HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES

ANNÉE 1957

TOME XLIV

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS

11, RUE VICTOR-COUSIN, V[e]



HESPÉRIS

TOME XLIV

Année 1957 *1er et 2e Trimestres*

SOMMAIRE

NÉCROLOGIE :

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES:

La vignette qui orne la couverture de ce fascicule a été dessinée par Jean HAINAUT, d'après la photographie d'une des monnaies d'argent trouvées à Volubilis (V. D. EUSTACHE, *Monnaies musulmanes trouvées à Volubilis*, Hespéris, t. XLIII, année 1956, 1er et 2e trimestres, planche I).

WILLIAM MARÇAIS
(1872-1956)

William Marçais naquit à Rennes le 6 novembre 1872. Il fit dans sa ville ses études secondaires et la licence en droit. Il était de vieille lignée bretonne ; mais il avait aussi de proches aïeux irlandais et hollandais. Rennes et le pays breton eurent toujours une grande place dans son cœur, même lorsqu'il n'y fit plus que de brèves apparitions : il savait et il aimait dire tout ce qu'il devait aux lieux où s'étaient déroulés son enfance et sa jeunesse. Il ne se contenta pas, comme tant d'autres, de se laisser envelopper par le charme et la douceur du pays natal : il voulut le connaître à fond. En analyste lucide et tendre, il sut en découvrir tous les aspects, en savourer toutes les nuances. Les moindres ruelles de sa ville lui furent familières ; les vieilles pierres lui parlaient déjà en même temps que les paysages qu'animait le jeu des saisons. Mais plus encore que son cadre, c'était la vie rennaise qu'il observait tout en s'y mêlant sans réticence. Enfant, il avait, en parcourant les rues et les faubourgs, connu la vie du petit peuple ; il avait participé à l'animation des marchés, à l'allégresse des jours de fête. Par sa famille et ses études, il eut accès aux divers milieux qui constituaient alors la bonne société rennaise. A la salle d'armes, dont il fut un des meilleurs tireurs, à la chasse, autant que chez ses amis, il rencontrait une humanité riche d'aspects et de commerce agréable. Au delà des menus travers de ses compatriotes qu'il notait en observateur amusé, il appréciait ce qu'il y avait de foncier et de meilleur en eux : leur sérieux et leur honnêteté, leur discrétion et leur tact, la sûreté et la finesse de leur jugement, leur fidélité dans l'amitié.

La vie de Rennes se liait alors étroitement à celle des campagnes avoisinantes dont bien des habitants, étaient issus et où ils conservaient des terres. William Marçais aimait les champs autant que la ville : enfant, il fut un intrépide dénicheur d'oiseaux, ce qui lui valut de devenir un bon

ornithologue. Jeune homme, il devint un chasseur passionné et un excellent fusil.

Il eut très tôt et il garda toute sa vie ce goût profond de la nature, avec la curiosité aiguë et amicale à la fois des choses et des gens qui l'entouraient.

Il fit de très brillantes études : il obtint ses deux baccalauréats avec dispense d'âge et mention très bien. Toujours il a parlé de ses maîtres du lycée et de l'Université de Rennes avec admiration et gratitude. Sans doute avaient-ils peu d'élèves capables de si bien accueillir et faire fructifier l'héritage de culture qu'ils transmettaient.

Mais ce fut à la Bibliothèque municipale qu'il devait trouver sa vocation. Lecteur infatigable, esprit d'une curiosité toujours en éveil, il eut vite fait de dépasser le cadre des disciplines scolaires. Il découvrit l'*Histoire des Langues sémitiques* de Renan et étudia avec passion la *Linguistique* de Hovelacque. Tout en achevant sa licence de droit, il rêvait, dans le jour gris d'une salle de lecture, de partir pour l'Orient, de se vouer à l'étude minutieuse de ces langues dont l'histoire, sous la plume de Renan, se paraît de tant de poésie. Sans doute se sentait-il un peu à l'étroit dans ce milieu provincial qui ne pouvait plus rien lui donner de vraiment nouveau. S'il accepta de s'inscrire au barreau de Rennes ce ne fut guère que pour se conformer à la tradition : sa pensée dépassait de loin sa province natale.

*
* *

Sa mère le comprit. En 1892 William Marçais arrivait à Paris pour s'inscrire à l'École des Langues orientales et préparer un doctorat en droit. Ce fut un de ses condisciples qui fut un de ses meilleurs amis, Isidore Lévi, qui lui donna l'idée d'entrer à la fondation Thiers où il fut admis en 1894. Il y vécut, au milieu de camarades — dont beaucoup lui restèrent très attachés — trois années qui furent décisives. Comme il s'était nourri de ce que pouvait lui fournir sa province natale, il sut s'enrichir de tout ce que Paris lui offrait. Il put en particulier parfaire sa culture musicale qui était déjà grande ; il se passionna pour Wagner et fut un assidu des grands concerts : c'est en musicien qu'il allait aborder la linguistique. Tout en achevant son doctorat en droit — avec une thèse de droit musulman d'après les sources arabes — il continuait ses études à l'École des Langues Orientales d'où il devait sortir diplômé d'arabe classique, d'arabe dialectal, de turc, et de

persan. En même temps, il s'était initié à la recherche à l'École Pratique des Hautes-Études qui lui décerna son diplôme. En quelques années le jeune juriste rennais était devenu un orientaliste. Ses maîtres, Houdas et Derembourg, eurent vite fait de distinguer ses dons exceptionnels. Au sortir de la fondation Thiers, à vingt-cinq ans, William Marçais fut nommé directeur de la médersa de Tlemcen. Il succédait à Gaudefroy-Demombynes auquel devait l'unir toujours une profonde amitié.

*
* *

Alors qu'il avait surtout rêvé de l'Orient, ce fut l'Afrique du Nord qui l'accueillit et il lui consacra toute sa vie. Il n'en éprouva aucune déception : deux de ses oncles, avaient été officiers de l'armée d'Afrique : par tradition familiale il était disposé à s'intéresser à l'Algérie. Tlemcen l'enchanta : la ville avait gardé le meilleur de sa vie ancienne : ses vieux quartiers n'avaient guère été touchés et elle offrait encore — par delà les apports turcs — tout un Moyen-Age encore vivant. Quelques monuments, qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de l'art hispano-mauresque, attestaient la splendeur qu'avait connue la ville aux XIIIe et XIVe siècles, alors qu'elle était la capitale d'un royaume et qu'elle vivait de la même civilisation que Fès et Grenade.

La médersa était installée dans une vieille maison à patio où fleurissaient quatre orangers et où chantait un jet d'eau. Elle comptait soixante élèves, appliqués et déférents, qui menaient la vie simple des *tolba*. Quelques professeurs musulmans, aussi pieux que lettrés, entourés de la vénération de toute la ville, enseignaient les sciences religieuses. William Marçais fut heureux d'être ainsi nommé « régent de séminaire ». Parce qu'il avait le don de pénétrer les âmes les plus diverses, peut-être aussi parce qu'il venait d'un pays où la religion pénétrait toutes choses, il sut comprendre l'âme musulmane. Son sens de l'arabe, la passion avec laquelle il étudiait, avec la langue de ses élèves et collègues, les disciplines qui leur étaient chères, lui valurent d'être bien vite admiré et aimé. Il connut la joie de vivre dans un milieu qui s'ouvrait à lui et qui l'entourait d'une sympathie sans réserve. Autour de la médersa, la vie du vieux Tlemcen était pour lui un livre ouvert dont il ne se lassait jamais. Il apprenait le parler de ses habitants, en analysait les moindres nuances. Après l'initiation qu'il devait aux livres et à

ses maîtres cette plongée au cœur du réel lui permettait de satisfaire aux exigences de plus en plus impérieuses de son esprit. Son étude sur le parler arabe de Tlemcen, textes grammaire et glossaire fut pour beaucoup une révélation et marqua une date dans les études de dialectologie arabe.

Il nouait en même temps dans les milieux français des amitiés qui durèrent toute sa vie. Au premier rang de celles-ci fut Alfred Bel qui, comme lui, se voua à l'étude de l'arabe et de l'Islam et qui parcourut avec lui les rues et les campagnes tlemcéniennes. Il faisait venir son frère Georges — peintre et ancien élève de l'École des Beaux-Arts qui avait déjà fait un long séjour à Tlemcen en 1899 et 1900. — pour étudier avec lui les monuments anciens de la ville. Ainsi débuta la carrière scientifique des deux frères qui devait les conduire tous deux à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Autour de lui et grâce à lui dans le milieu universitaire tlemcénien des vocations naissaient : Destaing qui fit une belle carrière de berbérisant, Prosper Ricard qui servit si bien la cause des arts nord-africains. La médersa de Tlemcen fut ainsi, pour plusieurs années, le véritable séminaire de l'orientalisme nord-africain.

Pas plus qu'à Rennes, William Marçais ne sépara la campagne de la ville. Souvent il unissait la partie de chasse et l'enquête linguistique. Il connut ainsi toutes les tribus qui environnaient Tlemcen. Avec une ardeur infatigable il parcourut à pied tous les environs de la ville et même les montagnes voisines, se mêlant à la vie des fellahs, regardant et écoutant avec une ardeur passionnée, lâchant le fusil pour le carnet de notes et aussi sachant, au cours d'une halte, se laisser pénétrer à la fois par la beauté du paysage et le charme paisible de la vie rustique qui s'y déroulait. Les Ouled Brahim, nomades du Tell oranais, dont le parler était bien différent de celui des citadins, le retinrent longtemps. Avec sa mère et son frère il poussa même jusqu'à Oujda, alors peu accueillante aux Européens.

Son activité scientifique ne se limitait pas à la dialectologie et à l'histoire. En 1900 et 1901 il publiait la traduction d'un traité de critique des Traditions musulmanes : le *Taqrīb* d'*An-Nawawī*.

En 1904 William Marçais était nommé directeur de la médersa d'Alger. Il réussit si bien dans ses nouvelles fonctions que, cinq ans plus tard, il devenait Inspecteur général de l'Enseignement des Indigènes. Cet homme, qui était tout mouvement et vie, fut un excellent administrateur car, dans

tout ce qu'il entreprenait, il était la conscience et la précision mêmes. Ses dons de perspicacité et de sympathie, l'influence qu'il savait acquérir auprès de tous sans jamais paraître la chercher, firent merveille. Il racontait parfois avec humour comment il devait se tirer des situations malaisées où le mettait la bonté d'un recteur trop enclin aux promesses faciles. Tous ceux qui furent ses collaborateurs, à quelque degré que ce fût, lui gardèrent une profonde reconnaissance, car tous, dans leur carrière et aussi dans leur esprit, avaient une dette envers lui.

C'est dans son bureau d'Alger qu'un jour était entré un colonel à allure de sous-lieutenant qui s'était entretenu avec lui de l'organisation des médersas : Lyautey revint souvent lorsqu'il passait à Alger voir William Marçais pour de longues conversations. Lorsqu'il fut nommé Résident général il chercha à plusieurs reprises à entraîner au Maroc celui qu'il considérait comme un ami. La santé de sa famille puis la préférence qu'il gardait pour la recherche scientifique firent refuser par William Marçais cette offre tentante. Sans doute la collaboration entre les deux hommes n'aurait pas toujours été sans quelques heurts ; mais elle eût été singulièrement féconde. C'est sans nul doute de ses premiers entretiens avec le directeur de la médersa d'Alger que Lyautey tira l'idée des collèges musulmans qu'il fonda au Maroc et dont il suivit le développement avec la plus attentive sollicitude. Son grand souci était de former des hommes de double culture : le désir de voir le grand islamisant et le grand humaniste qu'était William Marçais présider à la formation de la jeunesse marocaine révélait déjà sa pensée profonde.

Au milieu de ses tâches d'inspection, William Marçais continuait son œuvre scientifique : les publications se suivaient rapidement. Il donnait avec son maître Houdas la traduction du *Ṣaḥīḥ* d'Al-Bokhari. Deux beaux articles marquaient la nouveauté de ses vues linguistiques : les *Observations sur le dictionnaire d'arabe parlé algérien de Beaussier* et une étude sur *L'euphémisme et l'antiphrase dans les parlers arabes d'Algérie*. En 1908 il publiait son étude sur *Le dialecte arabe des Oulad Brahim de Saïda* et, après une mission à Tanger une étude qui fit date et qui reste classique : *Le dialecte arabe parlé à Tanger : transcription, traduction annotée et glossaire*. Par ce livre, qui sert toujours de modèle aux études dialectales arabes, William Marçais confirmait l'originalité d'une méthode exigeante entre toutes. En 1905-1906 le Collège de France avait fait appel à lui pour sup-

pléer Barbier de Meynard dans la chaire de langue arabe : on ne pouvait mieux reconnaître que ce jeune savant était déjà un maître. Lors de ce séjour à Paris il fut en relations avec Antoine Meillet et ses disciples ainsi qu'avec l'Abbé Rousselot : ces contacts scientifiques, ces amicaux échanges de vues l'aidèrent à affirmer sa personnalité de linguiste et ses dons exceptionnels de phonéticien.

* * *

Mais l'administration ne lui plaisait qu'à demi et, lorsqu'en 1912 il fallut trouver un directeur pour l'École Supérieure de Langues et littérature arabes de Tunis, Charléty fit choix de William Marçais.

Personne mieux que lui ne pouvait s'imposer auprès des lettrés tunisiens, des hommes qui, en Afrique du Nord, savaient le mieux l'arabe classique. Il s'attacha profondément à cette maison qu'il n'abandonna pas lorsque sa carrière l'appela à Paris.

Il se logea dans le vieux Tunis. Dans la médina, surtout dans le quartier de la place aux Chevaux ou de la place aux Moutons, où il passait chaque jour, chacun le connaissait et le saluait avec amitié. Non seulement il ne perdait rien des conversations de la rue, mais il s'arrêtait sans cesse pour bavarder avec un passant ou un boutiquier. Sa maison de la rue Bou Chnak était ouverte à tous : les jeux des enfants du quartier se poursuivaient jusqu'à la porte du bureau de William Marçais. Tous s'étonnaient de l'entendre parler le dialecte de Tunis comme s'il était né dans la ville et étaient touchés de sa politesse aussi raffinée que la leur. Louis Massignon a rappelé qu'un de ses voisins lui avait dit que sa prononciation de l'arabe tunisien était un « gage assuré du paradis des Croyants ».

Ses élèves l'admiraient plus encore et tous étaient marqués par son enseignement ; ils lui durent, avec des connaissances précises et nuancées à la fois, des méthodes de travail et des leçons de pensée — et aussi de précieux souvenirs. Car son influence s'exerçait non seulement du haut de sa chaire, mais encore dans d'innombrables conversations d'homme à homme. Dans la chaude amitié qui perçait sous les paroles du maître, les cœurs s'ouvraient autant que les esprits. Bien vite il fut, pour ses collègues et pour ses élèves musulmans, « le cheikh Marçais ». Et ce titre, qui lui resta, est un des plus beaux éloges qu'on ait faits de lui.

A Tunis il noua de précieuses amitiés françaises et musulmanes. Une

véritable fraternité de pensée et de cœur l'unit à Si Hassan Abdulwahab qui avait, comme lui, la passion de la langue arabe avec une érudition et une culture également profondes.

* * *

La grande guerre ne détourna pas William Marçais de la langue arabe et du contact avec les Musulmans. En 1915 il fut nommé officier interprète de complément et il servit à ce titre jusqu'à sa démobilisation en 1918. Sa connaissance des Musulmans, ruraux et citadins, lui fut précieuse. Il put, sous l'uniforme, faire beaucoup de bien à nos frères de combat nord-africains.

Il lui était impossible désormais d'échapper à une nomination à Paris où sa place était marquée depuis longtemps. En 1919 il occupait la chaire d'arabe maghrébin à l'École des Langues Orientales. Bientôt après il était nommé directeur d'études à l'École Pratique des Hautes-Études.

Les charges ne cessaient de s'accumuler sur ses épaules : il était membre du Comité de publication des documents relatifs à l'Afrique du Nord ; en 1924, il présidait la Société de Linguistique ; on lui confiait la présidence de l'agrégation d'arabe.

A plusieurs reprises le Ministère de l'Instruction publique lui demanda d'assurer, comme chargé de mission, l'inspection générale de l'enseignement de l'arabe. Le rapport d'ensemble qu'il donna en 1928 marqua une date et fait toujours autorité.

Les honneurs qu'il n'avait jamais recherchés lui venaient. L'Académie arabe de Damas le choisissait comme Membre Associé. En 1926 il était nommé au Collège de France dans la célèbre chaire de langue et littérature arabes. En 1927, il était élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Dans ces récompenses et ces consécrations, il ne vit que le moyen d'élargir le cercle de son activité et de son influence.

A l'École des Hautes-Études et au Collège de France, il avait vu s'ajouter à ses auditeurs habituels — français et nord-africains — des Orientaux de plus en plus nombreux. Son enseignement était loin de se restreindre à la philologie dialectale. Aussi bien, s'il avait surtout publié des études de cette discipline, il n'avait jamais cessé de parcourir le vaste champ de la littérature arabe classique. Chaque jour il consacrait au moins une heure à un de ses auteurs. Il avait dans ce domaine une immense lecture et là

comme ailleurs, après avoir lu, il avait tout retenu. Les étudiants et les savants arabes qui venaient l'écouter et le consulter étaient émerveillés de cette science sans défaut, qui couvrait tout le champ de leur langue et de leur littérature. Ils reconnaissaient en lui un maître unique aussi bien pour l'ampleur que pour la nouveauté de ses vues. Tous ses élèves et collègues prenaient l'habitude de venir bavarder après le cours, de l'accompagner dans les rues de Paris et d'aller chez lui le consulter sur leurs études et leurs recherches.

Sur tous ceux qui l'approchaient son influence fut considérable. Personne n'a mieux contribué à former les élites musulmanes. Ceux qui ont constitué et constituent encore les classes dirigeantes de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc, qu'ils soient musulmans, israélites ou chrétiens, ont subi directement ou indirectement son influence. Lors de sa disparition, certains, qui ont atteint dans leur pays aux postes suprêmes, ont pu dire, avec la profondeur de leur gratitude personnelle et de leur amitié, ce que leur pays lui devait dans l'ordre de l'esprit.

Au Collège de France il tenait une grande place. Bien qu'il eût horreur de s'imposer, son autorité fut vite très grande à l'Assemblée. On savait son dévouement à l'illustre maison et aussi la pénétration avec laquelle il savait juger un homme et une œuvre scientifique.

Très assidu aux séances, William Marçais prit une large part aux travaux et à la vie de l'Académie. Dans les commissions, la pertinence de ses avis était très appréciée. Aux séances, ses nombreuses interventions frappaient par la profondeur et l'ampleur des idées qu'elles manifestaient, par la perfection de forme en même temps que par la verve de l'exposé. William Marçais eut vite fait de devenir une des autorités de l'Académie. Ses confrères goûtaient le charme de son commerce et de sa parole : ils savaient aussi que son jugement était sans défaut et ne cédait jamais à la complaisance ou à l'intrigue.

Son activité était étonnante. Cet homme qui ne refusait son temps et son aide à personne, qui mettait sa coquetterie et une exquise courtoisie à ne jamais paraître absorbé, ni pressé, était un travailleur acharné. Au milieu des charges et des honneurs, il maintint dans sa vie le primat de la recherche. Chaque année il revenait à Tunis. Il avait entrepris la publication de textes arabes de Takrouna, rassemblée avec Abdarrahman Guiga et, bientôt après, celle du monumental lexique de ces textes qui restera sa

grande œuvre. Lorsqu'il prit sa retraite au Collège de France et lorsqu'il eut laissé la direction de l'École Supérieure de Tunis, transformée sur son conseil en Institut des Hautes-Études, il travailla plus encore et fut plus que jamais présent partout. Il venait chaque année au Maroc et en Algérie et les orientalistes de ces deux pays, comme ceux de Tunis, avaient hâte de le rencontrer car ils savaient tout ce que les conversations du maître leur vaudraient de joie et de profit. On peut parler à son égard de vénération car la gratitude, l'admiration et l'affection entraient à parts égales dans l'attachement que lui portaient ses disciples. Et tous savaient combien leur respectueuse amitié était payée de retour.

En même temps il revenait à la Bretagne. C'est dans le pays de Guérande, à Mesquer, qu'il allait passer toutes ses vacances au milieu des siens. Il aimait à se replonger dans la vie bretonne, bavarder longuement en français ou en patois avec ses voisins, suivre sans lassitude les pardons de sa région. Et c'est cette terre qu'il choisit pour y reposer à jamais.

*
* *

L'œuvre linguistique de William Marçais sera, pour les spécialistes, une source inépuisable d'enseignements. Nul n'avait plus que lui la défiance des systématisations et des abstractions faciles : sa méthode postulait une entière soumission au réel. Ses grandes œuvres — et celles qu'il préférait — furent des publications de textes accompagnés d'études grammaticales et surtout de lexiques. Le choix de ces textes était déjà le fruit de longues méditations : il ne retenait que ceux qui exprimaient le mieux la vie des hommes, leur pensée collective avec l'originalité du groupe humain. Il les reproduisait dans toute leur saveur, hors de toute déformation littéraire. Il avait l'oreille d'un grand musicien et le don de reproduire les moindres nuances d'une prononciation. Son souci de l'exacte notation était infini : dans des dialectes que l'on déclarait pauvres de vocalisme il a décelé plus de vingt voyelles brèves ou longues, caractéristiques des phonétismes locaux. Il pouvait dédaigner les appareils enregistreurs qui fixent les déformations ou les caractères individuels. La patience et la minutie de son enquête lui permettaient d'éliminer l'accident pour ne retenir que le collectif et le permanent. Ses traductions étaient des merveilles d'exactitude et de souplesse : il savait faire passer en français le caractère et le charme même

du texte arabe. Ses élèves ont dit souvent qu'il leur avait appris le français autant que l'arabe.

Ces études d'apparence monographique — faites avec la passion de l'exactitude et aussi le souci de composer une œuvre d'art — sont en fait d'une étonnante ampleur. A propos de faits précis, elles soulèvent toutes les grands problèmes que pose la langue classique aussi bien que dialectale. Le lexique des *Textes de Takrouna* — qui analyse un parler villageois — apparaîtra, avec ses huit volumes et ses quatre mille cinq cents pages, comme une encyclopédie de la langue arabe. Chaque vocable, chaque tournure sont étudiés dans toutes leurs attaches. Non seulement William Marçais suit le destin des mots, les constantes ou les fluctuations de la syntaxe dans tout le domaine arabe, mais il éclaire bien des faits linguistiques de remarques empruntées à la philologie classique ou indo-européenne comme à d'autres langues orientales. Sa culture linguistique était immense : il savait bannir tout rapprochement douteux et ne comparait que pour mieux comprendre. Dans des articles et des conférences il a donné sur l'évolution et les aspects de la langue arabe, sur sa littérature, des vues d'ensemble qui restent uniques. On espère que ces textes où William Marçais avait exprimé quelques-unes de ses idées maîtresses seront recueillis et publiés à nouveau.

Mais, derrière la langue, ce qu'il cherchait avec passion c'était l'homme. Les ouvrages de William Marçais — textes et notes — sont des mines de remarques, voire d'études ethnographiques. A travers le dialecte, il montre le sujet parlant avec ses mœurs et ses traditions, ses goûts, ses soucis, ses joies et ses peines. Et, par delà l'homme actuel, William Marçais restituait toute l'histoire qui l'a produit, tout le passé qu'il porte encore en lui. Il connaissait à fond, pour en avoir lu toutes les sources anciennes, l'histoire de l'Islam et surtout celle de la Berbérie ; à propos de ses travaux et dans ses voyages il ne cessait de la méditer. Sur l'islamisation et l'arabisation de l'Afrique du Nord, sur l'Islam et la vie urbaine, il a exposé des idées qui frappèrent par leur nouveauté et qui s'imposeront toujours aux historiens.

Ainsi au delà de la linguistique, de l'ethnographie et de l'histoire il voulait retrouver l'homme tout entier, avec toute sa vie psychologique et morale. Son besoin de clairvoyance était infini. S'il exprimait dans des formules incisives, merveilleuses de précision et de nuances, les pensées

et les passions des êtres qui l'entouraient, le pessimisme tantôt désabusé tantôt ironique de certains de ses jugements n'arrivait à masquer ni l'inquiétude qui maintes fois inspirait cette curiosité, ni un profond amour de son prochain. Ce linguiste était en son fond un philosophe et un moraliste.

* * *

Si William Marçais a pu faire cette œuvre si vaste et d'une telle variété, c'est qu'il fut en plus d'un chercheur passionné et exigeant, un humaniste : sa culture classique et moderne égalait sa science islamique.

Sa langue était d'une rare pureté, d'une richesse et d'une souplesse incomparables. Ce savant était un grand écrivain : seules ses lettres et quelques écrits de synthèse ou de souvenirs manifestent cet aspect de son talent et cette forme suprême de son humanisme.

L'homme dont la pensée voulait toujours prendre appui sur un fait précis et particulier, s'élevait sans effort et sans artifice aux plus hautes synthèses car il avait à sa disposition tous les éléments de comparaison et de jugement. Sa curiosité, sans cesse en éveil, s'attachait au temps présent aussi bien qu'au passé. Passionné de la vie sous toutes ses formes, il n'eut de dédain que pour l'abstraction vaine et la synthèse sans fondement. Cet homme dont l'humour et l'ironie ne masquaient jamais une indulgente bonté pour les courantes faiblesses de l'humanité, qui, mieux que personne, comprenait et partageait l'inquiétude humaine, avait, pour tout ce qui était faute de méthode et artifice menteur, les plus justes et les plus tranchantes sévérités. Ce n'était là qu'une forme du culte intransigeant de la vérité, à la recherche de laquelle il avait, sans le dire, consacré toute sa vie. De cette recherche du vrai il ne sépara jamais une exigeante volonté de perfection et aussi une bonté qui lui faisait dispenser à tous ceux que la vie rapprochait de lui — avec autant de libéralité que de discrétion — la bienveillance, l'amicale sollicitude, l'affection.

* * *

Mais l'œuvre de William Marçais ne peut suffire à rendre compte et de l'activité de sa pensée et de l'influence qu'il a exercée. Il était un causeur étonnant de richesse, de précision et aussi de verve. Il avait le don des

formules et éclairait tous les sujets qu'il abordait. Ses propos allaient de l'analyse pénétrante, de l'enthousiasme, de l'ironie tantôt amusée, tantôt désabusée, à la critique aussi rigoureuse qu'équitable. Sa voix, étonnamment souple et nuancée, prenait, lorsqu'il affirmait avec force ou s'indignait, des sonorités de métal.

Il aimait le paradoxe où il manifestait, avec l'originalité de ses vues, son étincelante richesse verbale. Mais sa fantaisie la plus débridée n'était que le voile d'une pensée sans cesse maîtresse d'elle-même : sous une forme mordante ou plaisante, c'était toujours quelque vérité profonde que William Marçais exprimait.

Cet homme infiniment sensible était gai. L'étudiant pétillant de malice, ami des spirituelles mystifications et des joyeuses farces qu'il avait été, vivait toujours en lui. Nul ne savait mieux, dans l'intimité, promener sur tout et sur tous, un regard d'une impitoyable clairvoyance, passer du sérieux au comique, exprimer dans des formules savoureuses, souvent d'une irrésistible drôlerie, ce qu'il voyait et ce qu'il devinait. En tout cela nulle amertume et nulle dureté : à ce qui n'était que ridicule ou faiblesse, sans être bassesse ou mensonge, il accordait le bénéfice d'un rire indulgent.

Ce savant qui a si bien montré la puissance de création et la valeur révélatrice du langage parlé, a eu une œuvre orale qui passe peut-être en ampleur et en richesse son œuvre écrite. A tous ceux qui l'écoutaient ou qui le sollicitaient, il a donné à foison idées et formules tout en les tenant sous le charme irrésistible de sa conversation. Chaque heure passée avec lui était un enchantement. Il eût fallu recueillir ses propos : mais on peut croire que l'écho de sa pensée résonnera longtemps dans les œuvres de tous ceux qui eurent la chance de le fréquenter et à qui il laisse une telle moisson de fructueux souvenirs.

* * *

C'est dans sa richesse humaine, dans une qualité de cœur aussi rare que celle de son esprit, qu'il faut chercher le secret d'une vie qui fut une admirable réussite. Le foyer que fonda William Marçais, qu'il anima de son intelligence, de son entrain et de sa tendresse, fut celui qu'il avait voulu. Il avait choisi la meilleure des compagnes et les années ne firent que rendre plus sensible le rayonnement qui émanait de cette union parfaite. Dans

une atmosphère de liberté et de confiance absolues, il vit grandir des enfants en qui il retrouvait ses dons d'intelligence lucide, son sens du réel, sa gaieté vaillante, et aussi, ses exigences de vérité et de droiture morale. Il eut la joie de voir se réaliser tous les espoirs qu'il avait mis en eux. Comme un patriarche il fut entouré de vingt-six petits-enfants. Il eut pour eux autre chose que la tendresse à la fois lointaine et amusée de bien des grands-pères : avec une affection clairvoyante il se penchait sur eux et suivait, avec le développement de leur personnalité, leur marche vers l'avenir. De sa vie familiale, il avait su faire un autre chef-d'œuvre.

Au début de sa carrière William Marçais avait été marqué par le scepticisme renanien. Comme tant d'hommes de sa génération, il avait donné alors le meilleur de sa foi à la science. Mais il était trop clairvoyant pour ne pas avoir un vif sentiment des limites de la connaissance humaine : cet homme qui savait tant et si bien, n'oubliait jamais de dire ce qu'il fallait se résoudre à ignorer. Ses jeunes années avaient été baignées de christianisme et à son foyer il eut le spectable d'une vie religieuse profonde et active qu'il sut pleinement comprendre et sans nul doute aimer. Lui-même eut la passion de la vérité ; comme Newman, il eût pu dire qu'il n'avait jamais péché contre la lumière. Et il vécut toute sa vie dans l'ordre de la charité. Ce fut d'un mouvement naturel et par une grâce longuement méritée qu'il retrouva, en ses derniers jours, la foi et les prières de son enfance.

* * *

Depuis sa fondation il s'était intéressé à l'Institut des Hautes-Études Marocaines et il en avait suivi le développement et les travaux. Par ses encouragements, ses suggestions lumineuses, il avait participé — et souvent de très près — à la plupart de nos recherches. Il avait pris une large part à notre Congrès de Fès et une conférence en arabe classique qu'il donna dans notre amphithéâtre a laissé dans l'esprit de nos amis marocains un impérissable souvenir. Pendant tous les séjours qu'il fit au Maroc depuis 1940, il s'associait étroitement à la vie de notre Institut : il venait y travailler tous les après-midis. Il était alors au centre de notre vie scientifique et nous profitions sans scrupule de sa présence en allant l'entretenir de nos études. Tous les orientalistes du Maroc lui doivent beaucoup, dans leur carrière et plus encore dans leur esprit. Sa mort est un deuil de famille :

nous sentons quel vide sa disparition laisse dans notre pensée comme dans notre cœur. Nous étions accoutumés à soumettre à son jugement nos hypothèses de recherches et nos trouvailles : forts de son approbation et de ses encouragements, nous poursuivions la tâche entreprise avec une joyeuse assurance. Chacun de nous sera fidèle, non seulement à son souvenir, étroitement mêlé à nos plus belles années, mais au double enseignement de son œuvre et de sa vie.

Henri Terrasse.

UN PROJET DE REMISE DE TÉTOUAN AUX PORTUGAIS EN 1502

Le document portugais qu'on lira plus loin relate comment en 1502 le caïd 'Ali ben-Rached proposa aux Portugais de leur livrer la ville de Tétouan, parce qu'il avait l'intention d'abandonner le Maroc pour aller vivre à Tunis avec les siens, et comment il leur demanda leur concours pour la réalisation de ce voyage. Ce document a été trouvé par l'un d'entre nous [1] aux Archives Nationales de la Torre do Tombo à Lisbonne, où il est conservé parmi les liasses du *Corpo Cronológico* (parte 3, maço 2, doc. 23). Il n'est pas daté. Mais un passage montre que la conversation qu'il rapporte est postérieure d'environ neuf mois au 13 mars 1502. La pièce remonte donc, grosso modo, à la mi-décembre de l'année 1502. Le destinataire nous est également inconnu. Le traitement de *Senhoria* indique seulement que la lettre n'est pas adressée au roi de Portugal, qui aurait été qualifié d'*Alteza*. D'ailleurs, certains passages s'appliqueraient mal au souverain, et celui-ci est mentionné dans plusieurs parties du texte. Étant donné la teneur du document, on peut penser avec vraisemblance au capitaine d'une des places luso-marocaines du Nord, Arzila, Tanger, El-Qṣar eṣ-Ṣeghīr et Ceuta [2]. Il faut probablement donner la préférence au capitaine de Tanger. Sans doute, Ceuta est plus proche de Tétouan, mais rien ne prouve que l'entrevue entre Ben-Rached et l'émissaire portugais ait eu lieu dans cette dernière ville. Au surplus, le signataire,

(1) Mademoiselle Elaine Sanceau. Il ressort toutefois d'une fiche de la Section Historique du Maroc à Paris que ce document a été vu par Pierre de Cenival, à qui il avait été signalé par M. Laranjo Coelho.

(2) Ces gouverneurs étaient en 1502 : à Arzila D. João de Meneses (1502-1505 ; cf. David Lopes, *História de Arzila durante o domínio português*, Coimbre, 1924-1925, p. 91-112 et 464) ; à Tanger D. Rodrigo de Monsanto (Damião de Góis, *Crónica de D. Manuel*, I, 48-49, trad. Ricard, *Les Portugais au Maroc de 1495 à 1521*, Rabat, 1937, p. 7-10) ; à Ceuta D. Fernando de Meneses, second marquis de Vila Real (Afonso de Dornelas, dans Jerónimo de Mascarenhas, *Historia de la ciudad de Ceuta*, Lisbonne, s. d. [1918], p. 260, n. 1). A El-Qṣar eṣ-Seghīr, le gouverneur était, semble-t-il, D. Rodrigo de Sousa, que l'on trouve encore en place en 1511 (Góis, *D. Manuel*, III, 23, trad. Ricard, p. 78).

Lourenço de Vargas, dont nous voyons qu'il avait une bonne pratique de la langue arabe, est vraisemblablement le père de l'agent portugais Bastião de Vargas, qui nous est abondamment connu (1). Or nous savons que le père de Bastião de Vargas était *alfaqueque* de Tanger, et ce trait convient particulièrement bien au signataire de la lettre. Il est tout naturel que Lourenço de Vargas, dépositaire d'une confidence de haute importance, en ait fait part de préférence au gouverneur de la place où il exerçait ses fonctions. Celui-ci était du reste le mieux qualifié pour lui confier la mission dont il fait état au début de sa lettre. La chronologie ne s'oppose pas à cette interprétation, puisque Bastião de Vargas semble être né en 1481. Il nous dit que son père mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans après en avoir servi soixante-cinq en Afrique. Cette mort est certainement antérieure à 1539. Si on la place vers 1535, Lourenço de Vargas serait né vers 1450 (2). Il ne s'agit évidemment là que d'hypothèses : la découverte de nouveaux documents peut tout modifier ou même tout bouleverser. Ces hypothèses reposent néanmoins sur quelques bases, tandis que nous n'en avons aucune pour élucider le dernier point obscur, celui de l'endroit où se déroula l'entretien et où Lourenço de Vargas écrivit sa lettre : le signataire ne le précise nulle part, peut-être par précaution. Ce peut être soit Tétouan même, soit Chechaouen, dont Ben-Rached était caïd, soit une résidence quelconque dans la région des Jbala — peut-être chez les Beni Hassan, — où il avait vécu autrefois (3).

Il n'y a pas lieu de s'étendre sur le protagoniste de ce curieux épisode. ʿAli ben-Rached, caïd de Chechaouen, appelé *Barraxa* ou *Barraxe* dans les textes hispaniques, est un nom presque célèbre (4). Il n'y a pas davantage de difficultés pour la plupart des autres personnages et pour les toponymes qui apparaissent sous la plume de Lourenço de Vargas. *Moley Xeque* est

(1) Cf. en particulier *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Portugal, t. III, Paris, 1948, p. 176-192, et Robert Ricard, *Études sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbre, 1955, pp. 281-309.

(2) Voir les travaux cités à la note précédente, p. 177 et p. 283-284 respectivement.

(3) Cf. G. S. Colin, *Encyclopédie de l'Islam*, art. Shafshāwan.

(4) Cf. G. S. Colin, *Shafshāwan*, et *Sources inédites*, Espagne, t. I, Paris, 1921, p. 17, n. 4, et p. 108, n. 1, et Portugal, t. III, p. 112, n. 4, et p. 146 (ce dernier passage = Ricard, *Études*, p. 262) ; voir aussi David Lopes, *História de Arzila*, p. 388-389. La brochure *Los Ber-Rached de Chefchauen y su significación en la historia de Marruecos septentrional* (Tétouan, 1953), signée de Abderrahim Yebbur, est une simple conférence sans valeur originale (les informations des p. 8-9 ne sont pas nouvelles, contrairement à ce que pense l'auteur, et figurent déjà dans l'article cité de M. G. S. Colin).

le fondateur de la dynastie waṭṭaside Moulay Moḥammed ech-Cheikh (1). On notera que notre texte le présente comme encore vivant. Ce fait oblige donc à écarter l'opinion du comte de Castries, d'après qui ce sultan serait décédé avant le début de 1502, et confirme au moins partiellement celle d'Auguste Cour, qui le fait mourir plus tardivement, en 1504 (2). Sidi Mousa *(Çyde Muça)* est un neveu de Ben-Rached, mentionné par Damião de Góis en 1495 (3). Sous les noms de *Benigurfot*, *Benamarez* et *Guadarez*, on reconnaît aisément les tribus connues de Beni Gorfot, Benamares (Beni Wumras) et Wad Ras. Le *Farrobo* n'est autre chose que le Jbel Ḥabīb, qui apparaît d'ailleurs aussi sous sa forme arabe (*Gybal Habib* ou *Habyb*) (4). On n'est guère embarrassé que devant le notable dénommé *al Haçem Miryni*, que Moulay ech-Cheikh avait l'intention d'établir avec trois cents lances dans la tribu de Was Ras. Ce n'est pas, semble-t-il, le caïd de Tétouan Ahmed el-Hassen (5). Lourenço de Vargas ne lui donne pas ce titre, et il parle ailleurs du caïd de Tétouan, assurément sans le nommer, mais comme d'un personnage distinct. Le surnom de *Miryni* (Mérinide ?) paraît indiquer au surplus qu'on voulait ainsi distinguer cet Hassen, qui aurait été un Marocain, et non un Andalou.

On sait que la proposition de Ben-Rached n'eut pas de suite. Dans l'hypothèse où elle aurait été sincère, nous ignorons les motifs qui l'inspiraient. Faut-il établir un rapport entre son projet de départ et l'afflux des réfugiés andalous à Tétouan en 1501-1502 ? (6). Faut-il penser que Ben-Rached se sentit gêné ou menacé par le déséquilibre politique et social qu'il risquait d'entraîner ? Dans l'état actuel de nos connaissances, nous sommes obligés de laisser ces questions sans réponse. Le chef de Chechaouen

(1) Cf. Auguste Cour, *La dynastie marocaine des Beni Waṭṭas*, Constantine, 1920, p. 67-91, et David Lopes, *História de Arzila*, p. 33 et p. 51-53.

(2) Pour le Comte de Castries, cf. *Sources inédites*, Espagne, t. 1, pl. IV, nº 3 ; pour Cour, *Beni Waṭṭas*, p. 90-91 ; sur les difficultés, David Lopes, *H. de Arzila*, p. 463-464.

(3) *D. Manuel*, I, 12 (trad. Ricard, p. 3-4). Cour (*Beni Waṭṭas*, p. 83) ne semble pas avoir vu que Sidi Mousa était un neveu de Ben-Rached comme Sidi Ya'qoub mentionné dans le même passage.

(4) Cf. Robert Ricard, *Le Maroc septentrional au XVe siècle d'après les chroniques portugaises*, § 34, dans *Hespéris*, XXIII, 1936, p. 124, et dans *Études*, p. 60. Pour les tribus, voir aussi *Hespéris*, XXIV, 1937, p. 196-197.

(5) Sur celui-ci, cf. en particulier *Sources inédites*, Espagne, t. 1, p. 97, n. 5, avec les références indiquées. En 1502, le caïd de Tétouan était encore vraisemblablement le fameux el-Mandari (cf. G. S. Colin, *Encycl. de l'Islam*, art. Tiṭṭāwīn, et *Sources inédites*, Portugal, t. IV, Paris, 1951, p. 172).

(6) Cf. David Lopes, *H. de Arzila*, p. 392-393, et G. S. Colin, *Tiṭṭāwīn*.

renonça-t-il de lui-même à son idée ? Les Portugais, pour des raisons faciles à concevoir, lui refusèrent-ils les bateaux dont il avait besoin ? On doit rappeler de toute manière que le personnage ne pouvait guère leur inspirer confiance. Non seulement il les avait toujours combattus, mais encore, une dizaine d'années auparavant, si l'on en croit les chroniques portugaises, il avait voulu s'emparer de Ceuta par ruse [1]. A tort ou à raison, une offre si anormale et si alléchante, venant d'un ennemi déclaré et constant, pouvait sembler suspecte, et il est fort admissible que, ayant cru flairer un piège, les Portugais aient finalement préféré s'abstenir.

Élaine SANCEAU et Robert RICARD.

Lettre de Lourenço de Vargas

(Lisbonne, Archives Nationales de la Torre do Tombo, *Corpo Cronológico*, parte 3, maço 2, doc. 23. — Original).

Sommaire : *Dès son arrivée chez Ben-Rached, Lourenço de Vargas est allé le voir et lui a remis les lettres et les messages dont il était chargé. Ben-Rached a lu les lettres devant quelques notables qui étaient là, puis il a donné l'ordre de le laisser seul avec le Portugais. — Il lui a déclaré qu'il voulait lui communiquer une information très secrète à l'intention de celui qui l'envoie. — Il le prie donc de faire savoir que Moulay ech-Cheikh veut mettre 500 lances de garnison chez les Beni Gorfol, 300 à Larache, 300 chez les* Benamares *avec Sidi Mousa, 500 au* Farrobo *avec Ben-Rached lui-même, 300 chez les Wad Raṣ avec le cheikh* al Haçem Miryni, *et 300 à Tétouan avec le caïd qui s'y trouve. Son but est d'affaiblir les places portugaises pour assiéger ensuite Arzila ou Tanger. — Moulay ech-Cheikh désire vivement la paix, mais les marabouts l'empêchent de la conclure. — Ben-Rached a tenté de l'y engager, mais sans succès, bien que Moulay ech-Cheikh y penche beaucoup. — Il a ajouté que, s'il va au Jbel Ḥabīb, c'est pour mieux dissimuler ses intentions, car il est décidé à passer à Tunis avec sa famille et son entourage, avec le caïd de Tétouan et avec tous ses biens. Il lui faudrait pour*

(1) Rui DE PINA, *Croniqua del Rey Dom Joham II*, éd. Alberto Martins de Carvalho, Coimbre, 1950, ch. 41, p. 105, repris par Jerónimo DE MASCARENHAS, *H. de la ciudad de Ceuta*, ch. 66, p. 258 (qui semble avoir connu le texte de Pina, bien que celui-ci n'ait été publié pour la première fois que postérieurement à la rédaction de son ouvrage).

cela de six à dix navires, qu'il demande aux Portugais. En échange, il leur livrera Tétouan et tout le pays après l'avoir pacifié. — Il indique les démarches par lesquelles il se fait fort de pacifier ainsi le pays avant de le remettre aux Portugais. Après cette opération, il se retirera et les mettra en possession de Tétouan, qu'ils pourront occuper ou détruire. — Il a montré à Lourenço de Vargas un sauf-conduit que le roi [de Portugal] lui a accordé, ainsi qu'au caïd de Tétouan, et qui leur permet de s'établir avec leurs familles et leurs biens dans une des places portugaises à leur choix. Cette sauvegarde remonte à neuf mois et est datée du 13 mars 1502; il l'a gardée secrète. Il l'a fait traduire en arabe par Lourenço de Vargas et en a montré beaucoup de satisfaction. Toute cette entrevue s'est déroulée sans témoin.

(Texte portugais)

Senhor,

Tamto que cheguey a cassa de Barraxe, loguo, Senhor, lhe fuy fallar e dar as cartas e rrequados que de Vossa Merce levava pera elle, as quaes cartas, Senhor, elle leo peramte algũs Mouros princypaes que ahy estavã, e despoys, Senhor, de lydas esteve falamdo de praça algũas cousas com os Mouros e loguo, Senhor, mandou despejar a cassa omde estavamos e fyquey, Senhor, eu so com Barraxe, e mandou, Senhor, que ninguem nom estevese jumto com porta nem pareçese, porquamto elle queria fallar comiguo, e tamto, Senhor, que fycamos ssoos, isto, Senhor, he o que me dysse que dysse a Vossa Merce (1).

Primeyramente me dysse que verdade era que elle mandara pedyr a Vossa Senhorya hũ homẽ pera por elle, Senhor, vos mandar dizer algũas cousas de proveyto de Vossa Senhorya e sseu, e que poys eu era aquelle em que Vossa Senhorya comfyava, que elle tanbem comfyava em mĩ que todo o que elle me dysse eu o dyrya somente a Vossa Senhorya, e isto, Senhor, guardando muyto segredo a Vossa Senhorya e a elle, e que, Senhor, esta falla a queria fazer somente com Vossa Senhorya, porquamto, Senhor, he

(1) Avant *Merce* on croit lire ici le mot *Senhorya* biffé. On remarquera d'ailleurs que Lourenço de Vargas applique ensuite à son correspondant le titre de « Senhoria » jusqu'à la fin de la lettre.

muito vosso amiguo e sabe que Vossa Senhorya he tall e tam nobre e de tamta verdade e tam çerto e tam privado do rrey que tudo o que posser em vossas mãos Vossa Senhorya lhe ha de fazer tamta verdade como elle, Senhor, espera que sera e que por tamto, Senhor, faz esta falla e a quer contratar com Vossa Senhorya antes que com outro nenhũ, Senhor, e que ja, Senhor, a tevera feyta somente por esperar por Vossa Senhorya.

Senhor, a primeyra cousa que me dysse que dysse a Vossa Senhorya he que Moley Xeque determina de fazer em Binigurfat quinhentas lamças de guorniçã, e em Larache trezentas, e em Benamarez trezemtas e Çyde Muça com ellas, e elle mesmo Barraxe em o Farrobo com quinhentas lamças, e em Guadarez trezemtas lamças e com ellas o xeque al Haçem Miryni, e em Totuã trezentas lamças com o alcayde que ahy esta, e que isto, Senhor, sabya elle ser çerto, porque Moley Xeque mesmo lh'o tynha dyto, e isto, Senhor, pera correr e apertar estes luguares em tall feyçam, Senhor, que sse vyr que cada hũ destes luguares sse adelguaça e se poem em adyata (1) e em fraqueza com estas apresões pera vir, Senhor, por çerquo sobre cada hũ destes luguares, Tanjere ou Arzylla, pera ver se o pode tomar, e este apertar, Senhor, e dar apressam sera hũ ano de dya a dya e sse neste ano, Senhor, estes luguares se teverẽ rrygamente e nom afraquarẽ tornara a desfazer suas guarnições e nom qurara de mais apertar.

Senhor, me dysse que Moley Xeque he muito desejoso da paz. Somente, Senhor, porque lhe dyzem os cacyzes que he gram pecado os Mouros serem trabutarios aos Cristãos por isso, Senhor, a nom faz.

Senhor, me dysse que elle (2) cometera a paz a Moley Xeque e que elle lhe rrespondera como lhe cometya elle que ffezese paz, poys elle erra cacyz e samto, que lhe pareçya que lhe nom cometya aquillo de verdade, somente por saber sua vontade e pello esperimentar, e que isto, Senhor, lhe preguntara porque Moley Xeque esta algũ tamto abalado e enclynado a paz, porẽ, Senhor, a princypal cousa he esta.

Senhor, me dysse que elle vay a Gybal Habyb e o por que, Senhor, he por tenporizar com os Mouros e por fazer sua falla desemuladamente, a quall falla, Senhor, he e toda a sua determinaçam que elle, Senhor, se poem em vossas mãos porque, Senhor, elle determina de se passar pera

(1) Le contexte montre que ce mot est l'ancien portugais *adieta*, auj: *dieta*, avec le sens de « privation ou abstention de nourriture ».

(2) Après *elle*, on distingue les mots *vay ora*, qui sont biffés.

Tunez elle com toda sua cassa e sobrinhos e parentes com o alcayde de Totuã e com todas suas fazendas, e que pera isto, Senhor, pede a Vossa Senhorya que lhe de dez navios ou seys ou oyto, o que Vosa Senhoria pareçer que o possa por em Tunez com todos os seus, e que elle, Senhor, vos dara Totuã e vos metera em posse delle e de toda a terra sem nenhũ trabalho e a maneyra, Senhor, de como fycareys em posse da terra he esta.

Senhor, dyz que elle vos quer asentar a terra e fazella toda de paz pacyfiqua e que elle, Senhor, que [a] alevantou elle a tornara [a] asentar, e a maneyra de como he esta.

Senhor, dyz que aguora que elle vem a Gybal Habib que lhe espreva hũa carta Vosa Senhorya em que dygua que folguaes com a sua vinda aly, porem que querеys fazer hũa amizade com elle que os seus nom corrã ao voso campo nem os vosos a sua terra e mais, Senhor, que lhe esprevaes que faça com Moley Xeque as pazes, poys as elle quebrou, desta maneyra, Senhor, que os (1) Mouros nom paguẽ trabuto nenhũ, somente, Senhor, que os de Tanjere lavrẽ e qyẽ (2) en todo seu termo por onde soya de ser, e asy Arzylla e Alcaçere e Çepta, e entã, Senhor, pella falla que tem feyta sobre as pazes a Moley Xeque e com esta carta que lhe Vossa Senhorya espreva, amostrarlh'a-ha e loguo assentara e fara as pazes, e isto, Senhor, por dous ou tres anos ou quatro ou quanto Vosa Senhorya quiser, e tamto, Senhor, que vos elle tever feyto a terra pacyfyqua, elle, Senhor, se ira como dyto tem e vos metera de posse de Totuã pera o povoardes ou derrybardes, e indo-sse elle a terra, Senhor (?), nom sse ha de alevantar mais donde estever asemtada e fyca, Senhor, tudo em vossa mão pera vos entam trabutarẽ todos que nom podem all fazer.

Pera isto, Senhor, elle me amostrou hũ seguro rreall del rrey nosso senhor asynado e aselado em que dyz que da seguro a elle mesmo Barraxe e ao alcayde de Totuã que elles se possam vyr meter em cada hũ destes luguares com molheres e fylhos e fazendas seguramente, e se elles nom quiserem vyr em pessoa que elles possam mandar as dytas fazendas aos dytos luguares, porque quer que quiserẽ, e que asy manda a todollos capitaes que os rreçebam em os dytos luguares e que lhe façam toda omrra e favor que poderẽ (3) como a cousa sua, o quall seguro, Senhor,

(1) Les mots *que os* sont répétés, et biffés la seconde fois.
(2) C'est-à-dire *criem*, d'après une communication amicale de M. Silva Marques.
(3) Après *poderẽ* on distingue *conf* ou mieux *cous* biffé.

a nove meses que o tem e foy feyto a treze dias de março de 1502, e me jurou em sua lley que depoys que o tynha nunca o dera a ler, porque se nom fyava en nenhũ catyvo cristão nem em Mouro, e porque, Senhor, quem lhe trouxera o seguro de Portuguall nom sabia falar aravia nom lhe decrarara o que vinha no dyto seguro, somente, Senhor, elle me dysse que poys eu sabya ller e sabya fallar aravia que eu lhe lesse e decrarase pella aravia o que era o que no dito seguro estava e eu, Senhor, lh'o ly e decrarey todo o que no dito seguro estava. Com elle muito folgou e isto, Senhor, estando eu soo com elle sem ninguem ser presemte, e porque isto, Senhor, asy passou asyney aquy por minha mão.

(signé) : Lourenço de Vargas.

P.-S. — Mlle Elaine Sanceau vient de compléter sa très intéressante trouvaille en découvrant à la Torre do Tombo trois documents qui se rapportent à cette même affaire de Tétouan.

Le premier (*Cartas dos Governadores de Africa*, nº 61) est la minute d'une lettre envoyée par le roi Emmanuel Ier le 13 juin 1501 et adressée à D. João Afonso de Sousa. Elle porte sur différents sujets et contient un paragraphe sur le *caso de Tutuão* et la manière dont « la chose pourra se faire ». Le passage est imprécis, sans doute volontairement, et difficile à interpréter.

Le second (*id.*, nº 362), sans date ni signature, est la minute de la sauvegarde dont il est question dans la lettre de Lourenço de Vargas publiée plus haut.

Le troisième (*id.*, nº 366), daté de Tétouan, 22 janvier [1503 ?], est une lettre en portugais du caïd de Tétouan el-Mandari au roi de Portugal. Le signataire y affirme son accord avec ʿAli ben-Rached et rend compte de la mission qu'a remplie auprès de lui un gentilhomme portugais de la maison du Roi, António Caldeira. Il a confié à celui-ci tous ses intérêts auprès des Portugais et demande au Roi de lui faire le même crédit qu'à lui-même.

Pour des motifs facilement compréhensibles, ces documents, surtout le premier et le troisième, s'expriment de façon très vague. Il faudrait sans doute en trouver d'autres pour y voir plus clair. Mais, sur leur vu, il n'y a certainement aucune témérité à déclarer que, dans les premières

années du XVIe siècle, il y eut entre les chefs marocains intéressés et les Portugais une « question de Tétouan » qui provoqua des pourparlers et des projets. Ces négociations, leur nature, leur but, leur déroulement et leur échec final pourraient être l'objet d'une curieuse recherche, que Mlle Sanceau semble particulièrement qualifiée pour mener à bien.

R. R.

THE LANGUAGE OF BUYING AND SELLING IN CYRENAICA : A SITUATIONAL STATEMENT

During a period of seven months spent in Cyrenaica in 1949 with the special purpose of investigating the Bedouin Arabic of the Jebel, I selected for particular attention the language of buying and selling. Accompanied by my research assistant (1), I visited markets of all types, from the general and animal markets in Benghasi to the cereal and animal markets in Barce and the general (weekly) markets in such Jebel villages as D'Annunzio (ilbayyáaḏaḥ) (2) and Gubba, where open-air shops and the

(1) Mr (now Lt-Col) Idris Abdalla of the Ḫāsa tribe, who are centred on his birthplace — the Jebel village of Cyrene.

(2) Essential conventions for reading transcribed Arabic forms are as follows:

Prominence: Prominent syllables are marked by an acute accent above the appropriate vowel-letter.

Consonants: *j* is a voiced palato-alveolar fricative; *ṣ* a breathed denti-alveolar sulcalised 'emphatic' fricative; *ḏ* a voiced dental 'emphatic' fricative; *ṭ* a breathed denti-alveolar 'emphatic' plosive; *ḫ*, *ġ*, respectively breathed and voiced uvular fricatives; *ḥ*, *ε*, respectively breathed and voiced pharyngal fricatives; *y*, usually a palatal semi-vowel, should be pronounced as a half-close to close front vowel when preceding a consonant (e. g. yríid), when following *a* or *ạ* (e. g. εaláy), and when final following a consonant (e. g. saεy); similarly, *w*, usually a labio-velar semi-vowel, should be pronounced as a half-close to close back vowel when preceding a consonant (e. g. yjálwlan) or following *ạ* (e. g. fạwg).

Vowels: *i*, a half-close front vowel, somewhat opener before and after *ḥ* and *ε*, but half-close to close when final (e. g. tíbbi) or when long (e. g. itríid) ; *u*, a half-close to close back rounded vowel; *a*, a half-open to open front centralised vowel, fully front and open before and after *ḥ* and *ε*, and fully front but half-open before *y; ạ*, a half-open to open back centralised vowel (e. g. šúufạh), fully open but not fully back when long (e. g. ṣáạḥib); *ie*, a falling diphthong, moving from between half-close and close front to half-open front (e. g. tíejir); *ə*, a mid central vowel, of opener quality before and after *ḥ* and *ε*.

A doubled vowel-letter should be pronounced long when bearing the prominent mark; otherwise short but, as far as *ii*, *aa* and *ạạ* are concerned, with the special qualities noted above.

Junctions: Words are transcribed according to their form in isolation. There are three important conventions for reading the connected text:

(1) Final *-h* of the ending *-ih/-ah* is only pronounced before pause.

(2) Initial *i-* and *ə-* should be elided when the preceding word ends in a vowel.

(3) *ie*, when not bearing the prominent mark, should be pronounced as *a*.

Note. — The reading transcription is more closely based on pronunciation than the somewhat different one I have employed for Cyrenaican Arabic in a recent contribution to the Philological Society's forthcoming « Synopsis of Linguistic Theory ».

market combine. In addition, I accompanied my assistant on shopping expeditions and also spent a good deal of time sitting in shops of the covered market in Benghasi. Unfortunately, no suitable tape-recorder was available at the time and it was necessary to rely on on-the-spot observations, which were compared after each research session. With the exception of the first of the three texts which conclude this paper, the Arabic forms given are based on the Bedouin usage and pronunciation of my assistant.

*
* *

The business of language, we are variously told, is to express thoughts and emotions, to convey information, to influence behaviour in others, to act as a tool in co-operative action, and so on. Where particular languages are concerned, preliminary classification is suggested by such current designations as, say, legal English, the language of advertising, greetings and salutations, etc., etc. But assertions as to the nature of language in general and designations of restricted languages do not as a rule envisage the concept of *context of situation*, « a group of related categories at a different level from grammatical categories but rather of the same abstract nature » (1). The concept of context of situation is part of a theoretical approach which eschews subjectivism and the dualism inherent in such purposive «definitions» of language as those above. By adhering to the principle that meaning must be sought in use, we are able at the situational level to make a systematic classification of material on the basis of correlations between texts and their environments.

It is impossible to give an exhaustive list but correlation with some or all of the following appears possible for many texts:

1) the spatio-temporal situation of persons in the context (hereafter called « participants » (1)), e. g. on a bus, in the morning, passing in the street, etc.;

2) the activities of participants, e. g. buying a suit of clothes, eating, giving a lecture, etc.;

(1) See J. R. Firth, « Personality and Language in Society », The Sociological Reviewl vol. XLII, Section 2, 1950, and also his « Technique of Semantics », Transactions of the Philologica, Society, 1935.

3) the attitudes of participants, e. g. boasting, cursing, flattering, blaming, etc.;

4) their « personalities », e. g. specific trade or profession, geographical and class origins, educational standard, inter-relationship, etc.

In any given statement, classification must be *ad hoc* and it is not suggested that other categories of correlation will not be found necessary, nor that every text will permit statement to be made under *all* of the categories 1-4 above. Much depends, too, on what is meant by « activities » and « attitudes» — terms which are only definable by the use made of them. Subdivision of categories will often be required and, indeed, is exemplified in the preliminary scheme above: bus-conducting is doubtless as much an activity as buying a train-ticket and, contrariwise, we can as legitimately speak of the language of train-ticket purchasers as of that of bus-conductors. The setting-up of « personalities » is essentially a matter of subdividing: in highly ritualised activities such as buying a train-ticket in England we all behave in many respects similarly from a linguistic point of view, but even if here differences are less marked than, say, in the manner of men's boasting and cursing, nevertheless differences there are, and in order to account for them the category of personality is often usefully employed.

Some, like Malinowski (1), have stressed the pragmatic nature of language, and looked upon verbal behaviour as part of the job in hand. The pragmatic view has been a most fruitful one in modern linguistics but it should not be too narrowly interpreted. On the face of it, the research worker in the field might expect to be able to select, say, harvesting, boatbuilding, mining, etc., with a view to restricted language study. In practice, however, he all too often finds native participants either silent in the performance of their tasks or talkative mainly on topics without any apparent connection with the job they are doing. Such Bedouin couplets as ya zạ́ṛɛ injál(1), jạ́ạk ilmánjal « Be lush (?), O crops, the sickle comes to you» and ḏ̣ámmạw ġəmrik, jállạw hámmik «They have gathered your (fem. sing.) sheaf, they have driven away your care» — used respectively by the reaper and the man who follows him gathering the

(1) See B. Malinowski, « Coral Gardens and their Magic », vol. II, ch. 1, and also his Supplement 1 to Ogden and Richards' « The Meaning of Meaning ».

harvest into sacks — belong to Cyrenaican «magic», in Malinowski's sense, but there is very little other linguistic material to record. On the other hand, some activities, of which buying and selling is an example, are conducted with a great deal of talk. It will be seen, therefore, that statement for linguistics is likely to be of two main kinds:

1) a large number of relatively short texts correlating with a variety of contexts of situation, and

2) a limited number of situations (1) for which the verbal material is considerable.

This paper is of the second type.

In order to make a satisfactory statement, the linguist constantly has to select some features and suppress others of both the text and its environment. When doing so, however, he should not lose sight of the text *as a whole*. Arabic ṣəbáạḫ ilḫáyr «Good morning», taken *in vacuo*, may be said to belong to the language of greetings, and differs in many respects from, say, yạftəḫállạ, which is only used as the refusal of a bid in buying and selling. But, as a rule, greetings form part of a complex pattern of activity which is peculiar to buying and selling; therefore, ṣəbáạḫ ilḫáyr — as far as it contributes to the pattern — may be considered, like yạftəḫállạ, as belonging to buying and selling, provided that texts of adequate extent are given in support. ṣəbáạḫ ilḫáyr in buying and selling and ṣəbáạḫ ilḫáyr elsewhere differ for the linguist rather as a line of a given length differs for the mathematician according to whether he is considering it as a side of a rectangle or the radius of a circle. It will be necessary to return to and develop this theme at other points in the paper.

There is need to distinguish between the language with which an activity is *conducted* and that with which it is *explained* or *discussed*. Situations involving the second category may well include the research worker himself but, even if he does not intend to submit a language of explanation to situational analysis, there are many excellent reasons, chiefly methodological, why he should devote careful study to it. Before reasons are stated, consider the following two specimens of such language, given to me by bystanders in the cereals section of the Benghasi fə́ndəg

(1) « Situation/s » is used here — and elsewhere in the article — as an abbreviation for « context/s of situation ». The term is not used for *instances* of contexts of situation.

(general market) and in the animal market (súug issáεy) of the same town. I should explain, with reference to the first passage, that I had spent many days in the *funduy* without observing anything said to, by or about the women who were always present sieving and cleaning cereals. These women are an integral part of the scene, and it is essential to know something of the rôle they play and the artefacts they handle.

1) itjíi init tíejir εíndạk ġállạh-ġạlíiṯih. tibbi itḫə́ṭṭ iṯnáyn ṯilieṯ ṣəbạ́ạya yġárəblan ilġạ́llạh lák bayš yḫiid ílwəṣạx. əṣṣəbạ́ạya ynạ́ḏḏfan filġạ́llạh; yġárəblan bilġərbíel wyṣáffan wyjálwlan bə́ṭṭəbạg. yínəfxạn bilfám wyjálwlan bayš yḫiid iššiεíir fạwg milgámạḫ w bayš itkúun ilġạ́llạh nəḏíifih. ilġạ́llạh iṯṯigíilih tə́gεəd wittíbn yṭiir. εagạ́ạb iššiεíir wittíbn yεạṭúuh ləṣṣəbạ́ạya bilíeš.

«(Suppose) you come along as a merchant with some cereals — mixed wheat and barley. You'll want to put two or three women on to sieving these cereals of yours, to get rid of the dirt. The women clean the cereals by passing (them) through a sieve, and by purifying and separating (them) by means of the reed-platter. They blow with the mouth and juggle (the platter) so that the barley will settle separately on top of the wheat, and the cereals will be clean. The heavy cereals remain (on the platter) and the chaff blows away. The barley and chaff left over are given to the women for nothing.»

2) *Note.* The kifíil or ḏạ́ạmin is one who testifies that the vendor's goods are not stolen property. I have no transaction recorded in which a participant acted in this ròle, and, therefore, have no attested examples of such potential material as εáddi jiib kifíil (buyer to seller or to auctioneer [1]) «Go and bring a guarantor», or háạk iliflúus, níεirfạk «Here, *you* take the money, I know *you*» (buyer to guarantor, threatening him that if anything is wrong, then the guarantor will be held responsible). The following explanation was given to me of the part the kifíil is called upon to play: ilbayyíeε liezim ykuun εíndih wrə́gạh. kien ma εíndiš liezim ilḫiejih itkuun mạṣrúugạh. fíih illi yíšru bilwrə́gạh ilgidíimih w fíih illi yríidu wrə́gạh jidíidih. ilbayyíeε kien ma εíndiš wrə́gạh bilkil, ilbaladíyyih ma itεạṭíiš wrə́gạh nayn yjíi kifíil. húu illi yfíerim filwrə́gạh imtieε ilbaladíyyih; ygúul lilmạmuríin 'ṣạ́ạḫib ərrízig haḏạ́ əmεarúuf'.

(1) These terms are explained below.

ásm ilkifíil yḫəṭṭúuh filwrə́gaḥ wybáhhtu issíimih ḫatta hə́m wysajjlúuhạ filwrə́gạh.

«The seller should have a certificate. If he hasn't, then the goods may well have been stolen. Some will buy on the strength of an old certificate, others will want a new one. If the seller hasn't got any paper at all, the municipal authorities won't issue one without a guarantor. He's the man who signs the municipality's certificate, telling the officials that the owner of the property is known (to him). The guarantor's name is entered on the declaration, and (then) they too (*sc.* the officials as well as the purchaser) inspect the brand, which is (also) registered.»

The above two texts belong, not to the language of buying and selling, but to the language of explanation of buying and selling. The importance of such a language — from the point of view of both methodology and subsequent statement — is considerable. It enables the linguist to talk to native speakers about the activities which interest him in order to relate the text to the cultural matrix, i. e. to bring into relation objects, activities, and the several *dramatis personae*, and to determine the relevance of his recorded material to the statement he proposes to make.

Personalities and persons in buying and selling situations

Activity in a market-place is extremely complex, and that which goes forward in any one section is a «play within a play». The actors, moreover, are not of equal importance, nor are their lines all to be allotted to buying and selling language. One man has goods for sale, another wishes to buy; both seek the most advantageous price. These are the essential conditions, and no text or part of a text is here considered as belonging to buying and selling unless it can be uttered by seller (bayyíeɛ *or* bíeyiɛ) to buyer (šạrrạ́ạy *or* šíeri) or *vice versa* in the course of transaction. The context of situation is abstract, not a piece of reality, and although, in the instance, more than two people are generally present, nevertheless the seller and the buyer are the only relevant *personalities* in buying and selling situations. An exception to this is provided by the auction, an important category of buying and selling. For the auction situation, *three* personalities are recognised — the auctioneer (dallíel), the buyer, and the owner (ṣạ́ạḫib ərrízig *or* ṣạ́ạḫib ilmíel), the last-named playing a minor linguistic rôle.

Buyer, seller, etc., are, of course, generalisations. In the instance, a given buyer may be Bedouin or townsman, wholesaler (tíejir bijjímlih) or retailer (tíejir bilgaṭṭáaṣi *or* tíejir bəṭṭárəf), one who buys in small quantities and then sells at his own pitch in the same or in another market (ṣamṣáar), or someone who is not a businessman at all but buys for his own use (kassíeb). Similarly, one personality in the abstract frequently corresponds to many people in fact; one buyer, for example, to many potential purchasers of an article which is being bid for, one seller to a group of Bedouins.

There may, of course, be other relevant *persons* — as distinct from *personalities* — but in the statement here envisaged, their status is similar to that of relevant objects (¹) since their participation is non-verbal. Such are the kifiil and the women sifters mentioned above; the bystander in general; the bystander who helps the buyer and seller to reach agreement (wəṣiiṭ «mediator»); the member of the poorer classes who sweeps up the remains of the cereal-heaps and is given them for his pains (kanníes «sweeper»); the municipal official in his office who registers transactions and collects taxes (mạmúur); the guard on the gate who checks that the tax-certificate is in accord with the goods being taken out (wáridyih «guard»); and that essential figure of the cereal-market, the man who measures the grain (kayyíel) (²). The following examples, although recorded in Cyrenaican markets, do not belong to buying and selling language in the terms of the present statement. Reference to them could only be made by considerable extension of the situational analysis.

1) kayyíel to bystander; sack of barley in everybody's way:
kərr hána! «Pull (it) over here!»

2) kayyíel to seller; both of them standing with full measure (mayzúurạh); buyer farther off with sack almost full of cereals purchased from others :
šíilha líh! «Carry it over for him!»

(1) See Firth, « Personality and Language in Society ».

(2) The kayyíel, who is licensed by the municipality, is paid, normally by the buyer, either in cash or in kind. In a large market such as the Benghasi fəndəg, he is usually in partnership with other measurers, with whom he shares his takings. Sometimes — in Barce, for example — he is given any cereals left over, which, mixed as they are with dust, he sells as animal fodder.

3) buyer to bystanders:
ɛaṭúuh ərríiђ išway «Give him some air (*sc.* don't crowd in so, let people see)!»

4) buyer to bystander, and reply:
A (buyer): haləђmáạr lilbáyɛ? « Is this donkey for sale?»
B. láa, ṣáạђbih gáạḷ máwš lilbáyɛ « No, its owner said it wasn't.»

5) bystander to bystander in Barce:
hána ámrạg min bənġáạzi «It's quicker here than Benghasi.»

6) bystander to buyer; seller has signified agreement with price offered:
mạbrúuk, ђə̀ḏ əġlímạk! «Congratulations, take your sheep (flock).»

7) buyer to bystander, seeing small satchel full of cereals:
wáyn ṣáạђib iššká̤ạrạh? «Where's the owner of the satchel?»

8) bystander to buyer; latest bid was £ 5.95:
əġlig iššlímih! «Cover the gap!» (*sc.* make it £ 6)

9) bystander to auctioneer; owner, informed by auctioneer of highest price obtainable, refused to sell:
háḏi illi iddáwwər ɛaláyha «That's just what you were looking for.» (*sc.* How do you like it now that you are not going to get your percentage?)

10) buyer to kayyíel; transaction completed:
háạk mayzurtáyn! «Take a couple of measures (for yourself).»

11) buyer to kayyíel, proffering money:
háạk ђágg ilɛáyš «Here's the price of a meal!»

12) auctioneer to owner; transaction not yet started:
tíbbi itɛạṭíini ɛalmíyyih ɛášrạh? « Will you give me ten per cent?»

13) seller to kayyíel; buyer not satisfied that cereals offered constitute a complete measure:
ya kayyíel, itɛíel kayyílilna halmayzúurạh! «Measurer, come and measure this out for us!»

14) mediator to bystander:
ɛạṭáw jiniiyáyn w ɛišríin líekin na təwạṣṣáṭət ibjiniiyáyn w ђạmsíin «£2.20 was offered but I helped them strike a bargain at £2.50».

15) bystander to buyer; buyer in process of feeling lamb's back:
báhhit ilɛạrgúubạh! «Look at the ham!»

Technical and non-technical textual elements

Comparison with other situational categories enables us to abstract a *technical* language of buying and selling, of which an example — yạftəḫállạ — has been quoted above, and of which others will be given below. Such elements or parts of texts constitute, so to speak, the key for the text; by their means, any instance of buying and selling can be ascribed without hesitation to that category. But there is much overlapping material between contexts of situation, some of which, although not in the technical sub-category, may also properly be allotted to buying and selling since there is mutual expectancy between the situation and such material. The verbal context is after all only part of the situational whole; limitations are put on the text by other features of the situation and *vice-versa*. If we can argue from, say, yạftəḫállạ, to a buying and selling situation, we can equally argue back again from the situation to the language which is used during examination by the buyer of the object of sale. The following is an example of this language of investigation, taken from the cereals market :

Seller. kánnạk itšímm? «Why are you smelling (it)?»

Buyer. báalạk šiɛíir mạṭmúurạh «Perhaps it's barley from an (underground) store (*sc.* it may be damp)» (1).

Seller. láa, šiɛíir išwạlíet «No, it was in sacks.»

Such an exchange may also belong to a situation in which, say, a father is involved with his son bringing home cereals from the market, but, with technical elements elsewhere in the text, it may with equal validity be allotted to buying and selling, although to a different sub-category from that to which yạftəḫállạ belongs. Elements which correlate exclusively with features of buying and selling situations are termed *technical:* other elements, operative in other situations but customary in buying and selling, are termed *non-technical*. It may be noticed that two or more apparently non-technical elements may, in collocation (2), constitute

(1) Cereals not for immediate sale or consumption are often stored in a mạṭmúurạh or kief (« cave »). The mạṭmúurạh is smaller than the kief and, indeed, may be part of it. Both may take the form of holes dug in the ground.

(2) For the introduction of 'collocation' as a technical term in linguistic statement, see J. R. Firth, « Modes of Meaning », English Studies, 1951.

a technical whole (see, for example, the auctioneer's description of the object of sale below).

Further classification of elements, technical and non-technical, may be made on the basis of personality. The technical áyš ɛaṭáwk fi...? « What have you been offered for...?» belongs exclusively to buyer-language and the non-technical kánnạk itšímm? above to seller-language. With the seller intent on selling his wares and the buyer on getting them, if at all, at the best price, one would not expect, say, míɛza əbwáạhi «(They are) good goats» (1) from the buyer, nor ɛayyíen halkábiš «He's thin, this ram» (1) from the seller (2).

Object of sale

yạftəḫállạ is potential in any instance of buying and selling: kánnạk itšímm? is not. The reason for this is the infinite range of possible objects of sale. If statement in this paper were confined to the buying and selling of one commodity — let us say, cereals — then doubtless not only the cereals themselves but a large number of other objects would have to be considered relevant (3). But cereals are not considered here for themselves but rather as an example of an abstract and generalised *object of sale.* Similarly, kánnạk itšímm? is an example of a generalised linguistic category correlating with what is termed below the *investigation stage* of the transaction. Instances of investigation language are, like instances of the object of sale, infinite in number. It is relevant to note, moreover, that investigation may be non-verbal or proceed simultaneously with bargaining (4). For stages other than investigation, the text is more severely restricted but no more economic statement of relevant objects is possible. The seller's ritualistic conclusion táạkəl bílhana «I hope you enjoy (eating) it» may correlate with the purchase of anything edible, just as his təmággạl is an invitation to try out anything for sale from

(1) An attested example.

(2) Such a statement, and doubtless others elsewhere in this paper, may seem to some banal. The linguist, however, can afford to take nothing for granted in his task of classifying and analysing a bewildering variety of spoken and written utterance.

(3) For example, the heap of cereals (ɛérmạh), the large sack of wool or hair (əġráạrạh), the smaller sack of hemp or flax (išwáạl), the sieve (ġərbíel), the reed-platter (ṭəbág), the measuring canisters of the kayyíel (mayzúurạh, nə̀ṣṣ mayzúurạh, wággạh, etc.), etc.

(4) Cf. Seller (to buyer feeling sheep): ismíen, əmġáyr šáddid ɛázmạk! « They're fat. Just pluck up your courage (*sc.* and give me what I'm asking). »

a cart to a camel. In the present analysis, therefore, the principal relevant object is the object of sale considered as an abstraction.

Locale

Some qualification to the statement that the object of sale is the only relevant object might appear necessary in view of the fact that linguistic differences — even between technical elements — correlate with the difference between transactions in shops (1) and those in markets. But since most goods sold in shops may also be sold in markets, and since those which are not cannot be economically listed, the difference is better stated in terms of locale. Thus, for example, áyš εaṭạ̊wk fi...? «What have you been offered for...?», the characteristic market enquiry as to the object of sale, can never correlate with the shop.

Categories of transaction

There are three major categories of transaction:

1) market transactions exclusive of auctioning;

2) market auctions;

3) shop transactions.

Personality differences between (1) and (2) have already been described. Both (1) and (2) differ from (3) in respect of relevant *persons*; the mediator, for example, has no part to play in the shop. Let us now consider these categories in greater detail; it is convenient to deal with auctions first.

Auctions

Four stages may be recognised:

1) the auctioneer's opening

2) investigation, including description by the auctioneer, of the object of sale

3) bidding

4) conclusion

(1) Whether permanent buildings or open-air « shops » in the village markets where the shopkeeper (fạrrạ̊ạš) spreads his wares (tájrạh *or* əbḏ̣ạ̊ạεạh) on the ground.

There is mutual expectancy between stages. The characteristics of each stage are as follows:

Stage 1

Proceedings are initiated by the auctioneer's ɛalay bieb ạllạ́ạh, fatḫ ilkiriim. No one has yet bid (ɛalay bieb ạllạ́ạh) and a generous opening bid (fatḫ ilkiríim) is called for. The effect produced is that interested buyers and onlookers will gather round the auctioneer and the object of sale, the owner usually placing himself in the background but within earshot. The spatial relations of participants does, however, differ as between open market auctions and those of a covered market as in Benghasi. In the latter situation, the merchants, i. e. the principal type of buyer and one of whom is usually the owner, remain in their shops while the auctioneer walks up and down in front of them crying his wares. This difference between the two types of auction does correspond to linguistic differences but the latter are few and it has not, therefore, been felt necessary to subdivide the auction category (1).

The element ɛalay bieb ạllạ́ạh, technical to buying and selling as a whole, is not, unlike fatḫ ilkiríim, specific to the auction. The two elements are habitually collocated in this category of transaction.

Stage 2

With the auction opened, buyers inspect the object of sale, but verbal activity for this stage is less likely than for the investigation stage of other transaction categories. An example, however, is wạrríina sínnih «Show us his age (*sc.* by opening his mouth)», which was recorded at a camel-auction in Gubba. The auctioneer, too, may remain silent but often — especially when the object of sale is animal — he gives a short description which is, of course, invariably in the nature of a song of praise. The following is an example of an auctioneer's description of a cow; he has led the animal around for the buyers to see and to demonstrate that it is able to walk properly:

ḫallíebih, silíimit iliɛyúub w híedyih. ạwwálilha wáldih.

(1) Such differences are illustrated in Text I below.

«She's a good milker, free from defect(s) and placid. She's only calved once.»

Such a text is full of elements habitually collocated and correlating with the particular object of sale, but interest in this paper centres on the fact that the whole can only correlate with Stage 2 of an auction.

Stage 3

Stage is an abstract category and the numbering of stages does not necessarily imply sequence in time. Thus the auctioneer's mínu illi ɛíndih ġáṛáḏ/rə́ġbạh? «What am I bid?» may, in the instance, be uttered in the same breath as the opening ɛalay bieb ạlláạh, fatḫ ilkiríim; nevertheless, it is here considered as marking the opening of Stage 3, and has the effect of eliciting an opening bid.

The opening bid is stated in words of money-reference, e. g. jiniiyáyn w sittíin «£2.60». Subsequent bids may also be so framed, but it is common for bids to be raised by a fixed amount usually made known to buyers by the auctioneer (1). If the latter practice is followed, then zíidha « Raise it! » is the buyer's reaction to the statement of the last bid by the auctioneer, corresponding to the raising of a finger, catalogue, etc., at our own auctions. Silence or dállil «Carry on (auctioning)!» is the buyer's reaction when he wishes to bid no further.

All bids are repeated by the auctioneer in words of money-reference and in accordance with a characteristic pattern. The price, e. g. jiniiyáyn w sittíin, is called out at least twice, each time with rising intonation. This feature contributes, as will be seen, to the distinction drawn between Stages 3 and 4. Repetition of bids on this pattern belongs, like zíidha and dállil above, exclusively to the auction.

When the auctioneer sees that there is reluctance, even if momentary, towards further bidding, he uses the cry haṛáạj, yáṛbạḫ, yáksab, the characteristic phonic features of which in utterance are: the high monotone on which the two syllables of haṛáạj are pronounced; the very long second vowel of haṛáạj; the fall from mid on the stressed syllable yaṛ- preceding the low level pitch of unstressed -bạḫ; the utterance of yáksab, from the

(1) This is illustrated in Text I below.

standpoint of stress and pitch, as an «echo» to yárbaḫ; the perceptible silences between the three words.

haráaj, yárbaḫ, yáksab is the equivalent of English «Going... going...» and is commonly followed by mínu illi εíndih izyíedih? «What further offers am I made?», to which the response zíidha may or may not be obtained. ġarád and rə́ġbah are also possible for izyíedih here, but, as we have seen, mínu illi εíndih ġarád/rə́ġbah? is also characteristic of the opening stage: mínu illi εíndih izyíedih? however, can only correlate with a slackening in bidding.

The buyer's áyš εaṭáwk fi...?, which opens the bargaining stage in non-auction market transactions *(q. v. infra)*, may also correlate — in the auction — with the buyer's arrival on the scene when bidding is already in progress. It is a common element of texts for *covered* market auctions, in which the buyer, *sc.* the merchant in his shop, is frequently unaware of the latest bid made.

Stage 4

The auctioneer perceives that no further bid is forthcoming and, with the proviso that the owner's agreement must be sought, proceeds to knock down the article to the last bidder with haráaj (usually repeated but not followed by yárbaḫ, yáksab) and an announcement of the final price. This announcement is made once only and on a falling intonation (cf. Stage 3 above).

Subsequent activity differs between open and covered market auctions. For the former, the owner almost invariably stands nearby listening to proceedings; for the latter, he is probably nowhere near the auctioneer when he puts an end to bidding. In the covered market, therefore, the element mabrúuk, which may seal a bargain in any category of transaction, is uttered by the auctioneer with a rider that sale at the price offered is contingent upon the owner's agreement, which he then sets off to seek (1). In the open market, however, the auctioneer, having announced the final price, turns to the owner, whose reaction is either mabrúuk (εaláyh), if he agrees, or yaftəḫálla, if not. The meaning of yaftəḫálla, therefore, differs between auction and non-auction situations: in the former, it marks

(1) See Text I below.

conclusion of the transaction; in the latter, it is a refusal during the bargaining stage. Such differences of meaning are clearly beyond the scope of the dictionary, and it is in order to state them that the context of situation is employed.

Market (non-auction) and shop transactions

These categories share a common pattern of stages as follows:

1) salutation
2) enquiry as to the object of sale
3) investigation of the object of sale
4) bargaining
5) conclusion

It is convenient, therefore, to consider both categories together and to point out differences between them as we proceed.

Stage 1

Shop and market situations differ in that for the latter it is possible that in the instance no greetings are exchanged. This is on the whole more likely to be so when the buyer is a townsman. As a rule, however, both because of the importance attached in the society to the greeting of one's fellows and, more particularly, because of the possible attendant benefits in the transaction, proceedings are opened by the buyer with an appropriate salutation. The form of greeting varies considerably, and especially in accordance with the time of day. Market transactions are conducted very early in the morning and do not, therefore, expect such greetings as misáa ilẖáyr «Good evening», which, habitually collocated with the answer ạllạ́ạh ymassíik bilẖáyr, can only belong to the shop. For both categories we may, of course, expect

B. ṣəbạ́ạḫ ilẖáyr «Good morning»

S. ạllạ́ạh yṣạ́bbḫạk bilẖáyr *or* ẖáyr w mạ́rḫạbạh *or* ẖáyr w mạrḫạb-táyn

or again

B. issiláamu ɛaláykạm «Good morning/afternoon/etc.»

S. ɛaláykạm issilíem w rə́ḫəmt ạllạ́ạh.

Stage 2

It may be that for some texts no elements can be allotted to this stage (1). For example, the customer in the shop, having waited for others to be served, may have found the article in which he is interested and, when his turn comes, may point to or touch it to the accompaniment of báyš hada? «How much is this?», an element which marks the beginning of Stage 3. Similarly, in the market, the situation in which a seller is already engaged in bargaining precludes a newcomer from using the buyer-language which is ascribed below to the present stage.

Where elements of the text *are* allotted to this stage, difference must again be recognised between shop and market situations. With a view to economic statement taking in more of the material, it has been found useful to set up the personality categories of buyer and seller as higher orders of abstraction than shopkeeper, shop-customer, market-vendor and market-purchaser; nevertheless, these sub-categories of personality are implicit to the analysis made in terms of locale (i. e. shop and market). The very common εíndak (šii)...lilbáyε? «Have you a/any... (for sale)?» belongs exclusively to shop-customer's language. It is assumed that what is — or potentially is — on view in a shop is both for sale and the property of the shopkeeper: the following attested examples of Stage 2 language can only correlate with the different trading conditions — and greater confusion — of the market:

1) (buyer's enquiry as to availability for purchase)
   B. halḫáwli lilbáyε? « Is this lamb for sale?»
   S. láa, ilḫáwli fi jímlih «No, the lamb is included» (*sc.* with other sheep in the situation) *or*
   íinəεam, máwš ilhín «Yes, it doesn't belong with them.»

2) (buyer's enquiry as to ownership of goods)
   B. hannεajíet lák? « Are these sheep yours?»
   S. rízig ḫalíel (2) «(lit. worthy living)» *or*
   lálla kílli šíi (2) «Everything is God's»,

(1) One is reminded of « phonetic nothing » as an exponent of phonological categories which the linguist finds necessary to set up.

(2) Characteristically Bedouin.

both of which replies, in simpler terms, tell the buyer that the sheep indeed belong to his interlocutor.

As already stated, *stages* are abstractions made for the purpose of linguistic classification and statement and their numerical order does not necessarily correspond to a successive order in time. Thus halḫáwli lilbáyɛ? may be followed immediately by (B.) áyš ɛaṭáwk fíih? «What have you been offered for it?». The utterance of áyš ɛaṭáwk fíih? may, in terms of time, precede or be simultaneous with examination of the lamb; none the less it is an element allotted in thls statement to Stage 4 (bargaining).

Stage 3

We have already seen that this stage may be non-verbal and that, when verbal, the verbal context will correlate with the particular object of sale. No difference between shop and market is statable. Some further typical examples of elements belonging to this stage are:

1) (seller to buyer examining group of sheep individually)

 (i) ma fíihinš ma itnággi «There's nothing to choose between them.»

 (ii) hadáyn inɛajíet ḫíirih «These are fine sheep.»

2) (seller offering barley for sale)

 S. šúufaḥ «Look at it (*sc.* and feel it, if you like).»

 B. inḫəgg fíih «I'm doing so.»

Stage 4

The buyer's áyš ɛaṭáwk fi...? *or* áyš əɛṭíi? [1] « What offers have you had for (...it/this one/etc.)?» marks the opening of this stage in *market* transactions. The meaning of the word ɛaṭáwk, within the limits of the present statement, is that, collocated with ayš...fi..., it marks the opening of the bargaining stage of market transactions. We are not, for example, concerned with the verb ɛaṭáa, yɛáṭi « to give », nor with analysis of ɛaṭáwk as ɛaṭaw-k, nor with the grammatical designation of ɛaṭáw as 3rd pers. pl. masc., perfect tense, active voice, etc.

(1) Grammatically, 3rd pers. sing. masc. perf. *passive*. ɛə̀ṭyat (3rd pers. sing. fem.), əɛṭúu (3rd pers. pl. masc.) and ɛə̀ṭyan (3rd pers. pl. fem.) are other possible forms, the particular form used correlating with the particular object of sale.

áyš ɛaṭáwk fi... (*or* áyš əɛṭíi)? is habitually collocated with one of the following seller-elements:

1) (ma zíel) ɛalay bieb aḷḷáaḥ «(It is still) at God's door», when no offer has yet been made;

2) bíiɛ wíšri «Buy and sell!», usually when offers have been made but the seller wants to hear the new buyer's offer;

3) ɛišríin (gíriš) [1] «Twenty (piastres)», when the seller tells the buyer the latest offer he has had.

The form of extended collocation with following buyer-elements depends upon which of the three is used. Thus all three may be extended by B.) inɛaṭíik kílmih wíḫdih, wáaḥad w ɛišríin «I'll give you a firm offer of twenty-one», but (1) and (2) only by (B.) itḫaḷlíiha líi ib...? «Will you let me have it for...?», and (1) only by (B.) báyš itríidih? «What do you want for it?». (3) — and (3) only — may have the effect of the buyer's turning his back and moving away.

The above patterns are not those of the shop. Here the opening of Stage 4 may correspond to either buyer or seller utterance. In the first case, báyš... (e. g. haḏa)? «How much... (is this)?» is the invariable formula; in the second a number of possibilities are open to the seller, including the characteristic (in) kien itríid [2] tíšri, insáaɛdak [3] « If you want to buy, I'll help you (*sc.* I'm prepared to strike a bargain with you)». This opening, i. e. without stating a price, is then collocated with (B.) bayš...

Market and shop transactions differ, too, in the participant who takes the initiative in naming a price. In the market, this may be either seller or buyer, and, indeed, it is more frequently the buyer: in the shop, it is invariably the seller.

Market only: S. bíiɛ wíšri. B. itḫaḷlíiha líi ibjiníi w sabɛíin?

Market and shop: B. báyš itríidih? S. háḏi ibjiníi w sabɛíin.

This is, of course, a corollary of the fact that the seller's bíiɛ wíšri is only market-language.

(1) Or any appropriate example of words and collocations of money-reference, e. g. jiniiyáyn « £2 », ṯilíeṯih jiníi w rəbəɛ « £ 3 1/4 », miyytáyn w ḫámsih « 205 (piastres », etc.

(2) Or tíbbi. itríid is characteristically Bedouin and tíbbi townee, but both may be heard from Bedouins in the market or shop.

(3) Or insaaɛdúuk. This latter form (grammatically plural) is associated particularly with the shop.

When the seller in the market has stated a first price, the buyer, if interested, may reply with either a higher or a lower one. He cannot, however, do so indiscriminately. Thus either jiníi w ɛišríin «£1.20» or jiníi w sabɛíin «£1.70», as buyer-elements, may collocate with the seller's jiníi w sittíin «£1.60». The lack of arithmetical symmetry in the figures given is not accidental, for the buyer is not free to use either reply and is in both cases anxious to secure the lowest possible price; in the first case, the seller has stated his highest price and in the second his lowest, and the difference in linguistic terms does not lie in the difference between the two buyer-elements but between the extended collocations of

1) S. ...jiníi w sittíin. B. ...jiníi w ɛišríin and
2) S. ...jiníi w sittíin. B. ...jiníi w sabɛíin.

Thus, 1)collocates with a preceding B. áyš ɛaṭ̣áwk fíih? but not with B. báyš... (hadi)?, and 2) with B. báyš... (hadi)? but not with B. áyš ɛaṭ̣áwk fíih?, i. e.

1) B. áyš ɛaṭ̣áwk fíih? «What have you been offered for it?»
   S. jiníi w sittíin. «£1.60».
   B. (inɛaṭíik kílmih wíḫdih) jiníi w sabɛíin «(I'll give you a firm offer of) £1.70».

and

2) B. báyš hadi? «How much is this one?»
   S. (ib)jiníi w sittíin. «£1.60».
   B. (inɛaṭíik) jiníi w ɛišríin (ḫaḷáaṣ) «(I'll give you) £1.20 (— my last word)».

Similarly, the characteristic buyer-elements win aḫsánit and əḫḫər kílmih ibkám? prehend an earlier bayš..., and only bayš..., i. e.

B. báyš hadi?
S. (ib)jiníi w sittíin.
B. win aḫsánit «And if you are good to me» (*sc.* make me a reduction) *or* əḫḫər kílmih ibkám? [1] «What's the last price you'll take?»

It will be seen, therefore, that mutual expectancy between textual elements is cumulative, and looks both forward and back. Elements are not strung together in time; time, but not «timing», is irrelevant to the statement.

(1) These two elements are not necessarily replies to the first stated price but may be used at any time during bargaining.

Other technical and non-technical elements characteristic of Stage 4 are as follows; they are potential both to shop and market with the exception of those asterisked, which for reasons given below are limited to the market:

i) Seller-elements:

a) technical:

1) kílmih yíebsih «(lit. One hard word)» (*sc.* I've given my price and I shall not alter it);

2) yaftəḫálla (1) *or* yáftaḫ rábbi (1) «No» (when refusing a bid);

3) (jiníi w sittíin) ɛalay ġáyrak* «Someone else has already bid (£1.60)»;

b) non-technical:

4) ḫallíiha ɛánnak «Leave it (e. g. sheep) alone» (*sc.* if you won't offer a fair price, someone else will);

5) yijjádɛan* (2) «He can't be serious» ('rhetorical' appeal in ridicule of the price offered);

6) jáwha ilɛəggáal* « Sensible men are here (lit. have come to it)» (said on arrival of new group of prospective buyers both to put the 'present' buyer in his place and to flatter the newcomers);

7) təwaṭṭáyt « You're too low (*sc.* in your offer)».

ii) Buyer-elements:

a) technical:

1) (háyya, ya siidi) ḫallíina níšru «(Come on, old man) let us buy!»;

2) ḫíll ráaṣak w bíiɛ «Make up your mind to sell!»;

3) báalak inbáaɛat «(lit. Perhaps it — e. g. sheep — has been sold)» (said after seller's refusal of buyer's offer, and tantamount to «Perhaps you'll change your mind.»);

4) ájɛar mínni «(lit. Don't maltreat me)» (*sc.* make me a reduction);

5) bíɛtih ibkílmit ərráajil* «Do you agree to what the man says?» (asking seller whether he accepts price suggested by mediator);

(1) Lit. « May God open (your mind to reason). »
(2) Lit. « He behaves like an (irresponsible) youth. »

b) non-technical :

6) tiɛalláyt «You're asking too much.»

The following examples are such that, abstracted from texts and considered as isolates, they may correlate with utterance by either seller or buyer. They are none the less typical of buying and selling:

1) ágrạb «Bring (your price) nearer!»;

2) kiláamạk ikwáyyis «That's a good line of talk you have»;

3) ílɛarạb máhəmš káyfạk gạạftịin «People can't really be as mean as you.»;

4) ḫạllíiha gíeɛdih bárədhạ «Let it stay where it is» (*sc.* if that's your price, I'm not interested in buying/selling it).

The asterisked examples above cannot operate in the shop situation. Difference of relevant persons expects difference of verbal context. Quite apart from 'name'-parts like that of the wəṣíiṭ, the market is crowded with 'extras' as, in the instance, the numerous buyers make the rounds of the numerous sellers in search of the best bargain. The following extract is not marked as an exclusively market-text until the very end, but such marks are bound to be present somewhere in any text of adequate length:

B. ḫəd fíiha jiníi w sittíin «(Will you) take £1.60 for it?»

S. yạftəḫállạ «Nothing doing.»

B. báalạk inbáaɛat «Perhaps you'll change your mind.»

S. wạlláạhi, igbíel ilɛáyn «Heavens, you only have to look at it» (*sc.* to see it's worth more than your offer)

B. ḫạllíiha gíeɛdih bárədhạ «You can keep it.»

S. binnəṣíib «Take it or leave it» (lit. it depends on fortune, i. e. whether the seller keeps it or sells it at the price he wants).

B. əbġáạytạk «As you will.»

S. máalák w míel haddúuwạh? jiníi w sittíin ɛalay ġáyrạk «What are you making all this fuss for, anyway? Somebody else has already offered £1.60.»

Having reached the last seller-element, we are now able to complete the beginning of this exchange with, say,

B. hadi áyš ɛạṭáwk fíiha? «What have you been offered for this one?»

S. bíiɛ wíšri «State your price.»

(B. ẖəḏ fíiha...).

and there can no longer be the slightest doubt about the correlation of the text with the market.

Stage 5

Conclusion of the transaction correlates variously with verbal and/or non-verbal activity on the part of the buyer and seller as follows:

1) non-verbal:

Buyer, refusing to bargain further, turns his back and moves off;

2) verbal:

either

Buyer accepts seller's price, usually with bíehi/ṭáyyib/ẖáaḷaṣ (niḫna əmwạạfgíin) «All right (,we're agreed)» and, in the market, offers his hand to the seller (1);

or

Seller accepts either in the form bíehi/ṭáyyib/ẖaḷáạṣ, ɛaṭáyt ilkílmih «All right (,you have given the word)», or, more usually, in that of mạbrúuk (inšạllạ) (2) «Congratulations», which is habitually collocated with B. ạllạ́ạh ybierik fíik or B. mạbrúuk.

It is interesting to note that once agreement has been reached, seller-language can be of a type excluded in the bargaining stage. Text II below provides an example, where the seller, having agreed to sell, points out defects in the object of sale.

I have one attested example of S. ẖaḷáạṣ, inšállạ tárbaḫ fíiha «Done! May you find fortune with it!» marking the seller's acceptance, but the form tạ́rbạḫ — usually collocated with its cognate ríbiḫ elsewhere — belongs characteristically to an extension of the situation which involves payment, registration of market transactions (in animals) and a final exchange of good wishes. It is not necessary for this activity to follow

(1) Hands are slapped together rather than shaken. The action was described to me as yəẖəṭbu iidáyhəm ɛaláyha « They slap hands on it. »

(2) Lit. « It will be blessed (I hope). » The form of mạ́brúuk will vary with the object of sale ; for example, if sheep are sold, mạ́bruukạ́ạt is to be expected.

a strict temporal sequence, nor indeed for all its parts to correspond to verbal exchange between buyer and seller. Examples are :

1) (agreement has been reached on the sale of wheat at 19 piastres per measure; the buyer counts out the money into the seller's palm).

B. ...hadáyn tisiɛṭą̇aš «(And) that makes 19.»

S. ṣəwą̇ą̇. tą̇ą̇kəl bílhana «Correct. May you enjoy it!»

2)

S. (signifying agreement). mą̇bruuką̇ą̇t inšą̇llą̇.

B. (handing over money). ḫə̇d̲, ya šíeyib. ájɛalą̇k tą̇rbą̇ḫ «Here you are, old-timer. May it (*sc.* the money) bring you good luck.»

3) (payment made after registration and payment of tax in the market-office).

S. ḫą̇lą̇ą̇ṣ, ɛą̇ṭą̇yt ilkílmih.

B. ɛáddi gayyidhin ġą̇ą̇di «Go and register them over there.»

S. (on return from office). híet ijjiniiyáyn «Hand over the £2.»

B. (tendering money) ḫə̇d̲. ídɛi birríbiḫ « Here you are! Wish me luck.»

S. ą̇llą̇ą̇h yrábbḫą̇k (*or* ą̇llą̇ą̇h yájɛalą̇k tą̇rbą̇ḫ) «Good luck to you.»

* * *

It is often difficult to separate the situational and collocational levels of statement, for the situation 'determines' in large measure collocation in any given text. At first sight it appears that to say «x collocates with y in buying and selling situations» is just another way of saying «buying and selling situations expect x in collocation with y». There is nevertheless a difference of emphasis implicit in the two statements: the first emphasizes the collocation, the second the situation. The level of collocation is primarily concerned with interior relations in texts; that of the situation with exterior correlations for texts. Although (extended) collocation has necessarily been introduced into the present statement, nevertheless emphasis has been placed not so much on the collocation of element x with element y as on the correlation of x or y or $(x+y)$ with personalities and features of the situation.

In the enquiry stage of open-market transactions, a high degree of probability attaches to a buyer-element which may be stated as B. hal*(a)* l*(b)?*, where *a* and *b* are variables. If the object of sale is stated, let us say as cereals, then the 'spread' of possible *a*-elements is restricted to (hal)gą́məḫ/ġą́llạh/εə̀rmạh/šiεíir (1). For *b*, we may have (1)ạk/ilbayε/man; i. e.

halgą́məḫ	lą́k?	«Is this wheat yours?»
ġą́llạh		«Are these cereals yours?»
εə̀rmạh		«Is this heap yours?»
(š)šiεíir		«Is this barley yours?»
	lilbáyε?	«Is this wh./cer./heap/bar. for sale?»
	ilmán?	«Whose is this wh./cer./heap/bar.?»

If from these possibilities selection is made, then response on the part of the seller is also restricted. Thus, B. halgą́məḫ lilbáyε? does not prehend rízig ḫalíel *or* lállạ kílli šii, but rather láa... *or* íinəεam...; any of these four elements, however, may accompany halgą́məḫ lą́k? In the terms of this article rízig ḫalíel, for example, is looked upon as an extended collocation for halgą́məḫ lą́k? and *vice versa*. It is primarily to handle mutual expectancy between seller- and buyer-elements that (extended) collocation has been employed. Lexicographical or stylistic statement might envisage collecting the collocations of rízig or ḫalíel and stating correlations for them with several situational categories. Here, however, attention is not focused on either word *qua* collocable nor on the whole *qua* collocation but rather on the whole as a seller-element *linked* to the buyer-element halgą́məḫ lą́k? To quote another example, both B. áyš εạṭą́wk fi...? and S. ma zíel εalay bieb ạllą́ạh correlate exclusively with features of buying and selling situations, but statement is incomplete unless we add that S. ma ziel εalay bieb ạllą́ạh prehends B. áyš εạṭą́wk fi...?

A text is a kind of snowball, and every word or collocation in it is part of its own context, in the wider sense of this term; moreover, the snowball rolls now this way, now that. To make progress in statement at all possible it is necessary for the linguist to select from his material and to focus

(1) The list is not beyond doubt exhaustive. The need for the trained native linguist is nowhere more acutely felt than at the 'higher' levels of linguistic statement.

attention on some elements to the exclusion of others. Not every part of a text lends itself to collocational statement, nor will it always be necessary to make statements about *every* (habitual) collocation in a text. For instance, ḫaḷḷíini injárrbih «Let me try it/him» and əṣṣyiráạn wilmáyz «walking and galloping (horse)» are examples from Text III below of habitual collocations which are irrelevant to the present statement; they are not limited to buying and selling situations nor can such situations be said to expect them. Again, taɛáal (Bedouin itɛíel) — see Text I below — collocates almost invariably with ya(a) (1) in *any* situation involving one person calling another to him, but although the use of the individual elements taɛáal and ya dalláal and of the larger element taɛáal ya dalláal «Over here, auctioneer!» is indeed relevant to covered market auctions, none the less the collocation of taɛáal with ya — habitual though it is — is irrelevant.

T.-F. MITCHELL.

TEXTS

The following three texts belong respectively to the auction, shop and market situations. The whole of the material is allotted to the categories of stage and personality which have been established. Technical elements are printed in italic type : non-technical elements in roman and underlined; elements not ascribed to either category are in roman. Both technical and non-technical elements are further classified — and lettered in the texts — according to the following scheme:

a) elements correlating with the particular situational category illustrated, i. e. auction/shop/market;

b) elements correlating with more than one of the three categories;

c) elements correlating with the object of sale;

d) elements correlating with other features of the situation;
e. g. *ya dalláal*[a], táajir waḷḷa baṛṛáạni[a] (see Text I).

Notes follow each text and the lines of the texts are numbered in order to facilitate reference.

(1) Grammatically, the vocative particle.

TEXT I

(Auction)

Auction of waistcoat in Benghasi covered market; merchants in their shops on both sides of the passage along which the auctioneer passes to and fro; shoppers in and around the shops or passing by; time of day a. m. or p. m.(1) The auction has been in progress for some time and no part of the text is ascribable to stages 1 and 2.

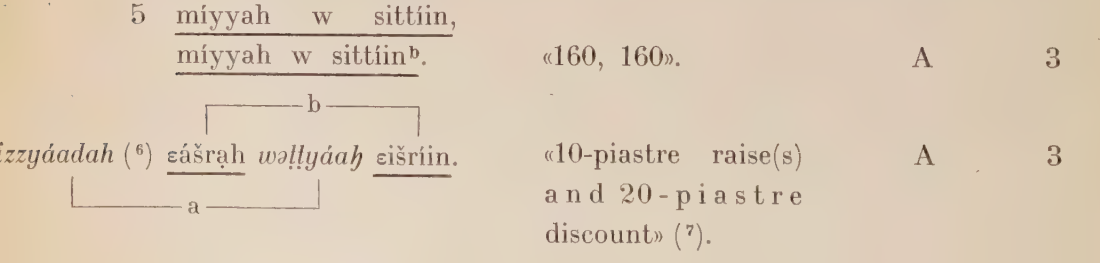
Note. The most important differences between Benghasi and Bedouin pronunciation are indicated in footnotes.

	Text	Translation	Personality	Stage
1	taεáal[d] (2), *ya dalláal*[a].	«Here, auctioneer!	B	3
2	*kám* (3) *εaṭâwk f*[b]ilfár-milah[c] (4)?	What have you been offered for the waistcoat?»	(1st merchant)	

(Auctioneer goes over to merchant, who examines garment)

	Text	Translation	Personality	Stage
3	míyyah (5) w ḫamsíin (gírš)[b].	«150 piastres».	A	3
4	*zíidha*[a].	«Raise it!»	B	3

(Auctioneer resumes progress up and down market, calling the latest price)



	Text	Translation	Personality	Stage
5	míyyah w sittíin, míyyah w sittíin[b].	«160, 160».	A	3
	izzyáadah (6) εášrạh *wəḷḷyáaḥ* εišríin.	«10-piastre raise(s) and 20-piastre discount» (7).	A	3

(1) Unlike the open market, which is restricted to the (early) morning.
(2) Bedouin itεíel. The diphthong ie is not a feature of Benghasi speech.
(3) Bedouin ayš.
(4) Bedouin fárməlạh.
(5) Bedouin míyyih.
(6) Bedouin izzyíedih.
(7) The discount is allowed to the final purchaser. It is not announced publicly so that the buyer (usually a merchant) may sell for at least the price announced. The discount is also allowed to any buyer known genuinely to require the article for his own use.

	Text	Translation	Personality	Stage
	(In lower voice to merchants only)			
7	*ziidha (hazzyáadah)!*[a]	«Raise it (that amount).»	B (2nd merchant) ([1])	3
8	míyyah w sabεíin, míyyah w sabεíin[b]. (The price reaches 190 piastres)	«170, 170.»	A	3
9	*harạ́ạj, harạ́ạj,* míyyah w tisεíin[b],	«Going at 190... going... going...»	A	3
10	*yạ́rbạḫ, yáksab*[a].			
11	*ziidha!*[a]	«Raise it!»	B (3rd merchant)	3
12	miitáyn, miitáyn[b].	«200, 200. Raise one, discount two.»	A	3
13	(To merchants only) *izzyáada wáạḫad*			
14	*wəṭṭyáaḫ itnéen*[a] ([2]).			
15	*ziidha!*[a]	«Raise it!»	B (*not* merchant)	3
16	miitáyn w εášrạh, miitáyn w εášrạh[b].	«210, 210. Going... going... I'm about to sell, I'm going to part with (it), this is my limit, let no one blame the auctioneer.»	A	
17	*harạ́ạj, harạ́ạj, nibbi inbíiε, nibbi*			
18	*nírmi, haḏạ ḫáddi, la lạ́wm εalay*			
19	*iddalláal*[a].			

(Auctioneer moves closer to merchant he knows to be interested in the object of sale)

	Text	Translation	Personality	Stage
20	*mánu* ([3]) *illi yzíid fíik?*[a] táajir	«Who's raising you? A merchant or an outsider?»	B (merchant)	3
21	wạllá bạrrạ́ani?[a]			

(1) One personality in the abstract situation may, of course, correspond to more than one man in the instance.

(2) With half-close front vowel in the final syllable; cf. Bedouin iṯnáyn.

(3) Bedouin mínu.

	Text	Translation	Personality	Stage
22	wạllạ́ạhi, bạrrạ́ạni... labbáas[c]. εíndạk	«An outsider... he wants to wear it himself. Do you want it or shall he have it? There's no one (else) bidding.»	A	3
23	wạllạ εíndah (1)? *ma*			
	εáš (2) *fiih*			
24	*ḫádd yzíid*[a].			
25	báahi, madaam lab-báas[c], εạṭíiha líh.	«All right. Since he wants it for himself, give it to him. I don't want to bid further.»	B	3
26	ma εáš εindi ġạrạ́d[a].			

(Auctioneer moves away from merchant and halts close to purchaser)

	Text	Translation	Personality	Stage
27	*harạ́ạj, harạ́ạj, mii-táyn w εášrạh*[a].	«Going... going... sold at 210.	A	4
28	(To the purchaser) *míyyah w tisεíin*	190 to pay (lit. paid). Congratulations to you, if the owner (of the property) agrees to sell.»		
29	*mạgbúuḏ*[a]. mạ́brúuk εaláyk[b], *kaan*			
30	*áaba* (3) *ybíiε ṣạ́ạḫib ilmáal*[d].			
31	mạbrúuk[b]. εáddi šá-awərạh fíisaε.	«Thank you. Go and ask him quickly. I'm in a hurry and want to be off.»	B (purchaser)	4
32	rạ́ạni nibbi inεáddi — mistíεjil.			
33	ḫạ́ạḏər. ana (4) má-aši.	«All right. I'll go right away.»	A	

(1) Bedouin εíndih.

(2) Bedouin εatš.

(3) I have only ever seen the commoner negative form transcribed as ma baaš. The evidence of the affirmative form does not seem to have been available to other workers in the field, and must assuredly lead to reconsideration of the negative form from the historical and comparative standpoint (see, for example, E. Panetta, 'L'Arabo parlato a Bengasi', p. 239). Other examples from Benghasi of the use of áaba are: (in) kaan áaba yjíi, injíibih imεáay « If he wants to come, I'll bring him with me », and lukaan áaba yjíi, rạạh jáay (*or* jáa), laakin m(a a)abáaš « If he'd wanted to come, he would have done, but he didn't want to ». yíbbi may be used for áaba in both these examples.

(4) Bedouin na.

Notes to text I

Line/s

1 taεáal, correlating with the spatial disposition of buyer and auctioneer, belongs only to the *covered* market auction.

1 It is the collocation of *ya* (grammatically the vocative particle) with *dalláal* which marks the element as technical to the auction. Elsewhere the same man — as a different personality — is addressed otherwise, while in situations in which the auctioneer does not participate, dalláal is usually collocated with il (grammatically the definite article).

2 *kám* (or *áyš*) *εạṭáwk f-* belongs to the auction and shop situations.

3 míyyah w ḫạmsíin is not expected *qua* míyyah w ḫạmsíin but rather as an example of words and collocations of money-reference. In this respect it differs from such a non-technical element as mạbrúuk[b] (and cognate forms), which is expected *qua* mạbrúuk. Both elements belong to all three situations.

4-5 Repetition of míyyah w sittíin and subsequent similar elements is technical to the auction.

Not only is there mutual expectancy between the buyer's *zíidha* and the auctioneer's statement of price, but expectancy between two price statements, preceding and following *zíidha*, is mutual and specific:

A. míyyah w sittíin. B. zíidha. A. míyyah w sabεíin.

→
←.........→

6 The collocation *izzyáadah... wəṭṭyáaḫ...*, habitually extended to include words of money reference, is technical to the auction. εášrạh and εišríin are variables belonging to the general category of money-words; nevertheless, there is a precise relationship between them in this collocation, and this relationship is technical to the auction. Cf. *izzyáadah wáạḫad wəṭṭyáaḫ itnéen* below.

9-10 The technical element here is the whole collocation *harạ́aj, harạ́aj... yạ́rbạḫ, yáksab*, to which extended collocation with words of money-reference is not essential.

13-14 Cf. *izzyáadah* εášrạh *wəṭṭyáaḫ* εišríin earlier. This use of wáạḫad

and itnéen in the sense of ten and twenty piastres respectively is technical to the auction.

17-19 It is possible that *nibbi inbíiε... εalay iddalláal* is peculiar to Benghasi.

20 mánu illi... fíik? and yzíid are widely distributed in collocations which correlate with a variety of situations. When they themselves are collocated, however, correlation is exclusively with the auction.

23-24 Similar remarks to those in the preceding note may be made for yzíid and ma εáš fiih ḫádd...

26 (ma εáš) εindi ġạrạ́ḏ̣ is not technical to the auction, unlike the auctioneer's *mínu illi εíndih ġạrạ́ḏ̣?* «What am I offered?», which elsewhere, like *mánu illi yzíid fíik?* and *ma εáš fiih ḫádd yzíid* in the present text, must be abstracted as a whole rather than in the parts mínu illi and εíndih ġạrạ́ḏ̣.

27-30 *harạ́ạj (,harạ́ạj)* is not collocated at this point with *yạ́rbaḫ, yáksab.* It is habitually collocated here with words of money-reference, which are not repeated. For this reason, *miitáyn w εášrạh*, a variable element, has been considered as one with *harạ́ạj, harạ́ạj* in the text. Similar remarks apply to the following *míyyah w tisεíin* collocated with the technical *mạgbúuḏ̣*. *kaan áaba...ilmáal* is classified as a d-element, since it can only correlate with the *covered* market auction, in which the spatial disposition of owner and auctioneer differs from that obtaining in the open market.

TEXT II (1)

(Shop)

The customer wishes to buy a bed; not finding what he wants in one shop; he finally strikes a bargain in another.

(1) The following text was recorded at a time when my assistant was furnishing his flat in Benghasi. The two shopkeepers were not, of course, Bedouin, but the material is none the less possible for Bedouin Arabic. The transcription conforms to Bedouin usage.

	Text	Translation	Personality	Stage
1	ṣəbáạḫ ilḫáyr.	«Good morning.»	B	1
2	ạlláạh yṣábbḫák bil-ḫáyr[b].	«Good morning.»	S (1st shopkeeper)	
	(Customer walks over to a bed on view in the shop)			
3	*báyš hạḏạ*[a], ya ḫíej?	«How much is this, Hāj?»	B	4
4	ibḫámsih jiníi[b].	«£5.»	S	4
5	*win aḫsánil.*	«Make me a reduction».	B	4
6 7	*iliḫsínih idzíid, ma* *tə́ngəṣš*[b].	«The price is a fair one (lit. fairdealing would increase, not decrease (the price)).»	S	
8	báalạk itɛạṭíih líi bár-bəɛạh jiníi[b].	«Perhaps you'll let me have it for £4.»	B	4
9 10 11 12	wạlláạhi, ma yḫallə̀ṣ-niiš[a] lajil ḫáạṭər niḫna injíibu fíddibaš hádạ min əṭráạblis wilmášy wij-jáyy ykallífna məṣạaríif wáạjdih[a].	«Good Lord, it wouldn't pay me, since we bring these goods from Tripoli and the return trip costs us a great deal.»	S	4
13 14	ya ḫíej, *bíṯṯiman hádạ ma ḫádd yjii* *yíšri mínnạk šáyy*[b].	«Nobody's going to come and buy from you at that (sort of) price, Hāj.»	B	4
	(Customer proceeds to another shop)			
15	*ɛíndạk šii* siríir[c] *lilbáyɛ?* (b)	«Have you a bed to sell?»	B	2
16	ɛíndi wáạḫad, ġayr ġáạli išway(y)[a].	«I've got one, but it's rather expensive.»	S (2nd shopkeeper)	2

	Text	Translation	Personality	Stage
17	kiḏa ḫallíini inšúufaḥ[d]	«Let me have a look at it, then.»	B	2
18	təfáḍḍal[a].	«Certainly.	S	2
	b			
	in kien tibbíih ilrúuḫạk *insaaɛdúuk.*	If you want it for yourself, I (lit. we) will make you a reduction (lit. help you). »		4
20	*báyš haḏá ?*[a]	«How much is it (lit. this)?»	B	4
21	haḏạ bárbəɛạh jiníi[b].	«£4».	S	4
22	*ə́ḫḫər kílmih ibkám?*[a]	«What's your last price (lit. word)?»	B	4
23	wạlláạhi, lukien wá-ạḫad mạwš ínit,	«Believe me, if it were anyone but you, I'd ask him five.»	S	4
24	ingúullih ibḫámsih[b].			
25	*na inɛạṭiik kílmih wíḫ-dih*[b], tilíeṯih	«I'll make you a firm offer (lit. give you one word) of £3 1/2.»	B	4
26	jiníi w nə́ṣṣ[b].			
27	*yạftəḫállạ*[b], ya siidi. ḫallíih	«Impossible. Let it stay where it is (lit. in its place).»	S	4
28	gíeɛid fi məṭráạḫạh[b].			
	(Customer moves to go)			
29	ásmaɛ. injíik bəɛad əḏḏə́hər,	«Listen. I'll come (to you) this afternoon, pay you £3.70 and take it.»	B	4
30	*nadfáɛlạk tilíeṯih jiníi w sabɛiin*[b]			
31	w náạḫdih.			

Text	Translation	Personality	Stage
(Customer crosses threshold of shop on his way out)			
32 ma ziel tibbíilih (1) tirkíib^c.	«It still wants some repairs.»	S	5

Notes to text II

Line/s

1-2 The whole collocation of the buyer- and seller-element is considered as one, and correlates with the shop and market situations only.

3 bayṡ, alone or collocated with words grammatically definable as noun or pronoun, is technical to the shop.
As the use of ya ḫiej here indicates, the customer and both shopkeepers were, in fact, known to each other; I can, however, detect no element of the text correlating with this fact.

5-7 Again the buyer- and the seller-element together constitute one (habitual) collocation, which correlates with the shop and market situations only. The whole, in turn, is habitually collocated with preceding words and collocations of money-reference.

8 baalạk...b... correlates with the shop and market only.

9-12 Characteristic shopkeeper 'gambits'. Notice the equally characteristic use of -na (grammatically 1st person *plural* pronominal suffix) in ykallífna; cf. insaaεdúuk at line 19.

13-14 Shop and market only.

15 *εíndạk šii...lilbáyε?* is, of course, abstracted en bloc.

17 Correlating with the fact that the object of sale is not on view.

18 It is realised that təfáḍḍạl correlates with a great variety of situations. Nevertheless, on the very many occasions I visited shops, I do not think an instance of təfáḍḍạl was ever missing. There would be some justification for abstracting the 'protestation' wạlláạhi similarly.

(1) Bedouin itríidlih; tíbbi/itríid is here an invariable form.

19 *in kien tibbi* (or *ilríid*)... *insáaɛdạk* belongs to the shop and market, but *in(saaɛd)úu(k)* — grammatically 1st person plural — belongs to the shop only.

20 Following words of money-reference are to be expected, since the seller has already used his *in kien tíbbi...insaaɛdúuk*, which elsewhere is possible as a reply to *báyš hadạ?*

22 In shop and market situations only. Collocates invariably with preceding words of money-reference.

23-24 Again, shop and market only. This element correlates to some extent with the prior acquaintance of customer and shopkeeper. It is not used unless the shopkeeper has seen the customer at least once before.

25 *na...wiħdih* also belongs to the shop and market only, and is habitually collocated with following words of money-reference.

27 *yạftəħálla* operates in all three situations but can only be an owner-element in the auction. Collocation is habitually with preceding words of money-reference.

27-28 ħalli...mətṛáạħaħ belongs to the shop and market.

30 It is the whole collocation of *nadfáɛlạk* with words of money-reference that is technical to the shop and market.

TEXT III

(Market)

Bedouin participants in an open-air market; the object of sale, greatly prized by the Bedouin, is a horse (¹).

	Text	Translation	Personality	Stage
1	issiláamu ɛaláykạm.	«Good morning.»	B	1
2	ɛaláykạm issilíem w rə́ħəmt ạlláạhᵇ.	«Good morning.»	S	

(1) Lengthy investigation is therefore to be expected.

	Text	Translation	Personality	Stage
3	ilmán hall^{a}ášgar[c] ?	«Whose is this roan?»	B	2
4	lálla kílli šii[a].	«Mine (lit. everything is God's).»	S	2
5	*áyš əɛṭii?*	«What have you been offered for him?»	B	4
6	*ma zíel ɛalay bieb alláah*[a].	«Nothing as yet.»	S	
7	*ayš sínnih?*[ac]	«How old is he?»	B	3
8	rəbáaɛ[c].	«Four» (1).	S	3
9	*ilmán búuh?*[ac]	«Whose is his sire?»	B	3
10	búuh əḫṣáan[c] ɛáyt ḫaliifih.	«A horse belonging to the Khalifa section.»	S	3
11	*áyš bəraaríimih?*[ac]	«What whorls (2) has he?»	B	3

(1) As far as the age of a horse is concerned, there would seem to be more than one series of numerative words in use among the Bedouin. My assistant, a man with considerable experience of horses, gave me the following in ascending order of age: ḫáwli/iṯnəwi/iṯlúuṯi/rəbáaɛ/ḫamáaṣ/sidíes. Later, in the Jebel, I was given: ḫáwli/rəbáaɛ/ṯinii/ḫamáaṣ/sidíes/ (a horse of more than 5/6 years being termed) ɛal(ay) láwwal (gárəḫ) or, simply, gíeriḫ. rəbáaɛ here seems oddly used — preceding ṯinii — for a two-year old.

Remarks made at Cyrene by a Bedouin shepherd discussing the nomenclature of sheep may be relevant. These were : ilḫáwlíyyih hii illi ɛəmərha sánih, wibɛadáyn missánih w fáwg laɛínid, gúul, ṯilíeṯ isníin, yingaalílha rəbáaɛyih, w miṯṯilíeṯ isníin w fáwg yingaalílha (inɛájih) isdísih « The *ḥawliyya* is the one (up to) a year old; then from above one year up to, say, three years, it is called *rubāʿya*, and from three years on, *isdisa.* »

Some of these words — rəbáaɛ and ḫáwli are examples — commute in different systems and, therefore, differ in meaning according to the animal involved. rəbáaɛ commutes in a 3-term system of size-(*not* age-) words for goats: jady (small)/rəbáaɛ (medium)/tays (large). Compare ḫáwli and ṯinii in a size-system for (male) sheep: ḫáwli/ṯinii/kábiš. Notice also the masculine-feminine correspondence rəbáaɛ-rəbáaɛyih for (medium-sized) goats: the form rəbáaɛyih is not recognised for horses, nor rəbáaɛ for sheep. The subject is clearly an interesting one linguistically but, unfortunately, one which I was unable to follow up.

(2) Considerable importance is attached by the Bedouin to the presence, disposition and shape of whorls in the horse's hair. There are two major categories: bəraaríim istubáar « good-luck whorls » and bəraaríim šikál « bad-luck whorls »; əḫṣáan wbárah is a horse with the former type, and əḫṣáan áškal one with the latter. Some details of the bəraaríim are given in an appendix to this article.

Text	Translation	Personality	Stage
12 wạlláạhi, iləḫṣáạn gid-dáamạk[c] w 13 təmáġġəl[a]ạh !	«Well, the horse is (there) in front of you. Try him for yourself!»	Ṣ	3
14 *áyš ybáyyiɛ fíik líh?*[a]	«What's making you sell him?»	B	3
15 wạlláạhi, ḫ̱ámis mil-ḫ̱áyl[c] ɛíndi w ma 16 ərríid indíir šii əmráạḫ[c].	«Well, I've (already) five horses and I don't want to make a stud (of them).»	S	3
17 *aymítta jíbtih lilfə́n-dəg?*[a]	«When did you bring him to the market?»	B	3
18 tạwwạ ġáyr jíit gid-diem jáyytạk.	«I came just before you did.»	S	3
19 *ayš ṭábɛạh?*[ac]	«What's his temperament like?»	B	3
20 ṭábɛạh bíehi, wạllạ ɛə́mrạh taɛɛábna, 21 imdárrib ɛalay kílli šáyy[a]. 22 itgúullih ḫ̱ə́šš finnáạr yḫ̱ə́šš fíiha.	«Excellent. Believe me, he's never given us any trouble. He's thoroughly trained — tell him to go through fire, and he will.»	S	3
23 yáạk jạrráạy[bc].	I hope he's fast.»	B	3
24 jạrráạy[c]. wạlláạhi ma yalḫạgánnih 25 ḫ̱áyl[bc] w *ilbáyɛ wíššra billə́jərbạh*[a]. 26 ḫ̱ə́ḏih w járrbih gid-diem rạkkáạbt 27 ilḫ̱áyl[cd] wílli ygu-ulúuhạ míešyih 28 ɛaláyy[a].	«He (certainly) is. Take it from me no horse can catch him, and (,anyway,) you can try him out before buying (lit. buying and selling is by trial). Take him and put him	S	3

Text	Translation	Personality	Stage
	through his paces before the experts (lit. horsemen) (here), and whatever they say, I'll accept.»		
29 ma gílit šii ɛáyb. hadá ḫabár 30 kíllih bíehi. kida jíibih lílfəda[1] 31 ḫallíini injárrbih fəṣ-ṣyiráan 32 wilmáyz[c].	«Well said! That's very fair (lit. this talk is all of it good). Bring him to the maidan, then, and let me try him out walking and galloping.»	B	3
33 árja inšíddlak ɛaláyh ilɛíddih[c]. 34 háw, ra ilɛíddih *máyš filbáyɛ*[bc].	«Wait until I saddle him for you. The saddle's not for sale, though, mind you.»	S	3
35 láa, ma ərríidhaaš, ɛíndi ɛíddih əṭrabilsíyyih.	«No, I don't want it. I've a Tripolitanian one.»	B	3
(The horse is saddled)			
36 dúunak ḫədih w láa itmáyyzih[c] šii 37 fi árəd fíiha ḫáyṭ ilɛayníet wíḫdih 38 min iḫtíyyih ilwarraaniyyíet 39 ṭáayrih[c].	«Here you are, then, take him, but don't gallop him on stony ground, because one of his back shoes is off.»	S	3
40 (As he mounts) bismillíeh ərrəḫmáan ərrəḫíim.	«(In the name of God the All-merciful)».	B	3

(The buyer tries out the horse, returns and dismounts).

	Text	Translation	Personality	Stage
41	jayyid[c]. ạlláạh ybierik ɛaláyh.	«He is fast, and a fine horse (lit. God bless him).	B	3
42	*báyš itríidih? əẖẖər sáẉm*[b].	«What do you want for him? (Your) final price.»		4
43 44 45	wạlláạhi, *ma ərríidš inzíid* *ɛaláyk*[b]. *ẖə́ḏih bayš bíɛit*[b] ḫúuh ɛaamin ájwwạl.	«Well now, I don't want to overcharge you — take him for what I sold his brother at last year.»	S	4
46	báyš bíɛtih ?	«How much was that?»	B	4
47 48 49	bíɛtih bạrbiɛíin jiníi[b], fi hassúug ɛalay yád(d) mạmúur ilbaladíyyih[d].	«Forty pounds, in this (very) market, in the presence of the municipal officer.»	S	4
50	*win aḫsánit.*	«Make me a reduction.»	B	4
51	*iliḫsínih idzíid, ma tə́ngəṣ šíi*[b].	«No, the price is a fair one.»	S	
52 53	bíehi[b], ya siidi. *ásḫibih šáẉr* *ilmạmúur bayš níkitbu ilkušíenih*[d].	«All right, my friend. Lead him over to the office (lit. official) so that we can fill in the form.»	B	5

Notes to text III

Line/s

1-2 Again, both buyer- and seller-element are considered as one collocation correlating with the market and shop.

5-6 *áyš əεṭii* and *εalay bieb ạllạ́ạh* may, individually, belong to the auction, but, when collocated, belong exclusively to the market. The collocation of *εalay bieb ạll ạh* with *ma zíel* is also technical to the market.

7-19 It is not the individual elements *ayš sínnih?*, *ilmán búuh?*, *áyš bəraạrìimih?*, etc., but rather their aggregate collocation that identifies both the market situation and the particular object of sale.

20-21 Typical seller-element, correlating also with an animal object of sale. Without wạllạ εə́mrạh taεεábna, the element could equally belong to the auction; with it, correlation is only with the market.

23 Correlation is with the market and auction situations.

24-25 ma yalḫagánnih ḫáyl may also belong to an auctioneer's initial description.

30 The available open space is not a relevant feature of the auction and shop situations.

34 ...*máyš filbáyε* correlates with either the market or the auction.

41 By stating himself pleased, the buyer places himself at a disadvantage for bargaining. It is to be expected therefore that Stage 4 in this example will be short.

42 Correlates with either the market or the shop.

43-44 Both technical elements correlate with the market and the shop. Unlike yzíid (grammatically 3rd pers. sing.) (see Text I), inzíid (1st pers. sing.) does not belong to the auction.

47-49 fi...ilbaladíyyih correlates with a valuable object of sale. That it is not stolen is guaranteed by εalay...ilbaladíyyih.

50-51 See lines 5-7 of Text II (and Note thereto).

Appendix A

The following material concerning the several categories of bəraạríim « whorls » was provided by Abdalla Bey Bil'Awn, one-time Civil Affairs Officer in Cyrene.

1) bəraaríim ilmaṣrúuf: birríimt išširíiḫih; birríimt ilbáliɛ

bəraaríim ilmaṣrúuf birriimtáyn. wíḫdih yingaalílha birríimt išširíiḫih w ləḫra birríimt ilbáliɛ. láwwilih tíḫt išširíiḫih wiṯṯienyih fərrgəbaḥ. birríimt išširíiḫih táḏman kíll sáw(w).
«The money-whorls are two. One is known as the sharīḥa- and the other as the bal'-whorl. The first is beneath the girth and the second on the neck (sc. gullet). The girth-whorl is a guarantee against all ill-luck.»

2) bəraaríim iləɛḏáar

bəraaríim iləɛḏáar [1] fawg middien «The head-harness whorls are just behind (above) the ears.»

3) bəraaríim issárəɛ

in kíen ilbəraaríim fijjiihtáyn, yaɛni yámna w yásra, ma fíiš ḫaṭár, yaɛni wíḫdih táḏman ləḫra. in kien fiih birríimih wíḫdih fijjíihih ilyámna, bíehi bilḫáyl; in káanat ilbirríimih fijjíihih ilyásra, itkuun máyš bíehyih.
«If the whorls (sc. of the reins) are on the two sides, right and left, there is no harm — one offsets the other. If there is (only) one whorl, and that on the right side, it is (a) very good (sign); if it is on the left, it is bad.»

4) birríimt ijjábhih («the forehead-whorl»)

in kíen ilbirríimih illi fijjábhih díeyrih ḫáṭṭ la fáwg w láwṭa, haḏiik yingaalílha gábər wimɛaníeha birríimit šikál.
«If the whorl on the forehead is in a (straight) line up and down, it (lit. this) is called 'gabr' and means (a) bad luck (whorl).»

5) bəraaríim iššimamíis («the 'sun'-whorls»)

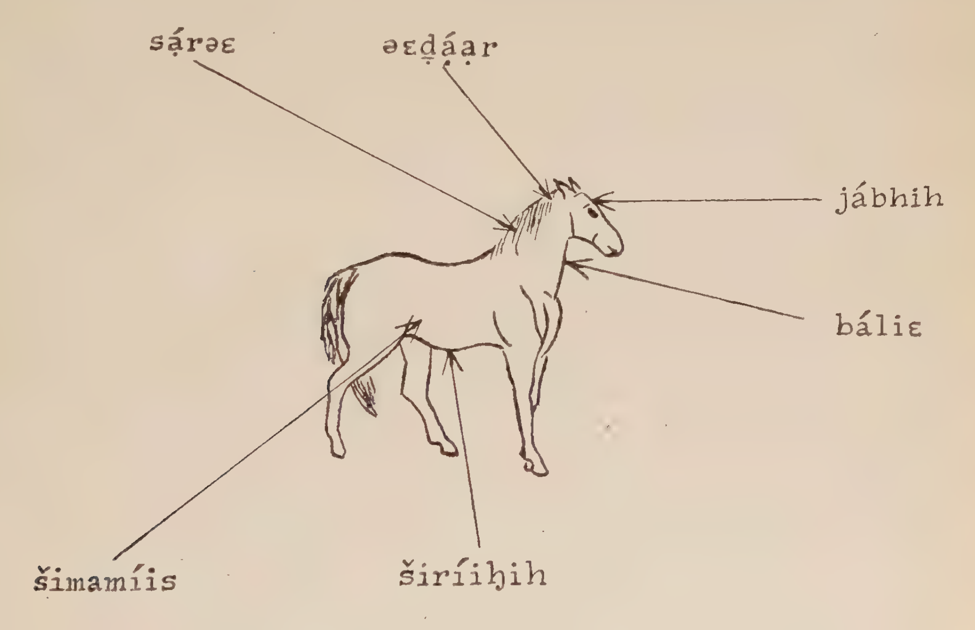
in kíen mitɛallyíet la fáwg imɛaníeha iləḫṣáan jarráay win kien hín wəṭiyyíet imɛaníeha ilmarkúub mawš jáyyid.
«If they are high up towards the top, they mean that the horse is fast; if low down, that he is not.»

(1) Tasselled part of the head-harness.

These whorls, elongated in shape, are found on the body of the horse just in front of the hind legs. If they are high up — and thus exposed to the sun — so that the distance between them over the horse's back is short, then he is considered fast. The following quatrain specifically concerns the bərạạríim iššimamíis: (iššíεεir gáạl εalḫáyl)

bərạạríim tiḫṯ ínniišiibíet, ya fáarsan (1) bílεawáạyid,
in kien ḏálləlạn fílgiεiidíet, win kien šámmisan fíjjəwáạyid.
(The poet said of horses)
«O seasoned rider, if the whorls beneath the nishībāt (2) are in shadow,
then the horse is slow (3), but if they are in sunlight, then he is fast».

The approximate positions of the bərạạríim are indicated in the following drawing :



(1) 'Nunated'-forms are a most interesting feature of Bedouin Arabic. They are not only used in poetry (especially as above with the vocative particle) and in proverbial sayings of the type illustrated by láa máalan w láa banúunan « There is no wealth and no sons (*sc.* on the Day of Judgment) », which was used by a Bedouin seller in the market in refutation of the buyer's charge that his price was too high; but also very commonly in one type of noun-adjective colligation, e.g. ríiḫ ilyáwm ríiḫan εíelyih « There's a very high wind to-day », nəḏáf ilbáyt təndíiftan bíehyih « He gave the tent a thorough clean-out. » The common húu min ṣạạḫban líi « He is a friend of mine » is another example in a different colligation.

(2) Part of the harness; *sc.* bərạạríim iššimamíis.

(3) Lit. « among the slow ones. »

LES VESTIGES DE LA ROUTE ROMAINE DE SALE A L'O. BETH[1]

Lorsqu'en 1917 le Maréchal Lyautey organisa le Service des Antiquités du Maroc, une des premières tâches qui s'imposa fut de déterminer les limites de la province romaine de Maurétanie Tingitane qui occupait le Nord des deux zones de protectorat, français et espagnol. Mais la chose s'avéra vite très difficile. Sans doute savions-nous que l'Empire Romain avait organisé partout contre les barbares ses voisins une zone frontière fortifiée, un *limes*, mais si ce *limes* était nettement tracé en Grande-Bretagne et aussi en Germanie (du Rhin au Danube à travers la Hesse et la Bavière) il n'en était pas de même dans les régions désertiques d'Orient et d'Afrique. Le Maroc surtout, à part les reconnaissances de Ch. Tissot et de La Martinière, était resté à peu près fermé à l'exploration archéologique. Tandis que le regretté L. Chatelain, premier chef du Service des Antiquités, faisait porter son effort surtout sur les fouilles, il fut aidé de l'extérieur dans le problème du limes : un large fossé doublé d'un talus fut découvert par M. L. Brunot à 5 kilomètres au Sud de Rabat, ce qui permit à M. Rouland-Mareschal d'étudier un élément de la frontière romaine sur une quinzaine de kilomètres, depuis l'Océan jusqu'à une forteresse qui dominait le confluent du Bou Regreg et de l'oued Akreuch. Une série de photographies prises par l'aviation militaire donnait dès 1930 une idée très nette de ce premier secteur de la défense romaine.

Mais au-delà, vers l'intérieur, le problème restait entier. En 1938, des reconnaissances au sol nous mirent seulement en présence au Sud-Est de Meknès, à la hauteur et à l'Ouest du monument d'El Gour, d'un autre élément de même nature : large fossé renforcé d'un talus, sur une longueur de près d'un kilomètre, mais que nous n'avons pu relier au précédent. Le

(1) Un résumé de ce travail a été présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le 16 mars 1956. — Les photographies jointes à cet article ont été prises par le capitaine Cheval commandant du C.E.P.M. que je ne saurais trop remercier, mort malheureusement depuis, d'une maladie infectieuse contractée dans la guerre d'Indochine.

regretté général Duval que le problème du limes avait déjà passionné lors de ses précédents commandements en Algérie et en Tunisie, mit alors à la disposition des Antiquités plusieurs officiers qui partageaient sa curiosité, et surtout une « jeep » qui permit d'effectuer sur les terrains les plus accidentés une série de reconnaissances en réseau serré (1). Les résultats obtenus, sans être spectaculaires, sont précieux : on a pu ainsi reconstituer sur un parcours de près de 100 kilomètres le chemin de rocade qui assurait sur les arrières une rapide circulation des forces romaines. C'est de cette voie que nous allons essayer de suivre la trace.

Nous étions dans l'ignorance absolue de la direction que pouvait prendre le limes. La première hypothèse était qu'il s'appuyait sur les hauteurs qui dominent la rive Nord du Bou-Regreg : une amorce de chemin en direction de l'Est partant de la forteresse qui domine le confluent Bou Regreg-Oued Akreuch et d'apparence antique semblait l'appuyer. Le commandant Morin observa toutefois que même sur le Rhin, le Danube et l'Euphrate, les Romains préféraient le système « glacis » au système « fleuve-fossé limite ». De plus au Maroc, où ils recherchaient les terres fertiles : Rharb et sans doute Saïs, ils avaient tout intérêt à laisser aux Berbères nomades la jouissance de zones de transhumance suffisamment étendues. Un bon appui était constitué par la forêt de la Mamora et les hauteurs qui la continuent vers l'Est. Le Bou-Regreg avec ses gués nombreux, surtout pendant la saison sèche, ne constitue pas une ligne d'arrêt infranchissable. Les éperons qui dominent sa vallée aux pentes le plus souvent fort raides, fournissent seulement d'excellents observatoires (2).

Ce fut le commandant Morin qui au cours d'une enquête apprit l'existence, à quelques kilomètres au Nord-Est de Rabat, d'un lieu appelé par les Marocains : Séghiat-el-Faraoun, le même nom que donnent les indigènes au large fossé, sans doute romain qui passe au Sud de Rabat. D'autres renseignements fournis par des paysans marocains, les reconnais-

(1) Ce furent successivement le colonel Vauchez, puis surtout le commandant Morin de l'aéro-navale, les capitaines Cheval et Bermond du C.E.P.M. qui formèrent avec nous une véritable « équipe ». Je serais aussi un ingrat si je ne témoignais pas une reconnaissance particulière aux vaillants conducteurs de « jeep » qui ont fait preuve des plus grandes qualités de coup-d'œil et de sang-froid à travers gués, sables, pierrailles, abrupts...

(2) Aux environs du domaine de Valpierre, sur une éminence, une petite enceinte en pierres sèches avec une tranchée permettant d'accéder à la rivière sans être vu, ressemble trop aux forteresses semblables qui existent le long de l'O. Aguennour dans la région d'Oulmès pour ne pas être comme elles de l'époque arabe.

sances aériennes du commandant Morin, permirent alors de fixer le point de départ d'un chemin romain non loin de l'Océan, à l'Est de Salé — au Nord donc du Bou-Regreg. Sans doute existait à Salé quelque station romaine : il y a été retrouvé des monnaies impériales des IIe, IIIe et IVe siècles ap. J.-C. et des contrepoids de pressoirs en pierre gisent encore près de la voie ferrée entre les deux viaducs, mais tout a été recouvert par la ville marocaine et son cimetière ([1]).

Les premiers vestiges certainement romains ont été retrouvés près de la route de Salé à Meknès, à 1 km. 750 à l'Est de la gare actuelle de Salé et un peu à l'Ouest de la ferme Lauzet, dans une propriété indigène : des traces de murs repérés par le commandant Morin sur une photographie aérienne prise en 1946 pour l'Institut Géographique National, permirent de découvrir quelques pierres régulièrement taillées éparses à la surface du sol dans les jardins. Le chemin romain apparaît ensuite nettement un peu avant la bifurcation de la route Meknès-Salé sur Rabat sous la forme d'une piste à peu près rectiligne qui traverse champs et jardins et que suivent encore volontiers les Marocains des fermes avoisinantes pour aller au marché de Salé. Elle passe ensuite à travers les orangers, au Sud de la ferme de la Jakma, et au Nord de la ferme Belle, où il est difficile de la suivre au milieu des vergers et redevient enfin nettement visible au Sud-Ouest de la ferme des Chênes, sous la forme d'une longue dépression, profonde de 0 m. 80, dont les deux lèvres convexes sont distantes de 12 à 13 mètres à leur crête, et à peu près rectiligne (fig. 1 et 2). Elle s'engage alors dans la forêt de la Mamora où on ne la reconnaît plus que difficilement sauf à 250 mètres environ au Sud de l'embranchement des deux tranchées pare-feu aménagées par nos forestiers ; elle longe le Sud du marécage dit « Daïet el Rma » ([3]) et traverse la route secondaire n° 204 à deux kilomètres environ au Sud de son débouché sur la grande route de Meknès ([4]). Elle se présente là encore sous la forme d'une large gouttière

(1) Aux Oudaïas, sur la falaise qui domine la lèvre sud de l'embouchure du Bou-Regreg, il devait y avoir aussi un établissement romain. M. Caillé, juge à la Cour d'Appel de Rabat, a trouvé à Paris dans les archives du Ministère des Affaires étrangères, une lettre du consul de France datée de 1874 annonçant au Duc Decazes, alors ministre, l'envoi d'une tête de statue en marbre trouvée à cet endroit. L'objet, s'il est jamais arrivé, n'a pu être retrouvé.

(2) Carte au 1/50 000e Rabat ; x = 371 ; y = 382, 750.

(3) Le commandant Morin a réussi à suivre sa trace en « jeep », non sans d'énormes difficultés, entre la tranchée forestière et la route 204.

(4) Un repère facile est fourni par un arbre en boule au Nord duquel elle passe.

à peine visible, mais qu'une automobile aux ressorts suffisamment sensibles et roulant à assez vive allure, permet de percevoir nettement (1).

Sur cette même route, au kilomètre 9, deux tumuli jumelés marquent probablement les bases de deux tours de surveillance (2) qui dominaient la vallée du Bou-Regreg et d'où l'on a encore une belle échappée vers les plateaux du Sud (3).

Le chemin romain descend alors vers l'Est par la cote 156 dans la petite vallée de l'oued Arjet el Kébir (fig. nº 3) qu'il coupe à un gué remarquablement commode, près de la source d'Aïn Kerma, source qui donne de tout temps une eau abondante et très pure et que l'administration française a aménagée en un grand abreuvoir d'accès facile. Il remonte le ravineau, traverse le chemin de colonisation et oblique par un vaste arc de cercle à travers champs, où on suit sans difficulté sa trace intermittente toujours sous forme de gouttière largement évasée. Il passe un peu au Sud des cotes 164 et 169, aboutit ensuite à un double ravineau en Y et croise la route de Souk-el-Arba des Séoul vers le kilomètre 26, 200, où on le perd, mais on le retrouve sans difficultés près d'un signal géodésique non marqué sur la carte (4).

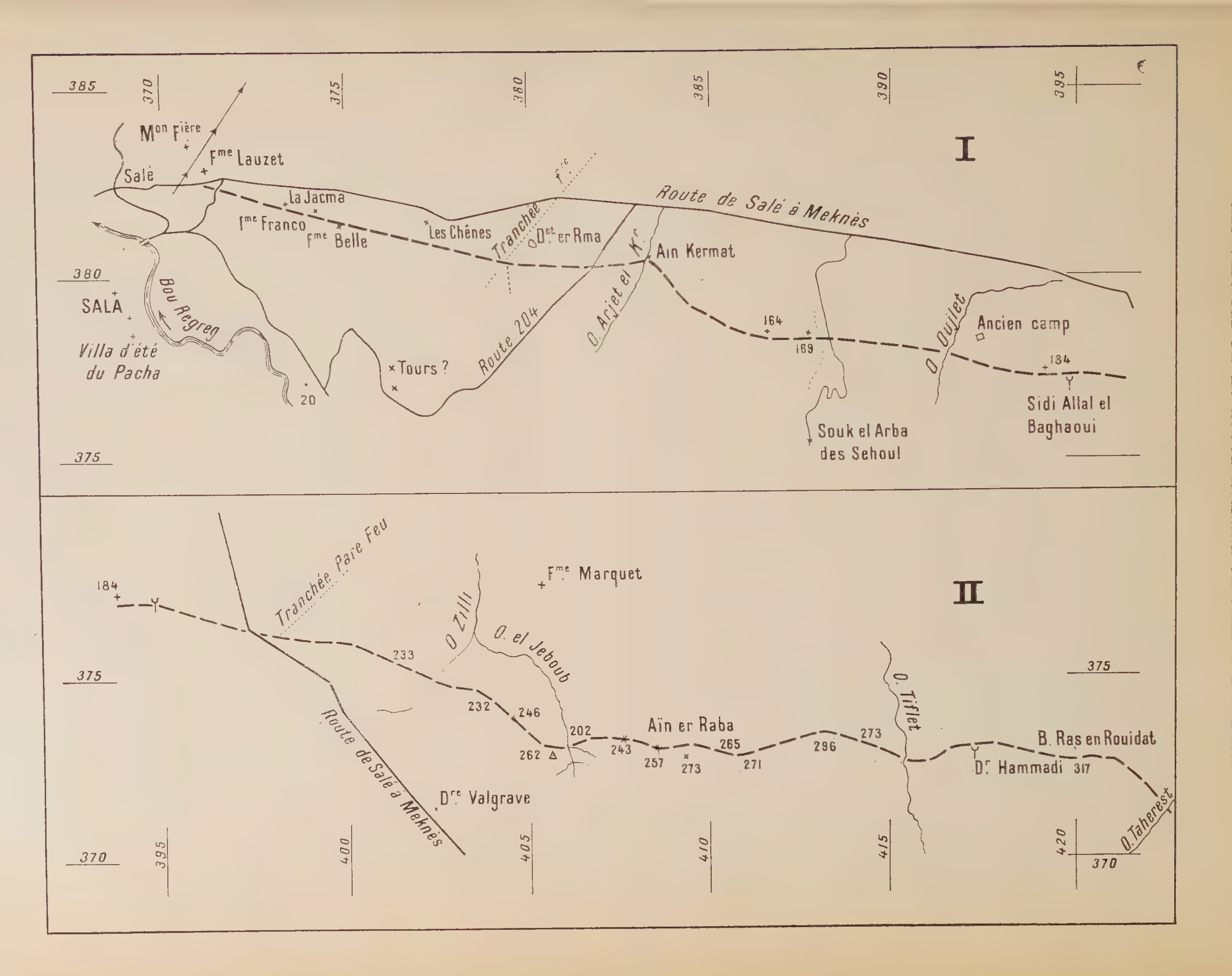
La butte sur laquelle a été placé ce signal est circulaire et bordée d'un fossé ; or elle n'est pas l'œuvre du service géodésique qui l'a trouvée déjà toute aménagée et a été heureux de s'en servir, car elle répondait parfaitement aux conditions que lui même recherchait : une vue étendue presque de tous côtés (le Nord seul est masqué par la forêt). Cette butte était en

(1) Carte au 1/50 000e Oued Fouarat x = 81, 25 ; y = 80, 10. — Fig. 3.

(2) Carte 1/50 000e N'Kheila. Coin Nord-Ouest 76,50 × 77, vers la cote 152. M. L. Chatelain y fit pratiquer des sondages avant 1939 mais n'y trouva que des pierres qui appartenaient sans doute aux fondations.

(3) Cette route, à 4 kilomètres avant son débouché sur la grande route, forme un double coude et longe sur deux côtés un terrassement rectangulaire très élevé où le colonel Baradez a cru reconnaître un camp romain (carte N'Kheila 80, 65 × 79, 25). D'après les renseignements recueillis en 1954 au contrôle civil de Salé, cette plate-forme a été établie en 1943 par l'aviation alliée qui y a installé un poste de T. S. F. ou de radar, maintenu depuis. Sur la face ouest, près de la forêt, on reconnaît il est vrai les vestiges d'un mur antérieur, mais d'époque indéterminée. Dans ces terres remuées, il n'a pas été retrouvé le moindre tesson romain. La surface, approximativement de 25 hectares est d'ailleurs bien trop vaste pour la troupe — une cohorte et une aile au plus — que le corps d'occupation romain y aurait détachée (le camp légionnaire de Lambèze n'a que 21 hectares). La seule inscription militaire de la région, rappelant la cohorte des archers syriens, a été trouvée non ici mais à Chellah. Enfin le coude de la route est bien moins prononcé sur le tirage de la carte révisée en 1935-1936, ce qui prouve bien que sa forme actuelle accentuée en S est due à des travaux récents.

(4) Carte O. Fouarat 88,60 × 78,40.


I
Mon Fière
Fme Lauzet
Salé
La Jacma
Fme Franco
Fme Belle
Les Chênes
Tranchée
Det er Rma
Route de Salé à Meknès
Aïn Kermat
O. Arjet el Kr
SALA
Bou Regreg
Villa d'été du Pacha
20
Tours ?
Route 204
164
169
O. Oujlet
Ancien camp
184
Sidi Allal el Baghaoui
Souk el Arba des Sehoul
385
370
375
380
385
390
395
380
375
II
184
Tranchée Pare Feu
O. Zilli
O. el Jeboub
Fme Marquet
233
232
246
202
262
Aïn er Raba
243
257
273
265
271
296
273
O. Tiflet
B. Ras en Rouidat
Dr Hammadi 317
O. Taherest
Route de Salé à Meknès
Dre Valgrave
375
370
395
400
405
410
415
420
375
370

relation évidente avec la route romaine et supportait une tour qui en assurait la sécurité ; la terre du fossé rejetée à l'intérieur, avait servi à élever la motte centrale et le bois de la forêt voisine avait procuré le matériau de cet observatoire (fig. 4 et 5).

La route romaine se dirige ensuite vers l'Est (fig. 6) puis vers le Sud-Est, descend près d'une ferme indigène et d'un boqueteau vers la cote 125 (fig. 7 et 8), franchit un ravineau, passe au Sud de l'ancien camp de Monod, puis près d'une autre butte qui a aussi soutenu une tour (cote 184, fig. 9) et en conserve quelques pierres et longe au Nord le marabout de Sidi-Allal-el-Baghaoui. Dans leur état actuel, ce marabout et les murs qui l'entourent (il y a eu deux enceintes) paraîssent d'époque médiévale et tardive. Aucun tesson romain n'a été retrouvé non plus dans les terres pourtant fort remuées du cimetière voisin.

La route romaine entre ensuite dans la forêt, coupe obliquement la grande route de Meknès près d'une large tranchée forestière ([2]) et débouche à l'orée est, au Nord d'une guette contre l'incendie. La traversée de cette corne de la forêt de la Mamora est particulièrement nette ; un chemin creux que les indigènes suivent encore de préférence à la grande route et que le cheminement des hommes et des bêtes a profondément creusé dans le sable (fig. 10).

A la sortie de la forêt ([3]) elle a été en partie reprise par des chemins modernes ; elle descend en direction de l'Est vers l'oued Zilli qu'elle franchit par un gué ([4]), se dirige vers le Sud-Est puis vers l'Est enfin vers le Nord-Est. On la suit facilement aux cotes 232, 246, à la balise signal 262 où se dessine le coude du changement de direction ; elle traverse l'O. Jéboub au point coté 202, à un gué situé au confluent de deux ou trois petits ruisseaux, remonte sur l'autre rive par une pente assez raide et passe successivement aux points 243, 257, 265, 296, 273. Elle est encore suivie par une piste indigène ([5]) qui se distingue des autres pistes modernes en

(1) Carte N'Kheila, 94,25 × 77,45.
(2) Carte N'Kheila, clairière au passage de la tranchée forestière : 98.40 × 76,30.
(3) Carte Tiflet, 01,40 × 75,65.
(4) Carte Tiflet, cote 185 : 01,47 × 75.
(5) Entre les points 243 et 257 se détache une autre piste qui a elle aussi, l'aspect caractéristique d'un ancien chemin romain et qui se dirige vers le nord-ouest à peu près exactement vers la ville romaine de Thamusida et passe près de la ferme Marquet. M. Marquet nous a fait remarquer la différence entre ces deux sortes de pistes : les pistes modernes qui desservent les douars et les souks actuels et celles qu'il appelle : pistes ancestrales, qui ne mènent à aucun centre remarquable actuel, mais que les indigènes empruntent de père en fils depuis des générations (négligeant nos routes souvent plus commodes) et qui aboutissent souvent à une station antique.

ce qu'elle est plus large et plus profondément tracée au milieu des champs, elle écrête les talus qu'elle rencontre, par exemple au lieu dit « Aïn-el-Arba » et à la cote 271 (fig. 13), dessinant ainsi un large ruban de sable jaune que l'on suit sans erreur sur près de 8 kilomètres, interrompue seulement par quelques champs labourés. A Aïn-el-Arba, à 50 mètres au Sud, près du point 273, on reconnaît sur un léger monticule l'existence probable d'une tour (fig. 11 et 12).

Le chemin romain descend alors une pente raide, mais suivant une gouttière bien tracée, sur l'O. Tiflet au milieu de jardins, laissant à gauche un enclos avec quelques arbres isolés. L'oued se passe à gué (1) ; on remonte sur le plateau par un petit thalweg encaissé, on emprunte à nouveau une piste en gouttière, on passe à la limite Nord du douar Hammadi, aux cotes 317 et 304 (Bir Ras er Rouidat) où la piste s'infléchit alors vers le Sud-Est (2). Un embranchement pourrait bien s'en être alors détaché vers le Nord-Est en direction de Volubilis.

Elle descend par un sentier très raide et très étroit, aujourd'hui encadré par deux haies de cactus, sur l'O. Ras-Tarhérst, le traverse au Sud de la cote 289 (3), puis passe près des cotes 352 et 375, où elle est très nettement visible, franchit un petit oued, passe près de Sidi Mohamed el Askri (fig. 14), de la cote 362, franchit un autre oued, par un gué assez difficile, longe un cimetière, passe à la cote 378 et franchit l'O. Charef (fig. 15) (4), elle arrive alors à 10 kilomètres au Nord-Ouest de Khémisset aux Souk es Sbet des Aït Addou qui fut de temps immémorial un gros marché et un important nœud de pistes.

A cet endroit on la perd dans l'enchevêtrement des pistes modernes, des champs cultivés, des vergers et des jardins clôturés : sans doute passait-elle un peu au Nord du signal de Khémisset (cote 460) (5). Mais par extrapolation du dernier segment reconnu on la retrouve après Khémisset, à droite du chemin actuel vers Bataille, sentier que suivent encore les indigènes. Dans cette région accidentée, elle dessine une ligne

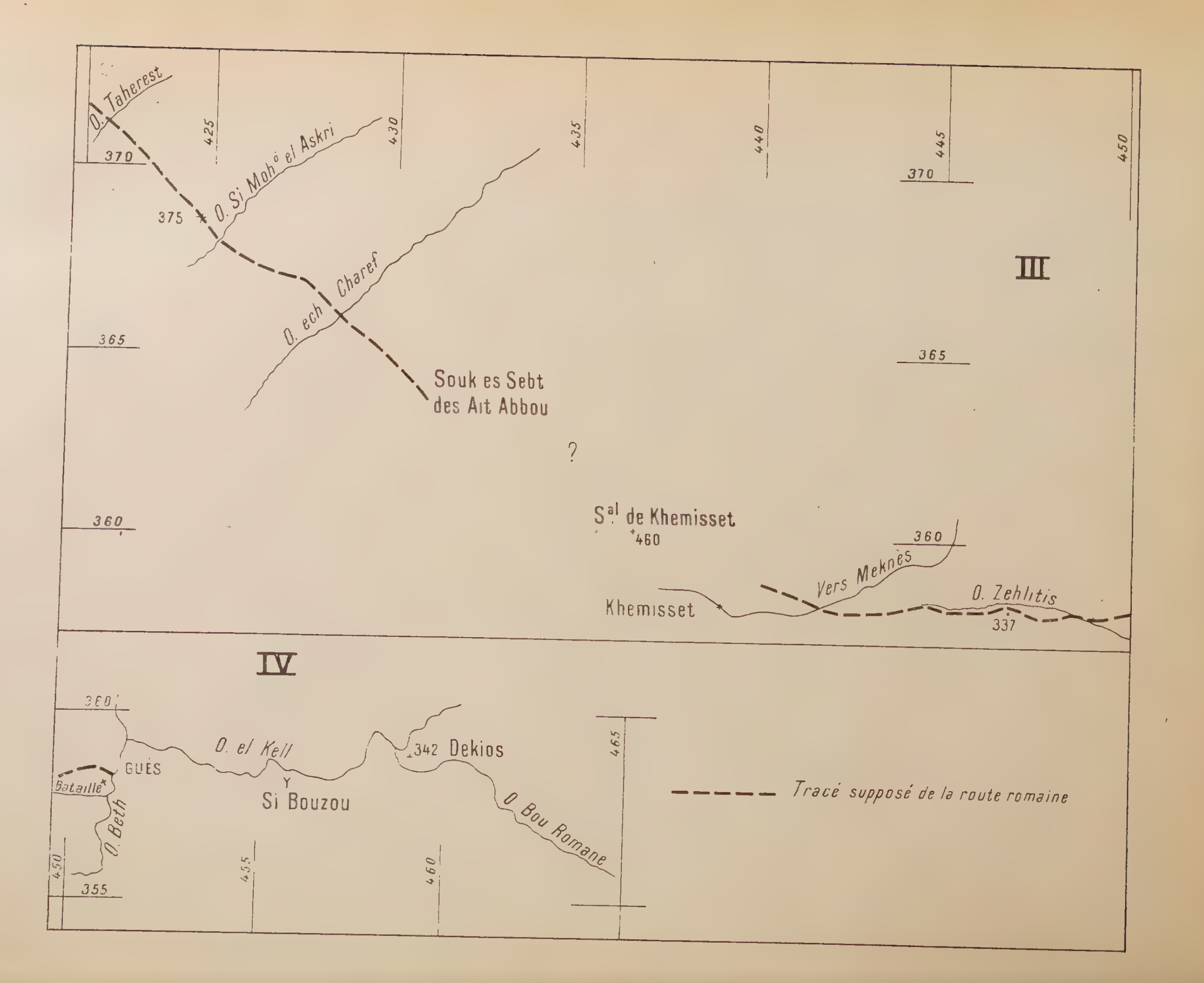
(1) Nous avons reconnu ce segment en janvier 1954. A cause des pluies le gué n'était pas praticable pour la « jeep » mais il restait facile pour les mulets et même les piétons.

(2) On sort de la carte de Tiflet au point : 21,50 × 72,50.

(3) Carte Khémisset, 22 × 71,10.

(4) La mire-signal 399 n'existe plus. On franchit l'O. Charef au point : 28,75 × 66,30 de la carte Khémisset (entre le mot : ECH et la cote 372).

(5) Carte Khémisset : 36,75 × 60,20. Cette bosse a pu porter une tour.


III
IV
O. Taherest
O. Si Mohd el Askri
375
O. ech Charef
Souk es Sebt
des Ait Abbou
?
Sal de Khemisset
+460
Khemisset
Vers Meknès
O. Zehlitis
337
425
430
435
440
445
450
370
365
360
O. el Kell
GUÉS
Bataille
O. Beth
Si Bouzou
342 Dekios
O. Bou Romane
455
460
465
355
Tracé supposé de la route romaine



N° 1
Carte OUED-FOUARAT
X = 76,65
Y = 80,95

Le tracé de la voie romaine très nette à droite du chemin actuel. La vue est prise face de l'Est à côté de la cabane que l'on aperçoit sur la photo N° 2.



N° 2
Carte OUED-FOUARAT
X = 76,65
Y = 80,95

La même trace de la via, vue face à l'Ouest.



N° 3
Carte OUED-FOUARAT
X = 81,25
Y = 80,10

Sortie de la forêt de la MAMORA.
Vue prise face à l'Est.



N° 4
Carte OUED-FOUARAT
X = 88,60
Y = 78,40

L'emplacement de la tour de DHAR-ED-DIB.
C'est entre la bande claire et le premier plan, que se trouve le fossé circulaire dont la terre a été reportée à l'emplacement de la tour.



N° 5
Carte OUED-FOUARAT
X = 88,65
Y = 78,35

La trace de la via se montre nettement devant le champ de maïs.
A droite, la tour indiquée ci-dessus.
Vue prise face à l'Ouest.



N° 6
Carte OUED-FOUARAT
X = 88,65
Y = 78,35
La trace de la via vers l'Est à partir du point d'où a été tiré la photographie ci-dessus.



N° 7
Carte N'KHEILA
X = 91,40
Y = 77,85
La ligne d'arbres de gauche est juste au centre de la via. Vue prise face à l'Ouest.

N° 8
Carte N'KHEILA
X = 91,30
Y = 77,95
La via est marquée par la trace claire qui part de la gauche du boqueteau qui est celui de la photographie ci-dessus.





N° 9
Carte N'KHEILA
X = 94,25
Y = 77,45
L'emplacement de la tour de la côte 184.
Vue prise face à l'Ouest.

N° 10
Carte N'KHEILA
X = 97,95
Y = 76,35
Dans la forêt de la MAMORA.
Vue prise face à l'Ouest.





N° 11
Carte TIFLET
X = 9,50
Y = 73,20
La trace de la via, à côté de l'A.-ER-RABA
Vue prise vers l'Ouest.



N° 12
Carte TIFLET
X = 9,65
Y = 73,00
L'emplacement de la tour près de l'A.-ER-RABA. La via passe à droite sur la contre-pente.
Vue prise face à l'Ouest.



N° 13
Carte TIFLET
X = 10,85
Y = 72,95
Un passage de la via entre l'A.-ER-RABA et l'oued TIFLET.
Vue prise vers l'Est.

N° 14
Carte KHEMISSET
X = 25,50
Y = 67,90
Passage du petit oued, près de SI-MOHAMED-EL-ASKRI.
Vue prise face à l'Ouest.





N° 15
Carte KHEMISSET
X = 28,25
Y = 65,62
Passage de l'oued CHAREF.
L'oued est derrière la ligne d'arbres.
Vue prise face à l'Ouest.



N° 16
Carte BATAILLE
X = 45,50
Y = 58,10
Un passage de crête entre KHEMISSET et BATAILLE.
La route actuelle est plus bas à droite.
Vue prise face à l'Ouest.



N° 17
Carte BATAILLE
X = 45,90
Y = 58,05
Autre passage de crête. La via est à mi-pente. La route nouvelle est en dessous et à droite (fine trace blanche).
Vue prise face à l'Ouest.



N° 18
Carte BATAILLE
X = 47,05
Y = 57,97
La sortie Est de la coupure sur le flanc Sud de la côte 337.
La partie droite de la route s'est effondrée sous le ravinement.
Vue prise face à l'Ouest.



N° 19
Carte BATAILLE
X = 47,75
Y = 57,75
Autre passage de crête, vu de l'Est.

presque droite, ce qui a nécessité des travaux de terrassement considérables (fig. 16 et 17) notamment à la colline cotée 337 que la route actuelle contourne mais dans laquelle les Romains ont pratiqué de fortes entailles. Elle emprunte vraisemblablement la vallée de l'O. Zehlilit (fig. 18 et 19) et aboutit alors à la grande zone des gués de l'O. Beth. Là, lors de l'installation du camp Bataille, au moment de la pacification, on aurait utilisé les pierres d'un ouvrage militaire ancien, qui, d'après les renseignements que nous avons recueillis d'un témoin, ne pouvaient provenir, étant donné leurs dimensions, que d'un ouvrage romain.

Les circonstances ne nous ont pas permis de pousser plus avant nos recherches systématiques. Mais d'après ce que nous avons pu apercevoir et les indications que nous donnèrent des officiers de Meknès, la voie romaine pourrait s'identifier à une piste qui passe au Sud du marabout de Sidi-Bouzou, traverse l'O. Bou-Romane et longe un massif nommé Dékious — toujours le nom du même empereur romain Décius (249-251 ap. J.-C.) le persécuteur des Sept Dormants d'Éphèse, et qui apparaît aussi dans le Dar-Dékious voisin de Rabat. Elle semble continuer par une large dépression de deux kilomètres vers le marabout de Sidi Mohamed ech Chérif, les sources de l'oued Djéri, le marabout de Sidi el Ouafi, puis vers Sidi Bou Aïra pour rejoindre vraisemblablement Agouraï et de là, remonter vers le segment voisin de El Gour.

Quels étaient les rapports de cette route avec la grande artère Nord-Sud : Tanger-...-Banasa-Thamusida-Sala-Exploratio ad Mercurios dont l'itinéraire d'Antonin nous nomme les stations ? Nous l'ignorons car le tracé de celle-ci nous est inconnu depuis Banasa (1).

Comment se rendait-on de notre route à Sala ? Le passage du Bou-Regreg devait se faire par bac, le gué le plus proche se trouve en effet bien en amont, 2 km. 700 avant le confluent du Bou-Regreg et de l'O. Akréuch (2), à la limite de l'action de la marée. Mais dans la vallée même, à la cote 20, donc au-dessus du niveau des inondations sur la rive

(1) Le colonel Baradez croit l'avoir identifiée depuis Salé vers le nord, le long de la ligne d'électricité à haute-tension. Mais c'est le trajet de l'ancienne voie de 0,60 dont le talus est encore visible par endroits. Il se peut d'ailleurs que la voie de 0 m. 60 ait emprunté l'ancien tracé de la voie romaine. Là où la confusion n'est plus possible, au nord de Port-Lyautey, aucune trace de chemin romain n'a été retrouvée.

(2) Carte Témara, 72,50 × 73,90.

droite [1], se trouve une butte soutenue par des murs d'apparence très ancienne et où nous avons retrouvé des tessons de poterie rouge brillante, à décors en relief, du IIe siècle après Jésus-Christ. Cette habitation devait être en relation avec notre route. Au Sud de Chella un peu au Nord de la villa d'été du Pacha se trouvait un autre établissement romain [2], il y a été découvert des dalles pavant vraisemblablement une cour, des fragments de poterie commune, d'amphores surtout, quelques monnaies illisibles, des Antonins semble-t-il, et un fléau de petite balance en bronze.

Ces deux stations étaient probablement des villas rustiques rattachées soit à notre route soit à la route Nord-Sud par un chemin secondaire.

Pour en revenir à notre route Est-Ouest, on remarquera que ce n'était pas une route « construite », *via munita.* Elle n'était pas pavée même sur son axe, elle avait dû être seulement caillassée comme nos chemins vicinaux, les seuls travaux importants avaient été le creusement des talus, pour supprimer des dos d'âne ou descendre en pente douce au fond des vallons. Pas de ponts, mais des gués aménagés. C'était donc une voie stratégique, pour des troupes avec leurs convois de bêtes de somme, non pour un trafic commercial avec des chariots. Elle ne desservait d'ailleurs aucune station romaine importante. Cet intérêt uniquement stratégique se manifeste dans le tracé même de cette route. Elle est condamnée à franchir de multiples oueds encaissés, mais elle aboutit toujours à des gués commodes par de petites vallées sèches, ce qui rend la descente et la remontée beaucoup moins pénible. Elle ne recherche pas le défilement à tout prix ce qui est une préoccupation moderne due aux armes à feu à longue portée, mais des vues suffisantes vers le Sud, la direction d'où venait le danger. Elle est flanquée de tours de guet dont l'emplacement a toujours été judicieusement choisi, car il permettait de surveiller des zones d'une amplitude étonnante. Celles qui se trouvent près du Bou-Regreg étaient aussi à même de communiquer par signaux avec la ville romaine de Sala.

D'autres ouvrages militaires, il n'a été retrouvé que deux. Au lieudit « Kern-el-Nesrani » [3] un éperon muni d'un double mur domine le Bou-Regreg sur un secteur étendu ; l'ouvrage est certainement très ancien, toutefois il peut être aussi bien arabe de la première période que romain.

(1) Carte Témara, angle nord-est, 73 × 74.
(2) Carte Rabat, 69 × 79.
(3) Carte N'Kheila : 84 × 74,75.

Près de Rabat, au-dessus du marabout de Lalla Hija, dans la propriété Méquésse [1], un ouvrage en quadrilatère irrégulier entoure un éperon. Il est constitué par un talus revêtu de grosses pierres plates. Il y a été retrouvé quelques tessons romains : amphores et vases de couleur rouge brique sans décor. C'était sans doute un camp de refuge du début de l'occupation, destiné à abriter les populations paisibles contre une incursion des pillards et comme le R. P. Poidebard en a trouvé plusieurs en Syrie.

Il est un autre problème intéressant : c'est le rapport de la route avec la forêt de la Mamora. La forêt forme deux grandes taches, séparées par une vaste clairière ; la route traverse la première de part en part et la seconde dans sa corne Sud-Est. Or les forêts à l'époque musulmane ont tendance à diminuer, dévastées qu'elles sont plutôt qu'exploitées rationnellement ; dans l'antiquité notre route traversait donc cette forêt sur une longueur plus considérable. Il faut croire que les Romains l'avaient purgée de tout brigandage et rendue absolument sûre, sans quoi ils l'auraient contournée comme les sultans étaient autrefois très souvent obligés de le faire.

Mais où se trouvait le *limes*, c'est-à-dire l'organisation fortifiée, s'il en existait un comme en Algérie et en Tunisie, par rapport à notre route ? Il est probable qu'il n'a pas été toujours à la même place, il a glissé vers le Sud à mesure que s'affermissait la domination de Rome. Dans le secteur que nous avons reconnu près de El Gour, on a retrouvé des monnaies de Gordien III et d'Aurélien, mais le municipe de Sala existait au début du IIe siècle. D'autre part la station romaine d'Anoceur à 55 kilomètres au Sud de Fès, avec sa pierre tombale de la Flaminique Germanilla, n'est pas une forteresse mais une belle villa rustique, au fond d'une cuvette fertile, bien arrosée, mais dominée de partout ; elle est entourée d'une vaste enceinte, ce qui prouve que la région était mal sûre ; elle correspond sans doute à une avance locale de la ligne romaine. Je croirais donc que le premier secteur de notre route, vers l'Ouest, jusqu'à l'embranchement vers Volubilis a été établi dès le Ier siècle, puis après que l'annexion s'est étendue vers le Sud, on l'a infléchie vers Agouraï et El Gour, probablement

(1) Carte N'Kheila : 75,50 × 77,75 (angle nord-ouest). Le propriétaire nous a raconté que tant du revêtement que de l'ossature il avait retiré des pierres par tombereaux.

dès que Hadrien au cours de son voyage d'inspection, a réorganisé les provinces africaines ([1]).

Raymond THOUVENOT.

(1) Quant au poste avancé « Exploratio ad Mercurios », à 16 milles romains (24 kilomètres) au sud de Rabat pourquoi était-il appelé ainsi ? J'avais supposé un marché orné d'effigies de Mercure, le dieu du commerce, et protégé par un bordj. Il y a toujours eu à l'époque arabe dans cette région, des souks doublés de Kasbas : Témara, Aïn-Réboula. Ce poste, avec son détachement d'éclaireurs, surveillait aussi le passage entre l'O. Yquem, l'O. Akreuch, l'O. Grou, toute la zone de contacts entre la forêt des Zaërs, la plaine steppique et la zone littorale. Le commandant Morin, rappelant qu'en Gaule les pitons bien en vue étaient souvent consacrés à Mercure, a cherché sur les différentes éminences de la même zone, surtout celles pourvues d'un petit marabout, tombeau d'ermite musulman comme Sidi Mohamed Ech Chérif (carte Témara : 53,30 × 66,50) mais sans succès. Nous n'avons pas été plus heureux dans la zone de Sidi Yaya des Zaërs.

LES PORTES ANCIENNES DE MARRAKECH (*)

Introduction

La porte hispano-mauresque nous était connue depuis les savantes études de MM. G. Marçais (1) et H. Terrasse (2) ; la porte almohade se trouve plus spécialement traitée dans l'ouvrage de M. J. Caillé (3) sur la ville de Rabat. Nous avons pensé que l'étude des portes de Marrakech, capitale almoravide, puis almohade, pouvait apporter quelques éléments nouveaux sur l'évolution de ces constructions dans une enceinte qui a conservé la plus grande partie de ses dispositions primitives.

Considérations générales sur les portes dans l'archéologie musulmane :

Les portes, points faibles d'une muraille, font toujours l'objet d'une disposition spéciale et sont souvent bâties avec des matériaux plus résistants que ceux du reste de l'enceinte. Lieux de passage de tous les habitants et des étrangers, symboles des relations avec le monde extérieur, elles attirent le regard, aussi ont-elles été maintes fois ornées.

Dans les fortifications hispano-mauresques, la porte à passage coudé, avec un simple coude, apparaît au XIe siècle : elle s'ouvre le plus souvent au flanc d'un bastion, tandis que la porte droite continue de s'ouvrir entre

(*) Nous adressons nos vifs remerciements à M. Henri Terrasse, membre de l'Institut, directeur de l'Institut des Hautes-Études Marocaines et inspecteur des monuments historiques du Maroc qui a bien voulu s'intéresser à notre projet et nous accorder plusieurs missions de 1951 à 1954 pour exécuter les fouilles des portes disparues. Une grande partie des clichés est due à M. R. Guyard, chef du laboratoire de photographie des monuments historiques au Maroc. M. Nolot, inspecteur des monuments historiques à Marrakech a toujours veillé à ce que nos travaux soient accomplis dans les meilleures conditions. Nous le remercions pour son aide efficace. Pour l'intérêt qu'ils ont bien voulu accorder à nos recherches, nous assurons de notre gratitude M. le général d'Hauteville, ancien chef de la région de Marrakech et de M. Bayloc, ancien chef des services municipaux de la ville.

(1) G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, Picard, Paris, 1927 ; *L'architecture musulmane d'Occident*, A.M.G., Paris, 1932.

(2) H. Terrasse, *L'art hispano-mauresque*, publ. I.H.E.M., t. XXV, Vanoest, Paris, 1932.

(3) J. Caillé, *La ville de Rabat*, publ. I.H.E.M., t. XLIV, Vanoest, Paris, 1949.

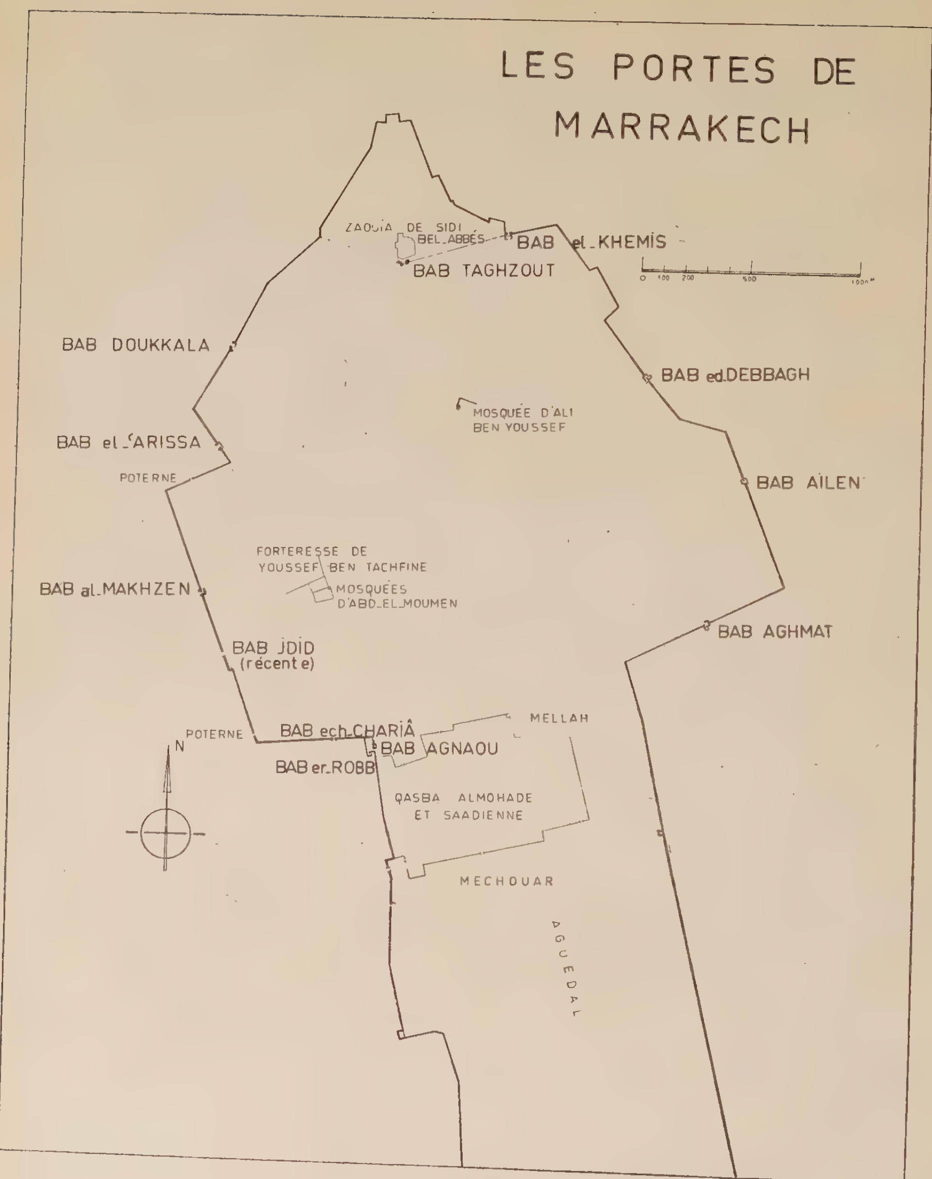


Fig. 1. — Plan de situation des portes de Marrakech.

deux baies. C'est au XIIe siècle — on le verra par cette étude — qu'apparaissent les portes dont le passage comporte plusieurs coudes. La porte à coudes multiples s'ouvre en général entre deux portes mais son couloir de sortie est tantôt parallèle, tantôt perpendiculaire à la ceinture. Avec le passage à double coude apparaît l'espace découvert où l'assaillant qui aurait pu franchir la première salle, se trouvait en butte aux projectiles que lui lançait l'assiégé installé sur les terrasses. Le passage à double coude transforme la porte en un puissant bastion à la fois profond et large.

Nous constaterons cette évolution de la porte dans l'architecture musulmane d'Occident : simple à l'avènement de la dynastie almoravide, elle se compliquera beaucoup avec les Almohades.

Localisation des portes : E. Lévi-Provençal a déjà dit [1] les difficultés que rencontrait l'historien de l'Islam devant le problème de la localisation des portes et des quartiers attestés par les chroniques, mais aujourd'hui disparus. A Marrakech, les indices apportés par les textes anciens, les fouilles et les levés effectués autour des murailles, permettent d'être fixés avec assez d'exactitude sur les portes anciennes et, par conséquent, sur le tracé de la muraille almoravide.

Les portes almoravides

Pour situer les portes anciennes de Marrakech (fig. 1, plan de situation), il convient de dire quelques mots sur les agrandissements successifs de la cité fortifiée. La forteresse de Yūsuf b. Tāšufīn, connue par les textes sous les noms de *dār*, *qṣar*, ou *sūr al-ḥajar* (hôtel, palais ou rempart de pierre) est située au Nord des deux mosquées de 'Abd al-Mu'min, dont la plus récente est la Koutoubia actuelle, et a fait l'objet de fouilles de 1948 à 1952 ; une porte a pu être dégagée sur la face Sud de l'enceinte : nous ne reviendrons pas sur l'analyse de MM. H. Terrasse et J. Meunié [2]. Nous ne connaissons pas les autres portes du camp fortifié almoravide qui devait former un quadrilatère où on accédait par quatre ouvertures percées au milieu de chaque face.

(1) Lévi-Provençal, *Notes de toponomastique hispano-maghribine*, Islam d'Occident, Islam d'hier et d'aujourd'hui, Vol. VII, Paris, 1948.

(2) J. Meunié, H. Terrasse et G. Deverdun, *Recherches archéologiques à Marrakech*, publ. I.H.E.M., t. LIV, A.M.G., Paris, 1952, pp. 15 et 16.

'Alī ben Yūsuf construisit plus tard, en l'an 520 (1126-1132 J.-C.) ([1]) les premières murailles en pisé, suivant un polygone irrégulier, basé sur la présence à l'Ouest du *Sūr al-ḥajar* et à l'Est, de l'oued Issil ; le plan de l'enceinte, géométrique vers l'Occident, s'adaptera vers l'Est à la topographie du terrain.

Nous n'avons aucune indication précise sur le nombre des portes de la ville à cette époque. Ibn Sa'īd avance, sans commentaires, le nombre de 17 portes, puis ajoute qu'on en a, depuis, supprimé quelques-unes. Léon l'Africain ([2]), suivi par Marmol ([3]) dit 24. Diégo de Torrès ([4]), repris par le père Dan ([5]) en ajoute une. Mais aucun de ces auteurs ne déclare explicitement qu'il parle du temps des Almoravides.

Le mot *bāb* désigne dans la topographie marocaine, non seulement les portes principales de la ville, mais aussi les portes intérieures ou de simples poternes accessibles aux piétons seuls. Les textes historiques que nous avons consultés ne nous permettent pas de donner à Marrakech à l'époque almoravide plus de douze portes. Sijilmassa en avait le même nombre ([6]), mais Cordoue n'en aurait eu que sept ([7]).

Pour l'étude des portes de Marrakech, il faut commencer leur énumération à partir de la muraille orientale qui a bénéficié depuis sa construction d'une grande stabilité, sans doute du fait de sa position sur la rive gauche de l'oued Issil qui fut un obstacle à l'extension de la ville vers l'Est.

BAB AGHMAT (Bāb Aġmāt)

(fig. 2 et 3, pl. I, a)

Les textes : la porte d'Aghmat qui doit son nom à l'ancienne capitale du Haouz avant la fondation de Marrakech est attestée dès 1147 ([8]) ; il semble qu'elle ait porté un autre nom : Bāb Yintān.

(1) G. Deverdun, *Marrakech des origines à 1912*, à paraître.

(2) Léon l'Africain, *De l'Afrique* édit. Schefer, 3 vol. Paris, 1896-1898, I, p. 192.

(3) Marmol, *L'Afrique*, trad. d'Ablancourt, 3 vol. Paris, 1667, II, p. 51.

(4) Diégo de Torrès, *Histoire des chérifs*, III, p. 45.

(5) Dan (le P.), *Histoire de Barbarie...* Paris, 1637, 2e édit. 1649, p. 232.

(6) *Kitāb al-Istibṣār*, trad. Fagnan, *L'Afrique septentrionale au XIIe siècle*, Constantine, 1899, p. 163.

(7) Lévi-Provençal, *L'Espagne au Xe siècle*, Paris, 1932, p. 204.

(8) Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1928, p. 170, n. 2.

'Umarī (1) cite séparément Bāb Aġmāt et Bāb Yintān et comme il semble énumérer les portes en suivant la muraille dans le même sens, on peut penser qu'il situe Bāb Yintān entre Bāb Aylān et Bāb ad-Dabbâġīn,

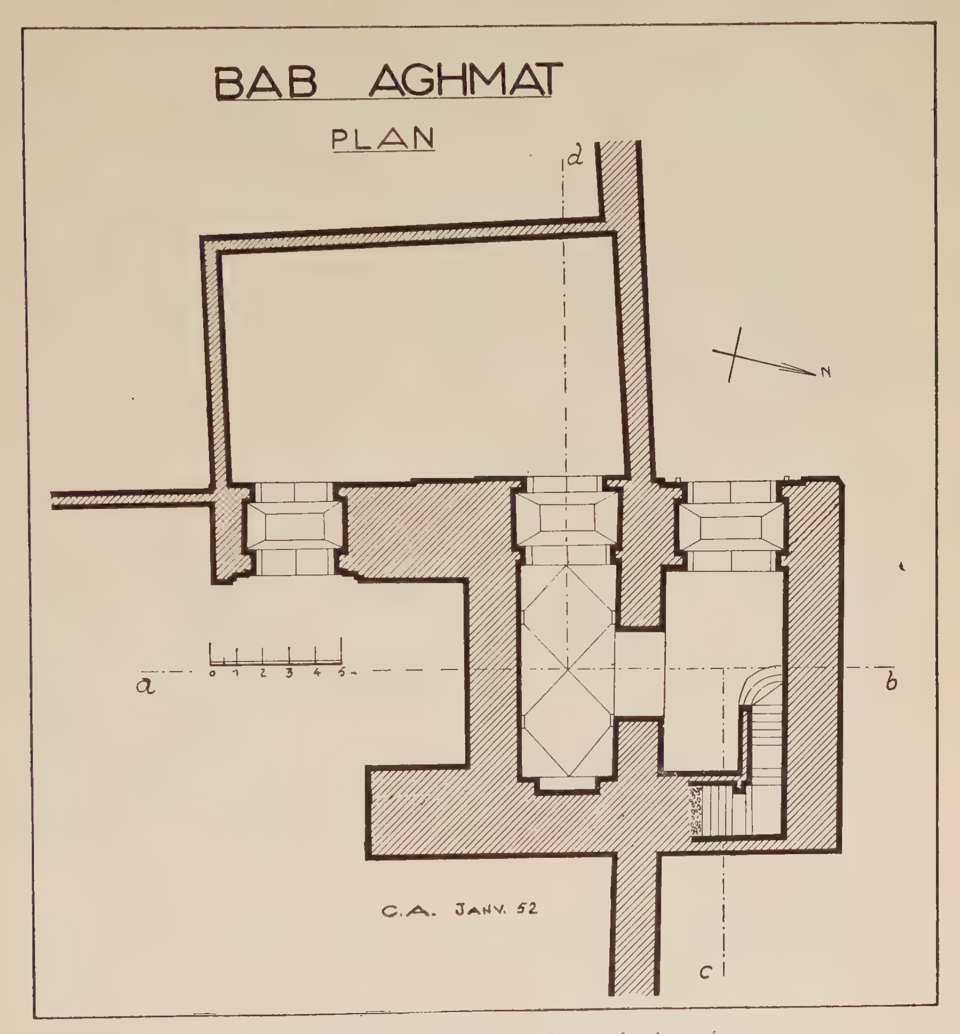


Fig. 2. — Bab Aghmat. Plan du rez-de-chaussée.

Bab ed-Debbagh d'aujourd'hui. Or, il ne subsiste, à cet endroit, aucune trace apparente d'un ancien passage et la distance entre les deux portes actuelles est en principe trop peu importante pour avoir pu justifier une

(1) 'Umarī, *Masālik al-abṣār*, trad. G. Demombynes, Paris, 1927, p. 190.

troisième ouverture. Ainsi que nous l'avons constaté en d'autres occasions, l'ordre des *Masālik* semble douteux.

E. Lévi-Provençal (1), suivant l'auteur de la *Sa'ādat* (2) suppose que Bāb Yintān (ou Nitān), correspond à Bāb Aylān à cause de la similitude de la graphie des deux mots arabes. Mais le *Kitāb al-Taṣawwuf* (3) mentionne que trois personnages auraient été enterrés aux alentours. Le tombeau de l'un d'eux Sidi Mūsā al-Warīkī († 952/1195-96) a été identifié par l'un de nous à 9 kilomètres au Sud de Marrakech (4) au bord de l'ancien canal qui amenait vers Marrakech l'eau de l'oued Ourika. Ni ceux qui ont la charge et les profits de ce tombeau, ni les autorités françaises, ni les chefs marocains n'ont pu nous donner le moindre renseignement sur ce personnage. Cette tombe dépendrait de Bab Robb d'après la *Sa'ādat* (5) qui ajoute cependant « à l'extérieur de Bāb Yintān ». On pourrait donc déduire, d'après la position de ce tombeau, que Bāb Yintān ouvrait sur le Sud, si le même ouvrage n'ajoutait pas que les deux autres saints sont à rechercher devant Bab ed-Debbagh ou même Aïlen où nous ne les avons point retrouvés. Il est difficile de conclure, mais il est vraisemblable que Bāb Yintān n'a pas été une porte, aujourd'hui disparue, mais sans doute l'ancienne appellation de Bāb Aylān ou plutôt de Bāb Aġmāt (6). On comprendrait mieux alors l'indécision des manuscrits des *Ḥulal* (7). Yintān était un nom d'homme ; de nombreux personnages l'ont porté sous les Almoravides et les Almohades. Était-il celui du constructeur de cette porte ? D'après un vieux maçon, les Yintawun auraient formé, à un certain moment, une agglomération ou une fraction de tribu de maçons dans le Sous. Mais ce renseignement, peut-être précieux, n'a été recoupé par aucune de nos informations.

C'est en 1147 que les Almohades pénétrèrent dans la ville ; d'après

(1) Lévi-Provençal. *Documents inédits*... p. 170, n. 2.
(2) Ibn AL-MUWAQQIT, *Sa'ādat al-abadiya*, 2 vol., Fès, 1917-18, I, p. 134.
(3) *Kitāb al-Taṣawwuf*, édit. A. Faure, à paraître.
(4) Carte de l'I. G. M. au 20 000e ; Marrakech-Sud, 3, 4.
(5) *Sa'ādat*, II, p. 136.
(6) Bab Aghmat s'appelle Bāb al-Fath (de la victoire) sous l'Almohade Abū Dabbūs (*Bayān*, II, 314). A Cordoue, une porte a eu jusqu'à trois noms (V. LÉVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*, III, 367).
(7) *Ḥulal*, texte, 114 ; la trad. Huici, p. 165, adopte Aġmāt.

Ibn al-Aṯīr [1], les mercenaires chrétiens — ou ce qu'il en restait — ouvrirent la porte d'Aġmāt à 'Abd al-Mu'min pour avoir la vie sauve.

La construction : il est peu probable que l'actuelle Bab Aghmat représente la construction primitive : son plan paraît trop compliqué pour l'époque almoravide. La baie intérieure a été remaniée à une époque relativement récente : elle est entièrement dégagée et peu détériorée,

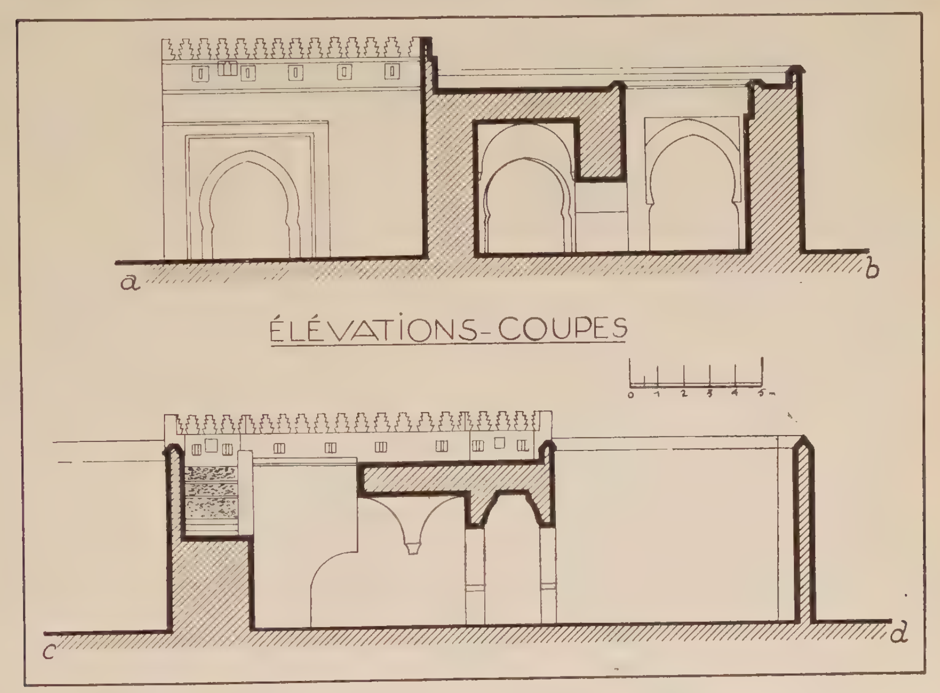


Fig. 3. — Bab Aghmat. Élévations-coupes.

alors que la base des pieds droits qui supportent les autres arcs sont plus ou moins enfouis.

Deux importants saillants, inégaux, flanquent un bastion de plan barlong, très allongé, disposé en avant des créneaux.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'a jamais existé de porte entre ces deux avancées et la baie extérieure s'ouvre à l'extrémité de l'aile la plus longue. On passe sous deux arcs brisés qui limitent le vestibule couvert par un plafond à quatre pentes et comportant les loge-

(1) Ibn AL-AṮĪR, *Kāmil*, X, p. 112 ; trad. Fagnan, *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, pp. 543, 44.

ments destinés à recevoir les vantaux de la porte, puis on arrive dans une grande cour limitée par des murs en pisé, peu épais et non crénelés où un passage a été récemment ouvert pour faciliter la circulation. Après avoir effectué un demi tour, on pénétrait dans un nouveau vestibule, actuellement muré, également couvert par un plafond à quatre pentes et limité par des arcs outrepassés et d'où on accédait à une salle couverte d'une voûte d'arêtes située dans le bastion extérieur à la courtine. A gauche, une baie dont le cintre est déformé, perce la muraille et donne sur un nouvel espace à ciel ouvert ; l'escalier qui conduit à la terrasse se développe à partir de l'angle Nord de cette cour et se termine par un plan incliné. On pénétrait dans la ville en tournant à gauche et en passant par un vestibule couvert comme les précédents et limité, à l'intérieur, par un arc brisé, à l'extérieur, par un arc brisé, outrepassé.

Sur la terrasse, les créneaux suivent le contour extérieur des avancées ; le parapet, percé de fenêtres et de meurtrières, est surmonté de merlons en dents de scie.

Les matériaux employés sont surtout le béton de chaux et la brique, celle-ci de dimensions assez variables.

Le mauvais pisé qui compose les murs de la première cour laisse à penser que ce passage est postérieur à l'ensemble et que la baie primitive aurait pu se trouver sur la face latérale du grand bastion extérieur, là où se trouve le vestibule intermédiaire. La porte aurait pu être alors du même type que Bab Aïlen que nous étudions plus loin, mais nous ne possédons pas suffisamment d'indices pour pouvoir l'affirmer.

BAB AÏLEN (Bāb Āylān)
(Fig. 4, pl. I, b)

Cette porte est célèbre depuis le jour où les Almoravides infligèrent aux Almohades, en 1130, la lourde défaite d'al-Buḥayra. Elle est mentionnée dans les textes sous le nom de Bāb Haylān (1).

Les Haylāna constituaient une petite tribu de piémont qui avait émigré chez les Gadmīwa. Haylāna ou Haylān serait aussi un nom de femme où G. de Slane (2) a cru retrouver Hélène. Ce prénom n'est plus employé au

(1) Lévi-Provençal, *Documents inédits*, p. 262.
(2) Ibn Haldūn, *Prolégomènes*, trad. II, p. 267.

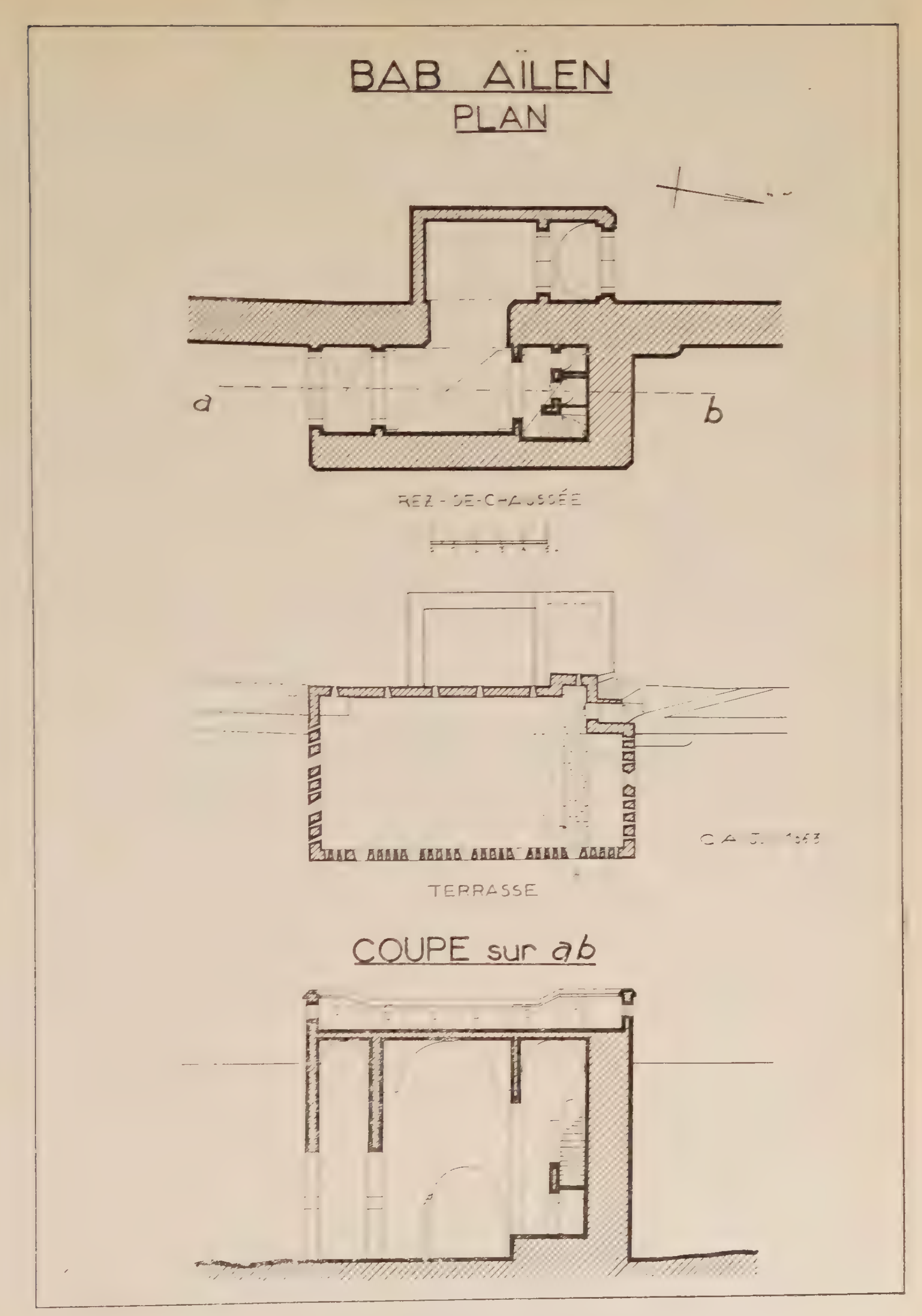


Fig. 4. — Bab Aïlen. Plans et coupe.

Maroc. La forme actuelle Aylān, correspond à la prononciation berbère [1] et se trouve chez Al-Bakrī [2].

La construction : Bab Aïlen est une porte à coude simple, extérieure à la muraille. La baie d'accès est percée dans la porte latérale Sud d'un bastion de plan barlong, très allongé (14 mètres de longueur) et très élevé (11 mètres). Les murs sont construits en béton de chaux de belle qualité.

On entre par un vestibule voûté en berceau et limité par deux arcs brisés, outrepassés, dont les pieds droits encadrent les trumeaux où se logent les vantaux. Deux arcs de décharge, au-dessus de la baie extérieure répartissent le poids de la construction. De là, on pénètre dans une salle de plan barlong, très haute, couverte par une voûte d'arêtes. Dans le fond, on accède par une marche au logement de l'escalier qui conduit à la terrasse et dont la volée principale repose sur un portique à deux arcs. La muraille est percée d'une ouverture en cintre déformé qui représentait sans doute à l'origine la baie d'accès intérieure. Elle s'ouvre actuellement dans un espace découvert qu'il faut traverser pour accéder à droite à un vestibule couvert en berceau et limité par deux arcs légèrement brisés, outrepassés. On pénètre ainsi à l'intérieur de la ville. La construction, qui se trouve en arrière de la muraille, est composée de matériaux de mauvaise qualité. Les arcs reposent sur des sommiers en bois dont l'un (sommier Est de l'arc intérieur) est un ancien panneau sculpté, orné de motifs floraux saadiens, sans doute récupéré et taillé à cet effet, comme à Bab Aghmat. Tout porte à croire que cette partie a été rajoutée tardivement.

Les escaliers aboutissent à la terrasse par une bigorne à trois pans qui tourne au-dessus de l'angle formé par la porte intérieure et la muraille ; nous ne connaissions pas encore cette disposition. La terrasse couvre seulement la partie qui se trouve en avant des créneaux ; son parapet est percé de fenêtres et de meurtrières. Dans l'angle S. O. une petite rampe suivie de trois marches donne accès au chemin de ronde.

(1) La prothèse de la laryngale *hā'* dans la transcription arabe des noms berbères était fréquente au Moyen-Âge. Ibn Ḫaldūn lui-même (*Histoire des Berbères*, trad. II, 281) a eu soin de nous informer que le mot qu'il écrit Hintāt, d'où le nom Hintāta, se prononçait Intī chez les Berbères.

(2) Al-Bakrī, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. M. G. de Slane, 2e édit., Alger, 1913, p. 291.

BAB ed-DEBBAGH (*Bāb ad-Dabbāġīn :* la porte des tanneurs)
(Fig. 5 et 6, pl. II, a et b)

Les textes font mention de cette porte dès la prise de Marrakech par les Almohades (1147) (1). Les tanneurs sont toujours installés dans le même quartier.

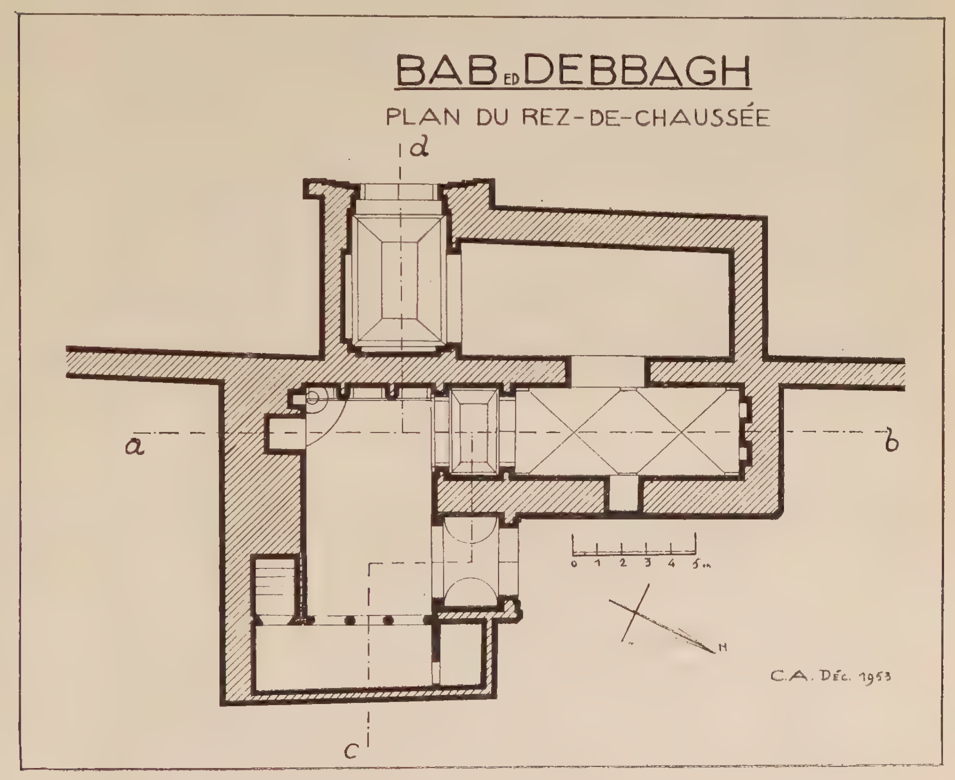


Fig. 5. — Bab ed-Debbagh. Plan du rez-de-chaussée.

La construction : ses différentes travées se répartissent de part et d'autre de la muraille et en font la porte la plus compliquée de Marrakech : il faut tourner cinq fois avant d'accéder à l'intérieur de la ville.

Un vestibule couvert en berceau et comportant les logements traditionnels des vantaux donne accès à une grande cour, bordée sur deux faces par un mur de soutènement et un portique qui soutiennent les deux

(1) Lévi-Provençal, *Documents inédits*, p. 170.

volées de l'escalier qui mène à la terrasse. Dans l'angle Sud, un puits permet de puiser de l'eau dans la conduite qui longe la muraille à l'extérieur. Après avoir effectué un demi tour vers la droite, on pénètre dans un nouveau vestibule couvert par un plafond à quatre pentes et limité par deux arcs brisés outrepassés ; il conduit à une longue salle, couverte en voûte d'arêtes

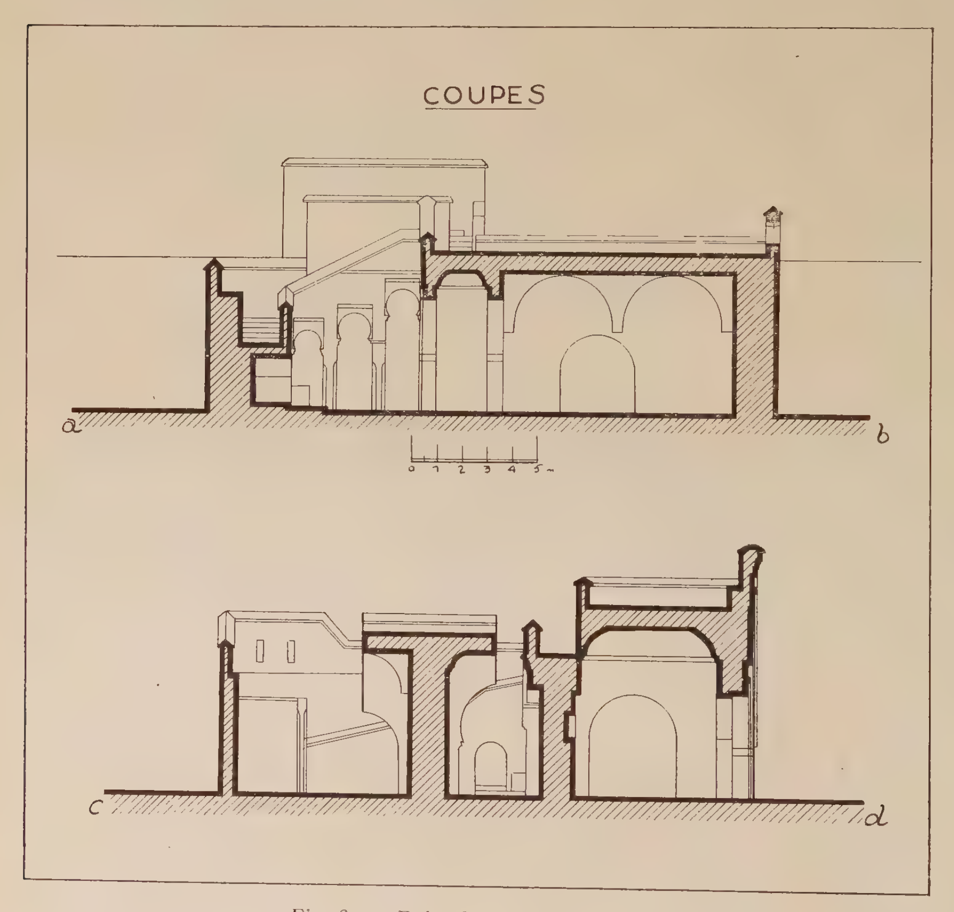


Fig. 6. — Bab ed-Debbagh. Coupes.

et située dans le bastion principal. A gauche, on traverse la muraille sous un arc en plein cintre qui donne accès à un nouvel espace à ciel ouvert dans lequel on doit tourner encore à gauche pour accéder, par une baie en plein cintre à une salle couverte par un plafond à quatre pentes et comportant des défoncements. On pénètre dans la ville en passant sous un arc brisé, outrepassé, qui se trouve à droite.

La première volée de l'escalier mène à un palier qui permet d'accéder



Cl. IMH

a - Bab-Aghmat : Saillants et baie extérieurs.



Cl. IMH

b - Bab-Aïlen : Baie extérieure.



Cl. IMH

a - Bab-Debbagh : Le bâtiment vu de l'extérieur et la baie d'accès.



Cl. IMH

b - Bab-Debbagh : La baie intérieure.



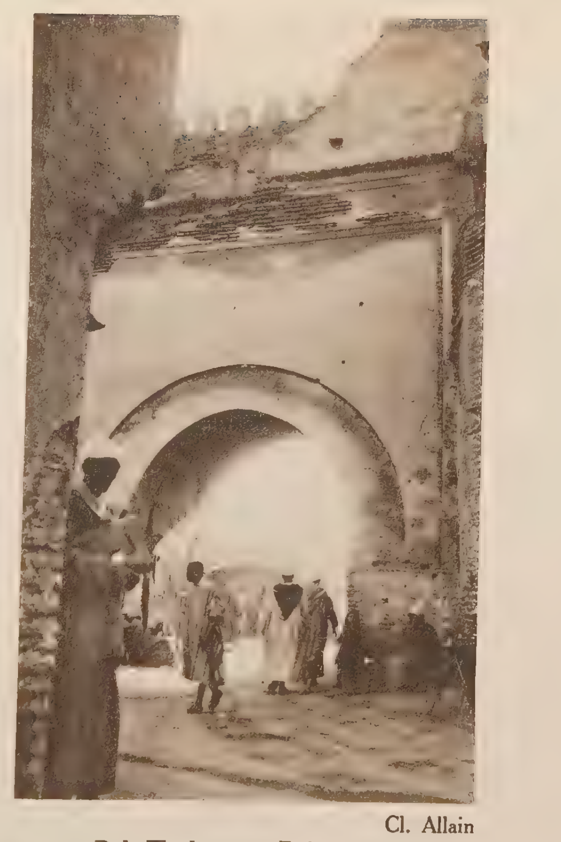
Cl. IMH

a - Bab-el-Khemis : Baie extérieure.



Cl. IMH

b - Bab-el-Khemis : Baie intérieure.



Cl. Allain

a - Bab-Taghzout : Baie extérieure.



Cl. Allain

b - Bab-Taghzout : Bastion Nord-Ouest.



Cl. Allain

c - Bab-Taghzout : Aspect de la façade, vers l'intérieur de la ville.

aux créneaux qui entourent la première cour ; puis on gravit quinze marches pour aboutir à la terrasse qui couvre le bâtiment situé en avant de la courtine. Un parapet percé de fenêtres et de meurtrières entoure la plate-forme ; un palier disposé en encorbellement dans la partie S.-E. du second espace découvert mène à un escalier de sept marches qui conduit à une terrasse supérieure couvrant la salle qui précède la baie intérieure ; là, on ne distingue pas de parapet ; le pan de mur de la façade intérieure dépasse l'édifice en hauteur et déborde en largeur sur la partie S.-E. On sent là le souci de présenter au passant un panneau décoratif bien équilibré (pl. II, b).

En effet, la baie intérieure s'inscrit dans un arc aux lobes entrelacés et alternés, surmonté d'un nouvel arc légèrement brisé, en saillie sur le premier. Un arc lancéolé, à stalactites, rehausse le décor et le tout est encadré par un bandeau disposé entre deux listels. A la base de l'arc lancéolé, on remarque, stylisés, les sommiers d'arcs et le motif serpentiforme, complètement détachés du reste du décor. Ce décor, qui date certainement d'une réfection ou d'un agrandissement, s'apparente assez à celui que l'on retrouve sur la façade intérieure de Bab Doukkala.

Les murs principaux sont construits en béton, avec des parements de brique dans les parties couvertes ; l'ouverture dans la muraille est façonnée en pierres et en briques disposées en lits alternés [1].

Observations : Bab ed-Debbagh n'a sans doute pas été construite d'un seul jet. Le grand bastion de plan barlong, percé latéralement comme Bab Aïlen, pourrait représenter la porte primitive. La présence d'un bel arc, brisé, outrepassé figure mieux la baie d'entrée que les médiocres voussures du vestibule extérieur actuel. La cour S.-E., trop grande, n'a pu être construite dans un but stratégique et nous devons y voir l'apport d'une dynastie soucieuse d'ajouter un élément nouveau à un édifice construit antérieurement ; nous trouverons souvent, à l'époque almohade, ces grands espaces qui, près des portes, servirent de lieux de réunion. Il en est de même pour la façade intérieure décorée.

La porte des tanneurs a donc pu comporter à l'origine, comme Bab Aïlen, un passage à coude simple, mais il est vraisemblable que la totalité de la

(1) Dans le vestibule d'entrée et dans la dernière salle, les briques mesurent $28 \times 14 \times 5$ centimètres ; dans le vestibule central et dans la grande travée leurs dimensions sont de $24 \times 12 \times 3$ centimètres.

couverture fut refaite et on ne retrouve pas de vestiges de l'escalier ancien. Il n'est pas possible faute de textes, de dater les agrandissements.

BAB EL-KHEMIS (*Bāb al-ḫamīs :* la porte du marché du jeudi) (Fig. 7 et 8, pl. III, a et b)

Les textes : les textes nous apportent peu de précisions sur la date de construction de Bab el-Khemis, qui s'appelait autrefois Bāb Fās (la porte de Fès). Elle semble avoir perdu son nom pendant l'éclipse mérinite. L'auteur de la *Sa'ādat* (1) atteste que cette porte fut également connue sous le nom de Bāb aš-Sayḫ Abū-l-'Abbās as-Sabtī. La légende assure que ses vantaux ont été ramenés d'Espagne par un souverain victorieux.

La porte ancienne : Bab el-Khemis s'ouvre dans la partie Nord de la muraille, près de l'angle N.-E. L'ancien passage comportait un coude simple, tournant à droite, qui l'apparente aux autres portes almoravides. La baie extérieure, en plein cintre, est encadrée par deux bastions rectangulaires, pleins. L'ouverture s'inscrit dans un arc lobé, lui-même en retrait sous un arc en plein cintre. Deux pilastres à console s'élèvent de part et d'autre de l'ouverture. Le décor de faux-joints qui orne la baie doit dater de l'époque de l'agrandissement ou de la réfection, car il est de même facture que celui qui orne la porte donnant à l'intérieur de la ville. Sur la face Ouest, en arrière de la courtine, on découvre l'arc de l'ancienne baie d'accès à la ville dont les pieds droits sont en partie enfouis, comme ceux de la baie extérieur. La porte, ainsi que la base de l'ancien mur, étaient appareillés en pierre et en brique (2) ; la partie supérieure était en béton. Ce sont là les seuls vestiges de l'ancienne porte.

Les modifications : Bab el-Khémis a reçu des réparations au début du XIXe siècle. Elles ont du être importantes, puisque, fait exceptionnel à Marrakech, le travail est rappelé par une inscription poétique sur marbre disposée dans la dernière chambre avant de pénétrer dans la ville, contre la paroi N. Voici la traduction des quatre vers, assez plats, de cette épigraphe (3).

(1) *Sa'ādat*, II, 76.
(2) Dimensions des briques : 22 × 11 × 3 centimètres.
(3) DEVERDUN, *Inscriptions arabes de Marrakech*, Rabat, 1956, pp. 191-192.

1. Sulaymān, sabre de Dieu, soleil montant, pôle des rois, descendant du dernier des envoyés de Dieu, a relevé

2. Ces ruines et le Clément atteste, qu'en les restaurant, il a entrepris une œuvre désintéressée

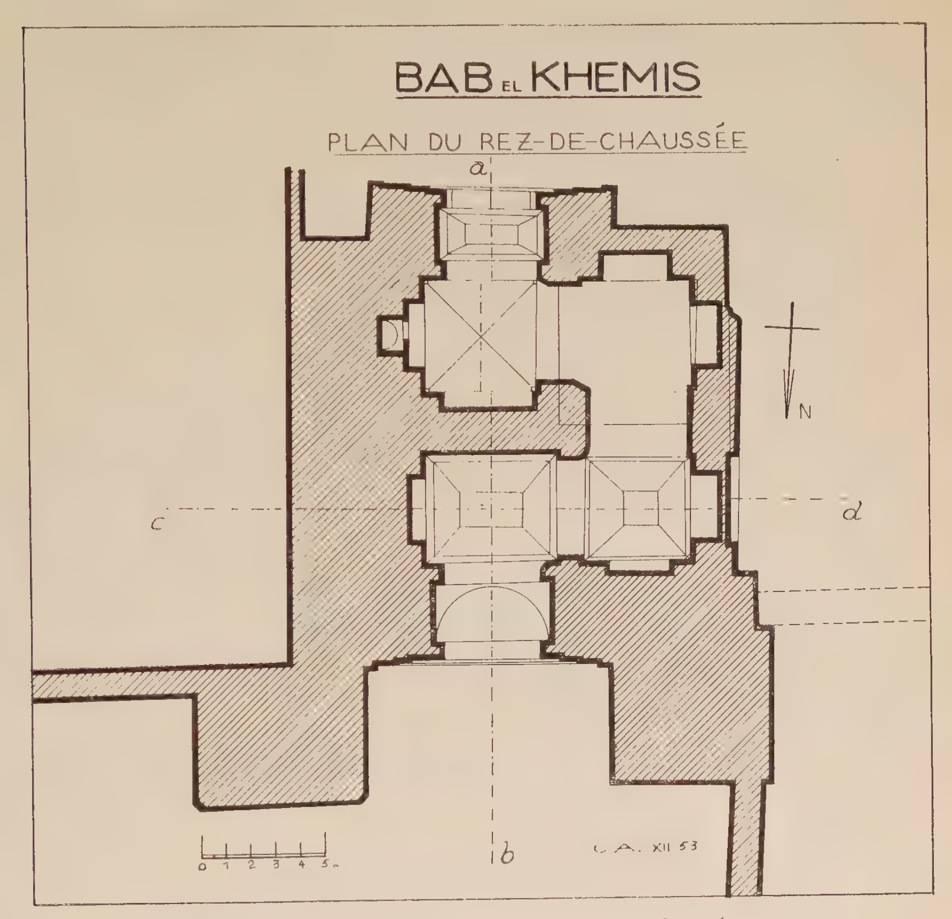


Fig. 7. — Bab el-Khemis. Plan du rez-de-chaussée.

3. En l'année « *vivante* » la Porte du Jeudi revêtit un éclat dont la beauté la dispense de toute parure

4. Ses murs laissent couler en abondance un nectar dont elles désaltèrent le passant.

« *Vivante* » représente un chronogramme signalé par un fleuron sur le marbre. La valeur numérique du mot étant 18, il faut comprendre que les travaux ont eu lieu en 1218 c'est-à-dire en 1803-04.

La transformation totale de l'édifice date-t-elle de cette époque ? Le texte parle bien de réparation et non d'agrandissement et nous serions tentés de voir dans le plan actuel, qui rappelle celui de Bab er-Rouah, Bab el-Ḥad et Bab el-Alou à Rabat (1), un remaniement de l'époque almohade.

Le plan actuel: en effet, Bab el-Khemis devint un passage à quatre

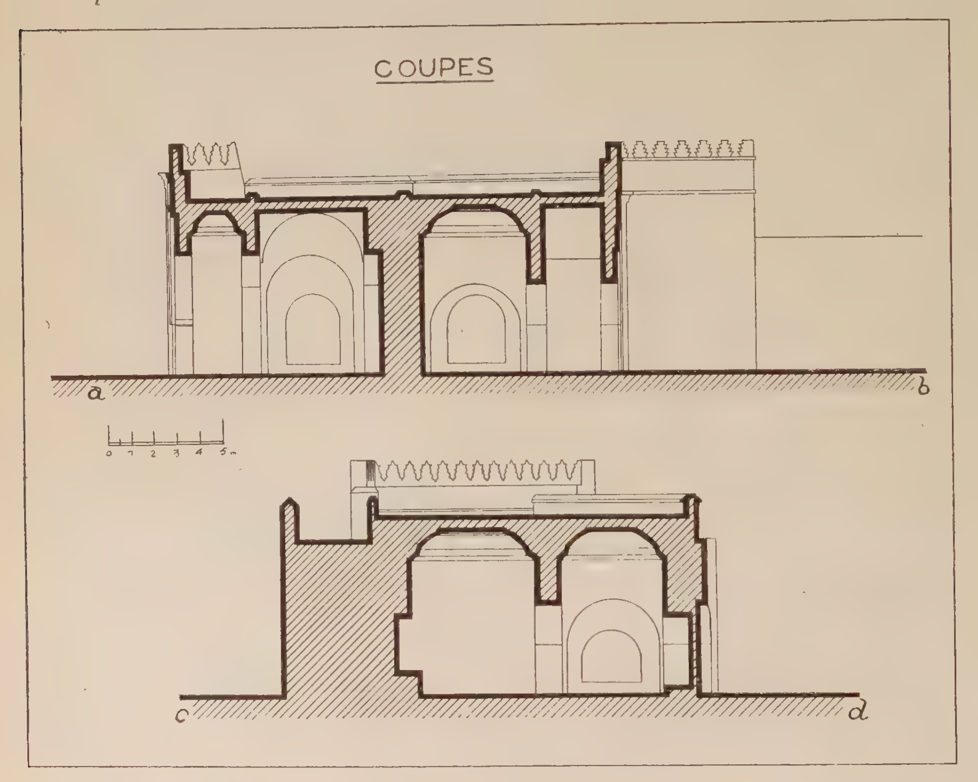


Fig. 8. — Bab el-Khemis. Coupes.

coudes entièrement situé en arrière de la courtine. Une ouverture a été pratiquée à une époque relativement récente (après 1899) dans le mur de refend intérieur pour faciliter la circulation, intense à cet endroit, surtout les jours de marché. Auparavant, après avoir franchi la baie que nous avons décrite plus haut et qui doit être ancienne, on passait du vestibule traditionnel à une salle de plan barlong, couverte par un plafond à quatre

(1) G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, pp. 353-54, fig. 191, 192 et H. Terrasse, *L'Art hispano-mauresque*, pp. 33 et 34.

pentes qui donnait accès à droite à une salle sensiblement identique ; au Sud de cette dernière pièce, une baie en plein cintre donnait sur un espace à ciel ouvert qu'il fallait franchir pour passer à gauche dans une salle de plan carré, couverte d'une voûte d'arêtes, d'où l'on passait dans la ville après avoir traversé un nouveau vestibule, couvert d'un plafond à quatre pentes et destiné à permettre le maniement des vantaux de la baie intérieure. Dans les diverses pièces traversées, on remarque dans les murs des défoncements qui comportent généralement des banquettes comme dans les portes almohades. Tous les arcs sont en plein cintre, sauf celui de la baie extérieure qui est outrepassé. Il est probable que les réfections signalées par l'inscription concernent cet arc et les ornements de la façade intérieure. L'ouverture est ornée de faux-points encadrant des briques apparentes et s'inscrit sous un arc aux lobes entrelacés et alternés ; deux listels, un large bandeau et un nouveau listel les encadrent ; deux pilastres à consoles s'élèvent de chaque côté de la façade.

Dans la partie Est de la construction, un plan incliné, pavé, conduit à la terrasse ; détruit dans sa partie inférieure, quelques marches l'ont remplacé à la base. La terrasse est bordée, au Nord par un parapet, percé de fenêtres et de meurtrières, qui court le long de la façade extérieure et autour des bastions ; des merlons en dents de scie le couronnent. La façade intérieure, au-dessus de la baie est également surmontée de merlons aux formes lancéolées et lobées dont la présence et le style paraissent purement décoratifs.

Les murs sont en béton protégé par un parement de brique à l'intérieur (1).

BAB TAGHZOUT (Bāb Taǧzūt)

(Fig. 9, pl. IV, a, b, c)

Cette porte, actuellement à l'intérieur de la ville du fait de l'adjonction tardive du quartier de Sidi-bel-Abbès, est attestée sous les Almoravides et a conservé son nom, dont on ne connaît plus très bien aujourd'hui la signification. Certains ont pensé au jeu de la poudre, *taǧzūt* en berbère, mais la « fantasia » n'existait pas sous les Almoravides, pas plus que la

(1) Dimensions des briques : 28 × 14 × 3 centimètres et 22 × 11 × 3 centimètres. Les plus petites proviennent sans doute de la construction ancienne.

poudre. Par contre, c'est un mot qui est fréquemment relevé dans la toponymie berbère et qui indique une dépression, une vallée ([1]), un jardin ([2]), des fractions de tribus ([3]). Il est question d'un village de ce nom dans le *Kitāb al- Taṣawwuf* ([4]). C'est peut-être ce centre qui a donné son nom à la porte de Marrakech, à moins que ce soit tout simplement la vallée du Tensift : une route ancienne partant de Bab Taghzout y mène en droite ligne.

Elle est aussi très souvent appelée Bab Sidi bel-Abbès.

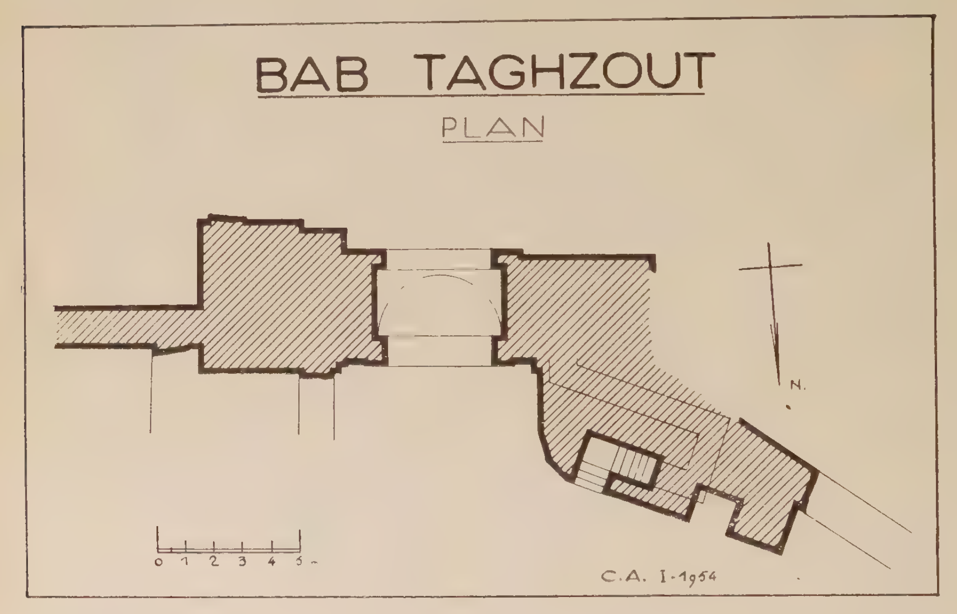


Fig. 9. — Bab Taghzout. Plan des vestiges.

Le plan : Bab Taghzout est située dans un angle obtus de la muraille almoravide ; elle était flanquée de deux bastions ; celui de droite, dressé exactement dans l'angle rentrant, prend une forme écrasée, à pans coupés qui ne représente sans doute pas la disposition primitive : en effet, nous avons remarqué, au début de ces recherches, les vestiges d'une voûte tronquée présentant deux arêtes et trois portions de berceaux dans la

(1) LAOUST, *Contribution à une étude de la toponymie du Haut-Atlas*, Paris, 1942, p. 34, n° 60.

(2) Ibn MARYAM, *al-Bustān*, trad. Provenzali, Alger, 1910, I, pp. 150 et 465.

(3) *Répertoire alphabétique des Confédérations et des Tribus du Maroc*, Rabat, 1939, pp. 782, 906.

(4) Ibn az-Zayyāt at-Tādilī, *Kitāb al-Taṣawwuf*, édit. Faure, à paraître, à l'index.

partie supérieure du bastion (pl. IV, b). Cette disposition semblait indiquer l'existence d'une coupole lobée couvrant une pièce semi-circulaire ou semi-octogonale à l'intérieur de la tour. Nous avions l'intention de dégager ces vestiges dont l'ordonnance paraissait exceptionnelle dans les flanquements d'une muraille, mais nous avons été devancés par le propriétaire des lieux qui a complètement arasé la construction. A l'Est, deux arrachements de murs indiquent l'emplacement de l'autre tour. La partie Sud-Ouest de la construction est noyée dans les boutiques et les habitations ; un arrachement dans la partie Sud du massif Est indique sans doute l'emplacement du mur latéral d'un couloir coudé. La présence d'un cimetière et d'une voie très passante ne permet pas de pratiquer de fouilles à cet endroit.

Extérieurement, la façade présente une baie en plein cintre en retrait sous un arc de même forme. Deux jambages soutiennent un registre souligné par une gorge et une corniche protégée par des tuiles vertes rehausse le tout ; deux pilastres à consoles sont disposés de part et d'autre de l'ensemble.

Les vantaux se rabattent, dans le vestibule voûté en berceau, entre les pieds droits de la baie extérieure et ceux de l'arc intérieur qui est légèrement brisé. On distingue de forts décrochements dans la partie Est de la face intérieure, mais on ne remarque pas de départ de voûtes, ce qui permet de supposer que l'espace situé derrière le vestibule d'entrée était découvert.

Dans la construction, la brique est disposée en parements cachant des lits de béton.

Les transformations : une chambre haute de 13 m. 20 de longueur sur 3 m. 20 de largeur dont les murs sont couronnés de merlons en dents de scie s'étend au-dessus du vestibule et des massifs Est et Ouest (1). Les murs en brique (2) sont percés de meurtrières ; des jambages et des pièces de bois supportaient une terrasse où les assiégés pouvaient encore s'installer derrière un parapet.

Cette chambre haute date de l'époque où la partie coudée n'existait déjà plus : en effet, si le mur placé au-dessus de la façade extérieure offre un intérêt défensif, il n'en est pas de même de la partie Sud, placée trop en

(1) Les murs de la chambre haute se sont effondrés au cours des pluies de février 1954.
(2) Dimensions des briques : 28 × 14 × 4 centimètres.

retrait de l'ancien mur de fond du passage coudé. De plus, la chambre déborde en arrière des anciens bastions : ceux-ci étaient donc démantelés au moment de sa construction. Par ailleurs, on accède aujourd'hui à l'étage par un escalier qui s'ouvre et se développe dans le bastion Ouest : ce passage ne peut avoir été établi, ainsi que la chambre haute, qu'au moment de la fondation de la Zaouia de Sidi bel-Abbès. Ce quartier fut entouré de murs fortifiés et les organes de défense extérieurs de l'ancienne muraille devinrent des appareils de protection intérieurs.

Bab Taghzout, centre de la muraille Nord servira de communication entre la Zaouia et la ville ; aujourd'hui elle reste encore le seul point de passage important entre ce quartier religieux fermé et le reste de la médina.

BAB DOUKKALA (Bāb Dukkāla)
(Fig. 10 et 11, pl. IV, a et b)

Bab Doukkala, attestée sous les Almoravides et chez maints auteurs anciens, porte un vieux nom d'origine masmoudienne qui désignait, au moins jusqu'au XVI[e] siècle, un territoire très étendu dont la limite Sud était l'oued Tensift et qui comprenait, outre la région actuelle des Doukkala, ce qui constitue aujourd'hui les Abda, les Ahmar, les Rehamna et les Sgharna ([1]).

La construction : l'ensemble imposant de Bab Doukkala se détache au milieu de la muraille N. O. de Marrakech. Cette porte présente un passage coudé deux fois, dit en baïonnette.

La façade extérieure, en saillie sur la courtine, est encadrée par deux bastions pleins, de plans sensiblement carrés et assez inégaux (celui du S.-O. est plus grand que l'autre). La baie s'ouvre sous un arc brisé outrepassé, en retrait sous un arc de même forme, lui-même disposé sous un encadrement rectangulaire dont les jambages s'arrêtent à la base des arcs. Le vestibule, voûté en berceau, est limité en arrière par un arc en plein cintre dont le pied droit N.-E. avance sur le passage, l'autre étant noyé dans le trumeau. On entre dans un espace à ciel ouvert, de plan barlong, à gauche duquel s'ouvre une salle rectangulaire. On tourne à droite sous un

(1) *Villes et tribus du Maroc*, Doukkala, p. 3. Au Moyen-Age la ville principale des Doukkala était Tīṭ.

arc en plein cintre pour pénétrer dans une salle de plan carré couverte par une voûte d'arêtes et bordée au N.-O. par une petite salle au sol surélevé, étroite, couverte en berceau, au S.-O. par une niche à banquette réservée dans le mur. Vers le Sud-Est, on entre dans la ville en traversant un vestibule couvert par un plafond à quatre pentes et limité en arrière par un arc en plein cintre, en avant par la baie intérieure dont l'arc est brisé et outre-passé.

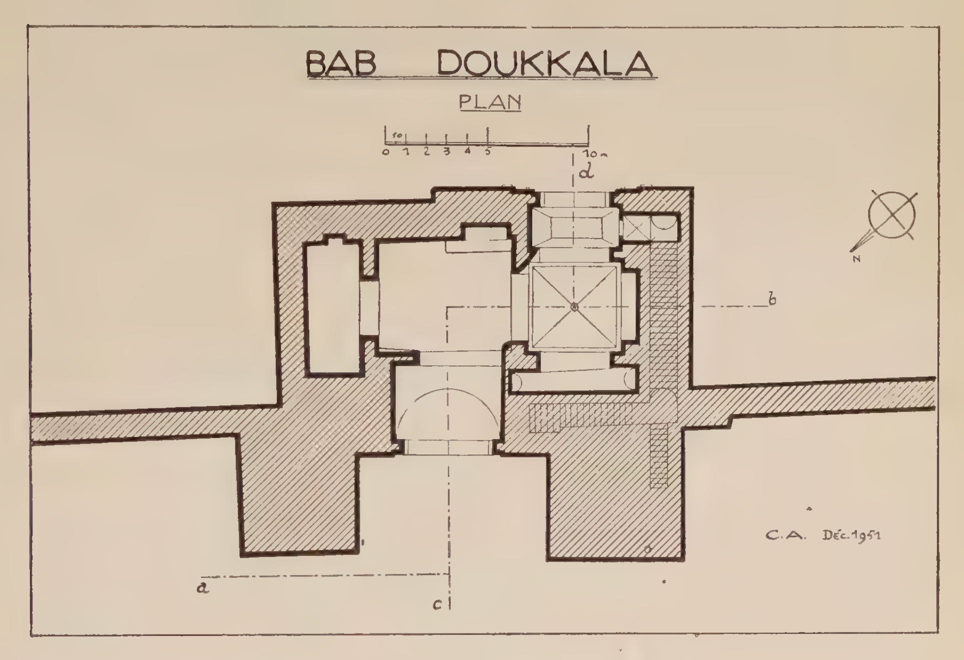


Fig. 10. — Bab Doukkala. Plan du rez-de-chaussée.

Au Sud-Ouest du dernier vestibule, derrière le logement de l'un des vantaux s'ouvre la porte de l'escalier qui conduit à la terrasse. Un petit vestibule, couvert par une voûte d'arêtes donne accès à la volée principale qui s'élève dans le mur S.-O., sous une voûte en berceau ; un palier donne naissance à une rampe qui se dirige au-dessus du bastion S.-O., tandis que l'autre volée, à ciel ouvert, permet d'accéder à la terrasse, au-dessus de la baie d'accès. Le parapet est percé de meurtrières aménagées à diverses époques.

La baie intérieure s'inscrit sous un arc lobé, outrepassé, encadré par un bandeau souligné par deux listels ; au-dessus un décor de stalactites remplit un nouveau registre et un bandeau, rehaussé par une corniche

à gorge, encadre le tout. Ce décor semble dater de l'époque d'une réfection.

La plus grande partie du bâtiment semble avoir été construite en béton à l'origine ; dans les murs N.-E. et S.-O. les traces de l'ancien coffrage sont

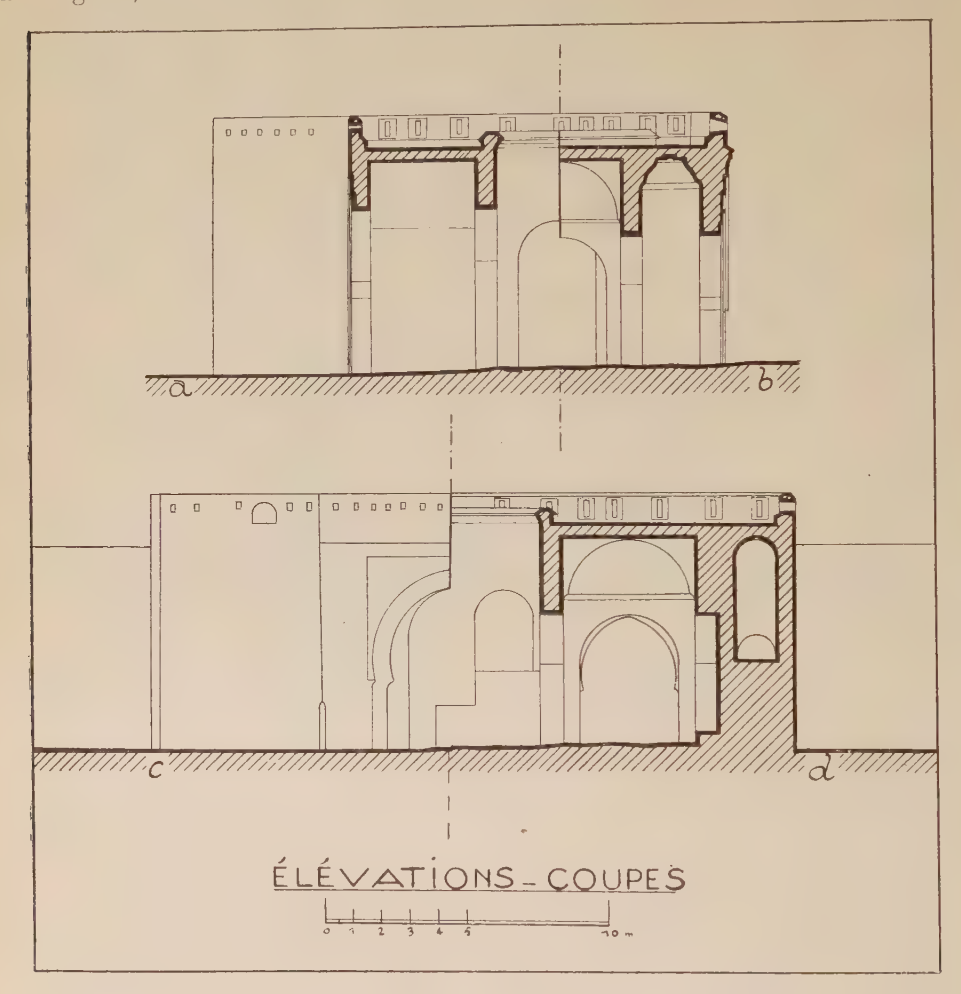


Fig. 11. — Bab Doukkala. Élévations-coupes (*).

encore visibles ; on distingue partout des réfections en brique. Il semble cependant que tout le parement intérieur, ainsi que les arcs, furent construits en brique dès l'édification de la porte.

(*) Par suite d'une erreur, les lettres de ces coupes ont été interverties ; il faut lire a-b pour c-d et réciproquement. Pour la même raison, ces coupes et le plan correspondant n'ont pas été réduits à la même échelle.

Observations : le plan de Bab Doukkala est le seul de ce genre à Marrakech ; l'espace à ciel ouvert est apparu en même temps qu'un nouveau tournant dans le passage coudé. C'est dans une vieille forteresse almoravide que nous allons trouver des éléments de parenté avec Bab Doukkala. La porte qui s'ouvrait au milieu de la face Est de l'enceinte du Jbel Zagora (1) présente en effet un passage en baïonnette ; il s'agit là d'un prototype, la porte se développant encore dans un bastion extérieur à la muraille, plus grand que les autres. Dans cette construction, l'escalier s'élève aussi à partir du vestibule précédant la baie d'accès à l'intérieur, derrière le pied droit Nord, où venait se rabattre l'un des vantaux. A Bab el-Qabli, au *ribāṭ* de Tīṭ (2), nous retrouvons l'escalier dans le vestibule intérieur, à gauche, en entrant dans l'enceinte ; l'un des vantaux de la porte se rabattait également sur son ouverture. Nous retrouverons le même plan dans l'enceinte de Tunis chez une dynastie héritière des Almohades : Bab el-Jdid bâtie par le *ḫalīfa* ḥafṣide al-Wāṯiq, en 1276 (3), Bab el-Jdid à Mahdīya (4), édifiée au XVIIe siècle, est restée conforme à la tradition.

BAB LARAIS ou BAB LARISSA
(Fig. 12, pl. VI, a et b)

Textes et commentaires : Bab Laraïs (*al-'Arā'is* = des fiancés ou des jeunes mariés ou *al-'Arā'iṣ* = des jardins) ou Bab Larissa (*al-'Arīsa* = de la petite mariée). Cette porte dont seule la baie subsiste et qui était murée encore récemment est l'ancienne Bāb ar-Raḫā'.

Le *taḥbīs* (acte de fondation pieuse) de la mosquée de Bab Doukkala, conservé dans un manusrit unique de la Bibliothèque générale (5) de Rabat, le *Kitāb al-Muntaqā* d'Ibn al-Qāḍī (6) nous indique que l'oratoire se trouve entre les quartiers de Bāb Dukkāla et de Bāb ar-Raḫā'. D'après la position bien connue de cet édifice, nous en déduisons logiquement que Bāb an-Raḫā' était l'actuelle Bab Laraīs (qui était donc ouverte à la fin du XVIIe siècle).

(1) J. Meunié et Ch. Allain, *La forteresse de Zagora*, *Hespéris*, 3/4-956.
(2) H. Basset et H. Terrasse, *Sanctuaires et forteresses almohades :* Le ribāṭ de Tīṭ, *Hespéris*, 1927, pp. 138 à 140.
(3) G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 571, fig. 305.
(4) G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 737.
(5) Lévi-Provençal, *Les manuscrits arabes de Rabat*, n° 373.
(6) Sur cet auteur, Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, pp. 100-112.

Cette identification nous a été spontanément confirmée par le préposé au tombeau de Sidi Messaoud, saint personnage dont on ne sait plus rien, sauf qu'il portait le surnom de Mūl-Bāb ar-Raḫā' [1], c'est-à-dire la patron de Bāb ar-Raḫā'. A Marrakech, un vieux maçon et un lettré, aujourd'hui ministre, Si Muḫtār as-Sūsi, nous ont fait les mêmes déclarations que le préposé. Le Cadi historien Si 'Abbās [2] voyait Bāb ar-Raḫā' encore plus loin, à l'emplacement de Bāb al-Maḫzan.

Quant au mot *raḫā'* [3], il peut signifier l'abondance, le bien-être, et par extension le bon marché. Mais on ignore à quelle occasion ce nom lui fut donné et à quelle occasion elle le perdit.

Faut-il faire un rapprochement entre son nom actuel : la « porte de la mariée » et le quartier Riyāḍ al-'Arūs, le « jardin du marié », la rue issue de la porte mène en droite ligne à ce quartier.

La façade extérieure: la porte se présente comme un monument de grand appareil. La baie s'ouvre sous un arc en plein cintre, en pierre, en retrait sous un nouvel arc de même forme ; un enduit souligne les voussures et des faux-joints simulent des claveaux à deux ou trois blocs dans le premier arc, monoblocs dans le second. Les écoinçons sont formés de moellons de diverses dimensions et des faux-joints, appliqués d'un coup de truelle circulaire soulignent le contour de chaque pierre. Deux pilastres à console et une petite corniche à gorge encadrent cet ensemble et soutiennent un parapet en pisé couronné de merlons qui affectent une forme proche du parallélépipède surmonté d'un pyramidion.

Deux bastions pleins, semi-octogonaux encadrent la baie, leur parement extérieur est en pierres régulièrement appareillées, le remplissage intérieur est en brique de terre crue.

Le plan: quelques fouilles, exécutées en février-mars 1951 nous ont permis d'avoir une idée sommaire du plan, mais nous ne pouvons nous étendre sur les détails de l'architecture, l'édifice ayant été presque entièrement ruiné jusqu'à la base. La présence d'un arrachement de mur dans la partie centrale intérieure du bastion N.-O., d'un vestige de maçonnerie

(1) Nom déjà attesté en 1867 sur le *Plan de Marrakech* du commerçant P. Lambert, *B. de la Soc. de Géog.* Paris, 1868. Cf. G. Deverdun, *Les plans français de Marrakech*, *Hespéris*, 1949-1/2 trimestre.

(2) *Al-I'lām bi man ḥalla Marrākuš...*, 1, p. 109.

(3) C'est encore un nom de famille à Marrakech.

en brique en face de la baie extérieure et de deux pieds droits dans la partie S.-E. intérieure, nous permet de penser que Bab Larissa fut une porte à coude simple, tournant à droite, à l'intérieur des murs.

Un escalier, couvert en berceau, s'élevait dans la partie S.-E. du vestibule, où se rabattaient les vantaux, pivotant derrière les deux pieds droits de la baie extérieure. Trois marches en pierre subsistent et on relève sur l'arrière du bastion l'emplacement des autres marches. Un mur de béton et un remplissage de terre battue entre ce mur et la muraille soutenait la première volée. Il est probable qu'un escalier semblable

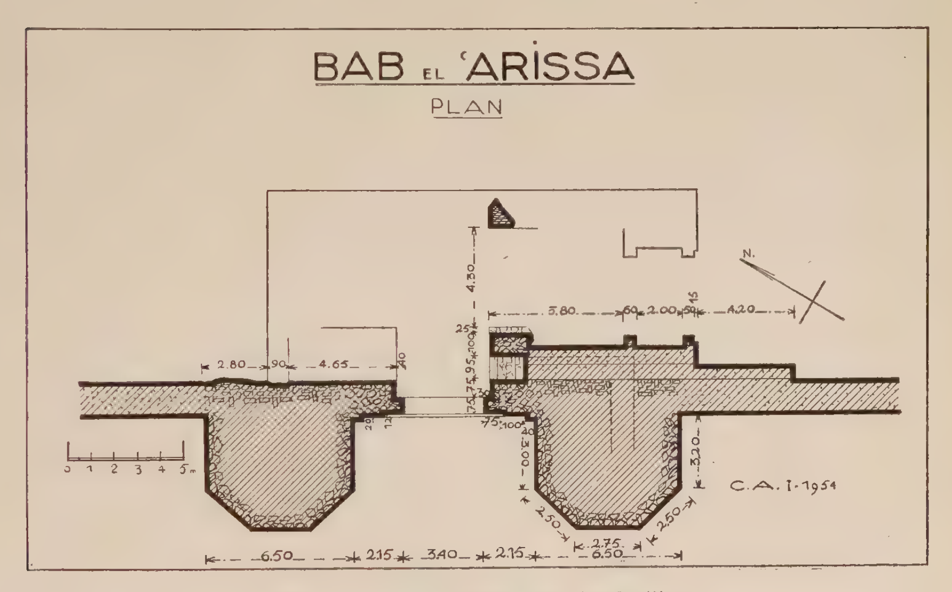


Fig. 12. Bab Larissa. Plan des fouilles.

s'élevait symétriquement dans la partie N.-O., mais nous ne possédons pas suffisamment d'indices pour pouvoir l'affirmer. C'est une disposition que nous connaissons déjà à la porte de la casbah du Tāsghimont [1] et à celle de la forteresse de Taghjicht [2].

Quand on examine la face intérieure de la baie (pl. VI, b), l'édifice intérieur ayant été totalement détruit, on remarque au-dessus de l'arc en pierre, un arc de décharge surbaissé, en brique de terre crue qui permet

(1) Ch. Allain et J. Meunié, *Recherches archéologiques au Tasghimout des Mesfioua*, *Hespéris*, 1951, 3-4, pp. 346 à 400, plan 399.

(2) P. Ricard, *Une forteresse maghrebine de l'Anti-Atlas*, Société historique algérienne 1938, p. 5 à 7, fig. 3 et 4.

de mieux répartir la masse de la construction supérieure et des écoinçons. Des lits horizontaux de briques de terre cuite séparent l'extrados de la voussure de pierre de l'intrados de l'arc de décharge, dont la partie supérieure est découpée en sections planes destinée à recevoir le lit de pisé supérieur. Les pierres qui forment les écoinçons sont simplement disposées en parements.

BAB EL-MAKHZEN (Bāb al-maḫzan)
(Fig. 13, pl. VII et VIII)

Textes et commentaires : il s'agit de la porte murée que M. Gaudefroy-Demombynes a appelée Bāb al-Muḥriq [1] à la suite d'une mauvaise lecture du texte arabe. Le manuscrit de Constantinople dit littéralement : « Ensuite vient la porte du Maḫzan du sultan, qui y était ». M. Gaudefroy-Demombynes ne place Bāb el-Muḥriq = Bāb al-Maḫzan sur la face Ouest de la ville que pour respecter l'ordre de 'Umarī, mais il vaut mieux pour cela s'appuyer sur la *Chronique almohade* [2] qui laisse comprendre que Bāb al-Maḫzan est assez proche de Bāb aš-Šarī'a. Lors de la brusque attaque almohade contre la foule désarmée qui se promenait devant Bāb aš-Šarī'a, un homme de la suite du sultan 'Alī b. Yūsuf lui dit au milieu du désordre : « O Almoravide, va donc à une des portes où il n'y a pas d'affluence ». La chronique ajoute : « Le Sultan s'enfuit et passa par Bāb al-Maḫzan ».

Comme cette porte est la plus proche de la casbah de Yūsuf b. Tāšufīn et des palais qui se sont développés par la suite autour de la première forteresse, il est logique que ce passage ait été plus particulièrement pratiqué par le Sultan, qu'il fût almoravide ou almohade.

'Umarī nous apprend d'ailleurs que c'est près de cette porte que se trouvaient des palais immenses. Ils y sont toujours : Mamounia, Dar Moulay Ali, Dar Moulay Ibrahim, Dar Moulay Mustapha, etc. — Nous avons relevé qu'à Marrakech cette porte était quelquefois dite « du Palais » (Bāb al-qaṣr) et il est remarquable qu'elle ait donné naissance à une rue bien conservée qui mène encore tout droit aujourd'hui au quartier El-Ksour (les palais).

(1) 'Umarī, trad. G. Demombynes, p. 188.
(2) Lévi-Provençal, *Chronique almohade anonyme*, « Mélanges R. Basset », II, p. 383.

Aspect avant les fouilles : (pl. VII a et c). Bab el-Makhzen ne présentait, au début de 1951, que le sommet de sa baie extérieure, en brique, à l'Ouest d'un bastion semi-octogonal, en pierre, l'autre étant détruit. A l'intérieur on ne distinguait rien de l'ancienne porte : un mur de pisé qui doublait le mur d'enceinte la cachait complètement ; un plan incliné, en terre, soutenu par deux murs en pisé s'élevait jusqu'à la plate-forme du bastion semi-octogonal et fut sans doute destiné à y amener du matériel lourd à une époque relativement récente. Une importante quantité de terre avait été déposée de part et d'autre du plan incliné pour lui servir de soutènement. Les fouilles pratiquées en avril et mai 1951 nous ont permis de mettre à jour les vestiges d'une porte construite, partie en pierre, partie en terre battue.

Il semble, sans que nous puissions l'affirmer, que la façade extérieure fut entièrement détruite, puis remontée sur un plan sensiblement identique, mais avec des matériaux moins résistants ; en effet, l'arc légèrement brisé, en briques mal appareillées s'allie assez peu avec le reste de la construction ; l'orientation de la façade, sensiblement différente de celle du reste de la muraille, tend à confirmer cette hypothèse. Ainsi la voussure actuelle a pu se substituer au bel arc de pierre qui, tel qu'à Bab Larissa, devait s'ouvrir entre deux bastions semi-octogonaux.

Le plan : les bastions sont pleins ; ils furent construits en béton puis recouverts d'un parement de pierre ; celui de la tour Nord paraît être de bonne époque ; nous n'avons cependant pas retrouvé de pierre à la base du bastion Sud, entièrement dégorgé et l'un de ses angles comportait encore un petit fragment d'enduit, appliqué à même le pisé. Le couronnement du bastion Nord, construit en brique et percé de baies trop larges date d'une époque relativement récente, correspondant à l'installation du plan incliné.

Un escalier, dont il subsiste l'amorce de la voûte en berceau, s'élevait immédiatement après le pied droit de la baie extérieure et conduisait à la terrasse, on remarque les premières marches, en brique de terre crue. Au Sud, l'emplacement est identique, mais il ne subsiste aucun vestige de l'escalier. Le vestibule, très allongé, ne comportait pas d'arcs doubleaux encadrant le logement des portes ; les crapaudines étaient situées derrière les pieds droits de la baie d'entrée et les vantaux se rabattaient devant l'ouverture des escaliers.

Après avoir traversé ce couloir, on tournait à gauche, dans une longue travée à l'extrémité de laquelle on aboutissait au vestibule précédant la baie intérieure et qui comportait les logements où se rabattaient les vantaux, entre les pieds droits de deux arcs symétriques. Un portique à trois arcs (pl. VII, b) bordait la partie Est et une salle de corps de garde

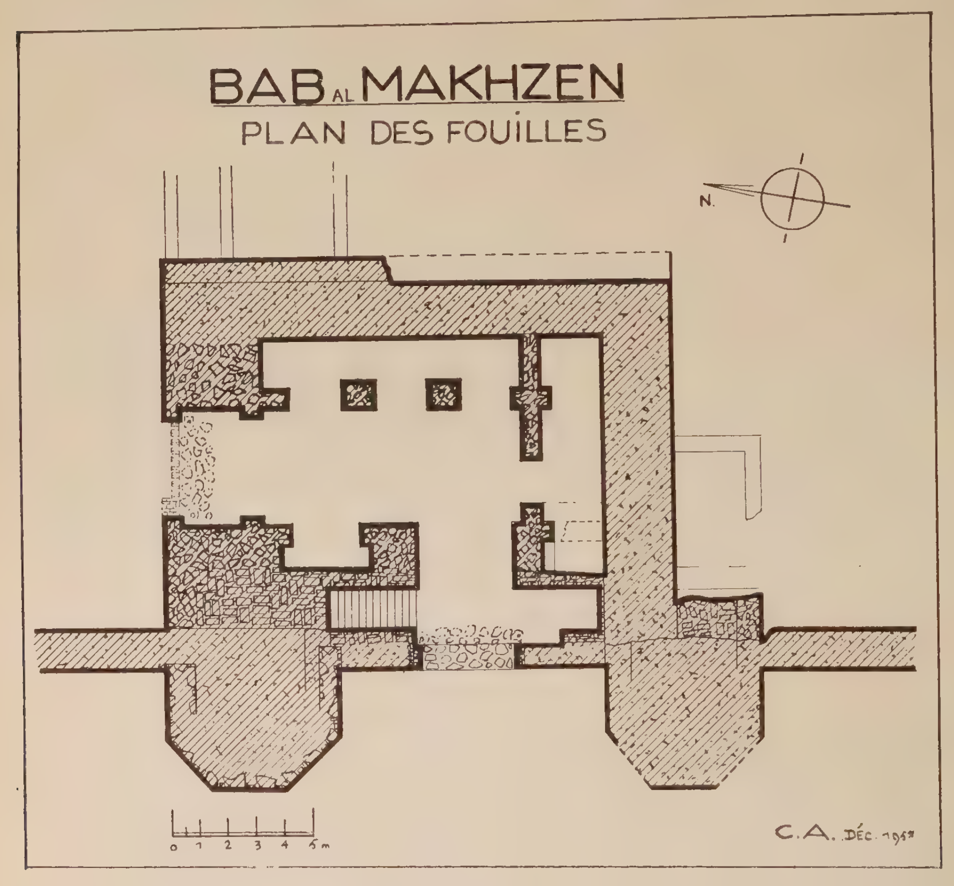


Fig. 13. — Bab el Makhzen. Plan des fouilles.

s'ouvrait dans la partie Sud ; dans la partie N.-O., on remarque un défoncement entre deux pieds droits qui supportaient un arc. Nous ne savons rien de la couverture ; il n'y avait sans doute pas d'espace à ciel ouvert et il est probable que la salle centrale et le vestibule d'entrée étaient couverts en voûtes d'arêtes. Le vestibule précédant la baie intérieure et les autres salles étaient sans doute voûtés en berceau.

Le seuil de la porte extérieure a été pavé à deux reprises mais, comme



Cl. IHM

a - Bab-Doukkala : Façade extérieure.



Cl. IMH

b - Bab-Doukkala : Baie intérieure.



Cl. IMH

c - Bab-Robb : Baie intérieure.

Cl. IMH

a - Bab-Larissa : Façade extérieure.



Cl. Allain

b - Bab-Larissa : Aspect de la porte à l'intérieur des murs.



Cl. Allain

a - Bab el-Makhzen : Aspect de la façade à l'extérieur des murs, avant les fouilles.



Cl. Allain

b - Bab el-Makhzen : La baie vue de l'extérieur à la fin des travaux.



Cl. Allain

c - Bab el-Makhzen : L'emplacement de la porte, en arrière des créneaux, avant les fouilles.

Cl. Allain

d - Bab el-Makhzen : La baie, dégagée, et les vestiges mis à jour.

Cl. Allain

a - Bab el-Makhzen : La construction intérieure, vue du Sud-Est.

Cl. Allain

b - Bab el-Makhzen : Les piliers du portique bordant la travée principale, vus du Nord-Ouest.

la baie que nous avons dégorgée n'est sans doute pas d'origine, nous ne savons pas si le passage le plus profond correspond à une époque ancienne. On ne retrouve pas le pavage à la base de la porte ancienne intérieure. Par contre, il en existait un à 80 centimètres de hauteur par rapport au seuil ancien ; il était bordé à l'extérieur par une rangée de briques disposées de champ. La présence d'un pied droit en brique débordant sur le pied droit en pierre laisse à penser que l'ouverture fut retrécie pendant une certaine période.

Dans la partie Nord, à l'extérieur, et dans la partie Est du vestibule Nord, on distingue à la base des murs des faux-joints à angles droits qui soulignent les pierres.

Le mur de fond et le mur latéral Sud sont en béton et mesurent 2 m. 50 à 3 mètres d'épaisseur. Les éléments compris entre ces murs et la courtine sont en pierre, sauf en arrière du bastion Nord où un remplissage de brique de terre crue [1] intervient derrière l'important parement de pierre formant le massif N.-O. Le même matériau apparaît également de part et d'autre des escaliers.

L'appareil est assez régulier : les pierres, provenant du rocher du Guéliz sont équarries et ont été alignées en assises horizontales mais le mortier qui les lie, où intervient un faible pourcentage de chaux, est de mauvaise qualité ; par endroits seulement, des petites pierres sont incluses dans les joints.

Observations : des éléments nouveaux apparaissent dans cette porte : d'abord le long vestibule d'entrée, c'est là un souvenir des portes droites, puis la présence d'un important portique s'ouvrant sur la travée principale. Nous ne connaissons rien de l'ornement, la baie extérieure ayant sans doute été entièrement rasée ; quant à la baie intérieure, il ne semble pas qu'elle ait comporté des motifs architecturaux, car la base de la façade ne comporte pas de jambages en saillie. Comme à Bab Larissa, les constructeurs semblent avoir apprécié la grande résistance de la brique de terre crue employée en masse compacte.

Nous sommes en présence de l'un des plus anciens passages de Marrakech, qui a longtemps servi, si l'on s'en rapporte aux différents

(1) Ces *toubs* sont de grandes dimensions : $42 \times 21 \times 5/7$ centimètres.

étages rencontrés sur les seuils. Placée en plein centre de la muraille almoravide, Bāb al-Maḫzān s'y intègre naturellement et, comme Bab Larissa, date sans doute de l'édification du mur d'enceinte par 'Alī b. Yūsuf.

LES PORTES ALMOHADES

BĀB AŠ-ŠARĪ'A
(Pl. IX, a, b et c)

Textes et commentaires: le *Bayān* (1) nous apprend que, vers la fin du règne d'Abū Ya'qūb Yūsuf, Marrakech servit de point de mire et de rassemblement à tout l'Empire almohade à l'apogée de sa puissance. Les habitants de l'Espagne comme ceux du Maghreb se disputaient l'honneur d'y habiter selon leur position et leurs moyens et elle devint trop petite pour une telle population. Il n'y avait plus de terrain à bâtir, plus de maison à louer. Or, le Prince des Croyants ayant ordonné aux gens des tribus des Haskūra et des Ṣanhāja de quitter leurs pays avec leurs femmes et leurs enfants, pour venir se fixer dans la capitale — on ne dit pas pourquoi — ils furent bien en peine de se loger et en rendirent compte au sultan. Celui-ci chargea alors son fils, le futur al-Manṣūr (2), de lui proposer un projet d'extension de la ville après avoir pris l'avis de spécialistes. Les choses allèrent vite et peu de temps après le calife accepta la solution qui lui fut présentée et qui consistait à reporter plus au Sud le rempart où s'ouvrait Bāb aš-Šarī'a. Les travaux, commencés le 25 rabī' II 579/17 août 1183 furent terminés quarante jours après, le 7 jumādā II/27 septembre 1183. Quelques mois avant sa mort, le prince put inaugurer l'arc de la nouvelle Bāb aš-Šarī'a et par conséquent le nouveau quartier (3).

Comme on ne connaît aucun quartier de Marrakech où Haskūra et Ṣanhāja aient laissé quelque souvenir, il nous faut absolument identifier

(1) Ibn 'IḎĀRĪ, *Bayān*, trad. espagnole Huici, I, pp. 57-58.
(2) Marrākušī attribue à Yūsuf plusieurs agrandissements de la capitale (*Mu'jib*, trad. Fagnan, p. 154) dont celui-ci sans doute.
(3) *Bayān*, trad. Huici, I, p. 61.

Bāb aš-Šarī'a (1), oubliée aujourd'hui, si nous voulons localiser cet agrandissement. M. Gaudefroy-Demombynes, en utilisant les indications de nombreux textes qu'il a rassemblés (2) l'a parfaitement identifiée avec la porte actuelle obstruée par le tombeau monumental de l'Imām as-Suhaylī (3) sur la face Sud des murailles de Marrakech. Il s'agit évidemment de la deuxième porte, l'almohade, puisque la première, l'almoravide, a disparu.

Un texte va nous permettre d'en confirmer l'emplacement. Le grand šayḫ Muḥammad al-Fāsī († 1698) (4) dans l'appendice de son « *Mumti' al-asmā'* », nous apprend que deux disciples des saints Jazūlī et Tabbā' ont été enterrés « *à l'intérieur de Bāb aš-Šarī'a de Marrakech* » dont le nom n'était donc pas perdu au XVIIe siècle, mais dont c'est l'unique mention relevée pour cette époque. Repérer ces tombes, c'était la meilleure manière de nous guider. Nous avons eu la chance de les retrouver toutes deux dans une vieille mosquée du quartier de Sidi-Mimoun (5) qui occupe précisément l'angle S.-O. de la ville. Cette mosquée se trouve à quelques mètres au Nord de la rue droite ancienne qui mène actuellement à l'hôpital Mauchamp (ex Mamounia) et la porte la plus rapprochée de cette mosquée est justement celle que M. Gaudefroy-Demombynes a estimé être Bāb aš-Šarī'a et sur laquelle il n'y a plus aucun doute à avoir. Cette rue droite, large, parallèle à la muraille Sud actuelle pourrait trouver son origine dans la courtine démolie par ordre d'Abū Ya'qūb. Bāb aš-Šarī'a, l'almoravide, pourrait donc se situer à 200 mètres au Nord de l'actuelle porte murée.

Les vestiges : détruite dans sa plus grande partie lors de l'édification du tombeau de l'Imām as-Suhaylī, il ne subsiste de Bāb aš-Šarī'a que la moitié de la façade extérieure (pl. IX, a). L'arrière de la porte a été envahi par des constructions récentes. Seuls des arrachements de murs et l'espace que devait couvrir le bâtiment (le patio d'une habitation semble être constitué par les murs d'un passage à ciel ouvert), permettent de supposer

(1) *Sa'ādat*, II, 185, identifie cette porte avec Bāb ar-Rubb en lisant ar-Rabb, c'est-à-dire Dieu, et en rapprochant ce nom d'aš-Šarī'a, la Loi, qui n'est pas le sens ici.

(2) 'Umarī, trad. 187, no 2 et croquis, en face p. 181.

(3) Ibn AL-ABBĀR dans son *Kitāb at-Takmila*, II, no 1, p. 613 en indiquant que ce personnage avait été enterré près du *Muṣallā* (= *Šarī'a* comme l'a prouvé LÉVI-PROVENÇAL, *Notes de Toponomastique*, p. 298) avait du reste réglé la question depuis longtemps.

(4) Sur cet auteur et son œuvre, LÉVI-PROVENÇAL, *Historiens des Chorfa*, pp. 273-274. La citation qui va suivre est à la page 187 (milieu).

(5) Derb Sidi Moubaric, du nom de l'un des deux disciples.

qu'il fallait franchir plusieurs salles en tournant à différentes reprises avant d'accéder à l'intérieur de la ville.

Reconstitution de la façade: la moitié des arcs de la baie d'entrée étant encore visible, nous pouvons reconstituer l'aspect de la façade extérieure. La porte s'ouvrait sous un arc brisé, outrepassé, qui s'inscrit dans un arc de même forme, séparé du premier par des lits de briques horizontaux et disposé de telle façon que son intrados vient mourir à la base contre l'extrados de l'arc précédent. Ces deux voussures se trouvent en retrait sous un nouvel arc outrepassé, étroit, lui-même en saillie sur les écoinçons. L'extrados du dernier arc donne naissance à la base à un encadrement rectangulaire également en saillie sur les écoinçons, un nouveau cadre dont les jambages descendent jusqu'au sol déborde légèrement sur le tout et des pilastres à consoles s'élèvent de part et d'autre de l'ensemble. Les écoinçons étaient ornés de deux grosses palmettes excentrées (pl. IX, c). Toute cette partie est appareillée en briques qui sont disposées dans les arcs en lits rayonnant à partir du centre formé par l'axe de la porte et la base des voussures.

La façade extérieure de la porte saille en avant de la courtine, formant un bastion très allongé. L'ouverture n'était pas flanquée de tours. De part et d'autre des pilastres, l'appareil est composé de lits de moellons, séparés par trois ou quatre rangées de briques. Les chaînages d'angle sont uniquement composés de briques (1).

C'est la première fois que nous rencontrons une telle porte formant un bastion unique, très allongé, percé sur sa face antérieure. M. H. Terrasse fait remarquer que la palmette excentrée apparaît dès le XIe siècle, comme à l'Aljaferia de Saragosse (2) et confère un caractère moyenâgeux à la porte ancienne qui présente ce motif à Marrakech.

(1) Dimensions des briques : $28 \times 14 \times 3$ centimètres.
(2) H. Terrasse, *Le décor des portes anciennes du Maroc*, *Hespéris*, 1923, II, pp. 155-156.



Cl. IMH

a - Bāb-aš-Šariā : Les vestiges de la façade.



Cl. Allain

b - Bāb-as-Šariā : Partie inférieure de la baie (face intérieure), vue de la terrasse d'une habitation, située derrière la porte.



Cl. IMH

c - Bāb-aš-Šariā : Sommet des arcs et écoinçon, vus de la terrasse du tombeau de l'iman es-Suhayli.



Cl. Allain

Bab Agnaou : Façade extérieure.

BAB AGNAOU (Bāb Āgnāw)
(Fig. 14 et 15, pl. X)

Aucun texte ne permet de préciser l'âge de cette porte, mais le style de l'édifice atteste son origine et son importance architecturale la désigne immédiatement comme la porte principale de la casbah de Marrakech.

Le nom : ce nom n'apparaît dans les textes et les plans qu'au XIXe siècle. Pourtant quelle n'a pas été notre surprise de lire dans le manuscrit des *Masālik* (Constantinople) que le bassin qui se trouvait devant Bāb Neffīs, et par conséquent après la construction de la casbah almohade devant sa porte principale, portait le nom de *Birka* (bassin) *āqnā*. Il est difficile de ne pas voir dans *āqnā*, qui a un sens en arabe (1), le mot *āgnāū* qui n'a de sens qu'en berbère (2), ce que le scribe oriental ignorait très probablement en supprimant au mot sa lettre finale. Pourquoi cette porte a-t-elle conservé son nom au XIXe siècle ? Nous l'ignorons ; ce n'est peut-être qu'une coïncidence. Aurait-elle été surnommée ainsi du jour où elle a perdu ses tours, considérées comme ses cornes ? Ce n'est pas impossible.

Sur un plan portugais de 1585 retrouvé à l'Escorial (3), Bab Agnaou est appelée « *Portas dos esquife garda delcaçeba* », ce qui permettrait de l'identifier avec Bāb as-Saqā'if des *Masālik* (4), si Marmol ne plaçait cette porte beaucoup plus au Sud. La description des *Masālik* permet de reconnaître plus facilement notre Bab Agnaou en Bāb al-Kuḥl (5) comme l'a fait du reste M. Gaudefroy-Demombynes (6).

Cette porte est très souvent citée dans les textes et surtout à l'occasion d'exposition de corps ou de têtes de suppliciés, ce qui paraît en effet convenir à la grande porte de la forteresse d'un prince musulman soucieux de se faire craindre et respecter. Les *Masālik* signalent encore que c'est par

(1) Qui a le nez aquilin ou grappe de dattes.

(2) D'après l'*I'lām*, II, 235, bélier sans corne et sans voix. D'après DESTAING, *Vocabulaire français-berbère*, 1920, p. 193, « muet », personne dont on ne comprend pas le langage. Aujourd'hui le sens s'est étendu à nègre. On a souvent traduit Agnaou par Guinéen, probablement à tort ; cf. W. MARÇAIS, *Textes arabes de Tanger*, p. 205, n° 1.

(3) KŒHLER (P. H.), *Relation de la vie et de la mort...* Rabat, 1937.

(4) 'Umarī, trad. G. Demombynes, pp. 184-85.

(5) Signalons le rapprochement de l'arabe *kuḥl* (sulfure d'antimoine noir) avec le berbère *āgnāū* (nègre).

(6) 'Umarī, p. 186, n° 2 *Bayān*, II, 301.

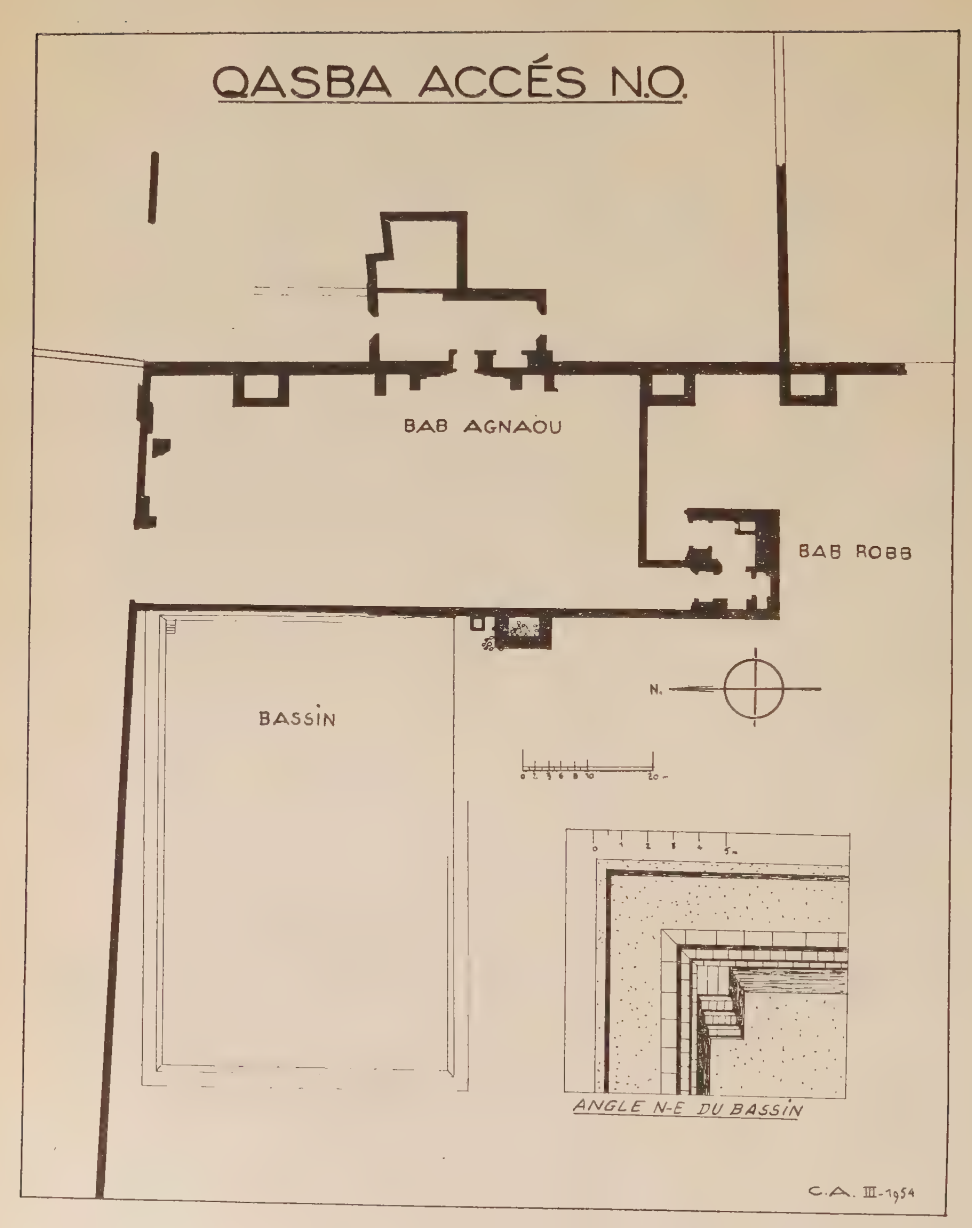


Fig. 14. — Accès N.O. la Qasba.

Bāb al-Kuḥl que les Almohades (c'est-à-dire le peuple) entrait dans la casbah, tandis que l'élite y pénétrait par Bāb as-Sādāt, la porte des seigneurs.

La construction : des arrachements encore très visibles sont les seuls vestiges des deux bastions qui flanquaient le grand arc d'ouverture en fer à cheval (1). Ces bastions qui existent sur le plan portugais signalé plus haut, étaient alors de forme quadrangulaire et couronnés de merlons.

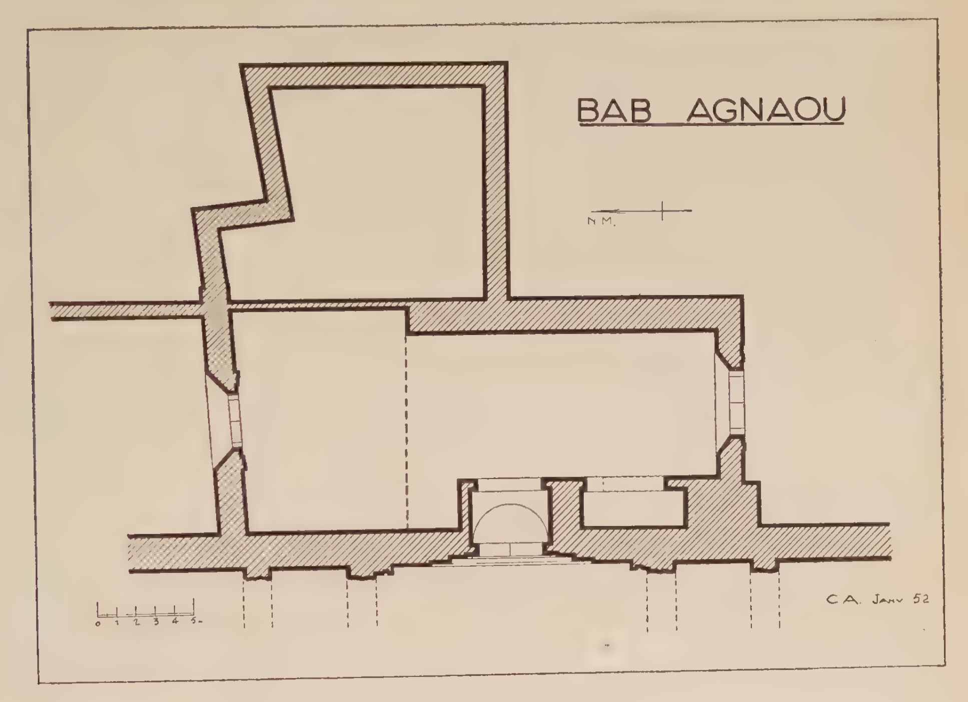


Fig. 15. — Bab Agnaou. Plan.

Bien que cette porte ait subi de nombreux remaniements (2), on pourrait admettre que l'édifice ne devait comporter qu'un coude et être entièrement couvert par une vaste terrasse dont on distingue encore le niveau en arrière et presque au faîte actuel de la façade et dont l'escalier, disposé dans la partie Sud, contre la muraille, a gardé quelques marches. L'ensemble était très certainement plus imposant qu'aujourd'hui et les recherches que nous

(1) L'arc d'ouverture a été réduit en largeur et en hauteur très probablement pendant le règne du sultan alaouite Sidi Muḥammad b. 'Abd-Allāh, a qui on doit la reconstruction de la Casbah. Cf. J. Caillé, *La ville de Rabat*, Bāb ar-Rouaḥ, p. 141.

(2) G. Deverdun, *Inscriptions arabes de Marrakech*, nos 60 et 61.

avons effectuées au-dessus du vestibule actuel nous permettent de préciser que l'appareil était en pierres et en briques (1) disposées en lits alternés et que le vestibule d'entrée dont on distingue encore une partie de la voûte était plus élevé que le passage actuel.

Le décor: c'était avant tout une porte décorative ; son rôle défensif était secondaire : Bab Robb avec ses trois coudes est là pour le rappeler. On sait que les architectes musulmans peuvent traiter les portes comme un corps de garde, une salle d'attente et souvent d'audience où le prince rend la justice. Bab Agnaou ne fut avant tout qu'un corps de garde, le palais étant trop loin pour qu'elle servît de salle d'audience, mais ce fut un corps de garde de grande allure, muni d'un fastueux décor de pierre.

Depuis les études de M. H. Terrasse et de M. G. Marçais (2), on peut dire que le thème de ce décor est classique. C'est un arc en fer à cheval, bordé de deux lignes de voussoirs très sobres entre lesquelles une archivolte richement bordée de trois lignes de festons à entrelacs se termine sous les pieds droits par un motif serpentiforme. Les écoinçons sont ornés de larges et fermes décors floraux qui s'étendent autour d'une coquille et se rejoignent à la clef de l'arc par un fleuron quadrilobé. Le tout est encadré par trois magnifiques registres sur lesquels se déroule une inscription coranique (3) en caractères koufiques d'une rare beauté.

La frise supérieure (4), rongée aujourd'hui par le temps et les éléments, représentait, en creux, une ligne de faux merlons. En 1585, selon le plan portugais, des merlons en dents de scie couronnaient la façade. La liaison avec les tours était assurée par deux pilastres élégants, chacun d'eux allégés vers le sommet par deux fines colonnettes.

(1) Dimensions des briques : 28/29 × 14 × 5 centimètres et 23 × 8,5 × 5 centimètres, ces dernières assez rares.

(2) H. Terrasse, *Le décor des portes anciennes du Maroc*, *Hespéris*, 1923, II, pp. 147 à 174 ; *L'art hispano-mauresque*, pp. 294, 297. Pl. LVI-LVII ; G. Marçais, *Manuel*, pp. 356, 392, fig. 222, 223, 233, 247.

(3) *Coran*, Sourate XV, versets 46, 47, 48. V. G. Deverdun, *Inscriptions arabes de Marrakech*, n° 59.

(4) M. G. Marçais, pense qu'un auvent couronnait peut-être cette porte (*L'Art de l'Islam*, 101).

BAB AR-ROBB (Bāb ar-Rubb)
(Fig. 14, 16, et 17, pl. V, c)

Les textes : cette porte est attestée pour la première fois en 1308 par le *Qirṭās* (1). Le sultan mérinite Abū Ṭābit fit aligner six cents têtes de révoltés « *depuis Bab ar-Rubb, une des portes de Maroc, jusqu'au bordj Dār al-Ḥurra 'Azzūna* ». 'Umarī (2) la signale également 40 ans plus tard.

Est-elle almohade ? Nous le pensons, encore qu'une page confuse du *Bayān* laisserait supposer qu'elle n'existait point en 1235 (3). Serait-elle mérinite ? On le saurait ; l'histoire de cette dynastie commence à être bien connue et Marrakech l'intéressa beaucoup moins que Fès.

La solution du problème pourrait être trouvée dans une lettre officielle de Ya'qūb al-Manṣūr que Lévi-Provençal a publiée (4) et annotée (5). Dans cette pièce, adressée de sa capitale aux habitants de Séville, le souverain constate que « *les Musulmans dans leur ensemble, ont dépassé les bornes de la tolérance habituelle en ce qui concerne la consommation du rubb* (jus épaissi de raisin) *que le gouvernement almohade avait jusqu'ici permis sous forme de sirop cuit, à l'exclusion du vin proprement dit, et l'on a profité de cette autorisation pour se livrer à des fraudes et à des mélanges interdits par la loi* ». Aussi le souverain, s'attachant à la lettre du Coran, « *décide l'interdiction pure et simple de la consommation de ce breuvage* ».

Marrakech était trop proche des vignobles célèbres de l'oued Nfis que l'Islam n'avait pas plus arrachés que les treilles de la Perse, les ceps du Nil ou les vignes d'Andalousie pour ignorer les bienfaits et les méfaits du *rubb* (6) et le nom même de la porte qui nous intéresse prouve que le problème de cette boisson a été posé (7) et résolu, si l'on en croit 'Umarī,

(1) Ibn Abī Zar', *Qirṭās*, trad. Beaumier, p. 252.

(2) 'Umarī, trad. G. Demombynes, p. 186.

(3) A. Huici, *El reinado del califa almohade Al-Rašīd*, *Hespéris*, 1954, p. 17.

(4) Lévi-Provençal, *Trente-sept lettres almohades*, Rabat, 1941.

(5) Lévi-Provençal, *Recueil de lettres off. almohades*, *Hespéris*, 1941, pp. 56, 57.

(6) « *Ou vin cuit*, dit Marmol (I, 14) *qui sert ordinairement de breuvage aux Barbares de l'Atlas* ». Sous le nom de *dibs*, le *rubb* était également apprécié dans l'Orient musulman (Jāḥiẓ, *Le Livre des Avares*, trad. Pellat, à l'index) et en Andalousie (Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, III, p. 277, n° 2).

(7) Zarkašī, *Chronique des Almohades et des Ḥafṣides*, trad. Fagnan, dit (p. 17) que Manṣūr « *retourna à Marrakech où il mit fin aux actes illicites* ».

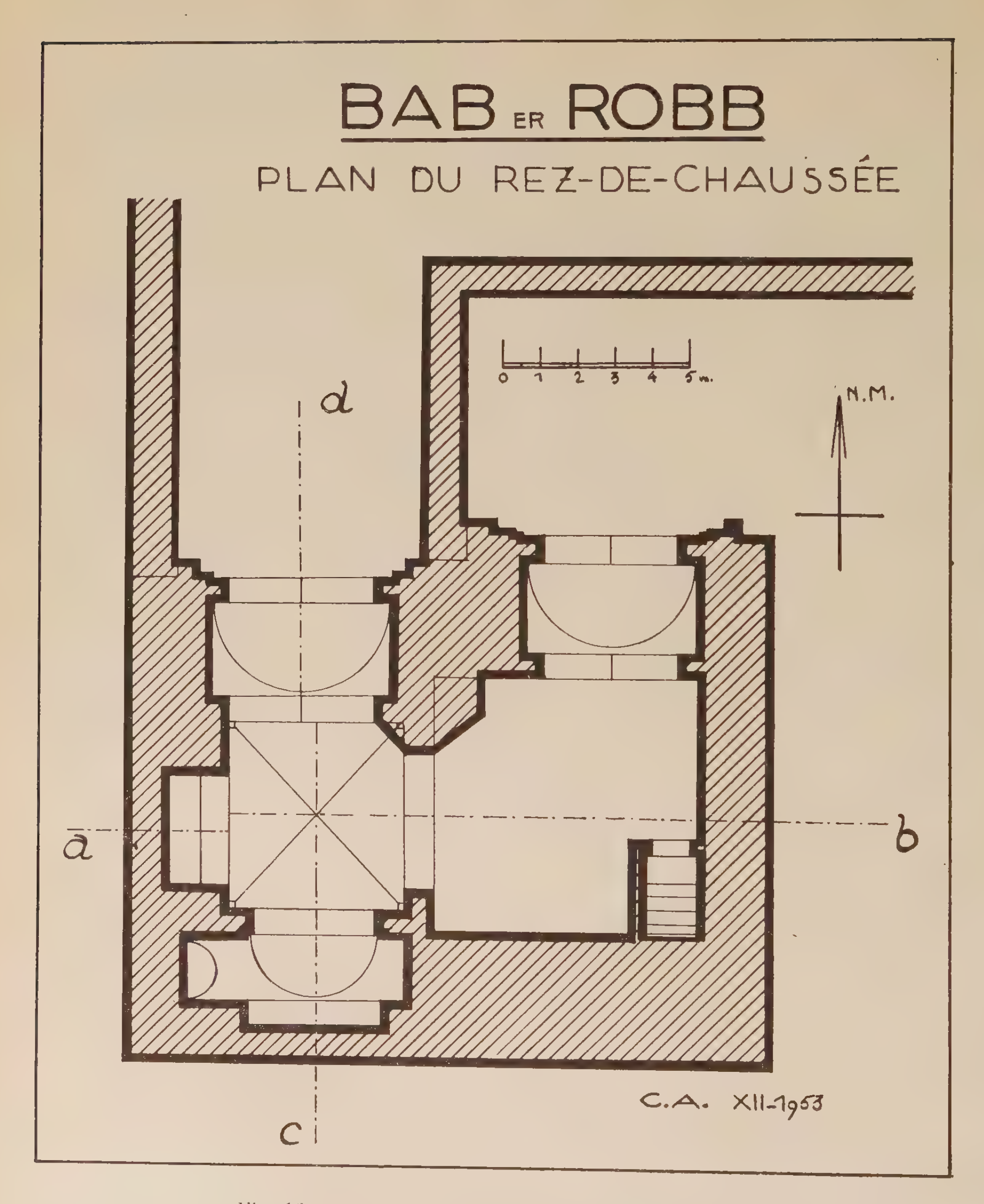


Fig. 16. - Bab er-Robb. Plan du rez-de-chaussée.

en n'autorisant l'introduction du jus de raisin à Marrakech que par une seule porte « *de peur que du vin n'entrât en fraude dans la ville* » (1).

Quand on aura rappelé que Ya'qūb al-Manṣūr prit à plusieurs reprises

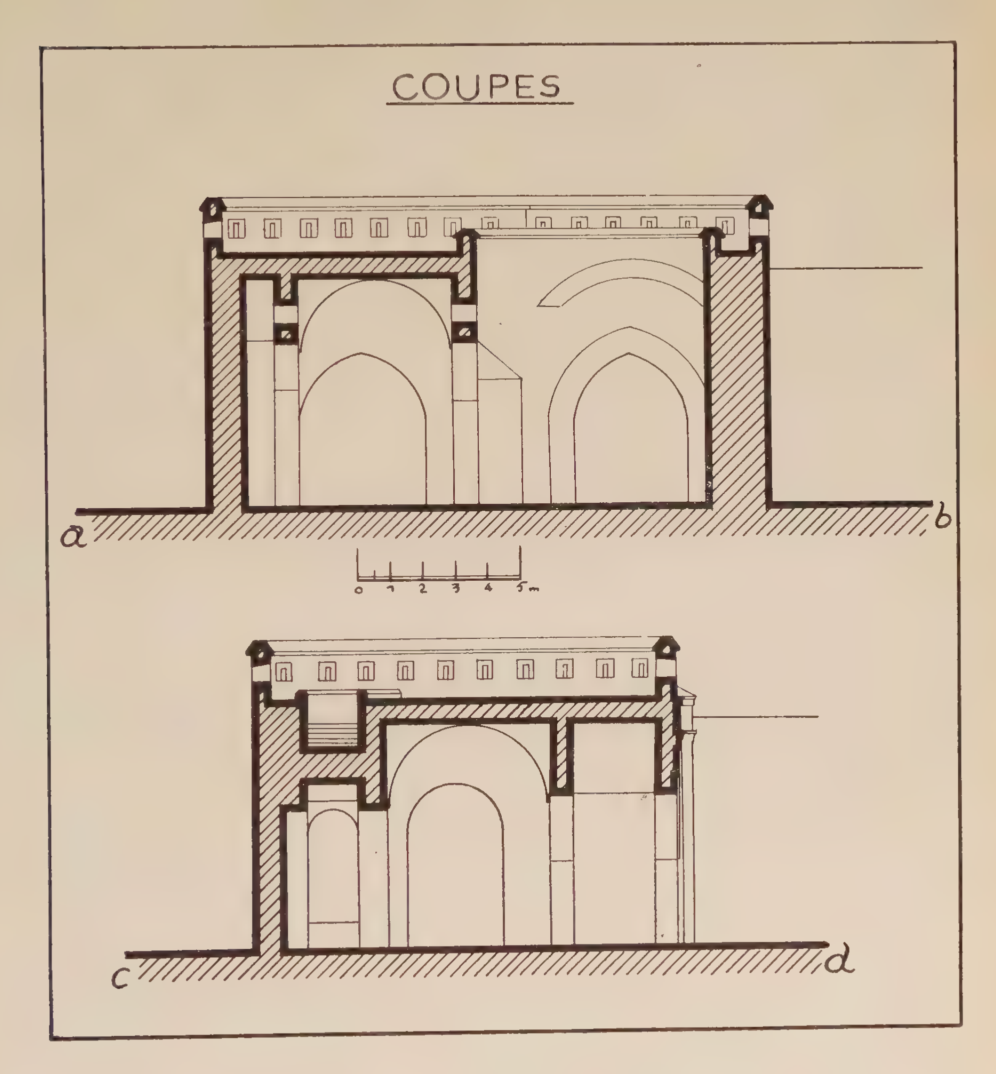


Fig. 17. — Bab er-Robb. Coupes.

pendant son règne et en particulier en 1185 (2) (l'année même où les travaux de la Casbah ont commencé) des mesures pour interdire la consommation

(1) Le manuscrit de Sainte-Sophie est formel.
(2) Ḫallikān, *Wafayāt*, II, p. 432.

du vin dans son Empire et que, dans l'état de nos informations, il fut le seul souverain à l'avoir fait aussi sévèrement, il semble possible de faire remonter à son règne le nom de cette porte comme la réglementation qu'elle sous-entend.

Si on constate d'autre part que Bab ar-Rubb est la seule porte qui a l'avantage de contrôler à la fois la Médina et la Casbah et que sa construction dut se révéler nécessaire très rapidement pour mieux assurer et défendre les communications entre la ville et le quartier impérial (1), il devient difficile de ne pas admettre que cette porte ait été construite pendant le règne de Yaqūb al-Manṣūr. Elle s'imposait pour toutes sortes de raisons, y compris la plus importante, la fiscale.

La construction: Bab Robb offre une disposition assez spéciale : c'est un édifice de plan barlong offrant un passage à deux coudes. Les deux baies sont situées sur la même face, au Nord. On pénétrait, avant 1912, par la porte située vers l'Est et on entrait à l'intérieur de la ville par l'ouverture disposée symétriquement, après avoir traversé un espace à ciel ouvert et une salle couverte en voûte d'arêtes, séparées par un arc en plein cintre. Les vestibules qui précèdent les deux baies et où se rabattent les vantaux sont voûtés en berceau et encadrés par de grands arcs brisés, en brique (2) de belle facture. Une petite salle de plan barlong est située au Sud de la salle principale. Le mur de fond a été défoncé récemment pour établir un passage en ligne droite permettant le dégagement de la circulation. On remarque un profond défoncement dans le mur Ouest de la salle. L'escalier s'élève le long des murs Est et Sud de la cour et passe au-dessus de la petite pièce de plan barlong pour accéder à la terrasse après avoir tourné à droite.

La porte N.-O. est en retrait sur l'autre ; le mur qui les sépare s'avance perpendiculairement à la façade, sur une dizaine de mètres, puis tourne à angle droit pour aller rejoindre l'angle N.-O. d'un bastion de la muraille de la Casbah. Le mur Ouest se trouve dans le prolongement de la face antérieure du grand quadrilatère qui précédait Bab Agnaou.

Les deux baies s'ouvrent sous des arcs brisés encadrés par des bandeaux

(1) Peut-être jouait-elle aussi le rôle de barbacane, protégeant l'entrée de la ville et permettant la concentration des troupes en vue d'une sortie de la garnison assiégée. Voir Huici, *op. cit.*, p. 17, où Bāb ar-rubb porte le nom de Bāb al-qaṣr.

(2) Dimensions des briques : $28 \times 14 \times 4/5$ centimètres.

rectangulaires qui saillent légèrement ; de part et d'autre de chaque ensemble, on remarque des pilastres à consoles.

A l'extérieur, les murs, très retouchés, présentent presque partout des briques de diverses dimensions recouvertes d'un enduit. A l'intérieur et notamment dans le vestibule N.-E., on remarque des lits de moellons et de briques alternés. Les voûtes sont en brique.

Conclusion

La porte droite de la forteresse de Yūsuf b. Tāšufīn, constitue à Marrakech le seul apport oriental qui s'est implanté ici sans retouche. Avec la porte du Tāsghimout des Mesfiwa (1), elle reste l'un des derniers vestiges de l'influence ifriqiyenne dans le Maghreb occidental. La survivance de la porte droite dans certaines forteresses, telles qu'Amergo (2), déjà imprégnée des caractères des châteaux de l'Europe chrétienne, ne sera plus qu'une forme d'archaïsme.

Le passage coudé apparaîtra dès le début du Moyen Âge et de telles portes existent au XI[e] siècle dans la muraille de l'Albaycin de Grenade et à Niebla (3). Il ne semble pas qu'il ait été très employé avant cette époque ; cependant, nous en trouvons un exemple à la Qal'a des Beni-Ḥammād : Bab el-Aqouās (4). A Byzance, il n'existait que des passages droits, et dans les vieilles forteresses assyriennes, où des tunnels coupés de herses traversaient les énormes murailles, on ne vit pas l'utilité des passages coudés. Il ne semble donc pas que l'on ait à rechercher en Orient l'origine de la porte coudée ; sa brusque apparition au Maroc semble coïncider avec la conquête de l'Espagne.

Nous ne saurions cependant oublier que le passage coudé n'était pas inconnu des Berbères du Maroc pré-saharien. Dans les citadelles des crêtes, la porte est déterminée, soit par un décrochement de la muraille

(1) Ch. Allain et J. Meunié, *Recherches archéologiques au Tasghimont des Mesfioua*, *Hespéris*, 1951, pp. 391, 394.

(2) H. Terrasse, *La forteresse almoravide d'Amergo*, Al-Andalus, vol. XVIII, fasc. 2, 1953, pp. 395, 396.

(3) H. Terrasse, *L'art hispano-mauresque* (les forteresses des « Reyes de Taïfas »), p. 199, plan p. 200.

(4) Général de Beylié, *La Kalaa des Beni Hammad*, Leroux, Paris, 1909, pp. 33-34, fig. 4.

(Rich M'Bidia, Azlag), soit par un bastion percé latéralement (ex. à Taroumiat dans les Ktaoua, à Zagora, agglomération supérieure) (1), cette dernière disposition indiquant déjà une nouvelle étape dans la construction. Malheureusement ces forteresses ne sont pas datées.

Malgré les transformations apportées par les dynasties succédant aux Almoravides, la porte à coude simple subsistera puisque nous la retrouvons plus tard aux Oudaïa (2), à Tinmel (3) et sans doute à Bab Agnaou ; à Fès également, deux portes de l'enceinte almohade ne comportent qu'un seul coude : ce sont Bab Guissa et Bab el Maḥrouq (4) ; on la retrouve à Chella (5) avec les Mérinides.

Sous les Almohades, le décor hispano-mauresque des façades s'applique sur une architecture qui semble bien devoir ses formes à une évolution locale, dont les diverses étapes se retrouvent à Marrakech. Guidés par les constructions existantes, les califes almohades vont parvenir par leurs modifications et leurs agrandissements à une forme définitive qui se précisera lors des constructions de Rabat. Bab er-Rouah, Bab el-Had et Bab el-Alou (6) seront construites suivant un plan bien établi qui semble avoir pris forme à Marrakech par un développement progressif des portes à coude simple de l'enceinte almoravide.

Ch. Allain et G. Deverdun.

(1) Missions d'études, mars 1952.

(2) J. Caillé, *La ville de Rabat*, pp. 96-110.

(3) H. Basset et H. Terrasse, *Sanctuaires et forteresses almohades*, pp. 382 à 385, fig. p. 384.

(4) M. P. Souchon, inspecteur des monuments historiques à Fès a eu l'obligeance de nous communiquer les plans de ces deux portes.

(5) G. Marçais, *Manuel*, pp. 565, 68, fig. 300.

(6) J. Caillé, *La ville de Rabat*, pp. 133 à 144.

Communications

IBERO-AFRICANA

LE COMMANDANT EN SECOND DE L'ARTILLERIE DE LARACHE EN 1618

On trouve souvent son bien là où l'on s'y attend le moins. Dépouillant, grâce à la générosité des auteurs, l'étonnante enquête de M. et Mme Pierre Chaunu sur *Séville et l'Atlantique (1504-1650)*, je trouve au t. IV *(Le trafic de 1596 à 1620)*, Paris, 1956, p. 392-396, ce Juan Gallardo de Céspedes y Velasco, second commandant de l'artillerie de Larache en 1618, dont j'ai dit, à propos d'un canon espagnol conservé à Salé, qu'il me demeurait inconnu (voir *Hespéris*, t. XLIII, 1956, p. 200). M. et Mme Chaunu ont en effet rencontré le personnage sur leur chemin. Il était en 1609-1613 protecteur pour le Roi « de las Naciones naturales y extrangeras que asisten al trato y comercio de la ciudad de Sevilla », et M. et Mme Chaunu ont retrouvé dans la collection manuscrite Fernández de Navarrete (au Musée naval de Madrid) toute une série de documents dont il est l'auteur. Ces papiers, que résument nos deux historiens, portent sur le commerce de Séville avec l'Amérique et ne nous intéressent pas ici. Mais du moins avons-nous ainsi quelque lumière sur les antécédents de l'officier qui commandait en second l'artillerie de Larache en 1618.

Robert RICARD.

IDENTIFICATION D'UN DES ASTROLABES DE LA MOSQUÉE DES ANDALOUS

La Mosquée des Andalous à Fès possède un certain nombre d'astrolabes, parmi lesquels un astrolabe à décor Louis XVI, portant la signature « Lenoir, ingénieur du Roy » et dont la date, 1789, éveillait la curiosité. Dans quelles circonstances cet instrument dont la fabrication en France est exceptionnelle à cette date avait-il pu parvenir au Maroc ?

C'est par hasard que nous avons trouvé la clef de ce petit mystère dans la correspondance échangée entre le Ministre de la Marine comte de La Luzerne, le consul de France à Salé, M. du Rocher et le commerçant marseillais Jacques Sicard qui représentait les intérêts français à Mogador.

En 1786, S. M. Sidi Mohamed ben Abdallah, empereur du Maroc avait remis au vice-consul Henri Natal Mure (1) qui partait pour la France un astrolabe. Cet astrolabe devait servir de modèle à la reproduction de deux instruments de même nature.

Le travail fut confié au « meilleur artiste (de Paris) en ce genre » (2) et son exécution ne fut terminée qu'au début de 1789.

Les trois astrolabes (le modèle et ses deux copies) envoyés à la Chambre de Commerce de Marseille, parviennent à Mogador avec le vaisseau du capitaine Morin, dans les premiers jours du mois d'août (3). Puis ils sont donnés au Caïd Djilali qui les transportera jusqu'à Marrakech où ils seront offerts à Sidi Mohamed ben Abdallah.

En rendant compte de sa mission Jacques Sicard ajoute « j'espère que les astrolabes amuseront S. M. et lui feront oublier Mogador, car depuis son arrivée à Maroc (Marrakech) il n'a presque point passé de jour sans envoyer icy des ordres et des contrordres à l'infini » (4).

Voici donc éclaircie l'origine de l'astrolabe des Andalous. Il est possible que son double, le second astrolabe exécuté par Lenoir se trouve encore quelque part au Maroc.

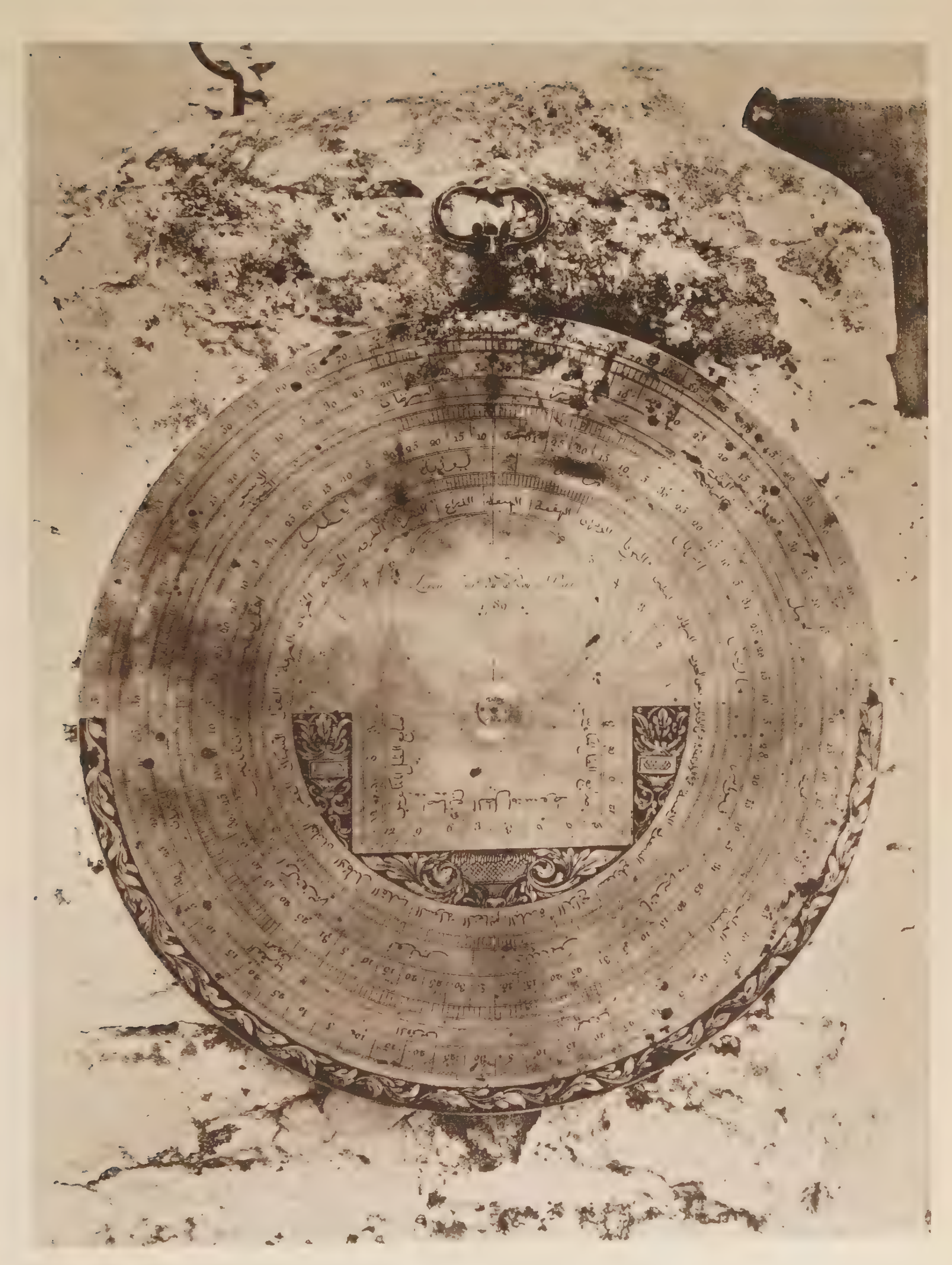
Manon Hosotte-Reynaud.

(1) Il ne faut pas confondre le vice-consul H. N. Mure qui laissait Salé en 1786 pour prendre un poste nouveau à Tripoli de Syrie, avec son jeune frère Louis Mure de Pellane, employé à la Chancellerie d'Alexandrie, puis nommé en 1786 à la Chancellerie de Salé sur la recommandation du Maréchal de Castries. Archives du Consulat de France au Maroc, A 7[1], A 17[4] *bis*, A 26[1].

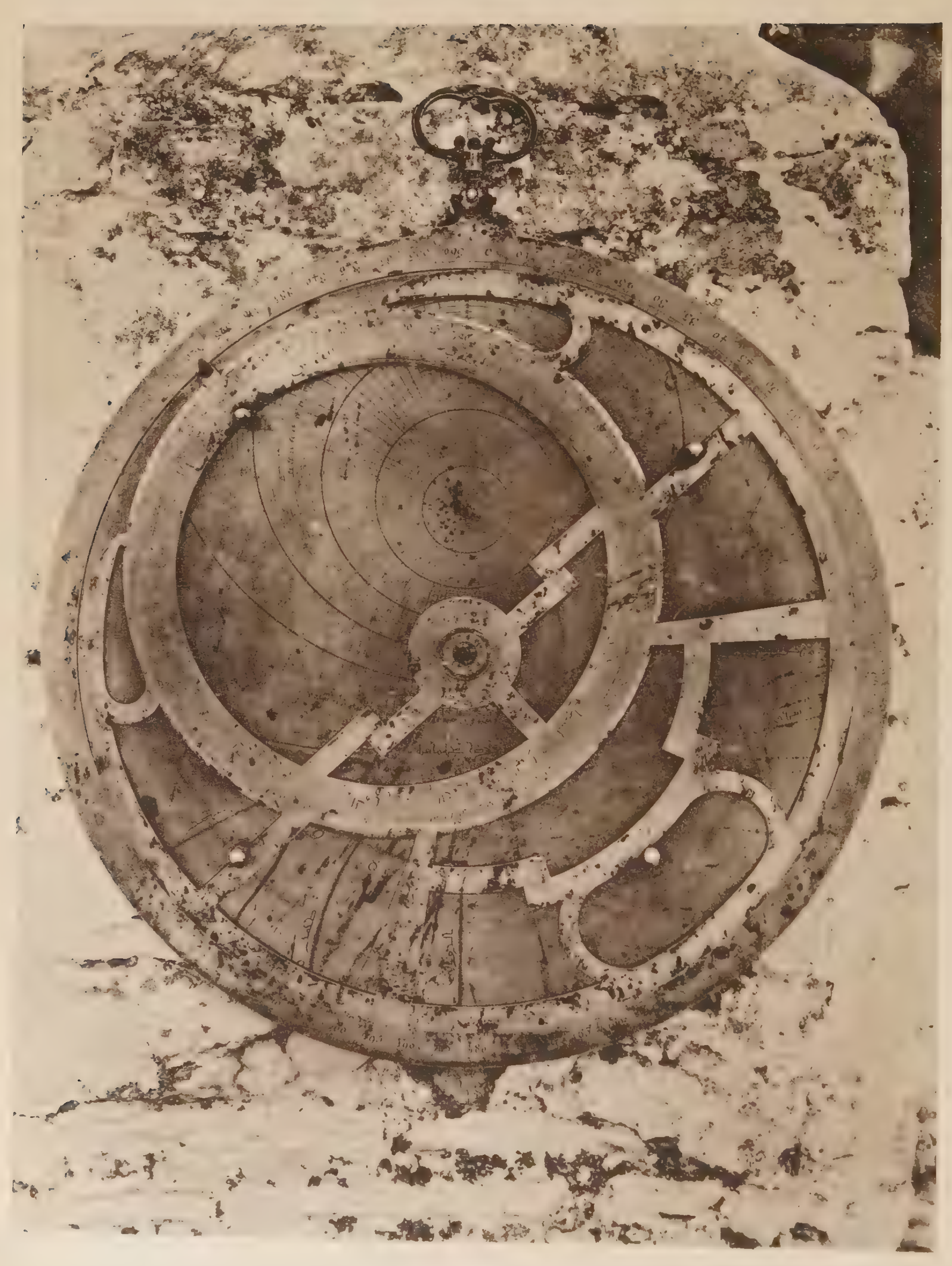
(2) Lettres du comte de La Luzerne à M. du Rocher, Paris, 15 février, 27 avril 1789. Archives du Consulat de France au Maroc, A 7[1].

(3) Ce navire appartenait à la maison Rabaud de Marseille pour laquelle Sicard tenait comptoir à Mogador. Lettres de Sicard à M. du Rocher, Mogador, 19 août, 9 septembre 1789. Archives du Consulat de France au Maroc, A 11[1].

(4) Jacques Sicard à M. du Rocher, Mogador, 16 septembre 1789. Archives du Consulat de France au Maroc, A 11[1].



Astrolabe des Andalous : Face.



Astrolabe des Andalous : Arachne.

LE GRAND RIAD
ET LES BATIMENTS SAADIENS DU BADĪ' A MARRAKECH
SELON LE PLAN PUBLIÉ PAR WINDUS

Une des premières difficultés rencontrées par l'Inspection des Monuments Historiques du Maroc, au début de 1955, lorsqu'elle entreprît un chantier de restauration dans le palais impérial de Fès, fût l'absence d'un plan général de cet ensemble de bâtiments peu coordonnés. Aussi lorsque Mme Reynaud, archiviste de l'Inspection, annonçât qu'elle avait retrouvé dans le livre de Windus, « A Journey to Mequinez » (1) un plan de ce palais, elle toucha vivement notre curiosité en méritant notre reconnaissance.

Le plan publié par Windus (fig. 1), à titre de comparaison avec la description qu'il fait du palais de Meknès, est dû à Golius. Windus le présente comme un ouvrage intéressant mais qui ne comble pas ses vœux (2) : « The description is not quite so particular as might be withed, but I could not resist the temptation of presenting the World with what (deficient as it is) must be acceptable to some curious People, from so considerable a Man ».

L'Inspection des Monuments Historiques, consciente de la rareté des bons plans, a moins fait la renchérie pour l'étudier et tenter d'en utiliser toutes les données.

Cependant il ne paraissait reproduire aucune des dispositions du palais de Fès. La première déception passée, je n'eus aucune peine à l'identifier comme celui du Badī', à Marrakech, dont le schéma d'ensemble, si caractéristique et même exceptionnel (3) dans l'architecture moghrébine nous était déjà connu dans ses lignes essentielles par le plan manuscrit de l'Escurial (fig. 3) publié par le R. P. Koelher (4) et par les fouilles et recherches que l'Inspection des Monuments Historiques poursuit à Marrakech depuis 1950.

(1) Windus (John), *A journey to Mequinez, on the occasion of Commodore Stewart's Embassy thither for the Redemption of the British Captives en 1721.* London, J. Tonson, 1725, pp. 219, 222.

(2) Windus (John), *op. cit.*, p. 220.

(3) Le Badī' n'est que la partie de réception du vaste ensemble du Dar-el-Makhzen de la Marrakech Sâadienne, d'où son ordonnance autour d'un riad symétrique sur deux axes, tandis que le Dar-el-Makhzen est un ensemble de compositions accolées. Son plan, une enceinte rectangulaire avec deux *qubba-s* en saillie, se retrouve dans le *ṣaḥn* de Qaraouiyne tel que l'ont modifié les Cherifs Sâadiens et semble inspiré de la Cour des Lions, à l'Alhambra de Grenade bien que dans ce dernier édice le « parti » en plan soit tout différent puisque la circulation se fait par les *qubba-s.* La disposition des cinq bassins et des parterres reste cependant unique ; le type classique du riad, tel qu'il se présente, par exemple au Dar-el-Batha, à Fès, est beaucoup plus simple.

(4) Père Kœlher (Henry), *La Kasba Sâadienne de Marrakech, d'après un plan manuscrit de 1585,* « Hespéris », t. XXVII, 1940, fasc. uni. pp. 1-19, fig. 2.

Il fallut donc se résoudre à lever sommairement le plan de Fès tandis que nos études de Marrakech recevaient une aide inattendue et une impulsion substantielle de la découverte de Mme Reynaud. En effet, si les fouilles avaient permis de retrouver une partie des dispositions portées sur le plan en couleur de l'Escurial et d'en faire renaître d'autres, des points obscurs subsistaient : l'examen de ce plan sur une photographie en noir ne permettait pas de reconnaître certains ouvrages, sa présentation sous la forme d'une perspective axonométrique quelque peu fantaisiste rendait une partie du dessin confuse et son identification délicate. Enfin, l'échelle des détails, excessive par rapport à celle de l'ensemble, faussait leur interprétation.

Par contre le plan de Golius, tel qu'il est publié par Windus, œuvre d'un voyageur qui avait fait récemment un long séjour près de la Cour des Saadiens, de 1622 à 1624, est d'une précision et d'une rigueur rares. Simplement gravé au trait, fort expressif, il ne laisse aucune ambiguïté sur les ouvrages représentés. Bâtiments, bassins, fontaines, escaliers, portes et arcs y sont parfaitement dessinés dans la place qu'ils avaient lors du voyage de Golius (1). Bien plus, une légende (fig. 2) permet de les identifier et de connaître les noms que les contemporains

(1) Le séjour de Golius (Jacob Gool) à Marrakech va du 28 juin au 12 novembre 1623. Golius accompagnait à titre d'ingénieur Albert Ruyl, Commissaire des États-Généraux des Pays-Bas Unis et de S. E. le Prince d'Orange, chargé de mission auprès de Moulay Zidan, dans son voyage à Salé, Safi et Marrakech.

Voici les dates de ce voyage :

25 juin 1623	: départ de Safi avec la « cafile »
28 juin 1623	: arrivée à Marrakech
7 août 1623	: audience d'arrivée au Badī'
11 novembre 1623	: audience de départ au Badī'
12 novembre 1623	: départ de Marrakech
15 novembre 1623	: retour à Safi, avec la « cafile ».

Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc, par le Comte Henry de Castries mentionnent Golius à de nombreuses reprises :

— 1re série, Dynastie Saadienne, Pays-Bas, t. III, p. 268, note 3, sur Golius.

— 1re série, Dynastie Saadienne, Pays-Bas, p. 208, note 1, sur les fonctions exercées par Golius auprès d'Albert Ruyl.

— 1re série, Dynastie Saadienne, Pays-Bas, p. 265 et suiv., journal d'Albert Ruyl sur la participation de Gool à sa mission, en trois parties, *passim*.

— 1re série, Dynastie Saadienne, Pays-Bas, t. VI, p. 129. Ordonnance des États Généraux en date du 23 juin 1625 concernant la rémunération de Golius.

Si Golius a visité personnellement le Palais du Badī', ce n'est pas au cours de l'audience d'arrivée accordée le 7 août 1623 par le Chérif à l'envoyé des États Généraux. Seuls Albert Ruyl et Van Neste ont été admis « d'aller trouver Sa Majesté dans le Badī', qui est le meilleur endroit du palais » et à franchir « la troisième porte » donnant accès à « la chambre d'or » où se trouvait Sa Majesté (*op. cit.*, p. 408 et 409). De même, lors de l'audience de départ, le 11 novembre, Golius n'était pas présent. Il n'aurait été admis auprès de Moulay Zidan qu'en avril 1624, à la mehalla près de Safi, où aurait eu lieu l'épisode de la lettre écrite en arabe par Golius (*op. cit.*, p. 433, note 1). Il reste possible que Golius soit entré au Badī' en d'autres occasions et même qu'il ait pénétré dans le riad central pendant une absence de Moulay Zidan, mais il n'est pas exclu qu'il ait dû se contenter des informations recueillies auprès des personnages qui avaient accès au palais : Moïse Pallache et son père, le peintre Justus Stuyling, le cheikh Israel, « rentero » du palais et divers autres avec qui il a pu être en relations suivies pendant quatre mois et demi de séjour

avaient donnés à plusieurs d'entre eux. Ainsi il complète et supplée le plan de l'Escurial en permettant de mieux le comprendre.

L'explication des ruines fouillées en fut éclaircie en maints endroits et quelques-uns des multiples points d'interrogation qui font le désespoir des fouilleurs disparurent comme de mauvaises brumes.

Une des questions les plus irritantes qui n'avait cessé de se poser était celle des accès du palais. Le schéma d'ensemble du Badīʿ est une composition régulière autour d'un groupe de bassins dominant les parterres d'un riad et formant cour centrale. Autour de cette cour fleurie et ornée s'ordonnent des bâtiments rectilignes coupés de pavillons et de portiques. Pour satisfaire aux exigences de l'irrigation les bâtiments et les chemins de circulation du riad ont été surélevés sur un socle de voûtes.

A l'extérieur le palais présente l'aspect d'un édifice enserré dans une enceinte fortifiée doublée sur les faces Nord et Est d'un second mur muni de tours à intervalles réguliers. Aucunes des rampes ni des escaliers qui auraient pu permettre d'y accéder ne se retrouvaient à l'extérieur. A l'intérieur, pourtant, deux de ces derniers avaient été découverts, l'un dans l'axe d'une des deux *Qubba-s* centrales (1) descendait vers l'Arset-ej-Jaj ; établi sur plan droit, il ne pouvait être qu'une circulation intérieure. L'autre, de dimensions plus monumentales, orné de zelliges et affectant le plan coudé typique des entrées musulmanes, conduisait vers le long couloir qui mène actuellement à la médersa de Mohammed ben Abd-Allah et le derb el-Bedia (2) et qui, à l'époque sâadienne pouvait être une des voies menant au palais. Ces amorces d'entrées, interrompues par des bâtiments plus tardifs ou modifiées par divers ouvrages élevés postérieurement laissaient subsister une ignorance presque complète sur les dispositions initialement adoptées. Le plan de Golius-Windus et sa légende ont mis fin à cette incertitude : l'escalier de l'axe du riad conduisait uniquement à l'Arsat-ej-Jaj, sorte de domaine privé traité en annexe du grand riad de réception. Celui du Sud, par contre, était bien l'entrée, ou l'une des entrées principales ; son débouché n'est pas clair sur le plan et n'a pas été retrouvé sous les édifices postérieurs, mais sa fonction ne saurait

à Marrakech. Enfin, Albert Ruyl et Van Neste ont certainement fait en présence de Golius une relation précise de leurs visites au Badīʿ.

Les inexactitudes de détail et de proportion constatées dans le plan de Golius donnent à cette hypothèse une base plausible. On remarque aussi que sa description du palais se résume à une simple légende, qu'elle ne comporte aucune indication sur l'architecture mais seulement de brèves notes sur les matériaux : marbre, jaspe (onyx ?) céramique et les plantations. Un visiteur avisé et observateur, tel que Golius, aurait noté bien d'autres particularités. La précision de son rapport sur la lagune d'Aier en donne la garantie (*Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, 1re série, Pays-Bas, t. III, Dynastie Saadienne, p. 571 et suiv.).

Quant au récit de Windus de la visite de Golius à Fès, il semble n'être qu'une des conséquences de la confusion faite par Windus entre Fès et Marrakech. Il ne paraît pas que Golius se soit jamais rendu à Fès. L'origine de cette erreur pourrait être la proclamation de Moulay Zidan à Fès, en 1610.

(1) C'est celle qui est située en face de la « Elkhasîniya ». El Oufrani, *op. cit.*, p. 182, note 7. Elle porte le nom de « Cobah Idebeh » (la qobba dorée) dans la légende de Golius. On ne saurait douter que ce soit sous l'abri de cette « chambre d'or » que Moulay Zidan a accueilli Albert Ruyl.

(2) Père Kœlher (Henry), *op. cit.*, p. 9. La médersa de Mohamed ben Abd-Allah est postérieure de deux siècles environ.

faire de doute : c'était le chemin vers le méchouar et, de là, vers la ville et l'extérieur. On ne peut s'empêcher d'imaginer que c'est à son extrémité que s'élevait la Porte de Marbre dont el-Oufrani cite l'inscription (1) :

> « La beauté est un mot dont ce palais donne la signification.
> Que sa vue et sa splendeur sont admirables ?
> C'est le Badīʿ dont les merveilles resplendissent,
> Le Badīʿ au nom juste... etc... »

et que c'est devant elle que les personnages qui avaient l'honneur d'être reçus par le Chérif mettaient pied à terre et abandonnaient leur escorte au méchouar ou dans les écuries (2) pour pénétrer en cortège restreint au cœur du palais, dans le grand riad inaccessible aux animaux de selle ou de bât où, selon un cérémonial que nous entrevoyons dans les récits anciens, le Sultan, assis sur des coussins, donne audience dans l'ombre de la Qobba Dorée et non dans l'apparat cavalier en usage pour les parades de plein air.

Il paraît en effet certain, le plan de Golius en fait foi, qu'on ne pénétrait au Badīʿ qu'à travers le Dar-el-Magzen et en empruntant des escaliers qui ne communiquaient qu'avec lui. Le Badīʿ, exclusivement voué à la réception et à l'apparat, était dépourvu de communications directes avec l'extérieur et les escaliers portés sur le plan assuraient les liaisons qu'imposaient les servitudes d'une composition en deux niveaux. Ainsi le riad et son entourage de bâtiments étaient conçus comme une estrade monumentale pour la représentation du Chérif.

Par la force des choses et l'habitude, nous nous étions accoutumés aux deux parterres rectangulaires qui, dans le grand riad, accompagnaient en contre-bas le bassin central de l'Est à l'Ouest. Cette composition et les proportions trop distendues qui s'en suivaient ne laissaient pas d'être choquantes à la fois pour les usages et l'aspect. Fondamentales, bien qu'on ait dû les taire, ces critiques ne portaient en fait que sur une restitution inexacte. Le pseudo-plan de Fès montre que le long bassin central était coupé en son centre par une île carrée et fleurie, reliée de part et d'autre aux chemins latéraux couverts de zelliges par des ponceaux portés sur des arcades.

La croisée ainsi amorcée se prolongeait sur l'axe transverse du riad par deux larges chemins, ornés eux aussi de zelliges et qui aboutissaient aux portiques centraux élevés au milieu des longs côtés du riad. Ainsi se retrouvait la disposition traditionnelle du jardin clos rectangulaire, composé de quatre parterres établis sur deux axes, le principal étant marqué par les deux *qubba-s* situées aux extrémités du riad et croisant le précédent au centre de l'île.

Il est évident que ce plan fermé et trop symétrique n'avait pu déterminer une place logique ou obligatoire pour les accès et c'est en grande partie à ce schéma sans issue que nous devons de les avoir cherchés en vain pendant longtemps.

(1) El Oufrani (Mohamoudd Esseghir ben Elhadj ben Abdallah), Nozhet-Elhâdi, *Histoire de la Dynastie Sâadienne au Maroc* (1511-1670), traduction par O. Houdas. Leroux, 1889, p. 190.

(2) Ces écuries, placées par Golius en (n) de son plan (planche I) ne concordent pas avec l'emplacement indiqué par le Père Kœlher (en 12 de la planche II). Les deux plans ont été établis à 38 ans d'intervalle ; cette discordance s'explique par les mutations intervenues sous les deux successeurs immédiats d'Ahmed el-Mansur ed-Dehbi pendant ce long laps de temps.

Il n'est pas jusqu'aux plantations qu'il a été possible de rétablir ; parfaitement ordonnées en quinconces, réservées aux seules aurantiacées, elles contrastent par leur régularité et leur austérité avec le luxe des bâtiments de marbre, d'or et de céramique qui les entouraient. Ainsi, elles leur servaient à la fois de cadre et d'ornement, car la richesse de l'homme est pauvreté en face de la prodigalité de la nature et ne peut se faire valoir que lorsque celle-ci devient sa servante humble et simple par l'art du jardinier.

Au Badīʿ, l'architecture avait su plier sa rivale à ses projets et tandis que brillaient au soleil les trésor du Moghreb-el-Acsa, les sombres verdures ponctuées de fruits éclatants s'opposaient à l'harmonie de marbres qui portait des sommets neigeux de l'Atlas aux rouges dentelures des Jebilet et au-delà, même au-delà des mers, un hymne laudatif à la puissance des Chorfa Saadiens.

Sur ces données, il ne restait plus qu'à restituer les thèmes originaux et c'est ce qu'a entrepris l'Inspection des Monuments historiques (fig. 4), tout en poursuivant, le plan à la main, ses recherches et ses fouilles le long du fil d'Ariane mis providentiellement à sa disposition [1].

Les quatre petits bâtiments en contrebas du riad, au Nord-Est, fidèlement reproduits sur notre plan directeur [2] avec leurs dispositions sagement traditionnelles autour de petits patios et leur commun couloir d'accès, avaient été fouillés. On a pu rétablir leur ordonnance sans cependant les restituer. On a retrouvé leurs sols de zelliges et même les socles des piliers qui portaient les linteaux bordant les petites cours carrées si humaines dans leurs modestes proportions à côté des excessives grandeurs du riad d'honneur.

Des appartements privés attenant au Badīʿ même, il subsiste au sol bien des vestiges. Les plans en sont plus complexes que celui du riad, comme si les habitudes de la vie y avaient prévalu sur celles du protocole qui régnait dans les lieux de réception. Golius en donne peu. S'est-il perdu dans ce dédale de petites cours, de pièces, de galeries voûtées et de niveaux intermédiaires ? Faut-il plutôt penser qu'il n'en a connu que des descriptions et que l'entrée lui en a été refusée à la fois comme homme et comme étranger ? Cependant, là aussi, son guide nous a été précieux et la place, ainsi que l'étendue des appartements privés a pu être reconnue.

Les trouvailles jumelles du Badīʿ, à la bibliothèque comme dans les ruines, portent témoignage de l'heureuse entr'aide de deux disciplines dont les buts similaires suivent des voies divergentes. Leur mutuelle assistance s'est révélée féconde pour la connaissance et la restitution du passé. Si le premier bénéficiaire en est l'archéologue, les seconds en seront les « curious people », auxquels s'adressait Windus, et qui, devenus touristes, lui devront de retrouver désormais au Badīʿ, avec exactitude et sûreté, les gloires du palais Saadien « droit de fil et net de formes »

(1) Windus (John), *op. cit.*, p. 221. Toutefois le bassin situé au Sud de la Qobbet-el-Ḫamsīnīya porte sur le plan et la légende de Golius le nom de « distilling-room ». Cela semble inexplicable.

(2) En fait il y en a quatre sur le plan et seulement trois en réalité. Faut-il y voir une erreur dûe à l'inexactitude de ses souvenirs ou un éblouissement du visiteur qui devant tant de beautés et de richesses aurait perdu la précision occidentale ?

jadis chanté par el-Oufrani [1] en termes où la poésie nimbait la réalité du halo doré de la légende.

Jean Meunier,
architecte D. P. L. G.,
Inspecteur des Monuments Historiques
au Maroc.

(1) El Oufrani, *op. cit.*, pp. 179-195, *passim* et p. 191 : « Aussi l'a-t-on nommé Badī' en employant l'hyperbole, l'assonance et le pléonasme. Il est arrivé à la perfection et j'ai dit alors pour marquer sa date : *demeure sans nodosité, ni déformation* ». L'hyperbole sâadienne eût été sans doute plus légère si elle n'avait été chargée du chronogramme de la date de fondation : 1002 H.

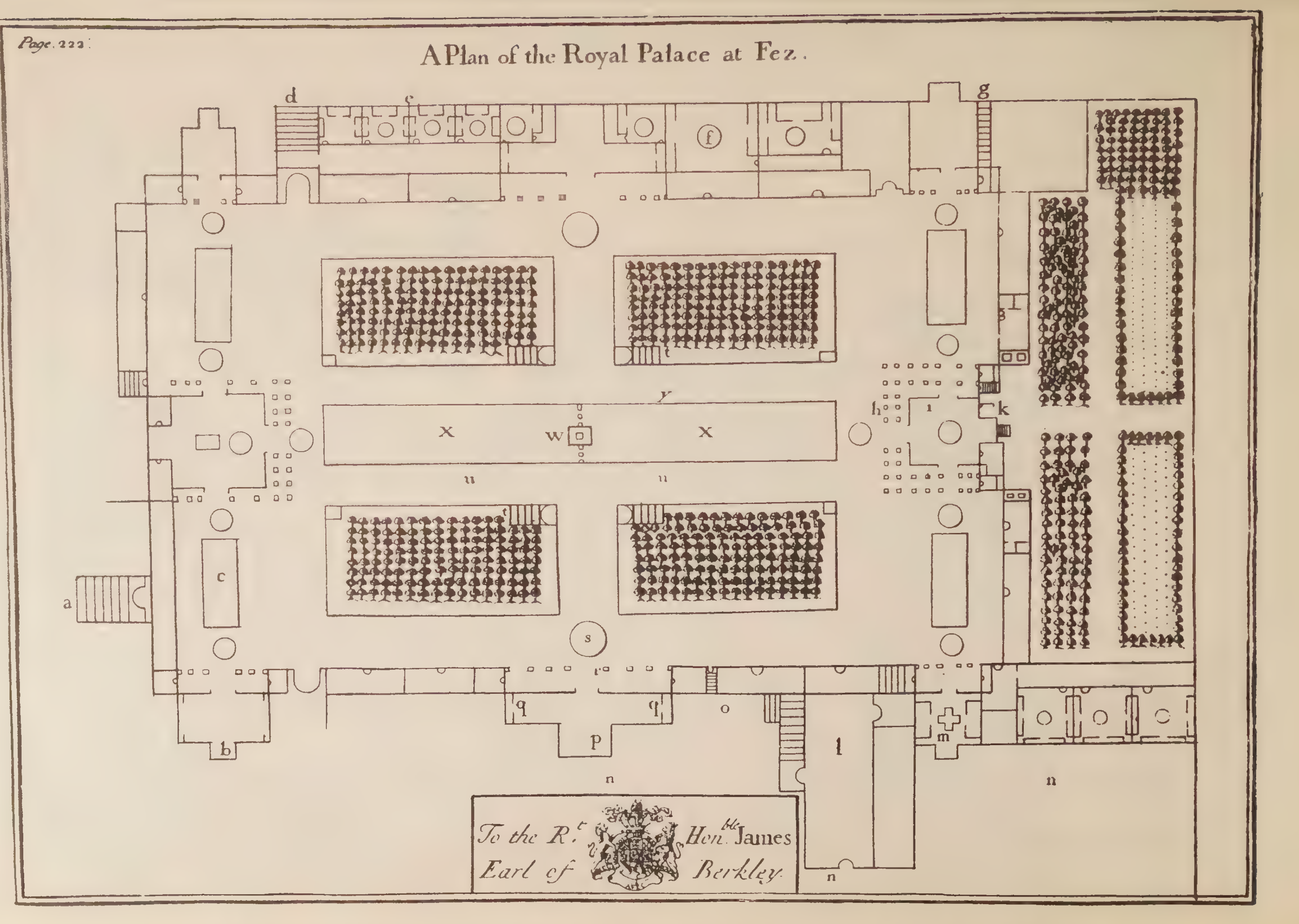


Fig. I. — Plan du Badi, à Marrakech, selon Golius. Publié par Windus comme plan du Palais de Fès.

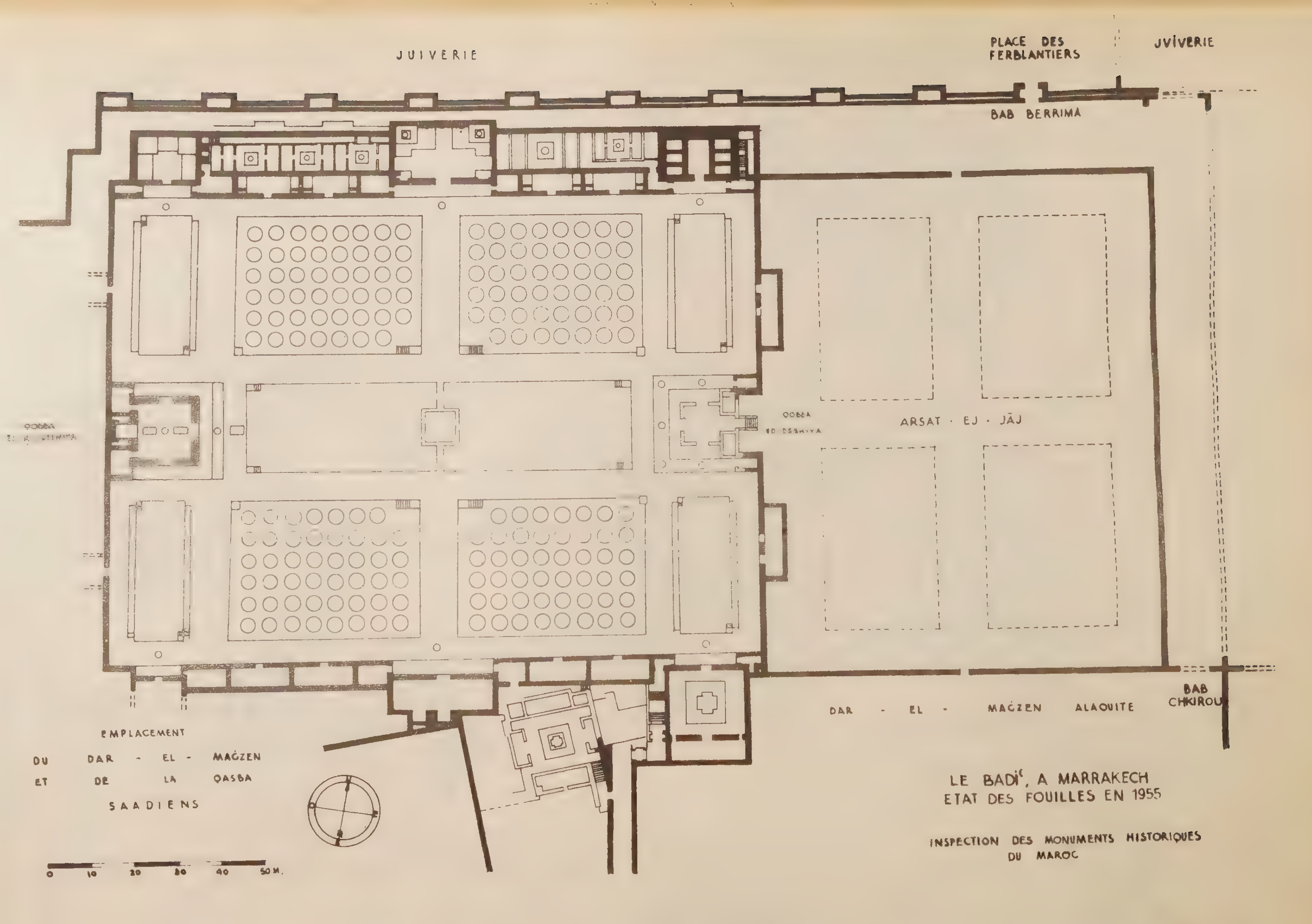


Fig. IV. — Plan des fouilles de Badi, selon les relevés de l'Inspection des Monuments Historiques de Marrakech.

GROTTE PELTIER AUX TAMARIS

NOTE PRÉLIMINAIRE

De la présence de poterie grise grecque d'Asie Mineure dite « Phocéenne » sur le littoral Atlantique du Maroc

Au cours de la fouille que nous menons dans la Grotte Peltier aux Tamaris, nous avons relevé plusieurs tessons de poterie noire, décorés de sinusoïdes exécutées au peigne fin avant cuisson.

Ces fragments de céramique provenant du sondage, étaient situés entre 0 m. 30 et 1 mètre à partir de la surface actuelle de la grotte, soit dans la partie supérieure du remplissage coquillier et cendreux, qui atteint 1 m. 80 de puissance là où nous travaillons actuellement.

Encore devons-nous remarquer que des terriers bouleversaient les couches où était répartie cette céramique, rendant l'étude de l'horizon archéologique dans lequel elle se trouvait, particulièrement ardue.

Nous reproduisons ci-contre (pl. I, fig. a, b. c, d) les motifs décoratifs de ces tessons.

Nous avons été, dès l'abord, conduits à rapprocher ces tessons, en raison de leur décor, de celui figuré par M. Ruhlmann in « La Grotte Préhistorique de Dar Es Soltan » *Hespéris*, nº XI, 1951, fig. 55/3.

Cet auteur classe cette céramique dans le « Néolithique de tradition ibéro-maurusienne » et la fait provenir de la couche B à Kjoekkenmödding, de sa fouille, soit, en partant de la surface du sol, entre les mètres 0,65 et 1,60 ; mais nous ne pouvons qu'à nouveau regretter qu'un essai de chronologie à l'intérieur même de cette couche, n'ait pas été tenté.

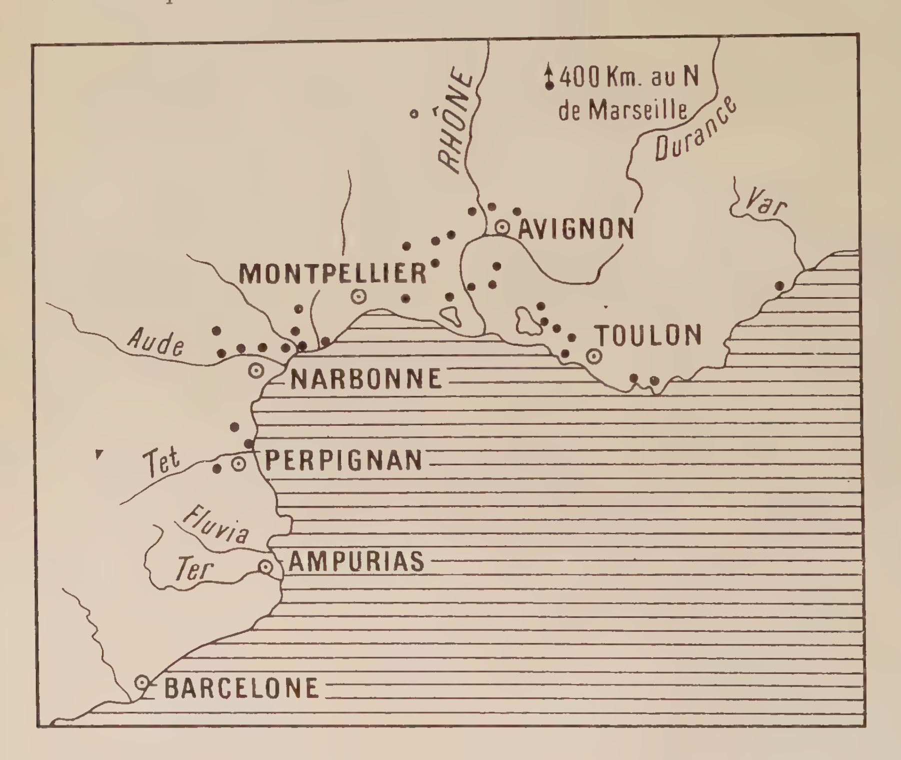
Un autre gisement, comparable à Dar Es Soltan et à la Grotte Peltier, celui de l'Oued Merzeg, bien que fort riche en tessons de poterie si l'on en juge par les déblais actuellement visibles, n'offre de ce point de vue plus de possibilité d'étude, pour le moment. En effet, la poterie n'a pas semblé intéressante aux fouilleurs et, seuls une dizaine de tessons, dont deux décorés (figurés Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc, nouvelle série nº 7-8) ont été conservés.

Plus au Sud, dans l'Ile de Mogador, P. Cintas in « Contribution à l'Étude de l'expansion Carthaginoise au Maroc », Publication de l'Institut des Hautes Études Marocaines, tome 56, p. 41/42, signale dans la couche immédiatement sous-jacente à la strate punique relevée au cours de sa fouille, des tessons qui, pour l'un d'eux notamment (fig. 41, *op. cité*), nous semblent se rapprocher de ceux qui font l'objet

de cette étude sommaire. Ce n'est toutefois là qu'une impression, qui demanderait à être confirmée, l'auteur ne signalant pas de décors.

Là se bornent, à notre connaissance, les trouvailles de ce genre de poterie faites au Maroc. Nous noterons provisoirement que celles-ci proviennent toutes de gisements situés immédiatement à proximité du littoral et dans les deux cas particulièrement nets, Peltier et Dar es Soltan, de grottes donnant sur l'Océan.

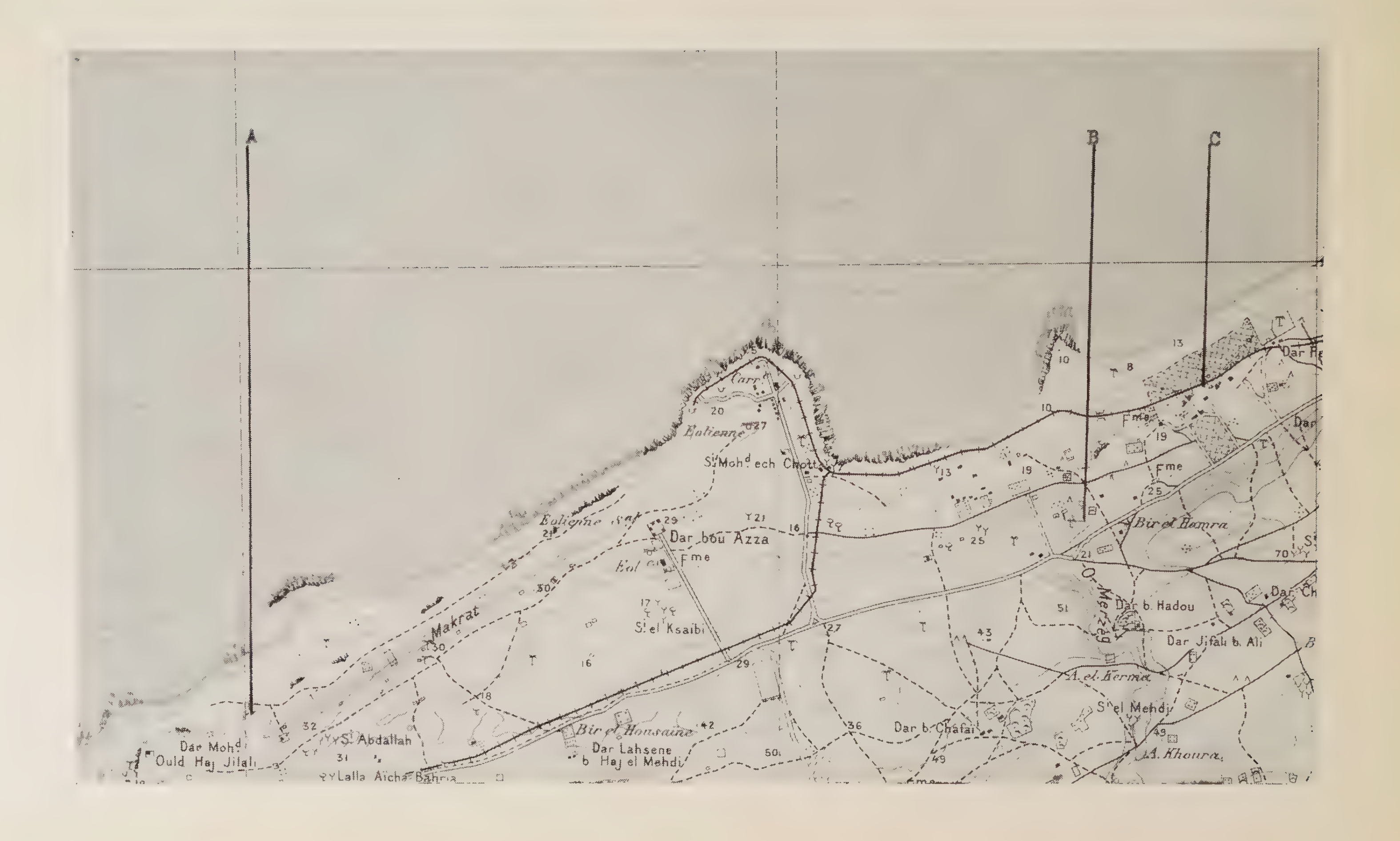
Cette céramique a été trouvée dans des couches mettant en lumière un mode de vie axé sur la pêche et la collecte des « fruits de mer », caractérisant non seulement les utilisateurs de cette poterie, mais encore les habitats immédiatement antérieurs, sans qu'il ait été jusqu'ici possible de déceler un hiatus.



Or cette céramique est connue de longue date en Asie Mineure où on la trouve identique par ses motifs décoratifs, à Hissarlik VIIIe et X^e, à Néandrie, Mytilène, Méthimna de Lesbos (pl. II, fig. a, d'après Miss Lamb), Antissa et Larissa d'Asie Mineure. Son arrière-plan doit se situer à l'intérieur des terres car, bien que l'on n'en ait pas encore trouvé à Phocée, des fragments ont été relevés à Hissarlik, VI-VII.

Des villes grecques d'Asie Mineure cette poterie gagne la Méditerranée Occidentale, suivant les axes de commerce et de colonisation. On en connaît un fragment en Sicile (Syracuse) qui doit dater de la fin du VIIe siècle A. C.

Pour la France et l'Espagne, le travail important de Jacobstahl et Neuffer sur la céramique grecque (Préhistoire tome II) aujourd'hui dépassé, a été remarquablement complété par M. Martin Almagro qui, au cours de ses fouilles à


A
B
C
Eolienne
Sᵗ Mohᵈ ech Chott
Dar bou Azza
Fme
Sᵗ el Ksaibi
Makrat
Bir el Housaine
Dar Lahsene
b Haj el Mehdi
Dar Mohᵈ
Ould Haj Jilali
Sᵗ Abdallah
Lalla Aïcha Bahria
Bir el Hamra
O. Merzeg
Dar b. Hadou
Dar Jifali b. Ali
A. el Kerma
Sᵗ el Mehdi
Dar b. Chafai
A. Khoura

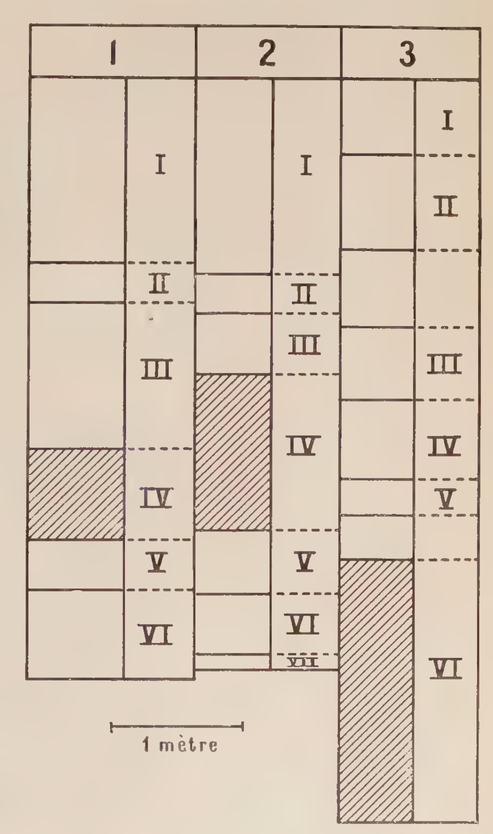
Ampurias, a pu distinguer, dans le type de poterie qui nous intéresse, c'est-à-dire la céramique grise grecque des siècles VI et V A. C., deux stades nettement différents. C'est en grande partie à l'article de cet auteur, paru dans la *Revista di Studi Liguri* nº XV, 1949, p. 62 à 122, que nous avons emprunté les données qui suivent.

Le premier stade correspond à l'importation dans les colonies grecques de Méditerranée Occidentale de poterie fabriquée en Asie Mineure. Cette période s'achève avec la prise de Phocée et sa destruction par Cyrus en 548. La deuxième période, caractérisée par des imitations fabriquées à Massilia et à Ampurias, durera jusqu'à l'époque romaine.

Un certain nombre de points peuvent déjà être établis.

La carte de répartition de la céramique grecque de couleur grise en France et en Espagne (C. F. carte nº 1) d'après Almagro, donne comme point de trouvaille le plus au Sud, Barcelone. M. Almagro cependant insiste dans son article, sur le fait qu'il doit certainement exister des gisements plus au Sud, mais que jusqu'ici ils n'ont fait l'objet d'aucune publication. C'est un peu pour répondre à cette remarque de l'auteur, que nous signalons d'ores et déjà la présence de cette céramique au Maroc.

Les couches dans lesquelles a été relevée à Ampurias la céramique grise d'Asie Mineure, ont été hachurées sur la coupe nº 1 ci-contre, reproduisant les 3 coupes de la fouille de M. Almagro, publiées dans son article déjà cité. Il y a lieu de remarquer que ces couches se trouvent presque à la base du remplissage, sous des strates à poterie campanienne. Enfin, les motifs de tessons figurés pl. II b, accusent bien la parenté par le décor, de la céramique de la Grotte Peltier et de Dar el Soltan, avec celle des couches inférieures d'Ampurias.



Toutefois, si la céramique grise d'Asie Mineure est définie lorsqu'elle est d'importation, outre ses motifs, par sa pâte gris clair et sa surface gris foncé très bien lissée, ces dernières caractéristiques ne s'appliquent pas à la céramique relevée à la Grotte Peltier. En effet, la pâte en est grossière, le dégraissant volumineux et, si l'intérieur est gris clair, une engobe noire mal lissée la recouvre. Ces caractéristiques nous font croire que nous avons affaire chez Peltier, non pas à de la céramique importée d'Asie Mineure, ni même probablement importée de Massilia ou d'Ampurias. Elle nous semble beaucoup

plus vraisemblablement provenir, soit d'un atelier local, soit d'une colonie de faible importance, située quelque part sur le littoral Marocain.

A ce sujet (C. F. carte n° 2), il y a lieu de signaler que la Grotte Peltier se trouve à proximité de points d'atterrissage relativement praticables par les embarcations d'alors. De même, nous sommes persuadés que des atterrissages très anciens ont dû exister à l'embouchure de l'Oued Merzeg, donc à proximité de la grotte que nous mentionnons ci-dessus, en raison, d'une part de la physionomie de la cote, d'autre part, de ce que, si l'hypothèse de Roget, dans « Le Maroc chez les Auteurs Anciens » Paris 1924, est exacte, l'embouchure du Cousa, définie par Ptolémée dans sa « situation de la Maurétanie Tingitane » aux coordonnées de 6° 40' et 32° 45', ne serait autre que l'embouchure de l'Oued Merzeg.

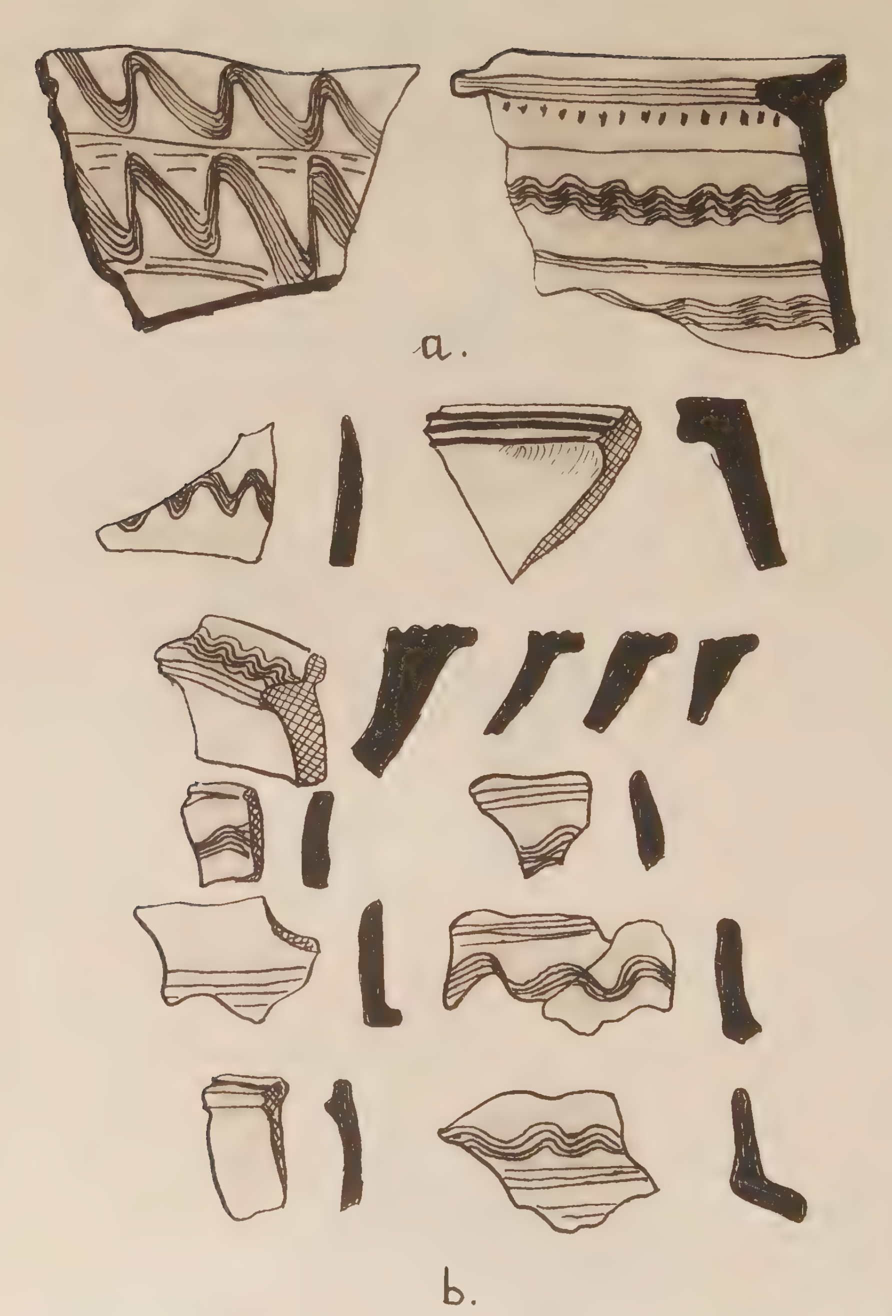
P. Cintas, dans son ouvrage déjà cité, signale comme colonies puniques éventuelles, notamment Azemmour, qui, selon cet auteur, présente par sa disposition la possibilité d'avoir attiré des navigateurs même antérieurement à l'époque qu'il étudie. Il y aurait peut-être lieu de rechercher à cet endroit une petite colonie ayant dépendu de Massilia ou d'Ampurias, cette dernière ville nous paraissant plus susceptible d'avoir essaimé le long du littoral africain.

En réalité, ce ne sont là que des hypothèses, les établissements de marins en provenance des colonies grecques d'Espagne n'ayant pas encore été systématiquement recherchés le long de la côte Marocaine. Tout ce que nous pouvons dire est que, de même que Cintas in « Céramique Punique » Publication de l'Institut des Hautes Études de Tunis, volume III, 1950, p. 454/455, note une certaine influence au début de la civilisation punique, en provenance de Sicile et d'Italie, de même les influences pré-romaines que l'on est amené à déceler au Maroc durant et après le néolithique, doivent être recherchées tout particulièrement en provenance d'Espagne.

Il paraît donc déjà établi, et le deuxième article de M. Almagro devra nous fixer d'une façon plus étroite sur cette question, que les fragments de céramique de type grec d'Asie Mineure relevés à la Grotte Peltier se situent dans le temps aux environs des ve et ive siècles avant notre ère. Ils étendent considérablement vers le Sud l'aire d'expansion certaine de ce type de poterie.

Pierre Mieg de Boofzheim.


a.
b.
c
2 cm
d.


a.
b.



Pl. IV



GARIBALDI A TANGER (1849-1850)

Malgré la considérable littérature historique consacrée à Garibaldi certaines étapes de sa vie aventureuse demeurent obscures. Ainsi en est-il de son second exil qui de 1849 à 1854 le mena de Rome aux mers de Chine en passant par Gênes, l'Angleterre, les États-Unis, Panama et le Maroc. Certes le séjour du condottiere à Tanger n'est point ignoré. Sans parler de l'autobiographie du patriote italien ([1]) l'ouvrage classique de Guerzoni et surtout l'article de Gay Nelson *Il secundo exilio di Garibaldi* en font mention ([2]). L'épisode mérite cependant d'être mieux connu, qui ne fut point sans conséquences sur la destinée de Garibaldi et ne laisse point de projeter de nouvelles clartés sur l'histoire des réfugiés politiques dont ici même nous indiquions l'an dernier l'importance pour la connaissance du peuplement européen des villes marocaines au XIXe siècle ([3]).

Nous avons retrouvé aux archives de la consulta de Rome un dossier intitulé « *Documenti trovati nelle Archivio Napolitano e edi quello di Sardegna rigardanti il soggiorno di Garibaldi a Tangeri* », contenant sept lettres de Gibraltar, Tanger et Turin de novembre 1849 à novembre 1850 ([4]). Complétées par d'autres documents d'archives ([5]) ainsi que par les articles parus en 1850 dans la presse de Gibraltar, ces lettres nous permettent d'apporter un certain nombre de précisions, et de replacer dans le contexte marocain le séjour de Garibaldi à Tanger.

Le second exil de Garibaldi.

Les circonstances qui contraignirent Garibaldi de prendre, pour la seconde fois, le chemin de l'exil sont bien connues ([6]). La révolution de 1848 chassant le souverain pontife avait mis en place, à Rome un gouvernement provisoire. Son chef Cicenuacchio, vieux compagnon de Garibaldi l'appela, avec ses légionnaires, dans la ville. Au lendemain du débarquement des troupes françaises chargées de restaurer Pie IX et malgré des déclarations conciliatrices du général Oudinot, le gouvernement de la République romaine décidait de résister par la force. Garibaldi, commandant en second se vit confier la garde civique, les volontaires et le bataillon de la mort. Après deux mois de lutte soutenue au milieu d'une véritable ivresse romantique Rome capitulait. Le 2 juillet 1849 Garibaldi quittait la ville

(1) GARIBALDI, *Memorie autobiografiche,* Florence, 1888.

(2) GUERZONI, *Garibaldi,* Florence, 1926 ; G. NELSON, *Nuova Antologia,* 16 juin 1910, p. 635 sq. Au séjour à Tanger sont consacrés les pages 646-647.

(3) J.-L. MIÈGE, *Hespéris,* v. également, *Revue Africaine* I, 1957.

(4) A. E. R. 250/63.

(5) A. R. : archives de Rabat, A. E. P. ; affaires étrangères Paris, F. O. : Public Record Office ; A. E. R. : archives des affaires étrangères Rome.

(6) TREVELYAN, *Garibaldi's Defense of the Roman Republic,* Londres, 1912.

avec ses plus fidèles : Cicenuacchio, Ugo Bassi, sa femme Anita et près de 4.000 volontaires auxquels sur l'immense place Saint-Pierre il lançait l'apostrophe célèbre : « Qu'il me suive celui qui veut continuer la lutte... Je n'offre ni solde ni logement ni vivres. Ce que j'offre c'est la faim, la soif, les marches forcées, les batailles et la mort. Que celui qui n'a pas le nom de l'Italie seulement sur les lèvres mais dans le cœur me suive ! »

Alors avait commencé par les chemins muletiers des Abruzzes une affreuse retraite. Ce n'est qu'en septembre que Garibaldi avait pu, avec une poignée de compagnons atteindre Mandriole, près de Ravenne où, épuisée, sa femme mourrait. Quant à lui, à grand peine réussissait-il, jeté dans un méchant navire, à se réfugier dans les états sardes.

A Gênes l'embarras du gouvernement fut extrême. Les tentatives de Charles Albert pour libérer l'Italie avaient échoué. Si le nouveau roi Victor Emmanuel était décidé à poursuivre l'œuvre de son prédécesseur il avait conscience de la nécessité d'une pause pour refaire ses forces (1). La présence de Garibaldi ne pouvait que troubler ce calcul et susciter des complications diplomatiques. Le premier ministre Maximo d'Azeglio décida de l'arrêter et de le garder à vue dans la capitale. Le geste fit scandale. Mais le cabinet craignait plus l'Autriche que l'opinion publique. Le Général La Marmora finalement arriva à convaincre Garibaldi de s'expatrier lui promettant 2.000 livres pour ses enfants ainsi qu'une pension mensuelle.

Le 16 septembre 1849 Garibaldi s'embarquait pour Tunis à bord du *San Michel*. Le choix de Tunis répondait moins sans doute aux désirs du gouvernement sarde qu'à un vieux rêve de Garibaldi. Déjà en 1835 il avait offert ses services au bey Hussein pour réorganiser la flottille du souverain. Ses offres n'avaient point été acceptées. Il espérait cette fois un meilleur succcès. Le nombre et l'influence des gênois établis dans la régence n'avaient cessé de croître (2). Il escomptait surtout l'appui de Gaetano Fedriani, inscrit comme lui parmi les premiers adhérents de la Jeune Italie et qui avait, avec lui, participé à la conspiration mazzinienne de Gênes en 1834 (3). Chef occulte de tous les réfugiés politiques, actif négociant et bien introduit dans les milieux tunisiens Fedriani pouvait lui être de grand secours (4). Mais le gouvernement français prévint le bey qu'il le verrait mal volontiers faire accueil au général. On craignait son dynamisme turbulent et qu'il valût à Gênes une trop grande influence. Garibaldi dut repartir. Il aborda à Malte, puis obtint d'être ramené à Maddalena, petite île sarde en face des bouches de Bonifacio et voisine de cette Caprera où il devait passer ses dernières années. Le gouvernement de Turin, méfiant, ne voulut point le laisser si près de l'Italie.

(1) MATTER, *Cavour et l'Unité italienne*, Paris, 1927.

(2) Sur cette colonie gênoise v. GANIAGE, *Les Européens en Tunisie au milieu du XIXe siècle (1840-1870) in Cahiers de Tunisie* n° 11.3.1955.

(3) VIDAL, *Mazzini et les tentatives révolutionnaires de la jeune Italie dans les États sardes* (1833-34), Paris, 1928.

(4) Fedriani né à Gênes en 1811 était arrivé à Tunis avec Garibaldi en 1835. Son rôle économique fut considérable ; il était l'agent de Rubattino. V. ERSILIO Michel, *Esuli italiani in Tunisia*, Milan, 1941.

Un bâtiment de guerre, le *Colombo*, vint le chercher pour le conduire, sur sa demande à Gibraltar (1).

Garibaldi avait choisi le port anglais assuré qu'il était d'y trouver de nombreux compatriotes. Depuis le début du siècle les réfugiés étaient venus grossir l'ancienne et déjà abondante colonie gênoise. Avec quelques pêcheurs ligures accoutumés de venir faire campagne chaque été dans le détroit ils avaient fondé le village de la Caleta au Nord du rocher. Mariés à des espagnoles, à moitié assimilés ils continuaient de parler un argot à base de gênois qui témoignait de leur attachement à leur origine (2). Le négoce de Gibraltar recrutait dans cette colonie d'hommes ardents, besogneux et habiles ses capitaines pour la difficile côte marocaine et les agents qu'il expédiait dans les ports du pays. Nuls plus capables d'affronter un littoral réputé pour ses traîtrises, nuls plus à même de tenir longtemps à l'automne dans les eaux exposés aux grands vents d'Ouest.

Garibaldi était des leurs. Au temps de sa carrière de marin, comme mousse sur la tartane paternelle, puis comme second sous le pseudonyme de Giuseppe Pane il avait parcouru en tous sens la vieille mer intérieure, se livrant à ce commerce des blés pour lequel Gênes, avant dans le siècle, conservait son rôle de commissionnaire. Jusqu'aux grandes arrivées de blés américains les vieux courants d'échanges au travers de la Méditerranée se maintinrent actifs. L'irrégularité des récoltes céréalières obligeait sans cesse à éponger la pléthore ici pour éviter la famine ailleurs. Gibraltar qui servait d'entrepôt à ce commerce compensateur était en fréquentes relations avec Gênes qui lui fournissait les trois quarts de ses importations de grains. A l'occasion de ce commerce frumentaire Garibaldi n'avait-il pas d'ailleurs, naguère, touché plus d'une fois à Gibraltar.

Il connaissait ainsi les possibilités de la place, véritable centre nerveux du négoce de la Méditerranée occidentale (3), en plein essor démographique et accueillante aux proscrits politiques qui depuis près d'un demi siècle s'y réfugiaient de France, d'Italie ou d'Espagne. Ceux qui ne pouvaient accéder à la ville logeaient sur l'un des nombreux bâtiments ancrés en rade et attendaient là que les autorités britanniques fléchissent de leur rigueur ou qu'une occasion leur permette de trouver ailleurs asile. Sans doute sont-ce de vieilles amitiés et l'espoir de trouver à poursuivre son action politique qui décidèrent du choix de Garibaldi. Mais sûrement est-ce à raison de ces liens que le gouverneur ne l'autorisa qu'à y passer quelques jours et non à s'y fixer. Turin s'inquiétait aussi de le voir séjourner si près de l'Espagne, craignait qu'il ne soit tenté d'y passer, profitant de la lutte entre conservateurs et libéraux pour tirer vengeance de la part prise par les troupes espagnoles aux attaques contre Rome insurgée (4). C'est alors que Garibaldi trouva accueil à Tanger.

(1) A. E. R. 250/63 Gibraltar 14.11.1849.

(2) *Gibilterrae la colonia italiana*, rapport du consul G. Zanotti Bianco, février 1901, p. 209. Le recensement de 1854 relevait dans la ville 782 gênois pour 995 sujets anglais, v. *Gibraltar Chronicle and Commercial intelligence.*

(3) Notre étude à paraître *Gibraltar et le commerce de la Méditerranée occidentale au XIXe siècle.*

(4) Sur l'enthousiasme des liberaux espagnols pour le mouvement national italien, v. Vicens Vives, *Rapporti tra l'Italia e la Spagna nel Risorgimento* in *Rassegna storica del Risorgimento* (Rome), XLII no 2-3 1955, p. 482-488.

Les Gênois à Tanger.

Si nous avons insisté sur les deux tentatives de Tunis et de Gibraltar c'est qu'elles expliquent la décision de Garibaldi de s'installer au Maroc. A Tanger il trouvait les conditions mêmes qu'il avait recherché dans les deux autres ports : le libéralisme des autorités indifférentes aux opinions politiques, la proximité du théâtre politique européen, la facilité d'action grâce aux fréquentes relations maritimes (1) et surtout une importante colonie gênoise gagnée à ses idées.

Colonie d'établissement ancien. C'était une vieille tradition que l'intérêt porté par Gênes au Maroc (2). Les entreprises du célèbre Marquis Viale avaient à la fin du XVIIIe siècle laissé plus que des souvenirs : d'importants comptoirs à Mogador et Tanger (3). Dans la reprise commerciale qui, au début du XIXe siècle entrouvraient de nouveau le Maroc ce sont les Gênois qui apparaissent les premiers ; ce sont eux que l'on trouve dès 1825 à Mazagan et qui à Tanger pêcheurs marins ou négociants forment un groupe chaque année plus important. En fait ils constituent presque le principal de la population européenne de la ville : ils sont 90 sur 300 chrétiens en 1850. Les premiers sont venus lors de la guerre d'Espagne ; prisonniers de la légion ligure échappés des pontons de Cadix ou commerçants de la place réfugiés pour fuir les combats. Tels sont les Recano, les Rivas, les Nardi, les Leonardi. Le flot le plus important était arrivé entre 1825 et 1840 issu directement de la Riviera gênoise, des petits ports qui s'égrènent d'Alassio à Varèse. Car en ces années la navigation avec le Maroc, proche ou lointaine se fait par l'entremise des marins sardes ; ce sont les Drago, Chiozza, Nossardi, Olcése.

Ils assurent les communications entre Tanger et Gibraltar et arment les felouques courriers entretenus par chaque consulat. Ces familles gênoises sont liées par la communauté de vie, les mariages, les sentiments politiques ; point qui ne soient acquises aux idées libérales. Elles constituaient une population dynamique, aventureuse, prête à toutes les entreprises pourvu qu'elles fussent de bon rapport ou qu'elles coïncidassent avec leur goût de la vie libre.

Le consul général de Sardaigne Carpenetti, originaire de Gênes, ancien marin et que Garibaldi avait connu dans ses années de navigation était favorable aux idées de la Jeune Italie. A plusieurs reprises les libéraux réfugiés avaient reçu de lui appui solide. Il offrit l'hospitalité au proscrit.

Garibaldi à Tanger.

Le 26 novembre 1849 Garibaldi débarquait à Tanger avec une dizaine de compagnons. Il s'installa au domicile du consul avec ses deux aides de camp. Les autres s'établirent dans diverses familles gênoises. Il affirmait ne devoir rester

(1) J.-L. Miège, *Les felouques courriers et les liaisons Tanger Gibraltar au XIXe siècle* in *Bulletin du Comité marocain de documentation historique de la Marine* n° 3 novembre 1956.

(2) Krueger, *Genoes trade with Northwest Africa* Speculum t. VIII, Cambridge (Massachusset), 1933. R. Ricard, *Contribution à l'étude du commerce gênois au Maroc durant la période portugaise* 1415-1550.

(3) Sur le marquis Viale A 14[1] Larache 25.4.1812.

dans la ville que quelques jours avant de passer en Angleterre (1). En fait il séjournera près de sept mois au Maroc : jusqu'en juin 1850 (2).

De ce séjour les activités matérielles apparaissent clairement. Chasseur passionné comme Carpenetti, Garibaldi parcourait avec lui les environs si giboyeux du Fahs. Pour remplir les monotones journées de pluie ou de grand vent il entreprit les premiers chapitres de ses Mémoires. Vite sur un pied d'intimité avec son hôte il l'entraînait dans de grandes discussions sur les mêmes thèmes patriotiques. Le drogman du consulat Toledano, familier du général, y prenait fréquemment part (3).

Activités anodines qui ne rassuraient point le gouvernement de Turin. Le tempérament du condottiere lui était trop connu pour que cette semi-oisiveté ne lui parut point suspecte. Il s'en inquiétait. L'hospitalité offerte par Carpenetti dans sa propre demeure semblait donner un caractère officiel à un accueil dont Maximo d'Azeglio craignait que certains prissent ombrage. « Il serait à désirer, écrivait-il, que le général puisse se loger ailleurs afin d'éviter toute observation ». Carpenetti allégua l'impossibilité de trouver dans la ville un logement convenable tout autant que la solidarité nationale et les ménagements que méritaient les malheurs d'un homme qui en six mois se trouvait, vaincu, veuf, exilé. D'Azeglio demanda alors que le consul profite des circonstances pour surveiller le général ajoutant qu'il ne doutait pas qu'il saurait allier dans cette tâche « la prudence à la courtoisie ». En février 1850 nouvelle lettre rappelant la nécessité de le tenir au courant des faits et gestes de Garibaldi, et de l'avertir aussitôt « s'il s'éloignait en indiquant la direction précise qu'il pourrait prendre avec les autres circonstances qui pourraient être intéressantes » (4).

A ces mises en demeure Carpenetti répondait par des lettres lénifiantes assurant que le général gardait « une conduite tranquille et étrangère à la politique ».

Était-ce si sûr? Ne songea-t-il point, comme bien d'autres réfugiés à entrer au service du Makhzen ainsi qu'il avait tenté de le faire auprès du bey Hussein. Le silence des archives ne permet point de répondre. Mais qu'il ait songé à poursuivre, de Tanger, son activité politique n'est point douteux.

Tanger, nous l'avons dit, offrait une excellente position où abordaient fréquemment les exilés et en liaison régulière avec Gibraltar par quatre bateaux courriers et une multitude de felouques et de mistikes dont les patrons étaient pêcheurs et contrebandiers. Garibaldi entretenait des rapports suivis avec le port voisin. Il fut tenté, semble-t-il, de faire de Tanger ce que la ville deviendra quelques années plus tard pour les cantonalistes puis les anarchistes espagnols : un asile organisé et un centre d'action. Cette activité n'est-elle pas dénoncée dans un

(1) A. E. P. Tanger cons. I f° 340. Tanger 19.11.1849.

(2) Garibaldi n'habita pas toujours la maison consulaire d'Italie, où une inscription rappelle son séjour. Il demeura également dans la maison qui porte actuellement le n° 70 de la rue de la Marine, si on en croit une lettre de Gentile de 1915 ; Gentile était depuis plus de 35 ans chancelier de la Légation d'Italie. Cette maison appartenait à l'horloger Ravella dont les descendants habitent toujours Tanger et m'ont confirmé le fait. A. E. R. 250/63 Larache 15.5.1915.

(3) La famille Laredo, alliée aux Toledano, a conservé le souvenir de ces relations. Toledano fut naturalisé italien en 1862. A.E. Rome 219 Tanger 12.5.1862.

(4) A. E. R. 250/63 Turin 11.2.1850.

article de l'officieux *Gibraltar Chronicle* qui accuse le général de poursuivre ses conspirations (1). Les recherches dans les archives de Gibraltar pourraient seules préciser la portée de cette action.

Cependant soit que ses espoirs de renouer à partir de Tanger les fils de la conjuration contre l'Autriche aient été déçus, soit que la conjoncture particulièrement défavorable en ce début de 1850 lui ait prouvé que rien ne pouvait actuellement être entrepris, Garibaldi songea, dès avril à quitter le Maroc. La semi oisiveté à laquelle il se trouvait contraint était pesante à un homme qui depuis l'âge de 13 ans n'avait cessé de parcourir les mers ou de se battre. Il envisageait de retourner en Amérique du Sud. De vivants souvenirs, de solides amitiés l'appelaient à Montevideo. Une lettre de Carpenetti avisa Turin le 27 avril 1850 de ce dessein (2). A la même date, et ce n'était point hasard, le gouverment sarde reprenait le versement de l'allocation mensuelle de 300 lires qu'il s'était engagé à verser à Garibaldi en septembre 1849 sur sa promesse de s'exiler (3). Le condottiere pouvait partir rassuré sur le sort de ses enfants laissés à Nice.

A la fin de mai il était cependant toujours à Tanger. Le Gouvernement sarde s'inquiétait à nouveau de ses projets et de l'activité de ses compagnons. En juin 1850 Carpenetti pouvait annoncer son départ. Quelques négociants gênois avaient offert d'affréter à son compte un navire de commerce afin de lui permettre d'aller vivre en Amérique. Sur cette promesse Garibaldi quittait le Maroc, débarquait le 12 juin à Gibraltar en compagnie d'un jeune architecte bolonais, Bovis, et de là rejoignait Liverpool pour se rendre aux États-Unis (4).

Les conséquences du séjour de Garibaldi.

Ce séjour à Tanger de Garibaldi n'est point qu'épisode dans une vie aventureuse. La colonie sarde de la ville allait en ressentir longtemps les conséquences. Carpenetti s'était vu reprocher sévèrement la chaleur de son accueil. On n'avait pas été loin, à Turin, de le rendre responsable de la longueur du séjour de Garibaldi. Dès octobre 1850 le gouvernement sarde nommait pour le remplacer Castellinard ancien consul en Orient (5).

Carpenetti, conquis par le caractère du condottiere et en étroite amitié avec lui, démissionna et partit le rejoindre à Parana à bord du *San Giorgio*. Désormais sa fortune sera liée à celle de son ami. Devenu son secrétaire particulier il fera à ses côtés les campagnes de 1860 et 1866.

Après le départ de Garibaldi un certain nombre de ses compagnons demeuraient toutefois à Tanger. Nicolas Musso, originaire de Corse, était recruté sur le navire courrier français l'*Albert* (6). D'autres, Luigi Conelli de Gênes, Carlo Righieri de Verceil, Vincenzo Camizani de Bologne se livraient au cabotage entre les côtes marocaines et espagnoles (7). Un autre tentait de commercer à Casablanca où il

(1) *Gibraltar Chronicle and Commercial Intelligence* 21.3.1850.

(2) A. E. R. 98, Tanger 27.4.1850.

(3) A. E. R. 250/63, Turin 27.4.1850.

(4) A. E. R. 98, Tanger 1.6.1850 et Tanger 12.6.1850.

(5) Castellinard nommé par décret royal du 21.10.1850 débarqua à Tanger le 10.12.1850.

(6) A. R. AA 85 ,Tanger 25.10.1850.

(7) La plupart quittèrent le Maroc à la fin de l'année pour les États-Unis A. E. R. 250/64, Tanger 19.11.1850.

mourrait en 1854 ([1]). Mêlés aux réfugiés espagnols, à quelques exilés français ces garibaldiens maintinrent dans la colonie européenne une opinion libérale, entretinrent le souvenir du général niçois.

Aussi lorsque, préparant l'expédition des mille qu'il devait jeter en 1860 sur la Sicile, Garibaldi recruta des volontaires, nombreux furent les gênois de la Caleta qui vinrent se ranger sous ses ordres. Parmi ces chemises rouges figurent des tangerois comme Lorenzi ou Nossardi. La nouvelle des premiers succès de l'expédition eut un énorme retentissement. Entre le 21 mai et le 6 octobre 1860, 700 volontaires s'embarquèrent à Gibraltar ([2]).

La colonie sarde du Maroc se trouva sensiblement diminuée. Elle avait constitué entre 1830 et 1860 la meilleure part du peuplement européen des ports marocains, dans la proportion de 25 à 35 %. Son rôle ne se calculait point seulement à son importance numérique, à son activité commerciale. Installés à demeure ces gênois enracinaient véritablement la population européenne. Désormais leur temps est passé. D'abord parce que la diminution de leur nombre coïncide avec l'afflux d'espagnols que provoqua la fin du conflit hispano-marocain. Mais surtout le remplacement des navires à voile par les lignes régulières de vapeurs rend inutile l'entremise sarde ([3]). En 1829 sur 61 navires entrés dans le port de Tanger 32 étaient sardes, en 1861, 300 navires mouillent dans la rade : 21 seulement sont sardes.

Toutefois certains garibaldiens y feront encore, et longtemps, parler d'eux, tel ce général Seager qui pendant une trentaine d'années promènera son énigmatique personne de Londres à Mogador, de Tanger à Fez, ami du sultan Moulay Hassan et agent du représentant britannique John Drummond Hay sous le pseudonyme d'Abd el Medjid ([4]). Quand en 1910 Gentile, chancelier de la Légation d'Italie à Tanger proposa qu'une plaque fut apposée sur la maison habitée par Garibaldi il ne songeait pas seulement à rendre hommage au patriote italien mais aussi à rappeler une époque de l'histoire de Tanger et du Maroc. Le séjour du condottiere éclaire un aspect de la diaspora commerciale et politique des sardes au XIXe siècle. Agents du négoce ou réfugiés point de port méditerranéen qui n'en accueille. Liés par l'intérêt ou l'idéal ils jettent sur la mer intérieure le réseau de leur activité mercantile ou politique. Dans la renaissance du commerce marocain entre 1830 et 1856 leur rôle fut capital ; nous l'avons montré à propos de Mazagan ([5]).

J.-L. Miège.

(1) N. Cotte, *Le Maroc contemporain*, Paris, 1859. N. Cotte débarqua à Casablanca en 1853 et déjeuna chez l'agent consulaire de France Ferrieu en compagnie d'un « jeune homme de 25 ans à peine qui avait été un des compagnons de Garibaldi ». Il mourut à quelques temps de là d'un coup de soleil, p. 18.

(2) A. E. R. 250/63, Tanger 9.10.1860.

(3) J.-L. Miège, *Les premières lignes de navigation à vapeur au Maroc* in *Bulletin du Comité marocain de documentation historique de la Marine* n° 1 janvier 1956.

(4) Seager est une des personnalités les plus intéressantes, et les plus mystérieuses du Maroc de la deuxième moitié du XIXe siècle. Était-il anglais ? F. O. 99/163 Tanger 25.10.1874, Suisse ? A. R. Dossier des Français avant 1900 dossier 100 *bis*. Ses relations avec Garibaldi étaient anciennes A. E. R. 1372, Tanger 30.11.1874. Son rôle exact comme agent secret britannique et agent officieux du sultan demeure difficile à préciser. V. *Al Moghrab al Akça* n° du 4.12.1897.

(5) J. L. Miège, *Les premiers européens à Mazagan au XIXe siècle. Hespéris* 1.1957.

PETITS BRONZES DE JUPITER ET DE VÉNUS TROUVÉS EN MAURÉTANIE TINGITANE

I. — Statuettes de Jupiter de Banasa et de Volubilis.

Au cours des fouilles de 1955 fut trouvée à Banasa, dans une maison du quartier méridional de la ville (1), une statuette de bronze (2) (pl. I et II).

Il s'agit d'un homme nu et debout. Sa tête porte une chevelure très abondante dont les cheveux sont bien ordonnés sur le crâne et séparés par une raie médiane ; ils deviennent plus fournis et plus flous sur la nuque qu'ils couvrent entièrement, ainsi que le front et les oreilles. La coiffure est partagée sur le front en deux bandeaux serrés par une couronne de feuillage, sans doute de laurier ; les extrémités des branches disparaissent sous la partie floue de la chevelure. La barbe est également très fournie et rejoint la chevelure ; bouclée, elle descend sur la poitrine jusqu'au niveau des clavicules. Les traits du visage sont bien dessinés mais n'ont aucune expression ; le front est peu dégagé, les yeux sans vie, le nez rectiligne mais court et légèrement épaté ; les lèvres épaisses sont presque entièrement recouvertes par la moustache et la barbe.

Le corps, légèrement déhanché, repose sur la jambe droite tandis que la jambe gauche est portée en avant, le genou à demi ployé, le pied droit un peu soulevé, sans doute à la suite d'une déformation ultérieure. Les bras sont baissés, légèrement écartés et presque symétriquement. L'avant-bras droit est levé et la main tient l'extrémité d'un objet long dont la plus grande partie a disparu. L'autre avant-bras, au contraire, est baissé et même replié vers la cuisse ; la main est baissée et tendue. Un aigle aux ailes relevées est posé sur l'extrémité de l'avant-bras tandis que sa queue repose sur le poignet et le dos de la main. L'oiseau regarde la tête du personnage.

Il s'agit d'une statuette de Jupiter : l'aspect général du personnage reprend un type classique que l'on retrouve dans de nombreuses représentations de ce dieu (3), notamment avec le bronze d'Évreux (4). Il apparaît dans plusieurs statues de l'Afrique romaine (5). C'est la même attitude avec la jambe gauche avancée ; la physionomie est également celle d'un homme mûr, mais vigoureux,

(1) EUZENNAT (M.), *L'archéologie marocaine en* 1955. « B.A.C. »

(2) Hauteur : 0 m. 105.

(3) R. CAGNAT et V. CHAPOT, *Manuel d'archéologie romaine.* Paris, 1916, t. I, p. 394 ; PERDRIZET (P.) *in* Ch. DAREMBERG, Ed. SAGLIO et Ed. POTTIER, *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*, t. III, 1re partie, pp. 704-705.

(4) REINACH (S.), *Antiquités nationales. Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine.* Paris, p. 29 et frontispice.

(5) Cf. par exemple : SOUVILLE (G.), *Khamissa ; Note sur une statue de Jupiter.* « *Libyca* », t. III, 1955, pp. 375-377, 2 fig.

fort mais sans brutalité. D'ailleurs, les muscles du torse, les abdominaux et les jambes sont bien dessinés. On retrouve la même chevelure abondante et bouclée, serrée par un bandeau ou une couronne, la même barbe fournie.

Mais la présence de l'aigle apporte ici une certitude. Cet oiseau apparaît fréquemment sur les statues et autres représentations de Jupiter à ses côtés ou sur la main. Dans ce dernier cas, l'aigle est soit sur la paume de la main avancée, comme sur de nombreux reliefs ou médailles (1), soit sur le dos de la main comme ici (2).

Jupiter tient dans la main droite un autre objet cassé. D'après la forme de la partie conservée, il pouvait s'agir d'un sceptre. Le dieu est souvent représenté avec cet emblème, mais il tient alors de l'autre main le foudre, l'aigle étant en général placé à ses pieds (3). Lorsqu'il a l'aigle dans une main, il tient le foudre de l'autre (4). Par ailleurs, l'orientation de l'objet légèrement inclinée conviendrait mieux au foudre qu'au sceptre.

L'ensemble est de bonne tenue bien que les traits du visage soient assez médiocres, et les mains, surtout la gauche, dessinées sommairement. Il s'agit d'une œuvre hellénistique qui complète heureusement la série des petits bronzes de Valentia Banasa.

* * *

On peut rapprocher de cette récente découverte deux statuettes trouvées anciennement à Volubilis. La première (5) est très voisine de la précédente. Le dieu, entièrement nu, s'appuie sur la jambe droite tendue tandis qu'il porte en avant la gauche à demi-pliée. Il se trouve dans la position de quelqu'un qui lance un objet ; en effet, il brandit le foudre du bras droit plié. Au contraire, le bras gauche est tendu à la hauteur de l'épaule et un aigle est posé sur le poignet, les ailes relevées (pl. III).

La coiffure, abondante et bouclée, rejoint une barbe fournie ; elle est séparée en deux bandeaux sur le front étroit ; on distingue mal une couronne de feuilles de laurier.

Ce type, très voisin du précédent, est également connu (6). La facture en est moins soignée : les muscles sont plus mollement indiqués ; la figure est fruste ; les mains sont sommairement dessinées et les doigts à peine distincts. De dos, le travail est encore plus médiocre ; la colonne vertébrale est fortement marquée ; l'aigle apparaît trop grand par rapport à la taille du personnage (7).

Le bronze est moins fin et a été alterné.

(1) Babelon (E.), *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine vulgairement appelées monnaies consulaires.* Paris, 1885, t. I, p. 426, n° 65 ; R. Cagnat et V. Chapot, *loc.* l.

(2) Ce type se retrouve ailleurs : Reinach (S.), *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, p. 1, n° 3 à 5 et 7 ; t. II, p. 7, n° 7.

(3) Roscher (W. H.), *Ausfürliches Lexikon der Griechischen und Römischen Mythologie*, t. II, col. 761 ; Reinach (S.), *op. l.*, t. III, p. 2, nos 1 et 2.

(4) Babelon (E.), *loc. l.*, Reinach (S.), *op. l.*, t. I, p. 1, nos 3 et 6.

(5) Hauteur : 0 m. 08 ; le pied droit est cassé.

(6) Reinach (S.), *op. l.*, t. III, p. 1, nos 2 et 7, t. VI, p. 1, n° 1.

(7) Longueur de l'aigle (du bec à l'extrémité de la queue) : 0 m. 025.

*
* *

En revanche, le second Jupiter de Volubilis est une œuvre soignée, de la même qualité que le bronze de Banasa (pl. IV et V). La matière est excellente ; elle a été très bien utilisée ; le modelé plus vigoureux met en valeur les nombreux muscles saillants du dieu, notamment ceux de la poitrine et du ventre (1) ; l'aîne est fortement marquée ; les mains sont mieux réussies. Reposant sur la jambe gauche, il porte légèrement le pied droit en avant et le soulève, la jambe à demi-pliée. L'ensemble rappelle également le Jupitrer d'Évreux (2). Ici, le bras droit s'abaisse le long du corps, tandis que l'avant-bras légèrement relevé tient le foudre ; le bras gauche plié et levé tenait un objet étroit et rond, sans doute allongé ; il s'agit probablement d'un sceptre actuellement disparu. Ce type est lui-même très répandu (3). Il porte en outre un manteau ; celui-ci ne couvre pas le corps entièrement nu mais est posé en étole sur le bras gauche ; les draperies, surtout celles de devant, sont harmonieusement rangées. Un tel agencement du manteau dans les statues antiques, notamment celles de Jupiter, est fréquent (4).

La tête est à peu près identique aux deux autres : barbe fournie, coiffure abondante et bouclée, en disposition rayonnante sur le crâne et en bandeaux sur les tempes. Il n'y a pas de couronne. Le visage est la seule partie de la statue qui ne soit pas réussie : le front est bas, les yeux gros et assymétriques ; les joues sont plates et le menton à peine marqué.

Il existait déjà de nombreux témoignages du culte de Jupiter en Maurétanie Tingitane. Il y était adoré comme tous les dieux romains et notamment la triade capitoline (5). On le trouve sur des inscriptions, soit associé à Junon et Minerve à Tingi (6), Sala (7) ou Volubilis (8), soit seul sous le vocable de Jupiter Optimus Maximus (9). Une plaquette de Thamusida (10) rappelle également ce culte ainsi qu'une lampe de Sidi Slimane représentant le buste du dieu tenant le foudre (11).

(1) Hauteur : 0 m. 083.

(2) Reinach (S.), *Antiquités nationales...*, p. 29.

(3) Reinach (S.), *Répertoire de la statuaire*, t. II, pp. 2, nos 6 et 7 ; 3, no 6. La longueur du sceptre est variable sur ces différentes statues.

(4) Reinach (S.), *op. l.*, t. II, p. 3, no 9 ; t. III, p. 4, no 7 ; t. VI, p. 1, no 6.

(5) Terrasse (Henri), *Histoire du Maroc, des origines à l'établissement du Protectorat français*. Casablanca, t. I, p. 63.

(6) *C.I.L.*, t. VIII, 9.988 ; Chatelain (Louis), *Inscriptions latines du Maroc*. Paris, 1942, no 1.

(7) Chatelain (L.), *op. l.*, 32.

(8) *Ibid.*, 45.

(9) *Ibid.*, 46 et 47.

(10) Ruhlmann (A.), *A propos d'une plaquette de caractère militaire trouvée à Thamusida*. « Publ. du Serv. des Ant. du Maroc », fasc. 1, 1935, pp. 33-45, 2 fig.

(11) Thouvenot (R.). « Publ. du Serv. des Antiquités du Maroc », fasc. 11, 1954, p. 121, pl. XXVII, fig. 1.



Jupiter (Banasa)



Jupiter (Banasa)



Jupiter (Volubilis)



Jupiter (Volubilis)

*
* *

II. — Statuettes de Vénus.

Le Musée Louis Châtelain à Rabat possède deux statuettes en bronze de Vénus, anciennement découvertes mais restées inédites. L'une a été trouvée à Thamusida, l'autre à Banasa.

La première (1) provient des fouilles de 1932-1934 faites à Thamusida. La déesse, dévêtue, est debout, appuyée sur la jambe droite tandis que la gauche est pliée et le pied légèrement levé. L'épaule droite est un peu plus haute que l'autre. Le tronc, fléchi, souligne les formes de la hanche droite et donne à l'ensemble de la silhouette un mouvement très harmonieux (pl. VI).

Les bras sont arrondis et relevés ; celui de droite est un peu plus haut et très détaché du corps tandis que celui de gauche est presque collé.

La coiffure est très ordonnée. Les cheveux, bien coiffés, sont divisés sur le front en deux bandeaux ondulés formant tout autour de la tête une véritable couronne. Deux longues nattes très minces partent de la nuque et sont posées sur les épaules. Leurs extrémités sont serrées par les mains de la déesse. Celle-ci porte un diadème presque triangulaire orné, au sommet et à chaque extrémité, d'un petit bouton.

C'est le type classique de la Vénus Anadyomène, debout, sortie nue de l'eau et tordant des mèches de cheveux encore humides. Elle est presque toujours représentée avec un diadème, généralement élevé. De nombreux bronzes rappellent cette statuette (2). Ce type n'est pas inconnu en Afrique, sur des mosaïques ou des statues, notamment à Carthage (3) et à Constantine (4).

Si les lignes générales sont élégamment indiquées, certains détails laissent à désirer. La matière est fine et la patine est d'un beau vert. Les traits du visage manquent d'expression, notamment les yeux ; le nez est rectiligne et la bouche sommairement indiquée. Les mains sont médiocrement dessinées et épaisses ; le revers des mains n'a aucun relief. En revanche, les boucles et les nattes sont plus finement représentées.

La déesse a autour du cou un collier fruste ; ce n'est qu'un simple anneau de bronze, fin et assez grossièrement fermé. Il était intact lors de la découverte. Les Vénus au collier ne sont pas très répandues (5) et les Vénus Anadyomènes n'en ont que très rarement (6). Surtout, il fait plus généralement corps avec la statue. Il est probable que celui-ci a été ajouté par la suite.

(1) Haut. 0 m. 135.

(2) Voir notamment Reinach (S.), *op. l.*, t. I, p. 336, pl. 626, n° 1.408 ; t. II, pp. 339-344 ; t. III, pp. 105-106 ; E. Babelon et J. A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1895, Leroux, pp. 103-104, nos 237-240.

(3) du Coudray de la Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, IIe supplément, p. 141, n° 372.

(4) M. Besnier et P. Blanchet, *Collection Farges*. Paris, 1900, Leroux, « Col. des Musées et col. archéol. de l'Algérie et de la Tunisie », pp. 1-2, pl. I, fig. 1-2.

(5) Voir cependant : Reinach (S.), *op. l.*, t. II, p. 359, n° 8 ; p. 362, n° 3, 6 et 7 ; p. 363, n° 11 ; E. Babelon et J.-A. Blanchet, *op. l.*, p. 106, n° 245.

(6) Reinach (S.), *op. l.*, p. 106, n° 1.

Le torse est très étroit, les seins bien marqués mais menus. Un pli vertical va de la poitrine au nombril, qui n'est pas indiqué. L'aîne est fortement soulignée.

La statuette vue de dos (pl. VII) conserve son élégance et a été aussi bien travaillée que de face. La chevelure est aussi soignée. La paume des mains est aussi mal dessinée que le revers. Un pli assez profond traverse le dos sur toute sa longueur ; sa sinuosité reprend le mouvement de face.

Au milieu de la cuisse gauche, un léger enlèvement de bronze a fait sauter la patine. Il s'agit sans doute d'un choc reçu durant la fouille ou d'une cassure ultérieure. Les Vénus anadyomènes n'ont pas d'attribut et sont généralement représentées seules.

L'absence de muscle, la ligne svelte, la légère disproportion du torse par rapport à la taille contribuent à donner beaucoup de grâce et de charme à cette statuette.

Il s'agit donc, dans l'ensemble, d'une œuvre de genre, de facture convenable et de style hellénistique. C'est une des plus jolies pièces recueillies à Thamusida.

*
* *

L'autre statuette (1) vient de Banasa ; elle a été trouvée en 1946 et n'a été que signalée par quelques lignes (2).

Il s'agit d'une femme également nue et debout. Les pieds sont à peu près joints, mais la jambe droite est à peine fléchie. Le bras droit est plié et la main ouverte comme pour tenir un objet. Le bras gauche est cassé au-dessus du coude et semble avoir eu la même position (pl. VIII).

La coiffure rappelle celle de la précédente ; elle est cependant bien moins dessinée ; on ne distingue qu'un bandeau sur le front, recouvert par un haut diadème arrondi et orné de petites ogives. Sur le crâne, les cheveux ne sont pas distingués ; ils forment sur la nuque un chignon épais. Des deux pointes du diadème et à hauteur des oreilles partent des nattes qui se dédoublent sur l'épaule. Il s'agit en effet plutôt de nattes que de rubans.

Cette statuette représente Vénus selon un type qui se retrouve ailleurs. La déesse porte le même diadème élevé, les mêmes nattes dédoublées, et très souvent a la même disposition des bras et des mains (3). Il est possible qu'elle ait tenu de la main gauche, cassée, un miroir (4) ou plutôt une pomme (5), ou une coupe (6), à moins qu'elle n'ait menacé un importun (7).

(1) Haut. 0 m. 12. A été placée au musée sur un socle ancien.

(2) Thouvenot (R.). *B.A.C.*, 1946-1949, p. 259.

(3) Cf. surtout Reinach (S.), *op. l.*, t. IV, p. 208, n° 7 ; E. Babelon et J. A. Blanchet, *op. l.*, p. 107, n°s 243 et 249, mais aussi Reinach (S.), *op. l.*, t. II, p. 359, n° 2, p. 363, n°s 3 et 10 ; t. III, p. 108, n° 9 ; t. IV, p. 261, n° 6.

(4) Reinach (S.), *op. l.*, t. V, p. 156, n°s 2 et 3.

(5) Reinach (S.), *op. l.*, t. II, p. 359, n° 2 et p. 360, n° 8, t. V, p. 152 ; E. Babelon et J. A. Blanchet, *op. l.*, p. 107, n°s 248 et 249, p. 109, n° 251.

(6) Reinach (S.), *op. l.*, t. V, p. 152, n° 3.

(7) *Ibid.*, t. II, p. 346.



Jupiter (Volubilis)



Vénus (Thamusida)



Vénus (Thamusida)



Vénus (Banasa)

L'allure générale de celle-ci est moins élégante que celle de Thamusida. Le grain du bronze est moins fin et la patine moins belle. Le visage a peu d'expression, le cou et la main sont mal dessinés. Les épaules sont assez étroites et la taille peu marquée. Les seins sont petits et légèrement aplatis.

Le culte de Vénus est très répandu en Tingitane, où il semble même avoir été l'un des plus populaires. Les statues de la déesse y sont très nombreuses, notamment celles du type anadyomène. Il convient de signaler en particulier une statue de marbre (1) ainsi qu'un bronze représentant Vénus nouant sa sandale, trouvés tous deux à Volubilis. Deux statuettes viennent de Banasa (2) et une de Thamusida (3).

* * *

Nous avons ici de nouveaux documents sur la vie artistique des cités de Tingitane. Ils ne font que confirmer nos connaissances. La plupart de ces statuettes sont des œuvres hellénistiques de bonne facture, où un travail soigné utilise une matière de qualité. La Vénus de Thamusida, le Jupiter de Banasa et celui au manteau de Volubilis sont de meilleure venue que les autres.

Les grandes œuvres en bronze de cette dernière ville sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Thamusida et surtout Banasa (4) ont livré de nombreux petits bronzes.

Il ne faudrait pas donner à ces différentes statuettes un caractère religieux trop marqué. Elles étaient fabriquées en série, selon des modèles classiques. Il s'agit beaucoup plus de sujets de genre que d'objets du culte.

Georges Souville.

(1) Thouvenot (R.), *La Vénus de Volubilis.* « Rev. des Ét. Anc. », t. XXXVI, 1934, pp. 183-187, pl. II.

(2) Thouvenot (R.), *Une colonie romaine de Maurétanie tingitane: Valentia Banasa.* Paris, 1941, P. U. F., p. 47, pl. VIII, fig. 23; *id.*, « Publ. du Serv. des Ant. du Maroc », fasc. 11, 1954, pp. 74-75, pl. XVI.

(3) Thouvenot (R.), *loc. l.*, pp. 75-77, pl. XVI.

(4) Cf. notamment : Thouvenot (R.). « Publ. du Serv. des Ant. du Maroc », fasc. 11, 1954, pp. 66-73 et 81-108, pl. XIV, XV, XVII, 2 et 3 et XVIII-XXI.

TRAVAUX DE WILLIAM MARÇAIS

(COMPLÉMENT)

J'ai publié, en 1950, dans les *Mélanges* (1) offerts au maître de l'orientalisme français contemporain une liste de ses travaux ; mais la perte d'une correspondance priva cette bibliographie de quelques titres que je crois utile aujourd'hui de faire connaître. J'y ajoute ceux des dernières publications du savant vénéré dont nous honorons la mémoire et, en appendice, ses présentations d'ouvrages aux séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; leur lecture n'est pas sans profit.

Gaston Deverdun.

Vers 1900 *Mohammed*, « La Grande Encyclopédie », t. 23 (s. d.), pp. 1174-1183.

1903 Sur : W. et G. Marçais. — *Les Monuments arabes de Tlemcen.*
CR par A. Bel, « Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran », 1903, p. 256.

1904 *Une épitaphe arabe trouvée à Tlemcen.* « Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques », 1904, pp. 241-242.

1906 Sur : W. Marçais. — *Le Musée de Tlemcen.*
CR par Max Van Berchem, « Journal des Savants », août 1906, pp. 410-425.

1910 Sur : C. Brockelmann. — *Précis de linguistique sémitique*, traduit de l'allemand, avec des remaniements de l'auteur par W. Marçais et M. Cohen.
CR par F. Stratmann, « Anthropos », 1910, T. V. Heft 2/3, p. 603.
CR par M. Lambert, « Journal Asiatique », Xe série, t. XV, 1910, no 1, p. 155-156.
CR (n. s.) « Revue des Sciences philosophiques et théologiques ». Feuilles supplémentaires, 20 avril 1910, pp. 11-12.
CR (n. s.) « Bulletin du Comité de l'Afrique française », mars 1910, Renseignements coloniaux, no 3, p. 80.
CR par A. Bel, « Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran », 1910, pp. 316-324.
CR par J. Vinson, « Revue de Linguistique et de Philologie comparée », avril 1910, t. 43, no 2, pp. 156-157.

(1) *Mélanges William Marçais*, publiés par l'Institut d'Études Islamiques de l'Université de Paris. Édit. G. P. Maisonneuve et Cie, Paris, 1950.

1911 Sur : W. Marçais. — *Textes arabes de Tanger.*
CR par René Basset, « Les traditions populaires », septembre-octobre, 1912, pp. 495-496.
Un extrait des *Textes arabes de Tanger* a été publié sous le titre : En flânant dans la Médina-Scènes de la vie quotidienne. Les travaux et les jeux au début du siècle racontés par un groupe de jeunes Tangérois étudiants à Alger de 1906 à 1911, « La Dépêche Marocaine », Tanger 30 janvier 1951.

1913-1927 *Encyclopédie de l'Islam.* Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des Peuples musulmans, Paris-Leyde.
Tome I: *'Abā* ('abā'a, 'abāya) nom d'une sorte de vêtement en usage chez les Arabes, p. 1.
Abū Dāwūd Sulaimān b. al-Ash 'ath al-Azdi al-Sidjistāni, traditionniste, p. 85.
al-'Ainī (Abū Muḥammad b. Aḥmad b. Mūsā Badr al-Dīn), p. 217.
Darbukka, sorte de tambour, p. 946.
Dawār, campement d'arabes bédouins, p. 955.
Djīm, nom de la 5e consonne de l'alphabet arabe, pp. 1075-1076.
Tome II: Al-Khaṭīb al-Baghdādī Abū Bakr Aḥmad b. Alī b. Thābit, p. 981.

1921 P. D. Chantepie de la Saussaye, *Manuel d'histoire des Religions*, traduit sur la seconde édition allemande sous la direction de H. Hubert et de I. Lévy ; Paris (A. Colin), chap. IX, *L'Islam*, rédigé par le professeur Dr. M. Th. Houtsma et traduit par W. Marçais, pp. 252-312.

1922 *Notice nécrologique sur G. Delphin* « Journal Asiatique », XIX, pp. 161-163.

1930 *Communication d'un texte d'al-Djâḥid (IXe siècle) a/s d'un prototype arabe du thème de l'Avocat Patelin.*
« CR des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », 1930, p. 63 (non publiés).

1934 « *La vie d'une famille andalouse, les Rassa', dont les descendants vivent encore à Tunis et qui eut un représentant à Tlemcen au Moyen-Age* », Communication au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, non publiée, « Hespéris », XIX, fasc. I-II, p. 197.

1934 *Allocution* à la séance plénière de clôture du VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, Rabat-Fès, 13-20 avril 1933, « Hespéris » XIX, fasc. I-II, p. 164-166.

1935 *Lettre-dédicace*, « Mélanges Gaudefroy-Demombynes », Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 1935-1945, pp. v-x.

1938 *Silvestre de Sacy, arabisant.*
« CR des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », pp. 79-86.

1940 *Andalousie et Moghreb*, résumé d'une communication.
« CR des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », p. 468.

1950 *Les Parlers arabes*, « Initiation à la Tunisie » (ouvrage collectif) Maisonneuve, Paris, pp. 195-219.

1951 *Avant-Propos* à Gilbert Boris, Documents linguistiques et ethnographiques sur une région du Sud-Tunisien (Nefzaoua), Paris, Imprimerie Nationale de France (A. Maisonneuve), pp. v-x.

1951 *La femme dans les Mille et une nuits*, « Revue de la Méditerranée », nº 41, janvier-février, 1951, pp. 3-17.
CR « Bulletin d'information du Maroc », nº 6 du 20/3/51, pp. 109-110.

1953 *Lettre* du 1er février 1953 a/s de M. Prosper Ricard, « Cahiers des Arts et des Techniques d'Afrique du Nord », 1953, nº 2, Horizons de France-Paris, pp. 18-19.

1953 *Nouvelles observations sur l'Euphémisme dans les parlers maghrébins.* « Mélanges Isidore Lévi » (Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientale et slave, t. XIII, 1953). Bruxelles, 1955, pp. 331-398.
CR par Ch. Pellat, « Arabica », t. III, mai 1956, fasc. 2, p. 226.

1956 *Une belle figure d'orientaliste : de Slane*, « Revue de la Méditerranée », nº 76, novembre-décembre, 1956, pp. 559-560.

CR des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Présentations d'ouvrages

1929 pp. 19-20, Abderrahman b. Zidan, « Les belles chroniques de Meknès ».

1930 pp. 202-203, J. Deny, *Sommaire des Archives turques du Caire.*

1931 pp. 371-373, Abd al-Hayy el-Kettani, 1) T. I d'un texte consacré à l'étude de l'origine des métiers d'après la tradition musulmane ; 2) Idjâza.

1933 pp. 24-25, Sidersky, Origine des légendes musulmanes dans le Coran et dans les vies des Prophètes.

1933 p. 117, G. Wiet, 1) Catalogue du Musée arabe du Caire, vol. II ; 2) Répertoire des noms d'un recueil arabe de biographies du xive siècle.

1933 pp. 340-341, E. Lévi-Provençal, 1) Inscriptions arabes d'Espagne ; 2) L'Espagne musulmane au xe siècle.

1933 pp. 426-427, Mohamed el-Hajoui, Histoire du Droit musulman.

1934 pp. 77-78, Publications de l'Institut français de Damas, pp. 233-234, Ryckmans, Noms propres Sud-Sémitiques, 1er vol.

1935 p. 395, Annales de l'Institut d'Études Orientales d'Alger, t. 1 (1934-1935).

1937 pp. 10-11, A. Basset, Atlas berbère,
pp. 346-347, V. Minorski, Traduction commentée des Hudúd el-'álam.

1939 p. 74, M. Bouyges : 1) Traité d'al-Farabi sur l'Intellect, 2) 1re partie du Grand Commentaire d'Averroès sur la Métaphysique d'Aristote.
p. 121, E. Lévi-Provençal : 1) La civilisation arabe en Espagne ; 2) La Péninsule Ibérique au Moyen-Age d'Ibn al-Mouna'im.

1940 p. 393, DAVID-WEIL, Édition annotée d'un recueil de traditions attribuées au Prophète dont le collecteur Ibn Wahb vivait au IIe siècle de l'hégire.

1951 p. 130, R. DE VAUX et STÈVE, Fouilles faites par eux en Palestine.
p. 187, V. MINORSKY, Description brève mais précise de l'Administration byzantine au XIIe siècle.

1952 pp. 247-248, J. CAILLÉ, La ville de Rabat jusqu'au Protectorat français : Histoire et Archéologie.

1952 pp. 600-602, Ch. DE FOUCAULD, Dictionnaire Touareg-français publié par A. Basset.

1953 p. 464, L. POINSSOT et REVAULT, Corpus des tapis tunisiens.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

T. F. Mitchell, *An introduction to Egyptian Colloquial Arabic*, Londres, 1956.

L'auteur, professeur à l'Université de Londres, spécialisé dans la linguistique sémitique, n'est pas un inconnu au Maroc. Il a exploré, il y a quelques années à Rabat, les parlers marocains qui font contraste, dans une certaine mesure, avec ceux du Proche-Orient (y compris la Cyrénaïque) qui lui sont familiers.

Ce n'est pas la seule raison qui nous invite à rendre compte de l'*Introduction à l'arabe dialectal de l'Egypte*, car cet ouvrage nous intéresse à plus d'un chef.

En premier lieu, la parenté des dialectes citadins du monde arabe est si étroite qu'on ne peut s'intéresser à l'un d'eux sans connaître les autres, sans noter les ressemblances et les dissemblances de ces frères qui, tout en étant différents, ont un air de famille indéniable. C'est ce qu'il faudra esquisser tout à l'heure.

En second lieu, la méthode de l'auteur et la présentation matérielle de son ouvrage appellent notre attention par leur qualité.

Enfin, l'utilité et le profit qu'on tire de la lecture de ce volume sont tels qu'on doit les signaler.

Ce qui frappe le plus un lecteur marocain c'est la phonologie et la phonétique du parler égyptien. La syllabe y est plus légère (p. 110). La brève C V est fréquente même à l'intérieur du mot, ce que ne supporte guère le marocain, et l'on n'y trouve pas la lourde CCVCC *ktebt*. L'effondrement vocalique ne s'est donc pas fait sentir en égyptien aussi cruellement qu'en marocain. Les voyelles longues, on pourrait dire, de ce fait, subissent parfois des abréviations, et les brèves des élisions. En somme, tout un système syllabique qui surprend l'arabophone d'Occident. Par ailleurs, l'accent tonique est plus net, et placé plus avant que dans les parlers marocains où il devient insaisissable.

D'autre part, la palette vocalique est plus riche en Égypte et on n'y trouve pas cette voyelle résiduelle, à la fois ultra-brève et sans timbre que l'on représente par *ə*.

Dans le consonantisme, on note l'absence de *j* spirante chuintante remplacée invariablement par *g*. Enfin, la hamza apparaît avec une fréquence qui fait contraste avec son absence à peu près totale dans les parlers maghrébins.

La morphologie est moins différente. La préformante *b* de l'égyptien joue à peu près le même rôle que *ka* ou *ta* du marocain. On retrouve les anomalies des verbes *'akal* et *'aḫad* ; on retrouve *lli*. La conjugaison est la même de part et d'autre à peu de chose près, et, par rapport au classique, accuse les mêmes pertes (duel et pluriel du féminin). Les verbes à finale *w* ou *y* ont suivi en Égypte une voie défectueuse différente sensiblement de celle du Maroc.

En gros, malgré ces légères variantes, la morphologie égyptienne n'a rien qui

déroute un Maghrébin et c'est bien là que réside, avec la fermeté que l'on sait, l'unité des parlers arabes. La phonétique et le lexique peuvent varier, et varient d'ailleurs inévitablement, mais tant que la structure morphologique résiste, la langue reste elle-même.

Le lexique égyptien, cela va sans dire, a ses particularités ; on y remarque beaucoup de vocables d'arabe classique nouvellement forgés, introduits par le journalisme, l'école et l'administration. Le Marocain en a beaucoup moins pour l'instant.

On y remarque un verbe *šāf* pour « voir » et un *nọṣṣ* pour « demi » très maghrébins et d'autre part un *'illa rubɛ* qui est le frère du marocain *llāṛọb* « moins le quart ».

Il n'est pas question ici d'aborder la syntaxe ni la stylistique ; il s'agit d'une introduction à l'arabe égyptien, sans plus. Les textes et les formules de politesse qui suivent l'exposé de la grammaire sont amplement suffisants pour donner une notion claire et complète de syntaxe et de la stylistique du parler égyptien.

L'ouvrage comprend trente-cinq leçons suivies d'exercices, avec trois appendices relatifs à la phonétique, trente-trois textes avec leur traduction anglaise sur la page de droite, des formules de politesse et des formules exclamatives, et un vocabulaire de 2.000 mots environ anglais-arabe d'une part et arabe-anglais, d'autre part. C'est donc un outil de travail complet, parfait, avec lequel tout étudiant pourra aborder efficacement l'apprentissage de la langue proprement dit.

Il y a beaucoup de bien à dire encore sur la présentation de l'ouvrage. Les mots arabes placés à l'intérieur d'un texte anglais sont imprimés en caractères gras, ce qui, du seul point de vue pédagogique, est bien préférable aux caractères italiques ; ceux-ci sont réservés aux traductions des mots en question toujours à l'intérieur d'un texte anglais imprimé en caractères romains.

L'impression est claire, le texte facile à lire. L'ouvrage est bien relié, comme le sont d'ordinaire tous les ouvrages anglais. L'ensemble est très agréable, très gentleman, distingué avec discrétion et soucieux d'autrui, ici, du lecteur.

Il reste à parler du système de notation employé par l'auteur et qu'on suppose largement utilisé en Angleterre pour les ouvrages de linguistique sémitique.

Le point d'emphase souscrit à une lettre n'existe pas. La lettre ordinaire correspondant à la consonne non emphatique est pourvue d'un léger appendice qui signifie l'emphatisation ; le chevron de la seule chuintante du parler, *ch*, est supprimé, la consonne est représentée par le caractère qui jadis représentait le premier *s* d'un double *s*, et fait penser à un *ſ* cursif. *ɛ* est écrit comme un 3 renversé, *ḫ* de notre notation devient *x*, ce qui nous surprend, d'autant plus que les espagnols font de *x* la notation de notre *ch* français. Le *ġ* de notre notation devient une sorte de gamma grec. Enfin la hamza est représentée par un caractère très particulier.

Pour les voyelles, M. Mitchell note les longues en redoublant le signe : *bāb* devient sous sa plume *baab*, *fọ̄q*, *fuuq*, etc. C'est logique puisqu'une longue vaut deux brèves, d'une part, puisque l'on note la double consonne — que certains appellent consonne longue — en écrivant deux consonnes identiques, d'autre part.

Cette notation s'inspire d'un principe qui veut que l'on écrive chaque lettre en une seule fois sans avoir à lever la plume pour ajouter un diacritique que l'on peut oublier lorsqu'on écrit vite. Barthélemy, pour son *Dictionnaire arabe-francais*

de Syrie, avait conçu un système de notation qui, pour les consonnes, ressemble beaucoup à celui de M. Mitchell. On doit réfléchir à cette question toujours agitée, jamais résolue, de la notation du sémitique, qu'il faut tendre à unifier tout en la rendant logique et facilement lisible.

Le livre, aussi pédagogique que scientifique, de M. Mitchell, est un bon modèle à imiter et il rendra des services non seulement aux étudiants, mais encore aux chercheurs qui ont besoin d'avoir un bon compendium de ce genre pour comparer les dialectes arabes.

Nous livrons à la méditation des compagnies financières et industrielles cette première phrase de l'avertissement de l'auteur :

« That this book appears at all is due to the initiative and encouragement of Anglo-Egyptian Oilfields Limited and the Schell company of Egypt Limited, and to their generous financial assistance. »

Louis Brunot.

M'Hamsadji, *Le matériel de cuisine dans les régions d'Aumale et de Sidi-Aïssa* (Annales de l'Institut d'Études orientales, tome XIII, 1955).

Au cours d'une enquête sur les habitudes alimentaires et la commensalité dans les hauts-plateaux de l'Algérois, l'auteur a été conduit naturellement à faire un inventaire du matériel de cuisine de ces régions, dont il donne un aperçu.

Bien que M. M'Hamsadji se défende d'avoir épuisé le sujet, il fournit une nomenclature abondante de noms de récipients, ce qui constitue une contribution très appréciable à la lexicologie des parlers arabes de l'Afrique du Nord.

Il ne s'agit dans cette étude que de populations campagnardes employant les ustensiles dénommés. Ils sont donc, comme on s'y attend, peu nombreux, peu variés, étant donné le mode de vie de ceux qui les utilisent. Mais le matériel de cuisine des citadins n'est guère plus varié ni plus nombreux ; en gros, il n'est guère différent.

Ce sont les noms des récipients qui changent d'une région à l'autre, et là réside l'intérêt, pour le linguiste, de cette étude consciencieuse dont on apprécie l'exactitude. Elle apporte tout un lot de vocables qui ne sont guère connus que dans les hauts plateaux algériens, mais aussi beaucoup d'autres — et ce sont souvent des emprunts anciens — qui sont d'un emploi général dans tout le Moghreb.

On espère que l'auteur publiera bientôt l'ensemble des résultats de son enquête sociologique sur l'alimentation. Il serait souhaitable alors, qu'il donne un croquis coté des vases et récipients divers dont il vient de parler, un croquis tel qu'un ouvrier puisse, grâce à lui, reproduire l'objet dessiné. C'est préférable à une photographie.

Une petite remarque en passant à propos de la notation graphique des consonnes. On regrette la présence de *ch*, *kh*, *th*, c'est-à-dire, de doubles lettres qui ne représentent que des consonnes simples. Du moment qu'on a abandonné *gh* pour un *g* pointé, tous les autres *h* parasites devaient disparaître. C'est sans gravité.

Louis Brunot.

Hadj Sadok, *Dialectes arabes et francisation linguistique de l'Algérie* (Annales de l'Institut d'Études Orientales, tome XIII, 1955).

Article très dense et qui donne beaucoup à réfléchir sur l'évolution linguistique des parlers algériens, ajoutons : tunisiens et marocains.

M. Hadj Sadok relève 1.665 mots français qui se sont introduits dans l'arabe parlé de l'Algérie et les classe selon les activités sociales de ceux qui les emploient. Il prévient que cet inventaire n'est pas exhaustif.

Ces emprunts sont inéluctables quand ils correspondent à des techniques, à des usages ou à des objets nouveaux que le dialecte n'avait jamais eu l'occasion de désigner. Toutes les langues sont dans ce cas, y compris l'arabe moderne malgré les excès d'un chauvinisme ignorant les grandes lois linguistiques.

Il est naturel que les parlers maghrébins enrichissent leurs lexiques par des emprunts faits à la langue la plus proche, à la langue des gens qui apportent les objets, les usages, les modes de vie sociale qu'on ignorait jusqu'alors, c'est-à-dire au français. Quand il arrive que le vocable a été emprunté par le français à une langue étrangère, comme l'anglais par exemple, l'emprunteur l'estime français parce que véhiculé par le français.

Les emprunts et les néologismes cependant ne sont pas tous définitifs. Quelques-uns disparaîtront, ceux qui sont dus à une fantaisie, à une mode éphémère, d'autres s'incorporeront dans la langue s'ils correspondent à une amélioration durable de la façon de vivre, de travailler et de penser. Néanmoins, comme le fait remarquer l'auteur de l'article, l'invasion lexicale du français est considérable autant que justifiée, d'ailleurs, par les circonstances historiques, géographiques et sociales qui l'ont déterminée.

Les parlers populaires, qui ne sont pas vulgaires au mauvais sens du mot, sont menacés de toutes parts. Le français s'impose pour l'expression de nouveaux modes de vie et même de pensée et balaie les dialectes inaptes, en les contaminant d'abord, en les reléguant ensuite au rôle d'humble langue domestique et familiale. L'arabe classique, dit moderne, jouant le même rôle mais pour d'autres raisons, d'ordre sentimental, parvient à truffer les dialectes d'expressions et de mots savants qui subissent inéluctablement les modifications phonétiques qu'impose la phonologie populaire. Or ces deux agents, très actifs, s'attaquent à des dialectes qui ne sont pas prisés par ceux qui les parlent. Il en résulte une désagrégation de plus en plus accentuée des idiomes vulgaires dans les villes particulièrement.

Mais tant que la morphologie n'est pas atteinte la langue reste elle-même. Et les dialectes maghrébins sont dans ce cas, comme le Maltais. La francisation linguistique dont parle M. Hadj-Sadok porte uniquement sur le lexique, non sur la morphologie. Cependant l'abondance des mots empruntés, peut devenir telle que le sujet parlant ne tarde pas à s'exprimer complètement en français s'il a un interlocuteur — même maghrébin — qui connaît cette langue. Il est même des sujets qu'il ne peut aborder qu'en français, ou qu'il lui est plus aisé d'aborder en français. C'est là que réside la francisation linguistique dont parle M. Hadj-Sadok.

On appréciera le grand souci de vérité et de sincérité de l'auteur en face de certains faits sociaux et linguistiques à la fois sur lesquels les humains, malgré qu'ils en aient, n'ont aucune prise.

Louis Brunot.

Lionel Balout, *Préhistoire de l'Afrique du Nord. Essai de Chronologie*, Paris, s. d., (1955). A. M. G. « Publ. de la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts du Gouvernement général de l'Algérie (Service des Antiquités) ». VIII-546 p., 29 fig., LXXII pl. in t.

Seules des études de détail, comptes rendus de fouilles et rares monographies, avaient jusqu'alors été consacrés à la préhistoire du Maghreb. Trois ouvrages d'ensemble viennent d'être successivement publiés, sans compter les *Actes du Congrès Panafricain d'Alger* dont la plupart des communications intéressent l'Afrique du Nord (1). Mlle Henriette Alimen a complété son introduction à la Préhistoire générale (2) par une « *Préhistoire de l'Afrique* » où le Maghreb et le Sahara, qu'elle connaît bien, ont une place importante (3). M. Raymond Vaufrey, auteur de nombreux travaux préhistoriques, notamment sur les civilisations capsiennes et néolithiques et sur l'art rupestre, publie une Préhistoire de l'Afrique du Nord qui doit être le premier volume d'un ensemble consacré à l'Afrique entière (4). Ces différents volumes se complètent heureusement ; ils sont conçus dans des esprits différents, présentés et illustrés différemment.

Celui qui nous occupe continue les remarquables publications de la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts du Gouvernement général de l'Algérie, luxueusement éditées par Arts et Métiers graphiques. Il faut remercier cette administration et plus particulièrement son sous-directeur, M. Denys Rols, de publier des séries de mises au point qui dépassent le cadre de l'Algérie et intéressent toute l'Afrique du Nord. Fait nouveau en préhistoire, l'illustration est faite ici entièrement de photographies où les retouches et enlèvements peuvent être vus grâce à un éclairage approprié ; cependant, au moins pour les microlithes, les dessins restent utiles.

Les comptes rendus bibliographiques emploient habituellement le ton impersonnel. Qu'il me soit permis ici de sortir de cette réserve. Depuis quinze ans, des liens d'un respectueux attachement m'unissent à l'auteur de cette nouvelle Préhistoire du Maghreb. J'ai éprouvé en lisant ce volume le même intérêt, le même « plaisir », que j'avais eu en suivant ses cours, ou en participant aux travaux de son laboratoire. On retrouve ce même souci de formation, la même méthode sûre et précise.

La tâche cependant n'était pas facile : s'il est un sujet qui demande un esprit critique, c'est celui de la préhistoire nord-africaine. Il a fallu éclaircir des idées souvent confuses, parfois même volontairement compliquées, et surtout séparer les faits scientifiques de leur contexte personnel et polémique.

(1) *Actes du Congrès Panafricain de Préhistoire.* IIe session, Alger, 1952. Paris, s. d. (1953), A. M. G., 820 p. c. r. *in* « Hespéris », t. XLIII, 1956, pp. 232-233.

(2) Alimen (Henriette), *Atlas de Préhistoire.* Paris, 1950, Boubée éd., 206 p., 86 fig., 1 carte, 1 tableau h. t., XX pl. h. t.

(3) *Id., Préhistoire de l'Afrique.* Paris, 1955, Boubée éd., 580 p., 155 fig., 5 tableaux h. t., XXVIII pl. h. t.

(4) Vaufrey (Raymond), *Préhistoire de l'Afrique. Tome I, Le Maghreb.* « Publ. de l'Inst. des Hautes Ét. de Tunis », t. IV, 460 p., 216 fig., LX pl.

*
* *

« Ce livre n'est pas un traité de préhistoire maghrébine » écrit M. Balout au début de son introduction. Le sous-titre « Essai de Chronologie » en indique l'orientation générale. Il répond aux questions posées dans un article de 1948 (1). Il ne s'est pas contenté d'un travail purement archéologique mais a voulu « définir les cadres, dans le temps et aussi dans l'espace, des civilisations préhistoriques qui se sont succédé dans le Maghreb, en ménageant une place au milieu physique et biologique dans lequel vécut l'humanité primitive ».

La première page indique la conception qu'a l'auteur de la préhistoire et qui va déterminer la suite de l'ouvrage : « ... on a voulu ne jamais perdre de vue que l'on étudiait des groupes humains, grâce à d'autres documents et d'autres méthodes que ceux qui permettent d'écrire l'histoire, mais néanmoins avec le même but. Si le préhistorien emprunte ses procédés d'analyse aux sciences naturelles, son travail de synthèse requiert l'esprit de l'historien. Ce sont les ethnies humaines contemporaines ou successives qu'il aspire à définir et à situer, dont il s'efforce de déceler l'apparition, l'expansion, les influences réciproques dans le cadre changeant de la nature quaternaire, au rythme des oscillations marines, des vicissitudes climatiques, des variations du tapis végétal et de la faune. Pour y parvenir, le préhistorien doit interpréter les documents archéologiques tout autrement que s'ils étaient des fossiles » (p. V).

*
* *

La thèse de M. L. Balout est divisée en trois parties. La première, « Les bases de la Chronologie », commence par la « Genèse d'une Chronologie » qui définit la méthode à suivre et quelques principes (« Insuffisance de la Chronologie relative »), tout en soulignant certaines difficultés dues notamment à une terminologie incohérente. L'historique des recherches (pp. 10-21) passe en revue les différents préhistoriens de l'Afrique du Nord dont beaucoup, comme Debruge, ne furent que « passionnés d'une science dont ils n'étaient pas savants » : Debruge, Pallary, Neuville, Ruhlmann, pour ne citer que les morts, sont évoqués de façon extrêmement vivante et parfois caustique...

Les bases d'une chronologie sûre en préhistoire doivent reposer sur la stratigraphie, la paléontologie et l'archéologie. La stratigraphie géologique fait souvent défaut aux gisements d'Afrique du Nord ; les gisements de surface sont les plus nombreux et il existe souvent de fausses stratigraphies résultant de « l'ensevelissement des outillages lithiques de surface, postérieurement aux plus récents d'entre eux ». La géologie peut apporter un cadre plus rigoureux, mais les archéologues ont trop souvent accepté comme définitives de simples hypothèses de travail ; les déplacements du niveau de la mer et surtout les récoltes paléonto-

(1) Balout (L.), *Quelques problèmes nord-africains de chronologie préhistorique.* « Rev. afric. », t. XCII, 1948, pp. 231-262.

logiques faites dans ces derniers [1] permettent cependant de proposer une succession convenable.

Les variations du climat quaternaire se traduisant par des couches rubéfiées, des croûtes, peuvent également fournir une base chronologique. Elles apportent des indications sur la flore et la faune et, par là, sur le milieu biologique dans lequel vivait l'homme préhistorique. « La corrélation de ces variations en Afrique du Nord avec l'alternance des périodes glaciaires et inter-glaciaires de l'Europe » a souvent été envisagée. En se fondant sur des exemples sahariens et en utilisant de récentes études météorologiques [2] M. Balout a émis l'hypothèse que c'est au dernier interglaciaire que le Sahara a bénéficié de conditions plus favorables, la mousson remontant vers le Nord. Il rejette l'hypothèse traditionnelle des pluviaux africains correspondant aux glaciations européennes, pour une solution plus nuancée et plus complexe [3].

En revanche, la paléontologie végétale [4] et animale fournit des indications beaucoup plus sûres. Les nombreux travaux de C. Arambourg ont permis depuis plus de vingt-cinq ans de connaître la faune quaternaire du Maghreb. Ce dernier est aussi l'auteur des plus récentes découvertes anthropologiques en Afrique du Nord avec l'*Atlanthrope* de Ternifine [5]. M. Balout a lui-même permis une nouvelle connaissance des races préhistoriques, distinguant au paléolithique supérieur une race de Mechta-el-Arbi et une race capsienne [6].

Le chapitre V donne les « Bases archéologiques d'une chronologie » ; il définit d'abord les principes directeurs : les industries préhistoriques de l'Afrique du Nord ont leur propre personnalité ; le désir de nombreux préhistoriens de rattacher les civilisations et techniques du Maghreb à celles d'Europe a entraîné de multiples confusions. Les techniques voisines conduisent aux mêmes formes sans pour cela déterminer des civilisations identiques. Certains ont voulu voir une origine africaine à des ensembles européens, d'autres établir une série d'influences européennes en Afrique. En réalité, le Préhistoire du Maghreb a sa propre originalité : elle est africaine et non européenne. Il y eut certainement au Maghreb, dès le Paléolithique supérieur, des « faits de colonisation ». Des tableaux (pp. 153 et 155) donnent la liste des principaux fossiles directeurs.

La seconde partie établit la chronologie du paléolithique depuis les plus

(1) Voir en particulier : LECOINTRE (G.), *Recherches sur le Néogène et le Quaternaire marins de la côte Atlantique du Maroc.* T. I, *Stratigraphie*, t. II, *Paléontologie.* « Serv. géol. du Maroc », mém. n° 99, 1952 ; *id.*, *Le Quaternaire de Rabat-Casablanca et ses relations avec la préhistoire.* « Libyca », t. I, 1953, pp. 13-15.

(2) DUBIEF (J.), *Alizès, harmattan et vents élésiens.* « Trav. de l'I. R. S. », t. VII, 1951, pp. 187-189.

(3) Cette hypothèse avait déjà été formulée : BALOUT (L.), *Pluviaux interglaciaires et préhistoire saharienne. Ibid.*, t. VIII, 1952, pp. 9-21.

(4) Notamment les déterminations spécifiques grâce aux charbons et la datation par le C 14.

(5) C. ARAMBOURG et R. HOFFSTETTER, *Découverte en Afrique du Nord de restes humains du Paléolithique inférieur.* « C. r. hebd. des séances de l'Ac. des Sc., » t. 239, 1954, pp. 72-74.

(6) Voir sur la paléontologie humaine de l'Afrique du Nord : BALOUT (L.), *Les hommes fossiles du Maghreb et du Sahara. Inventaire descriptif et critique. Paléolithique, Épipaléolithique, Néolithique.* Alger, 1954, 214 p., XIX pl. C. r. *in* « Hespéris », t. XLIII, 1956, pp. 478-480.

anciennes industries du paléolithique inférieur (sphéroïdes à facettes de l'Aïn Hanech dans le département de Constantine et « Pebble culture ») en passant par les gisements devenus classiques de Sidi Abder Rahmane et du quaternaire atlantique marocain. Il est impossible dans ce compte rendu de donner une idée de la richesse des études consacrées à ces différents gisements ; pour chacun, après l'historique des découvertes et une abondante bibliographie, est donnée la description stratigraphique et industrielle du site et discutée l'interprétation des inventeurs. Le Maroc y tient une grande place. Un chapitre entier (VII, pp. 269-335) est consacré à l'Atérien qui apparaît d'abord en Algérie occidentale au Würmien, puis se développe dans le reste du Maghreb, notamment vers l'Ouest et le Sud. Après avoir disparu du littoral algérien, il subsistera plus tard au Maroc et au Sahara, presque jusqu'au Néolithique.

L'Ibéromaurusien et le Capsien correspondent à deux provinces archéologiques et à deux races : leur contact s'établit dans les hautes plaines de Sétif.

Un dernier chapitre est consacré au néolithique et à l'art rupestre. Il précède la conclusion générale où se déroulent en quelques pages les grands traits de la Préhistoire du Maghreb. L'auteur peut terminer par ces mots : « Il manquera au Maghreb le sourire de la Grèce, et l'emprise de Carthage relayée par celle de l'Islam, c'est-à-dire la domination de l'Orient, isolera ces méditerranéens, proches parents de ceux qui peuplent les rivages septentrionaux, ainsi que ce pays qui prolonge l'Europe plus qu'il n'annonce l'Afrique. Entre Carthage et l'Islam, Rome a montré ce que pouvait être un Maghreb tourné vers l'Europe et s'assimilant à elle ; nous ne tendons pas à autre chose depuis plus ou moins d'un siècle ».

Il montre ainsi qu'une thèse de préhistoire, malgré le poids d'un appareil critique considérable (très nombreuses notes infrapaginales, bibliographie de 1.046 numéros, trois *indices* couvrant 32 pages), atteint les mêmes grandes idées générales que l'histoire. Celle-ci répond bien à la conception qu'en a son auteur et qui a été résumée au début de cette note.

Georges Souville.

Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo. Collections préhistoriques. Planches. Album nº 1. Dessins du Chanoine J. Bouyssonie. Préface de l'Abbé Breuil, Paris, s. d. (1956), A. M. G. Publ. du Gouvernement général de l'Algérie, Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. CXXII pl.

Cet album livre au public une très intéressante documentation préhistorique souvent inédite. Ainsi que l'explique dans sa préface l'abbé Breuil, elle était destinée à illustrer une synthèse de la préhistoire nord-africaine. Son auteur, M. Reygasse, n'a pas pu mettre au point le manuscrit attendu depuis longtemps.

Ceci explique le choix des planches montrant l'industrie, recueillie essentiellement par M. Reygasse, en Algérie et au Sahara. Les documents appartiennent aux civilisations allant du paléolithique au néolithique saharien. Ils montrent notamment l'industrie paléolithique des gisements de Négrine, de l'oued Sebaou, du lac Karär, d'Aoulef, d'El-Ma el-Abiod ; les gisements atériens sont largement représentés (El-Oudiane et Oued Djebbana) ainsi que ceux du Capsien et de

l'Ibéromaurusien. A côté du « Mahrouguetien » et du « S'Baikien », le néolithique est abondamment indiqué, surtout par l'important abri du Damous el-Ahmar.

Chaque illustration est accompagnée d'une légende due aux collaborateurs du Musée du Bardo, donnant la localisation de la station, décrivant successivement les objets, et accompagnée de brèves indications typologiques.

Les dessins sont l'œuvre du chanoine Jean Bouyssonie et l'on comprend que la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts de l'Algérie n'ait pas voulu laisser inédit un travail d'une telle valeur scientifique. Le talent d'un des plus anciens et des plus éminents préhistoriens français est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la qualité de cet ouvrage.

Des héliogravures et huit planches en couleur complètent ces dessins au trait.

Cet album n'intéresse pas directement l'archéologie marocaine ; cependant, il forme une remarquable illustration des récentes synthèses de la préhistoire nord-africaine de L. Balout et R. Vaufrey, examinées ici même.

Georges SOUVILLE.

Julio CARO BAROJA, *Una visión de Marruecos a mediados del siglo XVI, la del primer historiador de los « Xarifes », Diego de Torres.* Instituto de Estudios Africanos, Madrid, 1956, 16 ½×24, 44 pages.

M. Julio Caro Baroja s'est efforcé de réunir en un texte lié tous les éléments que Diego de Torres a apportés lui-même pour la connaissance de sa propre biographie et pour celle du Maroc à l'époque où il y vécut. Le travail est fait avec le soin et la précision que l'on pouvait attendre d'un savant aussi qualifié. Il n'en est que plus attristant de constater que l'auteur ignore à peu près complètement les publications françaises qui auraient pu lui apporter quelque lumière, en particulier la collection des *Sources inédites*. Ces publications lui auraient montré que Diego de Torres n'est pas aussi méconnu qu'il le dit au début de son étude. Elles lui auraient surtout permis de redresser quelques erreurs commises par son chroniqueur. C'est ainsi que, pour la chute d'Agadir, il accepte encore comme certaine (p. 8, n. 6, et p. 37-38) la date de 1536, qui est donnée par beaucoup d'historiens du XVIe et du XVIIe siècle. Or le comte de Castries a prouvé dès 1905 (*Sources inédites*, France, première série, t. I, p. 106-108) — et toutes les recherches ultérieures ont confirmé sa démonstration — que la date exacte est le 12 mars 1541. Plus de cinquante ans avant la brochure de M. Caro Baroja! La vérité est toujours lente à frayer son chemin... On remarquera de même, à propos de la p. 9, que la grande peste de 1521 est connue par d'autres témoignages que celui de Diego de Torres. Sur bien des points, dont il serait fastidieux de dresser ici un relevé, on pourrait ainsi rectifier ou compléter l'exposé de M. Caro Baroja. En revanche, on s'associera sans réserve au vœu qu'il exprime en faveur d'une bonne réédition de la *Relación del origen y sucesso de los Xarifes*. Les traductions françaises (1636 et 1667) ne sont pas sûres, et l'original espagnol est devenu d'une extrême rareté.

Robert RICARD.

Robert Ricard, *Mazagan et le Maroc sous le règne de Moulay Zidan (1608-1627) d'après le « Discurso » de Gonzalo Coutinho, gouverneur de Mazagan (1629).* Publications de la Section Historique du Maroc — Documents d'histoire et de géographie marocaines. 1 vol. in-8° de 190 pp. 1 planche avec bibliographie et index, Paris, Geuthner, 1956.

M. Robert Ricard avait déjà donné en 1932 une précieuse description de Mazagan, suivie d'instructions sur la manière de défendre la place, due à Jorge de Mascarenhas qui commanda la forteresse de 1605 à 1615. Le texte que M. Ricard publie aujourd'hui dans la même collection est un peu postérieur : c'est un récit de son commandement, fait par Gonzalo Coutinho qui fut gouverneur de la place de Mars 1624 à Juillet 1627.

Si le texte de Mascarenhas, précieux par toutes les précisions techniques qu'il donne, est souvent obscur et écrit dans une langue médiocre, le *Discurso* de Coutinho veut être, en même temps que la chronique et l'apologie de son gouvernement, une œuvre littéraire. Coutinho était à la fois soldat et homme de lettres ; son style verse facilement dans la recherche et le conceptisme. Très justement M. R. Ricard s'est contenté de résumer certains passages fort verbeux qui n'apportent que peu de précisions.

Mais ses prétentions littéraires n'enlèvent rien à la valeur documentaire du texte. Certains de ses passages ont le mérite d'avoir été rédigés lors des événements eux-mêmes : ils donnent ainsi de multiples détails sur la vie et les combats de la garnison. Le livre a été achevé deux ans au plus après la sortie de charge de son auteur, sans avoir subi la déformation des souvenirs lointains. Le narrateur — sans négliger de justifier sa politique — conserve un grand souci de précision et d'objectivité. Son livre nous apprend beaucoup sur la place elle-même, sur sa vie, sur le Maroc de Moulay Zidan et sur certains aspects de la politique du sultan saadien.

* * *

La description de Mazagan, assez sommaire, contient pourtant des détails intéressants. Elle précise l'étendue de la zone cultivée, protégée par des retranchements qui entouraient la place, le *Campo*, où tout un système de sécurité était mis en place chaque jour et qui jouait un grand rôle dans la vie de la cité. De ses champs, de ses jardins, de ses arbres, la garnison tirait une partie de sa subsistance. Coutinho note aussi l'importance du ramassage des coquillages et de la pêche, dans une place où le nombre de têtes de bétail était forcément réduit. Un puits, situé dans le *campo* permettait, en période de calme, d'économiser l'eau de la célèbre citerne.

Coutinho n'a pas joint de plan à sa description. Mais M. Ricard publie un plan de 1752 qui nous confirme ce que nous savions de l'intérieur de la ville et donne la toponymie de ses abords. Il devrait être possible de restituer sur le terrain les opérations décrites par Coutinho lors des diverses alertes qui eurent lieu sous son commandement.

Sur les moyens dont disposait le gouverneur nous avons de multiples renseignements avec la liste des officiers et fonctionnaires de la place. Tout ce que nous apportaient les textes déjà publiés est confirmé et parfois précisé. Coutinho signale

— sans y insister beaucoup — les irrégularités du ravitaillement extérieur et aussi la mauvaise qualité de certains blés à peu près impropres à la consommation. La vie était souvent dure, malgré le climat que Coutinho juge très salubre : pendant ses trois années de commandement, il y eut une grave épidémie et une famine. Dans ce petit monde fermé, les querelles étaient nombreuses, surtout entre l'élément aristocratique des *fronteiros* et l'élément populaire des *moradores*. Les affaires de femmes étaient les plus fréquentes et les plus graves. Il fallait à la fois au gouverneur de la poigne et de la patience.

* * *

Le rôle de la place était fort réduit. La chaîne de forteresses hispano-portugaises que détenait la monarchie espagnole pendant cette période de l'Union ibérique et qui comprenait Mélilla, Ceuta, Tanger, Larache, La Mamora et Mazagan, ne visait plus qu'à lutter contre les pirates barbaresques en occupant les meilleurs ports et en fournissant des bases aux vaisseaux chargés de protéger la navigation hispano-portugaise au large des côtes marocaines. Secondairement ces places permettaient un commerce, réduit et irrégulier, avec l'intérieur du pays. Le grand souci de l'Espagne était de ne pas voir d'autres puissances européennes — Angleterre, France et surtout Provinces Unies — s'installer sur quelque autre point des côtes du Maroc.

Il importait donc d'être en bons termes avec ceux qui représentaient le pouvoir légal et, le cas échéant, avec ceux qui avaient une autorité de fait. Le saadien Moulay Zidan régnait en droit sur toutes les côtes atlantiques. La politique de Coutinho vis-à-vis du Chérif fut toute de ménagements et de bons offices. Il le félicita de victoires remportées sur des révoltés, le salua d'une salve d'honneur quand il fit son entrée à Azemmour. Il envoya au sultan de nombreux cadeaux, lui fit faire des lunettes en Espagne. Les lettres du gouverneur font ressortir les bonnes intentions de son gouvernement et tous les avantages que Moulay Zidan ne manquerait pas de tirer de l'amitié espagnole. Visiblement on aurait été heureux de reprendre avec le souverain du Sud Marocain la vieille alliance hispano-marocaine. Le sultan répondait à toutes ces amabilités : mais les difficultés qu'il avait avec les marabouts ne lui permettaient pas d'être ouvertement l'allié d'une puissance chrétienne. Au moins ne fut-il pas insensible aux bons procédés du gouverneur de Mazagan. Il ne mena aucune opération contre la place : il envoya même à Gonzalo Coutinho, gravement malade, avec son propre médecin, des médicaments et des vivres frais.

Coutinho avait également de bonnes relations avec le gouverneur d'Azemmour. Le fermier de la douane de cette ville était un intermédiaire commode.

Le souci de ménager le makhzen saadien et ses agents n'empêchait pas de prendre toutes les précautions habituelles quand la *mehalla* du sultan était dans les Doukkala ou les Chaouia. Mais Coutinho considéra toujours comme improbable une attaque dirigée ou ordonnée par le Chérif.

La place n'avait donc affaire qu'aux tribus des environs, en général fanatisées par quelque marabout. Mais pendant le gouvernement de Coutinho la place ne fut jamais assiégée. Les assaillants se bornaient à prendre position dans le *campo*

et ses environs pour tenter de surprendre les hommes qui allaient aux champs ou qui installaient le service de sécurité. Les quelques affaires qui eurent lieu tournèrent nettement à l'avantage des Portugais, mieux armés et manœuvrant avec plus d'ordre. Coutinho conduisit tous ces combats avec la plus grande prudence, en refrénant le désir de sa troupe de faire de nombreux prisonniers pour percevoir des rançons.

Le gouverneur se montrait d'ailleurs très libéral dans les négociations relatives aux prisonniers : certains furent même libérés gracieusement. Les Marocains de leur côté, s'ils démolissaient parfois les palissades, s'abstenaient de ravager les champs et les vergers. Sans doute les relations commerciales avec la place leur étaient-elles profitables.

Ces bonnes relations avec certains Marocains permettaient à Coutinho d'être bien renseigné sur les dangers qui pouvaient menacer la ville. Il savait payer ses informateurs qui souvent lui apportaient directement leurs renseignements. Parfois aussi le fermier de la douane d'Azemmour semble avoir servi d'intermédiaire.

* * *

Sur le Maroc au temps de Moulay Zidan, le livre de Coutinho donne quelques précieux renseignements. Il rappelle les démêlés du sultan avec les marabouts du Sud, Sidi Yahya et Abou Mahalli. Et il montre par des faits précis combien le pouvoir du souverain était précaire, au cœur même de son *bled makhzen*, dans les plaines atlantiques. En 1624 Moulay Zidan dut faire une expédition punitive contre un caïd de la région de Safi, Sidi Hamida. En 1626 un marabout, qui avait hérité de la popularité de Sidi Yahya, tenta d'attaquer le sultan par surprise alors que la *mehalla* était en partie dispersée pour le recouvrement des impôts ou des tournées de pacification. Cette agression par traîtrise échoua : le rebelle et les siens furent massacrés. Ainsi la crise maraboutique sévissait dans tout le pays : un peu partout des santons, grands et petits, s'arrogaient le pouvoir politique.

Le texte de Coutinho nous confirme le rôle joué par les Juifs et les rénégats au makhzen saadien.

* * *

Il donne également des détails sur Saint-Mandrier. Le gouverneur suivait de très près les agissements de l'aventurier français car il redoutait que, par son entremise, d'autres Européens ne pussent s'installer sur les côtes marocaines. Coutinho réussit d'ailleurs à faire toucher Saint-Mandrier pour lui proposer son retour en Europe. Mais l'Espagne ne pouvait garantir le pardon du roi de France que souhaitait l'exilé. Sur les débuts de la carrière de Saint-Mandrier et sur sa fin édifiante Coutinho fournit des précisions nouvelles.

* * *

On sait avec quel soin M. Robert Ricard publie les textes historiques. L'introduction et les notes apportent tout ce qui est nécessaire à une parfaite intelligence

du *Discurso*. Quatre index achèvent le volume : certains articles du répertoire toponymique et ethnique sont de véritables notices. Les historiens de la dynastie saadienne ont à leur disposition un ouvrage qui complète heureusement les *Sources inédites*. Et tous ceux qui ont à publier des documents trouveront dans ce volume un parfait modèle.

Henri TERRASSE.

Christian COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*. Gouvernement général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Service des Antiquités. Paris, Arts et Métiers graphiques. 21×27 cm., 455 p., XII planches.

Le plaisir que j'aurais éprouvé à rendre compte de ce livre magistral s'efface aujourd'hui, hélas ! devant la douleur qu'a causée à tous ses amis la disparition brutale de l'auteur dont le nom s'ajoute à la liste déjà longue des victimes de la route homicide. Qu'il nous soit permis, donc, d'adresser un souvenir ému à la mémoire de notre collègue : ceux qui ont pu, comme nous, apprécier ses qualités d'esprit si séduisantes comprendront la perte que nous avons faite.

Le sujet qu'il avait entrepris de traiter était délicat. En voulant refaire le livre de L. Schmidt sur les Vandales, on risquait de ne pas y ajouter grand chose, quoique les tablettes Albertini et les fouilles d'Hippone aient permis de renouveler le chapitre sur la vie sociale. Aussi avait-il prétendu élucider un autre problème qui touchait celui-là à la philosophie de l'histoire : dans quelle mesure l'invasion germanique a-t-elle modifié le rythme de l'histoire africaine ? En a-t-elle rompu la continuité ? Peut-être, quoiqu'il s'en défende, Chr. Courtois dont l'esprit était trop brillant pour n'être pas attiré parfois par le paradoxe, a-t-il un peu trop cédé au plaisir de réhabiliter les Vandales ; pour lui en effet, ils ne sont pas coupables d'avoir détruit en Afrique la civilisation latine ; si elle a disparu de leur temps, c'est qu'à leur arrivée elle était déjà moribonde.

Qu'étaient ces Vandales ? Nous ne connaissons guère leur « préhistoire » que par quelques phrases de Pline l'Ancien, Tacite, Dion Cassius. A la différence des Goths, des Francs, des Lombards, qui ont eu Jornandès, Grégoire de Tours, Paul Diacre, aucun historien ne s'est intéressé à eux, malgré le bruit qu'ils ont fait — ce n'est pas en leur faveur —. Le mobilier des tombes qu'on peut leur attribuer permet de les suivre depuis la Scandinavie, par le Jutland et la vallée de l'Oder, jusqu'en Haute-Silésie. Leurs migrations postérieures sont mal connues. A la fin de l'époque de La Tène II (250-100 av. J.-C.) et au début de La Tène III ils sont divisés en deux groupes : Hasdings et Silings. Au temps de l'empereur Aurélien (270-275 ap. J.-C.) les premiers se sont avancés sur la moyenne Tisza et jusqu'au Danube, les seconds sur le Main supérieur. Puis les deux groupes se sont réunis et avec les Alains, fuyant comme eux sous la pression des Huns, ils se sont précipités dans l'Empire, comme les autres Barbares lors de la grande invasion du 31 décembre 406. Nous ne savons pas grand chose de leur passage en Gaule, ni même de leur séjour de vingt ans en Espagne : ils s'y sont livrés aux ravages habituels des Barbares, mais n'en auraient pas fait plus que les autres. Nous ne savons pas non plus quand et comment ils se sont convertis au christianisme ;

en tout cas, comme les Goths et les Burgondes, ils ont préféré l'hérésie arienne à l'orthodoxie, ce qui devait être une des raisons de leur perte.

En Espagne, à la différence des Suèves et des Wisigoths, ils n'ont pas réussi à se fixer. Ch. Courtois insinue que c'est la faute du Gouvernement Impérial qui, fidèle à sa politique de division, leur a opposé les autres Barbares, mais il reconnaît tout de même en eux, sinon un nomadisme persistant, du moins une certaine instabilité, un goût pour l'aventure guerrière, qui les distinguent des autres Germains.

En 429, leur nouveau roi Geiséric — celui que nous étions habitués à appeler Genséric — les entraîne dans l'Afrique romaine, qu'ils ravagent consciencieusement avant de s'y installer définitivement. Par où s'est opéré le passage ? Chr. Courtois se décide pour la traversée Tarifa-Tanger et ensuite la voie terrestre par le Maroc central, la trouée de Taza, le Maroc Oriental, l'Oranie. Je préfère reconnaître que nous n'en savons absolument rien. Pourquoi Geiséric n'aurait-il pas préféré le cabotage jusqu'à un lieu propice à un débarquement sans obstacle parce qu'il était désert : l'embouchure de la Moulouya, par exemple, ou les belles plages des environs ? Il est seulement certain que son adversaire, le comte Boniface, l'attendait beaucoup plus loin à l'Est et semble avoir été surpris par ce débarquement qu'il ne prévoyait pas si tôt. Je sais bien que Boniface ne semble pas avoir brillé par ses talents militaires. On l'a accusé, mais tardivement et sans preuve, d'avoir lui-même appelé les Vandales. Il est seulement certain qu'en 422, il a refusé de collaborer avec le *Magister Militum* Castinus qui fut écrasé en Espagne, qu'il était aussi en mauvais termes avec le *Magister Militum* Flavius Félix, qu'il avait pris le commandement de l'Afrique dans des circonstances assez ambigües, qu'il s'est un moment révolté, ce qui a nécessité l'envoi de troupes contre lui et a ainsi ouvert la frontière aux incursions des Maures. Peut-être a-t-il voulu jouer un jeu personnel, s'imposer par exemple à la régente Placidie et au jeune Valentinien III, comme plus tard Aetius ? Au débarquement à Tanger je ferais les objections suivantes : Tanger était fortifié, Ceuta aussi probablement (cette dernière menait à un cul-de-sac), pourquoi n'a-t-elle pas résisté ? Il y avait, en principe, une petite armée romaine en Tingitane : qu'est-elle devenue ? Enveloppée en Espagne dans le désastre de Castinus ? Le transbordement à nécessité un va-et-vient : comment aucun adversaire n'a-t-il profité de cet instant critique où les forces Vandales étaient divisées ? Il n'y aurait pas eu assez de navires, dit-on, pour assurer le transport simultané et le cabotage, mettons jusqu'à la Moulouya. Mais depuis Huelva jusqu'à Carthagène, Géiséric pouvait facilement trouver le millier d'embarcations nécessaire ; les Constitutions si nombreuses de Constantin relatives aux naviculaires espagnols prouvent l'existence d'une importante flotte de transport dans ce pays. Majorien put encore rassembler facilement cinq cents navires quelques années après et je doute que Geiséric ait eu l'amabilité de renvoyer à leurs propriétaires ceux qu'il avait réquisitionnés pour son transbordement ; il a dû les garder ou les détruire pour empêcher une poursuite éventuelle. Enfin croit-on que les tribus Maures indépendantes de Tingitane aient laissé paisiblement passer cette foule de quatre-vingt mille personnes qui devait s'étirer sur un ruban de plusieurs kilomètres et à qui le passage dans la steppe quasi désertique de Taourirt (1)

(1) On se croit toujours obligé de parler de la trouée de Taza, mais le passage de l'Algérie au

devait être particulièrement pénible? Quelle magnifique occasion de rafler esclaves et butin. Les Macaénites, Bavares et Baquates avaient-ils quelque raison d'accueillir en amis ces Nordiques vagabonds?

Mais voici nos Barbares « lâchés dans le jeu de quilles africain ». De cette Afrique romaine, ou plutôt de ce qui en restait alors, Chr. Courtois nous donne une longue description : identification des différents secteurs du *limes* qui manifeste le recul de l'empire, discussion minutieuse de la *Notitia Dignitatum* et des inscriptions, prouvant l'abandon au IVe siècle du tiers de la superficie occupée sous Septime Sévère (1), une étude de la surface et de la population des villes, de l'état économique et social. L'Afrique du Nord romaine, tout comme celle d'aujourd'hui, n'est pas une ; elle est compartimentée par les conditions géographiques et il ne faut pas oublier qu'il y a, à vol d'oiseau, 1.700 kilomètres de Tunis à Rabat. De plus Rome s'appuie sur les paysans sédentaires et sur les citadins contre les nomades, qui ont échappé à peu près complètement à son influence. Ceux-ci, à la fin du IVe siècle, sont devenus plus redoutables, car ils utilisent maintenant en masse le chameau, qu'ils connaissaient depuis longtemps, mais dont le commerce avec les villes côtières leur a montré l'utilité ; les grandes tribus chamelières apparaissent déjà, mais dans le Sud de la Tripolitaine seulement. Même au Nord du *limes*, il reste de larges taches non assimilées : l'Aurès, les Kabylies, en somme la montagne. Les villes se sont latinisées, mais non les campagnes, au moins dans certaines régions : saint Augustin et les Donatistes cherchent des prédicateurs bilingues, que l'idiome indigène soit le punique ou le libyque. En Afrique comme en Gaule Rome s'appuie sur les grands propriétaires fonciers, bien que ceux-ci gênent souvent l'action des fonctionnaires impériaux. L'église chrétienne est puissante, riche, et singulièrement vivante. Malgré les tares de son administration, les guerres de Firmus et de Gildon, l'agitation sociale des Circoncellions et la querelle religieuse du schisme donatiste, l'Afrique romaine nous apparaît en 429 encore très florissante, ce qui explique sans doute la convoitise des Barbares, mais la puissance de l'Empire repose sur une base trop étroite et sa civilisation n'est trop souvent qu'un vernis : Chr. Courtois en dénonce impitoyablement les points faibles.

Arrivent Géiséric et sa horde. Après deux traités avec l'Empire, dont le mécanisme est très bien expliqué, ils s'établissent dans la Tunisie et une partie du Constantinois : Chr. Courtois admet avec raison le nombre de 80.000 personnes, ce qui fait de 12 à 15.000 combattants. L'armée romaine affaiblie par les guerres civiles ne pouvait certainement pas en aligner autant ; les populations civiles, sans entraînement ni cadres, ne fournissaient aucune réserve ; les *limitanèi* faisaient face au Sud. Le succès acquis, comment les vainqueurs vont-ils s'installer dans leur conquête? C'est peut-être ici la partie la plus originale du livre. Les Vandales en somme ont dû leur victoire définitive aux talents personnels de leur chef

Maroc Oriental s'est opéré le plus souvent, même encore lors de notre marche sur Fès en 1912, par la basse Moulouya et l'Ouergha. C'est par là qu'est passée l'invasion arabe.

(1) Il n'est pas du tout certain qu'en Tingitane Dioclétien ait reculé jusqu'au Sébou. Si Banasa semble avoir été détruite, les monnaies du IVe siècle abondent à Sala et dans l'ilot de Mogador.

Géiséric. Ils se sont ensuite très mal adaptés à leur nouvelle situation d'envahisseurs nantis. Ils sont restés comme campés en Afrique, ils se sont bornés à une occupation restreinte. Textes et témoignages archéologiques en main, Chr. Courtois montre qu'ils se sont concentrés en Proconsulaire et en Numidie ; Géiséric n'a pas voulu émietter son monde, petite minorité ethnique, pour éviter sa dissolution dans la masse des autochtones et il voulait tenir les bonnes terres à céréales ; c'est par peur de manquer de blé qu'il a voulu s'emparer de la Sicile et de la Sardaigne. Incapacité aussi à s'adapter à la vie civile : à la différence des Francs, des Goths, des Burgondes, ils ne nous ont pas laissé de code. Le roi a enlevé tout pouvoir à l'assemblée des hommes libres et tendu à l'absolutisme, singeant l'*autocrator* romain, mais a conservé la règle de succession par le plus âgé des descendants mâles : la *tanistry* ou séniorat, d'où des intrigues de palais, des massacres de prétendants, réels ou supposés, avec leurs partisans.

L'organisation administrative, judiciaire, financière est restée rudimentaire ; tout au plus peut-on dire que les anciens chefs de milliers sont devenus des chefs de territoire. C'est l'entourage du roi qui joue le plus grand rôle dans le gouvernement central. Le cadre provincial a disparu ; quant aux cités, elles sont administrées par les notables et les évêques, quand ils ne sont pas exilés. En somme tout repose sur la personne des rois et à part Géiséric et un peu Hunéric, ils sont loin comme le montre la galerie des portraits dessinés de main de maître, d'avoir été des intelligences remarquables ; ils sont restés presque tous brutaux et persécuteurs. Chr. Courtois blâme Hildéric d'avoir entretenu de bons rapports avec les Ostrogoths, l'Empire et l'Église catholique ; je le louerai plutôt d'avoir essayé de réserver toute sa liberté d'action contre les Maures, le véritable danger souligné par l'auteur lui-même ; mais il paraît qu'il péchait ainsi contre le « Patriotisme Vandale ».

Enfin la troisième partie, intitulée « Le Drame Africain », pose le problème de la décadence et de la chute de la domination Vandale. La royauté vandale, dès le début, s'était privée de l'appui de l'aristocratie terrienne romaine qui, il faut le rappeler, était en grande majorité d'origine africaine, en procédant à des confiscations massives de terres, au lieu d'en prendre une partie seulement comme firent les autres Barbares, et de l'église catholique en instaurant la persécution au profit des ariens. Les exilés, laïcs ou ecclésiastiques, ne pouvaient évidemment pas faire, dans les pays où ils s'étaient réfugiés, l'éloge de leurs persécuteurs : d'où hostilité du monde extérieur. Ce fut bientôt entre Vandales et Berbéro-Romains une lutte inexpiable avec des alternatives de violence et d'accalmie ou de trêves sournoises. D'un autre côté, privé des ressources du grand commerce, malgré la présence de quelques marchands étrangers, à cause de son hostilité à l'Empire, sans industrie, réduit à l'agriculture et aux razzias, l'état Vandale était condamné à une autarcie débilitante. Sans doute la vie a-t-elle continué, il n'y a pas eu de soulèvements armés, les petites gens se sont accommodés du roi germanique comme de l'Empereur de Rome, peut-être même les impôts étaient-ils moins lourds, puisqu'il y avait moins de dépenses d'utilité publique. Mais il est difficile de parler de prospérité. La race s'est certainement abâtardie, sous l'effet du climat et d'un brusque contact avec une civilisation raffinée. Surtout la constitution de cet État artificiel, dont la structure n'était commandée que par des préoccupations égoïstes, en faisant sauter la barrière du *limes*, a libéré les forces destructrices que représentaient les indigènes

non encore civilisés, c'est-à-dire ni latinisés ni christianisés ou superficiellement. Ceux-ci abandonnés à leurs instincts, délivrés de l'exemple et de la poigne de Rome, sont vite retournés à leurs habitudes de rapines. Dans la zone romaine abandonnée il se constituera toutefois des royaumes indépendants qui garderont plus ou moins longtemps la tradition romano-chrétienne : celui de Massònas dans l'Aurès, celui de Massouna dans l'Oranie, d'autres dans l'Ouarsenis (1), dont Chr. Courtois a bien fixé les traits individuels et le rôle, mais cette fois ce sera le citadin et le paysan de la plaine qui seront soumis au montagnard. Géiséric et Hunéric ont exercé sur les chefs de tribus une souveraineté plus ou moins lâche, mais ceux-ci se sont vite affranchis. Il est impossible de suivre l'analyse très fouillée que fait l'auteur de ce monde mouvant dans la pénombre africaine. Les résultats en tout cas sont évidents : l'action de ces demi-barbares diffuse d'abord, se manifestera ensuite en accès virulents et localisés, puis, par le soulèvement des montagnards, enhardira les grands nomades chameliers à s'avancer dans la Tunisie du Sud ; cela commencera par des incursions dans les vallées et dans les plaines, cela continuera par des expéditions audacieuses contre les villes et cela finira par la destruction de Leptis Magna, de Sabratha, de Timgad et d'autres. Les habitants devant les incendies, les pillages, les meurtres n'auront souvent plus d'autre issue que la fuite. La « Paix Vandale » s'est donc soldée par un lamentable et gigantesque échec. Quand, après un siècle, Justinien enverra l'armée de Bélisaire pour faire rentrer l'Afrique dans l'Orbis Romanus, il sera impossible de ressusciter sa grandeur et sa prospérité passées.

Tel est, trop sèchement résumé, ce livre qui témoigne des plus rares qualités d'acribie historique, où des analyses pénétrantes ont su tirer parti des moindres documents, où de larges tableaux reposent des longues discussions indispensables, où se manifeste enfin une connaissance intime des textes et des lieux où se déroula le drame. Des appendices donnent les pièces justificatives les plus importantes notamment les inscriptions si difficiles à rassembler. Ajouterai-je que les fautes d'impressions sont rarissimes, la typographie élégante, les dessins fort clairs, les planches très artistiques ? Le Gouvernement général de l'Algérie peut être fier de cet ouvrage qui prend dignement sa place dans la collection qu'il patronne (2).

Raymond THOUVENOT.

(1) Je ne sais où il a trouvé mention d'un roi des Baquates régnant alors à Volubilis.

(2) Je dois avouer toutefois que ce livre malgré les qualités d'historien de l'auteur, m'a laissé pourtant parfois une impression singulière. L'auteur n'aime ni les Romains ni les catholiques, ce qui est son droit, mais il le fait vraiment trop sentir. Il atténue autant qu'il peut la rigueur des persécutions contre eux. Il a des phrases venimeuses, par exemple p. 136 note 2, à propos du Concile de 411 où saint Augustin réussit à ramener les donatistes à l'unité « je ne partage pas l'admiration qui est généralement de commande pour l'honnêteté des débats et la modération de saint Augustin ». Pour ma part j'ai lu une grande partie de ces débats, je ne trouve pas que les Donatistes y aient été brimés, ils ont préféré souvent se réfugier dans le maquis de la procédure plutôt que discuter ; saint Augustin et les Orthodoxes, ainsi que le comte Marcellinus, leur ont laissé la partie belle. Il blâme l'évêque d'Hippone d'avoir eu recours à l'autorité impériale, mais ne nous dit pas que les Donatistes en ont appelé trois fois au même pouvoir sous Constantin ; ils n'étaient pas des gens si paisibles, car ils ont essayé d'assassiner saint Augustin. Pour les persécutions, il refuse « de faire confiance à des témoignages qui ne sauraient prétendre à l'impartialité ». Il est vrai que nous n'avons de liste nominative ni des victimes ni des cités détruites,

René Dollot, *De Tanger au quai d'Orsay (janvier 1910-mai 1911)*, une brochure de 36 pages, de la « Bibliothèque internationale et diplomatique », Éditions Pedone, Paris, 1956.

Dans ces pages, l'auteur rappelle les séjours par lui faits il y a plus de quarante ans à Tanger et au Ministère, à Paris. Nous ne retiendrons ici que les souvenirs du Maroc, qui présentent le plus grand intérêt.

En 1910, Tanger était la capitale diplomatique du Maroc, où résidaient les représentants des puissances étrangères accrédités auprès du sultan. M. Dollot fait revivre ce monde de ministres, de chargés d'affaires, de secrétaires de légation.

Il parle d'abord de ses compatriotes : Eugène Regnault, « au tempérament d'animateur », qui devait conclure le traité du 30 mars 1912 ; Robert de Billy, « indulgent aux faiblesses des autres » et qui gérait la légation en l'absence de Regnault ; Maurice de Beaumarchais, « qui avait le goût de l'administration » ; les interprètes Marc, Blanc et Kaddour ben Ghabrit, ce dernier « associé à tous les rapports franco-marocains au cours d'une carrière de cinquante ans ».

A côté du personnel de la légation, existait une petite colonie française, où M. Dollot a connu notamment : les délégués à la Commission de la Dette marocaine Guiot et Bargeton ; le savant arabisant Michaux-Bellaire ; le docteur Fumey ; Robert Raynaud, directeur de la *Dépêche marocaine*, le plus ancien des journaux français du Maroc ; le capitaine Prételat, futur défenseur de la ligne Maginot en 1940 ; le capitaine Mellier, qui sera le premier chef des services municipaux de Fès.

Parmi les étrangers autres que les Français, les diplomates étaient évidemment les plus en vue. A juste titre, le ministre d'Angleterre, Sir Robert Lister, passait pour un parfait gentleman et celui d'Allemagne, le docteur Rosen, pour un excellent musicien. Grand seigneur espagnol, le comte Merry del Val offrait à ses invités un merveilleux Xérès de 1709, conservé dans des outres. A la légation de Russie, on déjeunait dans de la vaisselle d'or, tandis que le bridge sévissait à celle des États-Unis. Les célibataires des différentes missions se retrouvaient chaque jour à la « villa Valentina », à la fois hôtel et club, où régnait la plus grande cordialité.

mais enfin ce sont des témoignages contemporains que ceux de Possidius, d'Honoratus, de saint Augustin, de Capréolus, de l'auteur du Sermon II *de tempore barbarico ;* à ce compte il faudrait nier les atrocités hitlériennes, camps de torture et autres. Le grand reproche c'est que les Africains romanisés n'ont pas compris que les Vandales étaient des alliés tout désignés contre les Nomades. En somme, ils ont refusé « de collaborer » avec leurs persécuteurs. De même pour les Orthodoxes, ils ont eu tort de vouloir garder leur foi tandis qu'en devenant ariens ils auraient fait l'unité, L'Église est blâmée d'avoir voulu continuer à vivre dans la clandestinité, les berbéro-romains d'avoir fait de la résistance sourde ou ouverte à l'oppresseur germanique. Nous ne connaissons que « la propagande impitoyable des exilés », fallait-il donc qu'ils soient battus et contents ? Il reste quand même que Goths, Burgondes, Francs, installés dans l'Empire se sont bien gardés de toucher aux cadres sociaux de Gaule, d'Espagne, d'Italie, qu'ils ont fait leurs efforts gauches parfois, mais sincères pour maintenir cette civilisation de la Romania qu'ils admiraient, que les Vandales au contraire se sont empressé de détruire les élites du pays qu'ils avaient conquis, se privant ainsi du meilleur appui contre l'éternel ennemi venu du désert. L'Afrique romaine laissée à elle-même pouvait essayer de poursuivre sa destinée, en restant en rapport avec le monde méditerranéen dont elle a été violemment arrachée. Le jugement de E. F. Gauthier reste juste : l'Afrique du Nord avait bien assez de ses propres barbares à civiliser sans que lui arrivent encore d'Europe d'autres barbares.

Pour occuper leurs loisirs, nos diplomates allaient parfois à Tétouan et plus souvent en Espagne, à Algésiras ou encore à Gibraltar. Ils assistaient à des réceptions, faisaient des promenades à cheval sur la plage et aux environs, ou bien allaient visiter la villa du journaliste anglais Walter Harris, qui montrait avec orgueil à ses hôtes des paons blancs, à lui offerts par Moulay Abd el-Aziz.

Enfin, d'excellentes relations existaient entre les étrangers et les musulmans, au premier rang desquels figurait Mohammed Guebbas, le naïb du sultan. Un lettré, Abdallah el-Fassi, dédia un jour à Mme Dollot une poésie sur « Le Chameau ». Aux grandes soirées de la légation de France, les hauts dignitaires marocains, enveloppés de leurs burnous d'une blancheur éblouissante, étaient très entourés.

La lecture des souvenirs de M. Dollot est profondément attachante et l'on regrette seulement qu'ils ne soient pas plus développés : c'est que l'auteur y ressuscite la vie mondaine et diplomatique de Tanger en 1910, évoquant ainsi un passé complètement révolu.

Jacques CAILLÉ.

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 25 SEPTEMBRE 1957
SUR LES PRESSES DE A. BONTEMPS, IMPRIMEUR
LIMOGES (FRANCE)

REGISTRE DES TRAVAUX
Imprimeur : 9.017 — Éditeur : 181
Dépôt légal : 4e trimestre 1957

HESPÉRIS

TOME XLIV

Année 1957 *3e et 4e Trimestres*

SOMMAIRE

ARTICLES :

***

COMMUNICATIONS :

***

***

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES :

p. 368. — Henri PERES, *Texte arabe de la « Description de l'Afrique septentrionale et saharienne »*, extrait du *Kitâb Nuzhat al-Muchtâq fî Ikhtirâq al-Afâq d'Al-Idrisi* (Louis BRUNOT), p. 369. — Philippe MARÇAIS, *Le parler arabe de Djidjelli* (Louis BRUNOT), p. 370. — William MARÇAIS, *Nouvelles observations sur l'euphémisme dans les parlers arabes maghribins* (Louis BRUNOT), p. 375. — J. E. GODCHOT, *Thèses de Sciences sociales* (J.-P. TRYSTRAM), p. 376.

La vignette qui orne la couverture de ce fascicule a été dessinée par Jean HAINAUT, d'après la photographie d'une des monnaies d'argent trouvées à Volubilis (V. D. EUSTACHE, *Monnaies musulmanes trouvées à Volubilis*, Hespéris, t. XLIII, année 1956, 1er et 2e trimestres, planche I).

LE MAROC A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

d'après la *JORNADA DE AFRICA* de JERÓNIMO DE MENDOÇA

Tous ceux qui ont étudié l'histoire des Portugais au Maroc et en particulier la malheureuse expédition du roi Sébastien en 1578 connaissent la *Jornada de Africa* de Jerónimo de Mendoça, qui parut à Lisbonne en 1607. Ce qu'on demande généralement à ce livre, c'est un témoignage sur la bataille d'El-Kṣar, ses antécédents et ses conséquences immédiates. Sous ce rapport, il a été abondamment exploité par les historiens. L'auteur en effet avait participé à la guerre et avait vécu à Fès et à Marrakech. Mais de son ouvrage on pourrait tirer aussi un tableau du Maroc lui-même sous le règne du sultan saadien Aḥmed el-Mansour (1578-1603). C'est ce tableau que nous voudrions présenter ici.

I

En dehors de son livre et de ce qu'il y dit sur sa personne, Jerónimo de Mendoça demeure à peu près inconnu. Les bibliographes qui lui ont consacré des notices ne font guère que répéter ce que n'importe quel lecteur peut trouver dans son ouvrage — dans son titre, sa dédicace, ses prologues et son texte. C'est lui-même, par exemple, qui nous apprend dans son titre qu'il était originaire de Porto (1). Il apparaît, en tout cas, que Mendoça

(1) « *Jornada / de Africa. / Composta por Hieronymo / de Mendoça, natural da cidade do Porto...* Em Lisboa. Impresso por Pedro Crasbeeck. Anno 1607 ». Sur le vu de ce titre, je conserve la forme Mendoça, de préférence à Mendonça, généralement adopté. Les notices bibliographiques auxquelles je viens de faire allusion et qui sont fort décevantes sont celles-ci :

Barbosa Machado, *Biblioteca lusitana*, tome II, Lisbonne, 1747, p. 508 ;

Inocêncio Francisco da Silva, *Dicionário bibliográfico português*, t. III, Lisbonne, 1859, p. 270-271 ;

Ricardo Pinto de Matos, *Manual bibliográfico português*, Porto ,1878, p. 397-398.

Pour des raisons inexplicables, la *Bibliotheca Missionum* de Streit-Dindinger (cf. *Hespéris*, 1953, p. 278-282 et 583-584) ignore Jerónimo de Mendoça.

Inocêncio et Pinto de Matos signalent une seconde édition en 1785. Je renverrai à l'édition de la « Biblioteca de Clássicos portugueses » (vol. XXXVIII et XXXIX , 2 vol., Lisbonne, 1904,

fut un soldat de métier, mais un soldat de bonne culture et de goûts littéraires. On ne s'en étonnera pas au siècle de Garcilaso, de Camoëns, du capitaine Aldana, de Cervantes, et de tant d'autres. C'est un bon prosateur, au style clair et vigoureux, et dont l'ouvrage est composé avec soin. La recherche littéraire ne se montre guère chez lui que de façon intermittente et discrète, par exemple dans les discours trop éloquents et trop apprêtés qu'il prête quelquefois à ses personnages — ainsi dans l'histoire de la captive Virgínia (Liv. II, ch. XI). Il évoque non sans complaisance, mais avec beaucoup moins d'excès que certains de ses contemporains, des souvenirs de l'antiquité gréco-latine. Il emprunte ceux-ci à César, à Tite-Live, à Strabon, à Suétone, à Plutarque, etc. (2). Mais on ne saurait affirmer qu'il ait lu directement ces auteurs. Les évocations bibliques sont moins fréquentes (3). Il invoque aussi des écrivains plus profanes ou plus modernes : les chroniques d'Espagne, du Portugal et des Indes, João de Barros, Antonio de Herrera, Gonzalo de Illescas, Paul Jove, Cicarelli, Juste Lipse, Richer, Guagi, António Galvão, Duarte Nunes de Leão. Il rappelle une vision de sainte Thérèse d'après un de ses biographes (4).

plus accessible que celle de 1607. Mais je me suis constamment reporté à celle-ci pour vérification. L'édition de 1904 comprend des fautes banales, aisées à corriger ; l'expérience la révèle plus sûre qu'on ne croirait à la première impression. On y a malheureusement supprimé les *licenças* et les annotations marginales, souvent utiles ou curieuses. La préface de G. Pereira n'ajoute rien d'important aux notices bibliographiques citées plus haut ; mais il signale t. II, p. 148, une édition qui aurait paru à Porto en 1879. D'autre part, le P. Domingos Maurício Gomes dos Santos (*Cancioneiro chamado de D. Maria Henriques*, Lisbonne, 1956, p. 526 a) se réfère à une édition de Lisbonne, 1912, 2 vol., qui semble bien une réimpression de celle de 1904 (de même Glaser, dans *Bulletin hispanique*, t. LVI, 1954, n. 41, n. 1).

Le P. José Pereira Baião, dans sa compilation tardive *Portugal cuidadoso e lastimado com a vida e perda do Senhor Rey D. Sebastião*, Lisbonne, 1737, a connu et utilisé l'ouvrage de Mendoça, comme on le voit par les nombreux renvois du Liv. V. Parmi les érudits de notre temps, Louis Massignon l'a utilisé de même, mais occasionnellement, dans son étude bien connue *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, Alger, 1906 (voir p. 174, n. 2, et p. 224).

(2) Voir Liv. I, ch. II, V, VI et VII (t. I, p. 28, 29, 59, 62, 71 et 90), Liv. II, ch. I, II, IV et VIII (t. I, p. 94, 96, 108 et 123), Liv. II, ch. XI (t. II, p. 25), et Liv. III, ch. VII (t. II, p. 122 ; ce dernier passage n'est pas emprunté à la relation de Fr. António da Conceição, que Mendoça suit en général dans son troisième Livre ; cf. *Arquivo de bibliografia portuguesa*, t. II, 1956, p. 280-288). Les sources sont très souvent indiquées dans les notes marginales, mais sans régularité.

(3) Voir Liv. I, ch. II (t. I, p. 27 et 28), Liv. II, ch. II (t. I, p. 101), Liv. II, ch. XV (t. II, p. 63), Liv. III, ch. VII (t. II, p. 122 ; passage original ; voir la note précédente). Au Liv. II, ch. I (t. I, p. 93), le passage « sendo assi que a verdadeira fortaleza etc. » porte en marge la mention *Augustin*.

(4) Voir *Ao leitor* (t. I, p. 17), Liv. I, ch. II et ch. VII (t. I, p. 27-28 et p. 86), Liv. II, ch. I et ch. VI (t. I, p. 94 et p. 117), Liv. II, ch. XV (t. II, p. 61 et p. 63) et Liv. III, ch. I (t. II, p. 97 et 98). João de Barros, Antonio de Herrera, Paul Jove et Juste Lipse sont des écrivains suffisamment connus. Gonzalo de Illescas est l'auteur d'une *Historia pontifical y católica* (Salamanque, 1574) mentionnée avec éloge par Benito Sánchez Alonso, *Historia de la historiografía española*,

C'est donc un homme qui a de la lecture, même si une partie de ses citations sont de seconde main.

M. António Sérgio, dans l'édition partielle qu'il a procurée de la *Jornada* (5), a émis l'opinion que Mendoça écrit « pour le compte » de la Compagnie de Jésus et des *fidalgos* de la Cour que la voix publique rendait responsables du désastre marocain. M. António Sérgio, qui n'aime pas les Jésuites, s'est peut-être laissé emporter par la hargne qu'il leur a vouée. Mais, s'il va sans doute trop loin dans l'expression de sa pensée, celle-ci comporte certainement une grande part de vérité. On sera d'accord avec lui pour estimer qu'il y a quelque chose de suspect — et de maladroit — dans l'insistance de Mendoça à faire l'éloge des Jésuites et l'apologie du P. Luís Gonçalves da Câmara (6). Sans aller jusqu'à penser qu'il écrivait pour le compte de la Compagnie, on peut en conclure qu'il avait avec celle-ci des liens étroits. Quant aux *fidalgos*, on ne peut manquer d'être frappé par la place qu'il fait dans son livre à D. Francisco de Portugal, fils du comte de Vimioso (7), dont il dit en certaine occasion que sa vue

t. II, Madrid, 1944, p. 85. António Galvão (1490 ?-1557) a laissé un ouvrage posthume, *Livro dos Descobrimentos das Antilhas e India* (1563), et de Duarte Nunes de Leão (1530-1608 ?) nous avons, entre autres écrits, des *Crónicas dos Reis de Portugal* (1600) ; c'est à ces ouvrages que semblent bien renvoyer les références marginales de Mendoça. *Riquerio* (Liv. II, ch. VI) est très probablement l'écrivain français Christophe Richer (1513-1552 : *De rebus Turcarum libri V*, Paris, 1540). Sur Antonio Cicarelli, auteur d'une vie de Grégoire XIII et historien italien connu, cf. Streit-Dindinger, *Bibliotheca Missionum*, t. XVI, Afrikanische Missionsliteratur, Fribourg-en-Brisgau, 1952, nº 2.300. Je ne suis pas parvenu à identifier Guagi, cité avec Richer. C'est peut-être l'Italo-Polonais Guagnini-Gwagnin (1538-1614), auteur d'une *Sarmatiae Europeae Descriptio* (1578, 1581, 1584). Mendoça indique souvent ses autorités dans la marge. On ne les retrouve donc pas dans l'édition de 1904. Pour la vision de sainte Thérèse, une note marginale renvoie sans précision à Ribadeneira. Cette référence est suspecte, car Ribadeneira n'a rien écrit sur sainte Thérèse. On peut supposer une confusion avec la classique biographie de sainte Thérèse par un autre Jésuite, Francisco de Ribera (Salamanque, 1590, Liv. IV, ch. V ; référence aimablement communiquée par le P. Pierre de la Croix). Le lecteur français pourra se reporter à la traduction du P. Marcel Bouix, 2e éd., t. II, Paris, 1884, p. 91-92, et aux *Œuvres complètes de sainte Térèse de Jésus*, trad. des Carmélites du premier monastère de Paris, t. II, Paris, 1906, p. 184, n. 1, et surtout p. 424-425. Le passage (Liv. III, ch. XV, t. II, p. 63) où Mendoça évoque la sécheresse du climat de Lima à propos de Marrakech vient peut-être du Jésuite José de Acosta, *Historia natural y moral de las Indias*, Séville, 1590, Liv. III, ch. XX et XXI (éd. Madrid, 1894, 2 vol., t. I, p. 255-261, et éd. Francisco Mateos, B. A. E., t. 73, Madrid, 1954, p. 80 a - 82 a).

(5) *O Desejado*, 2e éd., Lisbonne, 1924, p. 113-174.

(6) Voir Liv. I, ch. II (t. I, p. 27) et surtout ch. III (t. I, p. 47-50).

(7) Voir Liv. II, ch. IX (t. I, p. 131), ch. XIII (t. II, p. 40), ch. XVI (t. II, p. 69 et 77-78), ch. XVIII (t. II, p. 88 et 91-93). Il ne faut pas le confondre avec D. Francisco de Portugal, *vedor da fazenda*, qui mourut au début de la captivité et que Mendoça semble avoir aussi bien connu (Liv. II, ch. IX, t. I, p. 133). Sur ce dernier, cf. Queirós Veloso, *D. Sebastião 1554-1578*, 3e éd., Lisbonne, 1945, p. 412, et *O reinado do Cardeal D. Henrique*, Lisbonne, 1946, p. 19, n. 21.

remplit tout le monde de joie, car il était généralement aimé avec raison (8). Mendoça nous rapporte que D. Francisco de Portugal fut à Fès le principal organisateur de l'église aménagée par les captifs et que les prédications de Fr. Vicente da Fonseca aux Juifs avaient lieu dans sa résidence. Il ne manque pas de rappeler ensuite que, au mellah de Marrakech, plusieurs *fidalgos* s'installèrent dans la maison où habitait le jeune noble, « pressés par son affabilité et sa courtoisie ; il y avait là messe tous les jours et prédications périodiques, car c'était la chose dont il se souciait le plus, sans compter qu'il était en Berbérie le refuge et la protection de tout homme de qualité. Mais quelle vertu pouvait manquer à celui qui les avait toutes ? » (9). Mendoça était, semble-t-il, assez intime avec D. Francisco pour avoir connu, par ses confidences, le dangereux embarras où le jetèrent les persécutions amoureuses d'une sœur du sultan Moulay Aḥmed.

Peut-on sans imprudence tirer quelque conclusion de la sympathie et de l'admiration que Mendoça manifeste à tel point pour ce personnage de haute extraction ? On se rappelle que D. Francisco, rentré au Portugal, et en dépit de sa parenté avec le duc de Medina Sidonia comme des pressions de Philippe II, prit ouvertement le parti du prieur de Crato dans le problème de la succession (10). Il n'est peut-être pas interdit de voir dans ces éloges constants et presque excessifs de D. Francisco de Portugal une manifestation discrète d'hostilité contre l'union du Portugal avec l'Espagne, dissimulée prudemment sous des protestations de loyauté envers les nouveaux souverains. Pareille attitude serait assez bien dans la ligne étudiée il y a quelques années par M. Hernâni Cidade à propos de la « littérature autonomiste » sous les Philippes (11). Au même esprit ressortissent et son apologie de ses compatriotes contre les critiques et les blâmes de Conestaggio et peut-être le désir d'exalter, au troisième Livre, le souvenir des Portugais martyrisés à Marrakech en 1585. Il est à noter que la rédaction de l'ouvrage est sensiblement postérieure à la mort de Philippe II (1598), qui respecta les libertés du Portugal plus loyalement que les ministres de ses successeurs. Pour quelque raison que ce soit, Mendoça a cru en effet

(8) Liv. II, ch. XVI (t. II, p. 78).

(9) Liv. II, ch. XVI (t. II, p. 69). J'interprète la dernière phrase comme si elle était interrogative.

(10) Cf. Queirós Veloso, *D. Henrique*, p. 47, et *O interregno dos governadores e o breve reinado de D. António*, Lisbonne, 1953 (= 1956), p. 88-89, 148, 165-170, 188 et 202-205. Voir aussi Alfonso Danvila, *Felipe II y la sucesión de Portugal*, Madrid, 1956, p. 239-241.

(11) Hernâni Cidade, *A literatura autonomista sob os Filipes*, Lisbonne, s. d.

devoir dater son livre de la manière la plus précise. Au ch. VII du Liv. I ([12]), il évoque l'attaque du port de Lisbonne par une escadre hollandaise, il ajoute « como se pode ver agora no tempo em que isto estamos escrevendo » et il met en marge « Maio de 606 ». Dans son dernier chapitre (Liv. III, ch. XV), deux pages avant la fin de son récit ([13]), il est encore plus précis : « hontem a cinco de Outubro de 606 ». En mai 1606, il avait donc écrit un peu plus du quart de son livre ; il le terminait le 6 octobre 1606. S'il a tout rédigé au même rythme, on peut en conclure qu'il commença son travail au plus tard vers le début de l'année 1606, c'est-à-dire environ huit ans après l'avènement de Philippe III d'Espagne.

On pourra donc juger son témoignage un peu tardif. Il a élaboré son livre, en effet, un quart de siècle environ après les faits, et sa mémoire a pu avoir des défaillances. Il n'en reste pas moins qu'il a bien connu, souvent de façon directe, les événements qu'il raconte, les pays qu'il dépeint, les personnages dont il parle. Sans doute, il a de la lecture — nous venons de le voir — et il ne dissimule pas quelques sources livresques. Parmi les historiens du Maroc, il a lu Diego de Torres et son *Historia de los Xarifes*, qu'il cite trois fois ([14]). Parmi les géographes et les voyageurs, il a consulté Abraham Ortelius, « autor mui grave », qu'il cite pareillement trois fois ([15]), et il a lu une *Descripção de Africa*, qui est certainement celle de Mármol (et non celle de Léon l'Africain), et à laquelle il renvoie quatre fois ([16]). Dans l'ensemble, c'est bien peu à côté de sa connaissance person-

(12) Le fait que Mendoça évoque ici (t. I, p. 87) est mentionné par Pedro Roiz Soares, *Memorial*, éd. Manuel Lopes de Almeida, t. I, Coimbre, 1953, p. 402.

(13) T. II, p. 146.

(14) Liv. II, ch. X (t. II, p. 11) et ch. XV (t. II, p. 63 ; deux citations). Pour le premier de ces passages, on se reportera à Pierre de Cenival, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Portugal, t. I, Paris, 1934, p. 273, n. 5 ; mais on doit noter que Mendoça semble avoir corrigé le récit peu exact de Diego de Torres. Il s'agit sans doute d'une *Porte de la Trahison* (cf. Robert Ricard, *Études hispano-africaines*, Tétouan, 1956, p. 218, n. 32). Dans ses références, Mendoça ne mentionne pas le nom de l'auteur, mais il n'est pas douteux qu'il vise Diego de Torres, *Relación del origen y sucesso de los Xarifes*, Séville, 1585 ; j'ai attiré ailleurs l'attention sur l'énorme diffusion de cet ouvrage (*Tamuda*, t. III, 1955, p. 123, et *Bulletin hispanique*, t. LVIII, 1956, p. 494-495).

(15) Voir Liv. I, ch. III et ch. VII (t. I, p. 39 et 90), et Liv. II, ch. XII (t. II, p. 33). La première édition du *Theatrum Orbis Terrarum* d'Abraham Ortelius est d'Anvers, 1570 ; mais on sait que l'ouvrage fut universellement répandu.

(16) Mendoça aurait pu facilement connaître l'ouvrage de Léon l'Africain, dont plusieurs éditions et traductions sont largement antérieures à 1606 (cf. Massignon, *Le Maroc*, p. 4-7). Mais l'examen de ses emprunts (Liv. II, ch. VI, t. I, p. 111-113 ; simples renvois Liv. I, ch. III, t. I, p. 40, et Liv. II, ch. XII, t. II, p. 33) montre qu'il a suivi un ouvrage non moins connu, celui de Luis del Mármol Carvajal, *Descripción general de Affrica*, 3 vol., Grenade, 1573, qui lui était d'ailleurs plus accessible. Cf. plus loin n. 20 et 28.

nelle des faits, des choses et des hommes, de tout ce qu'il a vu de ses yeux et entendu de ses oreilles, comme il l'indique un certain nombre de fois (17). Il faut souligner qu'il ne s'est pas contenté de ses souvenirs. Rentré à Lisbonne — nous ignorons malheureusement à quelle date —, il eut de fréquentes conversations soit avec d'anciens renégats revenus à leur première religion, soit avec d'anciens captifs. Parmi ceux-ci, il faut détacher António de Moura Teles, qui semble avoir été un de ses principaux informateurs. C'est par lui qu'il connut les épisodes les plus curieux et les plus dramatiques de son récit, comme l'histoire de Reduão et la tentative de Moulay Aḥmed pour faire disparaître Moulay Naṣer (18). Tout cet ensemble souligne l'intérêt et la valeur de la *Jornada de Africa*.

II

L'ouvrage de Jerónimo de Mendoça se divise en trois Livres : « I. Da Sucessão do Xarife Mulei Mahamed. II. Relação do Captiveiro na Jornada de Africa. III. Dos Martyrios que houve em Captiveiro na Jornada de Africa ». Le premier de ces trois Livres raconte le déroulement et le dénouement de l'expédition du roi Sébastien au Maroc. Ce ne sont pas ces événements qui nous intéressent ici. Nous laisserons donc ce premier Livre à peu près complètement de côté. Pour l'objet qui est le nôtre, on

(17) Voici le relevé des passages intéressants :

« Mas tornando às tendas *donde passamos a noite*... » (Liv. II, ch. II, t. I, p. 99) — « O que disto me parece, *como quem o vio de vagar*... » (Liv. II, ch. VI, t. I, p. 112) — « ... por certo que *vi eu* muitos já bem destros nelles... » (*ibid.*, t. I, p. 115) — « ... D. Francisco de Portugal, vedor da fazenda, em cujo aposento *me achei* acaso algumas vezes... » (Liv. II, ch. IX, t. I, p. 133) — « Lembra-me que *fui um dia* a um carcere d'estes... » (Liv. II, ch. X, t. II, p. 12) — « *Eu falei* com este judeu... » (*ibid.*, t. II, p. 13) — « *Elle me afirmou* algumas vezes... » (*ibid.*, t. II, p. 15) — « ... só este mouro *vi* não fazer gasalhado e cortesia aos fidalgos » (Liv. II, ch. XI, t. II, p. 27) — « ...Mazagão está de Marrocos vinte e cinco legoas *(que eu andei)*... » (Liv. II, ch. XII, t. II, p. 29) — « ...segundo *me affirmou* um Elche português (que se achou presente) ...e agora *em nosso captiveiro*... » (*ibid.*, t. II, p. 39) — « ...no pouco tempo em que *estivemos* em Fez... » (Liv. II, ch. XIII, t. II, p. 40) — « ...*em nosso captiveiro*... » (*ibid.*, t. II, p. 47) — « ...uma casa mui sumptuosa *(que eu vi)*... » (Liv. II, ch. XV, t. II, p. 64) — « ...um irmão do Xarife *que comnosco ia*... » (*ibid.*, t. II, p. 66) — « ...sempre que em Marrocos *estive* nesta casa... » (Liv. II, ch. XVI, t. II, p. 79-80) — «...eu o posso mui bem affirmar *como quem o vio por experiencia*... » (Liv. II, ch. XVII, t. II, p. 86). A ces passages isolés il faut ajouter aussi et surtout le récit du voyage de Fès à Marrakech au ch. XV du Liv. II (t. II, p. 59-62) ; voir plus loin.

(18) Sur tous ces points, voir Liv. II, ch. XII (t. II, p. 28), Liv. II, ch. XIV (t. II, p. 50-51 et 56), Liv. II, ch. XV (t. II, p. 59), Liv. II, ch. XVI (t. II, p. 71-76), Liv. II, ch. XVII (t. II, p. 82-84), Liv. III, ch. XV (t. II, p. 141-142).

n'y relève guère qu'une brève description de Larache qui n'ajoute pas grand'chose aux textes antérieurs (19).

Les cinq premiers chapitres du Liv. II n'ont encore pour nous qu'un intérêt limité : Mendoça raconte les suites de la bataille, la proclamation du nouveau sultan Moulay Aḥmed el-Mansour, la naissance du mouvement qu'on a appelé ensuite le « sébastianisme », la découverte du corps du roi et son ensevelissement, le rachat du prieur de Crato D. António. Mais le ch. VI nous apporte une description de la ville de Fès qui mérite de nous retenir un instant. Dans Fès, qu'il place par 31° de latitude, Mendoça distingue correctement deux villes, toutes deux ceintes de murailles, *Fez o novo*, la ville officielle, avec la Kasba, le palais royal, les demeures des notables, les magasins et la douane, et *Fez o velho*, situé au milieu de collines et de plateaux. Il rappelle sommairement l'histoire de celui-ci d'après Mármol, auquel il renvoie implicitement en citant seulement la *Descripção de Africa*, mais il déforme notablement les mots quand il veut expliquer les deux noyaux primitifs de la ville. Du quartier des Andalous (partie orientale) appelé « el Beleida » il fait *Elbeida*, « a branca », et le quartier des Kairouanais (partie occidentale), dénommé « Aïn Allou », devient chez lui *Aynaul*. Il s'élève contre la *Description de l'Afrique*, qui prête à Fès-le-vieux 84.000 *vizinhos* (chefs de famille), et 10.000 grosses colonnes de marbre à sa grande mosquée. Il s'est livré en effet sur place à une enquête personnelle, et il ramène ces chiffres à 30.000 *vizinhos* et à 400 colonnes de brique. Il reconnaît d'ailleurs que cette mosquée est fort belle. Elle compte douze portes, dont chacune correspond à un quartier, et elle a 80.000 *cruzados* de revenu. Mais c'est le Sultan qui « mange » presque tout, et il ne laisse pas grand'chose aux *cacizes* de la mosquée, qui sont fort nombreux. Pour Fès-le-neuf, il ramène semblablement à mille au plus le chiffre de 8.000 *vizinhos*. L'ensemble des deux villes est d'une imposante majesté. A Fès-le-vieux, il n'y a pas de maison sans jets d'eau. On y trouve plus de trois cents moulins et fouleries (20). Ajoutons

(19) Liv. I, ch. III (t. I, p. 39-40).

(20) Il n'est pas douteux que la *Description de l'Afrique* à laquelle Mendoça se réfère ici soit pour l'utiliser, soit pour la rectifier, est celle de Mármol (cf. plus haut, n. 16). Il suffit de se reporter au texte de celui-ci, Liv. IV, ch. XXII, f. 82 v° - 95 r°. Les chiffres concordent, au moins en gros. La mention de *Elbeida* (les Andalous) résulte probablement d'une confusion entre *el Beyda* (Fès Jdid) et *el Beleyda* (les Andalous) qui figurent au début du passage de Mármol. Sur tous les points mentionnés ici, cf. Massignon, *Le Maroc*, p. 224, 231 et 234. Sur la valeur du *cruzado*, qui apparaît plus haut, voir *infra* n. 49.

que Mendoça nous parle un peu plus loin d'un *campo sagrado* proche de Fès-le-neuf que l'on avait acheté pour y enterrer les gentilshommes portugais morts en captivité ([21]).

Fès comprend également une Juiverie, située sous les murs de Fès-le-neuf. Elle compte environ mille *vizinhos*, avec beaucoup de maisons, mais elle n'a qu'une porte, où se tiennent en permanence des gardes musulmans. Mendoça mentionne aussi, dans un autre passage, le cimetière juif de Fès, *lugar mui aprazivel, cercado do jardim d'el Rei, pelo qual se dizia vulgarmente, quanto melhor era naquella terra conversar os mortos que os vivos*. Les Juives y allaient à certaines dates pleurer leurs morts, et, ajoute l'auteur, « c'était assurément chose notable de voir entrer quelques jeunes filles qui plaisantaient et riaient entre elles, puis, dès qu'elles arrivaient près des tombes où chacune se rendait, elles retiraient leurs voiles et commençaient leurs lamentations, parlant à haute voix au défunt, comme s'il allait leur répondre, et, après avoir fait cela (comme de commande), elles repartaient aussitôt en riant et en s'amusant, et il en arrivait d'autres qui faisaient de même... » ([22]). Le Sultan confie le gouvernement de la Juiverie de Fès — comme de toutes les autres — à un *maioral* appelé *Xeque*, habilité à prononcer toutes les sanctions criminelles, sauf la peine de mort, que le Sultan se réserve. Il peut seulement faire fouetter, faire couper les oreilles, etc. « Les affaires civiles, ajoute Mendoça, sont traitées d'une autre manière, car ils ont des juges de première instance et ensuite d'appel, mais, en toutes ces affaires, si le Roi ou ses *Aquemes* le veulent, ils font ce qui leur plaît. Ils ont aussi une prison où le Chérif fait enfermer, et où ils emmènent parfois leurs captifs pour les tenir plus en sûreté, tout en ayant toujours d'eux le plus grand soin. Je me rappelle que je fus un jour à une de ces prisons visiter un captif, et j'y vis un Juif très bien portant et vigoureux. Comme je voulus savoir pourquoi il était prisonnier, on me dit que les autres Juifs le tenaient là bien choyé et bien traité, parce qu'il ne pouvait pas supporter les insultes des Maures, les frappait et les attaquait sans aucune crainte, car le pauvre homme était, semble-t-il, animé d'un tel courage que la longue expérience de ses malheurs ne pouvait abattre

(21) Liv. II, ch. IX (t. I, p. 134).

(22) Liv. II, ch. XV (t. II, p. 58). Sur les Juifs de Fès à cette époque, voir Mariano Arribas Palau, *Los israelitas bajo los primeros sa'dies*, dans *Homenaje a Millás Vallicrosa*, t. I, Barcelone, 1954, p. 51-55, qui utilise Mendoça. Voir aussi plus loin n. 44.

son âme, et, pour y remédier, on le tenait là de cette manière, car, dès qu'il en sortait, toute la Juiverie était en révolution. Je causai avec ce Juif, et l'on voyait bien en sa personne ce qu'on disait de lui... » ([23]).

La plupart des captifs furent emmenés à Marrakech quand le Sultan s'y rendit. Mendoça nous donne donc, au ch. XV de son Liv. II (t. II, p. 57-67), un bref récit de son voyage et une description de la grande ville. Il rappelle d'abord qu'il fit, avec d'autres captifs, le voyage en caravane *(cafila)* depuis Fès jusqu'à Marrakech et que, sur ce trajet de plus de cent lieues, il n'y a pas d'autre *estallaje*, *lugar*, *ou villa*, que la ville de Tadla *(Tedula)*. Celle-ci se trouve à environ deux lieues de la route. C'est pourquoi tous les voyageurs vont en caravanes de cent personnes au moins et sur pied de guerre, à cause des *Alarves*, qui sont voleurs par nature. Le voyage, pénible en lui-même, le devint plus encore par suite de la chaleur. On campait d'habitude près des rivières ([24]). Un captif de Lisbonne, Luís Alvares, y pêchait habilement des poissons — ressource ignorée des Maures — dont se nourrissaient les captifs, que leurs gardiens abandonnaient à leur propre ingéniosité. De Fès à Tadla, on ne vit rien que quelques douars.

Tadla est une toute petite ville, qui donne son nom au vaste plateau de quinze lieues de long sur dix de large que la caravane mit deux jours à traverser et que coupent plusieurs cours d'eau. « Quand nous eûmes parcouru un peu moins des deux tiers du chemin, écrit Mendoça, nous allâmes faire étape dans des montagnes, faute de rivière dans ces parages, et nous y trouvâmes quelques douars de Maures si pauvres qu'ils ne mangeaient que la farine qu'ils tiraient de certains épineux au fruit très amer, moulu avec des meules à main ([25]), et il n'y avait qu'une lagune

(23) Liv. II, ch. X (t. II, p. 12-13).

(24) Mendoça rapporte dans ce récit (p. 59-60) que la caravane rencontra une rivière d'eau salée qui fut une occasion de grande confusion pour les captifs, car, altérés de soif par une journée très chaude, ils s'y précipitèrent pour boire, à la grande joie de quelques renégats. La caravane dut suivre la route royale de Fès à Marrakech décrite par Massignon, *Le Maroc*, p. 110, n° 48. Cette rivière est probablement l'Asif-el-Mal, affluent de droite du Tensift, dont l'Anonyme portugais de 1596 rappelle précisément que le nom signifie *Rio Salgado* (cf. *Sources inédites*, France, première série, t. II, Paris, 1909, p. 258, et tiré à part, p. 28 ; sur l'Anonyme portugais, voir plus loin n. 77). La lieue portugaise est une mesure imprécise ; souvent elle représente une heure de marche. Le comte de Castries la fait de 5.555 m. (cf. Anonyme portugais, p. 247, n. 2, et 251, n. 3, t. à p., p. 17, n. 2, et 21, n. 3).

(25) M. G. S. Colin, à qui j'ai soumis ce passage, estime qu'il s'agit probablement du jujubier sauvage, qui est un épineux et dont on écrase effectivement les graines à des fins alimentaires. Cf. *Tuḥfat* (référence *infra* n. 71), n° 293, p. 130-131.

d'eau de pluie, dont nous bûmes aussi après que tous les chevaux y furent entrés pour boire... ». Il y a dans cette région une foule de lions, qui s'attaquent aux moutons, mais qui pour le reste sont si peu courageux qu'une vieille femme prétendait en avoir mis un en fuite en l'injuriant et en lui donnant des coups de quenouille sur la tête. Les Portugais ne croyaient guère à cet exploit, mais les renégats de la caravane étaient persuadés que les gens du pays employaient contre les lions des formules magiques, « comme on le fait ici avec les loups, ajoute Mendoça, et dans l'Inde avec les serpents » ([26]). A l'étape suivante, près d'une petite rivière, la caravane dut s'entourer de grands feux pour écarter les lions qui ne cessèrent toute la nuit de rôder autour du campement, accompagnés de nombreuses troupes de chacals qui vivent de leurs restes, « comme le font aussi avec les requins les poissons qu'on appelle *romeiros*, sur la côte de Guinée » ([27]).

La caravane arriva à Marrakech au bout de douze jours. La ville paraît située au pied des *Monts Clairs* ou *Atlante*, mais, en réalité, ceux-ci se dressent à six lieues de là. Ils doivent leur nom de Monts Clairs aux neiges perpétuelles qui couvrent leurs sommets. La ville se trouve par 29° 2/3 de latitude. Elle est toute plate et compte de 15 à 20.000 *vizinhos* seulement, parce qu'elle comprend beaucoup de maisons seigneuriales, des palmeraies et des jardins. Elle fait penser à Séville, et au centre on y voit une belle tour dont on dit qu'elle a été construite par le même architecte que celle de Séville. Elle porte au sommet *(chapitel)* quatre pommes d'argent. Il advient qu'il ne pleuve pas deux ou trois ans de suite, comme si les Monts Clairs retenaient les nuages, de la même façon que les montagnes de Lima de l'autre côté du nouveau monde. Mais de ces mêmes montagnes

(26) Cette dernière indication est empruntée par Mendoça à António Galvão (cf. plus haut, n. 4). Les lions ont aujourd'hui disparu du Maroc, mais bien des témoignages prouvent qu'il y en avait encore dans ce pays au XVIe et au XVIIe siècle. Cf. Massignon, *Le Maroc*, p. 90 (avec la réputation de lâcheté qu'on retrouve ici), Cenival et Monod, *Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal* par Valentim Fernandes, Paris, 1938, p. 26-27, et *Sources inédites* (Paris), France, première série, t. I, 1905, p. 36-37 et 41, t. II, 1909, p. 250 et 291 (Anonyme portugais, 1596 ; t. à p., p. 20 et 61), et p. 405-406 (Mocquet, 1601-1607), et surtout t. III, 1933, p. 714-717, 726 et 728 (Thomas le Gendre, 1665) ; voir aussi Angleterre, t. I, 1918, p. 281 (1577), et t. II, 1925, p. 224 (1603), 270-271 (1604) et 407-408 (1609), et Pays-Bas, t. IV, 1913, p. 635. Un lion isolé apparaît dans un autre passage de Mendoça (Liv. II, ch. X, t. II, p. 16). Sur les animaux sauvages qui suivent les lions, cf. *S. i.*, Angleterre, t. III, 1935, p. 558 (1642).

(27) Cf. José de Acosta (*Historia natural y moral de las Indias*, cité *supra* n. 4, Liv. III, ch. XV, éd. Madrid, 1894, t. I, p. 232, et B.A.E., t. 73, p. 73 a) : « Asidos a estos fieros tiburones andan unos pececillos, que llaman romeros, y por más que hagan, no los pueden echar de sí : éstos se mantienen de lo que a los tiburones se les escapa por los lados ».

descendent des rivières qu'on utilise pour irriguer la campagne. L'eau est parfois canalisée sous terre. Elle sert aussi à boire et elle est très bonne. Les champs sont très vastes, et, grâce à l'irrigation, donnent beaucoup de blé et beaucoup de fruits de toute espèce, excepté cerises et châtaignes. La mosquée de la Kasba *(Alcáçova)* et du palais royal porte trois pommes d'or ([28]). Le palais royal se trouve en effet à l'intérieur de la Kasba, qui est bien fortifiée. Moulay 'Abd-el-Malek y a fait édifier une maison très somptueuse, que Mendoça vit de ses yeux ([29]). Marrakech a une Juiverie semblable à celle de Fès, mais elle est moins riche parce qu'elle a été pillée peu de temps auparavant, et beaucoup de ses habitants sont devenus misérables ([30]). Les gentilshommes portugais captifs y furent logés dans une rue « qu'on appelle Derbe » et qui doit être la rue principale du mellah ([31]).

Les Maures qui habitent cette ville sont très nombreux, mais fort variés. « Les vrais et les indigènes, dit Mendoça, sont [les] Arabes, et nous, nous les nommons Alarves. Ceux-là sont d'Arabie, à laquelle ils doivent leur nom ; ils sont bruns de teint, ils ont les cheveux luisants, et ils sont les plus nobles et les plus anciens... » ([32]). Ils sont nomades et vivent dans des tentes en laine de chèvre, dont ils forment leurs villages, appelés *aduares*. Mendoça remarque que les *Alarves* sont la seule vraie noblesse du pays, bien que cette noblesse ne leur serve à rien, ou presque, car ils sont généralement fort pauvres. A côté, il y a bien la noblesse que les souverains confèrent à ceux qui se sont distingués par leurs qualités, surtout à la guerre, mais, bien que le principe soit fort juste, cette noblesse perd une grande partie de sa valeur du fait qu'elle n'est pas héréditaire : le fils d'un caïd noble et puissant peut être réduit à la misère. Dans la famille royale, c'est d'ailleurs la même chose : Mendoça a connu un neveu du Chérif Moulay 'Abd-el-Malek

(28) Cette brève description de Marrakech est un mélange de souvenirs personnels et d'emprunts à celle de Mármol, Liv. III, ch. XL, t. II, f. 27-33 (on en rapprochera aussi l'Anonyme portugais, p. 242-243, et t. à p., p. 12-13). Toutefois, Mendoça a rectifié une erreur de son devancier, qui a manifestement confondu le minaret de la Koutoubiya et celui de la mosquée de la Kasba. Voir sur ce point les notes de Pierre de Cenival, dans *Sources inédiles*, Portugal, t. I, p. 510, n. 1, et p. 678, n. 2, ainsi que France, première série, t. I, p. 389, et t. II, p. 407-408, et Pays-Bas, t. IV, 1913, p. 595 et 635-636. Les erreurs et les confusions des voyageurs et des captifs chrétiens sur les mosquées et même les minarets s'expliquent aisément du fait qu'ils ne pouvaient pas pénétrer dans les sanctuaires.

(29) Liv. II, ch. XV (t. II, p. 64). Voir plus haut, n. 17.

(30) Liv. II, ch. XV et XVI (t. II, p. 65 et 68).

(31) Liv. II, ch. XVI (t. II, p. 68, 69 et 73).

(32) Liv. II, ch. XV (t. II, p. 65).

qui exerçait les humbles fonctions de crieur des bêtes de somme perdues. Cela le conduit à ce qu'il qualifie lui-même de digression sur le principe de la classe noble. On nous permettra de faire cette digression avec lui, car les idées qu'il exprime ne manquent pas d'intérêt pour l'époque. S'il lui paraît « une grande cruauté » qu'au Maroc le fils d'un illustre chef anobli par le Sultan perde la dignité de son père, en revanche il ne juge pas moins absurde le système portugais, où il suffit qu'un homme obtienne le titre de *fidalgo* pour que ses descendants le portent de droit, « si incapables et si nuls qu'ils soient », *por mais inutis e pera pouco que sejam*. Sans doute, il ne convient pas d'imiter les usages et les règles des « barbares », mais il semble que les rois, surtout au Portugal, devraient davantage tenir compte des mérites et de la qualité des personnes — pense-t-il à lui-même ? — et se préoccuper un peu plus de récompenser les actes de courage et les services rendus. Il n'y a aucune raison pour donner la préférence aux descendants des anciens nobles quand ils n'ont rien fait de particulier pour le bien commun de la patrie ([33]).

III

C'est à Marrakech, où résidaient le plus souvent les sultans saadiens et où séjournait de préférence Aḥmed el-Mansour, qu'il était le plus facile à un étranger de se faire une idée de ce qu'étaient alors la société et le gouvernement du Maroc. Cette société, au moins dans les grandes villes, était composite et bigarrée. On y trouvait ceux que Mendoça appelle habituellement les *Azuagos*. C'étaient les descendants de Chrétiens qui constituaient jadis la garde du Sultan et qui s'étaient convertis à l'Islam. A Fès, ils formaient une garnison de 5 à 6.000 *escopeteiros* (arquebusiers). Mendoça affirme que de leur origine ils avaient gardé l'habitude de porter une croix *na face* ([34]). Ils disparurent tragiquement dans les conditions

(33) Pour tout cela, voir Liv. II, ch. XV (t. II, p. 66-67).

(34) Liv. I, ch. IV, Liv. II, ch. I, ch. XIV et ch. XV (t. I, p. 55 et 92, t. II, p. 48-49 et 65). Cf. Massignon, *Le Maroc*, p. 174, n. 2. Queirós Veloso (*D. Sebastião*, p. 326, n. 39) confond ces *Azuagos* avec les *azuaos* ou zouaves *(zwawa)* de Kabylie (cf. *Sources inédites*, Portugal, t. V, Paris, 1953, p. 49), dont ils semblent bien distincts (voir aussi l'Anonyme portugais, p. 260 et n. 6, t. à p., p. 30 et n. 6). Il y a là toutefois une situation qui prête en effet à confusion (cf. E. Fagnan, *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger, 1924, p. 403). Le signe en forme de croix que les *Azuagos* auraient porté sur le visage ne peut être qu'un tatouage, dont la signification a été naturellement mal interprétée par Mendoça (à propos des tatouages cruciformes, voir les travaux bien connus du Dr Herber dans *Hespéris*, 1946, p. 331 et 349, 1948, p. 32 et 42-43, 1949, p. 25 et 344, et 1951, p. 302-311).

que nous verrons. Il y avait aussi des Andalous (35), qui étaient passés en Berbérie à la suite de la guerre de Grenade. Il y avait des Turcs (36). Il y avait des Juifs convertis à l'Islam (37). Il y avait surtout, moins importants par leur nombre que par leurs capacités, leur influence et leur pouvoir, toujours précaire, mais très fort tant qu'ils en jouissaient, il y avait surtout les *elches*, les renégats chrétiens, dont on sait très bien par beaucoup d'autres témoignages la place énorme qu'ils occupaient dans le Makhzen saadien et qui leur avait valu la haine des Andalous (38). Mendoça parle d'eux fréquemment. Il semble en avoir connu plusieurs familièrement. Il est probable que ces renégats recherchaient volontiers les captifs chrétiens, qui pourtant les méprisaient ou les détestaient souvent, mais vers lesquels les attiraient les souvenirs de leur passé. Cela était particulièrement vrai des captifs espagnols et portugais, car la plupart des renégats du Maroc, pour des raisons faciles à concevoir, étaient originaires de la Péninsule (39). Certains — tel Alichequito — favorisaient ouvertement les captifs ; dans bien des cas, leur conversion était simulée et c'était par eux que les esclaves chrétiens étaient le mieux traités (40). Les plus nombreux avec

(35) Liv. I, ch. IV (t. I, p. 55) et Liv. II, ch. XV et XVII (t. II, p. 65 et 84).

(36) Liv. II, ch. XV (t. II, p. 65).

(37) Liv. II, ch. XV (t. II, p. 65).

(38) Liv. II, ch. XVII (t. II, p. 84).

(39) Sur les renégats en général, surtout sur les Espagnols et les Portugais, voir Liv. II, ch. XI, XII, XIII et XVI (t. II, p. 21, 39, 46 et 79).

En outre, on relève les individus suivants :

1° *Mami*, Espagnol, Liv. I, ch. IV et V, et Liv. II, ch. XV (t. I, p. 55 et 59, t. II, p. 61) ;

2° *Mançorico*, probablement Espagnol, Liv. I, ch. VI, et Liv. III, ch. V (t. I, p. 69, et t. II, p. 109) ;

3° *Amete Navarro*, Espagnol, originaire de Madrid, mort martyr, Liv. III, ch. XV (t. II, p. 145) ;

4° *Solimão*, Espagnol, originaire de Cordoue, Liv. II, ch. II et ch. XVI (t. I, p. 96, et t. II, p. 79). Il s'agit de Solimán del Pozo, personnage connu (cf. José de la Torre, *El renegado cordobés Solimán del Pozo y la batalla de Alcázarquivir*, dans *Boletín de la R. Academia de Ciencias, Bellas Letras y Nobles Artes de Córdoba*, t. XVI, n° 52, janvier-mars 1945, p. 47-65) ;

5° *Abdelmelique*, Espagnol, originaire de Málaga, Liv. III, ch. VII (t. II, p. 118) ;

6° *Reduão*, Portugais, Liv. I, ch. VII, et Liv. II, ch. XIV (t. I, p. 85, et t. II, p. 48). Sur ce personnage, voir plus loin n. 58 ;

7° *Raposo*, Portugais, Liv. I, ch. IV et V, et Liv. II, ch. XIII (t. I, p. 55 et 59, et t. II, p. 42). Cf. Queirós Veloso, *D. Sebastião*, p. 355-356 ;

8° *Alichiquito* ou *Alichequito*, Portugais, Liv. II, ch. VI, X, XI et XIII (t. I, p. 113-114, et t. II, p. 18-20 et 42).

Sur Jouder, voir plus loin n. 43.

(40) Voir Liv. II, ch. XII et XIII (t. II, p. 39-42). Sur *Alichequito*, cf. la note précédente. Mendoça affirme que la plupart des renégats n'étaient pas sincèrement convertis à l'Islam, que Moulay 'Abd el-Malek le savait parfaitement et les en plaisantait, que beaucoup d'entre eux se moquaient ouvertement de Mahomet, récitaient les prières chrétiennes, faisaient le signe de la croix quand ils bâillaient et ne se gênaient pas pour faire baptiser leurs enfants de manière quasi publique (Liv. II, ch. XIII, t. II, p. 42 et 46).

les Péninsulaires paraissent avoir été les Génois, pour lesquels notre auteur ne dissimule pas son antipathie — générale à cette époque dans les milieux espagnols et portugais. Il prétend même que leur chiffre dépassait celui des Hispano-Portugais [41]. La chose reste à démontrer. De son propre récit, en tout cas, il ressort que dominaient les Portugais et les Espagnols, et cette prédominance, avec la présence des Andalous, explique probablement la diffusion des deux langues hispaniques, surtout du castillan, dans le Maroc d'alors [42]. Parmi les *elches* que nous présente Mendoça — Mami, Mançorico, Alichequito, Raposo, Lataba etc. —, il en est deux qui se détachent fortement. Le premier est le Portugais Reduão, que nous retrouverons tout à l'heure. Le second est l'Espagnol Jaudar (Jouder), qui devait s'illustrer en 1591 lors de la conquête du Soudan par les Marocains. Il apparaît surtout dans le troisième Livre, où Mendoça fait de lui le principal bourreau des jeunes martyrs qui en 1585 refusèrent d'abandonner la foi chrétienne [43].

Les Juifs constituaient enfin un élément de la population marocaine, surtout citadine, sur lequel Mendoça s'étend avec quelque complaisance. Il vante la douceur et l'amabilité des Juifs, la chasteté des Juives. Les gentilshommes portugais furent souvent logés dans les mellahs et, d'une façon générale, les relations des captifs avec les Israélites marocains furent excellentes : beaucoup de ces Juifs n'avaient pas perdu le souvenir de leur origine hispanique et parlaient encore le castillan [44]. Quand certains

(41) Cf. Liv. II, ch. VII (t. I, p. 117). Parmi les renégats génois, Mendoça ne cite que *Amette Lataba*, Liv. I, ch. VI et VII (t. I, p. 76, 82 et 96). Un renégat italien est mentionné en passant Liv. II, ch. X (t. II, p. 17). Il faut se rappeler que Conestaggio, contre qui Mendoça écrit son livre, était Génois ; cela peut expliquer son hostilité ; mais cette aversion contre les Génois était générale dans la Péninsule à son époque (cf. Miguel Herrero García, *Ideas de los españoles del siglo XVII*, Madrid, s. d. [1928], p. 370-391) ; on leur reprochait surtout d'être des commerçants et des financiers sans scrupule et de s'enrichir malhonnêtement aux dépens des gens du pays.

(42) Voir Liv. II, ch. X, XII et XVI (t. II, p. 7, 35, 72 et 78-79).

(43) Sur Jouder, originaire de Las Cuevas au royaume de Grenade, voir Liv. III, ch. V sq. (t. II, p. 109 sq.). On se reportera à José Ma. Rodrigues et Pedro de Azevedo, *Registos paroquiais da Sé de Tânger*, Coimbre -Lisbonne, 1922, p. 466-470 (où l'on voit que Jouder s'était fait une triste spécialité de forcer les jeunes captifs à renier leur foi comme lui-même ; cette rubrique *Reconciliações* est très intéressante pour l'histoire des renégats). On pourra consulter d'autre part Henry de Castries, *La conquête du Soudan par El-Mansour (1591)*, dans *Hespéris*, 1923, p. 445-478, et Emilio García Gómez, *Españoles en el Sudán*, dans *Revista de Occidente* (Madrid), octobre 1935, p. 93-117. Sur les autres renégats cités ici, voir plus haut n. 39.

(44) Sur Mendoça et les Juifs, cf. l'article de Mariano Arribas Palau cité plus haut n. 22, p. 53-55 et p. 63, et surtout Edward Glaser, *Le chroniqueur portugais Jerónimo de Mendonça et son esprit de tolérance*, dans *Bulletin hispanique*, t. LVI, 1954, p. 38-48. L'histoire de la jeune Juive devenue enceinte des œuvres du caïd Raposo (Liv. II, ch. XIII, t. II, p. 43) contredit quelque peu ce que dit Mendoça auparavant (*ibid.*, p. 42) de la chasteté des Juives. D'autre part,

fidalgos furent libérés et regagnèrent leur pays, les Juifs, qui auraient bien voulu partir comme eux, leur firent des adieux émouvants ([45]). Appelés à se rendre au Portugal pour régler des affaires financières relatives à la libération des captifs, les Juifs *Abraham Gibre* et *Vilhalom* (Villalón) furent si contents de leur voyage qu'ils ne voulurent pas rentrer chez eux. Gibre s'installa à Tanger — alors portugais — et l'autre partit pour l'Italie ([46]). Il n'est pas étonnant que, dans cette atmosphère, les religieux captifs se soient livrés auprès des Juifs à un prosélytisme actif et souvent couronné de succès. Mendoça nous parle surtout d'un Dominicain, Fr. Vicente da Fonseca, qui à Fès s'était particulièrement attaché à la conversion des Israélites. A l'en croire, de vingt à trente rabbins assistaient à ses prédications, et parmi eux le grand rabbin lui-même *(Rabi maior)*. Comme on l'a vu, ces prédications avaient lieu chez D. Francisco de Portugal, qui était justement logé au mellah. Elles étaient écoutées par les Juifs avec le plus grand calme, quoi que dît le prédicateur. Après le sermon, le grand rabbin discutait avec le religieux, d'une manière si douce et si paisible que certains de ses coreligionnaires s'en offusquaient et le traitaient de chrétien. Cet apostolat eut pour résultat un nombre appréciable de conversions, et Mendoça déclare avoir connu à Lisbonne plusieurs Juifs marocains passés au christianisme ([47]).

Bien qu'ils ne formassent pas à proprement parler une classe de la société marocaine, on doit rappeler aussi, avec l'auteur de la *Jornada de Africa*, l'existence et l'activité des marabouts. « ... il faut savoir, dit-il,

le P. Domingos Maurício (*Cancioneiro*, p. LXXXI, n. 298) a opposé au témoignage optimiste de Mendoça celui de l'Anonyme portugais (p. 282, et t. à p., p. 52), selon lequel les Juives de Fès empoisonnèrent de nombreux Portugais. Mais il faut noter que l'Anonyme portugais est très hostile aux Juifs (voir p. 280, et t. à p., p. 50).

(45) Liv. II, ch. XVIII (t. II, p. 89-90).

(46) Voir Liv. II, ch. XVIII (t. II, p. 90), passage utilisé par Domingos Maurício, *Cancioneiro*, p. LXXVIII. Sur Gibre, voir également Liv. I, ch. III, et Liv. II, ch. V (t. I, p. 42 et 111). Le nom de *Gibre* ne figure pas dans les répertoires d'onomastique judéo-nord-africaine. Cet Abraham Gibre paraît bien être l'*Abrahan Gebre* que le P. Jerónimo Gracián de la Madre de Dios rencontra à Lisbonne après l'expédition du roi Sébastien (*Peregrinación de Anastasio*, Diálogo séptimo, dans *Obras del P. Jerónimo Gracián de la Madre de Dios*, éd. Silverio de Santa Teresa, t. III, Burgos, 1933, p. 137). Cf. aussi Queirós Veloso, *D. Sebastião*, p. 411. Sur le P. Gracián, voir Robert RICARD, *Études hispano-africaines*, p. 39-50 (dans le titre corriger 1695 en 1595 ; article reproduit de la *Revue Africaine*, 1945, p. 190-200).

(47) Liv. II, ch. XIII (t. II, p. 40-41). Sur Fr. Vicente da Fonseca, qui devint archevêque de Goa en 1583 et mourut en 1587, voir Fortunato de Almeida, *História da Igreja em Portugal*, t. III, 2, Coimbre, 1915, p. 521 et 1014, Queirós Veloso, *D. Henrique*, p. 33, et Domingos Maurício, *Cancioneiro*, p. LXXXVII.

que, parmi les Maures il y a une certaine espèce d'ermites qui mènent une vie très dure, outre la commune abstinence, lesquels sont fort estimés et tenus pour saints dans leur loi. On les appelle généralement *Morabito.* Ils ont toujours les pieds nus et la tête découverte, avec une longue chevelure, et une tunique d'âpre bure sur leur peau hâlée. Ils s'adonnent beaucoup à leur vaine prière. Il y a pareillement aussi des Mauresques tenues pour si saintes parmi ce peuple barbare que certaines en arrivèrent à donner des passeports pour entrer au ciel... » ([48]).

En fait, sinon en principe, le gouvernement du Maroc avait son siège à Marrakech, puisque c'était la résidence habituelle du Sultan, source et incarnation de toute l'autorité. C'est là, nous dit Mendoça, que « résident tous les caïds et seigneurs, et les gens de guerre ordinaires qu'a le Chérif et qui sont environ 17.000 hommes, lesquels touchent leur paie tous les quatre mois. Le reste s'appelle *Masaguania* [Makhzen]. Ce sont les caïds qui résident dans les bourgs et les villages et dans la ville même. Ils sont astreints à accompagner le Chérif toutes les fois qu'il a besoin d'eux, avec leurs gens de pied et de cheval. Il paie une solde à ceux-ci comme aux ordinaires tant que la guerre dure ; en temps de paix, ils touchent seulement certains vêtements qu'ils ont chaque année, mais ils ont dans les douars des revenus qui leur sont attribués, et les cultivateurs alarves les leur paient à raison de quatre *cruzados* ([49]) par tête et par an, mais eux s'arrangent de telle façon qu'ils leur en font payer dix ou douze. Les revenus du Chérif sont nombreux. Les principaux proviennent de ce qu'on appelle *guarramas* [perception de l'impôt]. On ne va jamais les toucher sans une armée organisée et il arrive souvent qu'il y ait une guerre fort sauvage et que les gens du Roi soient mis en déroute par les Alarves, qui ne peuvent souffrir les vexations qu'ils leur infligent. On dit que le Chérif doit avoir trois millions *(contos)* d'or de revenu, sans compter ce qui lui revient de la récente conquête du royaume de Guago [Gao]... » ([50]).

(48) Liv. II, ch. XVI (t. II, p. 76).

(49) Sur la valeur du *cruzado* portugais. avant le règne de Sébastien, cf. *Sources inédites,* Portugal, t. I, Paris, 1934, p. 149, n. 4, et p. 224, n. 3, et t. III, Paris, 1948, p. 27, n. 2. A l'époque du roi Sébastien, le *cruzado* valait 500 *réis* (João Lúcio de Azevedo, *Novas Epanáforas*, Lisbonne, 1932, p. 89).

(50) Liv. II, ch. XV (t. II, p. 64-65). Sur *garrama* et *garramar*, voir l'Anonyme portugais, p. 257 et 281, et t. à p., p. 27 et 51, et Robert Ricard, *Un document portugais sur la place de Mazagan au début du XVIIe siècle*, Paris, 1932, p. 33. Les millions d'or dont parle Mendoça sont probablement des *contos de réis* (cf. note précédente). Sur la conquête du Soudan, voir plus haut p. 192 et n. 43. La conquête du royaume de *Guago* est mentionnée également Liv. II, ch. XI (t. II, p. 27) et Liv. III, ch. X (t. II, p. 130).

Les soulèvements périodiques des *Alarves* et leur refus de l'impôt n'étaient pas les seuls faits de désordre et d'anarchie dans le Maroc d'alors, pourtant gouverné par un souverain capable, énergique et heureux. Autour du maître, intrigues, jalousies, rivalités, conjurations, exécutions, assassinats formaient la trame de la vie quotidienne. Mendoça nous raconte l'histoire des caïds *Cahia*, *Guali*, *Gurri* et autres ([51]), qui projetèrent de tuer le Sultan sur la route de Fès à Marrakech (à Cahia devait échoir le royaume de Fès). Mais le projet fut éventé — Mendoça ne nous dit pas comment — et les conjurés mis à mort sans pitié ([52]). Le Chérif fut moins implacable envers le caïd *Amubenselleme*, qu'il fit revenir de Gao prisonnier et se contenta de réduire à la misère. Mais les « fautes » de celui-ci, que notre auteur ne spécifie pas, étaient peut-être moins graves ([53]). Il faudrait évoquer aussi la mutinerie de ces *Azuagos* dont il a déjà été question. Mécontents de n'être pas payés, ils se soulevèrent à Fès et proclamèrent le neveu d'Aḥmed el-Mansour, Moulay Naṣer, qui s'était réfugié à Arzila sous la protection des Portugais ([54]). La rébellion fut habilement maîtrisée, sans effusion de sang, par un renégat portugais déjà nommé, le caïd Reduão, mais Moulay Aḥmed ne perdit pas le souvenir du péril qu'il avait couru. Dès qu'il fut arrivé à Marrakech, il dispersa les *Azuagos* à travers les différentes provinces de son empire et il les fit tous massacrer en même temps ([55]). Il tenta d'autre part de faire disparaître son rival Moulay Naṣer, si fâcheusement dénoncé à sa crainte et à sa haine, et il essaya d'employer à cette fin un captif portugais, António de Moura Teles, que Mendoça connut personnellement et qui lui raconta son histoire ([56]). Finalement, le Sultan ne donna pas suite à l'affaire sous cette forme, et Moulay Naṣer ne devait mourir que bien des années plus tard ([57]).

Mendoça nous raconte aussi et surtout l'histoire tragique de Reduão,

(51) Sur ces personnages, voir Queirós Veloso, *D. Sebastião*, p. 327 et p. 328, n. 41, et *D. Henrique*, p. 21, et Domingos Maurício, *Cancioneiro*, p. LXXI-LXXII. La transcription des noms est flottante ; on trouve souvent *Dogali et Achahiac* ou *Chaya*. Sur Dogali (Ed-Doghâli), cf. Fagnan, *Extraits inédits*, p. 452.

(52) Liv. II, ch. VII (t. I, p. 119-120).

(53) Liv. II, ch. XI (t. II, p. 27).

(54) Il s'agit d'un des fils de Moulay 'Abd Allah el-Ghalib ; cf. *Sources inédites*, Portugal, t. V, Paris, 1953, p. 123, et surtout le n° 19 du tableau généalogique de la dynastie saadienne en tête du fascicule spécial Bibliographie et Index général de France, première série (Paris, 1926).

(55) Liv. II, ch. XIV (t. II, p. 48-50).

(56) Liv. II, ch. XVI (t. II, p. 71-76).

(57) Pour la biographie de Moulay Naṣer, se reporter aux travaux cités *supra* n. 54.

qui pour les uns était le fils d'un cordonnier de Vila Real, dans le nord du Portugal, et pour les autres un gentilhomme de Portalegre en Alentejo ([58]). Ce Reduão, qui avait conquis la confiance de Moulay 'Abd-el-Malek, mort de maladie ou d'empoisonnement pendant la bataille des Trois Rois, avait conservé celle de son successeur Moulay Aḥmed el-Mansour. En apparence, tout au moins. A en croire Mendoça, le futur sultan était en effet si peu considéré par son frère que Reduão n'avait pas hésité à lui donner un soufflet sans être puni de son geste ([59]). Aḥmed el-Mansour, maître du pouvoir, n'oublia pas ce cruel affront, et pareil souvenir explique la suite des événements. Toujours est-il que Reduão rendit à son nouveau souverain un service signalé le jour où il étouffa la révolte des *Azuagos* avec autant de sang-froid que de courage et d'adresse. Après quoi, il prit le commandement de la caravane qui se rendit de Fès à Marrakech. Le cortège groupait la mère du Sultan et une de ses futures épouses, avec une suite nombreuse et variée, une foule de Turcs, de Juifs, d'Arméniens, de Chrétiens, de renégats (plus de deux cents) et de captifs portugais. Elle transportait de grandes richesses et une partie importante du trésor impérial. Dans de pareilles conditions, on se doute que la marche n'était pas rapide. Reduão, de son côté, ne pressait guère le mouvement. Il n'avait aucune hâte de se trouver en face de Moulay Aḥmed, car celui-ci, nous dit Mendoça, ne songeait pas à imiter l'exemple du roi de France qui avait oublié les griefs du duc d'Orléans. A Fès, déjà, dans un bain maure, Reduão avait été assailli par cinq hommes de main, et il n'avait été sauvé que par l'intervention immédiate de ses gardes du corps, qui avaient tué deux des agresseurs. Il avait dissimulé, mais il avait parfaitement compris d'où venait le coup. Une autre fois, on avait essayé de l'empoisonner. Il n'avait donc aucune illusion, et il cheminait plein de sombres pressentiments, combattus cependant par l'espoir que sa fidélité et ses précieux services lui mériteraient l'indulgence de son maître.

Quand la caravane arriva à l'Oum er-Rbia ([60]), deux *fidalgos* captifs,

(58) Sur Reduão, voir Liv. I, ch. III (t. I, p. 37) et ch. VII (t. I, p. 85), et Liv. II, ch. XVII (t. II, p. 84), et plus haut n. 39. Cf. aussi Queirós Veloso, *D. Sebastião*, p. 328, n. 41, et p. 382, et Fagnan, *Extraits inédits*, p. 452 (Riḍwân).

(59) Liv. II, ch. II (t. I, p. 95).

(60) « além do meio do caminho junto ao rio Morobea, que vae ter a Azamor » (Liv. II, ch. XIV, t. II, p. 51). Mendoça précise dans ce récit que la future épouse du Sultan et deux ou trois caïds (plus loin quatre) « mui principaes » qui l'accompagnaient appartenaient à la noble famille (saharienne) des *Bocresias*, sur laquelle on peut se reporter à l'Anonyme portugais, p. 296, et t. à p., p. 66, avec la note de l'éditeur.

D. António de Castro et António de Moura Teles, allèrent trouver Reduão et lui proposèrent de la détourner sur Azemmour et Mazagan en lui faisant descendre le fleuve. Reduão repoussa la proposition à cause de ses difficultés et de ses dangers. Ils lui objectèrent alors que, s'il acceptait de fournir des armes aux captifs portugais, en les dérobant durant le sommeil général, ceux-ci, qui étaient trois cents, n'auraient aucune peine à massacrer les Marocains, et que les *elches*, qui pour la plupart étaient las de leur misérable état, ne demanderaient alors qu'à faire cause commune avec eux. Leur insistance n'obtint aucun résultat et la caravane poursuivit sa route vers Marrakech ([61]). Prudence ou loyauté, l'attitude de Reduão fut mal récompensée. Apparemment, le Sultan ne lui retira pas sa faveur, et il conserva toutes ses charges. Mais il sentit bien qu'il était perdu et que ses jours comme sa puissance étaient comptés. Il essaya de faire intervenir l'ambassadeur de Philippe II, Pedro Venegas de Córdoba ([62]). Celui-ci se déroba en alléguant que pareille démarche était étrangère à ses attributions et risquait au surplus de faire plus de mal que de bien. Appelé peu après au palais, Reduão fut aussitôt arrêté, dépouillé de ses papiers et de ses clefs et percé de coups de poignard. Avant de s'offrir à la mort, il tint à réciter la prière musulmane et à affirmer sa fidélité à l'Islam. Les autres renégats s'émurent beaucoup de cet événement, mais le Sultan tint à les rassurer en leur déclarant que leur corps n'était pas visé et qu'il avait voulu châtier seulement la personne de Reduão ([63]).

IV

On a dit avec raison que la *Jornada de Africa* était un *speculum captivi* ([64]). Nous ne nous sommes pas proposé d'étudier les conséquences de la défaite portugaise en 1578, mais les récits d'évasion qui figurent dans le livre de Mendoça et les conseils que l'auteur donne aux captifs désireux

(61) Liv. II, ch. XIV (t. II, p. 48-56). La fin du chapitre montre que ce récit repose sur le témoignage d'un certain nombre de renégats. Mendoça a dû être informé aussi par António de Moura Teles, qu'il semble avoir particulièrement connu (voir plus haut n. 18).

(62) Sur ce personnage, voir *Sources inédites*, Portugal, t. V, p. 121 et n. 4, avec les références indiquées.

(63) Liv. II, ch. XVII (t. II, p. 82-84). Ici aussi Mendoça fut renseigné par des renégats (p. 83) et par António de Moura Teles (p. 84).

(64) Glaser, *art. cité*, dans *Bulletin hispanique*, t. LVI, 1954, p. 43.

de s'enfuir apportent trop d'informations sur la situation générale du Maroc pour que nous les laissions complètement de côté. Ce sont les ch. X, XI, XII et XVII du Liv. II qui nous retiendront surtout. Il en ressort en premier lieu que, lorsqu'ils voulaient s'enfuir, les captifs suffisamment pourvus d'argent trouvaient aisément parmi les Marocains les complicités nécessaires : on ne leur demandait que de payer. Au ch. X, Mendoça raconte l'histoire d'un jeune gentilhomme portugais qui, s'étant procuré de l'argent par des moyens ingénieux que nous n'avons pas à détailler ici, se sauva de Fès par Melilla en compagnie de l'ancien capitaine du *tercio* castillan Luis de Godoy. Il leur suffit d'acheter des chevaux et des guides indigènes pour s'enfuir sans être rejoints (65). C'est dans des conditions analogues que s'évadèrent de Marrakech D. João de Vasconcelos et D. Luís Coutinho. Ils s'entendirent avec un musulman du Farrobo (66) nommé Aḥmed. Celui-ci les emmena à Fès déguisés en Marocains. On n'eut pas l'idée de les poursuivre vers l'intérieur du pays et on les rechercha inutilement sur la route de Mazagan. La ville portugaise fut même assiégée durant deux mois, et, naturellement, sans aucun résultat. Les deux gentilshommes portugais, cependant, arrivèrent à Fès, où leur guide les fit passer pour des *elches* nouvellement convertis. Ensuite, toujours avec leur guide, ils partirent en direction de Tétouan, mais ils gagnèrent en réalité la place portugaise de Tanger, où ils parvinrent après beaucoup de fatigues et de dangers (67). Comme il arrive souvent en pareilles circonstances, il s'était constitué ainsi toute une organisation de *mouros guiadores* qui, moyennant finance, s'engageaient à mettre les évadés en sûreté. Malheureusement, ces Marocains n'agissaient que par intérêt, et, si certains se conduisirent avec loyauté, d'autres, après s'être fait payer leurs services, ne se gênèrent pas pour trahir ou abandonner perfidement les infortunés qui leur avaient fait confiance (68).

Le ch. XII, *Como devem fugir os captivos*, consiste tout entier en conseils très précis sur la manière de s'évader. Mendoça les jugeait si importants

(65) Liv. II, ch. X (t. II, p. 8-9). Ce passage a été utilisé par Queirós Veloso, *D. Henrique*, p. 37, ainsi que celui qui se rapporte à D. João de Vasconcelos et à D. Luís Coutinho (*infra* n. 67).

(66) Le Jbel Ḥabîb, dans la région d'Arzila. Cf. Robert Ricard, *Le Maroc septentrional au XVe siècle d'après les chroniques portugaises*, § 34 (*Études sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbre, 1955, p. 60).

(67) Liv. II, ch. XVII (t. II, p. 81-82).

(68) Sur ces *mouros guiadores* ou *mouros de guia*, voir Liv. II, ch. X et XI (t. II, p. 13-14 et 21-23).

qu'il demande à ses fils de les apprendre par cœur ([69]). Il importe tout d'abord de ne se résoudre à l'évasion que si l'on ne peut être racheté dans des conditions acceptables : la fuite entraîne trop de risques, de dangers et de fatigues pour être tentée sans motifs extrêmement graves. L'évasion ayant été décidée pour ces motifs, il faut d'abord chercher un compagnon qui apportera aide, conseil et soutien ; il est déconseillé de partir seul. Il faut ensuite se munir de vivres appropriés. Mendoça recommande spécialement les raisins secs et les céréales grillées, qui sont légers, peu encombrants et très nutritifs. Sauf raison particulière, il est préférable de s'enfuir au début de l'été, quand les blés sont hauts et que les fugitifs peuvent s'y dissimuler aisément. Enfin, il faut partir aux premières heures de la nuit : on aura ainsi une longue avance sur les poursuivants.

On se conduira différemment selon que l'on partira de Marrakech ou de Fès. La place chrétienne la plus proche de Marrakech est Mazagan : il y a vingt-cinq lieues de bon chemin, que Mendoça déclare avoir parcourues lui-même ([70]). Le danger de cette proximité, c'est que la route est extrêmement surveillée, que c'est toujours dans cette direction que l'on cherche les évadés et qu'on les poursuit jusque sous les murs de la place portugaise. Celle-ci se trouve par 29° 2/3 de latitude nord, et il faut cheminer au nord quart nord-nord-ouest, c'est-à-dire pratiquement au nord en appuyant un peu sur la gauche. En fait, néanmoins, le mieux et le plus sûr est d'aller jusqu'à l'Oum er-Rbia *(Morobea)* et de suivre celui-ci jusqu'à Azemmour, où l'on se trouvera à deux lieues de Mazagan. La fuite vers Mazagan est peu indiquée pour les *fidalgos*, qui sont presque toujours repris — car on tient beaucoup à leurs personnes —, sauf s'ils parviennent à rester d'abord cachés un mois ou deux dans une maison de Marrakech. Les autres peuvent tenter leur chance dans cette direction, à la condition de prendre de grandes précautions et de dissimuler soigneusement leurs traces. Outre les provisions qu'il aura pu emporter, l'évadé se munira « d'une herbe qu'on appelle *tagarrinha* ([71]), semblable à nos chardons », et de palmistes. Il tâchera

(69) Liv. II, ch. XII (t. II, p. 28).
(70) Liv. II, ch. XII (t. II, p. 29).
(71) Liv. II, ch. XII (t. II, p. 30). Le mot *tagarrinha*, qui ne figure pas dans le dictionnaire de Morais, correspond sans doute au castillan *tagarnina*, qui viendrait du grec ἄκαρνα à travers le berbère et l'arabe, et qui désigne soit le pissenlit, soit une espèce de chardon (*cardo lechar* d'après Leopoldo de Eguilaz y Yanguas, *Glosario etimológico de las palabras españolas... de origen oriental*, Grenade, 1886, p. 499), soit enfin l'artichaut sauvage (ar. *qannariya*, qui semble provenir du grec κινάρα ; cf. H. P. J. Renaud et G. S. Colin, *Tuḥfat al-Aḥāb*, Paris, 1934, n° 213).

d'être toujours à portée de l'eau pour boire et s'arrangera pour ne jamais en chercher pendant le jour. Il lui faudra en effet marcher la nuit et se reposer le jour, caché dans les blés ou les taillis. S'il marche hors des chemins, l'étoile polaire lui fournira l'orientation nécessaire pour ne pas perdre la bonne direction. Mais il devra apprendre à connaître aussi quelques étoiles du côté du sud, car il peut arriver, pour des raisons variées, que l'étoile polaire ne soit pas visible. Arrivé devant Mazagan, l'intéressé devra redoubler de précautions. S'il est *fidalgo*, qu'il se garde de vouloir entrer de nuit, car les Marocains l'attendront presque certainement aux portes. Qu'il reste caché jusqu'à l'aube et qu'il coure vers la place au moment où les vedettes reconnaîtront le territoire (72). S'il n'est pas *fidalgo*, le fugitif pourra s'approcher la nuit non des portes, mais de la plage, et se dissimuler dans la mer jusqu'à ce que le jour lui fournisse l'occasion de se faire connaître des Portugais ou de se réfugier dans la place. Mais qu'il reste d'abord hors de portée, car les sentinelles du rempart pourraient le prendre pour un espion marocain et tirer sur lui.

Si l'on part de Fès, qui est par 31° de latitude, on doit prévoir trente lieues de chemin jusqu'à Tanger, qui est la place chrétienne la plus proche, puisque Arzila appartient de nouveau aux Marocains (73). Il faut se diriger vers le nord-nord-ouest. Si l'on prend un quart plus au nord, on aboutira non à Tanger, mais à Ceuta. De toute manière, on aura à franchir le Sebou *(Sabugo)* et le Loukkos, près d'El-Kṣar, ce qui n'est pas difficile en été, même si l'on ne sait pas nager. Meknès est à trente-deux lieues de Tanger et par 30° de latitude nord. Pour gagner Tanger, il faut toujours aller vers le nord. El-Kṣar est par 33° 1/2 de latitude nord et à onze lieues de Tanger. D'El-Kṣar il faut appuyer à gauche pour rejoindre Tanger et à droite pour atteindre Ceuta. Si l'on veut aller à Mazagan, ce sont vingt-cinq lieues, dans la direction ouest-sud-ouest (74) jusqu'à l'Oum er-Rbia, que

(72) Liv. II, ch. XII (t. II, p. 31). Sur le sens de la phrase « quando as nossas atalaias descobrirem o campo », voir Robert Ricard, *Un document portugais sur la place de Mazagan*, p. 12-13 et p. 65.

(73) Arzila, réoccupée par les Portugais en 1577 ou 1578, avait été rendue au Sultan en 1589 (cf. David Lopes, *História de Arzila durante o domínio português*, Coimbre, 1924-1925, p. 456-457).

(74) Je corrige ici le texte qui dit *huesnoroesle* (ouest-nord-ouest), Liv. II, ch. XII (t. II, p. 32). Cette indication est fausse. Elle vaut en réalité au départ de Marrakech, et non au départ de Meknès. Il est très probable en effet que Mendoça, en écrivant ces lignes, a pensé à Marrakech, car il dit que la distance jusqu'à Mazagan est de 25 lieues. Or c'est la distance qu'il vient de donner de Marrakech à Mazagan (même ch., t. II, p. 29 ; voir plus haut n. 17), tandis qu'elle est sensiblement plus longue de Meknès à Mazagan.

l'on n'aura plus qu'à suivre comme il a été dit. De Fès comme d'El-Kṣar ou de Tétouan les *fidalgos* ne doivent s'enfuir que vers Melilla ou Oran. Ils échapperont ainsi plus facilement, car c'est du côté des places portugaises, Tanger et Mazagan, qu'on ira les poursuivre. Encore ne doivent-ils le faire qu'à cheval, avec des guides sûrs, et après s'être cachés quelque temps, comme il a été dit. De Fès à Melilla, on ira vers le nord-est e de Fès à Oran on se dirigera à l'est-nord-est. Il y a cinq lieues de Tétouan à Ceuta ; on suit la mer vers le nord-nord-ouest. De Tétouan à Tanger, il y a dix lieues au nord-nord-ouest. Mendoça précise qu'il tire ces conseils et ces informations (parfois un peu approximatives) les uns de la *Description de l'Afrique* et d'Ortelius, les autres du jugement et de l'expérience. Il les complète en ajoutant un tableau qui donne les points cardinaux et les rhumbs des vents. Pour aller de Larache ou de Salé à Tanger, il n'y a guère d'indications à fournir, puisqu'il suffit de suivre la mer en ayant celle-ci à main gauche. De Salé à Tanger il y a quinze lieues, et onze de Larache.

Après les conseils pour l'évasion viennent les conseils pour la conduite ordinaire et quotidienne des captifs. La première chose à faire est de se recommander avec ferveur et dévotion à Dieu et surtout à Notre-Dame, « consolation et guide » des captifs. Sans doute, on ne sera pas emporté dans les airs ni transporté miraculeusement en pays chrétien. Mais on ne doit pas perdre confiance, car Dieu n'a pas l'habitude de multiplier les prodiges et il se borne à disposer les choses suivant l'ordre naturel, ce qui est une manière de miracle quand elles aboutissent à la libération d'un captif. Aux Marocains, il ne faut pas parler de rançon, afin de ne pas être taxé à trop haut prix, et il convient de laisser entendre que l'on n'a pas perdu beaucoup en perdant la liberté. Il est inopportun de prendre un faux nom, car, si la chose est découverte — et il y a beaucoup de chances qu'elle le soit —, les Marocains en concluent que l'intéressé est un gentilhomme qui cherche à dissimuler sa qualité, et ils élèvent de telle manière leurs prétentions que le rachat devient bien plus malaisé. Aussi doit-on être très prudent dans les lettres qu'on écrit au Portugal, car les Marocains surveillent tout, introduisent parmi les captifs des espions andalous qui parlent espagnol comme des Espagnols, qui se feignent chrétiens et qui cherchent à savoir ainsi quels sont les captifs dont on peut exiger une

forte rançon. La voie la plus sûre est celle des marchands chrétiens de l'*Aduana* (75).

Un captif ne doit pas dire qu'il est marié. En effet, les Musulmans connaissent l'importance de la dot dans les pays chrétiens, et ils sont persuadés que tout homme marié est riche. Il doit servir son maître avec zèle et bonne humeur ; il pourra de cette façon gagner sa faveur et s'épargner beaucoup d'ennuis et de châtiments ; il évitera d'être vendu pour aller ramer sur les galères d'Alger, comme il advient aux esclaves que leur mauvais caractère rend insupportables. Qu'il se garde soigneusement de toute familiarité avec les femmes, car elles sont volontiers lascives et provocantes ; il s'exposerait à perdre son âme et à mourir enterré vivant par les Marocains ou empoisonné par sa propre complice, désireuse de racheter ainsi sa faute. Qu'il ne se plaigne jamais de la nourriture et du logement et qu'il accepte tout sans récriminer ; sinon, on s'imaginera qu'il est *fidalgo*, avec toutes les conséquences fâcheuses que cela entraîne. Si l'on appartient à un caïd riche ou puissant, il faut s'enfuir dès que celui-ci est tué sur ordre du Sultan ou meurt de mort naturelle, et se réfugier auprès d'un autre maître, qui acceptera volontiers l'aubaine, car le Sultan s'empare des biens et des esclaves du défunt. Or il ne libère que les *fidalgos* qui paient au moins 5.000 *cruzados* de rançon et son rang lui impose de posséder beaucoup d'esclaves. Il convient donc de ne pas tomber entre ses mains. Tout captif qui se trouve dans un douar devra tâcher de se faire vendre dans une ville. Les Turcs vont en effet dans les douars acheter des captifs pour leurs galères, et les *Alarves* les leur vendent facilement. Il est très important de montrer qu'on est pauvre, car les Marocains persécutent volontairement les esclaves qu'ils croient riches pour les obliger à se faire racheter plus cher. Il est particulièrement recommandé aussi d'avoir un maître juif. On sera mieux traité èt l'on sera plus vite racheté, car les Juifs ont toujours peur qu'on leur prenne leurs esclaves ; ils s'empressent donc de les libérer, même si la rançon n'est pas très grosse, et de les conduire jusqu'à une place chrétienne. Mais il ne faut pas abuser de leur douceur et de leur patience. Car, s'ils n'osent guère châtier leurs esclaves, il leur advient de les partager avec un Musulman qui s'entend à « dresser » les récalcitrants. Après quelques indications sur le cas

(75) Liv. II, ch. XII (t. II, p. 36). L'*Aduana* est naturellement le fondouk où vivaient d'habitude les marchands chrétiens.

des *fidalgos fronteiros*, Mendoça met fin à ces conseils en rappelant que, pour les captifs chrétiens, les meilleurs maîtres sont les *elches* et qu'il a déjà expliqué pour quelles raisons ([76]).

* * *

Cette analyse aura sans doute assez montré que le livre de Mendoça ne fait pas double emploi avec la description dite de l'Anonyme portugais, publiée en 1909 par le comte de Castries et qui est à peu de chose près contemporaine de la *Jornada de Africa*, puisqu'on l'a datée avec vraisemblance de 1596 ([77]). Comme l'a dit justement l'éditeur, la description anonyme est un simple routier, précieux du reste par l'abondance et la précision de ses renseignements. Assurément, l'auteur y a inséré çà et là des fragments du traité qu'il projetait sur les coutumes des Marocains et que, finalement, il ne semble pas avoir rédigé. Mais ces fragments, rares et brefs, ne sont aucunement comparables au tableau d'ensemble que contient la *Jornada de Africa*. Si l'Anonyme n'a pas vu de ses yeux toutes les régions qu'il décrit, il a beaucoup circulé à travers le Maroc. Il a certainement beaucoup plus circulé que Jerónimo de Mendoça, qui ne paraît pas avoir fait d'autres voyages que celui d'El-Kṣar à Fès, celui de Fès à Marrakech, et enfin celui de Marrakech à Mazagan lors de sa libération ([78]). Les esclaves ne se déplaçaient guère. Si l'Anonyme a largement parcouru les sentiers et les pistes du Maroc, c'est peut-être qu'il n'était pas captif : il se qualifie lui-même, simplement, d'exilé ([79]). En tout cas, son écrit a un tout autre

(76) Tous ces conseils se trouvent au ch. XII du Liv. II (t. II, p. 28-39). Les *fidalgos fronteiros* étaient les gentilshommes portugais en garnison dans les places luso-marocaines (à cette date Ceuta, Tanger et Mazagan) et qui étaient souvent bien connus des Marocains.

(77) On trouvera le texte dans *Sources inédites*, France, première série, t. II, Paris, 1909, nº LXXXVII, p. 231-313. On peut se reporter aussi au tiré à part avec traduction française : Comte Henry de Castries, *Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour (1596)*, Paris, 1909.

(78) Sur ce dernier point, voir plus haut n. 17, neuvième phrase citée. Ce n'est qu'au moment de sa libération, semble-t-il, que Mendoça put faire ce voyage de Marrakech à Mazagan.

(79) Le comte de Castries ne croit pas que l'Anonyme ait été fait prisonnier à la bataille des Trois Rois, et sur ce point ses raisons semblent pertinentes. Mais il persiste à faire de lui un captif, en ajoutant que cette condition d'esclave, « à en juger par l'exemple de Mármol, n'était pas pour l'empêcher de voyager ». Je serais moins affirmatif que lui sur ce point : une hirondelle ne fait pas le printemps et le cas de Mármol peut avoir été exceptionnel. Au surplus, rien dans le texte de la *Description* ne nous autorise à faire de l'auteur un esclave. Dans la lettre reproduite par le comte de Castries, il se qualifie seulement de pauvre exilé, *pobre desterado* (sic). La condition de l'esclave et du captif est encore plus pénible que celle de l'exilé ; si l'intéressé avait été esclave et captif, il n'aurait sans doute pas manqué de le dire. Sur tout cela, voir la Note critique mise par le comte de Castries en tête de son édition.

caractère que la *Jornada de Africa.* Sans intérêt littéraire, c'est principalement un document géographique, et surtout topographique. Mendoça est un véritable écrivain, et, tout en évoquant copieusement et volontiers ses souvenirs personnels, il a laissé un livre qui ressortit davantage à l'histoire et à la politique, voire à la sociologie. Son texte ne dispense pas de consulter la description anonyme, mais il la complète et il projette une lumière différente et personnelle sur le Maroc de Moulay Aḥmed-el-Mansour.

Robert Ricard.

QU'EST-CE QUE LE *PÉRIPLE* D'HANNON ? DOCUMENT, AMPLIFICATION LITTÉRAIRE OU FAUX INTÉGRAL ?

Les quelques dizaines de lignes du *Périple d'Hannon* ont déjà suscité tellement de discussions et de commentaires que l'on se sent peu tenté d'y ajouter. Dans l'impossibilité où l'on est de réunir tout ce qui s'est écrit à son sujet, on craint toujours les redites involontaires ou les ravaudages fastidieux d'arguments déjà râpés et qui périssent de misère. J'avais entrepris autrefois au Maroc, il y a plus de vingt ans, sans pouvoir l'achever à ce moment, un travail qui portait à la fois sur la traduction exacte à donner en français de certaines expressions du *Périple* et sur la méthode à suivre pour discuter des problèmes de navigation qu'il posait. Je me demandais récemment s'il ne valait pas mieux, une bonne fois, sacrifier cet essai et en délivrer à la fois ma conscience et mes dossiers, lorsque, relisant le texte lui-même avec une expérience plus longue de la langue grecque, j'ai été frappé de certains caractères philologiques, qui m'ont amené à une enquête nouvelle.

I. — *La langue et le style du* Périple *prouvent l'intervention d'un amplificateur. Ses sources littéraires.*

Le *Périple* a intéressé d'ordinaire des historiens et des géographes, soucieux avant tout d'en extraire ce qu'il contenait, à leur sens, de positif pour leur ordre de recherches. Peu philologues, ils ne se sont pas préoccupés de sa langue. Gsell, parmi nos compatriotes, y a subodoré des « prétentions littéraires », et encore les trouve-t-il seulement dans le souci d'éviter des répétitions de mots et de tournures [1], ce qui n'est que partiellement vrai.

(1) Il a relégué cette appréciation dans une note, comme de peu d'importance ; *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 473, n. 2.

On retrouve un jugement analogue sous la plume de M. Carcopino (1) qui va même jusqu'à appeler l'auteur « un puriste », ce qu'il va être impossible de lui accorder.

Il a soupçonné aussi le vrai problème, en notant que l'exposé « commence avec la sécheresse d'un compte rendu administratif et se termine sur les notes pittoresques d'une narration romancée ». Car il y a bien là un problème mais ce n'est pas sur une simple impression qu'on peut le trancher. Il faut se livrer à une étude précise de la langue et du style.

Que constate-t-on aussitôt ? Les six premiers paragraphes (ceux aussi qui observent le mieux le ton d'un périple) sont d'une langue normale que l'on peut définir dans l'ensemble comme de l'attique classique (2), sans trace d'archaïsmes ou de néologismes. Si deux détails prêtent peut-être matière à critique (3), ils sont de peu d'importance ; leur présence ne rompt pas l'impression que l'on a de se trouver en face d'une prose honnête, assez neutre, comme il convient dans un récit d'expédition maritime présenté comme l'interprétation d'une source punique officielle (4).

Tout change avec le paragraphe 7 (5). On rencontre dès le début l'adjectif ἄξενος, qui est à peu près purement poétique (6), mais du moins de sens

(1) *Le Maroc Antique*, 2e éd., 1947, p. 75.

(2) Sans parler de la forme θάλαττα, qui est constante, on notera au par. 3 le datif δένδρεσι, plus classique que δένδροις qui est hellénistique (E. Schwyzer, *Griechische Gramma ik*, t. I, p. 405).

(3) C'est d'abord : « ἐπὶ Σολόεντα ... ἀκρωτήριον ... συνήλθομεν », par. 3, pour signifier « nous arrivâmes ensemble au cap Soloeis », alors que l'usage demande εἰς. Il y a contamination d'un tour comme celui d'Hérodote, IV. 42 « ἔπλεε ἐπὶ Ἡρακλέας στήλας », « il partit par mer pour les colonnes d'Hercule ». C'est ensuite l'emploi d'ἄχρι seul, au sens d'ἄχρι οὗ : jusqu'à ce que, avec l'indic. aoriste, par. 4 et 14 ; il est tardif (le *Thesaurus* n'en note pas d'exemple avant Plutarque) et rare (les syntaxes grecques le négligent, même Schwyzer, *op. cit.*, t. II, p. 653).

(4) Précisons dès le départ que le titre n'affirme pas qu'il s'agisse d'une traduction stricte : « ... δηλοῦντα [sc. τὸν περιπλοῦν] τάδε » ne signifie rien de plus que « qui expose ce qui suit » (« exhibentem haecce » traduisait Müller, *Geographi Graeci Minores*, t. I, p. 1). Gsell commet une erreur de méthode lorsqu'il s'appuie sur sa traduction forcée : « dont voici le texte », pour affirmer que « nous avons conservé une traduction grecque « du rapport » d'Hannon » (*H. A.* t. 1, p. 476 et 472). Au surplus, comme l'a fait observer Müller, « les titres sont souvent dûs à des scribes postérieurs » (*op. cit.*, p. 1, n.). Le titre fût-il primitif, il ne promettrait pas plus une vraie traduction qu'un « condensé » ou une paraphrase.

(5) En voici le texte : « Τούτων δὲ καθύπερθεν Αἰθίοπες ᾤκουν ἄξενοι, γῆν νεμόμενοι θηριώδη, διειλημμένην ὄρεσι μεγάλοις ἐξ ὧν ῥεῖν φασι τὸν Λίξον, περὶ δὲ τὰ ὄρη κατοικεῖν ἀνθρώπους ἀλλοιομόρφους, Τρωγλοδύτας · οὓς ταχυτέρους ἵππων ἐν δρόμοις ἔφραζον οἱ Λιξῖται ». Je suis, dans tout ce travail, le texte de l'éd. C. Müller des *Geographi Graeci Minores*, t. I (Paris, 1855).

(6) Dans le seul exemple de prose d'âge encore classique allégué par les dictionnaires (Platon, *Soph.* 217e) il a le sens non d'« inhospitalier », mais d'« indigne de l'hospitalité » (accordée à l'Étranger, qui parle). Notons qu'il s'y trouve joint à ἄγριος, terme qui va intervenir ici dès le par. 9 pour les habitants de régions encore plus imprécises.

évident. On n'en saurait dire autant de la locution ἀνθρώπους ἀλλοιομόρφους. Non seulement c'est un quasi *hapax* (1), mais on peine à lui trouver une signification précise : « homines formae diversae » selon Müller, « strangely formed » d'après le Liddel-Scott, « des hommes d'un aspect particulier » dit Gsell, qui a l'honnêteté d'ajouter en note (2) : « Je ne sais pas ce que cela veut dire ». « D'une forme différente », bien entendu, mais différente de quoi ? De celle des Lixites précités ? Des hommes en général ? Et en quoi différente ?

Où donc enfin a-t-on vu qu'en grec normal ταχυτέρους ... ἐν δρόμοις rende « plus rapides à la course », sens nécessaire ici ? Le pluriel de δρόμος a, dès l'*Odyssée* (3), la valeur d'« emplacement pour faire courir » des chevaux ; il rend plus tard notre « promenade », avec sa double signification : « lieu où l'on se promène », « action de se promener ». Ce sont les poètes (encore eux) qui amplifient ce dernier sens pour l'appliquer, par exemple, aux « courses errantes » d'Iô (4). Ou l'auteur jargonne, (ce qui arrive quand on veut « poétiser » en prose à tort et à travers) ou il a voulu dire : « plus rapides sur les terrains de courses », ce qui paraît aberrant, mais, nous allons le voir, marque peut-être aussi, tout simplement, qu'il n'a pas bien compris l'auteur antérieur qu'il paraphrase.

Car voici l'endroit où nous reconnaissons, je pense, la présence d'un modèle grec, et il est bon d'en donner la preuve tout de suite, avant de poursuivre l'examen de la langue.

*
* *

Du moment, en effet, que celui-ci continuait à mettre en évidence l'intervention d'un second auteur, il devenait naturel de rechercher d'où ce nouveau venu pouvait bien tenir la matière de ses additions. On sait combien d'érudits anciens, même de rang honorable, n'ont pas éprouvé le besoin de rechercher une documentation originale et ont emprunté à leurs devanciers l'essentiel de leurs informations. A plus forte raison, s'agissant de quelqu'un dont on peut supposer qu'il voulait amplifier

(1) Le seul autre exemple se rencontre au premier siècle de notre ère chez le tacticien Onosandros 10. 10, et l'adjectif, s'y rapportant à l'observation des entrailles dans la divination, semble seulement opposer ce procédé aux autres méthodes divinatoires.

(2) *H. A.*, t. I, p. 484, n. 1.

(3) IV. 605.

(4) Eschyle, *Prom.* 838.

une matière jugée trop courte et trop terne, on pouvait conjecturer à coup sûr qu'il aurait pillé les auteurs qui ont parlé de la Libye avant le IVe siècle (1). Il convenait donc de lire parallèlement la description qu'en donne Hérodote en son livre IV.

On remarque aussitôt que ce dernier a distingué très nettement (2) dans la Libye deux parties très différentes : le littoral, peuplé de nomades ; l'intérieur, la Libye des bêtes sauvages, ἡ θηριώδης Λιβύη. Le même contraste domine le *Périple* à partir de la fin du paragraphe 6, qui a nommé les Lixites nomades. Avec 7 nous entrons dans une γῆ ... θηριώδης (l'épithète se retrouve textuellement), où les hommes ne sont pas moins sauvages que les bêtes. L'amplificateur s'est arrêté dans Hérodote au premier endroit où s'offrait l'opposition de nomades pasteurs et de peuplades de la θηριώδης. Il l'a trouvée au chapitre 174 du livre IV où, des Nasamons qui ont leurs troupeaux près de la mer (3), on arrive à ceux que tous les manuscrits appellent les Garamantes et auxquels il nous faut maintenir cette dénomination, même si les éditeurs modernes ont raison de la corriger dans ce passage. Notre homme ne consultait pas Hérodote dans une édition savante. Il y a lu ce qui suit et qu'il est bon de présenter parallèlement à son texte :

Hérodote	Périple d'Hannon
Τούτων δὲ κατύπερθε πρὸς νότον ἄνεμον ἐν τῇ θηριώδει οἰκέουσι Γαράμαντες, οἳ πάντα ἄνθρωπον φεύγουσι καὶ παντὸς ὁμιλίην (4).	Τούτων δὲ καθύπερθεν Αἰθίοπες ᾤκουν ἄξενοι, γῆν νεμόμενοι θηριώδη (5).

Tout est déjà dans Hérodote : la liaison est recopiée textuellement, l'expression τῇ θηριώδει, qui avait besoin d'explication, est développée par le mot γῆ ; le caractère des habitants est résumé par l'adjectif ἄξενοι. Mais il y a beaucoup mieux. Avec plus de méthode que l'on n'en pouvait attendre, l'amplificateur s'est reporté ensuite au deuxième texte d'Hérodote,

(1) En nous en tenant pour l'instant à l'idée, généralement admise, que le *Périple* ne remonte pas plus haut.

(2) IV, 181 et 191.

(3) 172.

(4) « Au-dessus d'eux, en allant vers le Sud, dans la région des bêtes sauvages, habitent les Garamantes, qui fuient tout être humain et toute société ».

(5) « Au-dessus d'eux habitent des Éthiopiens qui n'aiment pas les étrangers et qui occupent une région de bêtes sauvages ».

qui traite des Garamantes, au chapitre 183. Il y a puisé un détail caractéristique qui lui a donné la seconde partie de son paragraphe. Là encore il faut mettre en parallèle les deux textes.

Hérodote	Périple d'Hannon
Οἱ Γαράμαντες δὴ οὗτοι τοὺς Τρωγλοδύτας Αἰθίοπας θηρεύουσι τοῖσι τεθρίπποισι· οἱ γὰρ Τρωγλοδύται Αἰθιόπες πόδας τάχιστοι ἀνθρώπων πάντων εἰσὶ τῶν ἡμεῖς πέρι λόγους ἀποφερομένους ἀκούομεν (1).	... περὶ δὲ τὰ ὄρη κατοικεῖν <φασι> ἀνθρώπους ἀλλοιομόρφους Τρωγλοδύτας· οὓς ταχυτέρους ἵππων ἐν δρόμοις ἔφραζον οἱ Λιξῖται (2).

La comparaison parle d'elle-même. Il est caractéristique que l'auteur du *Périple* n'ait pas conservé les chars à quatre chevaux, soit qu'il ait craint de trahir sa source, soit qu'il n'ait pas bien compris que l'on circulait de cette façon dans le désert (3). On peut même se demander si ce mot, qui évoquait pour lui les courses de chevaux, ne l'a pas amené à écrire ce ἐν δρόμοις que je relevais un peu plus haut. Ne se serait-il pas figuré que ce serait dans des sortes de concours « agônistiques », sur une piste commune, que Garamantes et Troglodytes auraient mesuré leur vitesse respective ? En ce cas il aurait pris le θηρεύουσι d'Hérodote, « ils leur donnent la chasse » pour la description d'une sorte de jeu (4), rendue par une expression un peu forcée comme il est porté à en écrire lui-même.

Mais achevons le chapitre d'Hérodote ; nous lisons : « la langue qu'ils ont en usage, (ces Troglodytes), ne ressemble à aucune autre, mais ils lancent des cris stridents comme les chauve-souris » (5). L'idée n'a pas été

(1) « Ces Garamantes donnent donc la chasse aux Éthiopiens Troglodytes sur leurs chars à quatre chevaux ; les Éthiopiens Troglodytes en effet sont, à la course, les plus rapides de tous les hommes sur qui, quant à nous, nous entendons rapporter des récits ».

(2) « Autour de ces montagnes <dit-on> habitent des hommes d'une forme particulière, des Troglodytes ; ils sont plus rapides que les chevaux dans leurs courses (ou : sur les terrains de course), à ce que déclarent les Lixites ».

(3) Des peintures et gravures rupestres en ont gardé le souvenir sur divers points du Sahara.

(4) Les inscriptions dédicatoires retrouvées à Sparte, au sanctuaire d'Artémis Orthia, nous font connaître un jeu athlétique pour les jeunes gens dont le nom est bien clair sous des formes diverses : καθθηρατόριον, κατθηρατόριν, κασσηρατόριν, donc « la chasse », une « course poursuite » sans doute, bien qu'aucun témoignage ancien n'explique de quoi il s'agissait (cf. notice de Kolbe, *C.I.G.*, t. V. 1, p. 79).

(5) « Γλῶσσαν δὲ οὐδεμιῇ ἄλλῃ παρομοίην νενομίκασι, ἀλλὰ τετρίγασι κατάπερ αἱ νυκτερίδες ». S'il s'agissait là, comme on l'a conjecturé plusieurs fois (en dernier lieu, LEGRAND, *Hérodote*, t. IV, p. 189, n. 4) des habitants de l'actuel Tibesti, l'impression laissée par le rythme de leur phrase

perdue : elle a été transportée au paragraphe 11, à propos d'Ethiopiens rencontrés loin de là, à douze jours de l'île de Kerné. En voici la fin : « ils émettaient des sons inintelligibles, même pour les Lixites qui nous accompagnaient » (1). Peu imaginatif, l'amplificateur a repris le thème des hommes farouches (2) et il l'a étoffé par la mention de leur langage, dépouillée de la comparaison pittoresque qui aurait fait reconnaître l'emprunt. Quant à la présence de Lixites qui servent d'interprêtes, elle a été signalée au début du paragraphe 8. Mais il ne faut peut-être rien accorder ici à l'initiative de l'amplificateur. Il trouvait au livre II d'Hérodote (3), toujours à propos de la Libye, l'aventure des jeunes Nasamons, rapportée à l'historien par des Cyrénéens : voyageant à pied à travers la θηριώδης ils étaient arrivés chez des hommes de petite taille ; « de leur langue, les Nasamons ne comprenaient rien, ni ceux qui les emmenaient de la langue des Nasamons » (4). Il rencontrait encore chez le même Hérodote, dans une partie que le découpage en livres a placée pour nous avec les récits libyens, sans donc avoir lui-même à remonter très loin, plusieurs textes qui, à propos des Scythes et de leurs voisins, insistaient comme ici sur le caractère particulier de certaines langues (5) et l'usage d'interprètes (6).

Si enfin nous réfléchissons à la façon dont Hérodote a caractérisé le langage de ses Troglodytes, peut-être pouvons-nous découvrir pourquoi l'amplificateur a qualifié les siens d'ἀλλοιομόρφους. Pas plus qu'il n'avait très bien compris l'usage des chars de course, il n'aura consenti à ce que des êtres dotés d'une telle phonétique fussent absolument humains. C'est

serait ici sensiblement exagérée. Mon regretté camarade Ch. Le Cœur signalait chez eux « une phrase syncopée, martelée, comme décomposée en blocs qui se précipitent souvent avec une rapidité telle qu'ils se chevauchent, se pénètrent ». Il ajoute : « c'est ce trait surtout qui, de tout temps semble-t-il, a frappé les populations venues au contact des Tédas. Et peut-être Hérodote se fait-il l'écho de cet étonnement quand il signale, chez d'étranges troglodytes, un langage dont les sons ressemblent à des cris de chauve-souris ; la comparaison ne vaudrait guère que sur ce point très précis, car par ailleurs cette langue de montagnard du désert est âpre, raboteuse ». Ch. et M. Le Cœur, *Grammaire et Textes Téda-Daza* (Mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire, n° 46), Dakar, 1955, p. 109.

(1) « Ἀσύνετα δ' ἐφθέγγοντο καὶ τοῖς μεθ' ἡμῶν Λιξίταις ».

(2) Avec un φεύγοντες qui correspond au φεύγουσι d'Hérodote, 174.

(3) Ch. 32.

(4) « Φωνῆς δὲ οὔτε τι τῆς ἐκείνων τοὺς Νασαμῶνας γινώσκειν οὔτε τοὺς ἄγοντας τῶν Νασαμώνων ».

(5) IV 23, 106 (à propos de nomades, dits Androphages, qui « de tous les hommes ont les coutumes les plus sauvages »), 111 et 114 (légende des Amazones).

(6) 24 : jusqu'à sept interprètes nécessaires aux Scythes. D'autre part, au l. II, 154, Hérodote avait attiré l'attention sur la façon dont Psammétique avait fait former en Égypte des interprètes de langue grecque.

l'idée qu'il a rendue à moitié, d'une façon contournée, « d'une forme autre » ; entendons, cette fois, « autre que la forme normale ».

Voilà donc un ensemble : dernière phrase du par. 6, par. 7 et 11, mention des interprètes à l'amorce du par. 8, dont la provenance est tantôt évidente, tantôt très vraisemblable. C'est un démarquage d'Hérodote. L'emprunt, en effet, n'a pu s'exercer en sens inverse : c'est toujours Hérodote qui présente le texte le plus riche et le plus caractéristique. On peut être sûr d'ailleurs que s'il avait connu une source comme le *Périple* d'Hannon, soit dans son état actuel, soit sous une forme plus réduite, il en aurait utilisé au moins la partie la plus positive, celle du début, qu'il lui aurait été facile de joindre à ce qu'il dit du cap Solœis dans des textes que nous retrouverons plus loin.

* * *

Que la suite du *Périple* appartienne à l'auteur des paragraphes 7 et 11, c'est ce que l'examen philologique va continuer à montrer. Au paragraphe 8, la phrase : « ἐῴκει γὰρ ὁ πλοῦς ἔκ τε Καρχηδόνος ἐπὶ Στήλας κἀκεῖθεν ἐπὶ Κέρνην » commence par une impropriété évidente. Dans la pensée de l'écrivain, le verbe initial rend une idée d'égalité : on compte de Carthage aux Colonnes autant de jours de navigation que celles-ci à Kerné ; c'est ce qui permet d'inférer que cette île est « à l'opposite » (1) de Carthage par rapport aux Colonnes. Mais le verbe, par nature, marque simplement la ressemblance, et il ne semble pas (2) qu'il existe dans les textes littéraires d'autre exemple de cet à-peu-près.

Le paragraphe 9 emploie dans le sens indéterminé de « pierre », assez petite pour être lancée par une main humaine, le mot πέτρος (« πέτροις βάλλοντες ») (3). La prose normale a toujours dit λίθος dans ce cas et usé de λιθοβάλλειν dans le sens de « lapider ». Même à époque tardive, il ne viendra pas à l'idée d'un étranger comme le rédacteur des *Actes des Apôtres*, narrant la lapidation d'Étienne, d'employer un autre verbe (4). C'est qu'il écrit comme l'on parle. Ce sont les poètes (toujours eux) qui ont commencé

(1) Traduction de Gsell, la meilleure peut-être à donner de κατ' εὐθύ, « tout droit », « en ligne droite » ; mais là encore l'expression manque de netteté.

(2) On ne saurait être rigoureusement affirmatif. Si étendus que soient les grands dictionnaires modernes et le *Thesaurus*, ils ne sauraient tout contenir.

(3) Gessner et Müller ont rétabli avec raison au par. 18 « καὶ τοῖς πέτροις ἀμυνόμενοι » au lieu de μετρίοις dépourvu de sens.

(4) 7, 58 et 59.

à mêler les deux termes ; encore, si l'on regarde bien les exemples de l'*Iliade*, s'agissait-il à l'origine de pierres à la dimension des héros du temps passé : il faudrait deux hommes d'aujourd'hui pour les soulever (1). C'est avec Xénophon que l'on voit la prose affectée par cette confusion : il emploie πετροβολία dans le sens d'un simple jet de pierre (2). Étant donné sa vie militaire, on peut se demander si, plutôt que par les poètes, il n'est pas influencé par l'usage des armées qui appliquaient les adjectifs de même racine, πετροβόλος (3), πετροβολικός, à des machines de guerre lançant des blocs de pierre. Le *Périple* s'inspirerait plutôt des poètes : c'est sa tendance ; en tout cas on peut retenir cette rencontre avec Xénophon pour le moment où l'on essaiera de dater l'ouvrage.

Le paragraphe 11 inviterait à regarder vers une époque bien plus basse par l'emploi qu'il fait de παραλέγομαι au sens maritime de « longer » (« τὴν γῆν παραλεγόμενοι ») (4), dont les exemples commencent avec Diodore de Sicile. Compte tenu de la part de hasard qui est entrée dans la disparition et la conservation des textes anciens, disons tout au moins qu'on a là un synonyme non classique de παραπλεῖν (5) ou de παραμείβεσθαι, employés l'un et l'autre aussi par le *Périple*. En tout cas, comme le goût de l'amplificateur ne le porte pas du tout vers des termes techniques, ce n'est pas à un particulier souci du langage maritime que l'on peut attribuer l'emploi de ce mot (6).

Le même paragraphe nous réserve un nouvel exemple d'emprunt poétique, très caractérisé, à propos des Ethiopiens au langage incompréhensible : « ἀσύνετα δ' ἐφθέγγοντο ». Ἀσύνετος signifie normalement « inintelligent » et non « inintelligible » ; de cette valeur très particulière on n'a recueilli jusqu'ici, avant l'empire romain, que des exemples propres aux poètes (7).

(1) XX, 285-89 et cf. VII, 263-271 (une vraie meule) ; seul le πέτρος de XVI 734-35 tient dans la main de Patrocle, et l'on saisit là le glissement vers l'atténuation du sens premier.

(2) *Anabase* VI. 6. 15.

(3) Que lui-même applique une fois (*Hellén.* II 4. 12) à des combattants improvisés, pour les distinguer sans doute des σφενδονῆται, des « frondeurs » de l'armée régulière (éd. Hatzfeld, Coll. Univ. de France, t. I, p. 99, n. 2).

(4) Le sens premier étant « se coucher » ou « être couché auprès de ... ».

(5) Ce dernier doublé au par. 14 par ἐπλέομεν ... παρὰ γῆν, le souci de la variété, remarqué par Gsell, l'emportant sur celui de l'expression la plus directe.

(6) La forme ἐγινόμεθα du par. 13, chez un auteur attique ou atticisant, serait une raison de le rapprocher de la fin du IVe siècle, si l'on pouvait être sûr qu'elle ne tienne pas à un vulgarisme du copiste.

(7) Deux chez Euripide : *Ion* 1205 (cris d'un oiseau agonisant), *Phénic.* 1731 (l'énigme du Sphinx) ; un dans un fragm. du comique Euboulos (« ἀξύνετα ξυνετοῖσι λέγων »). Il faut descendre à Dion Cassius pour trouver un second exemple en prose.

Ce passage du sens actif au sens passif, assez étrange en français, n'a pas le même caractère en grec, où il n'est pas très rare. Mais, dans de tels cas, l'un des deux emplois est généralement, comme ici, plus exceptionnel que l'autre et de caractère plus littéraire.

Le paragraphe 13, le plus riche en expressions contournées, fournit un nouvel exemple d'adjectif poétique : ἐν θαλάττης χάσματι ἀμετρήτῳ, « dans un gouffre de mer immesurable ». Ἀμέτρητος semble ignoré en prose (1) dans ce sens ; les exemples de Strabon que l'on en fournit lui donnent seulement le sens de « non mesuré ». Mais la phrase vaut d'être examinée presque toute entière (2). Du mot χάσμα (proprement « gouffre », « crevasse ») employé pour ne désigner en fait qu'une « grande étendue d'eau » (ici ce n'est même qu'un golfe) il n'y a probablement qu'un autre exemple ; il est intéressant qu'il se rencontre chez Hérodote, et dans l'ensemble qui concerne les Scythes (3), sur lequel l'amplificateur nous a déjà semblé avoir jeté les yeux. Chez l'historien, l'emphase de l'expression semble née de la difficulté où il s'est senti de trouver un terme assez fort pour désigner ce vaste espace maritime qu'est l'Égée. Peut-être même a-t-il pensé implicitement que l'Hellespont devait être à un niveau supérieur pour pouvoir déverser ses eaux dans l'Égée (comme le faisaient voir les forts courants des Détroits) (4), et celle-ci lui est apparue comme une cavité que la Mer Noire venait remplir. Dans le *Périple*, je crains bien que ce terme ne soit aucunement exigé par la pensée et, s'il n'est pas simplement pris à Hérodote, ne soit une preuve supplémentaire que l'écrivain a bien d'autres soucis que la sobriété géographique.

La fin de la phrase montre qu'il ne se soucie pas plus de la précision. La traduction française : « une étendue de mer sur l'autre côté de laquelle, en terre ferme, il y avait une plaine » masque le fait que le relatif grec, en réalité, a pour antécédent non χάσματι, « l'étendue », comme le voudrait

(1) Pindare a dit (*Isthm.* I. 37) « ἐξ ἀμετρήτας ἅλος ». D'où je ne veux pas conclure que notre homme pindarise ; mais qu'il pense faire du « haut style », c'est bien évident.

(2) « Περιπλεύσαντες δὲ ταῦτα ἡμέρας δύο ἐγινόμεθα ἐν θαλάττης χάσματι ἀμετρήτῳ, ἧς ἐπὶ θάτερα πρὸς τῇ γῇ πεδίον ἦν ». « Ayant doublé ces montagnes après deux jours de navigation, nous arrivâmes dans une étendue de mer immesurable, sur l'autre côté de laquelle, en terre ferme, il y avait une plaine ».

(3) IV. 85 : « Ἐκδιδοῖ δὲ ὁ Ἑλλήσποντος ἐς χάσμα πελάγεος τὸ δὴ Αἰγαῖον καλέεται ».

(4) Les cosmographes du Moyen-Age et du XVIe siècle expliquaient les courants du détroit de Gibraltar par une différence de niveau entre l'Océan et la Méditerranée (V. Bérard, *Les Navigations d'Ulysse*, t. III, p. 289 et 316, alléguant Edrisi et Thevet).

la logique, mais son déterminatif θαλάττης, « de mer ». Quant à ἐπὶ θάτερα, « de l'autre côté », le terme n'exprime qu'une idée incomplète, puisque le texte ne définit point le premier bord, par rapport auquel ce côté est « autre ».

Sur ces rives, les navigateurs aperçoivent de nuit « du feu qui s'élève de tous côtés » κατ' ἀποστάσεις. « Par intervalles » traduit-on, à cause de κατὰ et du τὸ μὲν πλέον τὸ δ' ἔλαττον, « tantôt plus, tantôt moins », qui suit immédiatement ; mais aucun autre exemple de cette locution n'a été relevé jusqu'ici. Le mot en lui-même exprime soit une idée d'abandon, soit une idée de distance, et ne conduit pas directement au sens dont on a besoin. De plus le mot « feu » au singulier reste ambigu. Quand le grec parle de feux dispersés, ceux d'un campement, par exemple, il le fait comme nous au pluriel, et c'est d'ailleurs ce que l'on trouvera au paragraphe suivant. Mais comme d'autre part, ce feu unique s'élève d'une plaine, il est difficile, même au partisan le plus enragé de l'authenticité du *Périple*, d'en faire celui d'un volcan. De quoi s'agit-il au juste ? On ne le saura jamais. Mais c'est peut-être précisément un mystère voulu, car, à partir de là, le texte tourne de plus en plus au conte fantastique.

Cette fin réserve encore des adjectifs rares. Θαλασσώδης (paragraphe 14) est à peu près un hapax ; le seul autre exemple attesté se cache dans une scholie aux *Halieutiques* d'Oppien (5,273), ce qui paraît une fort médiocre garantie de grécité. L'expression λίμνη θαλασσώδης, « un lac *marineux* » « une lagune », pourrait être née ici de la disjonction du composé λιμνοθάλασσα, « lagune » ou « marais salant », dont les premiers exemples apparaissent avec Aristote. Du moins, elle correspond au même besoin de préciser le mot λίμνη, et c'est là le souci d'une époque sensible aux progrès de la réflexion philosophique et scientifique. Ἠλίβατος (par. 16), « élevé de façon abrupte », appliqué ici à un feu qui se dresse vers le ciel, n'entre dans la prose qu'à partir de Xénophon. Κρημνοβάται, « fouleurs d'escarpements », est aussi rare en vers qu'en prose ; comme le verbe κρημνοβατέω, il n'est connu que par des textes fortement post-classiques (1).

Le paragraphe 14 paraît nettement calculé pour créer une impression de mystère. Dans les parages d'un golfe appelé La Corne Occidentale, s'opposent le vide de la forêt pendant le jour et le tumulte qui la remplit

(1) Pour l'adjectif, *Anthol. Palat.* IX, 142, Polyen, Grég. de Nazianze (qui montre que le terme s'est dit des funambules) ; pour le verbe, Strabon et Longus.

pendant la nuit, d'une façon surprenante puisque la forêt en question est absolument isolée. Elle occupe une île au milieu d'une lagune, elle-même incluse dans une île plus vaste. Or des feux y apparaissent ; on y entend « la voix des clarinettes, un fracas (πάταγον) de cymbales et de tambourins, une clameur infinie ». Fait intéressant à noter : du mot πάταγος, qui appartient au vocabulaire poétique, il n'y a peut-être pas d'autres exemples en prose, avant l'époque romaine, que ceux d'Hérodote. Sur trois passages où celui-ci l'emploie, deux (1) le présentent dans la locution βοῇ τε καὶ πατάγῳ, où il se trouve directement lié à l'idée de cris. Mais le troisième exemple (2) est encore le plus intéressant ; il se rapporte aux prodiges qui auraient signalé à Delphes une incursion perse pendant l'invasion de 480 : des rochers s'écroulent πολλῷ πατάγῳ ; du sanctuaire d'Athéna Pronaïa s'élèvent, poussés par on ne sait qui, βοή τε καὶ ἀλαλαγμός, « appel et cri de guerre » ; et en conséquence « φόβος τοῖσι βαρβάροισι ἐνεπεπτώκεε » : « la crainte s'abattit sur les barbares ». Or, dans le *Périple*, la conclusion est immédiatement la même : « φόβος οὖν ἔλαβεν ἡμᾶς », « la crainte nous saisit donc ». Cet aveu, plus que surprenant dans ce qui est supposé être un rapport officiel, affiché en un lieu public, ne serait-il pas dû en fait à ce que l'amplificateur, de même qu'il paraît démarquer une locution d'Hérodote, suivrait le schéma de son récit ? Posons du moins la question. L'auteur s'exprime en tout cas, une fois de plus, dans un style d'origine poétique, dont le prototype est chez Homère (3) ; la langue classique préfère l'ordre inverse, « φόβον λάμβανειν » : « prendre peur ».

*
* *

De cet examen un peu long, mais auquel il était indispensable de procéder en détail, tirons déjà une conclusion : à partir du paragraphe 7, le *Périple* sort de sa sécheresse première. Il est visiblement rédigé par un homme qui cherche ses effets de style dans des emprunts au vocabulaire poétique, qui recourt à des mots rares et qui sacrifie au besoin à leur emploi la netteté de l'expression. Dans certains cas il paraîtrait se rapprocher non seulement de Xénophon, mais d'Aristote. Si même il fallait attacher une

(1) III, 791, VII, 211 (d'après les dépouillements de J. Enoch Powell, *A lexicon to Herodot*, Cambridge, 1938).
(2) VIII, 37.
(3) *Iliade* XI, 402 : « φόβος ἔλλαβε πάντας » ; XIII, 470 : « ἀλλ' οὐκ Ἰδομενῆα φόβος λάβε ».

valeur rigoureuse aux dates où nous apparaissent des mots comme παραλεγόμενοι ou κρημνοβάται, il faudrait le rapprocher sensiblement de notre ère. Il va de soi qu'il a le droit d'être le premier à nous avoir conservé telle ou telle locution. Mais les tendances d'ensemble sont celles d'un post-classique — et d'un styliste médiocre. L'usage qu'il fait de termes propres à Hérodote est dû sans aucun doute à sa familiarité avec cet auteur, mais la facilité avec laquelle il les adopte est aussi un caractère des écrivains qui n'ont pas l'instinct de la pureté attique.

* * *

D'autre part il a été établi que les paragraphes 7 et 11 avaient été fabriqués en réunissant la substance de deux chapitres d'Hérodote, rapprochés dans la pensée de l'auteur parce qu'ils se rapportent, suivant la vulgate du texte, à un même peuple, les Garamantes. La mention des interprètes au début de 8 pouvait dès lors s'expliquer comme un autre emprunt. Aux paragraphes 13 et 14 se sont posées aussi des questions plus extérieures, de locutions et de tours de phrases. Peut-on déceler maintenant d'autres indices qui corroborent les premiers ?

Suivons chez Hérodote ce qui concerne les Nasamons. Du chapitre 174 nous passons au 190 et, avec eux, s'achève la partie qui concerne les nomades. Immédiatement après, au 191, nous retrouvons soulignée l'opposition des deux parties de la Libye que nous avions déjà signalée. Et voici ce qui devait intéresser un auteur qui recherchait dans son devancier les caractères particuliers à la région la plus occidentale : « le reste de la Libye, la partie qui va vers l'Ouest, est beaucoup plus riche en bêtes sauvages et plus boisée que le pays des nomades (.....). La partie qui se trouve à l'Ouest, en partant du fleuve Triton, celle des Libyens cultivateurs, est très montagneuse, boisée et riche en bêtes sauvages » (1). Or les grandes montagnes surgissent dans le *Périple* au paragraphe 7 ; c'est le seul élément qui n'y provenait ni de 174, ni de 183. Elles reviennent au paragraphe 9, mais cette fois « pleines d'hommes sauvages, vêtus de peaux de bêtes », « μεστὰ ἀνθρώπων ἀγρίων, δέρματα θήρεια ἐνημμένων ». Nul apport

(1) « Ἡ δὲ χώρη αὕτη τε καὶ ἡ λοιπὴ τῆς Λιβύης ἡ πρὸς ἑσπέρην πολλῷ θηριωδεστέρη τε καὶ δασυτέρη ἐστὶ τῆς τῶν νομάδων χώρης · (...) ἡ δὲ ἀπὸ τούτου (sc. τοῦ Τρίτωνος ποταμοῦ) τὸ πρὸς ἑσπέρης, ἡ τῶν ἀροτήρων, ὀρεινή τε κάρτα καὶ δασέα καὶ θηριώδης ».

d'imagination pour ces peaux, puisque les fauves sont la caractéristique même de cette région, mais pas davantage à propos des « hommes sauvages ». Car ils figurent chez Hérodote, en bas du chapitre 91, accompagnés de « femmes sauvages » et de « maints autres animaux fabuleux » (1). Quand dans le *Périple*, au paragraphe 18, nous retrouverons les mêmes hommes, pareillement désignés, et, cette fois, accompagnés de leurs femmes, nous ne douterons guère de leur origine (2).

Ce n'est pas tout. Hérodote donne au chapitre 192 le nom libyen d'une variété de rats appelés ζεγέριες. Il se plaira de même, un peu plus loin (3) à mentionner le nom thrace d'une espèce de poissons. De façon générale, il ne lui déplait pas de faire étalage de ses connaissances linguistiques, si courtes qu'elles soient en réalité (ou justement parce qu'elles sont courtes) (4). Alors ne soyons pas surpris que l'amplificateur du *Périple* se soit fait confier par les interprètes le nom particulier des femmes sauvages, Γορίλλαι (5). N'était-ce pas une façon simple d'authentifier son périple — si simple que les plus médiocres fabricants de récits d'aventures l'ont retrouvée à travers les âges ? Une façon peu coûteuse peut-être.

Pourrait-on par hasard démonter ici le mécanisme de son imagination verbale ? Entreprise périlleuse, mais qui permettra au moins une suggestion. J'avais d'abord pensé, à cause de la première syllabe du mot, à un rapport avec les Gorgones, que la *Théogonie* hésiodique place déjà « au-delà de l'illustre Océan, aux confins de la Nuit, au pays des Hespérides à la voix éclatante » (6), donc dans une contrée qu'il n'était pas difficile d'identifier plus tard avec la Libye extrême. Hérodote est persuadé, lui aussi, que Persée a rapporté de Libye la tête de la Gorgone (7). Une tradition ultérieure, développée par Diodore de Sicile (8), fera d'elles tout un peuple de femmes, voisin des Atlantes et des habitants de Kerné ; c'est un autre peuple de femmes, les Amazones, qui les poursuit dans

(1) « ... καὶ οἱ ἄγριοι ἄνδρες καὶ γυναῖκες ἄγριαι καὶ ἄλλα πλήθει πολλὰ θηρία κατάψευστα ».

(2) « <Νῆσος> μεστὴ ἀνθρώπων ἀγρίων. Πολὺ δὲ πλείους ἦσαν γυναῖκες... ».

(3) V. 16.

(4) Legrand, dans son volume d'*Introduction* à son édition d'Hérodote (1932) a donné p. 153, n. 2, les références de vingt cas où l'historien cite des expressions étrangères. C'est donc, chez lui, un usage assez fréquent pour qu'un lecteur, même négligent, en soit frappé et y trouve un caractère extérieur facile à imiter.

(5) « ...ἃς οἱ ἑρμηνέες ἐκάλουν Γορίλλας » (18).

(6) V. 274-75.

(7) II, 91.

(8) III, 54.

une région de forêts qu'elles essaient en vain d'incendier. Le paysage, si l'on peut dire, concordait, comme en gros la géographie, avec le cadre dans lequel le *Périple* présente ses Gorilles (1). Enfin on se sent encouragé dans cette hypothèse lorsque l'on lit dans Pline (2) qu'Hannon avait consacré à Carthage, dans le temple de Junon, les peaux de deux Gorgades, ramenées des îles du même nom, où avaient habité autrefois les Gorgones. Ne seraient-ce pas d'ailleurs les traditions de ce genre qui auraient conduit l'amplificateur à donner au féminin le mot Gorille, comme si les mâles ne comptaient pas ?

Mais faut-il chercher si loin, et après tout, puisque notre amplificateur est parfois un plagiaire, pourquoi ne serait-il pas aussi un mystificateur ? Reprenons le mot γορίλλαι et déplaçons légèrement la consonne initiale ; nous obtenons ὀργίλλαι, qui, à un λ près, est le féminin de l'adjectif ὀργίλος : coléreux. Le terme ne convient-il pas aux trois femmes sauvages saisies par les voyageurs et qui, « mordant et déchirant ceux qui les entraînaient, ne voulaient pas les suivre », si bien qu'il fallut les tuer ? L'adjonction d'un λ n'est-il pas facilement suggéré, comme un camouflage supplémentaire, par la langue grecque elle-même, qui connait les deux formes ἄργιλλος et ἄργιλος, « argile » ? Ὀργίλος, adjectif lié à la théorie médicale des tempéraments, se rencontre d'abord dans le *Corpus Hippocratique*, puis pénètre dans l'usage à partir de Platon (3), du moins dans l'usage des gens cultivés. C'était tout juste le genre de termes qu'un auteur comme le nôtre, soucieux de bien parler, devait retenir.

Hypothèse sans doute, mais qui vaut peut-être mieux que de recourir aux langues modernes du Sénégal, comme on l'a fait largement de Kluge (4) à Carcopino (5). Il faudrait songer que, si nous ignorons l'histoire du peuplement africain, nous en devinons toutefois assez pour douter fortement que les populations y aient occupé, cinq siècles avant notre ère, les régions où on les retrouve aujourd'hui (6). On n'admettra pas non plus facilement

(1) C'est jusqu'à lui, à travers les auteurs latins, que remonte notre mot.

(2) VI., 36.

(3) Chez qui on le trouve dans *Rép.* 411c (la référence 405c donnée par le *Thesaurus* et reprise par Bailly est fausse).

(4) Éditeur du *Périple* en 1819.

(5) Op. cit., p. 152.

(6) Le mandingue invoqué ne touche aujourd'hui à la mer que sur la basse Gambie et autour de Monrovia ; cf. *Les Langues du Monde*, Meillet-Marcel Cohen, 2e éd. (1952), p. 828.

que l'on puisse remonter des dialectes actuels à des formes aussi anciennes (1).

Revenons à Hérodote. Les forêts qui forment le fond du paysage dans le *Périple*, à partir du paragraphe 12, il les avait données comme une des caractéristiques de la Libye des sédentaires, au chapitre 191. Elle est, disait-il, δασέα. Or c'est précisément l'adjectif qu'applique aux montagnes le paragraphe 12 du *Périple* (ὄρεσι ... δασέσιν). Certes le terme n'est pas rare et la rencontre, isolée, ne signifierait rien. Mais la langue grecque dispose d'un qualificatif encore plus précis, ὑλώδης (2), et qui n'est pas moins courant. Le choix de l'auteur pourrait donc avoir été orienté par le texte d'Hérodote. « Le bois de ces arbres, ajoute-t-il, était odoriférant et de nature (ou : de couleur) variée » (3). Or Hérodote avait écrit de l'Arabie des aromates : « il s'en exhale un parfum divinement suave » (4), en rapprochant de cette contrée, une vingtaine de lignes plus bas, l'Éthiopie qui lui fait face (avec notons-le, « ses arbres sauvages de toute espèce et son ébène » (5)) ; et il concluait : « Ce sont là les extrémités du monde en Asie et en Libye ». L'amplificateur qui, nous a-t-il paru, avait soigneusement relevé chez son prédécesseur ce qui concernait la Libye, n'aura pas manqué ce passage. Ce faisant, il aura lu aussi, nécessairement, ce qui l'entourait : il n'avait pas d'index ni de pagination pour retrouver à travers Hérodote les lieux qui l'intéressaient ! Il n'est donc pas téméraire de supposer ici encore un contact.

Poursuivons. L'amplificateur a été tellement séduit par le thème d'une île incluse dans une autre qu'il a reproduit deux fois cet effet : au paragraphe 14, dans le golfe dit « la Corne occidentale », et, symétriquement, dans celui qui s'appelle « la Corne du Sud » au paragraphe 18. Ces îles intérieures, annoncées de la même façon (6), recèlent chaque fois un spectacle

(1) Ni que la locution *gôr-yi*, « ce sont des mâles » (Carcopino, *loc. cit.*) soit spécialement appropriée quand il s'agit de « femmes sauvages ».

(2) Δασύς, au sens propre, signifie « velu », et c'est pourquoi le texte l'applique plus loin aux « Gorilles » dont nous venons de discuter.

(3) « Ἦν δὲ τὰ τῶν δένδρων ξύλα εὐώδη τε καὶ ποικίλα ». Ce dernier mot possède les deux valeurs voisines qu'indique la traduction ci-dessus. Peut-être est-il prudent de s'en tenir au sens le plus large et le plus banal.

(4) III, 113.

(5) III, 114. Si l'on était sûr que le *Périple* ait voulu faire allusion aux teintes variées des bois africains (ci-dessus, n. 64) on n'hésiterait pas à voir au paragraphe 12 un souvenir précis de ce texte.

(6) « Ἐν δὲ ταύτῃ νῆσος ἑτέρα » 14 ; « καὶ ἐν ταύτῃ νῆσος ἦν ἑτέρα » 18 ; imitation, consciente ou non, des formules épiques ?

étonnant : pour la première, c'est la forêt qui n'est peuplée que la nuit, de bruits et de musiques dont on ignore les auteurs; la seconde contient les hommes et femmes sauvages si difficiles à joindre. On peut s'étonner que ces symétries et ces merveilles n'aient pas découragé d'avance les chercheurs d'identifications géographiques. Ces îles intérieures à une autre ne sont pas un phénomène si fréquent que l'on puisse admettre, sans trop s'étonner, qu'on les retrouve deux fois dans une même région, même si les navigateurs ont mis sept jours (chiffre sacré !) (1) pour passer de l'une à l'autre. La Libye d'Hérodote ne recèle pas cette singularité ; elle connait du moins au chapitre 195, tout de suite après des textes utilisés par le *Périple*, une île qui contient un lac ou une lagune et qui mesure deux cents stades de long (quelque trente-sept ou trente-huit kilomètres). Elle peut donc à bon droit être dite «grande», comme celle de la Corne Occidentale; c'est aussi un lieu assez merveilleux, puisque les filles du pays y pêchent des paillettes d'or avec des plumes enduites de poix (2). Peut-être cet exemple aura-t-il fait travailler l'imagination de l'amplificateur.

Il est assez naturel encore de songer à un rapport (une suggestion encore, non un modèle) entre la description de l'Atlas, « dont on ne peut jamais voir les sommets » perpétuellement plongés dans les nuages, et la grande montagne du *Périple* (par. 16) qui, la nuit, paraissait de feu et « touchait, semblait-il, jusqu'aux astres » (3). « Les gens du pays, continue de son côté Hérodote, disent que c'est la Colonne du Ciel » (4). Symétriquement l'auteur du *Périple* déclare que son sommet à lui s'appelle Θεῶν ὄχημα (ce que les Carthaginois, eux aussi, n'auraient pu savoir que par des renseignements locaux). Qu'est-ce à dire ? L'expression du *Périple* est d'ordinaire rendue en français par « le char des Dieux », mais ὄχημα n'est pas ἅρμα ; il désigne en prose, où il est rare en ce sens, un chariot de transport, tel que ceux qui portaient les bagages d'une ambassade perse massacrée en Macédoine et dont Hérodote a parlé (5). La poésie, elle, emploie très librement le mot, en utilisant le double sens du verbe ὀχέω : soit « porter, supporter », soit

(1) C'est le temps nécessaire à Ulysse pour gagner le pays des Lestrygons en partant de chez Éole. Sur ces comptes épiques et rituels, cf. G. Germain, *Homère et la mystique des Nombres.*

(2) Ce lac conduit Hérodote à évoquer celui qu'il a vu réellement lui-même dans l'île de Zakynthos.

(3) « Ἐν μέσῳ δ' ἦν ἠλίβατόν τι πῦρ, τῶν ἄλλων μεῖζον, ἁπτόμενον, ὡς ἐδόκει, τῶν ἄστρων. Τοῦτο δ' ἡμέρας ὄρος ἐφαίνετο μέγιστον... ».

(4) IV, 184.

(5) V, 21.

« véhiculer ». Tantôt donc, en vers, il désigne n'importe quelle voiture ; tantôt il s'applique à un navire. Si l'on conserve ici la traduction habituelle, c'est un emprunt de plus à la langue poétique. Mais n'a-t-on pas fait à l'origine un contresens « matérialiste » que l'on se transmet pieusement ? [1]. Car il y a le deuxième sens de la racine, qui a permis à Euripide d'écrire, parlant de Zeus, « ὦ γῆς ὄχημα... », « ô toi qui supportes la terre... » [2]. Rien ne s'oppose à ce que l'on comprenne ici parallèlement « Support des Dieux », sens qui convient tout à fait à une montagne quasi mythique et qui « s'élève jusqu'aux astres ». On retrouverait alors sous cette forme enveloppée, bien digne de notre auteur, la même idée que dans l'épithète « Colonne du Ciel » attribuée à l'Atlas. Et il n'y aurait plus guère à douter qu'Hérodote transparût encore derrière l'amplificateur.

Poursuivons toujours. La mention des distances égales entre Kerné et les Colonnes d'une part, celles-ci et Carthage d'autre part (par. 8), avec son air de précision scientifique, inspire confiance : voilà du concret. Mais ce peut n'être aussi qu'un démarquage supplémentaire d'Hérodote, car celui-ci s'était livré à une démonstration, d'ailleurs confuse, pour établir que le cours du Nil est égal à celui de l'Istros (du Danube) [3]. Il y intervient une durée de marche, sinon de navigation, selon une ἰθέα ὁδός dont la locution κατ' εὐθὺ dans le *Périple* pourrait être la reproduction. En tout cas l'idée première de telles comparaisons était là ; il n'y avait pas besoin d'esprit scientifique pour se l'approprier.

Une expédition largement imaginaire avait le choix entre plus d'une fin. Les Anciens, quand ils se tournent vers ces régions du Sud, invoquaient volontiers la température ou les fonds insuffisants qui empêchaient d'avancer [4]. On pouvait aussi bien ajouter ici la sauvagerie des habitants. Ce n'est aucune de ces explications qu'a données le *Périple ;* il a choisi le manque de vivres. Explication bien naturelle, sans aucun doute, et je ne veux rien conclure du rapprochement suivant, sinon qu'il s'insère très bien dans la série précédente. Cambyse, selon Hérodote, a dû renoncer à poursuivre chez les Éthiopiens (ceux du Sud de l'Égypte), parce que

(1) Ainsi en France, du premier traducteur à Flaubert, on a rendu chez Polybe (I, 85, 7) par « défilé de la Hache » ce qui signifie en réalité « défilé de la Scie », πρίων.

(2) *Troyennes*, 884 ; ce sont les premiers mots de la célèbre prière d'Hécube.

(3) II 33-34. Mais comme il s'exprime en bon grec, il dit : « οὕτω τὸν Νεῖλον ἐξισοῦσθαι τῷ Ἴστρῳ » (au lieu de « ἐῴκει γὰρ ὁ πλοῦς...)

(4) Cf. Hérodote IV, 43, pour l'expédition manquée du Perse Sataspès dans les mêmes parages

« τὰ εἶχον σιτίων ἐχόμενα ἐπελελοίπεε » (1). Le *Périple*, qui a eu lui aussi ses Éthiopiens, s'exprime en termes très voisins : « τῶν σίτων ἡμᾶς ἐπιλιπόντων ».

* * *

Dans la partie du *Périple* postérieure au paragraphe 6, que reste-t-il donc où l'on ne puisse déceler quelque trace d'Hérodote ? Il demeure ce que j'appellerais les régions du feu, c'est-à-dire les paragraphes 15, 16 et 17. Ils sont courts ; autant les transcrire. « 15. Et reprenant tout aussitôt la mer nous longeâmes une contrée embrasée, pleine de parfums ; de grands torrents ignés en coulaient et se jetaient dans la mer. 16. Or donc saisis de crainte nous nous en écartâmes en hâte. Quatre jours nous naviguâmes et, de nuit, nous voyions la terre pleine de flammes. Au milieu il y avait un feu haut dressé, plus grand que les autres, qui semblait toucher aux étoiles. Mais de jour on voyait que c'était une très grande montagne, appelée le Support des Dieux. 17. A partir de là, durant trois jours, nous longeâmes des torrents ignés et nous arrivâmes à un golfe appelé la Corne du Sud » (2).

Il n'est pas besoin d'une longue lecture pour remarquer la pauvreté du récit. Les parfums ont déjà embaumé le paragraphe 12. Les « torrents ignés » se retrouvent symétriquement des deux côtés de la montagne. Il n'en reste pas moins qu'ils sont là et qu'ils ne découlent point d'Hérodote. On pourrait en faire crédit à l'auteur sans pour cela lui attribuer un génie de romancier. On peut aussi bien y chercher une trace de vérité, provenant du *Périple* authentique, si l'on admet qu'il s'étendît aussi loin. Mais, il est permis de regarder encore une fois vers les sources littéraires.

Je ne prétends pas en avoir trouvé une qui s'impose absolument à l'esprit. Mais le texte suivant peut servir tout au moins à définir une

(1) III, 25

(2) « 15. Ταχὺ δ' ἐκπλεύσαντες παρημειβόμεθα χώραν διάπυρον θυμιαμάτων μεστήν · μέγιστοι δ' ἀπ' αὐτῆς πυρώδεις ῥύακες ἐνέβαλλον εἰς τὴν θάλατταν. Ἡ γῆ δ' ὑπὸ θέρμης ἄβατος ἦν. 16. Ταχὺ οὖν κἀκεῖθεν φοβηθέντες ἀπεπλεύσαμεν. Τέτταρας δ' ἡμέρας φερόμενοι, νυκτὸς τὴν γῆν ἀφεωρῶμεν φλογὸς μεστὴν · ἐν μέσῳ δ' ἦν ἠλίβατόν τι πῦρ, τῶν ἄλλων μεῖζον, ἁπτόμενον, ὡς ἐδόκει, τῶν ἄστρων. Τοῦτο δ' ἡμέρας ὄρος ἐφαίνετο μέγιστον, Θεῶν Ὄχημα καλούμενον. 17. Τριταῖοι δ' ἐκεῖθεν πυρώδεις ῥύακας παραπλεύσαντες ἀφικόμεθα εἰς κόλπον Νότου Κέρας λεγόμενον ». Au par. 15 les mss. donnent θυμιαμάτων μεστοί, qui n'est pas satisfaisant pour le mouvement de la phrase (à moins d'écrire θ. δὲ μεστοὶ ... ; mais « des torrents ignés pleins de parfum » seraient bizarres) ; je suis la correction ingénieuse généralement adoptée. C'est d'ailleurs de peu d'importance.

direction de recherche. Il y a un homme dont l'esprit s'est plu à parcourir les mondes imaginaires, c'est Platon. On sait comment il présente, à la fin du *Phédon*, une vue de notre planète où il ramène à ses justes dimensions le monde géographique connu des Anciens. Il le renferme dans un creux du globe ( ). Il est d'autres creux, pense-t-il, qui renferment d'autres mondes. A ces dépressions de sa surface correspondent intérieurement des gouffres plus profonds, pour lesquels Platon se sert d'ailleurs plusieurs fois du mot χάσμα que le *Périple* avait employé au paragraphe 13, dans un sens moins normal. Ils communiquent entre eux par une cavité centrale, mais ont des ouvertures à la surface, par où sortent les fleuves, y compris ceux de boue et de feu que l'on remarque dans les éruptions [2]. « Il y a là du feu en abondance et de grands fleuves de feu » [3]. Pour désigner celui qui s'écoule de l'Etna il se sert, comme Thucydide [4], du mot ῥύαξ, celui-là même qu'emploie le *Périple* pour ses torrents ignés. Plus loin, s'orientant résolument vers la géographie infernale, il décrit les grands fleuves mythiques, qui roulent tantôt dans les profondeurs, tantôt à la surface : l'Océan, l'Achéron et, à égale distance des deux, le Pyriphlégéthon. Celui-ci, près de sa source, « tombe dans un vaste espace embrasé d'un feu immense » [5]. Comme son nom l'indique, il roule non seulement de l'eau bouillante et de la boue, mais du feu, et « ses torrents [de matière igne] rejettent dans leur souffle des fragments détachés vers la surface de la terre là où ils peuvent l'atteindre » [6]. C'est toujours le mot ῥύακες qui désigne « ses torrents ».

Burnet, en éditant Platon, avait cru pouvoir utiliser ici le *Périple* d'Hannon pour suggérer l'identification du Pyriphlégéthon avec le Sénégal, hypothèse rejetée avec raison par Robin [7]. Mais il est possible de la retourner : ne serait-ce pas l'amplificateur qui aurait donné de Platon un pâle reflet ? On ne saurait en apporter la preuve, mais on peut retenir du moins que des cosmographies mythiques risquent de figurer à l'origine de ce paysage embrasé, plutôt que de réels volcans. On le remarquera en effet : une seule montagne est ici mentionnée, et les ruisseaux de feu qui la

(1) Il suppose la terre ronde : 108 e « περιφερὴς οὖσα ».
(2) 111 ; Platon se réfère à l'Etna, qu'il avait vu dans son premier séjour en Sicile.
(3) 111 d, « πολὺ δὲ πῦρ καὶ πυρὸς μεγάλους ποταμούς ».
(4) IV, 96 : « ὁ ῥύαξ τοῦ πυρὸς ἐκ τῆς Αἴτνης ».
(5) 113 a, « εἰσπίπτει εἰς τόπον μέγαν πυρὶ πολλῷ καιόμενον ».
(6) 113 b, « οὗ καὶ οἱ ῥύακες ἀποσπάσματα ἀναφυσῶσιν ὅπη ἄν τύχωσι τῆς γῆς ».
(7) *Phédon*, collect. des Universités de France, p. 95, n. 1.

précèdent de quatre jours ou la suivent pendant trois s'écoulent dans un cadre géographique qui n'est nullement précisé. Müller avait pu dire déjà des premiers, avec raison, « il ne va pas de soi que ces ῥύακες de feu appartiennent à un volcan, comme certains en ont émis l'opinion » (1).

Ne quittons point Platon sans rendre visite aux Atlantes placés « au-delà et en dehors des colonnes d'Hercule » (2), donc dans la région où voyageait Hannon. Or, de la forteresse qui occupe le centre de leur île, Poséîdon n'a-t-il pas fait une île à l'intérieur de la première en l'entourant de véritables « roues » de terre et de mer, « deux de terre et trois de mer » (3), assez larges, celles-ci, pour servir de port (4) ? Platon l'appelle d'ailleurs l'« île centrale » (5). Notre amplificateur ne pourrait-il avoir tiré de là le thème de l'île dans l'île qui, de façon un peu puérile, l'a tellement séduit qu'il l'a répété ? Là encore il n'est pas possible de conclure par une certitude. C'est assez du moins pour montrer qu'un auteur qui aurait vécu au temps d'Aristote (sans même descendre plus bas) trouvait dans la littérature bien des suggestions pour nourrir un voyage dans l'Extrême Ouest du monde.

II. — *Le* Périple *d'Hannon est-il totalement un faux?*

Jusqu'ici, pour caractériser l'homme qui a déformé ou même inventé la plus grande partie du *Périple*, je me suis servi du mot « amplificateur ». J'ai évité de l'appeler « faussaire ».

C'est que, même dans la partie postérieure au paragraphe 6, il peut subsister des détails exacts et dont on ne saurait démontrer qu'ils proviennent d'un devancier hellénique. Ainsi l'île de Kerné est connue du Pseudo-Scylax, et celui-ci, on le verra, n'est pas nécessairement tributaire du *Périple*. Peut-être pourrait-on retrouver dans Hérodote l'écho déformé de ce nom : l'île où l'on pêche les paillettes d'or est appelée selon les manuscrits (à l'accusatif) Κύραυιν ou Κυραύην ; Étienne de Byzance a conservé aussi la forme Κύραυνιν (6). Si, derrière ces hésitations on reconstrui-

(1) Note au par. 15, p. 12.
(2) *Critias*, 108 e : « τοῖς ὑπὲρ Ἡρακλείας στήλας ἔξω κατοικοῦσιν ».
(3) 113e « τροχούς, δύο μὲν γῆς, θαλάττης δὲ τρεῖς ».
(4) 115 c.
(5) 116 a, « τὴν νῆσου ... τῆς ἐν μέσῳ ».
(6) Cf. édit. Legrand, t. IV, app. crit., p. 195.

sait une graphie première Κυράνη (au nominatif), elle donnerait le squelette consonantique de Κέρνη, c'est-à-dire tout ce qui aurait été fourni par une source sémitique manuscrite ; peut-être même une source orale n'aurait-elle pas été beaucoup plus claire pour une oreille hellénique (1). Mais le *Périple*, avec sa forme Κέρνη, resterait ici indépendant du grand historien.

Le fleuve Chrétès du paragraphe 9 pourrait constituer un apport original, s'il n'est pas un doublet du Chrémétès connu par Aristote (2). A vrai dire, cette seconde supposition est peut-être la meilleure : le mot Χρετης se présente en effet sans accent dans le manuscrit (3) ; or on est tenté d'expliquer cette absence par la chute accidentelle de la syllabe qui précisément est accentuée dans le mot Χρεμέτης, plutôt que par un scrupule du copiste devant un nom étranger, puisque partout ailleurs il les a accentués.

D'autre part les indications de temps de navigation données dans cette partie du *Périple* peuvent être tout aussi bien réelles que fictives. Naturellement, une fois le scepticisme mis en œuvre, on est tenté de l'étendre de proche en proche ; mais il faut se tenir en garde contre cette tentation même.

Enfin il reste les six premiers paragraphes sur lesquels jusqu'ici je n'ai pas exercé de critique. Cependant il faut bien les examiner à leur tour, même si l'on est convaincu qu'ils reposent sur un fond authentique, puisque l'amplificateur aurait pu s'en prendre à eux pour les retoucher.

*
* *

La meilleure façon de vider la question est peut-être de plaider d'abord l'accusation sans restriction : l'auteur, dont on vient de reconnaître les méthodes, est un faussaire. S'il a adopté au début une expression plus

(1) Les transcriptions grecques du punique relevées sur les inscriptions d'El Hofra, à Constantine, montrent que le vocalisme n'était pas beaucoup plus net en Afrique du Nord, vers le IIe siècle avant notre ère, qu'aujourd'hui pour l'arabe dialectal. On a, pour la déesse Tanit et son épithète Pene Ba'al des graphies Θινιθ φανε Βαλ, Θεννειθ φενη Βαλ (et une inscr. de Carthage donne Ταιντιδα, C.I.S. t. I, p. 287). (A. Berthier et R. Charlier, *Le sanctuaire punique d'El Hofra à Constantine*, s. d. [1955], inscr. 1 et 3, p. 167 et 169). Le punique *bn:* fils, est noté βυν (ib. inscr. 1 et 8), où le υ ne représente ni le son *ou* rendu ου, ni le son *i* rendu ι et sans doute ει, mais quelque voyelle très incolore, à peine saisissable pour nos oreilles, comme aujourd'hui encore, surtout dans une élocution rapide, pour le même mot revenu par l'arabe (ou peut-être même conservé jusqu'à lui, du punique, dans des régions rustiques peu latinisées).

(2) *Meteor.* I. 13, 21.

(3) Éd. Müller, n. p. 8.

sobre, un ton qui convient à un périple réel, c'est un vieil artifice de rhétorique : il a voulu d'abord inspirer confiance ; il s'est réservé d'introduire peu à peu ses « beautés » de style et ses descriptions fantastiques.

C'est, on l'a démontré, un lecteur d'Hérodote. Il n'y a pas besoin de chercher ailleurs que dans cette lecture l'occasion qui a fait naître son travail. Trois fois dans son auteur, dans ce qui est notre livre IV, il a trouvé allégués les récits des Carthaginois sur la Libye Occidentale (1). Une fois même l'historien a introduit à leur propos une de ces réserves dont il use quand il n'est pas trop persuadé de ce qu'il transcrit. Dans ces conditions, pourquoi ne pas s'amuser à construire, « en marge » d'Hérodote, un de ces récits puniques ? S'il faut retenir l'hypothèse avancée plus haut sur le mot γορίλλαι, le faussaire a du goût pour la mystification. Quelques lignes discrètes au début, puis un camouflage prudent d'ouvrages antérieurs pourront conférer à une partie du récit un semblant de véracité. Le reste, qui pourra le contrôler ?

Un garant de poids : quelque grand de la ville, cautionnera l'ensemble. Justement Hérodote nomme un roi de Carthage, cet Hamilcar vaincu en Sicile le jour même de Salamine, à ce que prétend la tradition (2). Il précise naturellement l'origine d'Hamilcar : c'est le fils d'Hannon. Voilà un nom bien commode. Il y a eu beaucoup d'Hannons dans l'histoire récente de Carthage ; le lecteur reconnaîtra parmi eux celui qu'il voudra. Le patron du *Périple*, notons-le bien, n'y a pas de filiation, ce qui est contraire à l'usage des historiens grecs comme à celui des documents carthaginois (les inscriptions funéraires suffisent à nous en assurer). La fréquence du nom lui-même, le caractère aristocratique de celui qui le porte exigeraient à eux seuls que sa famille fût précisée. La négligence du faussaire le trahit ici.

Quelle raison va-t-il trouver à une expédition ? La simple curiosité géographique ? Ce fut le motif de l'expédition phénico-égyptienne dépêchée par le pharaon Nécos, mais Hérodote en a fait le récit (3) ; il faut du nouveau. Une mise à l'épreuve exceptionnelle, comme dans le cas du perse Sataspès (Hérodote encore) ? C'est trop particulier. Le simple souci du commerce ? Mais il concerne les particuliers, non les chefs politiques. Il existe au contraire une raison politique normale, dans la perspective grecque, pour

(1) Ch. 43, 195 avec la réserve : « Ταῦτα εἰ μὲν ἔστι ἀληθέως οὐκ οἶδα, τὰ δὲ λέγεται γράφω », et 196.

(2) V, II 165-166.

(3) IV, 42, et 43 pour l'exemple suivant.

un déplacement lointain : la fondation des colonies. Hannon ira donc fonder des villes.

Reste, pour lui composer une escadre, à choisir un nombre de navires qui paraisse à l'échelle de l'opération et de la puissance punique au VIe siècle, moment où l'expédition se situera si Hannon est le père d'Hamilcar. Hérodote, précisément, peut fournir la réponse (1). Vers 545, une partie des Phocéens chassés de leur pays par les Perses va s'établir en Corse ; au bout de cinq ans, une coalition des Carthaginois et des Étrusques les y attaque : chacun des alliés amène un contingent de soixante navires. Hannon va donc en recevoir autant. Il ne restera qu'à calculer le nombre des partants en fonction de ce chiffre — la question se retrouvera plus loin.

Le faussaire trahit d'ailleurs tout de suite la date récente de son invention en qualifiant les habitants de ces colonies de Λιβυφοίνικες, Libyphéniciens. Ce terme ne se trouve pas dans la langue grecque avant Polybe, et il semble exprimer, sur le mélange des populations en Afrique du Nord, le point de vue d'étrangers qui voient la situation du dehors. On peut penser que l'administration carthaginoise ne mélangeait pas sous un commun vocable les maîtres et les sujets.

L'auteur fournit-il du moins pour ces colonies des noms de lieux qui soient une révélation ou qui, s'ils sont inconnus d'autre part, offrent des garanties. Le cap Soloeis ? Hérodote l'a mentionné deux fois (2), et, la seconde, l'a accompagné du terme ἀκρωτήριον qui est rare (et sur lequel nous aurons à revenir). Or c'est justement celui qu'emploie le *Périple.* La ville de Θυμιατήριον (par. 2) est appelée Θυμιατηρία par le Pseudo-Scylax ; cette forme féminine, et non plus neutre, semble bien attester, comme l'a vu Gsell (3), une source indépendante. Mélissa (par. 5) figurait chez Hécatée, bien plus ancien (4) ; et si Καρικὸν Τεῖχος se rencontre aussi chez Éphore (5), il n'est pas indispensable que celui-ci soit tributaire du *Périple*, que sa langue et son style repoussent à une date relativement basse.

Quand il s'agit de noms nouveaux sont-ils tous de bon aloi ? Ἄκρα, terme purement grec, peut être aussi bien une invention à bon marché

(1) I, 166.
(2) II 32, IV 43.
(3) *H. A.* t. I, p. 473, n. 1.
(4) *Fragm. Hist. Graec.*, éd. Müller, t. I, p. 25, n° 327.
(5) *Op. cit.*, p. 261, n° 96. Ces deux données proviennent d'Ét. de Byzance.

(« Le Cap » ou « Hauteville ») que la traduction, d'ailleurs, incomplète, d'un nom punique commençant par *rus*, « le cap ». Ἄραμβυς semble fait sur le patron des énigmatiques Ἐρεμβοί que l'*Odyssée* (1) énumère entre Sidon et la Libye et dont le souvenir serait donc ici appelé par une double association d'idées. On n'hésiterait même pas à reconnaître dans l'épopée la source du *Périple* si l'on savait quelle valeur attribuer à un renseignement issu de Strabon (2), selon lequel Posidonios, pour ce terme odysséen diversement lu par les éditeurs et citateurs anciens, donnait la forme Ἀραμβούς. Mais était-ce là une simple conjecture de Posidonios qui, à sa date (Ier siècle avant notre ère) aurait pu être influencée par le *Périple*, et qui l'aidait, comme le suggérerait assez bien la lecture de Strabon, à rapprocher le mot homérique d'Ἄραβες, les Arabes, pour donner à l'ensemble du vers une géographie plus plausible ? Ou bien se fondait-elle réellement sur quelque édition de l'*Odyssée*, dont nous ne saurions apprécier la qualité ? On ne peut décider, mais du moins c'est encore, dans le texte du Périple, une autre porte ouverte au doute, alors qu'il s'introduit déjà de toute part.

Si l'on songe que le paragraphe 4 presque tout entier peut relever de la simple amplification (3), il reste à l'actif du *Périple*, comme détails précis inconnus de ses grands devanciers, et dont on n'ait pas de raison de soupçonner l'authenticité, la colonie de Γύττη, l'autel de Poséïdon au cap Soloeis, le Lixos, l'île de Kerné. De la première on n'entendra plus jamais parler (4). Les trois derniers détails figurent aussi chez le Pseudo-Scylax, dont il n'est pas prouvé qu'il dépende d'Hannon (5).

La moisson est mince et trois noms propres ne suffisent pas à garantir un ensemble que condamnent, dans la suite de son texte, non seulement les emprunts que nous y avons relevés, mais les répétitions symétriques groupées autour du « Support des Dieux » : les sauvages qui lancent des pierres, l'île dans l'île, les ruisseaux de feu. A moins d'une confiance aveugle, on ne saurait reconnaître dans ce fatras une trace, même lointaine, des réalités africaines. Que d'aspects géographiques, que de types humains

(1) IV, 84.

(2) 784 (XVI. 4. 27) ; éd. Meineke, t. III, p. 1094.

(3) Paysage lacustre plusieurs fois repris dans la suite ; mention d'éléphants dont on ne voit pas la raison dans un document punique. Pour les Carthaginois les éléphants étaient doublement familiers, et comme animaux dressés pour la guerre et comme bêtes sauvages.

(4) Il serait imprudent de la reconnaître dans la localité de la Tingitane signalée à l'époque byzantine par le Géographe de Ravenne (III. 11) sous le nom de Gudda.

(5) La question va se retrouver plus loin.

et de langues n'auraient pas rencontrés des navigateurs qui auraient vu, après les pasteurs du Maroc, les peuplades des forêts ! Où est, dans le texte, le reflet des semaines où ils auraient longé le Sahara, qui, encore aujourd'hui, inspire la plus vive horreur aux sédentaires de l'Afrique du Nord ? Et quand on a vécu chez les Lixites d'aujourd'hui ou leurs proches voisins, quand on connait l'aversion des Berbères pour la vie maritime, comment sera-t-on porté à croire aux interprètes Lixites ?

Toutes questions de détails mises à part, pour que nous acceptions de prendre le *Périple* pour un document, il faudrait d'abord que l'on nous fît admettre :

1° Que les Carthaginois aient eu la naïveté d'afficher un itinéraire maritime qui donnât sur une région inconnue sinon des précisions d'Instructions Nautiques (nous en sommes loin), du moins des points de repère et des temps de navigation ;

2° Qu'ils y aient exprimé par deux fois l'aveu de leur peur (1) et enregistré une autre fois encore une prompte retraite sous les projectiles des sauvages (2). Si nous ne possédons pas d'inscriptions carthaginoises de la même nature, pour administrer la preuve irréfutable que le *Périple*, dans son style, contrevient outrageusement aux règles des actes officiels, nous connaissons dans l'Orient Ancien, sémitique ou égyptien, assez de récits d'expéditions royales pour savoir que les défaites s'y transforment en victoires. Au fort du danger on y invoque l'aide d'un dieu protecteur, mais on n'avoue point un sentiment de détresse. Et l'on revient les mains chargées de butin, non pas avec les peaux de trois malheureuses sauvagesses.

Enfin nous voudrions comprendre pourquoi, dès le premier siècle de notre ère, tout souvenir de ces établissements puniques était tellement évanoui que l'on ne voyait plus là que des πλάσματα, de pures inventions (3), parmi d'autres, nombreuses, qui avaient été mises en circulation sur ces régions lointaines.

(1) 14 et 16.

(2) 9.

(3) Strabon, 826 (XVII, 3, 3) ; Pline V. I. Ce dernier dit aussi qu'il n'en subsiste « nec memoria ulla, nec vestigium ». Il se réfère précisément au *Périple*, qu'il vient d'utiliser fortement au ch. 7 (en transportant à l'Atlas ce que le texte dit du « Support des Dieux », preuve indirecte, me semble-t-il, qu'il comprend comme moi Θεῶν ὄχημα). N'empêche qu'il met ces colonies parmi les « alia quidem fabulosa » avancées par ses devanciers, et qu'il a condamné au ch. 4 les « portentosa Graeciae mendacia ». Je ne vois pas pourquoi les modernes ont tenu si souvent à montrer moins de méfiance que ces auteurs.

* * *

En esquissant le réquisitoire précédent, j'ai voulu d'abord montrer jusqu'où l'on pouvait pousser la méfiance, une fois qu'elle était éveillée par le style du *Périple* et l'utilisation qu'il fait d'Hérodote. Mais, de toute évidence, l'accusation ne saurait donner pour établi que le faussaire supposé ait trouvé dans l'historien son inspiration première. L'hypothèse peut se défendre, non se démontrer.

Les arguments de détail m'ont permis de relever des difficultés supplémentaires, dont une me parait pleine de force pour établir que notre texte ne peut pas être une traduction exacte du punique : c'est l'absence de toute filiation à propos d'Hannon. Je ne crois pas que l'on puisse douter qu'une source authentique cont nt cette mention d'état-civil. La négligence de l'auteur serait en ce cas évidente ; mais elle ne serait pas synonyme de malhonnêteté intellectuelle, en un temps où la notion d'exactitude scientifique ne dominait pas l'histoire. Entre une traduction incomplète, incompétente, et un faux total, la différence reste grande.

Il demeure vrai, d'autre part, que le *Périple*, dans sa partie initiale, malgré l'aspect favorable que lui donne son ton « positif », apporte bien peu de détails dont on puisse penser qu'ils sont originaux, même dans notre connaissance, après tout bien incomplète, des ouvrages antérieurs. Ici se pose la question de la date du *Périple*, et, sous bien des rapports, il serait capital de pouvoir la résoudre.

Le malheur est qu'à bien regarder les données que nous possédons nous ne pouvons en tirer aucune certitude.

Le *Périple* possède en commun avec Éphore un nom de lieu, mais ce fait ne permet pas d'établir un rapport de dépendance entre l'un et l'autre : ils peuvent devoir ce nom à une source commune, soit directement, soit par des intermédiaires différents. On ne saurait rien conclure sur une base aussi faible. On ne peut entamer de discussion qu'au sujet du Pseudo-Scylax, dont notre *Périple*, je l'ai dit, se rapproche sur trois points, dont deux ne sont que des noms propres. Le Pseudo-Scylax, d'après sa partie méditerranéenne, on pense pouvoir le dater de la deuxième moitié du IVe siècle ; on va même jusqu'à dire : autour de 337. Si l'on pouvait établir qu'il fût tributaire d'Hannon, nous possèderions pour celui-ci un *lerminus ante quem* assez précisément fixé.

Mais il n'est pas difficile de voir que sur chacun des trois points Scylax ne dépend pas d'Hannon. 1° Pour celui-ci le Lixos n'est qu'un fleuve, où pâturent les troupeaux des Nomades ; chez Scylax, c'est aussi une ville phénicienne, c'est-à-dire punique, et sur ce point l'histoire et l'archéologie lui donnent raison, puisque nous connaissons ses restes en face de Larache. 2° La Thymiatéria de Scylax est placée dans le texte actuel après Lixos, contrairement au Thymiatérion d'Hannon, mais précède toujours le cap Soloeis. Il faut ici effectuer une remise en ordre de ces données, si l'on veut les faire coïncider avec les réalités, qui exigent (nous y reviendrons) que le Soloeis reste où il a toujours été, au Cap Spartel, donc qu'on le rencontre avant d'arriver au Loukkos (qu'a toujours été le Lixos antique). Mais l'erreur ne remonte pas forcément aux copistes de Scylax : si l'on restitue dans le texte l'ordre géographique, on tombe sur des difficultés que l'on ne devrait pas rencontrer s'il n'y avait eu qu'un accident de copie (1). Le désordre risque donc de remonter à la source de Scylax, ce qui, joint à la différence dans la forme du nom de la ville, confirmerait bien que cette source n'est pas notre *Périple*. 3° Scylax en sait beaucoup plus qu'Hannon sur l'autel érigé à Poséidon à la pointe du Soloeis : ce monument porte sculpté des hommes, des lions et des dauphins ; une tradition en fait l'œuvre de Dédale (idée qui ne peut venir d'une source punique) ; tout le promontoire est une contrée sainte.

Ce qui montre encore mieux que tout l'absence de relations entre les deux textes, c'est que le Pseudo-Scylax estime que l'on ne peut pas naviguer plus loin que Kerné et place là un milieu humain tout à fait différent de celui qu'évoque notre *Périple :* Éthiopiens cavaliers, très beaux, ornés de bijoux d'ivoire, viticulteurs produisant un vin qu'exportent les Phéniciens, possesseurs d'une grande ville. Si l'auteur avait connu la relation d'Hannon, on ne voit pas pourquoi il aurait limité là sa description du littoral, ou pourquoi, s'il n'avait pas voulu tirer parti d'Hannon, il n'aurait

(1) On peut transporter après « Μετὰ δὲ 'Ανίδην ἐστι... » la phrase « Κράβις ποταμὸς » et la dizaine de lignes qui suit jusqu'à « ... Αἰθίοπες ἱεροί ». On repart en intercalant un <Μετὰ δὲ τὴν Σολόεντα ἄκραν> et l'on place les deux lignes « ἄλλος ποταμὸς μέγας ... καὶ λιμήν. ». Mais il reste en trop soit le « Μετὰ δὲ Λίξον » qui annonçait « Κράβις ποταμὸς », soit le « κατὰ δὲ ταῦτα » qui introduit « νῆσός ἐστιν ᾗ ὄνομα Κέρνη ». Il y a un élément de trop dans le puzzle. Naturellement il faut aussi, dans le début du paragraphe 112, admettre que le cap Hermès n'est pas le Spartel, mais, comme le suggère le texte, qu'il s'identifie à l'une des pointes du rivage africain qui font face à Tarifa ; le cap Sacré qui, de la rive européenne, s'avance vers lui ne peut guère être en effet que la Punta Marroqui. De toute façon, cette géographie du Détroit est pleine d'impossibilités et marque une connaissance très confuse de la région.

pas fait allusion, au moins d'un mot, à des récits mensongers ou douteux, tout comme avant lui Hérodote, après lui Strabon et Pline. Déjà C. Müller, tout soucieux qu'il fût d'assurer à notre *Périple* une antiquité respectable devait conclure à propos de ces premiers auteurs, qu'ils ne contenaient aucun détail dont on pût assurer qu'il découlait d'Hannon (1).

Les premiers textes (et les seuls pour plusieurs siècles) à nommer notre auteur, ce sont le Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων (ou *Traité des Merveilles*) du corpus aristotélique, ouvrage d'ailleurs apocryphe, et le Περὶ ἀπίστων *(Les Faits Incroyables)* du péripatéticien Palaïphatos (2). Belle ressource en effet, pour des compilateurs dont on ne loue point l'esprit critique, que la fin du *Périple!* Le niveau intellectuel de l'auteur des *Merveilles* est tout de suite fixé par la façon dont il l'utilise : « On dit que les régions extérieures aux Colonnes d'Hercule sont embrasées, les unes en tout temps, les autres la nuit seulement, comme le rapporte le *Périple* d'Hannon » (3). On ne peut mieux faire comme résumé inexact et généralisation fautive (4).

Une allusion au célèbre tyran de Syracuse Agathocle oblige à ne point placer ce *Traité des Merveilles* avant la fin du IVe siècle : c'est en effet soit au cours de son expédition en Afrique, en 307/6 selon Diodore (5), soit, plus vraisemblablement en 305/4 (6), que le tyran prend le titre de roi qui lui est ici donné. Mais le texte ne permet pas d'apprécier à quelle distance l'auteur se trouve de lui. Tout au plus peut-on penser qu'il ne s'exprime pas à son sujet comme il l'aurait fait d'un vivant (7). Or Agathocle a vécu jusqu'en 289. Nous voilà donc ramenés au début du IIIe siècle, peut-être même plus bas. Encore moins sommes-nous ainsi fixés sur l'intervalle qui sépare les *Merveilles* du *Périple*, et c'est le point qui nous intéresserait le plus.

Pour Palaïphatos, c'est M. J. Carcopino qui a très ingénieusement

(1) Préface à son éd., p. XXIII.

(2) Donné comme disciple d'ARISTOTE. En fait c'est un simple nom que les Anciens déjà ne savaient à quelle patrie rattacher. Ce que l'on a conservé de son œuvre ne permet pas de la dater approximativement. Cf. Von Blumenthal, art. *Palaïphatos*, R. E., XVIII a, 2451-2455.

(3) « Λέγεται δὲ καὶ τὰ ἔξω στηλῶν Ἡρακλείων καίεσθαι, τὰ μὲν διὰ παντός, τὰ δὲ νύκτωρ μόνον, ὡς ὁ Ἄννωνος Περίπλους ἱστορεῖ ». 833 a, p. 56, éd. Apelt (Teubner), 1888.

(4) Au point que l'on peut se demander si le compilateur des *Merveilles* a lu le Périple lui-même, ou s'il n'est pas victime d'un informateur stupide et paresseux.

(5) XX. 44.

(6) NIESE, art. *Agathocles*, R. E. I. I. 775.

(7) 840 b (même éd., p. 75) : « ὑπὸ Ἀγαθοκλέους ὕστερον τοῦ βασιλέως Σικελιωτῶν ». D'un contemporain n'aurait-il pas dit : τοῦ νῦν βασιλεύοντος ?

reconnu une citation directe du *Périple* dans un passage jusqu'ici considéré comme corrompu et qui mentionne Kerné ([1]). On ne risque pas de se tromper beaucoup en considérant son traité de mauvaise mythographie comme assez voisin dans le temps de l'ouvrage précédent.

Disons donc, faute de mieux, que le *Périple* existe avant 290 et, d'après son langage (sinon d'après des analogies avec le *Phédon* qui ne sont pas des preuves concluantes) qu'il est postérieur à Platon. L'esprit de son auteur, tel qu'il se manifeste dans le style et dans l'alliage de précisions et de merveilleux, ne le désigne-t-il pas pour être plus ou moins le contemporain de ceux qui, derrière Aristote, faisaient œuvre à la fois de savants et d'amateurs de curiosités, de ceux aussi que les conquêtes d'Alexandre avaient incités à étudier les pays lointains ? On se hasarderait à dire, en romançant un peu : c'est un contemporain « provincial », qui suit de loin le mouvement des idées, sans être pourvu d'une vraie formation intellectuelle, et il écrit dans les trente dernières années du IVe siècle ou les premières du IIIe.

Après le Pseudo-Aristote, il faut attendre le premier siècle de notre ère pour retrouver mentionnés, par Pline l'Ancien les « commentarii » attribués à Hannon ([2]). Entre temps, dans tout ce que nous connaissons, c'est le silence sur son compte ([3]). Rien chez Diodore de Sicile, dont les lectures sont larges. Rien chez Polybe, qui serait encore mieux amené par son sujet à se servir du *Périple*. Et sans doute l'œuvre de Polybe nous est parvenue diminuée. Mais Strabon qui l'utilise très souvent (il le nomme une quarantaine de fois) et qui, justement, a traité de la Libye océanique dans son livre XVII, n'attribue aucune valeur, je l'ai rappelé, aux fables mises en circulation à propos de ces régions par les écrivains, « à commencer par le périple d'Ophélas » ([4]). On peut en tirer deux conclusions : si Polybe avait mentionné notre *Périple* avec éloges, Strabon l'aurait excepté de cet ensemble, et si Polybe, sans le citer, en avait incorporé la matière à son

(1) *Le Maroc Antique*, p. 118-119.

(2) V, 8.

(3) C. Müller (*op. cit.*, p. XXIII-XXIV) s'est travaillé l'esprit pour démontrer qu'Arrien (XLIII, 11), qui se trompe sur l'orientation suivie par le Carthaginois dans sa navigation, reproduisait là une fausse interprétation due à Eratosthène. Ce dernier aurait donc connu le *Périple*. Mais Arrien, lui, ne mentionne pas d'autre source qu'Hannon, et il n'y a peut-être pas d'autre cause à son imprécision qu'une mauvaise méthode de travail.

(4) XVII, 3, 3-826 (éd. Meineke, t. III, p. 1152). D'Ophélas on ne sait pratiquement rien (cf. E. Henigmann, art. 'Οφέλας, R. E. XVIII 1, 630).

texte, nous la reconnaîtrions chez Strabon. A vrai dire, Polybe ayant parcouru lui-même ces régions (1) ne risquait guère d'apprécier Hannon plus que de raison !

Certes Strabon fait mention (2) d'un texte d'Ératosthène dans lequel le grand géographe nommait la ville de Lixos et admettait l'existence dans cette région de nombreuses villes « phéniciennes », déjà rasées de son temps (c'est-à-dire au milieu du IIIe siècle avant notre ère). Mais ces renseignements (3) pouvaient lui venir pour partie du Pseudo-Scylax (pour Hannon, je le rappelle, le mot Lixos ne désigne qu'un fleuve), pour partie d'autres sources (Scylax ne désigne, lui, que deux villes « phéniciennes »). Ératosthène utilisait certainement des informations plus récentes et plus personnelles que Scylax ou Hannon ; je ne pense pas seulement au fait qu'il constate la disparition de ces villes, mais à un renseignement très exact, qu'Artémidore et Strabon après lui ont eu bien tort de critiquer : l'existence de brouillards épais, le matin et le soir, sur la côte atlantique du Maroc (4).

Pline utilise Hannon et lui attribue la connaissance que « la plupart » de ses devanciers grecs ou latins ont eu de ces villes disparues. Mais le sait-il parce qu'il l'a vu cité par son nom ou parce qu'il a retrouvé, comme nous, mentionnés ailleurs, d'autre façon parfois et dans des cadres différents, quelques-uns des lieux connus aussi par le *Périple?* On échappe d'autant moins à l'incertitude que l'on ne peut faire confiance outre mesure à la méthode de Pline.

Ce qui ressort nettement en tout cas de Strabon et de Pline, c'est qu'il existait sur ces parages lointains toute une littérature, pleine de « merveilles », dont les esprits sérieux ne faisaient pas grand cas. Notre *Périple* en faisait partie. Était-il très répandu ? Je note cette déclaration de Lucrèce : au « rivage d'Atlas » habité par les Hespérides, « aucun des

(1) Selon lui-même (III. 59, 7), confirmé et développé par Pline V, 9, qui semble avoir eu accès au récit de ce voyage que nous ne possédons pas.

(2) XVII. 3, 8-829 (t. III, p. 1156).

(3) Dont Strabon lui a déjà reproché l'utilisation au l. I. 3,2 — 47, 48 (t. I, p. 62). Strabon insiste aussi au l. II. 5, 33-131 (t. I, p. 176) sur la difficulté de connaître la population de la Libye dont les habitants eux-mêmes « donnent des renseignements qui ne sont pas tous dignes de foi ».

(4) Je me rappelle avoir été retenu une fois jusqu'au milieu de la matinée à l'entrée du port de Casablanca, à la fin de juillet, par un brouillard si épais qu'il empêchait le paquebot d'y pénétrer.

nôtres n'aborde, aucun barbare n'ose aborder » [1]. La réflexion vaut pour ses contemporains sans doute, mais aurait-il pu l'écrire si l'on avait su à Rome, parmi les lettrés, que ces bords avaient été fréquentés par des navigateurs illustres ? Cornelius Nepos, qui vivait au même temps, a utilisé notre *Périple* (ou une source différente, qui l'avait complété d'indications originales concernant Kerné) [2] ; mais c'était un collectionneur de petits détails et d'anecdotes, tout fait pour aller dénicher une œuvre douteuse ou en recueillir l'écho dans un compilateur.

Je ne pense donc pas que l'on puisse dire avec M. Carcopino que « toute l'Antiquité depuis Éphore... a lu et médité, dans la version qui en circula de très bonne heure à travers le monde grec, le rapport qu'Hannon avait établi à son retour » [3]. Tels qui l'ont lu ne l'ont certainement pas médité, puisqu'ils ne sont pas arrivés à l'utiliser de façon correcte. Et tels qui méditaient leurs propres écrits ne l'ont pas lu ou ne l'ont pas jugé digne d'être retenu. D'Hérodote à Pline persiste une tradition qui suspecte ou condamne les récits merveilleux rattachés aux rivages occidentaux de l'Afrique. On ferait bien de prendre en considération ces silences et ces critiques.

Puisque nous avons surpris l'auteur en pleine utilisation de textes grecs et l'esprit porté au pillage des poètes, nous ne pouvons plus nous arrêter à l'hypothèse séduisante de M. Carcopino, qui mettait toutes les invraisemblances et les insuffisances au compte des Carthaginois : « fausses confidences » destinées à tromper des concurrents commerciaux [4]. A plus forte raison ne peut-on plus se figurer, comme Gsell, que nous tenons là une « traduction » de l'original punique.

Qu'est-ce donc en définitive que le *Périple* d'Hannon ? Pour une très grande part *un exercice littéraire*. On ne mettra jamais trop en garde les chercheurs qui ne sont pas des hellénistes contre ce caractère d'exercice (conforme aux habitudes de pensée venues de la rhétorique) que tendent à prendre bien des textes anciens, même si leur sujet nous porte à les considérer comme des traités scientifiques. Les faits n'y sont pas recueillis pour eux-mêmes et pesés sur la balance de la vérité positive ; ils sont traités arbitrairement, en vue de quelque effet esthétique ou moral.

(1) V, 36 : « quo neque noster adit quisquam nec barbarus audet ».
(2) Selon PLINE, VI. 199 ; discussion dans J. CARCOPINO, *Le Maroc Antique*, p. 127-128.
(3) *Op. cit.*, p. 74.
(4) J. CARCOPINO, *op. cit.*, p. 72 sq.

Reste qu'il leur faut bien un point de départ pris dans les faits. L'apport de réalités dans le début de notre *Périple* parait, en définitive, extrêmement réduit, mais tant que l'on ne pourra pas démontrer qu'il est dû tout entier à des devanciers helléniques, il faut le laisser au crédit de l'auteur. Peut-être se trouve-t-il, dans son deuxième paragraphe, deux points à invoquer en sa faveur. L'un, c'est la façon dont il décrit la circumnavigation des Colonnes, et j'y reviendrai dans la troisième partie de ce travail. L'autre, c'est le curieux nom de Thymiatêrion, de « Brûle-parfum », qu'il donne à la première colonie fondée par les Carthaginois.

Songeons que le Pseudo-Scylax désigne le même lieu par un féminin, Thymiatêria, que l'on doit sentir comme un adjectif dérivé du précédent, « la Ville du Brûle-parfum ». Doit-on voir là un terme descriptif ? Outre que l'on chercherait en vain, dans les parages décrits, une hauteur dont la forme rappelle quelque brûle-parfum que ce soit, la toponomastique ne nous a pas habitués, ni dans le monde sémitique, ni ailleurs sur les bords de la Méditerranée, à de telles analogies. Mais l'histoire des religions nous rapporte que la racine sémitique HMN, d'où l'on a tiré l'épithète de Ba'al Hammon, signifie « le brûle-parfum, l'autel à encens » (1). Les stèles qui figurent de tels objets sacrés, pris pour symboles du dieu, confirment cette équivalence. Les sémitisants diront si l'on ne pouvait tirer de l'épithète du dieu un nom de ville qui, traduit mot à mot en grec, par quelqu'un qui n'en aurait pas compris la connotation religieuse, se serait rendu par Thymiatêria ?

On serait en somme tenté de décomposer en deux moments successifs la genèse du *Périple*. Des Grecs en relation avec Carthage, qui y résident peut-être, à l'époque où l'hellénisme pénètre la ville jusque dans ses usages religieux (2), ont ouï parler d'une expédition effectuée au-delà des Colonnes par un suffète Hannon. A tort ou à raison, on rapportait à cette exploration l'existence, dans un temple de la ville (3), de dépouilles de « femmes

(1) G. Ch. Picard, *Les religions de l'Afrique Antique*, p. 59.

(2) Le culte de Déméter a été établi officiellement à Carthage aux environs de 396, mais pour des raisons d'expiation (cf. Gilbert Ch. Picard, *Les religions de l'Afrique Antique*, p. 86-7). C'est surtout le IIIe qui voit s'affirmer les influences helléniques.

(3) Pline l'Ancien VI. 36 : il s'agit de deux Gorgades tuées dans les îles du même nom, « demeure autrefois des Gorgones », et dont les peaux avaient été consacrées par Hannon dans le temple de Junon (c'est-à-dire de Tanit), non point, comme le voudrait le titre du *Périple*, dans celui de Kronos (Ba'al Hammon). Pline, on le voit, a utilisé ici une version parallèle à la nôtre, mais différente dans les détails. La mention de ces îles, il l'a trouvée, dit-il, dans Xénophon de Lampsaque (IIIe siècle ?). Mais le reste en provient-il aussi ? En tout cas, devant cette pluralité de tradition sur quoi fonder une préférence ?

sauvages ». On peut être sûr que le sacristain du lieu avait une histoire à raconter à ce sujet aux étrangers, même si ceux-ci ne pénétraient pas dans le sanctuaire. Pourquoi n'aurait-il pas invoqué une inscription commémorative, dont l'existence n'est pas invraisemblable si jamais ont été fondées en bloc, dans une seule expédition, plusieurs colonies puniques entre le Détroit et Lixos (1).

Un amateur de voyages et de merveilles, de θαύματα, reçoit ces premiers éléments de bonne foi. On lui vend peut-être une « copie » de l'inscription, qui vaut ce que valent autour de la Méditerranée les renseignements que l'on ne peut pas recouper. On connait encore de notre temps le demi érudit, plus ou moins autodidacte, en mal de découvertes, auteur de mémoires dont ne veut aucune publication sérieuse. Il n'irait pas jusqu'à inventer une suite à ses documents ; il témoigne pourtant d'un remarquable acharnement à en tirer plus qu'ils ne peuvent contenir. Jugeons par là de ce qu'il en était quand aucun souci de la vérité positive ne contre-balançait les funestes traditions de l'exercice littéraire détaché de toute réalité. Nous ne saurons jamais quelles étaient les ambitions d'un tel écrivailleur (ou ses besoins, si l'on admet que les conditions de l'édition aient permis ici une « affaire »). Mais nous tenons devant nous les résultats de son travail, et il nous a paru que l'on décelait assez vite par quels pauvres moyens il avait distendu son texte pour composer un minuscule traité. Si minuscule que l'on se demande : le *Périple* a-t-il pu vraiment être publié à part, ou n'a-t-il pas fait partie plutôt d'une collection d'opuscules sur des sujets semblables ?

Il aurait retenu plus particulièrement l'attention parce que, dans la pénurie de renseignements où l'on était sur ce bout du monde, on lui a donné plus de confiance qu'il n'en méritait. N'était-il pas indirectement confirmé par Hérodote, sans pourtant qu'il le répétât ? Peut-être aussi, à mesure que le goût se faisait moins sûr, son ton mystérieux, son style

(1) Je dis bien : « fondées ». Il n'y a pas de doute à avoir dans le par. 2 sur le sens d'ἐκτίσαμεν. Il n'y a pas à en avoir non plus sur celui de κατῳκίσαμεν employé aux par. 4 et 8 pour les autres lieux, malgré une tradition que les commentateurs perpétuent chez nous depuis Müller, qui traduisait « novis incolis frequentavimus ». Platon emploie κατοικίζω au sens de « fonder » et non de « repeupler », dans *Rép.* 370 e, *Lois* 708 c, et en tire les noms d'action κατοίκισις, *Lois* 962 c, κατοικισμός, *Lois* 683 c. L'auteur du *Périple*, encore une fois, lui est vraisemblablement postérieur. Au reste le texte précise (8) que les Carthaginois donnent à l'île qu'ils colonisent le nom de Kerné, ce qu'ils n'auraient pas eu à faire s'ils l'avaient déjà habitée — et cela tranche la question.

pseudo-poétique auront-ils plu ? Et voilà notre inconnu immortalisé à sa façon.

III. — *Précautions à prendre dans une interprétation positive du* Périple

Supposé que le *Périple* contienne en son début quelques données positives, comment les utiliser ? C'est à cette question que j'avais réfléchi dans le premier état du présent travail et je note maintenant ce que je crois pouvoir en retenir.

* * *

On a, de longtemps, discuté ferme sur les soixante pentécontores du premier paragraphe, qui devraient être chargées chacune (à en croire le total de 30.000 émigrants) de 500 personnes, de plusieurs mois de vivres (1) et des matériaux nécessaires à leurs installations (2). « Il est difficile de croire, écrivait Gsell, que 30.000 personnes aient pu, outre les équipages, trouver place sur 60 navires. Il faut donc admettre que l'un des deux chiffres est altéré » (3). Cinq cents passagers, ajoutons-le, un équipage et une abondante cargaison, c'est la charge d'un vaisseau de ligne du XVIIe siècle, qui disposait d'autres moyens, pour se mouvoir, que de cinquante rames et d'un autre gouvernail, pour faire face aux courants et à la houle, que de deux rames de poupe. Il n'est pas nécessaire d'avoir tenté l'expérience pour savoir ce qu'il serait advenu d'une pentécontore surchargée dans les coups de vent du Spartel, ou dans le franchissement de la barre à l'entrée du Loukkos.

On est donc surpris de voir des historiens éprouvés recopier sans sourciller le texte du *Périple* (4). Même si, dans le total, comme le suppose M. Carcopino (5), il fallait comprendre les équipages, il y a d'excellentes

(1) Le texte ne précise pas le moment de l'expédition. L'hiver est exclu par les habitudes des Anciens comme par les dangers particuliers à la navigation dans ces parages. Le plein été entraînerait en chemin des difficultés de ravitaillement en eau et ne laisserait pas aux colons le temps de s'installer, au moins sommairement, avant les pluies d'automne et les labours nécessaires à leur subsistance l'année suivante. S'ils arrivaient très tôt, ils auraient trop longtemps à vivre sur leurs réserves de ravitaillement et les ressources locales. Un départ de Carthage en mai serait assez vraisemblable. Les conditions changeraient s'il ne s'agissait que de postes militaires, mais alors il faudrait considérer comme entièrement fantaisiste le chiffre des émigrants.

(2) « Καὶ σῖτα καὶ τὴν ἄλλην παρασκευήν... ».

(3) H. A. t. I, p. 477.

(4) Ainsi, jadis, L. Homo, *Expériences africaines d'autrefois et d'aujourd'hui*, 1914, p. 13.

(5) *Op. cit.*, p. 82.

raisons de douter qu'on ait jamais transporté cinq cents personnes et un matériel un peu important sur une pentécontore, du moins dans une expédition un peu longue. Car ce n'est pas une question de calculs et d'hypothèses. Il y a, pour trancher, un exemple magnifique, exposé en détail par le plus scrupuleux des historiens, contemporain des événements qu'il raconte, amiral au surplus (amiral en disponibilité, mais qui avait réellement commandé sur mer) ; on a reconnu Thucydide et l'expédition de Sicile (1). Est-ce parce qu'il s'agit là d'histoire grecque, et que le *Périple* a intéressé généralement des historiens de Rome et de l'Afrique du Nord, que l'on a oublié de se référer à lui ?

L'expédition de Sicile est conçue comme une véritable émigration, puisqu'elle comporte non seulement des troupes avec leurs vivres (6.300 hommes), mais des ouvriers, en nombre inconnu, avec leurs outils et des matériaux de construction (2). Elle se trouve ressembler ainsi de très près à ce qu'aurait pu être celle d'Hannon, les femmes en moins.

Ouvriers et matériel, ainsi qu'une partie du ravitaillement, occupaient 30 cargos (ὁλκάδες). Les combattants étaient répartis sur 136 navires, dont 40 au moins étaient aménagés en transports. Les 30 cavaliers de l'expédition (avec leurs chevaux) occupaient un de ceux-ci. Sept cents hommes, destinés à lutter sur les navires de combat, étaient répartis sur ceux-ci, que l'on peut évaluer à un minimum de 90 (au cas où il y aurait eu quelques autres transports que ceux des Athéniens). Il y avait donc 7 ou 8 combattants par unité. Puisque les 5.600 autres occupaient une quarantaine de transports, chacun de ceux-ci recevait environ 140 passagers. Ce chiffre est indirectement confirmé : il ressort en effet d'un texte de César (3) que ses *naves onerariae* transportaient une moyenne de 150 hommes. Les deux calculs se correspondent de près.

L'expédition comportait de plus cent πλοῖα, dont l'emploi n'est pas déterminé, mais concerne sans doute le ravitaillement, et était suivie de nombreux navires libres venus pour commercer. On peut conclure de ce dernier fait que la subsistance de l'expédition était assurée au plus juste par le ravitaillement transporté, et que les fournisseurs avisés qui traînent derrière toutes les armées comptaient bien apporter aux soldats les compléments souhaitables.

(1) C'est le ch. 43 du l. VI qui contient les renseignements essentiels.

(2) « Ὅσα ἐς τειχισμὸν ἐργαλεῖα ».

(3) IV. 36. 4 et 37. 1.

Transférant ces données dans le cas qui nous occupe, on en déduit aisément qu'il aurait fallu pour 30.000 émigrants non seulement quelque 200 transports, de la force des trières du ve siècle, supérieures aux pentécontores d'Hannon, mais encore, pour leur matériel et leur ravitaillement, un nombre de cargos qui aurait chance de dépasser la centaine.

Le récit de Thucydide nous force à tenir compte aussi d'une autre réalité. L'expédition de Sicile fut obligée de se diviser en trois escadres « afin qu'une navigation commune ne les privât point d'eau, de ports et du nécessaire dans les escales » (1). Or, si le trajet de Corcyre (où se fait la concentration) en Sicile, parcours fréquenté, peuplé, doté d'abris et de points d'eau organisés, risquait de ne pas présenter à une flotte ce qui lui fallait, à plus forte raison la côte africaine offrait-elle les mêmes obstacles, mais aggravés ; car il n'y avait ni plusieurs routes possibles, ni partout un arrière pays assez riche pour alimenter des escadres successives.

*
* *

De toute façon, il faut concevoir que l'escadre d'Hannon est complétée, jusqu'à l'établissement des colonies, par un bon nombre de transports, et admettre, en conséquence, qu'elle règle sa vitesse sur les plus lents. Il n'est pas question de les abandonner la nuit sans escorte sur des plages exposées aux pillards de l'intérieur, ni non plus de laisser naviguer individuellement, plus ou moins à l'aveuglette, des patrons qui ne devaient pas connaître tous d'avance les difficultés particulières au Détroit et à l'Océan.

Il suit de là des conséquences pratiques dont les commentateurs oublient en général de tenir compte. C'est une complète erreur de méthode de calculer l'allure d'un convoi composite d'après les rares données que nous possédons sur la vitesse des vaisseaux antiques. Elles se rapportent à la marche de navires rapides et aux meilleures moyennes, dont les conditions, de toute façon, ne se retrouvent pas tous les jours (2). Une escadre nombreuse, qui a été obligée de se répartir le soir entre plusieurs mouillages, met

(1) VI, 42.

(2) Thucydide, VI, 1 a donné une évaluation de la marche des cargos (ὁλκάδες) en disant qu'ils peuvent faire le tour de la Sicile en huit jours environ. Mais il est peu probable qu'un cargo ait jamais fait réellement le tour de la grande île d'une navigation ininterrompue ; il ne s'agit donc là que d'une estimation approximative. Comment, en outre, faudrait-il mesurer au juste l'itinéraire suivi ? Téméraires ceux qui tirent de là des données mathématiques.

longtemps chaque matin à se regrouper, même si elle est composée uniquement de navires de guerre, entraînés aux manœuvres collectives. Au dernier jour des engagements de l'Artémision, en 480, la flotte perse a besoin de toute la matinée pour se concentrer et ne marche à l'ennemi que vers midi (1).

Pour avoir chance d'estimer les étapes *réelles* d'Hannon, il aurait fallu que le *Périple* fût un journal de bord bien tenu, donnant la direction et la force des vents, la nature de la houle, les temps de navigation effective, renseignements que l'on contrôlerait par les instructions nautiques modernes et la connaissance directe des parages. Puisque ce n'est pas le cas, on pourrait seulement déterminer les escales *vraisemblables*, en recherchant les points d'eau et les plages qui se prêtent à un débarquement, en particulier là où ces points favorables sont rares et imposent les arrêts (côtes de l'Océan surtout). On remonterait ainsi des lieux aux temps, au rebours de ce que l'on a tenté jusqu'ici, quand on choisissait les lieux d'après les temps. La « journée de navigation *en soi* » est un fantôme de l'esprit (2).

Il résulte aussi de notre remarque initiale que l'on ne peut comparer les temps de navigation accomplis par l'escadre d'Hannon, alourdie de ses transports, et ceux de l'exploration au delà du Lixos, que ne dépassent pas la plupart d'entre eux, et de Kerné. L'amplificateur trahit son ignorance des réalités quand il se fonde sur ces temps pour égaler les distances Kerné-Colonnes d'Hercule et Colonnes-Carthage (ce qui confirme qu'il exploite là un type d'évaluations qu'il a trouvé ailleurs) ; mais les commentateurs qui continuent à mesurer à la même aune la navigation au-delà de Kerné sont encore moins pardonnables.

Si l'on veut bien supposer que le *Périple* parle de journées concrètes de navigation, on aura moins de peine à résoudre un problème qui ne devrait pas en être un, celui du cap Solœis. A cause du Pseudo-Scylax, dont le désordre s'est répercuté sur des écrivains postérieurs et parce que le *Périple* d'Hannon interposait deux jours de navigation entre les Colonnes et ce cap, on a voulu le placer bien loin au Sud, au cap Cantin. Or, les deux textes d'Hérodote qui le mentionnent (3), et que nous allons retrouver dans un instant, sont d'une limpidité parfaite, pour peu qu'on les appuie l'un

(1) Hérodote, VIII 15.

(2) Gsell avait déjà fait remarquer qu'« il n'est pas prouvé que, par le mot journée, on doive entendre une moyenne de parcours quotidien ». *Op. cit.*, t. I, p. 480.

(3) II 32, IV 43.

sur l'autre : ils ne peuvent s'appliquer qu'au Spartel. Notre *Périple* ne va pas forcément là contre. Un convoi peut fort bien avoir mis deux jours pour déboucher des Colonnes et remonter une partie du Détroit.

Venant de Carthage, il s'est forcément arrêté dans la baie de Ceuta, qui l'abritait contre les vents d'Ouest et d'Est les plus à craindre dans les parages. Là, il est au pied même des colonnes : les deux montagnes de Calpé et d'Abyla. Le texte du *Périple* correspond ici fort bien aux manœuvres nécessaires (et c'est peut-être le seul indice que l'on puisse invoquer absolument en faveur de la présence, en son début, de renseignements authentiques). Il n'est que de le traduire correctement : « Lorsque, après avoir pris le large, nous eûmes dépassé en les longeant les Colonnes et navigué deux jours au-delà... ». Il décrit ainsi les opérations successives : le départ de Ceuta pour s'élever jusqu'à la hauteur de la passe, l'action de contourner Abyla, enfin la navigation au-delà de ce point remarquable.

C'est à l'entrée du Détroit que commençaient les difficultés, les unes permanentes : ce sont les courants de surface, assez vifs, surtout à la marée montante, qui portent de l'océan à la Méditerranée ; les autres variables : vents, brouillards soudains, bas, assez épais, même en été, pour cacher le Détroit à la vue quand on les domine des parties élevées du littoral espagnol. Ils causent aujourd'hui encore des collisions ou des naufrages sur les écueils de la côte africaine (1). Si les brouillards ne sont pas quotidiens, les vents vifs le sont à peu près, et l'on sait qu'ils disloquaient complètement une escadre antique, même s'ils soufflaient dans la direction favorable, dès qu'ils soulevaient de fortes vagues (2). Les vents d'Est, en particulier, soulèvent dans cette région une houle très gênante, comme les voyageurs s'en rendaient compte, il y a seulement une trentaine d'années, lorsque les courriers d'Algésiras ne pouvaient pas accoster au port de Tanger et mouillaient dans la baie (3).

En réalité un convoi ne disposait, pour remonter le Détroit, que des quelques heures de calme que l'on constate souvent dans la deuxième partie de la matinée, et à condition que la marée ne fût pas défavorable.

(1) Ainsi, en juillet 1933, le naufrage du paquebot *Nicolas Paquet* au voisinage du Spartel.

(2) Cf. dans Thucydide, II 84, le désarroi d'une escadre corinthienne surprise à l'aurore par la brise de terre.

(3) Une chronique du XVe siècle signale le cas de galères (si voisines des navirès antiques) qui, parties de Ceuta, ne purent mouiller à Tanger à cause de « la violence du vent d'est ». (Damião de Gois, *Les Portugais au Maroc de 1495 à 1521*, trad. R. Ricard, p. 213. Publ. de l'Inst. des H.E.M. t. XXXI, 1937).

Qu'il se soit arrêté dans les baies africaines ou à Algésiras, plus propice à une escale importante, il n'y a rien de surprenant à ce qu'il ne soit arrivé à son but, à l'intérieur du Détroit, au site de Thymiatêrion, que dans la deuxième journée. Dès lors on n'a plus besoin de dépasser le Solœis.

Revenons à ce qu'en dit Hérodote. La première mention qu'il fasse de ce cap (1) rend bien clair qu'il constitue pour lui l'extrémité de la façade méditerranéenne de l'Afrique du Nord. La deuxième (2) est non moins parlante. Il s'agit du perse Sataspes qui « navigua vers les Colonnes d'Hercule ; il les franchit, doubla l'ἀκρωτήριον de la Libye, qui s'appelle Solœis, et se dirigea vers le Sud ». La comparaison des deux textes, comme le changement d'orientation dans la marche, aide à rendre au mot exceptionnel ἀκρωτήριον sa vraie valeur de « pointe extrême ». Comme ce terme est repris par le *Périple*, il importe de préciser ici ce qu'apprend à son sujet une enquête philologique. Si les commentateurs modernes l'avaient entreprise, ils auraient vu plus clair dans la question.

'Ακρωτήριον est un terme « dont la formation reste embarrassante » (3). Son suffixe, en corrélation avec les noms d'agents en -τήρ, sert d'ordinaire à former des noms d'instruments ou de lieux à partir d'une racine verbale. Or, il part ici de l'adjectif ἄκρος et n'entre, par aucun de ses sens, dans les catégories où l'on range les noms de ce type. Son plus ancien exemple se trouve peut-être dans le premier *Hymne aux Dioscures* de la collection homérique : « ἐπ' ἀκρωτήρια βάντες πρύμνης », ce qui n'admet qu'un sens assez général : « se réfugiant à l'extrémité de la proue » (4). Dans Hérodote le mot se précise : ce que tient dans la main la statue consacrée au dieu de Delphes par les vainqueurs de Salamine, ce ne peut-être que l'éperon d'un vaisseau de guerre (5). En fait, si l'on part du sens d'« extrémité » ou même de « pointe extrême », on rend compte des autres emplois, où la précision tient au contexte, non au mot lui-même : sommet pointu de montagne, extrémité de navire ; au pluriel : extrémités des mains et des pieds, et, en architecture, acrotères.

(1) II, 32 : « Τῆς γὰρ Λιβύης τὰ μὲν κατὰ τὴν βορηίην θάλασσαν ἀπ' Αἰγύπτου ἀρξάμενοι μέχρι Σολόεντος ἄκρης, ἥ τελευτᾷ τῆς Λιβύης... » : « Quant aux régions de la Libye qui bordent la Méditerranée en partant de l'Égypte jusqu'au cap Solœis, qui marque la fin de la Libye... ».

(2) IV. 43.

(3) P. CHANTRAINE, *La formation des noms en grec ancien*, p. 63.

(4) 10-11. M. J. HUMBERT croit pouvoir placer cet Hymne au VIe siècle.

(5) VIII 121 : « ἀνδριὰς ἔχων ἐν τῇ χειρὶ ἀκρωτήριον νέος ».

Mais pour l'éperon, le sommet ou le cap (nous revenons à lui) la langue grecque possède des mots propres, plus courants. 'Ακρωτήριον ne vient les remplacer, du moins chez un écrivain sensible aux nuances, que dans le cas où l'esprit veut insister sur l'idée d'« extrémité ». Ainsi lorsque Hérodote écrit « τὸ ἀκρωτήριον τῆς Λιβύης τῷ οὔνομα Σολόεις ἐστί », il veut signifier non pas, comme l'on traduit d'ordinaire, « le cap de Libye dont le nom... », mais, comme la comparaison avec II 32 le rend évident, « la pointe extrême de la Libye... » *Partout ailleurs* dans son œuvre, il se sert du mot ἄκρη, parfois d'ἄκτη, lorsqu'il veut dire un cap [1]. Thucydide ne parle pas autrement. On trouve cinq exemples dans son œuvre du mot ἀκρωτήριον, au sens géographique. Trois d'entre eux s'appliquent au même lieu, le cap Leukimné, qui est « la pointe extrême » de Corfou quand on vient par mer de la Grèce [2]. Des deux autres, l'un désigne « la pointe extrême de Salamine qui fait face à Mégare », et l'autre « la pointe extrême de Rhégion en Italie » qui s'oppose à Messine en Sicile [3]. *Partout ailleurs* Thucydide dit ἄκρα [4].

Naturellement il n'est pas prouvé que l'auteur du *Périple*, qui est un *cacographe*, ait employé le terme avec une conscience parfaite de sa valeur. Il peut aussi le devoir simplement à Hérodote, mais le reprendre en connaissance de cause. Le Pseudo-Scylax, lui, emploie ἀκρωτήριον de façon trop fréquente pour que l'on puisse attribuer toujours à ce mot la valeur de « pointe extrême ». Il n'empêche qu'il est capable de la retrouver et qu'il écrit, d'une façon significative, à propos du Soloeis justement, que l'autel de Poséidon y est dressé « ἐπὶ τῷ ἀκροτηρίῳ τῆς ἄκρας », « à la pointe extrême du cap » [5].

Il me paraît donc qu'à le bien lire le texte du *Périple* loin de s'opposer à ce que le Cap Solœis soit le Spartel, y consent aisément et peut-être même le dit de son côté. Ce n'est même qu'en le comprenant de la sorte que l'on donne sa réelle valeur à l'érection d'un monument (de quelque

(1) Soit 11 cas d'ἄκρη et 3 d'ἄκτη, contre ce *seul* emploi d'ἀκρωτήριον, selon le *Lexicon* déjà cité d'Enoch Powell.

(2) I 30, 47 ; III 79.

(3) II 93 ; IV 24.

(4) Dans seize passages Pour compléter mes propres relevés, j'ai eu à ma disposition le *Lexicon Thucydideum* de Bétant, Genève, 1863, et l'*Index Thucydideus* de Von Essen, Berlin, 1887.

(5) 112.

nature qu'il soit) [1], sur ce cap. L'action en est indiquée, notons-le, par la forme *moyenne* (ἱδρυσάμενοι) du verbe qui veut dire « dresser un monument ». Or, l'actif possède le même sens ; mais on peut sentir une nuance entre les deux voies, et le choix du *moyen* n'est pas indifférent. Un passage d'Hérodote, dans un cas où il s'agit de rendre le dieu Pan favorable aux Athéniens par l'érection d'un sanctuaire [2], caractérise bien la valeur de ce *moyen*. Si les navigateurs élèvent un monument au dieu de la mer c'est pour se le concilier à un moment critique. Et quel autre moment aurait ce caractère, sinon celui où ils vont aborder l'océan, sa houle [3], ses vents furieux, si souvent sensibles dès que l'on a tourné le cap, ses brumes soudaines, ses espaces. Aujourd'hui encore le moment saisit l'esprit ouvert au sens profond d'un paysage. Aujourd'hui encore les navigateurs à la voile redoutent la côte marocaine de l'Atlantique [4], qui « offre peu d'abris » et « est partout exposée et battue par les vents et la mer du large » [5].

C'est là enfin, à cet angle de continent, que le navigateur aura vraiment la sensation de changer du tout au tout l'orientation de sa marche. Si l'on admet que Thymiatêrion ait été situé sur le Détroit, on trouvera tout naturel que, de là au Solœis identifié au Spartel, la direction ait été à l'Ouest comme le dit le *Périple*. On ne manquera pas d'objecter que les Carthaginois ne sauraient avoir navigué le lendemain à l'Est, comme le veut le paragraphe suivant. Il est vrai. Mais sur quelque point de la côte atlantique du Maroc que l'on pense reporter ce promontoire, il sera toujours aussi impossible d'en repartir en faisant route à l'Est, si l'on donne à ce terme un sens tant soit peu rigoureux. Ce qui serait une obscurité insurmontable si l'on prenait le *Périple* pour le journal d'une navigation n'a rien pour surprendre, puisqu'il est évident qu'il n'en est pas un. Même si

(1) Ἱερὸν peut désigner aussi bien un autel qu'une chapelle. « Sacello exstructo », dit Müller. La traduction de Gsell et de Carcopino, « un sanctuaire », paraît plutôt ambitieuse.

(2) VI, 105.

(3) « Elle arrive souvent très brusquement, sans aucun signe atmosphérique avertisseur, par un ciel parfois très pur. Aussitôt formée, elle interdit toute communication sur la côte : navires et embarcations sont contraints à rester au large ». R. MONTAGNE .« Les marins indigènes de la zone française du Maroc », in *Hespéris* t. III (1923), p. 179. « Le régime des vents a beaucoup moins d'importance, au point de vue de la vie maritime, que celui de la houle », id. p. 180. Je rappelle que R. Montagne était d'origine un officier de marine.

(4) « La terre chaude et le régime des vents provoquent au large un écran de brume qui met souvent les navires dans la gêne et toujours leur commandant dans l'angoisse. Par gros temps, la mer en furie produit ses rouleaux monstrueux, provoque des barres très dangereuses et déplace continuellement les chenaux d'accès au rivage ». Virginie HÉRIOT, *Sur Mer*, p. 83.

(5) *Instructions Nautiques* de 1896.

l'on admet que cette indication appartient à sa partie « documentaire », elle peut représenter simplement la mise en forme « littéraire » d'une déclaration telle que « nous avons brusquement changé de cap » ou d'une notation plus nuancée : le sud-est. C'est cette dernière direction que Strabon croit pouvoir donner schématiquement à cette côte, après le golfe Emporique qui, pour lui, est placé immédiatement au Sud du Spartel [1]. Erreur encore, mais dont il n'y a pas à s'étonner.

César qui était allé deux fois en Grande Bretagne, qui y avait fait des observations sur la durée du jour, en donne pourtant une orientation générale impossible [2]. Tacite, qui pouvait profiter des notions acquises par son beau-père Agricola, gouverneur d'une Bretagne romaine autrement plus étendue que la région parcourue par César, reproduit cette erreur en l'aggravant [3]. C'est dire qu'en matière d'orientation, quand il s'agissait de déterminer l'allure générale d'une longue ligne de côtes, de voir les terres par ensembles, les meilleurs des esprits antiques, se trouvaient très embarrassés. Comment en aurait-il été autrement tant que l'on ne possédait ni une cosmographie scientifique, ni les moyens pratiques de déterminer rigoureusement des directions et des coordonnées ?

* * *

A supposer que les colonies énumérées par le *Périple* aient existé, je serais tenté, on le voit, de les resserrer toutes, à part Kerné, dans un étroit espace entre Tanger et le Lixos, ou peu au-delà de celui-ci, qui resterait identifié au Loukkos. Leur sens aurait été politique autant que commercial. Les occupants de Gadès devaient être amenés à s'installer au Sud du Détroit, pour assurer la sécurité des parages ; c'est ce qu'ont fait plus tard les Romains, les Portugais et les Espagnols. Il leur était utile également, sur une côte dangereuse, d'assurer des points de relâche à ceux de leurs navires qui commerçaient dans la région ou qui poussaient plus au Sud. Mais ils ne pouvaient le faire qu'à des distances qui permettaient sans trop d'efforts le maintien de ces points d'appui ; ces efforts et ces distances doivent être appréciés selon les possibilités du temps.

(1) XVII, 2, 826.
(2) V. 13.
(3) *Agricola*, X.

Le seul moyen de déterminer *à priori* le site de ces établissements serait de considérer à la fois les facilités de débarquement (telles qu'elles ressortiraient de l'examen des lieux et des notions tirées des navigateurs arabes et portugais du Moyen-Age) (1) ainsi que les habitudes d'implantation portuaire propres aux Carthaginois, suivant la méthode si heureusement définie par M. P. Cintas (2). Mais un tel *a priori* n'a de valeur que dans la mesure où il oriente le travail des archéologues sur le terrain. C'est à eux que reviendra, un jour ou l'autre, le dernier mot du débat.

S'ils ne trouvent aucune trace des colonies attribuées à Hannon, le dernier intérêt du *Périple* s'évanouira, et l'on saura que l'amplificateur dont je crois avoir montré l'intervention a été ou un mystificateur total, ou un naïf auquel on a vendu un faux document. Le bilan des constatations établies par l'inspection en surface de M. P. Cintas est assez négatif : « sur le terrain, hors à Lixos et à Chella, rien d'antérieur à l'arrivé des Arabes ne peut être relevé... Je crois donc qu'il faut perdre l'espoir de dire exactement où se trouvaient les escales d'Hannon » (3). Reste, selon lui, la ressource des îles côtières (des îlots, à vrai dire). Resterait aussi à resserrer les recherches au nord du Loukkos. Concluons comme lui : « Il faut fouiller encore » (4).

Mais, allant plus loin que lui, je pense avoir donné des raisons de croire que notre texte n'est même pas « une mauvaise copie *estropiée* sous l'influence des grossiers mensonges qui ont circulé à propos des navigations carthaginoises » (5). C'est pour les trois-quarts au moins un exercice de médiocre littérateur, dont les sources, elles aussi souvent littéraires, sont parfois reconnaissables. La langue et le style en dénoncent la date relati-

(1) Histoire esquissée dans l'article déjà cité de R. MONTAGNE.

(2) D'abord dans ses *Fouilles puniques à Tipasa* (1949) (Extrait de la *Revue Africaine*, t. XCII), p. 8-9, 14-15, puis dans sa *Contribution à l'étude de l'expansion carthaginoise au Maroc* (Public. de l'Institut des H.E.M. t. LVI) s. d. (1954), p. 10 à 15).

(3) *Contribution...*, p. 87.

(4) *Op. cit.*, p. 89. Depuis, on a trouvé dans la région de Tit, au Sud de Mazagan, de nombreux puits funéraires de type punique, mais dont on n'a pu retirer aucun matériel caractéristique (A. LUQUET, « Prospection punique de la côte atlantique du Maroc », dans *Hespéris*, t. XLIII, 1956, p. 117-132). Ces découvertes, ou d'autres semblables qui pourraient être faites, ne permettront pas de conclure *à priori* qu'il s'agisse là des colonies d'Hannon. Pour distinguer celles-ci de toutes autres fondations possibles, il faudrait non seulement dater les restes de façon assez étroite (l'Hannon du *Périple*, lui, n'est pas daté), mais déterminer si ces établissements auront été créés à partir de Carthage ou de Gadès et s'ils forment cette grappe que suggère le *Périple*. L'idéal serait qu'un morceau d'inscription ou qu'une monnaie les nommât ; mais c'est beaucoup demander.

(5) P. 93.

vement récente. Faisons comme les Anciens eux-mêmes : cessons de prendre ces amplifications pour un document ; délivrons-en à jamais les discussions sérieuses. Et pour la part de vérité que contient peut-être son début, n'en croyons définitivement que nos yeux, si jamais ils voient, sortir de terre des restes puniques suffisants pour permettre des conclusions sûres.

Gabriel GERMAIN.

APERÇU SUR LES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LE MAROC DES ORIGINES A LA FIN DU MOYEN AGE

I. — Les rapports entre la Gaule et le Maroc Antique. L'expédition d'Euthymène. De Lugdunum à Banasa, l'influence de Rome sur les relations gallo-maurétaniennes. Les relations commerciales aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

II. — Les relations du viiie au xie siècles. Le midi de la Gaule, terre d'incursions musulmanes. Un souverain idrisside de Fès a-t-il envoyé une ambassade à Charlemagne? Les Marseillais pêcheurs de corail à Ceuta. La légende relative au séjour de Gerbert d'Aurillac à Fès.

III. — Le commerce entre les deux pays aux xiie et xiiie siècles. Les tentatives des Provençaux et des Languedociens pour participer au commerce européen avec le Maroc à partir du xiie siècle. L'importance du commerce des Marseillais à Ceuta au xiiie siècle. Les rapports des Languedociens et des Basques avec le Maroc au xiiie siècle.

IV. — Les tentatives de rapprochements politiques au xiiie siècle. Le comte de Toulouse et le sultan Mohammed En-Nasir. Le projet d'alliance entre Abou Yousof Yacoub et Philippe III le Hardi.

V. — Le déclin des relations commerciales au cours des xive et xve siècles. Les causes de la décadence du commerce entre la France méridionale et le Maroc. Charles VII et le Maroc.

Les premières relations de la France avec le Maroc remontent à l'Antiquité. Depuis cette époque, les deux pays ont, en effet, entretenu des rapports variés mais discontinus.

Le but de cette étude n'est pas d'examiner tous les aspects des multiples relations ayant pu exister entre la France et le Maroc depuis l'Antiquité jusqu'au xvie siècle, mais seulement de fournir une sorte d'introduction à une histoire plus approfondie de ces relations, cela, dans la mesure où il nous a été possible de consulter les renseignements fragmentaires dont on dispose sur cette vaste période.

I

Les rapports entre la Gaule et le Maroc antique

L'expédition d'Euthymène

C'est avec le voyage du Marseillais Euthymène, il y a plus de 2.200 ans, que s'ouvre la première page de l'histoire des relations franco-marocaines [1].

Du mystère qui entoure cette première apparition marseillaise au Maroc, se dégage un seul fait certain : au plus tard au IVe siècle avant J.-C., Euthymène entreprit une expédition le long des côtes atlantiques du Maroc et au delà, ce qui le conduisit vraisemblablement jusqu'au Sénégal [2]. On n'a pu déterminer, même approximativement la date de l'expédition que l'on situe entre le VIe et la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C. [3]. Cette grande imprécision provient de ce que l'on ne possède aucun témoignage contemporain probant et explicite signalant le voyage

(1) Sur l'expédition d'Euthymène, voir en particulier : Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, 3e édit. Paris, 1914, pp. 416-417 ; Stéphane Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, 3e édit., Paris, 1921, p. 511 ; Michel Clerc, *Massalia, histoire de Marseille dans l'Antiquité*, Marseille, 1927, pp. 390-399 ; Stéphane Gsell, *Connaissances géographiques des Grecs sur les côtes africaines de l'Océan*, in *Mémorial Henri Basset*, Paris, 1928, p. 297 ; Raoul Busquet et Régine Pernoud, *Histoire du commerce de Marseille*, t. I, Paris, 1949, p. 68 et n. 4.

(2) Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. I, Paris, 1909, p. 43 ; C. Jullian, *Hist...*, t. I, *op. cit.*, p. 425 ; M. Clerc, *op. cit.*, p. 397 ; Jérôme Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e édit., Paris, 1948, p. 60 ; R. Busquet, *op. cit.*, p. 68 ; R. Thouvenot, *Rapport sur le Congrès des Sciences historiques tenu à Paris, août-septembre* 1950, in *Hespéris*, 2e-3e trim. 1950.

(3) S. Gsell, *Hérodote, textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord*, Alger, 1915, pp. 210-211 ; M. Clerc, *op. cit.*, p. 393 ; R. Busquet, *op. cit.*, p. 68. — Des multiples hypothèses émises au sujet de la date de l'expédition d'Euthymène, on peut distinguer deux grands courants d'opinions : a) le voyage s'accomplit au VIe siècle av. J.-C., à l'époque où les Phocéens venaient de fonder Massalia et pouvaient encore franchir les Colonnes d'Hercule sans être appréhendés par les Carthaginois, leurs rivaux, c'est-à-dire au temps de la thalassocratie phocéenne (598-535) ; ceci est l'avis, entre autres, de S. Gsell, *Connaissances géographiques...*, *op. cit.*, p. 297, et de M. Bergounhoux, dans une étude présentée en 1948 à l'Institut historique de Provence et signalée par R. Busquet, *op. cit.*, p. 68, n. 4 b). L'expédition, au contraire, doit se situer beaucoup plus tard, au cours de la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C. ; à ce moment, en effet, les Carthaginois qui interdisaient depuis le Ve siècle l'accès de l'Atlantique aux étrangers, laissèrent passer un autre Marseillais, le célèbre Pythéas, précisément dans la seconde moitié du IVe siècle ; cf. M. Besnier, *Géographie ancienne du Maroc*, in *Archives marocaines*, I, 1904, p. 306 ; C. Jullian *op. cit.*, I, p. 417 ; M. Clerc, *op. cit.*, p. 397 ; J. Carcopino, *op. cit.*, pp. 60-61 ; R. Thouvenot, *La côte océanique du Maroc, ce qu'en ont connu les anciens*, Rabat, 1949, p. 8 ; R. Busquet, *op. cit.*, p. 68.

du Massaliote et surtout du fait que le *Périple* rédigé par Euthymène a disparu ; il ne subsiste, en effet, de ce récit intitulé probablement *Périple de la mer extérieure* (1), qu'un seul fragment, rapporté de façons différentes par des auteurs bien postérieurs au Marseillais (2).

A défaut de date, peut-on au moins connaître le déroulement et le but de l'expédition ? Sur ces deux autres points on n'est guère mieux éclairé. On ignore même quels endroits de la côte marocaine furent atteints par Euthymène. Quant aux motifs qui ont déterminé celui-ci à entreprendre son voyage, ils ne sont certainement pas scientifiques, malgré les descriptions géographiques, d'ailleurs hautement fantaisistes, que nous a laissées le Massaliote (3). Le but commercial est plus que probable. Euthymène avait été, selon toute vraisemblance, chargé d'explorer les régions qu'il visitait pour en établir les possibilités commerciales ; il devait être, entre autres, à la recherche de l'argent du Haut-Atlas, surnommé alors *la montagne d'argent* (4), et de l'or du Soudan que les Carthaginois se procuraient dans l'île de Cerné (5) ; c'est, en effet, l'or et l'argent que l'on cite le plus fréquemment avec les bêtes fauves, les pelleteries et l'ivoire comme objets d'exportation de cette contrée de l'Afrique durant la haute Antiquité (6). Mais les prospections du Marseillais se heurtèrent sans doute aux monopoles des Phéniciens et des Carthaginois qui avaient accaparé tout le commerce avec le Maroc (7). Ainsi la présence des comptoirs puniques au Maroc dut-elle constituer une sérieuse restriction à la bonne conduite des initiatives commerciales d'Euthymène. En outre, il est à supposer que les Carthaginois, non contents d'avoir devancé les Marseillais, entendaient rester les seuls intermédiaires entre le Maroc et les autres pays méditer-

(1) περίπλους τῆς ἔξω θαλασσης. Un géographe de basse époque, Marcien d'Héraclée mentionne l'existence de ce document ; voir C. MÜLLER, *Geographi Graeci Minores*, Paris, 1855, p. 565 ; M. CLERC, *op. cit.*, p. 395, n. 3.

(2) En particulier Athénée, Sénèque, Plutarque, Lydus, dont les textes ont été cités par M. CLERC, *Massalia...*, *op. cit.*, p. 394, n. 2, 395, 396 n. 1, 400 ; S. GSELL, *Connaissances...*, *op. cit.*, p. 297, n. 2.

(3) Euthymène prétendait être parvenu aux sources du Nil ! voir : S. GSELL, *Hérodote...*, *op. cité.*, pp. 210-211 ; M. CLERC, *op. cit.*, pp. 393-394, 396 ; S. GSELL, *Connaissances...*, *op. cit.*, p. 297.

(4) S. GSELL, *Vieilles exploitations minières dans l'Afrique du Nord* in *Hespéris*, 1928, 1er trim., p. 2.

(5) Sur la question de l'or voir S. GSELL, *Hérodote...*, *op. cit.*, pp. 34-35 ; 239-240 ; et surtout J. CARCOPINO, *op. cit.*, p. 73-163, plus spécialement pp. 105-108.

(6) Maurice BESNIER, *La géographie économique du Maroc dans l'antiquité*, in *Archives marocaines*, vol. VII, 1906, pp. 278, 284, 286, 294.

(7) *Ibid.*, p. 289.

ranéens, et mirent tout en œuvre pour décourager le Massaliote dans son entreprise afin de conserver la prépondérance commerciale dans ces parages (¹). Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'on ne sache rien des résultats de l'expédition car ce fut vraisemblablement un échec ; ce qui expliquerait pourquoi Euthymène ne connut pas la célébrité comme d'autres explorateurs ou voyageurs de l'Antiquité, tel son concitoyen Pythéas (²). Par ailleurs, il ne semble pas qu'il y eut une suite immédiate à ce voyage qui tomba alors rapidement dans l'oubli.

Dans l'ignorance de l'issue exacte de l'expédition, il faut se contenter de reconnaître le mérite d'Euthymène en tant que précurseur des nombreux Marseillais qui se rendront plus tard au Maroc et serviront d'intermédiaires entre les deux pays durant des siècles. Ainsi, avec le voyage du Massaliote, l'importance du rôle de Marseille s'esquisse déjà à l'horizon de l'histoire des relations franco-marocaines.

De Lugdunum à Banasa, l'influence de Rome sur les relations gallo-maurétaniennes

Plusieurs siècles se passent sans qu'on ait mention de relations entre la Gaule et le Maroc. Comme on vient de le voir, la prépondérance carthaginoise en Méditerranée occidentale et l'existence des comptoirs carthaginois au Maroc firent principalement obstacle à des rapports réguliers entre les deux pays (³).

Aussi faut-il attendre un changement politique de part et d'autre pour voir une modification dans les relations du Maroc avec la Gaule. Ce changement c'est Rome qui devait l'apporter par sa domination progressive sur le pourtour de la Méditerranée, d'une part, en Afrique du Nord, après la destruction de Carthage (146 av. J.-C.), d'autre part, en Gaule, après la constitution de la première province romaine (122 av. J.-C.) (⁴). Dès

(1) J. CARCOPINO, *op. cit.*, p. 61.

(2) Sur Pythéas voir : C. JULLIAN, *op. cit.*, pp. 416-417 ; S. GSELL, *Hist...*, I, *op. cit.*, p. 461, n. 2 ; M. CLERC, *op. cit.*, pp. 393, 399 et suiv. ; J. CARCOPINO, *op. cit.*, p. 60 ; R. BUSQUET, *op. cit.* p. 68, et n. 4.

(3) Ainsi, au IIIe siècle av. J.-C., si l'on en croit Erathosthène, les Carthaginois aurait coulé tous les navires étrangers se dirigeant vers les Colonnes d'Hercule ; voir S. GSELL, *Hist...*, *op. cit.*, t. I, p. 461, n. 2 in fine.

(4) C. JULLIAN, *op. cit.*, t. III, 2e édit., Paris, 1920, pp. 7-13. R. BUSQUET, *op. cit.*, pp. 79-80.

l'existence du Protectorat de Rome sur les royaumes berbères, parmi lesquels la Maurétanie, les relations de l'Afrique du Nord avec une des provinces romaines devenaient une possibilité qui ne manqua pas de se réaliser pour le Maroc et la Gaule au Ier siècle de l'ère chrétienne, peut-être même auparavant (1).

C'est Lyon (Lugdunum) qui fut le théâtre du drame qui devait avoir des conséquences si importantes sur les destinées du Maroc et sur les relations de ce dernier avec la Gaule. En effet, le point de départ de cette nouvelle période dans les rapports entre les deux pays fut le séjour tragique à Lugdunum du roi de Maurétanie, Ptolémée, dont la mort amena le rattachement du Maroc à l'Empire romain (2).

C'est en 23 après J.-C., à l'âge de 28 ans environ, que Ptolémée avait hérité de son père, le célèbre Juba II, le royaume de Maurétanie qui s'étendait alors de l'océan atlantique à l'Ampsaga (oued el Kébir), ce qui correspond au Maroc actuel et aux trois-quarts de l'Algérie (3). Souverain fastueux, paresseux, peu soucieux de ses charges qu'il laissait aux mains de ses affranchis, Ptolémée resta fidèle à Rome, comme son père, et s'acquit une réputation de grandeur et de richesse qui devait lui être fatale (4). Par sa mère Cléopâtre-Séléné, Ptolémée était le petit-fils d'Antoine et de Cléopâtre, ainsi par son ascendance romaine, était-il l'oncle (à la mode de Bretagne), de l'empereur Caligula, lui-même arrière petit-fils du Triumvir (5) ; en l'absence d'héritier légitime, Ptolémée pouvait donc avoir pour successeur éventuel, Caligula. Cette situation familiale ne devait pas manquer d'engendrer des événements, sinon imprévisibles du moins fort brutalement réalisés.

En 40, probablement au cours des huit premiers mois de l'année, l'empereur Caligula invita Ptolémée à venir assister aux fameuses fêtes qu'il donnait à Lyon et auxquelles il convia également, pour éblouir les Gaulois par un « parterre de rois », Agrippa de Palestine et Antiochos de

(1) Sur les relations de la Gaule avec l'Afrique romaine voir en particulier : Célestin PORT, *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, Paris, 1854, pp. 10-11 ; R. CAGNAT, *Gaulois en Afrique et Africains en Gaule*, in *Bulletin archéologique du Comité des Trav. historiques et scientifiques*, 1906, p. LXXXVI ; A. LECOCQ, *Le commerce de l'Afrique romaine*, in *Bulletin de la Société de Géogra. et d'archéo. d'Oran*, 1912, pp. 503-504 ; C. JULLIAN, *Hist...*, *op. cit.*, t. V, 1920, pp. 14, 15 et n. 7, 346 et n. 3 ; S. GSELL, *Hist... op. cit.*, t. VIII, 1928, pp. 232-233.

(2) J. CARCOPINO, *op. cit.*, pp. 36, 191-199.

(3) S. GSELL, *op. cit.*, t. VIII, p. 277.

(4) *Ibid.*, pp. 280-283 ; J. CARCOPINO, *op. cit.*, p. 31.

(5) S. GSELL, *op. cit.*, p. 277 ; J. CARCOPINO, *op. cit.*, pp. 191-192.

Commagène ( ). Peut-être le roi de Maurétanie se trouvait-il à Lugdunum, au mois d'août, époque à laquelle tous les peuples de la Gaule se réunissaient dans leur métropole pour les sacrifices solennels devant l'autel d'Auguste et où avaient lieu les principaux spectacles, ce qui correspond bien à l'ambiance qui devait régner dans la ville au moment du séjour de Caligula et de Ptolémée (2). Une partie des fêtes que Caligula donna dans la métropole des Trois Gaules, eurent lieu sur le territoire fédéral de Condate, siège du Conseil des Gaules, au confluent de la Saône et du Rhône (3).

C'est, selon toute vraisemblance, comme l'a établi M. J. Carcopino, dans l'amphithéâtre du Confluent (4) où se déroulait un combat de gladiateurs, que Caligula, pris d'un accès de jalousie furieuse à la vue de Ptolémée dont la pourpre et la magnificence provoquaient la curiosité admirative des spectateurs, fit égorger son oncle (5). Ce crime dont la jalousie démentielle n'était certainement pas le seul motif, permit à Caligula d'hériter sans délai les richesses et le royaume de son oncle. En effet, dès 40, la Maurétanie fut déclarée province romaine (6).

En même temps qu'il marque le début du Maroc romain, l'assassinat de Lyon eut des répercussions sur les relations du Maroc avec la Gaule. En effet, après l'annexion à l'Empire, les tribus berbères de la Maurétanie occidentale se révoltèrent sous la direction d'un ancien ministre du roi Ptolémée, l'affranchi Aedemon, et Rome fut contrainte de pacifier et d'occuper le Maroc avec l'aide de troupes tirées des diverses provinces de son empire (7). C'est ainsi que de nombreux Gaulois, légionnaires, soit plus

(1) J. Carcopino, *op. cit.*, pp. 191-199, mémoire intitulé « La mort de Ptolémée roi de Maurétanie » publié primitivement dans *Mélanges Ernout*, Paris, 1940, pp. 39-50.

(2) C. Jullian, *Hist...*, *op. cit.*, t. V, p. 152 ; Pierre Wuilleumier, *Lyon métropole des Gaules*, Paris, 1953, pp. 43, 39-41.

(3) P. Wuilleumier, *op. cit.*, pp. 33, 34, 39, 41. Le sanctuaire fédéral comprenait un bois sacré, un amphithéâtre qui vit plus tard (en 177) le martyre de Blandine, enfin un autel monumental destiné à la célébration annuelle du culte de Rome et d'Auguste, autel entouré de soixante statues représentant les provinces gauloises. Cet ensemble devait servir de cadre au séjour de Ptolémée et au point culminant des « folies lyonnaises » de Caligula (*ibid.*, pp. 42, 61-63, 95).

(4) Cet amphithéâtre occupait l'emplacement de l'actuel Jardin des Plantes ; il devait mesurer 140 mètres sur 117 et possédait une arène de 64 mètres sur 41, il n'en reste, malheureusement, aucun vestige (*ibid.*, p. 71).

(5) J. Carcopino, *op. cit.*, pp. 36, 192-199.

(6) S. Gsell, *Hist.*, *op. cit.*, t. VIII, pp. 285-286 ; J. Carcopino, *op. cit.*, p. 36 ; Ch. André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris, 1951, p. 126.

(7) J. Carcopino, *op. cit.*, pp. 36-37, Henri Terrasse, *Histoire du Maroc*, t. I, Casablanca, 1949, p. 51 ; Ch. A. Julien, *op. cit.*, pp. 126-127.

souvent simples auxiliaires, eurent l'occasion de se rendre au Maroc et même parfois de s'y installer (1).

Ce n'était pas la première fois que des soldats gaulois mettaient le pied sur le sol d'Afrique, puisque, sans être obligé de remonter jusqu'aux mercenaires gaulois des armées carthaginoises, on trouve des cavaliers gaulois, probablement des Allobroges, au service du grand-père de Ptolémée, Juba 1er, formant la garde du corps du souverain (2).

Durant presque toute l'occupation romaine du Maroc, des soldats gaulois firent partie de l'armée, soit comme cavaliers, soit comme fantassins.

Dès la pacification, de 40 à 43, des Gaulois figuraient dans le corps expéditionnaire qui se composait alors principalement de deux légions stationnées précédemment en Espagne. L'une de ces légions, la IVa *Macedonica*, comprenait cinquante pour cent de Gaulois, recrutés dans la Narbonnaise, et l'autre, la Xa *Gemina*, un quart de Gaulois (3). L'un de ces hommes, un Toulousain de la tribu *Voltinia* fut enterré à Volubilis où l'on a découvert son épitaphe (4). Ces troupes gauloises prirent part aux combats contre les tribus soulevées qu'elles battirent une première fois en 41, sous le légat Marcus Licinius Crassus Frugi, ensuite sous Caius Suetonius Paulinus qui parvint en 42 jusqu'au delà de l'Atlas, puis en 43, sous Cnaeus Hosidius Geta qui mit fin à la pacification du pays en capturant le dernier chef dissident, Sabal (5).

Après la conquête, ces troupes au service de Rome restèrent en Maurétanie Tingitane comme armée d'occupation, surtout pour parer au danger de nouvelles révoltes de tribus et aux descentes des montagnards vers les riches plaines cultivées par les colons romains et leurs alliés locaux. Ainsi, on mentionne des soldats Gaulois au Maroc en 88 à Banasa (6), en 109

(1) *Ibid.*, et R. Thouvenot, *Les diplômes militaires trouvés à Banasa*, in *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, t. IX, 1951, p. 136.

(2) S. Gsell, *Hist.*, *op. cit.*, t. VIII, pp. 21, 45.

(3) J. Carcopino, *op. cit.*, pp. 36-37.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, p. 37.

(6) La IVe cohorte de Gaulois et deux ailes de cavalerie : la *Ia Augusta Gallorum* et la *Tauriana Flavia Gallorum;* voir R. Thouvenot, *Diplôme militaire délivré par l'empereur Domitien* (Valentia Banasa), in *C.R.A.I.*, 1952, pp. 194-196. — Il convient de remarquer que, si au début tous les soldats étaient bien originaires de la région dont leur unité portait le nom, il n'est pas certain, que par la suite, il en a it été toujours ainsi.

près de l'actuel Petitjean (1), et en 122 ; ces derniers faisaient partie d'une aile de cavalerie l'*ala Flavia Gallorum Tauriana* dont un détachement se trouvait à Annoceur pour surveiller les vallées du Moyen-Atlas. Dans cette localité, on a découvert l'épitaphe d'un de ces cavaliers, un Héduen, du nom de Cosuobnus Priscus (2). Un autre détachement, celui des *équites singulares*, escorte du procurateur, était au même moment à Tanger, où l'on a également mis au jour l'épitaphe d'un cavalier (3). La même année (122) deux cohortes d'infanterie gauloises tenaient garnison à Aïn Schkour, près de Volubilis (4). On compte encore des cavaliers et des fantassins d'origine gauloise parmi le corps d'occupation entre 128 et 133 (5), en 157 (à Tocolosida et à Volubilis) (6), et vers 161 (7).

Au IIIe siècle, peu après 200, sous le règne de Septime-Sévère, un chevalier originaire de Vienne en Gaule, Caius Julius Pacatianus, était gouverneur de la Maurétanie Tingitane et portait le titre de procurateur *pro legato* (8). Il donna même son nom à un poste de la Tingitane, *Pacatiana*, qu'il avait probablement eu l'idée de créer (9).

Enfin, on trouve encore des éléments gaulois dans l'armée du Maroc romain en 222-235 (10). En l'absence d'autres documents, à partir de cette date, on peut se demander si le recrutement de soldats gaulois à destination du Maroc prit fin déjà au cours du IIIe siècle, ou s'il persista jusqu'à la fin de l'occupation romaine en Tingitane (fin du IVe siècle-début du

(1) Appartenant à la IVe cohorte d'infanterie : la *IVa Gallorum civium Romanomm;* voir *Diplôme militaire de l'année* 109 in R. THOUVENOT, *op. cit.*, pp. 138-145, en particulier pp. 139-142.

(2) *Diplôme militaire du* 18 *novembre* 122, in R. THOUVENOT, *op. cit.*, pp. 145-153 et *C.R.A.I.*, 1934, pp. 408-415 ; R. CAGNAT, A. MERLIN, L. CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique*, Paris, 1923, p. 190, no 645.

(3) *Ibid.*

(4) La *IIIa* et *IVa Gallorum*, *ibid.*

(5) *Diplôme militaire de Banasa* délivré entre 128 et 133 : T. THOUVENOT, *C.R.A.I.*, 1948 et *Diplômes...*, *op. cit.*, pp. 138-145.

(6) Deux ailes de cavalerie et deux cohortes d'infanterie : la *Ia Augusta Gallorum* dont on a découvert des inscriptions concernant trois cavaliers à Tocolosida et à Volubilis où se trouvait en garnison la *Tauriana Vitrix;* quant aux cohortes d'infanterie c'étaient la *IIIa* et *IVa Gallorum*. Voir R. THOUVENOT, *Diplôme militaire de Banasa, délivré par l'empereur Antonin* en 157, in *C. R. A. I.*, 1949 et *Diplômes...*, *op. cit.*, pp. 138-145.

(7) *Diplôme militaire de Banasa*, antérieur à mars 161, in R. THOUVENOT, *Diplômes...*, *op. cit.*, pp. 138-145.

(8) J. CARCOPINO, *op. cit.*, pp. 250-251.

(9) *Ibid.*

(10) Louis CHATELAIN, *Les inscriptions latines du Maroc*, Paris, 1942, p. 12, no 41.

v^e) [1]. Ce dernier cas paraît peu probable ; en effet, il ne semble pas que la situation politique de la Gaule ait permis l'envoi de contingents militaires tirés de cette province à une époque aussi tardive. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain c'est qu'il n'y eut pas simplement un rapide passage de Gaulois en terre marocaine, mais au contraire, une continuité dans l'occupation, attestée par les nombreux diplômes militaires découverts à Banasa et à Volubilis. Ces deux dernières villes, outre leur fonction de centres militaires, devaient également constituer un lieu d'établissement pour les civils gaulois : familles de soldats et vétérans. C'est ainsi qu'une inscription de Volubilis signale le cas d'une Gallo-romaine, du nom d'Aemilia, originaire de Vienne en Gaule, et qui était venue en Maurétanie accompagner son mari, officier [2]. A part cet exemple qui ne devait pas être unique, on n'est guère renseigné sur ce peuplement civil gaulois en Maurétanie. Aussi, faute de documents plus explicites, peut-on seulement se borner, comme on vient de le faire, à signaler la présence de ces divers éléments d'origine gauloise, presque exclusivement militaires, dans plusieurs villes du Maroc, du Ier au IIIe siècle après J.-C.

*
* *

Un autre fait intéressant est à signaler : c'est le rattachement administratif de la Maurétanie Tingitane à la Gaule au IVe siècle après J.-C. [3]. En 323, en effet, les réformes de Constantin rattachèrent la Tingitane, qui faisait partie du diocèse des Espagnes depuis Dioclétien [4], à la préfecture des Gaules. Le préfet du prétoire des Gaules eut un représentant (praeses) à Tanger [5]. Il est inutile d'insister sur ce qu'une telle situation administrative dut entraîner de relations entre les deux pays.

(1) Quoi qu'il en soit, à partir de la fin du IIIe siècle (après 285) la présence romaine au Maroc se limite au territoire situé au nord de l'oued Loukkos et aux principaux ports de la côte atlantique ; voir J. Carcopino, *op. cit.*, pp. 45, 231, 246 ; R. Thouvenot, *La côte océanique du Maroc...*, *op. cit.*, p. 10, et *Rapport sur le congrès des Sciences historiques...*, *op. cit.*

(2) R. Cagnat, A. Merlin, L. Chatelain, *op. cit.*, p. 183, n° 625 ; C. Jullian, *Hist...*, *op. cit.*, t. V, p. 148 et n. 6 ; L. Chatelain, *Inscriptions...*, *op. cit.*, pp. 37-38, n° 123.

(3) Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. I, Paris, 1888, p. 128.

(4) Eugène Albertini, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine*, Paris, 1923, pp. 118-119 ; J. Carcopino, *op. cit.*, p. 232.

(5) E. Mercier, *op. cit.*, p. 128 ; E. Albertini, *op. cit.*, pp. 123-124 et l'*Empire romain*, t. IV de « Peuples et Civilisations », Paris, 1938, pp. 361-362 ; R. Thouvenot, *Essai sur la province romaine de Bétique*, Paris, 1940, pp. 174-175.

Ces contacts militaires, civils, administratifs entre le Maroc et la Gaule ne sont pas les seuls, aux premiers siècles de notre ère ; il y eut également, à la même époque, des relations commerciales entre les deux pays.

Les relations commerciales aux premiers siècles de l'ère chrétienne

Les fouilles archéologiques entreprises au Maroc, ces dernières années, ont mis au jour des vestiges de poteries gauloises, attestant des rapports commerciaux entre les deux pays.

C'est ainsi que sur l'île de Mogador, une des *purpurariae insulae*, où étaient installées les fameuses teintureries de pourpre restaurées par Juba II, on a retrouvé de nombreux tessons de céramique rouge lustré, originaires des centres de poterie de la Gaule : La Graufesenque et Lezoux (1) Sur certains fonds de vases on peut même encore lire la signature du fabricant. Ces découvertes viennent confirmer l'importance de l'emplacement de Mogador, comme comptoir commercial où l'on venait de tous les coins de l'Empire romain échanger vin et poterie fine contre la célèbre pourpre, les autruches, l'ivoire, etc. (2). Ainsi, des navigateurs gaulois abordèrent-ils vraisemblablement aux îles purpuraires pour apporter aux *Autololes* les produits de la Gaule.

Ailleurs, on a également trouvé des débris de poterie d'origine gauloise, entre autres, à Banasa et à Rabat (Sala). Dans cette dernière ville, les fragments exhumés lors des fouilles de sépultures romaines, proviendraient de Vichy (1er siècle) de Lezoux (au temps des Flaviens 69-96), et du midi de la Gaule, à l'époque Néron-Vespasien (50-80 ap. J.-C.) (3). Sala était, en effet, sous l'occupation romaine, une grande place de commerce qui devait prospérer jusqu'au ve siècle. Enfin, à Lixus on a découvert des vases à vernis rouge lustré, probablement aussi d'origine gallo-romaine (4).

(1) R. Thouvenot, *Recherches archéologiques à Mogador*, in *Hespéris*, 1954 ; 3e-4e trim., p. 463 ; Jean Desjacques et Paul Koeberlé, *Mogador et les îles purpuraires*, in *Hespéris* 1955, 1er-2e trim., p. 201.

(2) M. Besnier, *La géographie économique...*, *op. cit.*, pp. 282-283, 294, A. Lecocq, *Le commerce de l'Afrique...*, *op. cit.*, pp. 484-486 ; S. Gsell, *Hist.*, t. VIII, *op. cit.*, p. 234 ; R. Thouvenot, *Recherches... à Mogador*, *op. cit.*, p. 463 et suiv. ; J. Desjacques et P. Koeberlé, *Mogador...*, *op. cit.*, pp. 197-199, 202.

(3) R. Thouvenot et A. Delpy, *Sépultures romaines de Rabat*, in *Hespéris*, 1953, 3e-4e trim., pp. 543-546.

(4) R. Thouvenot, *Promenade archéologique au musée de Tétouan*, in *Revue des Études anciennes*, janvier-juin 1950, p. 141.

En ce qui concerne l'objet du commerce entre la Gaule et la Maurétanie, on ne sait rien de positif, mises à part les poteries qu'on vient de mentionner.

Ces échanges commerciaux existaient-ils déjà avant l'annexion de la Maurétanie à l'Empire romain (40 ap. J.-C.) ? On l'ignore. Toutefois la Maurétanie occidentale (la future Maurétanie césarienne) était en relation d'ordre commercial avec la Gaule avant cette date, en particulier la capitale, Iol (Cherchel) à l'époque du Juba II et de Ptolémée (1).

Pendant combien de temps ce commerce entre la Gaule et le Maroc put-il se maintenir ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, vu le silence des documents et la rareté des découvertes archéologiques qui se limitent pour l'instant au 1er siècle en ce qui concerne les vestiges d'origine gauloise trouvés au Maroc. Si l'on sait que la Gaule continuait d'entretenir quelques rapports commerciaux et religieux avec l'Afrique du Nord aux IVe et Ve siècles, on ignore toutefois si le Maroc était encore touché par un tel courant d'échanges à cette époque (2).

Il faut attendre le VIIIe siècle et les incursions en Gaule des Berbères islamisés, pour assister à de nouveaux contacts entre les deux pays.

II

Les relations du VIIIe au XIe siècle

Le midi de la Gaule, terre d'incursions musulmanes

Les expéditions musulmanes en Gaule, au VIIIe siècle, ont été principalement le fait des Berbères du Maghreb central et du Maroc ; parmi les Marocains se trouvaient des habitants du Rif et des Djebala (3).

(1) S. Gsell, *Hist...*, t. VIII, *op. cit.*, p. 233.

(2) Sur les relations de la Gaule avec l'Afrique romaine aux IVe et Ve siècles voir : Eugène Duprat, *Les relations de la Provence avec les pays du bassin occidental de la Méditerranée du Ve siècle aux Croisades*, in *Répertoire des trav. de la Soc. de Statistique de Marseille*, t. 48, 2e partie, Aix-en-Provence, 1920, p. 123 ; R. Busquet, *Hist. commerce...*, *op. cit.*, p. 98-99 ; Christian Courtois, *Les rapports entre l'Afrique et la Gaule au début du Moyen Age*, in *Les Cahiers de Tunisie*, 2e trim., 1954, pp. 128-129, 132-134.

(3) Georges Hardy, *Le Maroc*, dans *Histoire des Colonies Françaises*, t. III, Paris, 1931, pp. 11-12 ; Henri Terrasse, *Histoire du Maroc*, t. I, Casablanca, 1949, p. 93 ; E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. I, Paris, 1950, pp. 19, 86 ; Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. II, Paris, 1952, p. 27.

S'il ne convient pas de retracer ici, même brièvement, l'histoire de ces poussées musulmanes en Gaule, il importe toutefois de rappeler les grandes dates qui marquèrent cet événement capital que fut le choc des deux peuples franc et berbère (1).

Selon l'historien Ibn Haiyan, les Berbères, après avoir occupé l'Espagne, auraient déjà fait une première et éphémère incursion en Gaule vers 714, incursion qui les aurait amenés au « rocher » d'Avignon puis au « château » de Lyon (2). Quoi qu'il en soit de cette première expédition qui n'a pas toujours été admise, il est certain qu'en 718-719, les Musulmans attaquèrent la Narbonnaise. En 719 c'est la chute de Narbonne (3), en 721, le siège infructueux de Toulouse, défendue par le comte Eudes (4) ; en 725, après la chute de Carcassonne et de Nîmes, c'est la grande incursion dans la vallée du Rhône (5). Après Avignon le raid se poursuit jusqu'à Lyon, Mâcon, Autun, Auxerre et finalement l'arrêt se produit devant Sens, défendue par l'évêque Saint Ebbon (6). Ensuite, c'est la retraite en Septimanie, en attendant la grande marée de 732.

Cette année-là, après la chute de Bordeaux (7) c'est la marche sur Poitiers qui est laissée de côté mais dont la basilique, située en dehors des remparts, est ravagée (8). Enfin, stoppant les musulmans en route vers Tours, c'est la bataille, dite de Poitiers (9), connue, dans les écrits de langue

(1) Sur les incursions musulmanes en Gaule voir en particulier : M. Reinaud, *Les invasions des Sarrazins en France*, Paris, 1836 ; R. Poupardin, *Le royaume de Provence*, Paris, 1901 (bibliothèque de l'École des Hautes-Études) ; F. Lot, C. Pfister et F. L. Ganshof, *Les destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888*, dans *Hist. du Moyen-Age* collect. Glotz, Paris, 1928, pp. 397-399 ; G. Hardy, *op. cit.*, pp. 11-15 ; F. Lot, *Les invasions barbares et le peuplement de l'Europe*, t. I, Paris, 1937, pp. 78-87 ; Maurice Mercier et André Seguin, *Charles Martel et la bataille de Poitiers*, Paris, 1944 ; E. Lévi-Provençal, *Hist..., op. cit.*, t. I, pp. 53-65 ; t. II, pp. 154-159 ; Joseph Calmette, *L'effondrement d'un Empire et la naissance d'une Europe*, Paris, 1941, pp. 114-120 ; idem, *Le monde féodal*, Paris, 1951, pp. 21, 46, 93.

(2) Lévi-Provençal, *op. cit.*, t. I, p. 55.

(3) G. Hardy, *op. cit.*, p. 13 ; F. Lot, *Les invasions..., op. cit.*, p. 78 ; M. Mercier et A. Seguin, *Charles Martel..., op. cit.*, pp. 12 et suiv. ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 55 ; J. Calmette, *Le Monde féodal, op. cit.*, p. 21.

(4) Mercier et Seguin, *op. cit.*, p. 12 ; Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 58.

(5) M. Reinaud, *Les invasions..., op. cit.*, pp. 30-31 ; F. Lot, *op. cit.*, p. 178 ; Mercier et Seguin, *op. cit.*, p. 13 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, pp. 58-59.

(6) Il semble qu'à Châlon les envahisseurs se soient divisés en deux colonnes dont l'une se dirigea vers Dijon, Langres et Luxeuil, et l'autre vers Autun, Auxerre et Sens ; voir F. Lot, *op. cit.*, p. 79 ; M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, p. 14 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, t. I, p. 57 (carte), 59.

(7) M. Reinaud, *op. cit.*, pp. 40-41 ; F. Lot, *op. cit.*, p. 79 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, pp. 60-61.

(8) M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, p. 19.

(9) M. Reinaud, *op. cit.*, pp. 44-50 ; M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, p. 17 et suiv. ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 61.

arabe, sous le nom de « *Chaussée des martyrs pour la foi* » (Balat ech-Chouhada). Ces combats se déroulèrent à vingt kilomètres environ au nord de Poitiers, vraisemblablement en plusieurs jours et lieux que l'on situe au sud de Port de Piles, aux environs de Niré, à Cenon et à Moussais [1]. Après la célèbre bataille dont la dernière phase se produisit entre le 25 et le 31 octobre 732, et où périt leur chef, Abd-er-Rahman, les troupes musulmanes se replièrent en Narbonnaise. Mais en 734, les Musulmans auraient à nouveau pénétré dans la vallée du Rhône, et Charles Martel ne reprit Avignon qu'en 737, avec l'aide de son frère Childebrand [2]. Enfin, vers 751 (ou 759) ce fut la reprise de Narbonne par Pépin le Bref [3].

Par la suite, les côtes provençales, n'en sont pas moins restées soumises, jusqu'à la fin du xe siècle, aux incursions et aux razzias de Musulmans originaires de tout le bassin occidental de la Méditerranée [4]. Il suffit de rappeler entre autres descentes sur les côtes, celle de 793, le pillage de Marseille en 812, 838, 848, la remontée du Rhône jusqu'à Arles en 842, 850, 869 [5] ; et surtout l'installation, vers 886, de Musulmans sur les hauteurs de Fraxinetum (La Garde-Freinet, près de Saint-Tropez) [6] ; ce nid de pirates ne fut détruit qu'en 972 (ou 973) par le frère du comte de Provence [7].

Quelles furent les répercussions de cet état d'insécurité, sur les relations franco-marocaines ?

(1) M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, pp. 19-24 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, *cit.*, p. 62 ; J. Calmette *op. cit.*, p. 128.

(2) M. Reinaud, *op. cit.*, pp. 57-58 ; E. Duprat, *op. cit.*, p. 117 ; F. Lot, *op. cit.*, p. 79 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 63 ; J. Calmette, *op. cit.*, p. 46.

(3) Sur les dates présumées de la reprise de Narbonne voir E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 64 et n. 1. — La date de 759 est indiquée par la *Chronique de Moissac*, tandis que celle de 751-752, l'est par une chronique andalouse et par les *Annales de Metz ;* voir également : F. Lot, *op. cit.*, p. 80 ; M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, p. 32 ; J. Calmette, *op. cit.*, p. 46.

(4) M. Reinaud, *op. cit.*, pp. 63, 70, 157 ; L. de Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Maghreb avec les nations chrétiennes au Moyen Age*, Paris, 1886, p. 9 ; G. Hardy, *op. cit.*, pp. 14-15 ; R. Pernoud, *Hist. du commerce de Marseille*, *op. cit.*, pp. 127-130.

(5) Au sujet des descentes musulmanes sur les côtes méridionales de la France voir, entre autres : R. Poupardin, *op. cit.*, p. 248 ; E. Duprat, *op. cit.*, p. 109 ; F. Lot, *op. cit.*, p. 83 ; M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, p. 33 ; R. Pernoud, *op. cit.*, p. 127 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, t. II, p. 157.

(6) Sur *Fraxinetum* voir en particulier : M. Reinaud, *op. cit.*, pp. 160-225 ; R. Poupardin, *op. cit.*, p. 249 ; F. Lot, *op. cit.*, p. 83 ; M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, pp. 33-34 ; R. Pernoud, *op. cit.*, p. 128 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, t. II, pp. 154, 158 et suiv.

(7) M. Reinaud, *op. cit.*, p. 205 ; F. Lot, *op. cit.*, p. 84 ; F. L. Ganshof, *Notes sur les ports de Provence du VIIIe au Xe siècle*, in *Revue historique*, juillet-sept. 1938 ; M. Mercier et A. Seguin, *op. cit.*, p. 34 ; R. Pernoud, *op. cit.*, p. 128 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, t. II, p. 160, n. 1 et 2.

On a prétendu que les assauts musulmans contre l'Europe occidentale, au VIIIe siècle, puis le maintien d'États islamiques sur le pourtour d'une partie de la Méditerranée, avait amené une rupture complète des liens avec l'Afrique du Nord, comme avec le Levant. On a comparé la Méditerranée, mer intérieure et unificatrice de l'Empire romain à la Méditerranée du haut Moyen Age, peuplée de pirates musulmans et obstacle absolu aux rapports entre les deux rives. Pour illustrer cette thèse on a cité la fameuse phrase d'Ibn Khaldoun sur l'élimination de la Méditerranée des Chrétiens qui « ne peuvent plus y faire flotter une planche » (1). L'outrance de ce point de vue a été démontré à plusieurs reprises sans qu'il soit besoin d'y insister ici (2).

En réalité, les Musulmans se sont trouvés, dans le midi de la Gaule, en présence d'une situation économique déjà compromise et d'une décadence des relations commerciales avec l'Afrique, datant des invasions barbares et de l'écroulement de l'Empire romain (3) ; leur venue ne fut donc pour le commerce du midi que le coup de grâce qui paralysa pour un court moment seulement le trafic avec le Maghreb.

Dès le VIIIe siècle, en effet, malgré la continuation de l'état de guerre et les dangers de la navigation en Méditerranée, on signale l'existence de relations entre la France et l'Afrique du Nord (4). Ainsi, du temps de Charlemagne, les ports narbonnais devaient-ils parfois accueillir des navires marchands venus d'Afrique (5). Charlemagne lui-même entretint quelques relations avec le Maghreb (6) ; mais si ses rapports avec l'Ifriqiya ne font pas de doute, il n'en est pas de même en ce qui concerne ceux avec le Maroc.

(1) Henri PIRENNE, *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Paris, 1951, pp. 158-159.

(2) F. L. GANSHOF, *op. cit.*, pp. 36-37 ; R. PERNOUD, *op. cit.*, pp. 124-125 ; C. COURTOIS, *Les rapports*..., *op. cit.*, pp. 135-137.

(3) Yves RENOUARD, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Age*, Paris, 1949, p. 23 ; C. COURTOIS, *op. cit.*, pp. 141-142.

(4) MAS-LATRIE, *Relations*..., *op. cit.*, p. 20 ; F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 36.

(5) Charles de LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. I, Paris, 1909, p. 75 ; E. DUPRAT, *op. cit.*, p. 124.

(6) Le grand empereur aurait fait des dons à des Chrétiens du Maghreb, en particulier à ceux de Carthage. C'est de même par le royaume aghlabide d'Ifriqiya que parvinrent à Charlemagne les cadeaux de son lointain allié, le calife Haroun al Rachid. En ce qui concerne ces relations voir : E. DUPRAT, *op. cit.*, p. 124 ; C. COURTOIS, *Reliques carthaginoises et légende carolingienne*, in *Revue d'Histoire des religions*, 1945, pp. 80-82 ; idem, *Les rapports*..., *op. cit.*, pp. 135-143.

Un souverain idrisside de Fès a-t-il envoyé une ambassade à Charlemagne?

Certains auteurs ont cru pouvoir affirmer qu'un émir idrisside de Fès avait envoyé une ambassade à Charlemagne, tout au début du IXe siècle (1). En effet, un passage des *Annales Royales* (2) de l'année 801, signale la présence à la cour de l'empereur, au même moment que des ambassadeurs du calife Haroun-al-Rachid, d'un émissaire de l'émir Abraham « *qui in confinio Africae, in Fossato praesidebat* ». Des historiens comme Guizot, Pertz et Charles de La Roncière, ont estimé pouvoir traduire « *Fossato* » par Fès, et sans tenir compte du nom d'« Abraham » ont conclu qu'il s'agissait d'un envoyé de l'Idrisside de Fès. Cependant le nom même d'« Abraham » = Ibrahim, aurait dû les retenir d'une telle interprétation, au premier abord si facile et si séduisante. En effet, le souverain qui régnait à Fès en 801 était Moulay Idriss II, fils de Moulay Idriss 1er le fondateur de la dynastie (3); il n'était d'ailleurs qu'un enfant de onze ans et le gouvernement était assuré en fait par le régent Rachid, ancien affranchi (4). Aucun de ces noms n'ayant la moindre ressemblance avec « Ibrahim », on est plutôt porté à croire qu'« Ibrahim », désigne l'émir aglhabide, du même nom, qui régnait à ce moment en Ifriqiya, sans toutefois qu'il soit possible dans ce cas, d'identifier la ville de Fossatum (5). Ainsi donc, dans l'une comme dans l'autre solution, une des données se trouve toujours incertaine, d'une part le nom de l'émir, d'autre part le nom de la capitale. Mais comme les seules relations connues de Charlemagne avec l'Afrique du Nord concernent l'Ifriqiya, il semble logique d'admettre que l'émir « Abraham » désigne bien Ibrahim 1er ibn el-Aglhab (800-812).

(1) Sur l'ensemble de cette question voir C. COURTOIS, *Reliques...*, *op. cit.*, p. 80, et suiv. qui renvoie à GUIZOT, PERTZ et DOM QUENTIN, partisans de cette thèse. Voir également Charles de LA RONCIÈRE, *La première mission française au Maroc*, in *Le Correspondant*, 1901, t. 171, p. 1136; idem, *Hist. de la marine...*, *op. cit.*, p. 81.

(2) Voir *Annales Royales*, ann. 801, édit. KURZE, *Annales regii*, Hanovre, 1895, p. 116; C. COURTOIS, *op. cit.*, p. 80.

(3) Henri TERRASSE, *Hist...*, *op. cit.*, pp. 115-116.

(4) *Ibid.*

(5) Sur l'émir de Kairouan, Ibrahim ibn el-Aghlab voir *ibid.*, pp. 102, 115; Ch. A. JULIEN, *Hist...*, *op. cit.*, t. II, pp. 45, 49. Sur l'identification de Fossatum, voir C. COURTOIS, *Reliques...*, *op. cit.*, p. 81.

Ainsi les relations de Charlemagne avec le Maghreb se seraient, selon toute vraisemblance, bornées à l'Ifriqiya, ce qui ne signifie nullement qu'il n'y eut pas d'autres rapports entre la France et le Maroc, à peu près au même moment.

Les Marseillais pêcheurs de corail à Ceuta

Si l'on en croit M. Georges Hardy, des marins de Marseille seraient allés pêcher le corail dans la baie de Ceuta, au IXe siècle (1). C'est probablement l'île de Peregil ou île du Persil, connue sur d'anciennes cartes, sous le nom d'île du Corail, située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Ceuta, au delà du cap du Lion, qui reçut la visite des pêcheurs marseillais (2).

A cette époque, il existait encore à Ceuta, un évêché dépendant du siège d'Alexandrie (3). C'est la liste des évêchés d'Afrique, dite de Léon le Sage, datant de 883, qui fournit ce précieux renseignement. Aussi n'est-il pas étonnant que cette tolérance religieuse ait facilité, dans une certaine mesure, les rapports de Ceuta avec des Chrétiens de Marseille. Il ne semble pas inutile de rappeler à ce propos que, Ceuta ayant fait partie de l'Empire byzantin pendant un siècle et demi, avant la conquête musulmane, c'est peut-être de cette période, que la cité marocaine garda des contacts avec l'Europe chrétienne, en particulier avec Marseille et les ports italiens.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ces relations, la ville de Ceuta joua, durant tout le Moyen Age, un grand rôle économique en devenant un des liens les plus importants entre le Maroc et les principales cités commerçantes et maritimes de l'Europe occidentale.

L'apparition des pêcheurs de Marseille à Ceuta, au cours du IXe siècle, semble toutefois n'avoir été qu'une timide tentative pour renouer des relations commerciales. En effet, il faudra attendre encore trois siècles

(1) Toutefois, il convient de noter que M. Hardy ne donne aucune référence à l'appui de cette affirmation, et nos recherches ne nous ont pas permis d'identifier les sources de son information : Georges HARDY, *Le Maroc...*, *op. cit.*, p. 15.

(2) Élie de LA PRIMAUDAIE, *Les villes maritimes du Maroc*, in *Revue africaine*, 1872, p. 205, n. 4.

(3) On ignore cependant s'il y avait effectivement un évêque résidant ou si l'évêché ne consistait pas plutôt en une agglomération de Chrétiens comme le suggère le R. P. KOEHLER. Voir L. de MAS LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 27-28 ; J. P. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, p. 512 ; R. P. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine*, Paris, 1934, p. XIV.

pour voir se préciser les visées commerciales des Marseillais sur le Maroc. Entre-temps, on ne trouve plus trace d'autres relations entre les deux pays, si ce n'est une curieuse tradition marocaine.

La légende relative au séjour de Gerbert d'Aurillac à Fès

Selon une tradition marocaine, Gerbert d'Aurillac, qui devait ceindre la tiare pontificale sous le nom de Sylvestre II (999-1003), se serait rendu à Fès, pour étudier à la Qarawiyin (1). Ce n'est là d'ailleurs, semble-t-il, qu'une illustration de la thèse d'après laquelle la Qarawiyin aurait accueilli des étudiants européens au Moyen Age (2) !

Cette tradition, très répandue parmi les intellectuels marocains, ne s'appuie, à notre connaissance, sur aucun document concluant (3) ; ce n'est qu'une version marocaine à ajouter aux multiples légendes relatives au pape Gerbert-Sylvestre II. En effet, la vie extraordinaire et mouvementée de Gerbert suscita, durant tout le Moyen Age, une floraison de légendes dont les auteurs successifs, avec un sens aigu du merveilleux, rivalisèrent d'ingéniosité pour transformer le « pape philosophe » en un personnage mystérieux, sorte de magicien aux facultés surnaturelles et même diaboliques (4).

Cependant le point de départ de cette tradition marocaine ne serait-il pas la conviction profonde, dans les milieux intellectuels musulmans de l'influence exercée par l'Islam sur l'œuvre de Gerbert ? Cette croyance, dont nous n'avons pas à discuter ici le bien fondé, aurait amené, chez les

(1) Jacques Berque, *Ville et Université, Aperçu sur l'histoire de l'École de Fès*, in *Revue historique de droit français et étranger*, 1949.

(2) *Ibid.* — Sur cette allégation ainsi que sur l'attribution du nom d'université à la Qarawiyin avant le XIIIe siècle, voir la mise au point de M. Georges S. Colin dans un commentaire sur une préface de l'historien Moulay Abd-er-Rahmân Ibn Zaidân in *Hespéris*, 1935, pp. 94-98. — On sait, qu'il n'y avait pas, à proprement parler, d'université à Fès au Xe siècle ; l'enseignement donné à la mosquée des Kairouanais devait alors, dans une certaine mesure, correspondre à celui des écoles épiscopales de France.

(3) En dehors de la question des preuves une objection se pose : comment le moine d'Aurillac aurait-il pu suivre des cours à Fès, alors qu'il ne devait pas savoir l'arabe ? Voir à ce propos : F. Picavet, *Gerbert, un pape philosophe, d'après l'histoire et la légende*, Paris, 1897 (bibliothèque de l'École des Hautes Études), p. 21 ; Chanoine Jean Le Flon, *Gerbert, Humanisme et Chrétienté du Xe siècle*, édit. de Fontenelle, Abbaye de S. Wandrille, 1946, p. 23.

(4) Sur la légende de Gerbert que l'on accusait d'avoir conclu un pacte avec le diable voir en particulier : F. Picavet, *op. cit.*, préface et pp. 197-217 ; J. le Flon, *op. cit.*, pp. 22-30.

intellectuels fassis, la certitude que Gerbert-Sylvestre II fit des études à Fès. S'il est possible que le futur pape ait subi l'influence de savants musulmans comme pourrait le laisser supposer son œuvre philosophique et scientifique ([1]), c'est l'Espagne semble-t-il, qui fut le théâtre de cette rencontre intellectuelle, peut-être par l'intermédiaire de moines mozarabes. En effet, de 967 à 970, Gerbert séjourna à Vich, où il étudia sous la direction de l'évêque Atton, auprès duquel il avait été envoyé par le comte Borrel, commandant la Marche d'Espagne ([2]). Mais il n'est même pas sûr qu'il soit allé jusqu'à Cordoue, ainsi que le prétendent Adhémar de Chabannes et d'autres chroniqueurs ([3]) ; à plus forte raison doit-on douter de la vraisemblance même de sa venue au Maroc. D'autre part, pourquoi Gerbert, au contact de l'éblouissante civilisation musulmane d'Espagne, aurait-il eu l'idée de s'instruire à Fès qui, au xe siècle, était encore, au point de vue intellectuel, tributaire de Cordoue où avaient étudié ses savants ([4]) ?

Ainsi, dans l'état actuel de la documentation, il semble tout à fait improbable que Gerbert d'Aurillac soit venu poursuivre des études à Fès. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de connaître l'origine exacte de cette tradition marocaine.

III

Le commerce entre les deux pays aux xiie et xiiie siècles

Les tentatives des Provençaux et des Languedociens pour participer au commerce européen avec le Maroc à partir du XIIe siècle

Au xiie siècle, après un silence de trois siècles des documents, on retrouve les Marseillais s'intéressant toujours au commerce avec le Maroc. En effet, en 1138, Marseille conclut avec la République de Gênes un traité concer-

(1) F. Picavet, *op. cit.*, pp. 203-205, 208 ; J. le Flon, *op. cit.*, pp. 20-22 ; contre l'influence musulmane sur l'œuvre de Gerbert voir F. Lot, *Les invasions barbares...*, *op. cit.*, pp. 87-89.

(2) Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (996-1031) (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences hist. et Philog.) t. 64, Paris, 1885, p. 13 ; F. Picavet, *op. cit.*, p. 21 ; Émile Amann et Auguste Dumas, *L'Église au pouvoir des laïques*, t. VII de *l'histoire de l'Église* sous la direct. de A. Fliche et V. Martin, Paris, 1940, p. 68 ; J. Leflon, *op. cit.*, pp. 14-20.

(3) F. Picavet, *op. cit.*, p. 21 ; J. Leflon, *op. cit.*, pp. 22-24 ; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, t. II, p. 237, n. 2.

(4) J. Berque, *op. cit.*

nant le Maroc [1]. C'est une alliance offensive et défensive entre les deux villes, pour une durée de dix ans. Les Marseillais promettent d'indemniser Gênes de tous les dommages qu'ils auraient pu lui causer depuis dix ans, si la République leur fait obtenir un traité de paix du sultan du Maroc, l'Almoravide Ali ben Yousof (1106-1142) ; ils s'engagent également, dès cette date, à observer la paix à l'égard des sujets marocains et à interdire à leurs corsaires d'attaquer des Marocains ; les villes d'Hyères, de Fréjus' d'Antibes et toutes les cités maritimes de Provence prirent le même engagement, envers Gênes, de respecter la personne et les biens des sujets marocains et d'obliger, par serment, leurs corsaires, à en faire autant [2].

Marseille avait le plus grand avantage à rechercher l'appui de la puissante République de Gênes qui possédait à ce moment, avec Pise, la prépondérance dans le commerce méditerranéen et entretenait des relations avec le Maroc [3].

Cependant, il ne semble pas que Marseille ait pu obtenir alors un accord commercial du sultan du Maroc par l'entremise des Génois, tandis que ceux-ci ne firent que renouveler, jusqu'à la fin du XII[e] siècle, leurs propres traités avec les souverains marocains [4].

Toutefois, il convient de signaler que les navires génois abordaient souvent en Provence avant de se rendre à Ceuta ou à Salé ; en effet, depuis le début du siècle, Gênes essayait de rester l'intermédiaire entre les côtes provençales (et languedociennes) et l'Afrique du Nord comme elle l'était pour l'Orient [5] ; et si la promesse gênoise de « bons offices » auprès du souverain marocain ne fut pas tenue, cela n'a rien d'étonnant car Gênes ne devait pas être empressée de se créer des concurrents au Maroc ; et au cours des années suivantes les relations entre les deux cités furent même assez tendues [6]. D'ailleurs, en 1149, Gênes et Pise signèrent un traité par lequel, elles se réservaient, pour ainsi dire, le marché commer-

(1) L. DE MAS-LATRIE, *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Age*, Paris, 1866, pp. 88-89 ; idem, *Relations...*, *op. cit.*, p. 70.

(2) *Ibid.*

(3) Sur le commerce des Génois au Maroc voir : MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 68-69, 88 ; R. PERNOUD, *op. cit.*, pp. 181-182.

(4) En particulier le traité conclu en 1153 avec le sultan Abd-el-Moumen, traité renouvelé en 1160-1161 par l'ambassadeur Ottobone, envoyé extraordinaire de la République génoise ; voir : MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, p. 88 ; R. PERNOUD, *op. cit.*, p. 182.

(5) R. PERNOUD, *op. cit.*, pp. 181-182, 195.

(6) *Ibid.*, p. 186.

cial de l'Afrique du Nord sous le couvert d'une promesse mutuelle d'assistance contre tout ennemi présent et à venir « dans toute la Barbarie et dans tout le Gharb » (1).

A la fin du XIIe siècle, les Italiens ont toujours la primauté dans les relations avec l'Afrique du Nord ; « c'est à peine, dit M. Yves Renouard, s'ils laissent quelque place aux commerçants de Marseille et de Barcelone dont Gênois et Pisans se sont longtemps efforcés d'étouffer puis de gêner l'essor » (2). En effet, les Italiens ont exercé une sorte de protectorat sur les autres villes marchandes, protectorat en contre-partie duquel, ils ne laissaient ces villes jouir que d'une aire de commerce très limitée (3).

C'est donc encore presque uniquement par l'intermédiaire des Italiens que les marchandises de France parvenaient au Maroc ; aussi a-t-on peu d'exemples précis de relations commerciales entre les deux pays, pour cette époque. Toutefois on signale le cas d'un marchand italien de Verceil qui chargea, en 1197, un habitant de Lagny de conduire un chargement à Ceuta (4).

Cependant, parmi les quelques Français, Marseillais ou autres Provençaux qui se rendirent alors au Maroc, certains furent vraisemblablement capturés par des pirates marocains, ce qui nécessita l'intervention de rédempteurs. C'est ainsi, qu'en 1198, fut fondé à Marseille, sur l'initiative de Saint Jean de Matha et de Saint Félix de Valois, l'ordre de la Trinité de la Rédemption, pour le soulagement, le rachat et l'échange de captifs chrétiens en Afrique du Nord (5). Le Provençal Jean de Matha avait d'abord exposé son projet au pape Innocent III qui le renvoya à l'évêque de Paris et à l'abbé de Saint Victor de Marseille pour l'élaboration d'une règle ; celle-ci fut définitivement agréée par une bulle pontificale en date du 17 décembre 1198 (6). Quelques mois plus tard, le 8 mars 1199,

(1) Traité du 17 avril 1149, *ibid.*, p. 183.

(2) Yves Renouard, *Les hommes d'affaires italiens au Moyen Age*, Paris, 1949, p. 38.

(3) Pierre Boissonnade, *Les relations commerciales de la France méridionale avec l'Afrique du Nord ou Maghreb du XIIe au XVIe siècle*, in *Bulletin de géographie du Comité des trav. hist. et Scient.*, t. XLIV, 1929, pp. 6-7 ; Y. Renouard, *op. cit.*, pp. 37-38 et *idem*, *Le rôle des hommes d'affaires italiens dans la Méditerranée au Moyen Age*, in *Revue de la Méditerranée*, 1955, n° 66.

(4) Elisabeth Chapin, *Les villes de foire de Champagne des origines au début du XIVe siècle* (bibliothèque de l'École des Hautes Études), Paris, 1937, p. 257.

(5) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 277 ; Augustin Fliche, Christine Thouzellier et Yvonne Azais, *La Chrétienté romaine*, t. X de *l'histoire de l'Église*, Paris, 1950, p. 178.

(6) Mas-Latrie, *Traités...*, *op. cit.*, p. 8 ; A. Fliche, C. Thouzellier et Y. Azais, *op. cit.*, p. 178.

Innocent III écrivit à ce propos, au sultan du Maroc, Abou Yousof Yacoub, le priant d'accueillir favorablement les membres de ce nouvel ordre religieux, qui se rendaient au Maroc pour leur première mission (1).

*
* *

Si Marseille tentait de gagner, avec ou sans l'aide des Italiens, une place dans le commerce européen au Maroc, elle n'était pas la seule ville du midi à vouloir entrer en relation avec le Maroc au XIIe siècle.

De leur côté, le Roussillon et le comté de Montpellier avaient des rapports avec l'Afrique du Nord et probablement avec le Maroc dès la seconde moitié du siècle (2).

Montpellier où « les Sarrazins pouvaient venir trafiquer... moyennant un péage convenu d'avance » était fréquentée par des commerçants maghrébins (3). C'est Benjamin de Tudèle qui lors de son passage dans cette ville en 1166-1167, relève dans son *Itinéraire* le commerce florissant de Montpellier « où affluent des Arabes du Gharb » (4) mot qui désignait soit l'Afrique du Nord en général, soit seulement le Maroc.

*
* *

A partir du XIIIe siècle, rompant l'entrave des Italiens avec lesquels elle était parfois presque en état de guerre, Marseille parvient à étendre son commerce au Maroc, à la faveur du conflit entre les deux cités rivales : Gênes et Pise. Ces deux villes, en effet, recherchèrent chacune, l'alliance de Marseille qui signa finalement une trêve avec Gênes le 18 décembre 1203 (5).

(1) *Ibid.* — Texte de la lettre du pape Innocent III au sultan Abou Yousof Yacoub, in MAS-LATRIE, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 8-9.

(2) A. GERMAIN, *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, Montpellier, 1861, t. I, p. 3 ; MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 89-90 ; Xavier LECUREUL, *Historique des douanes au Maroc*, in *Archives marocaines*, vol. XV, p. 41 ; Charles E. DUFOURCQ, *La question de Ceuta au XIIIe siècle*, in *Hespéris*, 1955, 1er-2e trim., p. 70, n. 3.

(3) On raconte même que le pape Alexandre III, lors de son séjour à Montpellier en 1162, « fut harangué par un prince sarrazin » ; A. GERMAIN, *op. cit.*, p. 3, n. 2.

(4) Le rabbin espagnol disait de Montpellier : « c'est un lieu très favorable au commerce où viennent séjourner en foule chrétiens et Sarrazins, où affluent des Arabes du Gharb... », voir A. GERMAIN, *op. cit.*, p. 4, qui renvoie à Benjamin de TUDÈLE, *Itinerarium*, édit. AHER, p. 33.

(5) R. PERNOUD, *op. cit.*, pp. 186-187.

Marseille obtenait la protection de Gênes moyennant une aide contre Pise, et devait promettre de ne pas admettre sur ses navires à destination des États musulmans, des gens originaires de Bourgogne, de « France », de Cahors et de Figeac (1) ; ce qui consacrait l'exclusivité du commerce de Marseille avec l'Afrique du Nord au détriment des autres provinces. D'ailleurs cette trêve ne semble pas avoir été observée et l'on fut obligé d'en signer à nouveau une en 1208 (2). Puis, le 26 novembre 1211, fut conclu entre les deux villes un traité de paix pour une durée de vingt ans (3) ; ce dernier traité comprend une clause spéciale concernant le commerce avec l'Afrique du Nord. Finalement Gênes non seulement consentait à ne plus contrecarrer le commerce Marseillais avec le Maghreb, mais s'associait encore avec la cité provençale pour constituer avec elle une sorte de monopole (4). Ainsi les rivalités des ports italiens ont-elles indirectement favorisé Marseille et permis à celle-ci de commencer, à son tour, sa grande expansion commerciale. On a justement considéré le traité de 1211 comme le prélude à l'entente générale des anciennes cités rivales de la Méditerranée (5).

Un processus analogue se remarque pour Montpellier et Narbonne qui avaient dû subir également, durant le XIIe siècle, les vexations et les limitations des Génois dans leurs relations avec l'Afrique du Nord (6). Les Génois avaient même défendu à tous les marchands languedociens de naviguer sans leur autorisation (7) ! Mais à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, par une série de traités avec Gênes, Montpellier et Narbonne recouvrent leur autonomie commerciale et vont pouvoir trafiquer librement avec le Maroc (8).

Ainsi les villes maritimes de Provence et du Languedoc ont dû attendre

(1) *Ibid.*, p. 187.
(2) *Ibid.*, p. 188.
(3) *Ibid.*, le traité a été publié par R. PERNOUD, *Essai sur l'histoire du port de Marseille des origines à la fin du XIIIe siècle*, Paris, 1935, pp. 295-303. — L'accord de 1211 fut renouvelé en 1229 ; et le 9 novembre 1255 fut signé un nouveau traité entre Marseille et Gênes.
(4) R. PERNOUD, *Hist. commerce...*, *op. cit.*, p. 188.
(5) *Ibid.*, p. 191.
(6) Charles de LA RONCIÈRE, *Hist... marine...*, *op. cit.*, t. I, pp. 157-159.
(7) A. GERMAIN, *op. cit.*, pp. 93-97. — Selon R. PERNOUD, *op. cit.*, p. 182, les Génois auraient seulement interdit à Montpellier la navigation vers l'Est, laissant à la ville sa liberté de circulation vers l'Espagne.
(8) Ch. de LA RONCIÈRE, *op. cit.*, p. 160. — Traités entre Gênes et Montpellier du 3 août 1201 et du 28 août 1225 ; traités entre Gênes et Narbonne du 1er décembre 1182 et du 8 octobre 1224. Tous ces traités ont été publiés par A. GERMAIN, *op. cit.*, t. II, p. 422 et suiv.

le XIIIe siècle pour voir disparaître l'hypothèque de l'hostilité italienne à l'encontre de leur commerce avec le Maghreb. En effet, une fois conclus les accords avec Gênes, qui, levant une sorte de véto, consentit à libérer le commerce maritime du midi de la France, Marseille et les autres cités de Provence et du Languedoc entrèrent en relations plus régulières avec le Maroc, en particulier avec Ceuta.

L'importance du commerce des Marseillais à Ceuta au XIIIe siècle (1)

Au XIIIe siècle, le port de Ceuta attirait les marchands de toutes les villes du bassin occidental de la Méditerranée (2). Les Marseillais et les Montpelliérains y côtoyaient Génois, Pisans, Vénitiens, Catalans, etc. Tous ces Européens se livraient à un trafic intense qui faisait de Ceuta une ville riche, prospère et très peuplée (3). La pêche du corail et du thon attirait les étrangers (4). Ceux-ci d'autre part venaient acheter : chevaux, peaux de mouton, cuirs, basanes, laine, cire, probablement aussi sucre des plantations de la région et coton (5), ainsi que des produits de l'artisanat urbain : tapis, ceintures brodées, etc. (6). Les Européens importaient surtout du lin, des toiles, des draps, des tissus de soie, de la quincaillerie, du vin et parfois des armes (7).

Au début du siècle, la ville de Ceuta était sous l'autorité des sultans almohades, mais en 1232, elle se rendit quasi-indépendante (8), et à partir de ce moment elle fut l'objet des convoitises de certains puissances européennes que sa situation stratégique admirable sur le détroit de Gibraltar, intéressait particulièrement (9). Tour à tour les Chrétiens de la péninsule ibérique, probablement des Catalans, les Génois, peut-être également les Pisans et les Marseillais, essayèrent, mais en vain, de se

(1) Sur l'ensemble de ce sujet consulter l'étude de Jacques CAILLÉ, *Les Marseillais à Ceuta au XIIIe siècle*, dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman*, Alger 1957, t. II, pp. 21-31.

(2) Sur la ville de Ceuta au XIIIe siècle, voir Charles E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 67 et suiv.

(3) *Ibid.*, pp. 70-71.

(4) *Ibid.*, p. 69.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*, p. 87.

(9) *Ibid.*, pp. 87-102.

rendre maîtres de la ville (1), qui, après bien des vicissitudes, finit par devenir complètement indépendante des Almohades en 1243 (2) et par tomber aux mains des Mérinides en 1274 (3).

Or, en ce qui concerne le commerce de Marseille avec Ceuta, durant le XIIIe siècle, on possède de très nombreux renseignements grâce aux Chartes de la maison de commerce des Manduel (4), aux documents des archives du notaire Giraud Amalric (5) et aux Statuts de la ville de Marseille (6).

* * *

On trouve trace de la venue des Marseillais à Ceuta au XIIIe siècle, à partir de 1212 (7), c'est-à-dire après la conclusion du grand traité du 26 novembre 1211, entre Marseille et Gênes.

La période la plus active du commerce des Marseillais semble avoir été la première moitié du siècle ; en effet, on possède le nom de treize navires marseillais ayant fréquenté le port de Ceuta de 1212 à 1248 (8). Ce sont par ordre chronologique : *La Donzelle* en 1212, la *Bonne aventure* en 1218 (et 1225) la *Sainte-Croix* en 1219, la *Pucelle*, appartenant à Gandolfe Arfour, en 1223, la *Sainte-Marie* en 1226, le *Faucon* en 1227-1228, l'*Ange* en 1230, la *Sainte-Hélène* et le *Saint-Jacques* en 1233, le *Saint-Esprit*, appartenant à Aubert Lomelini en 1234, le *Faucon* en 1236, le *Saint-Vincent* (à Jacques Nègre) en 1240, enfin une autre *Bonne-aventure*, appartenant à Arnaud Gasc en 1248. Si cette liste, qui ne donne évidemment qu'une faible idée du trafic entre Marseille et Ceuta, indique des relations régulières entre les deux ports durant la première moitié du XIIIe siècle, elle ne signifie cependant pas que ces rapports aient cessé vers

(1) *Ibid.*, et MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 149-151 ; Communication de M. I. ALLOUCHE sur *Une tentative des Gênois pour s'emparer de Ceuta en* 1234-1235, in *Hespéris*, 1946, pp. 416-417.

(2) Ch. E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 107-108.

(3) *Ibid.*

(4) Publiées par Louis BLANCARD, *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Age*, t. I, Paris, 1884.

(5) L. BLANCARD, *op. cit.*, t. II, Paris, 1885.

(6) Publiés par Louis MÉRY et F. GUINDON, *Hist. analytique et chronologique des actes et délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille*, t. I, Marseille, 1841, pp. 382-384 ; t. III, 1844, pp. 77-82 ; MAS-LATRIE, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 89-91

(7) L. BLANCARD, *op. cit.*, t. I, p. 6

(8) Sur les navires voir *ibid.*, pp. 6, 10, 11, 13, 14, 18, 26, 33, 37, 40, 54, 59, 70, 72, 90 ; t. II. pp. 1, 3, 6, 13, 24, 32, 36, 38, 39, 49, 50, 270, 272, 400, 425, 441.

le milieu du siècle. En 1264, en effet, on voit encore arriver à Marseille un navire venant de Ceuta (1). La saison normale des voyages au Maghreb était le printemps (avril-début mai), rarement l'été ; les navires restaient partis de longs mois, généralement jusqu'en automne, et faisaient souvent le tour de tous les ports d'Afrique du Nord (2) ; ceux qui allaient au Maroc faisaient parfois escale aux îles Baléares où les Marseillais avaient obtenu, depuis 1230, d'importantes concessions : maisons, ateliers, entrepôts, propriétés rurales (3).

Les nombreux Marseillais qui, au XIIIe siècle, s'intéressaient au commerce avec le Maroc, en particulier avec Ceuta, peuvent se diviser en deux catégories (4) :

1) *Les capitalistes-commerçants* qui ne se déplaçaient pas au Maroc ; ils confiaient des sommes d'argent ou des marchandises à d'autres concitoyens chargés de faire fructifier ces capitaux par de multiples opérations commerciales dont le processus était généralement le suivant : achat de marchandises à Marseille — vente de celles-ci à Ceuta — nouveaux achats à Ceuta — enfin vente à Marseille. Ces financiers recevaient trois quarts du bénéfice ainsi recueilli ;

2) Ceux qui se rendaient au Maroc pour le compte des capitalistes-commerçants et qui, sans aucune mise de capitaux, devaient se contenter pour leur travail et leur risque, d'un quart du bénéfice qu'ils allaient réaliser au Maroc.

Les contrats usités dans cette méthode de commerce étaient connus sous le nom de contrat de *commenda* et avaient été légués aux Marseillais par les Italiens qui les utilisaient depuis la fin du XIe siècle (5).

Parmi les *capitalistes-commerçants* ayant eu des relations avec Ceuta à cette époque on peut citer : Guillaume Rocadour, Gaubert Civate, le Juif

(1) Voir le *Compte de la Viguerie de Marseille pour l'année* 1264, conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône (B. 1501) ; ce registre sur parchemin a figuré à l'exposition « Le commerce et la marine de Marseille à travers les siècles », tenue à Marseille du 11 septembre au 9 octobre 1949, voir le catalogue de l'exposition, pp. 40, n° 129, 76-77, qui reproduit ce document

(2) P. BOISSONNADE, *op. cit.*, pp. 18-19

(3) R. PERNOUD, *Hist. du commerce...*, *op. cit.*, p. 178.

(4) En ce qui concerne les méthodes commerciales des Marseillais au XIIIe siècle, en particulier avec le Maghreb voir : André E. SAYOUS, *L'activité de deux capitalistes-commerçants marseillais vers le milieu du XIIIe siècle*, in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1929, pp. 137-155 ; idem, *Les opérations du capitaliste et commerçant marseillais Étienne de Manduel entre 1200 et 1230*, in *Revue des questions historiques*, 1930, pp. 3-29.

(5) *Ibid.*, et Y. RENOUARD, *Les hommes d'affaires...*, *op. cit.*, p. 26 et suiv.

Bonfils, Bernard de Conques originaire de Figeac, Gilles Jean et Étienne Amic, originaires tous deux de Montpellier (1).

Mais il convient de signaler tout spécialement la famille Manduel qui occupa une place prépondérante dans le commerce de Marseille au XIIIe siècle, en particulier en ce qui concerne les relations avec Ceuta (2). Étienne de Manduel, originaire des environs de Nîmes, arrivé à Marseille vers 1200, effectua des opérations commerciales avec Ceuta de 1212 à 1230 (3). Après lui ses deux fils : Jean (de 1227 à 1237) et Bernard (de 1233 à 1264) lui succédèrent dans les affaires conclues avec l'Afrique du Nord (4). On peut suivre l'activité des Manduel avec le Maroc jusqu'en 1249, et avec le reste du Maghreb jusqu'en 1264, date à laquelle, Bernard de Manduel qui était l'un des principaux auteurs d'un complot contre Charles d'Anjou, fut condamné à mort après confiscation de ses biens (5). Les Manduel jouèrent à la fois le rôle de banquiers (surtout Étienne), d'armateurs, d'importateurs et d'exportateurs (6). Parfois, mais rarement, il leur arrivait de s'associer avec un de leurs concitoyens ; par exemple en 1219, on voit Étienne de Manduel affréter avec Bernard Balbe, un navire à destination de Ceuta (7). Les Manduel possédaient une vaste aire de commerce ; ils étaient en relation, d'une part, avec les principaux ports de la Méditerranée : Naples, Saint-Jean d'Acre, Alexandrie, Tunis, Bougie, Oran, Ceuta ainsi qu'avec Chypre et les Baléares ; d'autre part, ils entretenaient un commerce très actif avec de nombreuses provinces de France, avec Avignon, Nîmes, Montpellier, avec les foires de Champagne et le

(1) L. Blancard, *op. cit.*, t. I, pp. 261, 272, 276, 279, 371, 376. — On trouve encore mentionnés, comme ayant eu des relations d'affaires avec Ceuta : Martin Magne, Aubert Lomelini, Simon Ricard, Marin Lasalle, Alsacie, femme de Bernard de Carcassonne, Gilberte veuve de R. Gibert, Raimond Narbonne, Mathieu François, Guillaume Bellaygue, Pierre Dalbarelle, Hugues Fabre, Pierre et Guillaume Reissier frères, Bertrand et Bernard Fustier, Hugues Aimé, Augier Jean ; voir *ibid.*, t. I et II, *passim.*

(2) Sur les Manduel, voir L. Blancard, *op. cit.*, t. I, préface pp. XVI-XXXIV et *passim;* Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 156-157 ; A. E. Sayous, *L'activité...*, *op. cit.*, et *Les opérations...*, *op. cit.*, R. Pernoud, *Hist. commerce...*, *op. cit.*, pp. 170, 173, 176.

(3) L. Blancard, *op. cit.*, p. XVI ; A. E. Sayous, *Les opérations*, *op. cit.*

(4) L. Blancard, *op. cit.*, p. XVII et suiv. ; A. E. Sayous, *L'activité...*, *op. cit.*

(5) L'exécution de Bernard de Manduel eut lieu le 22 octobre 1264. Albert de Lavagne était le chef de cette conspiration contre Charles d'Anjou qui, en devenant le suzerain de Marseille, agit si profondément sur les destinées commerciales de la ville, en particulier sur les relations de celle-ci avec les cités méditerranéennes. Voir L. Blancard, *op. cit.*, pp. XVIII-XXVI ; Ch. de La Roncière, *Hist. marine...*, *op. cit.*, p. 163.

(6) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 157.

(7) L. Blancard, *op. cit.*, p. 14.

Lendit de Saint-Denis et même avec l'Angleterre (1). Leur activité allait du commerce des métaux précieux et des monnaies à celui, rare d'ailleurs, des esclaves en passant par celui des tissus, du cuir, du corail, etc. A Ceuta, on signale parmi leurs importations : divers draps, du coton, du fil de Bourgogne, du vin, des graisses, de l'aloès, du bois de teinture, des épices et même du corail (2) ; sans doute était-ce du corail rouge, puisqu'à Ceuta on ne trouvait que du corail blanc, peu apprécié des Marocains. Les Manduel avaient à Ceuta un représentant, Étienne Botet, que l'on voit passer un acte notarié, en 1236, à propos d'une vente de vin (3).

Quant aux nombreux Marseillais qui se rendirent à Ceuta durant la première moitié du XIIIe siècle, il faut mentionner en particulier : Jean Villefort, originaire de Montpellier, Arnaud Gasc, propriétaire du navire la *Bonne-aventure*, Pierre Roquefort de Milhau (4). On possède, en outre, le nom d'une vingtaine d'autres Marseillais qui firent le voyage de Ceuta, la plupart pour le compte des Manduel (5).

Des Marocains ayant effectué des opérations commerciales avec des Marseillais, on ne connait que le « seigneur de Ceuta », Ben Halas, désigné dans certains documents européens sous le nom de Bencalas ou Benkalas ; c'était un des plus riches commerçants de la ville, dont il fut gouverneur, vraisemblablement de 1228 à 1248 ou 1249 (6). D'autre part, l'on n'a pas trace de la venue à Marseille, au XIIIe siècle, de commerçants marocains. On sait seulement qu'un certain Alfaquin « musulman d'Alexandrie » était, à Marseille, en relation d'affaires avec les Manduel et qu'il dut se rendre une fois à Ceuta (7).

En outre, il convient de mentionner le rôle important que les Juifs

(1) MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, p. 156.

(2) Sur l'objet du commerce des Marseillais, voir L. BLANCARD, *op. cit.*, t. I, *passim;* MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, p. 157.

(3) L. BLANCARD, *op. cit.*, t. I, p. 108 ; traduction du texte latin et fac-similé in *La Chambre de commerce de Marseille à travers ses archives*, Marseille, 1947, pp. 24-25, avec un commentaire de M. J. Regnaud, chef des Services historiques de la Chambre de commerce.

(4) L. BLANCARD, *op. cit.*, t. I, pp. 267, 271, 276, 278, 279, 371, 375, 376, t. II, pp. 22, 34, 39, 263, 283.

(5) Voici une liste non limitative, de ces noms : Imbert de Romans, Guillaume Niel, Gardin Aspre, Arnaud Roux, Guillaume Elias, Guillaume Batallon, Jean de Gironde, David et sa femme Caufide, Bertrand de Belvezin, Jacques Guitelme, André Jean, Jean Gandolfe, Trémailles, Martin Devèze, Pons Bocard, Pierre de Caussac, Guillaume Arnaud, Raymond Capelan, Guillaume Jourdan et Raymond de Montseran ; voir L. BLANCARD, *op. cit.*, t. I et II, *passim.*

(6) *Ibid.*, t. II, pp. 142, 166, 169 ; Ch. E. DUFOURCQ, *op. cit.*, pp. 107-108.

(7) L. BLANCARD, *op. cit.*, t. I, p. 18.

tenaient à cette époque, dans le commerce marseillais avec le Maroc. Les Juifs de Marseille étaient en rapports avec leurs nombreux coreligionnaires de Ceuta (1) et de Fès, ville qui avait alors une très grande activité économique (2) ; ils assuraient ainsi au commerce marseillais des débouchés vers l'intérieur du pays et faisaient également le voyage de Ceuta pour le compte de capitalistes-commerçants (3).

* * *

En ce qui concerne l'objet du commerce des Marseillais à Ceuta, on remarque l'ampleur des importations par rapport aux exportations.

Les principaux produits d'importation étaient les suivants (4) : des draps et toiles, du fil, de la soie ouvrée, du coton, des cordes ; des épices (poivre, clous de girofle, noix de muscade, cannelle) ; du myrobolan, du camphre, de la lavande, du safran, de la laque, du mastic, du bois de teinture, des solives, des objets de quincaillerie ; des fèves, de la graisse, de la farine et surtout du vin qui semble avoir été l'importation la plus fréquente puisque la ville de Marseille éprouva le besoin de réglementer spécialement cette vente en Afrique du Nord (5).

Un chapitre des Statuts de la Commune de Marseille de 1228 est, en effet, consacré aux modalités de la vente du vin des Marseillais à Bougie et à Ceuta. On apprend ainsi que le vin pouvait se vendre, dans ces deux villes, en gros et en détail, dans des magasins spéciaux des *fondouks* (6) ; certains de ces magasins étaient réservés exclusivement pour la vente aux Chrétiens, d'autres étaient autorisés à vendre également aux Musulmans. En effet, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les autorités marocaines

(1) P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 16.

(2) *Ibid.*, p. 20.

(3) *Ibid.*, p. 16.

(4) Au sujet des importations marseillaises voir L. Blancard, *op. cit.*, t. I, pp. 13, 34, 54, 104, 138, 272, 276, 283, 371, t. II, pp. 22, 34, 39 et *passim* ; E. de La Primaudaie, *op. cit.*, p. 205, qui se réfère à Pardessus, *collect. des lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*, t. IV ; Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 157 ; P. Boissonnade, *op. cit.*, pp. 27-31.

(5) Sur le commerce du vin, voir les Statuts de Marseille de 1228 et 1255. Le statut de 1228 est divisé en deux parties intitulées : 1° *Quomodo cives Massilie possunt vendere vel facere vendi suum vinum in Ceptem vel Bogiam ;* 2° *Quomodo cives Massilie possunt descargare vinum in ceptam vel Bogiam ;* Mas-Latrie, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 89-90, 90-91.

(6) En outre, pour leurs ventes, les Marseillais devaient employer les poids et les mesures de la Commune de Marseille.

n'interdisaient pas alors la vente du vin à des Musulmans (1). Si une bonne part du vin était achetée par les commerçants chrétiens établis au Maroc, par les Juifs, par les prisonniers européens et surtout par les soldats chrétiens de la milice des sultans, les Musulmans aussi en consommaient assez couramment (2) ; il paraît même que la coutume s'était répandue, à cette époque, au Maghreb, de donner du vin comme « pourboire » aux Musulmans, gens de service, portefaix, etc. (3). On peut constater, à cette occasion, combien la prohibition coranique des boissons alcooliques, si farouchement observée par les Almohades au début de leur règne, était restée sans application (4).

Quant aux exportations de Ceuta vers Marseille (5), on peut citer : les cuirs, la basane, la cire, les laines, les chevaux, le corail et même des esclaves (vendus de 7 à 10 livres) (6). !

Tous ces produits, qu'il s'agisse d'importations ou d'exporations, étaient soumis aux droits de douane de l'État Marocain (7). Pour les importations, les marchandises payaient un droit de dix pour cent *ad valorem*, la *décime*, comme dans les autres ports du Maghreb (8), et un droit appelé *mangona*, qui consistait en un seizième de la valeur (9). Après avoir acquitté ces droits, les Marseillais, à l'instar des autres européens, pouvaient aller trafiquer librement dans tout le Maroc ; néanmoins, d'après le Florentin Balducci Pegolotti, l'accès de Fès, Meknès, Rabat et Marrakech n'aurait été autorisé aux négociants chrétiens que contre versement d'une seconde *décime* (10). En outre, après la vente de leurs marchandises, les Chrétiens étaient obligés de payer encore une taxe

(1) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 154.
(2) *Ibid.*, p. 370.
(3) *Ibid.*, p. 369.
(4) H. Terrasse, *op. cit.*, t. I, pp. 267-268.
(5) Sur les exportations marocaines à destination de Marseille, voir : E. de La Primaudaie, *op. cit.*, p. 205 ; L. Blancard, *op. cit.*, t. I, p. 261, t. II, p. 142 ; P. Boissonnade, *op. cit.*, pp. 25-26.
(6) A cela s'ajoutaient peut-être du sucre, dont il y avait des plantations aux environs de Ceuta, et des substances tinctoriales comme l'indigo et l'alun ; tous ces produits marocains étaient, en effet, vendus en Flandre au XIII[e] siècle : Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 372 ; idem, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 98-99 ; Ch. E. Dufourcq, *op. cit.*, p. 69.
(7) En ce qui concerne la douane voir Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 345-360, 195 202 ; Xavier Lecureul, *op. cit.*, pp. 41-42.
(8) X. Lecureul, *op. cit.*, p. 41.
(9) *Ibid.*
(10) *Ibid.*, p. 42.

de un pour cent appelé *intalaca* (1). Quant aux exportations, elles n'étaient soumises qu'à un droit de cinq pour cent (2).

* * *

La venue à Ceuta de nombreux Marseillais entraîna l'installation d'une véritable communauté marseillaise dont l'organisation devait être semblable à celle des autres établissements chrétiens en Afrique du Nord, à cette époque (3).

Comme tous les commerçants européens, les Marseillais occupaient un *fondouk* constituant une véritable petite cité où se réunissaient tous les éléments nécessaires à leur existence et à leur commerce (4). On signale la présence à Ceuta, d'un *fondouk* particulier pour les Marseillais en 1227, 1228, 1236 et enfin en 1255 (5). Ce *fondouk* était situé dans un faubourg de Ceuta où les Génois et les Pisans avaient également leur établissement (6). On ne possède pas d'indication descriptive des lieux mais il est probable que ce *fondouk*, à l'instar de tous ceux du Maghreb au Moyen Age, était entouré d'une muraille le séparant complètement des bâtisses d'autres nations (7). Il comprenait des boutiques bordant une cour intérieure, l'habitation d'un consul, une église, un cimetière, un four, un notariat, peut-être un bain public (8). En 1228, les Statuts de la ville de Marseille, entre autres prescriptions destinées aux Marseillais de Ceuta interdisaient formellement d'élever des porcs dans le *fondouk* et d'y autoriser l'installation de courtisanes (9) ; ces deux clauses devaient être reprises dans les Statuts de 1255 relatifs aux consuls (10).

Dans quelle mesure ce *fondouk* des Marseillais jouissait-il du droit

(1) *Ibid.*, p. 41.

(2) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 198, 201-202.

(3) Sur les établissements chrétiens au Maghreb, durant le Moyen Age, voir : Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 160, 166-172.

(4) *Ibid.*, p. 166 et suiv.

(5) Mas-Latrie, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 89-90 ; L. Blancard, *op. cit.*, t. I, p. 108 ; H. Kœhler, *op. cit.*, p. 4. — Le *fondouk* des Marseillais est mentionné pour la première fois en 1227, à propos de l'enterrement de martyrs franciscains.

(6) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 154.

(7) *Ibid.*, p. 167.

(8) Mas-Latrie, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 89-91 ; *idem*, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 168-169 ; R. P. Kœhler, *op. cit.*, p. 4.

(9) Mas-Latrie, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 89-90.

(10) Statut de 1255 intitulé : *De consulibus extra Massiliam constituendis*, *ibid.*, pp. 90-91.

d'exterritorialité comme d'autres établissements de ce genre en pays musulman, les quartiers francs des villes d'Orient par exemple ? On l'ignore ; mais il semble probable que les autorités marocaines, la police en particulier, n'avaient pas le droit d'y pénétrer sans le consentement du consul.

En raison de l'existence d'un *fondouk* spécial pour les Marseillais, il est possible qu'un consul devait résider à Ceuta en permanence ; cependant les documents restent muets à ce sujet (1) ; quant aux Statuts de la ville de Marseille de 1255, ils laissent supposer que des consuls ne devaient pas se trouver en permanence dans tous les ports d'Afrique du Nord (2). Dans certains cas, en effet, on nommait un consul temporaire qui accompagnait les navires se rendant en Barbarie. Quoi qu'il en soit pour Ceuta, le consul était nommé en principe pour une durée d'un an par le recteur de Marseille, assisté des clavaires, des syndics de la Commune et des chefs de métier (3). Il était choisi en raison de son honorabilité et de sa probité parmi les Marseillais trafiquant outre-mer ; étaient exclus d'une telle nomination : les surveillants de *fondouk*, les pilotes ou patrons de navires, les détaillants en vin, en particulier les taverniers. Le nouveau consul devait jurer sur l'Évangile qu'il n'admettrait jamais l'établissement de courtisanes dans le *fondouk*, de même il ne devait jamais autoriser la vente du vin appartenant à des étrangers tant que les Marseillais n'avaient pas écoulé le leur ; il ne pouvait non plus permettre la location de boutiques à des étrangers sans l'avis du surveillant du *fondouk*.

Quelles étaient les fonctions essentielles du consul ?

1) défendre les intérêts de la communauté marseillaise que ce fût auprès des autorités locales ou vis-à-vis des étrangers ;

2) administrer le *fondouk* avec l'aide du *fundegarius*, surveillant ou intendant du *fondouk ;*

3) le consul exerçait un pouvoir judiciaire sur les sujets marseillais, pouvoir dont il devait d'ailleurs rendre compte au recteur de Marseille qui avait le droit de révoquer ses décisions. A titre d'indemnité, il percevait cinquante pour cent du montant des amendes qu'il infligeait. Comme

(1) *Ibid.*, P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 12.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.;* R. Pernoud, *Hist...*, *op. cit.*, pp. 275-277.

le montrent ses attributions, le consul était le véritable chef de la communauté marseillaise de Ceuta.

Il y avait encore un autre personnage dont l'existence prouve l'importance de la communauté marseillaise, c'est le notaire, placé sous les ordres du consul (1). La présence d'un notaire particulier aux Marseillais est attestée par un acte de 1236, dressé par le notaire Mathieu Guillaume (2) ; cet acte rédigé le 1er novembre 1236, est une reconnaissance de dette par Guillaume Arnaud à Bernard de Manduel concernant un achat de vin ; les témoins cités, tous marseillais ou provençaux étaient : Étienne Botet, représentant des Manduel, Raymond Capelan, Guillaume Jourdan, Raymond de Montseran. Le notaire n'avait pas pour seule fonction de rédiger les contrats que lui demandaient les parties, il devait également enregistrer les décisions de justice du consul et dresser un cartulaire de toutes les causes plaidées (3).

* * *

En dehors de leurs activités commerciales, on ne connait presque rien de la vie des Marseillais à l'intérieur de leur *fondouk*. Tout ce que l'on sait, c'est que les Marseillais, comme tous les Européens de Ceuta, pouvaient pratiquer leur religion en se confinant dans leur *fondouk* (4). C'est d'ailleurs pour n'avoir pas observé cette restriction que sept religieux italiens furent martyrisés en 1227 ; ils avaient pénétré en ville musulmane pour y faire l'apologie du Christianisme ; leurs corps furent déposés dans le cimetière du *fondouk* des Marseillais (10 octobre 1227) (5). A cette époque, le prêtre Hugolin ou Hugo était *sacerdos major* c'est-à-dire curé des Marseillais, des Génois et des autres Chrétiens de Ceuta (6). Quant à l'évêché, il avait disparu depuis le xe ou le xie siècle (7), et les Chrétiens dépendaient de l'évêque de Fès, qui fut, pendant un certain temps, le frère

(1) *Ibid.*, p. 276.

(2) L. Blancard, *op. cit.*, t. I, p. 108 ; fac-similé de cet acte dans *La Chambre de commerce de Marseille à travers ses archives*, Marseille, 1947, pp. 24-25.

(3) R. Pernoud, *Hist...*, *op. cit.*, p. 276.

(4) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 192-194 ; P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 11 ; H. Kœhler, *op. cit.*, p. 4.

(5) Pierre de Cenival, *L'Église chrétienne de Marrakech*, in *Hespéris*, 1927, 1er trim., pp. 69-83 ; H. Kœhler, *op. cit.*, 20-21.

(6) H. Kœhler, *op. cit.*, p. xx ; Ch. E. Dufourcq, *op. cit.*, p. 72.

(7) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 27-28.

Agnello dont une lettre du pape Grégoire IX au sultan du Maroc révèle l'existence (27 mai 1233) [1].

*
* *

Comme on peut le constater par tous ces détails sur le commerce et l'organisation de la communauté marseillaise, les relations de Marseille avec Ceuta ont revêtu une certaine ampleur au XIIIe siècle. Mais dès la fin du siècle, le commerce entre les deux villes s'est relâché, à la suite des guerres de Charles d'Anjou, maître de Marseille depuis 1252, qui militarisa le port au détriment du commerce [2].

En effet, à partir de 1282, c'est-à-dire après les *Vêpres siciliennes*, la guerre contre l'Aragon oblige Charles d'Anjou à se constituer une flotte en mobilisant les navires marseillais qui sont de ce fait de moins en moins disponibles pour le commerce [3]. Surtout après la défaite de Las Hormigas (1285), au large de la Catalogne, l'insécurité croissante en Méditerranée, par crainte des escadres de l'amiral aragonais Roger de Lauria, a progressivement détourné les Marseillais du Maroc [4].

Les rapports des Languedociens et des Basques avec le Maroc au XIIIe siècle

Si les provençaux ont entretenu de nombreuses relations avec le Maroc au XIIIe siècle, ils n'ont cependant pas été les seuls représentants de la France au Maroc à cette époque.

Comme on l'a vu plus haut, les cités du Languedoc, en particulier Montpellier et Narbonne, devaient leurs possibilités de commerce avec le Maroc, à leurs alliances, d'une part, avec les villes maritimes de

(1) *Ibid.*, pp. 225-227 ; *idem*, *Traités...*, *op. cit.*, p. 10. En 1246, le successeur d'Agnello était l'évêque Lope, résidant à Marrakech, et dont le pouvoir s'étendait à toute l'Afrique du Nord (*ibid.*, p. 15). En 1251, l'évêque de Marrakech était encore le chef religieux suprême des Chrétiens du Maghreb (*ibid.*).

(2) G. LESAGE, *Marseille angevine*, Paris, 1950, pp. 8, 64-66 ; Édouard BARATIER, *Histoire du commerce de Marseille*, t. II, Paris, 1951, p. 23.

(3) Nombre de ces bâtiments transformés en navires de guerre sont, avec leurs équipages, définitivement perdus pour leurs armateurs ; en 1283 et 1284, en particulier, la flotte marseillaise prend part aux batailles navales de Malte et de Naples ; voir G. LESAGE, *op. cit.*, pp. 103, 105-107 ; E. BARATIER, *op. cit.*, p. 23.

(4) *Ibid.*

Provence, d'autre part, avec Gênes et Pise, toutes en rapports avec le Maroc (1).

Si l'on n'est guère documenté sur le commerce languedocien au Maroc durant le XIIIe siècle, on sait toutefois, par un statut de 1233, que Montpellier avait des relations avec Ceuta où ses marchands se rendaient régulièrement (2). Quant à l'objet de ce commerce montpelliérain, il se pourrait qu'il ait consisté, entre autres, dans le trafic d'armes et la livraison de navires que Montpellier fournissait alors en Barbarie, ainsi que le laisse supposer une bulle du pape Grégoire X, du 25 août 1272, interdisant précisément ce commerce aux Montpelliérains (3).

Néanmoins, les rapports directs entre les ports languedociens et le Maroc ne semblent pas avoir été aussi fréquents que ceux de Marseille avec Ceuta, à la même époque. En effet ce sont les Marseillais qui se chargeaient souvent de transporter à Ceuta les produits languedociens, par exemple le safran, les cotons filés, les draps et les tissus légers de Carcassonne (4).

Le pays basque était également en relation avec le Maroc, à la fin du XIIIe siècle. En 1293, le « roi de Bayonne », titre désignant vraisemblablement un simple seigneur vassal à ce moment du roi d'Angleterre Édouard Ier, envoya une ambassade au sultan mérinide Abou Yacoub Yousof (5).

IV

Les tentatives de rapprochements politiques au XIIIe siècle

C'est au XIIIe siècle que l'on assiste aux premiers essais de rapprochements politiques et en particulier au premier projet d'alliance entre le Maroc et la France. Ce sont, d'une part, au début du siècle, l'entente supposée du comte Raymond VI de Toulouse avec le sultan almohade (6) ;

(1) Voir *supra* : les tentatives des Provençaux... ; Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 215 ; P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 9.

(2) *Ibid.*

(3) A. Germain, *op. cit.*, t. I, p. 266.

(4) P. Boissonnade, *op. cit.*, pp. 15, 27, 31.

(5) Pierre de Cenival, *Les relations anciennes de la France avec le Maroc*, Rabat, 1928, p. 5.

(6) L. de Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 216.

d'autre part, à la fin du siècle, l'initiative du sultan mérinide Abou Yousof Yacoub (1).

Le comte de Toulouse et le sultan Mohammed En-Nasir

Au début de 1213, les membres du Concile de Lavaur accusaient le comte Raymond VI de Toulouse, protecteur des Albigeois, d'avoir cherché à obtenir des secours du sultan du Maroc, pour essayer de résister à Simon de Montfort (2). Il est en effet possible que Raymond VI, dans sa situation désespérée, ait demandé à l'Almohade Mohammed En-Nasir (1199-1213) de lui céder par exemple une partie de la milice chrétienne alors au service du sultan. Cette demande pourrait bien avoir été formulée par l'intermédiaire de Narbonnais dont Raymond VI était le suzerain. Quoi qu'il en soit, si l'entente de ce seigneur chrétien hérétique avec un souverain musulman n'est pas absolument certaine, elle n'est cependant pas invraisemblable. De plus, le fait même qu'elle ait été jugée possible par les membres du Concile de Lavaur semble confirmer les rapports entre le Languedoc et le Maroc à cette époque.

Le projet d'alliance entre Abou Yousof Yacoub et Philippe III le Hardi

Voici, brièvement résumés, les événements qui ont déterminé le sultan Abou Yousof Yacoub (1269-1286) à projeter une alliance avec le roi de France Philippe III le Hardi.

En 1275, le Mérinide Abou Yousof Yacoub, suivant l'exemple de ses prédécesseurs almohades et almoravides, s'était rendu en Espagne, à l'appel du roi de Grenade, pour faire la guerre sainte (3). Si au début il fut victorieux des Chrétiens à plusieurs reprises, il jugea ensuite prudent de se replier. Au cours de ces hostilités mourut l'infant de Castille, don

(1) *Ibid.*, pp. 256-258 ; Silvestre de Sacy, *Mémoire sur une correspondance de l'empereur de Maroc Yacoub, fils d'Abd-alhakk avec Philippe-le-Hardi...* in *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, nouvelle série, t. IX, 1826, pp. 478-498.

(2) Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 216 ; P. Belperron, *La croisade contre les Albigeois et l'union du Languedoc à la France*, Paris, 1946, p. 260.

(3) S. de Sacy, *op. cit.*, p. 478 ; H. Terrasse, *Histoire du Maroc*, t. II, Casablanca, 1951, pp. 32-36.

Ferdinand, beau-frère de Philippe III le Hardi (1) ; à la place de ses propres enfants c'est son frère cadet, don Sanche, qui fut déclaré héritier présomptif de Castille (2). Quelques années plus tard, don Sanche se révolte contre son père Alphonse X Le Sage. Ce dernier s'adresse alors à son ancien ennemi, le sultan Abou Yousof Yacoub, qui se trouve à Algésiras, pour obtenir un secours contre son fils révolté. Le sultan du Maroc prêta effectivement son concours à Alphonse X pour reprendre certaines villes qui s'étaient prononcées en faveur de don Sanche (3).

C'est lors de cette campagne, en automne 1282, qu'Abou Yousof Yacoub écrivit, de son camp de Xativa, dans le royaume de Valence, au roi de France, pour l'exhorter a venir assister Alphonse X dans l'intérêt de ses neveux, légitimes héritiers de la Castille (4).

Le même jour, 24 octobre 1282, Abou Yousof Yacoub fait une déclaration par laquelle il s'engage à adhérer à toute alliance qui serait contractée entre le roi de France et le roi de Castille, pour aider ce dernier à réprimer la révolte de son fils (5). Le sultan rappelle, dans cette déclaration, « *qu'il y a d'ailleurs entre lui (Abou Yousof) et entre le très-honoré roi, le roi de France, une affection réciproque et des liaisons d'amitié qu'on ne saurait entretenir avec trop de soin, et dont les liens méritent d'être resserrés plus étroitement* ». Cette dernière allusion à l'amitié signifie-t-elle qu'il y avait déjà eu des relations entre les deux souverains ou bien n'est-elle qu'une formule de politesse orientale ? Il est difficile de le préciser. Quoi qu'il en soit, cette déclaration était probablement jointe à la lettre au roi de France.

Dans sa lettre, le sultan expose qu'il compte sur les bonnes dispositions de Philippe III envers Alphonse X. Il explique que, malgré la différence de religion, il a soutenu le roi de Castille, estimant que c'était là son devoir et non parce qu'il avait un intérêt secret (6). Il engage le roi de France à

(1) C'est en 1268 ou 1269 que l'infant don Ferdinand, fils du roi Alphonse X, avait épousé Blanche, fille de Saint Louis et sœur de Philippe III ; S. de Sacy, *op. cit.*, p. 478.

(2) Les deux fils de don Ferdinand étaient Alphonse et Ferdinand de la Cerda.

(3) S. de Sacy, *op. cit.*, p. 482 ; Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 256.

(4) Le texte de la lettre d'Abou Yousof Yacoub a été publié, accompagné de sa traduction française par S. de Sacy, *op. cit.*, pp. 488-496.

(5) Texte de la Déclaration et traduction française par S. de Sacy, *ibid.*, pp. 484-487 ; voir également Mas-Latrie, *Traités ...*, *op. cit.*, p. 96.

(6) D'après certains historiens musulmans, postérieurs au XIIIe siècle, Abou Yousof ne serait intervenu en faveur d'Alphonse X, que par ruse, afin de profiter des dissensions entre Chrétiens, « dans l'espoir de faire tourner à son propre avantage la désunion qui régnait parmi les Chrétiens » ; voir Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 258.

s'empresser de venir au secours d'Alphonse X et à ne plus écouter les mauvais conseillers, il affirme qu'il restera aux côtés du roi de Castille jusqu'à ce que celui-ci ait obtenu satisfaction ; enfin il assure Philippe III de son amitié et de sa gratitude.

Voici la traduction française, faite en 1826 par Sylvestre de Sacy, de la lettre d'Abou Yousof Yacoub à Philippe III le Hardi, lettre dont l'original en langue arabe figure aux Archives Nationales à Paris [1].

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX

Que Dieu soit propice et accorde le salut à notre seigneur Mahomet, à sa famille et à ses compagnons !

De la part du serviteur de Dieu, Yakoub, fils d'Abd-alhakk (que Dieu le fortifie par son assistance, le soutienne par son secours, lui prête son appui, et lui accorde le succès !) au roi très illustre, très-magnifique, très-noble, très-élevé, très-excellent, très-honoré, très éminent, très-distingué, très-vertueux, don Philippe, roi de France (Que Dieu lui accorde les succès les plus fortunés, et lui rende faciles les actions par lesquelles il obtiendra les qualités les plus élevées !) Puissiez-vous jouir de la paix, de la miséricorde de Dieu, et de ses bénédictions !

Après avoir offert à Dieu le tribut de nos louanges, et avoir invoqué la faveur de Dieu sur notre seigneur Mahomet, son noble envoyé et son élu, sur sa famille et sur ses saints et excellens compagnons, sur les personnages les plus illustres de l'islamisme et sur les imams de la vraie direction, nous avons écrit ces présentes (que Dieu écrive en votre faveur toute sorte de bienfaits et de bonheur !) de notre camp situé à l'extérieur de la ville de Xativa (que Dieu la rende fortunée !). Il n'est pas possible de rien ajouter de nouveau aux faveurs de Dieu et à la bénédiction dont jouit ce gouvernement heureux et fortuné de la dynastie Mérinite. (Que Dieu la fortifie et la fasse jouir sans fin d'un bonheur non interrompu, et d'une félicité parfaite et sans borne !) Louanges abondantes à Dieu, le maître de l'univers !

Nous connoissons le rang distingué que vous tenez entre les plus grands rois ; et nous ne cesserons en conséquences de nous acquitter de ce qui vous est

(1) S. DE SACY, *op. cit.*, pp. 488-492. — Cette lettre figurait à l'exposition « Histoire et Diplomatie », organisée à Paris en 1946 à l'hôtel de Rohan-Strasbourg, rue Vieille-du-Temple ; voir Jacques CAILLÉ, *La représentation diplomatique de la France au Maroc*, Paris, 1951, p. 8, n. 1.

dû à ce titre. Dieu vous accorde son secours pour faire le bien, et tout ce qui peut y contribuer; et il vous rendra faciles par sa grâce toutes les bonnes actions qui conduisent à le faire. Dieu a mis Votre Majesté en état d'en agir ainsi: car nous ne doutons point que vous ne soyez, comme nous, disposé à faire tout ce qui est un devoir, et à observer scrupuleusement toutes les obligations imposées à ceux qui jouissent d'un rang distingué et qui occupent les postes éminens. Pour nous, nous envisageons cela comme un devoir impérieux, et nous ne le céderons à personne dans la résolution de nous en acquitter, et dans la disposition où nous sommes de ne manquer à rien de ce à quoi nous sommes obligés, et de persévérer dans l'accomplissement de ce devoir.

Le roi très-illustre, très-magnifique, très-élevé, très-noble, très-glorieux, très-pur, très-honoré, don Alfonse, roi de Castille, de Léon, de Tolède, de Galice, de Séville, de Cordoue, de Murcie, de Jaën, d'Algarve, et autres contrées (que Dieu lui rende faciles tous les heureux succès et lui fasse tirer les fruits abondans des bonnes actions!), étant, comme tout le monde le sait, placé au rang le plus élevé, et jouissant, comme ses ancêtres avant lui, d'une grandeur qui n'est ignorée de personne (et certes, personne ne mérite plus que lui qu'on prenne part à ce qui lui arrive, comme il convient au rang illustre qu'il occupe, et aux grandes et nobles actions par lesquelles il s'est distingué); ce roi, dis-je, ayant éprouvé, par la malice de la fortune, les facheux événemens qui sont tombés sur lui, et une contestation étant survenue entre lui et son fils, telle qu'on n'en a jamais vu chez les chrétiens entre un père et un fils, et nous, ayant, de notre côté, jugé que c'étoit là un action abominable dans toutes les religions, et une honte telle qu'on n'avoit jamais entendu parler de rien de semblable dans aucun temps, nous nous sommes cru obligés à embrasser sa défense d'une manière qui répondît à son rang élevé et à la magnificence de sa dignité royale, quoique nous différions de lui par les dogmes et les croyances: car, dans le fait, nous sommes ses ennemis; nos dispositions hostiles ont toujours été très-prononcées, et nous avons toujours manifesté une grande aversion réciproque. Mais, dans cette circonstance, nous avons considéré ce qui étoit un devoir pour les hommes élevés aux rangs les plus éminens, et nous avons pensé que personne n'étoit plus obligé que nous à employer à l'accomplissement de ce devoir toute la puissance que nous avons reçue de Dieu; nous avons tenu pour certain que son fils Sanche, en agissant envers lui d'une manière aussi détestable, n'avoit fait que céder aux efforts et à l'impulsion de ceux qui vouloient désorganiser son royaume. En conséquence, nous nous

sommes sentis animés d'un zèle invincible, et nous nous sommes hâtés, avec la plus parfaite pureté d'intentions, de marcher à son secours, et de l'assister de notre personne, de nos richesses, de nos proches, de nos enfans et de nos armées. Nous n'avons agi en cela ni par aucune vue d'intérêt, ni pour obtenir quelque portion de ses états ou de ses richesses, ou d'autres avantages de quelque espèce que ce soit: car le Dieu très-haut nous a accordé, en fait de provinces, de richesses, d'états très-étendus et florissans, et de sujets, des faveurs et des bienfaits auxquels il ne manque rien; il nous a comblés de biens si abondans, que notre langue est incapable de lui en rendre de dignes actions de grâces; il ne nous a laissé rien à désirer de ce qui fait l'objet des vœux des humains, et il nous a donné la jouissance de tout ce dont la beauté plaît et cause de la satisfaction. Nous sommes accourus des extrémités de nos états, quoiqu'il n'y eût point de traité de paix entre nous, uniquement par zèle pour les intérêts de ce roi, et eu égard à cette action honteuse qui est arrivée, afin qu'une pareille tache ne reste pas imprimée sur les chrétiens dans toute la suite des siècles. Dieu a accordé le succès à notre entreprise, et a favorisé nos bonnes intentions. Nous nous sommes portés vers le lieu d'où étoit sorti l'acte de déposition dudit roi don Alfonse, et nous l'avons fait rentrer sous son obéissance: mais nous avons évité d'entrer dans la partie de vos états qui en est limitrophe; et, malgré la force et le grand nombre de nos troupes, nous n'avons pas souffert qu'aucun de nos soldats y mît le pied et y bût même de l'eau, chose que nulle part on ne refuse à qui que ce soit; à plus forte raison n'avons-nous pas permis qu'on y prît aucune chose, et cela en considération du susdit roi, et dans l'intérêt de ses droits dont nous avons pris la défense. Nous faisons maintenant cause commune avec lui; et notre amitié avec lui restera sur le même pied, jusqu'à ce qu'il soit rentré en possession de tous ses états, et que nous lui ayons procuré la satisfaction complète de tous ses désirs. Il nous a appris que vous aussi, prenant en considération (comme il convient à de grands rois comme vous, dont la gloire et les actions généreuses sont, pour ainsi dire, le patrimoine) les liens de parenté, d'amitié et d'affection qui vous lient avec lui, vous avez recherché sa société, et vous avez formé le projet de venir à son secours, et de l'aider à réparer les pertes que lui ont fait éprouver une violence et une perfidie sans exemple. Nous vous remercions de ces bonnes dispositions, et nous vous disons que cela est un devoir pour un roi comme vous, doué de nobles intentions et de qualités élevées, envers un prince tel que celui dont il s'agit. Nous sommes convaincus que, ni vous, ni les autres rois chrétiens, vous n'avez pas été

exactement informés de la manière dont les choses se sont passées, et vous n'en avez pas eu une connoissance parfaite, comme nous : c'est pour cela que vous avez tardé à le secourir. Nous vous engageons instamment maintenant à vous empresser de lui prêter secours, et à ne pas perdre de temps pour accomplir des mesures qui puissent être utiles. Ne prêtez point l'oreille aux propos des hommes perfides qui cherchent à vous égarer, et agissez d'une manière qui mérite d'être louée en toute circonstance. Sachez que nous ferons cause commune avec vous et avec lui, jusqu'à ce que ses affaires soient terminées à sa satisfaction, avec l'aide de Dieu. S'il est arrivé, de la part de ce roi, quelque chose qui ait altéré vos sentimens, ou si, de votre part, il s'est passé quelque chose qui ait altéré les siens, nous nous rendrons garans envers vous que cela disparoîtra, en sorte que l'amitié soit rétablie parfaitement, et de manière à procurer une entière satisfaction. Si votre conduite en cette occasion mérite de sa part de la reconnoissance, il vous assistera aussi de son côté, lorsque vous aurez besoin de son secours. Pour nous nous ne cesserons d'entretenir et de fortifier notre liaison avec vous, et d'être reconnoissans de ce que vous aurez fait ; et nous persévérerons dans nos bonnes dispositions envers vous, s'il plaît à Dieu. Nous ferons pour vous tout ce qui pourra aider au succès de vos affaires et être convenable à vos intérêts. Que le Dieu très-haut favorise votre félicité, et puissiez-vous jouir abondamment du salut le plus parfait !

Le susmentionné a écrit cela le 20 redjeb, mois excellent et béni, en l'année 681. Écrit les jour, mois et an que dessus.

Comme on le voit, cette lettre ne renseigne guère sur les rapports exacts de la France et du Maroc en cette fin du XIIIe siècle. Son principal intérêt réside surtout dans le fait qu'elle est la première missive connue d'un sultan du Maroc à un roi de France.

On ignore d'ailleurs, comment Philippe III accueillit la lettre d'Abou Yousof Yacoub et s'il y répondit. Quoi qu'il en soit, il n'apparaît pas qu'il ait essayé de porter secours au roi de Castille.

D'autre part, Abou Yousof Yacoub lui-même abandonna le roi Alphonse X, en 1283, à la suite d'un malentendu, et finit par se retirer à Algésiras (1).

Ainsi le projet de pacte tripartite hispano-franco-marocain, élaboré

(1) S. de SACY, *op. cit.*, pp. 483-484 ; MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, p. 258.

par le sultan du Maroc, ne put jamais être réalisé ; bien qu'il ne soit qu'une incidence de la politique espagnole du souverain marocain, il n'en démontre pas moins, pour la première fois, de la part d'un sultan, un désir de rapprochement avec la France.

V

Le déclin des relations commerciales au cours des xive et xve siècles

Les causes de la décadence du commerce entre la France méridionale et le Maroc

La rareté des documents concernant les relations aux xive et xve siècles s'explique par un réel ralentissement des rapports entre les deux pays durant cette période.

En ce qui concerne Marseille et la Provence on a déjà vu que cette décadence des relations avec le Maroc, comme avec le reste du Maghreb, remonte à la fin du xiiie siècle [1]. A partir du xive siècle, on ne trouve plus aucune relation avec Ceuta, où le *fondouk* des Marseillais a disparu [2]. Toutefois cet abandon de Ceuta se fit peut-être au profit de Melilla, Badis, Tanger et Arzila que les Marseillais auraient fréquentées au xive siècle avec les Vénitiens, les Génois et les Catalans [3]. En effet, il semble qu'il y ait encore eu, au début du siècle quelques rapports avec le Maroc que désigne sans doute le mot « gharb » dans un contrat de *commenda* intervenu entre deux Marseillais, en février 1303 ; c'était une commande en alun (?), acier et corail à destination de Majorque et du Gharb *(« apud Garp, terre Sarracinorum »)* [4]. A part ce document, on ne possède pas d'exemples précis de rapports entre Marseille et le Maroc, ce qui n'implique pas nécessairement une absence de tels faits, mais seulement une très sensible réduction des relations.

(1) Édouard Baratier et Félix Reynaud, *Histoire du commerce de Marseille*, t. II, Paris, 1951, p. 304.

(2) *Ibid.*, p. 104.

(3) Charles-André Julien, *Les voyages de découvertes et les premries établissements, XVe-XVIe siècles*, troisième série de l'*histoire de l'expansion et de la colonisation française*, Paris, 1948, p. 58.

(4) E. Baratier et F. Reynaud, *op. cit.*, p. 104, n. 1.

Les causes de cet état de chose peuvent se résumer en quelques points :

1) la recrudescence de la piraterie des Maghrébins qui se manifestent jusque sur les côtes de Provence par des razzias (1) ;

2) les changements survenus dans la vie économique de Marseille en raison de la perte des colonies de Syrie (fin du XIIIe siècle) qui faisaient vivre le grand port de transit (2) ;

3) à partir de 1343, le fait que Majorque soit tombée aux mains de l'Aragon ; or les Marseillais qui faisaient escale auparavant dans l'île, avaient appuyé jusqu'au bout Jacques II de Majorque (3) ; d'autre part, c'était par l'intermédiaire des Catalans de Majorque que les Marseillais recevaient les produits d'Afrique du Nord, lorsqu'ils ne pouvaient pas se rendre eux-mêmes au Maghreb (4).

Parallèlement à la décadence du commerce de Marseille avec le Maroc, on constate l'influence croissante des Aragonais à Ceuta ; on peut dire que ceux-ci ont remplacé les Marseillais (5).

Cependant, si Marseille n'a que très peu de relations directes avec le Maroc au XIVe siècle, elle reçoit les produits marocains par l'intermédiaire des Génois et des Pisans, comme deux siècles auparavant (6).

* * *

Quant au Languedoc, il entretint des relations commerciales avec le Maroc durant le XIVe siècle, en particulier Aigues-Mortes, Montpellier et Narbonne (7). En ce qui concerne ces deux dernières villes, on possède un témoignage intéressant, laissant présumer des relations suivies.

En effet, en 1339, le vicomte de Narbonne, Amalric, conjointement avec Dalmas de Castelnau et Hugues de Totzo, fut chargé de négocier un traité avec le sultan du Maroc, Abou-L-Hasan, au nom du roi d'Aragon, alors maître de Narbonne (8).

(1) *Ibid.*, p. 44, 104-105.
(2) *Ibid.*, p. 304.
(3) *Ibid.*, p. 41.
(4) *Ibid.*, p. 113.
(5) *Ibid.*, p. 104.
(6) *Ibid.*, p. 113.
(7) Georges HARDY, *Le Maroc...*, *op. cit.*, p. 19.
(8) Célestin PORT, *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, Paris, 1854, pp. 134-135.

La même année, le vicomte de Narbonne se rendit à Tlemcen (1) qui venait d'être conquise deux ans avant par le sultan Abou-L-Hasan (1331-1351) (2) ; c'était alors l'apogée de la dynastie mérénide.

Outre le traité pour le roi d'Aragon, le vicomte Amalric venait négocier une autre alliance en faveur du roi de Majorque, seigneur de Montpellier et comte de Roussillon. Un traité de paix et de commerce fut effectivement signé à Tlemcen, le 15 avril 1339, entre le sultan du Maroc et les envoyés du roi de Majorque (3). Ce traité devant s'appliquer à tous les États des deux souverains, Montpellier et le Roussillon s'y trouvaient donc engagés. Cet accord stipulait la liberté réciproque pour les personnes et les biens et la sauvegarde des navires ayant fait naufrage ; les sujets du roi de Majorque recevaient toute liberté pour leur commerce au Maroc ; toutefois les exportations suivantes leur étaient interdites : blé, armes, chevaux, « peaux salées et tannées provenant soit de vaches soit de chèvres ». Ce traité était valable pour dix ans. On ignore dans quelle mesure il fut mis à profit par les commerçants de Montpellier et du Roussillon.

En dépit des efforts déployés pour favoriser les rapports des cités languedociennes avec le Maroc il semble probable que, dès la seconde moitié du XIVe siècle, le Languedoc qui subissait un certain marasme économique, en partie pour les mêmes raisons que la Provence, dut ralentir ses relations avec le Maroc (4).

*
* *

On sait que la fin du XIVe siècle marque le commencement d'un renouveau des explorations de la côte africaine de l'Atlantique. Or les Normands, en particulier les Dieppois et les Rouennais, ne manquèrent pas d'organiser des expéditions qui les conduisirent, sinon en Guinée comme ils

(1) P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 9.
(2) H. Terrasse, *Hist.*, *op. cit.*, t. II, pp. 57-58.
(3) Mas-Latrie, *Traités...*, *op. cit.*, pp. 192-195 ; *idem*, *Relations...*, *op. cit.*, pp. 319-320 ; P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 10.
(4) E. Baratier et F. Reynaud, *op. cit.*, p. 273. — Dès 1343, d'ailleurs, le Roussillon retournait, avec Majorque, à la couronne d'Aragon ; seule Montpellier restait à Jacques II qui finit par céder la ville au roi de France en 1349 ; tandis que les autres cités du midi, appartenant au roi d'Aragon (Narbonne, Perpignan) subissaient à nouveau les fluctuations de la politique aragonaise vis-à-vis du Maroc. A ce propos, il convient de signaler la venue à Perpignan, en février 1345, d'un « messager » du sultan du Maroc et du roi de Grenade, le caïd « Abelfacem » qui conclut un traité de paix, pour dix ans, entre les deux souverains musulmans et Pierre IV d'Aragon (Mas-Latrie, *Relations...*, *op. cit.*, p. 326).

le prétendent (1), tout au moins le long des côtes marocaines et aux Canaries. On a connaissance d'une de ces entreprises, qui toucha probablement le Maroc sous le règne du sultan mérénide Abou-L-Abbas.

Vers 1390, un Normand dirigea en effet, un voyage de reconnaissance de l'extrémité sud des côtes marocaines et des Canaries (2). Cette expédition au profit de marchands de Séville, comprenait cinq ou six navires, et avait été organisée par un Dieppois, Robert de Braquemont, dit Robinet, qui portait le titre d'« amiral de Castille » ; le commandement en avait été confié à un autre Normand, le capitaine Servant. Parmi les membres de l'expédition se trouvait un parent de Braquemont, Jean de Béthencourt qui devait s'illustrer quelques années plus tard aux Canaries. Le sire de Béthencourt et de Grainville-la-Teinturière en Caux, baron de Saint Martin-le-Gaillard dans le comté d'Eu, était chambellan du duc de Touraine qui lui donna, le 18 avril 1390, une somme de cent francs « pour le défrayer des dépenses et missions qu'il lui conviendra faire pour son prochain voyage en Barbarie » (3).

Robert de Braquemont, le capitaine Servant et Jean de Béthencourt ne représentent qu'une avant-garde des nombreux hommes d'affaire normands qui s'intéresseront activement au Maroc, surtout à partir du XVIe siècle.

* * *

C'est à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, que les ports de la France méridionale éprouvèrent de nouvelles difficultés dans leurs relations avec le Maroc, relations qui semblent même avoir été abandonnées un certain temps (4). On peut trouver trois séries de causes à ce relâchement des rapports :

1. La guerre de Cent ans et ses conséquences : ruine économique d'une partie de la France, ravage des Grandes Compagnies qui mettent en péril le commerce des ports du midi (5).

(1) Ch. A. JULIEN, *Les voyages de découverte...*, *op. cit.*, pp. 8-12 ; Michel MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Age*, Paris, 1952, p. 18.

(2) Ernest de FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle*, t. I, Paris, 1857, p. 317-318 ; Ch. A. JULIEN, *op. cit.*, p. 58.

(3) MAS-LATRIE, *Traités...*, *op. cit.*, p. 102.

(4) MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, p. 485 ; P. BOISSONNADE, *op. cit.*, pp. 31-33.

(5) *Ibid.*

2. L'extension de la piraterie en Méditerranée et spécialement le long des côtes septentrionales du Maroc (1) ; les plus connus de ces pirates étaient ceux du Rio Martin que les Espagnols vinrent attaquer en 1399, en détruisant Tétouan (2).

3. Enfin, l'intervention espagnole et portugaise dans le nord du Maroc, intervention dont le mobile initial était précisément la lutte contre les pirates (3). La prise de Ceuta par les Portugais, en 1415, a certainement paralysé le commerce de tous les autres Européens dans cette ville. En effet, avec la présence des Portugais qui occuperont plus tard d'autres points du Maroc, commence une sorte d'éclipse du commerce des autres nations chrétiennes dans ce pays (4).

Tout ce que l'on peut connaître des rapports franco-marocains au début du xv[e] siècle, c'est la présence, dans le nord du Maroc, de religieux français d'un ordre rédempteur. En 1402, des Mercédaires de France et de Castille auraient fait libérer à Fès, deux cent cinquante huit esclaves. Quelques années plus tard, on trouve encore des Mercédaires français au Maroc ; l'un d'entre eux, un parisien du nom de Séverin, faillit même être pendu en 1411, et ne dut sa grâce qu'à l'intervention du sultan mérinide Abou Saïd Othman III (1398-1421) (5). Cet exemple de la venue au Maroc de rédempteurs, illustre bien l'état d'insécurité consécutif à la piraterie en recrudescence depuis la fin du xiv[e] siècle.

Ainsi, au début du xv[e] siècle, se trouve-t-on en présence d'une des périodes du Moyen Age les plus défavorables au commerce entre la France et le Maroc. On observe d'ailleurs, toute proportion gardée, un certain parallélisme entre la situation politique et économique des deux pays, situation qui de part et d'autre entrave les rapports. De chaque côté, on assiste à un déclin de la dynastie réduite à l'impuissance ; en France c'est la période sombre de la guerre de Cent ans, l'existence des Grandes Compa-

(1) E. Baratier et F. Reynaud, *op. cit.*, pp. 107, 396 ; H. Terrasse, *Hist...*, *op. cit.*, t. II, p. 113.

(2) *Ibid.*, p. 116.

(3) *Ibid.*, pp. 113-116.

(4) Des navires marseillais passant par le détroit de Gibraltar pour se rendre dans les pays du Nord, en particulier en Flandre, devaient faire escale au Maroc, mais subissaient parfois l'hostilité des Portugais ; on en a pour preuve le fait qu'une cargaison de vin, appartenant à un Marseillais, fut capturée à Ceuta par les Portugais vers 1438 (E. Baratier et F. Reynaud, *op. cit.*, p. 416).

(5) Henry Kœhler, *L'Église chrétienne...*, *op. cit.*, p. 50.

gnies ; au Maroc c'est également le danger de l'intervention étrangère tandis que les souverains mérénides, en pleine décadence, sont aux prises avec les Vizirs tout-puissants (1). Ainsi la France et le Maroc traversaient chacun une grave crise dont les conséquences firent obstacle à des relations normales entre les deux pays.

Charles VII et le Maroc

Les circonstances politiques et économiques s'étant améliorées en France sous le règne de Charles VII, les villes méridionales, en particulier Montpellier, recouvrèrent, au milieu du XVe siècle, leur activité commerciale, sur l'initiative de Jacques Cœur, et entretinrent des relations avec l'Afrique du Nord (2), sans qu'il soit toutefois possible de savoir si le Maroc se trouvait au nombre des régions atteintes par ce commerce renaissant. Quoi qu'il en soit, après la condamnation et la ruine de Jacques Cœur (1453) Charles VII veut poursuivre l'œuvre de son argentier et étendre les relations commerciales avec l'ensemble du Maghreb.

En effet, le texte d'une lettre adressée par Charles VII aux rois de Tunis, Bougie, Oran et Fès a été découvert, par Vallet de Viriville, dans un recueil d'actes copiés pour servir de formulaires (3). Selon Pierre de Cenival, cette lettre aurait été rédigée entre 1455 et 1461, aux environs de 1458 (4). On peut avancer, semble-t-il, la date de 1456 ; car cette année-là, le navire dénommé *Notre-Dame et Saint-Jacques*, confisqué à Jacques Cœur et adjugé au Montpelliérain Bernard de Vaux, quitte Aigues-Mortes à destination de l'Afrique du Nord et du Levant, après plusieurs années d'inactivité (5), emportant, selon toute vraisemblance, la lettre de recommandation de Charles VII.

(1) Sur la décadence mérénide voir H. TERRASSE, *Hist...*, *op. cit.*, t. II, pp. 85-94.

(2) MAS-LATRIE, *Relations...*, *op. cit.*, p. 485 ; Ch. A. JULIEN, *Voyages...*, *op. cit.*, pp. 41-45 ; E. BARATIER et F. REYNAUD, *op. cit.*, pp. 319, 329.

(3) Ce manuscrit se trouve aux Archives départementales de l'Aube (D. 78) ; Pierre de CENIVAL, *Les relations commerciales de la France avec le Maroc au XVe siècle*, in *Revue d'histoire des colonies*, 1932, n. 5, pp. 452-460 ; Fr. MACLER, *Une lettre de sauvegarde chez les Infidèles*, in *Revue d'histoire des religions*, 1932, pp. 85-97 ; et compte-rendu sur la publication de la lettre de Charles VII, in *Hespéris*, 1934, fasc. I-II, p. 137.

(4) P. DE CENIVAL, *op. cit.*, pp. 453, 458. — Toutefois, Robert BRUNSCHVIG met en doute et l'authenticité du document et la date présumée avancée par P. de Cenival ; voir *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, t. I, Paris, 1940, p. 294, n. 3.

(5) P. BOISSONNADE, *op. cit.*, p. 34 ; E. BARATIER et F. REYNAUD, *op. cit.*, pp. 354-355 et n. 3, 375 et n. 5, 400.

Dans cette lettre, le roi de France faisait part au souverain de Fès, alors le dernier mérénide Abd-el Haqq (1421-1465), de sa décision de nouer des relations commerciales avec le Maroc ; il lui demandait d'accueillir favorablement les navires qu'il venait d'envoyer et de garantir la sécurité des Français s'y trouvant ; enfin, il l'assurait de la réciproque pour les sujets du sultan se rendant en France. Charles VII écrivait notamment :

« ...*Comme le Très-Haut dans sa clémence a, pour aider l'humaine nature, garni les diverses régions du monde d'objets de toute espèce et que l'échange de ces marchandises enrichit le monde entier, afin que nos sujets puissent profiter du secours des circonstances, nous avons jugé bon d'envoyer nos galéasses et nos navires d'ici vers vos régions de l'Orient et du Midi pour y faire le commerce sous la conduite de Dieu tout puissant. C'est pourquoi nous vous prions et vous requérons instamment de bien vouloir, pour nous complaire, accueillir avec ferveur et bonté ces navires avec leurs équipages et passagers sous la garantie de votre sauf-conduit, comme nous ferons les vôtres, s'il leur arrive de naviguer jusqu'à nos contrées* » (1).

Les termes volontairement généraux de cette lettre, en raison de la pluralité des destinataires, n'apportent guère de précision sur l'existence du commerce français au Maroc vers le milieu du XVe siècle.

La lettre de Charles VII au roi de Fès a-t-elle été suivie d'effet ? On l'ignore. On a seulement connaissance d'un document marseillais de 1457 qui mentionne un esclave marocain, du nom d'Ahmed, âgé de 30 ans et originaire de Fès (2). Ce texte confirme-t-il qu'il y eut réellement un renouveau des relations commerciales entre Marseille, les villes du midi et le Maroc ? Rien n'est moins sûr. Il s'agit là, peut-être, d'un cas isolé, ou simplement de l'unique voyage au Maroc de la galée la *Notre-Dame et Saint-Jacques*, venue apporter la lettre du roi de France.

Quoi qu'il en soit, le dernier Mérénide ne disposant plus que d'une autorité très faible, limitée d'ailleurs au Nord du Maroc (3), le commerce français en aurait été d'autant plus difficile et réduit. Aussi l'importance de l'initiative de Charles VII ne peut-elle être appréciée dans ses résultats

(1) Texte latin et traduction française de la lettre de Charles VII in P. DE CENIVAL, *Les relations...*, *op. cit.*, pp. 453-454.

(2) E. BARATIER et F. REYNAUD, *op. cit.*, p. 400, n. 2.

(3) H. TERRASSE, *Hist...*, *op. cit.*, pp. 87, 93-94.

immédiats, mais plutôt dans son principe même. C'est en effet la première fois qu'un roi de France essaie de nouer des relations avec un souverain marocain. L'initiative de Charles VII devait être reprise plus tard par ses successeurs.

Louis XI, à la fin de son règne, lorsqu'il eut hérité la Provence, songea aussi à intensifier le commerce de cette province avec le Levant et le Maghreb. Mais s'il envoya des émissaires en Afrique du Nord, en particulier à Tunis, et peut-être au Maroc d'où il désirait se procurer de l'alun [1], il ne semble pas qu'il y ait eu alors des rapports commerciaux réguliers entre la France et le Maroc.

Toutefois, à l'extrême fin du siècle, on assiste à des voyages normands en Méditerranée, avec escales à Alcazar (El Ksar es-Seghir), Ceuta et le Peñon de Velez de la Gomera [2].

Il faut attendre le XVIe siècle et le règne de François Ier pour voir s'amorcer un renouveau des relations commerciales et les premières relations diplomatiques [3].

CONCLUSION

Ainsi s'achève sous le signe du commerce, à la fin du Moyen Age, une grande étape de l'histoire des relations franco-marocaines.

La prédominance des rapports commerciaux est précisément le fait saillant de ces relations dont on peut, semble-t-il, situer l'origine à l'époque lointaine du voyage d'Euthymène de Marseille.

Durant cette longue période, la liaison commerciale entre les deux pays fut assurée presque uniquement par des navires français, tandis que les trafiquants marocains ne vinrent qu'exceptionnellement en France. Aussi les relations ont-elles dépendu principalement de la situation écono-

(1) René GANDILHON, *La politique économique de Louis XI*, Paris, 1941, pp. 187, 255 ; Raymond COLLIER et Joseph BILLIOUD, *Histoire du commerce de Marseille*, t. III, Paris, 1951, p. 123.

(2) Michel MOLLAT, *op. cit.*, pp. 238-239, 241-242.

(3) Sur les relations entre la France et le Maroc à partir du XVIe siècle voir en particulier les documents publiés par Henry DE CASTRIES, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, France, t. I, et suiv., Paris, 1905. Jacques CAILLÉ, *La représentation diplomatique de la France au Maroc*, Paris, 1951 ; François CHARLES-ROUX et Jacques CAILLÉ, *Missions diplomatiques françaises à Fès*, Paris, 1955.

mique des ports français ; ainsi les crises du trafic de Marseille ou de Montpellier, par exemple, ont eu de graves conséquences sur le cours des relations, plus, peut-être, que la piraterie maghrébine.

Comme on a pu le constater, les relations franco-marocaines, ont été, depuis leur origine jusqu'à la fin du Moyen Age, dans la dépendance des grands événements internationaux qui se sont produits en Occident durant ce laps de temps.

C'est d'abord la prépondérance carthaginoise qui entrave les possibilités de commerce entre Massalia et le Maroc.

Ensuite, c'est Rome qui se fit l'instrument du rapprochement entre la Gaule et la Maurétanie Tingitane. Dans le cadre de l'Empire romain les contacts aux multiples aspects : militaire, administratif, économique, ont été grandement favorisés.

A partir du VIII[e] siècle, l'expansion prodigieuse de l'Islam devait avoir de graves répercussions sur les relations franco-marocaines, en faisant des Marocains, des « combattants pour la foi » qui déferlèrent sur la France par vagues successives, et en suscitant, durant tout le haut Moyen Age, la piraterie en Méditerranée occidentale.

Il est inutile de souligner, tant cela paraît évident, combien l'Islam en s'implantant au Maroc, influa sur les divergences et les obstacles qui pouvaient exister entre la France et le Maroc et modifia durablement le cours des relations entre les deux pays. Il convient toutefois de remarquer que durant le Moyen Age, l'attitude des musulmans vis-à-vis des Chrétiens, n'a jamais été au Maroc, aussi rigoureuse que pourrait le suggérer la solide implantation islamique dans ce pays, témoins les évêchés de Ceuta, Fès, Marrakech, la présence de religieux européens ,(pas seulement des rédempteurs), l'échange de correspondance entre les souverains pontifes et les sultans.

Les Croisades elles-mêmes, loin de troubler les relations franco-marocaines, exercèrent au contraire une influence favorable sur celles-ci, en déterminant un considérable essor économique des villes maritimes de la France méridionale, qui, en devenant le lieu de transit des produits orientaux, accrurent leurs possibilités de commerce avec le Maroc.

A partir de la fin du XIII[e] siècle de multiples événements se succédèrent qui devaient avoir de fâcheuses conséquences sur les relations des deux pays ; tels furent : les hostilités entre Charles d'Anjou et l'Aragon, la

guerre de Cent ans, la recrudescence de la piraterie aux XIVe et XVe siècles, enfin l'intervention portugaise dans le nord du Maroc. De ces deux derniers empêchements à des rapports normaux et réguliers entre les deux pays, l'entrave portugaise devait disparaître au milieu du XVIe siècle. Quant à la piraterie, elle constituera, encore longtemps, le plus sérieux obstacle aux relations franco-marocaines ; elle provoquera au cours des siècles les plus graves conflits entre les deux pays, nécessitant des négociations longues et souvent infructueuses en vue de la réalisation d'un accord qui permette la normalisation des rapports. Ainsi commencera l'ère d'un dialogue franco-marocain, presque uniquement basé sur le douloureux problème de la piraterie, legs le plus néfaste du Moyen Age.

A la veille du XVIe siècle, un pas important a été fait pour enlever à l'initiative privée l'exclusivité de la conduite des relations franco-marocaines, comme le montre l'intérêt que Charles VII et Louis XI portaient au Maroc. La lettre de Charles VII au roi de Fès, est en effet, une des premières manifestations de la transformation de ces relations dont la direction passe des hommes d'affaires des cités maritimes au souverain. A la prépondérance et à la domination économique des villes marchandes et de leurs castes de commerçants se superpose la direction économique de l'État français qui, en annexant les provinces maritimes, a hérité de celles-ci leurs préoccupations et leurs intérêts outre-mer. Désormais la protection des souverains de chacun des deux pays sera même indispensable à la bonne marche des relations commerciales.

Ainsi, les entreprises répétées, au cours des siècles, des négociants du midi de la France et particulièrement de Marseille, auront préparé la voie à une entente plus générale entre la France et le Maroc.

Avec le XVIe siècle s'ouvrira vraiment une nouvelle période dans les relations franco-marocaines. Les monarques des deux pays échangeront lettres, promesses et ambassadeurs. C'est alors, en effet, que les premiers agents diplomatiques français seront accrédités auprès du sultan. Ce sera-là le fait nouveau par rapport au Moyen Age.

Gisèle CHOVIN.

VALEUR SYMBOLIQUE DES ALIMENTS ET RITES ALIMENTAIRES A RABAT

Il est dans ce monde des choses auxquelles l'esprit humain se plaît à accorder une valeur de symbole, à cause de leurs qualités physiques (forme, couleur, saveur, parfum...), de leur nom, de leur importance vitale ou des souvenirs qu'ils évoquent. Au Maroc, les substances alimentaires sont essentiellement de celles-là, aussi interviennent-elles dans un grand nombre de rites.

Nous nous proposons d'esquisser ici un tableau de la valeur symbolique des aliments et des principaux rites qui en résultent, à Rabat, au cours des cérémonies familiales et de la célébration domestique des fêtes religieuses et saisonnières.

L'image que nous essaierons de fixer est celle de la tradition. Celle de l'actualité serait quelque peu différente car, au Maroc, depuis une dizaine d'années surtout, beaucoup d'usages ancestraux ont été abandonnés.

I

VALEUR SYMBOLIQUE DES ALIMENTS

Boissons

Eau. — L'eau *l-ma*, fécondante, purifiante, rafraîchissante, est sainte. Elle est pour l'homme boisson bénie.

Lait. — *lə-ḥlīb, ḥbīb* « Le lait est un ami » disent les Marocains. Sa blancheur, sa saveur douce en font le plus pur symbole de la félicité [1].

(1) D'après un hadith, le lait figure la science. Le Prophète ayant rêvé qu'on lui apportait une jatte de lait, qu'il en buvait une partie et donnait le reste à *ɛomar-ben- l-ḫaṭṭāb :* « Comment

Rêver « lait » est de bon augure ; de même en voir dès le matin. Renverser sur soi du lait par inadvertance est un heureux présage, en renverser hors de soi signe de malheur : c'est la chance qui s'en va. Aussi ne jette-t-on jamais de lait. En été, s'il tourne, on le donne au chat ou on l'intègre à la pâte à pain. Il faut traiter le lait avec respect, ne point manquer de dire *b-əsm-əllāh* « au nom de Dieu » avant d'y tremper les lèvres et prendre à deux mains le bol qui le contient.

Café. — Bien que noir et amer, qualités symboliquement funestes, le café *l-qahwa* est bienfaisant. Ce privilège, à notre avis, est dû à la *bāṛāka* du grand mystique *š-šādīli* (1) en lequel une légende voit l'inventeur du café. On raconte en effet, que le saint homme, ayant fortuitement découvert les vertus excitantes des graines du caféier, aurait pris coutume de les utiliser afin de prolonger ses veillées de méditations et de prières. En Tunisie, le café est fréquemment nommé *š-šādlīya.* Au Maroc, cette appellation est peu courante mais cependant connue.

Renverser du café sur soi est bon signe, hors de soi signe fâcheux.

Thé. — Le thé *ātāy* est d'introduction trop récente au Maroc (XVIIe siècle) pour avoir pu y acquérir une grande importance magique mais il s'y classe comme expression suprême de mondanité (2).

interprètes-tu ce songe, ô Envoyé de Dieu, lui demanda-t-on ? — C'était, répondit-il, la science ». BOKHARI, *Les Traditions islamiques*, Trad. O. HOUDAS et W. MARÇAIS t ; IV, p. 466.

Chez les Hébreux, le lait était symbole de fertilité et désignait aussi les biens d'ordre spirituel. F. VIGOUROUX, *Dict. de la Bible.*, t. IV, col. 39.

(1) Célèbre mystique du XIIIe siècle, fondateur de la confrérie des Chadliya, né vraisemblablement dans les environs de Ceuta, mort sur la route du pélerinage et enterré en Haute Égypte. D'après la légende, ce serait au cours d'un voyage en Orient que le saint homme se serait aperçu que les chèvres, après avoir brouté les graines et les feuilles du caféier, donnaient des signes d'excitation et d'insomnie ; observation qui devait le mener à l'invention du café. Il a été rapporté par Niébuhr que les habitants de Moka (Arabie du Sud) attribuaient à des miracles du grand mystique la prospérité de leurs plantations de caféiers. Cf. : *E.I.*, t. IV, p. 257.

L'introduction du café au Maroc est probablement liée au pèlerinage à la Mekke. La préparation du café, telle que la pratique les Marocains, s'inspire de la méthode usitée en Turquie et au Levant.

(2) Introduit au XVIIe siècle, le thé ne s'est vulgarisé au Maroc qu'au XIXe siècle. Son usage, pendant deux siècles, pour la masse marocaine, a donc représenté une coutume aristocratique. Les ustensiles utilisés pour sa préparation : plateaux, samovar, théière, boîtes à sucre, à thé, à menthe (le thé marocain on le sait est une infusion de thé vert mêlé de feuilles de menthe), en cuivre ou en métal anglais, sont image de luxe.

Matières sucrées

Miel. — Par sa saveur, le miel *lă-ɛsəl* est l'emblème de la douceur. Mais cette substance possède en outre un caractère sacré, étant vantée par le Coran qui dit : « Il y a dans le miel un remède pour les hommes » (1). Les Marocains traitent le miel avec respect et souvent le désignent par l'expression *ṣ-ṣla ɛl-ən-nbi* « Bénédiction sur le Prophète ».

Après ce que nous avons relaté au sujet du lait et du café, on concevra sans peine combien peut être grave le fait de renverser hors de soi une matière chargée d'une telle densité bénéfique. Cette fois, le mauvais présage est signe de mort. Le maniement du sacré, comme chacun sait, comporte des dangers (2).

Sucre. — Pour la majorité des Marocains, le sucre (3), doux, blanc, brillant, porte chance. Pour les autres, l'emploi du noir animal dans sa fabrication rend le sucre suspect d'impureté légale, à tel point qu'il est des personnages à caractère religieux qui, par scrupule et tradition familiale, n'en prennent pas. Cette abstention les amène à se priver aussi de thé car les Marocains ne conçoivent pas le thé sans sucre. Nos personnages prennent donc du café additionné de miel. A défaut de miel, ils sucent une datte en dégustant leur café pour en corriger l'amertume (4).

(1) Sourate XVI, verset 71.

Chez les Hébreux, le miel était, concurremment avec le lait, symbole d'abondance et de fertilité du sol ; il désignait aussi les bienfaits spirituels accordés par Dieu à son peuple. *Dict. de la Bible*, t. IV, col. 1083.

(2) De même, lorsqu'un essaim d'abeilles se pose sur une maison, c'est une chance insigne pour ses habitants, à condition qu'ils se pressent de le capturer. S'ils le laissent s'envoler, une mort s'ensuit dans la famille. Ne pas mettre à profit une bénédiction, c'est encourir une malédiction.

(3) Les Marocains, habitués depuis toujours au miel excellent produit par leur pays, ne se sont pas sans mal accoutumés au sucre. Ainsi, au XIVe siècle la canne à sucre était cultivée dans les régions du Sous, de Marrakech et de Salé. Le Maroc fabriquait du sucre mais les habitants le boudaient, prétendant que ce qu'on fait avec le miel est bien meilleur. Cf. AL-ƐOMARI *Masālik el- abṣār*, trad. GAUDEFROY-DEMONBYNES. Paris, 1927, p. 176.

(4) Les personnages en question sont des chérifs soucieux de protéger le potentiel de *bārāka* (grâce bienfaisante et rayonnante) dont ils pensent avoir été gratifiés. Ils redoutent que l'ingestion d'un aliment ayant été tant soit peu en contact avec une substance entachée d'impureté légale ne porte atteinte à l'intégrité de leur privilège.

Matières grasses

Beurre. — Le beurre frais *zəbda* est emblème de prospérité et d'abondance (1). Le beurre conservé *smən* possède la même vertu mais très atténuée

Huile. — L'huile *z-zīt* est image de calme et de sérénité. Les voyageurs européens des XVIIe et XVIIIe siècles rapportent que les Barbaresques, lorsque soufflait la tempête, avaient coutume de jeter à la mer de l'huile pour l'apaiser. A Rabat et Salé, des oblations d'huile étaient faites aux flots, dans le port même, lorsque les intempéries empêchaient les bateaux de sortir (2).

L'huile du pays *z-zīt-əl- bəldīya*, gustativement moins appréciée que l'huile de provenance européenne, l'est davantage dans les pratiques rituelles.

Olives. — Les olives *zītūn*, à cause de leur couleur foncée, ne sont pas de bon augure.

Œufs. — Les œufs sont riches d'heureux symboles puisqu'ils sont à la fois signe de félicité, de richesse et de fécondité. Rêver « œufs » signifie « naissance ».

Viandes

Viande de boucherie. — Son influence magique est funeste. Rêver « viande » est présage de mort ou d'accident. Refuser de la viande entraîne un décès dans la famille. Il y a entre la viande de boucherie et la vie humaine des concordances mystérieuses et redoutables. Dans les milieux populaires, beaucoup croient qu'il est indispensable d'introduire un morceau de viande dans la maison mortuaire avant d'en laisser sortir le défunt. Autrement, un autre décès frapperait la maisonnée.

Volailles. — Par contre, la chair de volaille est bénéfique, spécialement celle des gallinacées.

(1) De même dans les campagnes françaises. Autrefois, en Bretagne, à la fin du repas de noces, on apportait sur la table de la mariée une magnifique motte de beurre sur laquelle les invités déposaient leurs dons en espèces.

(2) Cf. : L. Brunot, *La mer dans les traditions et les industries de Rabat-Salé*, Paris, 1920, p. 11.

Poissons

Dans le monde méditerranéen, la croyance en la bienfaisance magique du poisson est générale et remonte à la plus haute antiquité (1). Cette croyance, au Maroc, s'exprime par cette formule : *l-ḥūt, fīh əṛ- ṛzəq* « le poisson, en lui la richesse ». Sur les rives du Bou-Regreg, on dit encore : *l-ḥūt : bəẖt məbḥūt* « le poisson donne un bonheur qu'on recherche ». Et, à Rabat, bien des femmes demandent aux influences bénéfiques qui se dégagent du poisson de porter bonheur à leur plat à pétrir *qəṣṛēya*, instrument primordial de leur activité ménagère. Pour cela, elles mettent un poisson dans l'eau que (suivant l'usage général) elles laissent reposer une nuit dans leur *qəṣēṛya* neuve pour en bien imbiber les pores.

Contrairement à l'usage antique, encore très vivace en Tunisie, les Marocains n'utilisent pas l'effigie du poisson comme talisman (2).

Escargots

Les escargots, *ġlāl* (3) éloignent les maléfices et attirent la bonne fortune. Ils doivent leur vertu prophylactique au fait qu'ils se nourrissent de *ɛšūb*, plantes magiques réputées.

Légumes

Légumes frais. — Leur nom générique *ẖŏḍṛa* (la verdure) est plein de promesse, leur couleur (blanche, verte ou rouge) propice. Rêver de *ẖŏḍṛa*

(1) Chez les Hébreux, à cause de leur abondance, les poissons étaient une marque de bénédiction : « Qu'ils poissonnent » (pour : qu'ils aient une nombreuse postérité) dit Jacob en bénissant les fils de Joseph (Gen. XLVIII, 16) *Dict. de la Bible*, t. V, col. 494.

(2) Les Phéniciens et les Carthaginois vénéraient les poissons et utilisaient leur effigie comme amulette. On a trouvé dans les tombeaux puniques des représentations de poissons en os, en ivoire et en lapis-lazuli.

En Tunisie, l'image du poisson est employée comme protection contre le mauvaisœil, et se voit un peu partout ; sur les bijoux, l'encadrement des portes, les charettes, les coffres... Dans les petits ports tunisiens (Nabeul, Hammamet, etc.), on remarque également, fixées au linteau de la porte d'entrée de certaines demeures, des nageoires caudales de poissons.

(3) En dehors de Rabat, les escargots sont appelés *bəbbūš*.

est de bon augure. Ils sont donc symboliquement favorables et, astucieusement groupés, peuvent avoir une grande valeur magique d'abondance. Le tandem carottes-navets, « or et argent » est réputé. Plus encore, l'association de sept variétés *sbaε ẖŏḏāṛẹ*, à cause de la puissance mystique du nombre sept (1).

Légumes secs. — Les légumineuses ont des titres de noblesse fort anciens. Les lentilles sont mentionnées dans la Genèse ; la fève chez les Romains jouissait d'une grande considération et il est certain qu'il y eût des époques où ces produits figurèrent comme aliments de base.

De plus, les légumes secs ont d'heureux aspects : les lentilles *εdəs* font penser à des piécettes ; les pois-chiches *ḥamṣ* sont de forme sphérique (en symbolisme la plus parfaite), les fèves *fūl* portent un tatouage naturel *siyyāla* (2). Enfin, sous l'effet de l'humidité, ils gonflent, ils augmentent de volume... ce qui est de bon présage.

Céréales

Les céréales forment la base de l'alimentation au Maroc et, comme tout aliment de base, ont un caractère sacré. Elles représentent le don de Dieu par excellence. On n'ignore pas le respect dont le campagnard marocain entoure l'aire à battre sur laquelle il ne pénètre jamais autrement que pieds-nus. Gaspiller le grain, sa mouture, et tout ce qui en provient est un véritable sacrilège.

Pain. — Il ressort de ce que nous venons de dire que le pain *ẖōbz* est un aliment béni. Rappelons pour mémoire ce qui a déjà été maintes fois rapporté au sujet de l'attitude recommandée par la tradition à celui qui trouve un morceau de pain sur son chemin : il doit le relever, l'embras-

(1) La plupart des peuples attribuent au nombre sept un caractère mystérieux et sacré. Ce nombre est celui qui revient le plus souvent dans la Bible et l'Apocalypse. D'après Saint Augustin, il symbolise la perfection et la plénitude, *Dict. de la Bible*, t. IV, col. 1694.

(2) La *siyyāla* est un tatouage vertical du menton, composé d'un trait encadré à droite et à gauche par une file de points. C'est le tatouage le plus courant parmi les campagnardes marocaines. Autrefois, les jeunes coquettes citadines se faisaient au *ḥarqūs* (fard de couleur noire), une éphémère *siyyāla* lorsqu'elles se mettaient en grande toilette pour assister à une fête, ce qui leur donnaient beaucoup de piquant. Mais la valeur de la *siyyāla* n'est pas seulement esthétique, elle est aussi prophylactique.

ser, le manger ou bien, s'il est souillé, le poser dans un endroit élevé à l'abri des pieds des passants.

L'aumône de pain est la plus excellente des œuvres pies. Elle est un remède pour le malade, surtout si l'on a pris soin de mettre la miche en contact avec celui-ci avant de la distribuer aux pauvres; elle est aussi un soulagement pour l'âme souffrante du défunt (1) qui apparaît en songe sous un aspect misérable,

Couscous. — La *bāṛāka* toute spéciale qui émane du couscous (grains de semoule roulés à la main et cuits à la vapeur) le rend propice aux heures graves (2).

Levain. — Le levain *ḫmīra* est signe d'accroissement du bien. Pour les Marocaines qui l'emploient journellement (la fabrication du pain au Maroc est domestique), il représente la chance de la maison, aussi l'entourent-elles d'une grande sollicitude les jours où l'augure est roi (fêtes saisonnières) ; elles le couvrent alors et souvent glissent une fève dans sa masse pour l'inciter à gonfler (3).

Fruits

Fruits secs. — Les fruits secs *fākya* possèdent tous la *bāṛāka* mais à des degrés divers, ce qui établit parmi eux une hiérarchie incontestée.

En tête vient la datte *tmər*. Produit d'un arbre vénéré depuis les temps les plus reculés (4) tant en Berbérie qu'en Arabie, la datte est à la fois symbole de prospérité et de douceur (5).

La figue *kəṛmōṣ* suit la datte dont elle est le succédané et précède le raisin sec *zbīb*, second adjoint de la datte.

(1) Lorsqu'un défunt vous apparaît en songe avec un visage triste et des vêtements misérables, c'est qu'il souffre.

(2) L'origine du couscous n'est pas connue. D'après Gsell, « il ne semble pas avoir été importé d'Orient car il n'est guère connu au-delà de la Tripolitaine », S. Gsell. *Histoire ancienne de l'A. du N.*, t. VI, p. 7.

(3) La conception marocaine du « levain bénéfique », qui est aussi la nôtre, n'avait pas cours dans l'Antiquité. Chez les anciens, on n'offrait pas aux dieux de pains fermentés parce qu'on les considéraient comme corrompus, en quelque manière. Chez les Hébreux, le levain était symbole de corruption et, dans les comparaisons, était employé avec un sens péjoratif, *Dict. de la Bible*, t. IV, col. 198.

(4) Chez les Hébreux, le palmier était l'emblème du triomphe, de la victoire. *Id.*, t. V, col. 2070

(5) D'après un hadith, le Prophète (qui se nourrissait en grande partie de dattes) aurait dit : « Quiconque aura mangé le matin sept dattes *ɛaǧwa* ne sera pas incommodé ce jour-là ni par le poison, ni par la magie » Bokhari, t. IV, p. 88.

Les amandes *lūz* et les noix *gọ̆rgăε* expriment l'allégresse dans l'abondance.

Fruits frais. — Les fruits frais *ġəlla* sont favorables mais (sans doute parce que soumis aux caprices des saisons), ne tiennent guère de place dans les coutumes que nous étudions. La grenade, emblème primordial de fécondité dans l'Afrique carthaginoise, a conservé quelque chose de son ancien prestige parmi les paysans marocains qui, en certaines régions, président aux labours en brisant une grenade sur le soc de la charrue (1). A la ville par contre (à Rabat du moins), la renommée du fruit ne repose plus que sur la légende qui voit dans ses grains des larmes du Prophète, et c'est uniquement à ce titre qu'on prend garde de n'en point jeter sur les ordures (2).

Ingrédients

Sel. — Élément préservateur de la corruption, le sel a une vocation magique qu'il exerce, au Maroc, en déjouant les sortilèges et en éloignant les génies qui le détestent. Il est recommandé de ne point laisser découvert la nuit le récipient qui le contient à cause des scorpions et autres bêtes venimeuses qui se plaisent, dit-on, à venir dans l'ombre l'arroser de leur urine.

Fenouil. — Les grains de fenouil sont bienfaisants surtout de par leur nom *nāfaε*, dont le radical implique la notion d'utilité.

Safran. — Parfumé, agréablement coloré, le safran est d'heureux présage.

Piment. — Symbole de ce qui est cuisant, douloureux, le piment *fəlīəl*, surtout l'espèce la plus forte *l-haṛṛ* n'est pas de bon augure.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer tous les ingrédients qui entrent dans la cuisine. Dans leur ensemble (piments exceptés) ils sont bons et pour plusieurs d'entr'eux, le fait qu'ils viennent d'Orient constitue d'ailleurs un préjugé favorable.

(1) Ainsi dans la région de Marrakech. Cf. Doctoresse Legey, *Essai de folklore marocain*. Paris, 1926 et W. Marçais et Guiga, *Takroûna*, p. 196.

(2) On raconte que le prophète pleurait un jour sur les péchés du monde. Ses larmes tombèrent sur le sol et, à cet endroit, poussa un grenadier. D'où l'aspect particulier des grains de grenade qui font penser à des larmes et que l'on appelle *dmūε-ən-nbi* « larmes du Prophète ». A cause de cela, on ne doit pas jeter les grains de grenades, on les brûle s'ils sont avariés. Tant qu'à l'écorce, on peut la mettre aux ordures sans inconvénient.

II

RITES ALIMENTAIRES

A. — Événements de la vie familiale

Naissance

Nouveau-né. — On administre au nouveau-né un peu d'huile du pays *zwīla bəldīya* sucrée au moyen d'un petit morceau de datte écrasée. Le mélange s'effectue dans un bol au fond duquel une piècette d'argent a été préalablement déposée. Cette ingestion a deux buts : débarrasser le tube digestif de l'enfant des impuretés qui l'encombrent, lui présager une vie heureuse. Quelques personnes ajoutent à cette pratique une onction de miel sur les lèvres du bébé.

Accouchée. — Après la naissance on réchauffe la jeune mère à l'aide d'une mixture appropriée (huile additionnée de cumin ou infusion de pouliot abondamment épicée) puis on lui présente son premier bol de *sfūf*. Le *sfūf*, mets rituel de l'accouchée à Rabat, est un mélange de farine torréfiée, d'amandes, de grains de sésame et de fenouil grillés et pilés, de sucre pulvérisé et enfin de beurre fondu ; le tout malaxé à froid. On en offre à toutes les visiteuses.

Notons qu'à Fès cette préparation, à laquelle, on donne le nom de *səllo*, est aussi le mets spécial de l'accouchée et que dans le premier bol que l'on présente à celle-ci, l'huile remplace le beurre. Ce *səllo* particulier est dit *səllọ-d-lālla-bənt-ən-nbi* « *səllo* de Madame la fille du Prophète ».

A Marrakech, on offre à l'accouchée et à ses visiteuses de la *zəmmīla*, mets composé de grains de froment, de pois-chiches, de pépins de melons et de pastèques torréfiés et moulus, de miel et de beurre fondu. Le mélange, effectué aussi à froid, donne un appareil pâteux que l'on détaille en rouleaux de la longueur d'un doigt (1).

(1) La *zəmmīta* au miel est vraisemblablement le mets initial de la série. Le *sfūf* et le *səllo* en sont des dérivés. La *zəmmīta* est aussi le mets rituel des adeptes de la confrérie des *ɛisāwa* qui en font des agapes lors de leurs grandes réunions. Il existe une chanson en l'honneur de la *zəmmīta* que toutes les femmes marocaines connaissent et qui débute ainsi : « *ma ḥlāk u-ma ġlāk*

Le troisième jour après la naissance, à Rabat, on « marie » le nouveau-né en sacrifiant et consommant une poule si le bébé est un garçon, un coq si c'est une fille.

Pendant la semaine qui suit l'accouchement, on fait ingurgiter à l'accouchée du bouillon de jeune poulette *mərga-d-əl-ɛattūga*, considéré comme très reconstituant (1).

Imposition d'un nom au nouveau-né. — Cette cérémonie a lieu le septième jour de la naissance et exige le sacrifice d'un mouton. Le foie de la victime est l'objet d'une consommation rituelle. On le fait cuire à l'eau bouillante légèrement salée, puis on le partage entre tous les membres de la famille dans le but de faire naître dans les cœurs une tendre affection à l'égard de l'enfant (2). Il faut dire que dans la civilisation marocaine, le foie *l-kəbda* est figuré comme le siège de l'amour maternel.

Sevrage

Le sevrage du bébé est prétexte à une réunion familiale au cours de laquelle on sert rituellement des crêpes feuilletées *rġāif* dont voici l'essentiel de la recette : avec de la farine ou de la fine semoule, de l'eau, une pincée de sel, on fait une pâte très élastique que l'on partage en pâtons de la grosseur d'un œuf. Chaque pâton, préalablement huilé, est alors abaissé et étiré à la main jusqu'à obtention d'une crêpe très mince (3) que l'on plie et replie de façon à former un carré de huit à dix centimètres de côté et d'une épaisseur d'au moins six feuillets. Les *rġāif* se cuisent dans un poêlon graissé à l'huile ou au beurre et se mangent arrosés de beurre et de miel.

ā- zəmmīla! ḥbībli u-ḥbībliqəlbi, ā- zəmmīta » « Combien grande est ta douceur et combien élevé est ton prix, ô, *zγmmīta !* Mon amie, amie de mon cœur, ô *zəmmīta !* » La suite comporte une énumération des divers travaux nécessaires pour obtenir ce mets, à commencer par l'achat de la charrue qui servira à labourer la terre où l'on sémera les céréales...

(1) On considère qu'une poulette prête à pondre recèle une grande force vitale.

(2) Aussi à Marrakech, cf. Doctoresse Legey, *Essai de folklore marocain*, p. 88.

(3) Ce procédé culinaire est connu en Serbie où on l'utilise spécialement dans la préparation de la *pita* qui est une tourte au pâté. On garnit d'un lit de feuillets, obtenus selon nos indications, le fond d'une tourtière ; on met le hachis que l'on recouvre de nouveaux feuillets superposés ; on obtient une croûte feuilletée. Avec nos *rġāif* nous atteignons sans doute à la plus ancienne méthode de feuilletage.

Percement des oreilles de la fillette

Toutes les Marocaines portent des boucles d'oreille. C'est généralement lorsque la fillette entre dans sa troisième année que sa mère convoque une spécialiste du *tqīb-l-ūdnīn* (percement des oreilles), femme obligatoirement musulmane et de bonnes mœurs. Parentes et alliées de la famille sont conviées. Après l'opération, on apporte un plateau contenant des dattes et un vase *jəbbānīya* (1) de lait. Chaque personne présente doit boire une gorgée de lait et manger quelques dattes pour collaborer au bonheur et à la prospérité de la fillette.

Circoncision

Le premier aliment que l'on fait ingérer au jeune circoncis (il peut avoir entre deux et sept ans) est un œuf dur assaisonné de sel et de cumin. Quelques personnes administrent ensuite à l'enfant un bol de bouillon d'animelles de mouton *bəzzūla-d-əl-ḥāuli* (2) pour le fortifier.

Dans l'après-midi a lieu une grande réception féminine au cours de laquelle on offre aux invitées la spécialité du jour *lə-ḥlāwāt-d-əl-məḫəllən* « bonbons du circoncis ». Ce sont de gros berlingots blancs en forme de spirale, avec au centre un peu de teinture rouge et quelques grains de *sānūj* (nigelle). Ces confiseries sont faites sur commande par le *ḥālwi* « marchand de douceurs ».

Dans la soirée, un dîner réunit les invitées autour de plats fins dont le nombre et le choix sont laissés à l'entière liberté de la maîtresse de maison hormis le mets final qui, rituellement, doit être du miel cuit et aromatisé à l'aide de poivre, cannelle, clous de girofle, gomme mastic, safran, pétales de roses séchées. Les aromates, pilés, sont jetés dans le miel bouillant. Après quelques secondes de cuisson, la préparation est versée dans un grand plat et sa surface ornée d'amandes grillées et de grains de sésame (3).

(1) Petite jatte aux bords évasés.
(2) *Litt.* « mammelles de mouton », par euphémisme. Ce bouillon, avec celui de poulette, représente au Maroc le régime idéal des gens épuisés ; opinion déplorable, en opposition complète avec la médecine.
(3) Ce plat magnifique et délicieux semble une spécialité de Rabat.

Pauses dans l'étude du Coran

Lorsque le garçonnet qui fréquente l'école coranique a enregistré dans sa mémoire une certaine partie du Livre Saint déterminée par la tradition, ses parents donnent une réception en son honneur. A cette réception, le maître et les condisciples de l'écolier sont conviés et, comme à l'occasion du sevrage, on mange des crêpes *ṛǧāif*.

Les moments où l'élève a réussi à s'approprier la moitié, puis la totalité du Coran, sont célébrés avec plus de solennité. Cette fois, le maître est autorisé à amener ses collègues des autres écoles et l'objet des agapes est un plantureux couscous [1].

Fiançailles

Le rituel de la célébration familiale des fiançailles, chez le fiancé comme chez la fiancée, comporte une consommation de lait et de dattes. Dans l'après-midi, lorsque les invitées sont au complet, on fait circuler parmi l'assistance de grands plateaux de cuivre remplis de verres de lait saupoudré de grains de fenouil *nāfăɛ:* un verre à l'intention de chaque personne présente. La distribution des dattes suit immédiatement celle du lait.

Dans les familles chérifiennes ou simplement d'origine arabe, le lait est envoyé chez la fiancée par le fiancé et on y trempe un bracelet d'argent pour augmenter la chance des futurs époux. Les dattes également, dans ce cas, proviennent de la maison du fiancé qui en envoie un grand plateau dans lequel la fiancée est invitée à puiser trois jointées qu'elle dépose et garde un instant sur ses genoux. Ces dattes seront partagées ensuite parmi les invitées et leurs noyaux jetés dans le puits.

Au repas de fiançailles, chez les deux fiancés, le miel est de rigueur. On le sert aromatisé et garni suivant la recette que nous avons donnée au sujet de la circoncision.

(1) Cf. L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, p. 148.

Mariage

Pendant la durée des fêtes nuptiales (le jour du mariage et les six qui suivent), la mariée *lă-ɛṛǭṣa* est soumise à une diète trés sévère : *bẹḍ məṣlǭq* (œufs durs) *sfūf*, *ġṛībāt* (sablés), lait, bouillon... en petite quantité. La raison de cette diète est que la mariée ne doit pas bouger. Une *ɛṛǭṣa*, selon la tradition marocaine, est en effet une sorte d'idole très parée, aux yeux clos, réduite au silence et à l'immobilité. Par une grâce spéciale, la mariée d'ailleurs, dit-on, n'a pas faim et ne souffre aucunement du régime restrictif qui lui est imposé. Ajoutons que parmi les aliments qu'on lui présente, ceux qui requièrent une préparation, comme le *sfūf*, le bouillon, les gâteaux, lui sont envoyés par sa mère. *Lă-ɛṛǭṣa* doit se garder de tout mets élaboré par sa nouvelle famille, par crainte des sortilèges.

Instant grave s'il en fut, l'entrée de la mariée dans la chambre nuptiale doit se faire sous d'heureux auspices. Pour cela, à Rabat (1), c'est au symbolisme de la substance alimentaire que l'on a recours. En premier lieu, l'épousée doit appliquer sur le montant droit de la porte un peu de levain, gage de prospérité. Secondement, la belle-mère glisse sous l'aisselle droite de sa jeune bru un pain *ḫŭbz tăḥt bāṭək*, *bāš mā iḥəss ḥadd ɛyāṭək* « du pain sous ton aisselle, afin que nul n'entende tes appels », c'est-à-dire : « Pour que le bonheur et la concorde règnent dans ton ménage ». Troisièmement, la grand-mère du marié, l'ancêtre du clan féminin, oint par trois fois de miel les lèvres de l'épousée à l'aide de son index droit, puis répète aussitôt ces triples onctions sur les lèvres de chacune des femmes présentes qui défilent devant elle, par ordre décroissant de parenté avec l'époux. Ceci, afin qu'entre *lă-ɛṛǭṣa* et les membres de sa nouvelle famille les échanges de paroles soient toujours empreints de douceur et de suavité.

Pendant que la mariée suit sa diéte, les gens de la noce festoient. Les menus sont abondants et choisis mais *lli lāzəm mənnọ* « ce qui est obliga-

(1) Pour les rites nuptiaux à Fès, on consultera l'ouvrage de Westermarck. *Les cérémonies du mariage au Maroc*. Trad. J. Arin, Paris, 1921. On nous permettra d'y ajouter ce détail : le lendemain des noces, au matin, la famille de la mariée fait porter à la maison du marié un couscous garni d'une tête de mouton auquel les deux nouveaux conjoints doivent goûter. Ce rite a pour but d'assurer à la jeune femme l'autorité dans le ménage.

Pour Marrakech, nous renvoyons au travail de la Doctoresse Legey, déjà cité p. 135-136.

toire », « rituel », voilà seulement ce qui nous intéresse et la liste en est assez réduite :

1° Le jour même du mariage *yọ̄m-ər-ṛwāḥ*, dans la maison de l'époux, au repas du soir, on mange *l-kəsksọ-d-əl-ḥlāla* le couscous de la « licéité ». C'est toujours un couscous *b-ət-tfāya*, (couscous au mouton additionné d'une sauce composée d'oignons, de safran, de raisins secs et de cannelle).

2° Le lendemain, *nḥār-əṣ-ṣbāḥ*, au repas du soir également, on sert en fin de menu un plat de miel, étoilé d'amandes et semé de grains de sésame, comme pour les festins de fiançailles et de circoncision. Même chose le cinquième jour des festivités.

3° Le septième jour de la noce, la famille de la mariée envoie à celle du marié du vermicelle *dwīda* (1) et des gâteaux au miel *səbbākīyāt*. La préparation du vermicelle est domestique ; toutes les bonnes ménagères savent rouler la pâte en « vermisseaux » comme il convient. Par contre, celle des *šəbbākīyāt* est le fait du marchand de beignets auquel on passe commande. Celui-ci, pour la fabrication de ces gâteaux, utilise une pâte liquide qu'il laisse tomber en filet d'un vase percé d'un trou dans une friture d'huile bouillante, tout en dessinant de son bras dans l'espace des enchevêtrements, composant ainsi de grands beignets ajourés d'où leur nom qui signifie « en forme de grillage. » Les *səbbākīyāt*, au sortir de la friture, sont plongés dans un bain de miel.

A Rabat, comme à Fès, l'usage veut qu'à la fin des fêtes nuptiales (huitième jour du mariage), les deux époux inaugurent leur rôle de maître et de maîtresse de maison, lui en allant au marché acheter du poisson (symbole de richesse et de fécondité), elle en écaillant quelque peu un poisson. *Lă-ɛṛọ̄ṣa* doit également donner quelques tours à la pâte qui servira au pain du jour. D'autres mains, à la cuisine, achèvent l'ouvrage.

Au début de ce siècle, à Rabat, les deux conjoints se livraient au jeu de la « course au poisson » *kā-ijerrīu ɛl-əl-ḥūt*, afin de savoir qui commanderait dans le ménage. On plaçait un poisson sur le seuil de la chambre nuptiale ; le premier qui mettait le pied sur la tête de ce poisson était gagnant. A la même époque, à Salé, dans les milieux israélites, l'autorité

(1) « Vermisseau ». & Fès, on dit *šaɛrīya* « petit cheveu ». Cf. L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, p. 137, n. 2. Dans les campagnes, les pâtes sèches sont plutôt du genre *spaghetti ;* on les appelle *fdaūš* (esp. *fideos*).

dans le ménage était acquise à celui des deux époux qui fendait le plus rapidement un poisson (1).

Le « poisson du mariage » est une bien vieille institution. Léon L'Africain, dans sa description du cérémonial des noces à Fès au XVIe siècle y fait allusion et considère déjà la coutume comme très ancienne (2).

Retour du premier voyage

Celui ou celle qui regagne son foyer après avoir accompli son premier voyage est reçu avec solennité. A l'issue du corridor qui débouche sur le patio, un petit matelas recouvert d'un tissu blanc et chargé d'un collier de perles *maṣṣo* est étendu. Dans la patio, la famille rassemblée accueille le voyageur auquel on offre du lait et des dattes. Celui-ci boit une gorgée de lait, mange une datte puis en remet une à chaque membre de l'assemblée tandis que le vase de lait *jəbbānīya* circule à la ronde.

Emménagement

Lorsqu'on s'installe dans une demeure nouvelle, la première chose qu'on y introduit est un couffin contenant du lait, de l'huile, du levain, du charbon de bois et un cierge que l'on allume avant d'en franchir le seuil. On boit du lait et on en asperge les quatre coins de chaque pièce du logis, afin de se concilier les génies du lieu.

Le rituel qui suit comporte le sacrifice d'un coq ou d'une poule qui seront ensuite consommés par la famille, puis un repas de poisson et de galettes levées *ṛġāif mḫəmmrīn* qui prend place aussitôt après l'emménagement.

Décès

Pour adoucir le passage de vie à trépas, on dépose trois doigts de miel sur les lèvres du mourant. On instille en outre quelques gouttes d'eau dans

(1) Cf. R. Tadjouri, *Le mariage juif à Salè*, *Hespéris* 1923. 3e trim., p. 404.

(2) Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. E. Epaulard. (Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines, t. I) Paris 1956, p. 211.

sa gorge au moyen d'un tampon de laine *līqa*. Pour cette ultime libation, l'eau du puits de la demeure est suffisante ; toute eau est sainte. Toutefois, si l'on peut se procurer une eau puisée à sept sanctuaires, il est recommandé d'y avoir recours. Également excellente en l'occurrence, l'eau dans laquelle sept tourterelles ont trempé leur bec. Parce que la tourterelle en son chant répète le nom de Dieu : « *Aḷḷāh! Aḷḷāh!* » ce qui lui vaut d'ailleurs d'être appelée *dkər Aḷḷāh*.

Une collation rituelle suit immédiatement les funérailles. A Rabat, on y sert du pain, des olives et des radis. Toutefois, lorsque le défunt est un enfant, un jeune homme ou une jeune fille, les radis sont remplacés par du beurre et du miel. On dit que, dans ce cas, le miel de la collation funèbre tient lieu de celui des festins de fiancailles et de noces dont le destin a privé le disparu.

Le lendemain du décès, on mange de la semoule grossière *smīda* et on en donne aux pauvres. Le surlendemain, au repas du soir, on sert du couscous. Le quatrième jour au matin, la famille entière se rend sur la tombe du défunt pour la cérémonie du *təfrīq* ou distribution de pain et de figues sèches aux malheureux. Au cimetière, les hommes font l'aumône aux pauvres, les femmes aux pauvresses. Il faut prendre soin de vider bien à fond les couffins ayant servi au transport du pain et des figues. Autrement, ce qu'on rapporterait à la maison mortuaire « reviendrait au tombeau », c'est-à-dire qu'un autre décès se produirait.

Notons que pendant les trois premiers jours du décès on ne boulange pas dans la demeure du disparu ; on achète le pain au marché. Autre interdit : on ne sert pas de thé et les accessoires utilisés pour sa préparation et sa dégustation, symboles de luxe, sont remisés. Aux personnes qui viennent présenter leurs condoléances, on offre du café.

Le quatrième jour du décès, dans la soirée, les parentes et alliées du défunt (qui toutes avaient regagné leur propre domicile après le *təfrīq*) reviennent à la maison mortuaire, chacune apportant un beau plat de viande ou de volaille finement cuisiné. Tous les plats sont alignés dans la patio et, discrètement, la maîtresse de maison est avertie de leur provenance afin de rendre la pareille, le cas échéant. Un grand repas alors a lieu. Évidemment, il s'en faut de beaucoup que tous les mets apportés soient consommés au cours de ce repas ; le reste servira à l'alimentation de la famille du disparu le lendemain et les jours suivants.

Le septième jour du décès, il est d'usage dans les milieux riches et de bonne tradition d'organiser une séance de prière avec le concours de maîtres et d'élèves des écoles coraniques et autres lettrés. Cette pieuse séance est suivie d'agapes de couscous au mouton auxquelles les pauvres ont une large part. En effet, tout ce qui a été préparé pour le *nεi* (tel est le nom de cette cérémonie à Rabat) (1) doit être consommé avant que le soleil ne se lève; or, il arrive souvent que l'on tue un mouton pour la circonstance...

En lisant ces lignes, on a peut-être pu s'étonner de l'ordonnance de la collation funèbre imposée par la coutume aussitôt après l'enterrement. Nous rappellerons à ce sujet que le miel était un mets funèraire dans l'Antiquité et qu'il est considéré, à cause de sa douceur, comme apte à atténuer la peine (2). Les olives, aliment classique du pauvre, paraissent particulièrement appropriées à un moment où le luxe doit être banni en toute chose. Enfin, la présence des radis en la circonstance s'explique par la propriété qui leur est attribuée au Maroc : celle de dilater l'estomac, d'exciter l'appétit et par là même d'effacer les manifestations physiologique de la douleur (3).

B. — Fêtes du calendrier musulman

εĀŠỌRA

Première fête du calendier islamique *εāšọṛa* tombe le 10 de *mọḥarram*, mois initial de l'année. A cette date, le musulman fortuné est tenu de s'acquitter en faveur des pauvres de l'aumône légale *zka*. Pratiquement on fête ce jour-là le début de l'année religieuse.

(1) Cf. L. Brunot, *op. cit.*, p. 107. Cette cérémonie porte à Fès le nom de *εšaṭ-əl-qbọṛ* « dîner du tombeau ». En cas d'empêchement le 7e jour, elle peut se remettre soit à un jour quelconque avant le 40e, soit à l'anniversaire du décès. Autre chose, l'individu peut y procéder de son vivant, dans ce cas la cérémonie ne se répète pas après son décès.

(2) Le principe du mets qui atténue la peine est admis par les *hadith*. Pour le Prophète, c'était la *ləlbīna* (mélange de farine ou de son avec du lait et du miel). *εīša*, son épouse, en préparait lorsque se produisait un décès dans sa famille. « Mangez, disait-elle, car j'ai entendu l'Envoyé de Dieu déclarer que la *ləlbīna* soulageait le cœur et dissipait en partie les chagrins. « Bokhari t. III, ch. XXIV, p. 666.

(3) Les radis faisant théoriquement place nette dans l'estomac, si on en croque pendant les repas, on peut arriver à manger de façon considérable. Il est des histoires marocaines dans lesquelles l'on voit des maigres devenir obèses grâce aux radis et des gloutons mourir d'indigestion faute de radis.

Une coutume générale au Maroc veut que, lors de *l-ɛīd-əl-kbīr*, « la grande fête », la fête du sacrifice, on réserve pour *ɛāšōṛa* un morceau du mouton immolé afin de transmettre la *bāṛāka* de la victime à l'année nouvelle. Cette ration bénie est consommée le 9 de *moḥarram* dans la soirée, avant le moghreb, avec un bon couscous. La partie du mouton réservée diffère suivant les régions. A Rabat, dans certaines familles, on garde (comme à Fès) la queue de l'animal *məġṛəṣ* mais la majeure partie des gens mettent de côté un saucisson fait de petits morceaux de viande enfermés dans la caillette de l'animal et dit *bū-bāniṭa*. La « grande fête » précédant d'un mois *ɛāšōṛa*, les morceaux réservés sont, après dessication, conservés dans les aromates (¹).

Le jour même de *ɛāšōṛa*, il est conseillé de faire bombance si l'on veut avoir table bien garnie toute l'année. En conséquence, le midi, on mange un abondant couscous au poulet, garni d'œufs durs et de raisins secs. On grignote aussi des fruits secs : dattes, noix, amandes et l'on en donne aux enfants pour qu'ils se régalent à satiété, ce qu'ils font sans peine.

L-mulūd

Le *mūlūd*, fête de la nativité du Prophète, se célèbre le 12 de *Rabiɛ-luwwəl*, troisième mois de l'année musulmane.

Dans la plupart des villes nord-africaines, le plat classique du jour est la *ɛṣēda*, mets rituel de l'accouchée en Arabie et en Tunisie [2]. C'est une épaisse bouillie de semoule cuite à l'eau légèrement salée et que les campagnards mangent trempée d'huile, les citadins additionnée de beurre et de miel.

A Fès, le jour du *mūlūd*, conformément à la tradition, dans chaque famille on prépare la *ɛṣēda*. Sur la bouillie compacte, au moment de servir, la ménagère verse un peu de beurre fondu et, au centre du plat, dépose un grand bol de miel. Telle était aussi autrefois la coutume à Rabat, d'après les dires des vieux. Mais, les rbatis n'aimant pas la *ɛṣēda* l'ont peu à peu remplacée par des crêpes *rġāif* [3] et *bəġṛēṛ* (crêpes du type des nôtres, sauf qu'elles sont levées et cuites sur une seule face) trempées dans du miel.

(1) Cf. L. Brunot et Ben-Daoud, *L'arabe dialectal marocain*, Rabat, 1927, p. 22, nº 10.
(2) Cf. W. Marçais et Guiga. *Textes de Takruna*, V. index, Bouillie.
(3) Voir plus haut p. .

« L'important, disent-ils pour se justifier, c'est qu'il y ait du miel sur la table au *mūlūd*. Cette fête n'est-elle pas appelée *ɛīd-əl-ɛsəl?* » (la fête au miel).

Une tradition spéciale aux grandes maisons chérifiennes exige qu'au *mūlūd* le lait soit aussi à l'honneur. Le matin, au petit déjeuner désigné en la circonstance sous le nom de *fṭōṛ də-lālla bənt-ən-nbi* (déjeuner de Madame la fille du Prophète), il est d'usage de servir une préparation lactée : *ɛṣēda* ou *bərkūkəš* (couscous grossier) arrosé de lait, *ḥərrəbər* (blé concassé cuit à l'eau, rebouilli avec du lait, saupoudré de sucre et présenté avec une garniture de petits morceaux de beurre frais) ou riz au lait. Les chérifs d'Ouezzan, le matin du *mūlūd*, envoient à leurs amis leur bénédiction avec un grand plat rempli de l'un ou de l'autre de ces mets. Ajoutons que le plat leur est retourné plein de beurre, de miel ou de menthe *năɛnāɛ*.

On n'a pas été sans remarquer le nom donné au repas matinal du *mūlūd* dans les grandes maisons chérifiennes : *fṭōṛ-dəlạlla-bənt-ən-nbi* « le petit déjeuner de Madame la fille du Prophète ». Cette appellation nous apprend qu'en ce jour le souvenir de *Fāṭēma* est associé à celui de *Moḥamməd*. La chose n'est pas nouvelle. Les Fatimites qui, tout au moins depuis le milieu de la dynastie, célébraient la nativité du Prophète, avaient ordonné de fêter en même temps la naissance de sa fille et même celle de son gendre *ɛali* (1). La particularité de la coutume marocaine réside dans le fait que c'est en temps qu'accouchée que l'on honore la fille en l'anniversaire de la naissance du père. En effet, la nuit du *mūlūd*, pendant que les hommes sont à la mosquée, les grandes chérifat (à *ḍāṛ-ḍmāna* (2) à Rabat, au palais de Moulay Ismaël à Meknès...) reçoivent. Assises sur leur lit garni d'un rideau blanc comme un lit d'accouchée, drapées dans un voile fin qui dissimule à moitié leur visage, ayant près d'elles une petite corbeille contenant les substances dont l'ensemble forme *t-təbḫēṛa d-ən nfīsa* « la fumigation de la femme en couches », elles acceptent les hommages et les dons que les pieuses femmes viennent leur offrir et auxquelles elles remettent en échange un petit cierge allumé ou une datte. On pourrait penser qu'en cette nuit de la Nativité du Prophète, les chérifat en apparat d'accouchée représentent sa mère *Amīna*. Il n'en est rien ; nos nobles dames figurent *Fāṭēma* sa fille...

(1) Cf. E. I. art. *maulaud*.

(2) « Maison de la caution » zauya de la confrérie des *tūhāmīyīn* fondée et dirigée par les chérifs d'Ouazzan.

D'après le témoignage de Mouëtte qui, sous le règne de Moulay-Ismaïl, demeura plusieurs années captif au Maroc (1), la bouillie était déjà en usage au XVIIe siècle le jour du *mūlūd* en ce pays.

Ramḍān

Pendant la durée du mois de *Ramḍān*, neuvième mois de l'année islamique, le musulman pubère est tenu de s'abstenir de toute nourriture ou boisson du lever au coucher du soleil.

Dans les villes marocaines, matin et soir, un coup de canon annonce le début et la fin de l'abstinence quotidienne. La règle demande que l'on rompe le jeûne avec une gorgée d'eau, une datte ou à défaut une figue sèche. Ce n'est qu'après avoir satisfait à ce rite (2) qu'il est licite de prendre le premier repas de la nuit le *fṭōr* qui, dans toutes les familles, se compose d'un bol fumant de *ḥarīra*, potage très épicé et lié avec du levain. Il existe plusieurs variétés de *ḥarīra*. La plus prisée pour *Ramḍān* est celle appelée à Rabat *bū-fọrṭūna* et dans laquelle, outre le levain, on trouve tomates, pois-chiches et fèves, petits morceaux de viande *tqāṭăε* préalablement rissolés et quelques œufs cassés sur le potage quelques minutes avant de servir.

Les second et troisième repas de la nuit l'*εša* et le *sḥōr* ne comportent aucun mets rituel. Leur composition est laissée au choix de la mère de famille qu'anime en l'occurence un seul souci : flatter le goût des siens afin de les inciter à bien manger pour que leur soit moins pénible la journée d'abstinence à venir.

Pendant les soirées du *Ramḍān*, avant ou après l'*εša*, en buvant le thé ou le café, il est d'usage de déguster des gâteaux au miel, des *šəbbakīyāt* principalement. A Rabat, la *zəmmīta* est également très en honneur pendant les soirées de *Ramḍān*.

La 27e nuit du mois *līlt sbăε-u-εəšrīn* est l'objet d'une dévotion particulière. Entr'autres pratiques, chaque foyer est tenu par la coutume de

(1) G. Mouëtte, *Histoire des conquêtes de Moulay-Archy* Paris, 1683, p. 354.

(2) Rompre le jeûne avec un aliment cuisiné n'est pas régulier. D'après les gens comme il faut, avaler sans préambule son bol de *ḥarīra* aussitôt le coup de canon entendu comme font certains, est chose incorrecte et blâmable.

sacrifier au début de la soirée une volaille ; en conséquence, pour l'*εša*, on mange du poulet.

Le 14 ou le 26 de *Ramḍān* sont généralement les dates choisies pour initier les enfants au jeûne rituel. Le premier jeûne de la fillette est toujours fêté avec grande solennité. On invite les parentes et alliées de la famille ; on pare la petite fille et, un peu avant le moghreb, on l'installe sur la margelle du puits comme sur un trône. Puis, aussitôt entendu le coup de canon libérateur de l'abstinence, on donne à la fillette du miel avec une aiguille et du lait avec un dé, (trois aiguillées de miel et trois dés de lait) pour qu'elle devienne habile brodeuse. Ceci fait, on passe des dattes aux invitées et, aussitôt après, de grands plateaux remplis de bols de *ḥarīra* (1).

L-εĪD-ƏS-SGĒR

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, *l-εīd-əṣ-ṣġēr* (la petite fête) qui marque la clôture du jeûne et se célèbre donc le premier *šuwwāl* (mois qui suit le *Ramḍān*) n'est pas une fête de la bonne chère. C'est celle du vêtement. Ce jour-là, au Maroc comme dans tout le monde islamique, l'usage est d'étrenner des habits neufs et les mères de famille sont trop occupées à ajuster leur progéniture pour élaborer une cuisine compliquée.

Le matin, à Rabat, les ménagères préparent des crêpes *ṛġaīf* ou *bəġṛēṛ* pour le petit déjeuner et en mettent de côté pour offrir aux visiteurs qui viendront présenter leurs vœux de bonne fête, ce jour étant voué aux congratulations.

L-εĪD-ƏL-KBĪR

La « grande fête », la fête du sacrifice annuel exigé par la loi religieuse en commémoration du sacrifice d'Abraham, se célèbre le 10 de *Dū-l-ḥijja*, dernier mois de l'année islamique.

C'est au début de la matinée, aussitôt après la prière publique, qu'a lieu dans chaque foyer l'immolation de la victime qui, au Maroc, est en principe un mouton mais chez les pauvres peut être une chèvre.

(1) Le premier jeûne du garçonnet se célèbre plus simplement parce que le petit garçon a l'occasion d'être fêté dans sa vie d'écolier (voir plus haut p. 132).

La consommation de l'animal sacrificiel est réglementée par la coutume. A Rabat comme dans toutes les villes marocaines, le premier jour on prépare les viscères et tout d'abord le foie que l'on mange en fin de matinée, généralement sous forme de *bū-lfāf* (petits morceaux enveloppés de crépine puis enfilés dans des brochettes et grillés).

Le second jour, au petit déjeuner, on consomme la tête du mouton bouillie avec pois-chiches, oignons, raisins secs, et servie avec du couscous. Aux repas de midi et du soir on mange les quartiers supérieurs (épaules et côtes) en commençant par le côté droit. Les gigots sont pour le troisième jour.

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, il est d'usage de mettre de côté, en vue de la fête de *ɛāšọ̄ra*, une portion de l'animal sacrificiel. Cette portion à Rabat est soit la queue *məġṛəṣ*, soit une sorte de saucisson *bū-bānīṭa* (1).

Pèlerinage a la mekke

A Rabat, lorsque le pèlerin quitte sa demeure, on jette sur la trace de ses pas de l'huile pour faciliter son retour. Au début de ce siècle, ce rite était suivi d'un repas au cours duquel toutes les femmes de la famille rassemblées mangeaient du couscous avec des *krādəl*, afin que le voyageur *ikərkəb*, c'est-à-dire dévale sur son chemin avec aisance et rapidité. Précisons que les *krādəl* (sing. *kərdāla*) sont des sortes de saucisses faites de morceaux de viscères de mouton enroulés et cousus dans des parcelles de membrane stomacale et, qu'à cette occasion, la cuisinière veillait à leur donner un arrondi favorable.

A la même époque, à Rabat également, le jour du départ du pèlerin, on plaçait un pain dans la prise d'air *səmmāsīya* surmontant la porte de sa chambre. Puis, lorsque était venu le moment de procéder au nettoyage de la maison en vue du retour du voyageur, on prenait ce pain devenu sec et dur comme une pierre, on le plongeait dans un seau d'eau et toutes les femmes qui venaient aider la maîtresse de maison en détachaient un morceau et le mangeaient.

Ces vieux usages semblent avoir été une particularité de Rabat. Par

(1) Pour plus amples détails, consulter l'ouvrage de L. Brunot et Ben Daoud, *op. cit.* qui a épuisé le sujet.

contre, la cérémonie du *ḥənna d-əl-ḥojjāj* dont nous allons parler maintenant est de tradition générale au Maroc. Cette fête a lieu le jour de *ɛṛāfa*, point culminant du pélerinage. En cette solennité l'épouse du pèlerin reçoit, drapée dans le voile de soie blanc et rouge des mariées ; une femme étend du henné sur ses mains et ses pieds ; le plateau de teinture circule ensuite dans l'assistance et chaque invitée en étale un peu sur ses mains, à sa guise. Comme les festins de fiançailles et de noces, le repas qui clôture la fête s'achève avec un beau plat de miel parfumé et décoré avec des amandes grillées et des graines de sésame.

A son retour, le pèlerin est reçu en grande pompe avec offrande de lait et de dattes. Suivent des agapes de couscous au mouton garni de quartiers d'œufs durs et d'amandes. Enfin, parée de nouveau des atours de l'épousée, la femme du pèlerin offre à ses parentes et alliées une grande réception suivie d'un dîner auquel le plat de miel, si cher à la tradition rbatie, met le point final.

C. — Fêtes saisonnières

On sait que le calendrier musulman est lunaire. Son cycle est de 354 jours. Les fêtes qu'il détermine sont donc indépendantes des saisons. Mais, à côté, les Marocains possèdent un calendrier solaire hérité des temps antérieurs à la conquête arabe et auquel ils se refèrent pour tout ce qui se rapporte à la culture. C'est le calendrier julien, instauré par Jules César dans tout l'empire romain, et qui demeura le nôtre jusqu'à la réforme du pape Grégoire XIII au XVIe siècle. L'année julienne, qui est en retard de treize jours sur la grégorienne, vaut au Maroc deux fêtes saisonnières *n-nāyəṛ* et *l-ɛănṣṛa*, caractérisées par de nombreux rites alimentaires.

N-NĀYƐṚ

n-nāyəṛ (1) est la fête du jour de l'an. Étant donné le décalage entre les calendriers julien et grégorien, elle tombe pour nous le 13 janvier.

(1) *De Januarius*, les noms latins ont été conservés (plus ou moins déformés) dans la nomenclature des mois de l'année julienne.

C'est une date importante car ce que l'on fait ce jour-là et, bien qu'à un degré moindre les six jours suivants, a une répercussion sur l'année entière. Aussi faut-il se garder des gestes néfastes et multiplier les pratiques susceptibles de porter bonheur.

A Rabat, les festivités commencent le 31 décembre julien (12 janvier grégorien) à la nuit tombée par un repas familial rituel. Le mets qui le compose n'est pas uniforme pour toute la cité ; il est déterminé par la tradition paternelle. Ainsi les uns mangent du *bərkūkəs*, d'autres du couscous avec sept légumes, d'autres des lentilles avec carottes et navets (or et argent), d'autres encore de la *kīzūna* qui est un mélange de trois légumineuses (pour 1 kilo de lentilles ½ de fèves et autant de pois-chiches) et de sept légumes frais (carottes, navets indigènes, navets *maḥfōṛ* (1), choux, pommes de terre du cru, artichauts sauvages, courges)...

Bon ou mauvais, il est indispensable de faire un large honneur au mets rituel de la nuit du jour de l'an si l'on veut être rassasié toute l'année. Les grandes personnes se conforment à cet impératif par raison, même si le plat ne leur plait pas ; les enfants, eux, le font par crainte. En effet, on leur dit que s'ils ne mangent pas suffisamment *n-nāiṛa* (2), sorte de fée carabosse qui préside à l'avènement de l'année nouvelle, viendra pendant leur sommeil leur ouvrir le ventre, en retirer les intestins et les remplacer par de la paille. Effrayés par cette redoutable perspective, les petits se bourrent l'estomac et pour amadouer la terrible *n-nāiṛa* (appelée en dehors de Rabat *ḥāgūza* ou *ɛgūza*) déposent à son intention dans le patio une petite assiettée du mets rituel, abritée sous le plat à pétrir renversé (3).

Pour la journée même *d-ən-nāyəṛ*, à Rabat, il n'est pas de menu imposé ; il suffit que les aliments ingérés soient de bon augure : œufs, poisson, *hərrəbər* (4), crêpes au levain, volaille... Mais il est des interdits : pas de viande de boucherie, ou alors il faut absolument en déguiser l'aspect en la servant sous forme de boulettes hachées mêlées d'œufs frits au dernier moment dans la sauce. Pas de piments non plus, l'année risquerait d'être pénible et cuisante. Pas d'olives, elles sont noires et constituent le repas des miséreux. Enfin, il en faut pas faire sortir le levain de la maison ; avec

(1) Navets enfouis, sortes de raves.

(2) Appellation tirée d'*n-nāyəṛ*.

(3) La vieille pénètre dans les chambres par les interstices des portes ; pour la faire glisser on enduit le sol de chaux. L. Brunot et Ben-Daoud, *L'arbre dialectal marocain*, p. 32.

(4) Cf. plus haut, p. 139. Comme le blé grillé, le blé cuit est un mets du lointain passé.

lui, ce serait la chance qui s'en irait. Donc, ou bien l'on mange du pain rassis, ou bien on fait cuire à domicile quelques galettes sur un poêlon. D'ailleurs, si on prépare du *ḥərrəbər*, le besoin de pain ne se fait guère sentir et beaucoup en font ce jour là. Ajoutons qu'à Salé, à cette date, chez les citadins de vieille souche, la bouillie de blé concassé, appelée par eux non pas *ḥərrəbər* mais *ġərnūn* (du latin *granun*), est de rigueur.

Le 2 janvier julien (14 grégorien) les interdits sont levés mais, jusqu'à l'expiration de la période critique qui, ainsi que nous l'avons dit, dure sept jours, il convient de multiplier l'ingestion d'aliments de bon augure. Du lait (journellement) pour que l'année soit blanche et heureuse, des œufs (souvent) pour qu'elle soit féconde, du poisson (au minimum une fois dans la semaine) pour qu'elle soit prospère... Heureusement pour les petites bourses, la quantité absorbée n'influe pas sur la valeur du présage parce que lait, œufs et poisson atteignent alors des prix très élevés. Mais une gorgée de lait suffit et une sardine a autant de vertu bénéfique qu'une alose (1).

On remarquera que nous n'avons pas nommé le couscous parmi les mets recommandés d'une façon générale. C'est que le couscous se cuit à la vapeur et que ce mode de cuisson est jugé inopportun dans nombre de familles pendant les premiers jours *d-ən-nāyəṛ*, à cause de la nécessité qu'il implique de luter le *kəskās* et la marmite afin d'empêcher la vapeur de s'échapper. Pour certaines personnes, obstruer totalement un passage pendant cette période est un acte dangereux qui, par effet de magie sympathique, pourrait avoir comme conséquence d'empêcher l'entrée de la chance.

A Fès, d'après S. Biarnay (2), le premier jour *d-ən-nāyəṛ* on fait du *ḥərrəbər*, le second, du riz au lait, le troisième des galettes au levain, le quatrième des *bəġrīr*. Qu'il nous soit permis d'ajouter comme mets recommandés pendant la première semaine *d-ən-nāyəṛ* à Fès : la *bīṣāṛa* (purée de fèves à l'huile), les lentilles, les pois-chiches et les fruits secs. Comme à Rabat, durant cette période, dans la plupart des foyers fasis

(1) L'alose *š-šābəl*, poisson préféré des marocains, se pêche de novembre à avril. Au cœur de l'hiver la pêche en est souvent peu fructueuse et le poisson se fait cher, ce qu'exprime ce proverbe : « *mā yākūl š-šābəl f-lyāli ġēr lli huwa dū-māli* » « Ne mange d'alose pendant les lyāli (période allant du 23 décembre au 2 février) que celui qui possède du bien » ; la fête d'*ənāyər*, tombant en saison de cherté, on imagine le prix élevé que peut atteindre alors l'alose.

(2) S. Biarnay, *Notes d'ethnographie et de linguistique Nord-Africaines*. Paris 1924, p. 84 à 87.

ma iqəflū-ši c'est-à-dire « on n'ajuste pas le *kəskās* sur la marmite », donc on ne mange pas de couscous.

A Marrakech, le plat rituel courant du jour de l'an est un couscous avec sept légumes qui sont : navets, carottes, courges, lentilles, choux, cardons, fenouil et, comme dans cette ville la grenade a conservé sa valeur symbolique de fécondité, on mange des grenades qu'en leur saison on a mis de côté pour cette occasion (1).

D'après Léon l'Africain, les potages aux sept légumes, aux fèves, lentilles et grains de blé seraient des mets rituels hérités des Chrétiens, mets qui, au XVIe siècle, à Fès, se consommaient traditionnellement dans la nuit de la Nativité du Christ (2).

Si la cuisine rituelle de la nuit *d-ən-nāyəṛ* est ancienne, la fiction d'une vieille obligeant sous menace du glaive les enfants à s'en rassasier ne l'est pas moins. En effet, *Nāiṛa-Ḥāgūza*, sur la rive Nord de la Méditerranée possède une sœur. C'est la *Befana* qui, en Italie, apparait la nuit de l'Épiphanie et pénètre par la cheminée dans les maisons pour gratifier de jouets et de friandises les bons enfants et transpercer de son épée les méchants. Or, que faut-il faire pour mériter les bonnes grâces de *Befana ?* Manger des fèves, disposer à son intention un petit goûter dissimulé sous les meubles et la prévenir que l'on est en règle en lui chantant avant de s'endormir ces couplets :

Befanina, non mi bucare — Ho mangiato pane e fave — Ho un corpino duro, duro — Che mi suona come un tamburo — Ma petite Befana, ne me transperce pas — j'ai mangé du pain et des fèves — j'ai un petit corps dur, dur — Qui résonne comme un tambour.

Vai sotto il capezzale — Troverai un piattin de fave — Vai sotto all armadino — Troverai un fiaschettin di vino — Vai sotto alla madiella — Troverai una fetta di mortadella — Va sous le manteau de la cheminée — tu trouveras un plat de fèves — Va sous le buffet — tu trouveras un petit carafon de vin — Va sous la crédence — Tu trouveras une tranche de mortadelle (3).

La *Befana* et la *Nāiṛa-Ḥāgūza*, douées des mêmes exigences, sensibles

(1) G. S. Colin, *Chrestomathie marocaine*, t. II, p. 204.
(2) Léon l'Africain, *Description de l'Afrique, op. cit.* p. 212 et 213.
(3) Rosa Fumagalli, *I canti dei nostri bimbi*. Remo Sandron 1925, p. 41 et 42.

aux mêmes attentions, ont évidemment une origine commune et cette origine ne peut être que très ancienne.

L-εANṢṚA

L'εanṣṛa, fête du solstice d'été, est l'équivalent de notre St-Jean et se célèbre le 24 *yūnyu* (ainsi appelle-t-on au Maroc le mois de juin de l'année julienne). Elle est l'occasion de multiples réjouissances populaires. Ainsi les jeunes gens allument des feux de joie au-dessus desquels ils sautent ; les petits enfants achètent chez le ferblantier israélite des seringues de fer blanc au moyen desquelles ils s'aspergent d'eau réciproquement.

Du point de vue qui nous occupe, à Rabat, les rites sont nombreux.

La veille au soir, on sert du couscous. Le jour de la fête au matin, on se place sous le signe de l'abondance en se gavant de fruits de toutes espèces : poires, abricots, prunes, figues etc.

A midi, on mange du couscous garni de viande, de pois-chiches et de courges ; de courges surtout parce que *fīh əl-ma* « elles sont aqueuses ». Pour la même raison *fīh əl-ma*, on sert à la fin du repas des melons et des pastèques. L'aquosité est à l'ordre du jour.

Dans l'après-midi, au début, on grignote des grains de maïs grillés puis, vers quatre heures, on fait une collation d'escargots *ġlāl* (1). Cette collation est très importante car, en la date du solstice d'été, les forces magiques sont en effervescence ; il y a beaucoup à craindre, beaucoup à gagner aussi et il s'avère que les escargots ont ce qu'il faut pour repousser les influences maléfiques de l'heure et capter les bénéfiques. D'autant plus qu'à leur vertu naturelle, due aux plantes magiques *εšūb* dont ils se nourrissent et qui le jour de *l-εanṣṛa* sont très efficaces, vient s'ajouter l'action de celles qu'on introduit dans la marmite de cuisson, spécialement de la *nānọẖa*.

(1) Pour que les escargots soient licites à la consommation il faut les laver à sept eaux puis les jeter dans de l'eau bouillante additionnée de sel et de thym (en fait, d'origan) en disant « *Bəsmellāh εla dbīḥət-l-ġlāl b-l-məlha w-ə-z zaεtər* » « Au nom de Dieu pour l'égorgement des escargots par le sel et le thym ». Outre ces deux ingrédients, on met dans la marmite : menthe sauvage, menthe cultivée, écorce d'orange, carvi, safran, grains d'anis, absinthe. Le jour de l'*εanṣra*, on ajoute de la *nānọẖa* qui est une plante médicinale en vente chez les droguistes marocains qui la débitent toute pilée. Prise à forte dose, la *nānọẖa* est sensée avoir la propriété « d'abêtir ». D'un homme qui se plie à toutes les volontés de sa femme on dit : *klānānọẖa* « il a mangé de la *nānoẖa* » (psychotis ammoïdes, Koch, RENAUD et COLIN, *Tuḥfat* p. XIX ».

Enfin, les escargots ont encore l'avantage de se servir dans des bols individuels, ce qui permet aux femmes qui veulent ensorceler leur époux d'«assaisonner» avec un soin tout particulier la portion qui lui est destinée (1). Le jour est propice aux sortilèges, les poudres « à abêtir » trouvent dans la sauce des escargots un réceptacle idéal ; il faut en profiter. Les maris n'ignorent pas ces pratiques ; la plupart en rient mais il en est qui, dit-on, refusent le bol que leur épouse leur présente pour s'emparer prestement d'un autre. Les escargots étant très chers à *l-ɛanṣṛa*, les personnes riches et charitables se font un devoir d'en envoyer aux familles pauvres de leur connaissance.

Le soir enfin, on mange des crêpes au levain *ṛġaīf mḫəmmrīn* arrosées de beurre et de miel.

La coutume de consommer le jour de *l-ɛanṣṛa* des fruits variés et des grains de maïs est générale au Maroc. La collation rituelle d'escargots est en usage à Salé, Marrakech et à Meknès.

Il nous parait intéressant de signaler qu'à Rome, dans l'après-midi du 24 juin, de traditionnelles agapes d'escargots ont lieu. Dans le quartier de St-Jean de Latran tout spécialement, les gargotiers en préparent de grandes marmitées et alignent le long des trottoirs de petites tables autour desquelles le bon peuple vient s'assoir pour la dégustation rituelle. L'usage de manger des escargots en la fête de la St-Jean passe à Rome pour très ancienne. Les Romains que nous avons interrogés sur sa raison d'être ont répondu, les uns par un aveu d'ignorance, les autres en invoquant une soi-disant vertu prophylactique incluse dans l'escargot à cause de ses cornes. On sait que la corne est considérée dans les milieux populaires en Italie comme l'arme majeure contre la *jettatura* (mauvais œil).

Qu'elle soit due aux cornes qu'ils portent ou aux herbes qu'ils mangent, la valeur magique de l'escargot au solstice d'été, admise à la fois à Rome, à Rabat, à Meknès, et à Marrakech, est certainement de consécration

(1) On raconte à ce sujet qu'une femme de Rabat, sur le conseil de sa mère qui habitait Salé, prépara un jour d'*ɛanṣṛa* un plat d'escargots bien « épicé » a l'intention de son mari. L'homme, à la collation, en mangea une bonne portion. Il en restait pour le soir. La femme, craignant de ne pas avoir suffisamment « corsé » le bouillon, en remplit une louche et dit à son époux : « Va à Salé, porte ceci à ma mère afin qu'elle goûte et me fasse savoir par ton entremise s'il y a suffisamment de sel ». L'homme obéit. En le voyant arriver, la louche à la main, la belle mère fut édifiée. Elle fit semblant de goûter puis déclara : « Retourne, porte à ma fille cette réponse : *lli fīh, ikfīh ; īla zədti līh, taɛmīh* c'est-à-dire « ce qu'il y a lui suffit, si tu lui en rajoutes, tu vas complètement l'aveugler ».

fort lointaine et les agapes auxquelles elle donne lieu une pratique éprouvée par les siècles (1).

Le tableau que nous venons d'esquisser met en relief quelques données :

1° *Le caractère efficace, agissant du symbolisme alimentaire au Maroc.* Par effet de magie sympathique qui veut que le semblable attire le semblable, s'incorporer une nourriture qui par association d'idées est favorable, c'est s'assurer une part de bonheur.

2° *La multiplicité des rites alimentaires à Rabat (et autres villes marocaines).* Aux heures graves de l'existence, aux dates critiques de l'année, alors que l'individu semble particulièrement sensible et vulnérable, le recours à la puissance dégagée par l'aliment du fait de ses qualités symboliques est constant.

3° *L'ancienneté de certains rites.* Des textes anciens que nous avons cités, des rapprochements que nous avons pu établir, il ressort qu'une bonne partie des pratiques rituelles en usage au Maroc remontent à une haute antiquité et doivent se rattacher à une très vieille civilisation méditerranéenne.

Avant que les anciennes coutumes partout menacées ne disparaissent, il est à souhaiter que dans chaque pays soit dressée une liste des rites alimentaires traditionnels. La confrontation des différents répertoires permettrait, à n'en pas douter, de dégager de fort intéressantes conclusions.

Jeanne Jouin.

(1) On a trouvé dans les cimetières de Pompéï des amas de coquilles d'escargots, ce qui semblerait indiquer que chez les Romains les agapes d'escargots étaient des agapes funéraires. Les escargotières des stations néolithiques nord-africaines témoignent en faveur de dégustations communes d'escargots mais ne renseignent pas sur leur raison d'être. Dans le Bordelais, on mange des escargots le mercredi des cendres qui est jour de deuil, mais de deuil animé d'une grande espérance. Il ne serait pas impossible que l'escargot qui demeure des mois enfoncé dans sa coquille (ce mollusque est un hibernant) pour ensuite resurgir ait été un symbole de résurrection ou de renouveau. Au solstice d'été, le soleil entre dans sa phase descendante ; les ethnographes (dont Doutté, *Marrakech*) ont noté dans les rites de l'*ɛanṣra* des rites de deuil; la collation d'escargots pourrait s'y rattacher et impliquer l'espoir de voir l'astre reprendre sa courbe ascendante ?

Communications

LA POURPRE GÉTULE

INVENTION DU ROI JUBA DE MAURÉTANIE

Les écrivains de l'Antiquité ont distingué sous le nom de Pourpre Gétule une teinture différente de la Pourpre Phénicienne classique. Horace la qualifie de brillante, Ovide atteste sa somptuosité, Pline estime que si la Pourpre de Tyr est la plus belle d'Asie, pour l'Afrique les meilleures sont celles de Méninx et de Gétulie ; c'est également Pline qui révèle que les teintureries de Pourpre Gétule ont été installées par Juba II dans des îles qu'il a appelées les « Purpuraires », désignées aussi comme point d'embarquement pour les îles Fortunées (Canaries). On sait que les nombreux livres écrits par le Roi Juba II sont perdus, mais que Pline l'Ancien les a lus et en a reproduit plusieurs extraits ; nous ne voulons pas tenir compte de tous les enseignements qu'il s'est approprié sans vergogne.

Jérôme Carcopino dans « Le Maroc Antique », a attiré l'attention sur le récit de l'assassinat de Ptolémée, fils et successeur de Juba, par Caligula en l'an 40 à Lyon, récit dans lequel Suétone attribue la conception démentielle du crime de l'Empereur à la jalousie, lorsqu'il vit « Ptolémée concentrer les regards du public sur l'éclat de son manteau de Pourpre » (1).

La Pourpre Gétule était donc encore peu connue des Romains au Ier siècle ; elle y fut plus fréquemment utilisée plus tard, notamment au IIIe siècle, sous le nom de Pourpre Maure, comme le notent J. Desjacques et P. Koeberlé, d'après l'Histoire d'Auguste (2).

C'est précisément le magnifique travail de ces auteurs sur l'île de Mogador, qu'ils identifient avec juste raison aux Purpuraires, et ses vestiges antiques, qui m'incite à poser à nouveau le problème de la Pourpre Gétule distincte de la Pourpre de Tyr.

Chacun sait que la Pourpre de Phénicie était tirée de mollusques marins, les Murex et le Purpura ; cette teinture donne des violets, jamais de vrais rouges (3). Doit-on attribuer la Pourpre Gétule à la même origine animale ?

(1) J. CARCOPINO. Maroc Antique, 11e éd., 1944, p. 194.

(2) J. D. et P. K. MOGADOR et les îles Purpuraires. Hesperis, t. XLII, 1955, I-II, p. 195.

(3) Le vocabulaire des appellations courantes des teintes n'est soumis à aucune règle. De nos jours on est arrivé à une définition numérale, moins anarchique, des couleurs (Code Universel

C'est ce qu'ont fait MM. Desjacques et Koeberlé ; mais ils l'ont fait sans doute prématurément, parce qu'ils virent, en 1952, des femmes ramasser sur le rivage près d'Agadir des coquillages pour les manger et constatèrent la présence d'une glande renfermant un liquide colorant. Ces mollusques étaient des *Purpura hemastoma*, espèce qui existe effectivement sur la côte atlantique méridionale du Maroc. Cet incident a pu influencer les conclusions des auteurs, plus tard, par un entraînement naturel de la pensée, lorsqu'ils entreprirent les fouilles de l'île.

Cependant on ne rencontre pas sur l'île de Mogador ni sur les rivages voisins, ces amoncellements considérables de coquilles cassées qui marquent à Tyr et à Sidon, la présence des teintureries antiques de Pourpre (1) ; les indications du Dr Conteneau, auteur de fouilles en Phénicie, sont formelles et infirment celles de P. Cintas sur le même sujet.

Déjà nos amis David et Herber (2) ont affirmé que la Pourpre Gétule était identifiable à l'Orseille et par conséquent d'origine botanique ; ils n'ont pu toutefois en administrer la preuve. Cet excellent Docteur David, médecin régional de Safi, est mort victime du typhus le 31 mars 1938, avant même que sa communication sur la Pourpre Gétule ait paru. C'est parce que nous avions abordé ensemble le problème, que je tiens à y apporter aujourd'hui ma modeste contribution ; de même que je continue de défendre le beau projet d'aménagement en « jardin exotique » (sur le modèle du célèbre ensemble de Monaco) des falaises maritimes de Safi, projet initié par le Dr David et dont les continuateurs ne manqueront pas de célébrer l'idée géniale lorsque le temps des réalisations sera venu.

C'est Théophraste qui parle avec quelque précision d'une Pourpre végétale et marine à la fois, qu'il appelle Pontion Phycos (fucus de mer) ; malheureusement

des Couleurs, de Séguy, 1936), utilisée par les naturalistes. Mais les dénominations usuelles restent imprécises, avec des milliers de synonymes en toutes langues.

Il en a toujours été ainsi et il est probable que les noms antiques étaient également multiples et que leur synonymie restera impossible à éclaircir.

La Pourpre, pour les anglo-saxons, est un violet, nº 43 du Code de Séguy, tandis que ce que les français appellent Pourpre correspond au rouge nº 61 du même Code : la Pourpre « royale » porte le nº 52.

Pour Séguy la Pourpre de Tyr porte le nº 716 de sa nomenclature : c'est un rose violacé, qu'il classe d'ailleurs parmi les bruns définis comme des couleurs « rabattues » c'est-à-dire mélangées de noir.

La teinte appelée « Solférino » par les teinturiers il y a un demi-siècle, correspond assez bien, nous semble-t-il, à la teinte des tissus antiques dits de Pourpre, d'après les rares vestiges parvenus croit-on sans altération de couleur.

Le Kermès, la Garance, l'Orseille et le Carthame sont de vrais rouges selon Séguy : l'Orseille donne surtout la teinte dite cramoisi, la Garance, le ponceau.

La définition des couleurs par une longueur d'onde n'est guère utilisable. La méthode qui consisterait à désigner les couleurs artificielles par le corps naturel qui donne la même sensation serait parfaite ; les noms de couleurs seraient alors les binômes scientifiques des oiseaux, des papillons, des fleurs, des gemmes, etc. Séguy a déjà utilisé cette méthode, dans quelques cas : par exemple, le beau rouge nº 76 est la teinte des cyathes d'*Euphorbia splendens*.

(1) Citations de J. D. et P. K., *op. cit.*, p. 194. Dr G. Conteneau. — La civilisation phénicienne, Paris, éd. 1939, p. 303.

(2) Drs David et J. Herber. — La Pourpre Gétule. Hesperis, 1938, I, p. 97-99.

je n'ai pu retrouver et consulter son texte. Pline lui-même (1) décrit cette plante à propos des Crétois qui l'utilisaient pour la teinture (2).

Les botanistes modernes ont été unanimes à reconnaître dans ce Phycos, les lichens du genre Rocella et plus particulièrement le *Rocella phycopsis* Ach. (synonyme : *R. fucoides* Wain.) et *Rocella tinctoria* D. C., c'est-à-dire l'Orseille de Mer des négociants.

C'est probablement aussi l'Hysginum, teinture dont parle également Pline et dont il dit qu'elle n'était pas une Pourpre véritable car elle était, en majeure partie, formée de substances végétales ; on peut imaginer ici un mélange des deux Pourpres principales, voire même une sophistication.

Par tradition, les techniciens de l'herboristerie et des drogues végétales, ont toujours considéré que la véritable Pourpre était l'Orseille, car ses propriétés tinctoriales ne pouvaient vraiment pas passer inaperçues dans l'Antiquité, tandis que la découverte de la glande tinctoriale des mollusques marins (la légende l'attribue à Melkart, l'Hercule phénicien) était, certes, moins probable. C'est, dans cette profession, une généralisation sans doute abusive que nous trouvons transcrite dans le traité classique d'Émile Perrot (3) dans les termes suivants : « Il est vraisemblable que la Pourpre des Phéniciens dont parle Pline devait être extraite des Lichens ».

Ronceray (4) estime que cette affirmation n'est valable que pour la Pourpre Phycos. Nous pensons qu'il a parfaitement raison et que c'est bien dans cette voie que les recherches devraient s'engager : distinguer, surtout en débrouillant les enchevêtrements de Pline, la Pourpre orientale de Phénicie de la Pourpre occidentale, collectée en Méditerranée à l'Occident de l'Égée (depuis la Crète) jusqu'aux îles de l'Atlantique.

Nous avons montré déjà qu'en pharmacopée, les traditions antiques avaient persisté jusqu'à nos jours ; ici même nous avons étudié le Marum et l'Euphorbium ; ailleurs le Labdanum, drogue pour laquelle les gestes antiques de collecte persistent encore à Chypre, malgré leur étrangeté.

Que trouvons-nous en ce qui concerne la Pourpre Gétule ? L'Orseille apparaît à l'aube même de la Renaissance italienne, vers l'an 1300 à Florence, apportée par un navigateur dont le nom a été retenu : Federigo ; l'emploi de cette drogue en teinturerie reste ensuite un secret de famille et les successeurs de Federigo furent appelés successivement Oricellari, Ruccellari et Ruccellai, noms dérivés de celui de l'Orseille.

Le secret d'utilisation n'est tombé dans le domaine public, grâce aux travaux du chimiste Micheli, qu'en 1729 ; en raison de la simplicité de la préparation, on a peine à croire que l'utilisation de l'Orseille a pu constituer si longtemps un fructueux secret commercial et industriel ; après quoi divers autres lichens terrestres, récoltés

(1) Pline. LXIII, ch. 18, p. 517. Trad. Littré, Paris 1848.

(2) Les Crétois et les Égyptiens auraient utilisé divers Lichens depuis 40 siècles selon Forskhöl. — J. Gattefossé. — Commerce de la Mousse de Chêne dans l'Égypte ancienne. Monde des Plantes 1922.

(3) Émile Perrot. — Matières premières usuelles du Règne végétal. Paris 1944, t. I, p. 439.

(4) P. L. Ronceray. — Contribution à l'étude des Lichens à Orseille. Thèse de l'Université Paris, 1904.

en Europe occidentale servirent à la fabrication de l'Orseille et de teintures similaires. Mais le Phycos antique restera jusqu'à nos jours l'Orseille « de Mer » parce que récoltée exclusivement sur les rochers maritimes calcaires, dans la zone largement humidifiée par les embruns.

Or, si nous interrogeons les ouvrages spécialisés (1), nous constatons que les importateurs reçoivent l'Orseille de Mer de Mogador, de Madère, des Canaries, des Açores et des îles du Cap Vert, toutes îles atlantiques que nous sommes tentés d'identifier avec les Purpuraires de Juba, qui, ne l'oublions pas, avait fait explorer les Canaries ; accessoirement, la Corse et la Sardaigne ont également fourni de l'Orseille de Mer.

Mogador est le seul port cité, comme il l'était aussi pour l'Euphorbium ; la vocation des exportateurs juifs de Mogador date peut-être des Phéniciens, sûrement de Juba : n'exportent-ils pas aujourd'hui encore l'Euphorbium, le Fassokh succédané du Sylphium de Cyrène s'il n'est identique, la racine de Garance sauvage, la Sandaraque, la Rose et l'Iris, toutes drogues déjà utilisées dans la haute antiquité et sur lesquelles Juba avait publié des observations perdues (sauf pour Pline peut-être).

C'est à notre avis, plus qu'une coïncidence et nous croyons que Juba II, inventeur de l'Euphorbium, fut aussi l'inventeur de la Pourpre Gétule comme le dit Pline qui avait lu ses livres ; il n'à pas copié les fabriques phéniciennes qui avaient pu exister quelques siècles plus tôt sur l'ilot, comme le font remarquer Desjacques et Koeberlé, page 201 : « peut-être y avait-il eu des prédécesseurs, Phéniciens d'Asie et de Carthage d'abord, Gaditans ensuite ». Mais si ceux-là travaillaient les mollusques, Juba a découvert autre chose, la Pourpre Gétule, et, fervent botaniste a industrialisé ces Lichens si abondants aux environs immédiats.

Car *Rocella phycopsis* est abondant sur les falaises maritimes calcaires depuis l'embouchure de l'Oum-er-Rbia jusqu'à Agadir, surtout vers Oualidia — il vit même sur les écorces du Thuya à Sandaraque sur les rivages de Mogador à Agadir (2) ; nous l'avons trouvé sur l'île de Mogador depuis la publication de notre Catalogue des Lichens du Maroc.

Quelqu'un a voulu identifier la Pourpre Gétule au *Cynomorium coccineum*, curieuse plante parasite des racines des Tamarix dans le Sud-Ouest marocain : P. Cintas (3) a tenu à réfuter cette assertion. Le *Cynomorium* constitue une matière tannante bien médiocre ; en association avec l'écorce de grenades, elle colore les cuirs en rouge, mais nous ne l'avons pas vue utilisée comme colorant de tissus ; c'est de plus, une plante rare qui n'a jamais fait l'objet d'aucun commerce d'exportation.

Si l'Orseille n'était pas une excellente teinture pourpre bien connue à partir du XIVe siècle, nous aurions songé à la Garance *(Rubia tinctorum)* appelée Tarubia

(1) Dorvault. — L'Officine, éd. 1945, p. 1130.

(2) J. Gattefossé et R.-G. Werner. — Catalogus lichenum marocanarum adhuc cognitarum. Rabat, Mem. Sc. Nat. Maroc, 1933, p. 195-196.

(3) P. Cintas. — Contribution à l'étude de l'expansion carthaginoise au Maroc. Inst. Hautes-Études Mar., t. LVI.

par les berbères du Haut-Atlas (1) ; la présence de ce mot latin dans le parler local eut été un argument. Les racines de Garance, sauvage ou cultivée, ont été en effet également exportées par Mogador ; mais ce fut probablement un commerce beaucoup plus tardif et resté mineur jusqu'à l'apparition des colorants synthétiques. Pour être précis, ajoutons toutefois qu'au moins un auteur, Dedekind, cité par Herber (2) estime que des étoffes pourprées de l'Antiquité ont été teintes par des végétaux, notamment par l'Orseille et la Garance : il y aurait donc lieu de rechercher si vraiment la Garance a été connue et utilisée des Anciens. On sait également que la cochenille Kermès était utilisée pour teindre en rouge écarlate dès le Néolithique, au moins en Provence (3).

Il est probable que si MM. Desjacques et Koeberlé au lieu de trouver des *Purpura* sur la plage d'Agadir, avaient remarqué la présence du *Rocella* sur les rochers de l'île et s'ils avaient connu cette exportation mogadorienne de l'Orseille florissante pendant plus de cinq siècles (depuis Federigo 1300 jusqu'à vers 1850), ils auraient pensé comme nous à distinguer la Pourpre Gétule de la Pourpre phénicienne.

Notons à leur décharge que la confusion entre l'Orseille (pourpre végétale) et la Pourpre véritable ne date pas d'aujourd'hui et qu'elle a certainement été entretenue par les négociants dans des buts lucratifs. Il apparait bien que les contradictions de Pline s'expliquent ainsi et surtout le passage de Pomponius Mela, souvent cité, à propos des « murex et des pourpres que nourrissaient les rivages des Nigritiens et des Gétules, les plus riches en couleur et les plus recherchés des teinturiers » (4). Ce texte ressemble davantage à un slogan publicitaire qu'à une observation d'ordre scientifique.

Jean Gattefossé.

Qu'on nous permette, en post-scriptum à cette dissertation, d'indiquer deux cas intéressants d'articles commerciaux marocains cités dans l'Antiquité.

Les Escargots. — Actuellement le Maroc est le principal pays exportateur d'escargots vivants ; ce commerce, entre les mains de quelques italiens de Casablanca est florissant et fait entrer dans notre pays d'abondantes et riches devises.

Or Pline s'étend sur le commerce des escargots du Cap Cantin, *Cochleae solitanae*, qui flattaient la gourmandise des Romains (5). Il est certain que cette exportation ne s'est pas poursuivie sans interruption ; elle a même disparu pendant des siècles, mais le retour de conditions similaires l'a fait renaître, la paix et la tranquillité au Moghreb et la recherche de satisfactions épicuriennes dans une lointaine métropole : New-York ayant remplacé Rome après 20 siècles.

(1) E. Laoust. — Mots et choses berbères, Paris 1920, p. 506.
(2) A. Dedekind. — Sur la fausse Pourpre des Anciens, Archiv. Zool. Exper., t. VI, 1898.
(3) J. et C. Cotte. — La Caverne de l'Adaouste, analyses. 1917.
(4) Description de la Terre, III, x.
(5) Gsell. — Histoire I, p. 137.

Les Pintades. — Le souci moderne de la conservation des espèces et de la protection de la nature ne permettrait plus l'exportation des Pintades du Maroc, dont l'extrême raréfaction est dûe au ramassage des œufs pour l'alimentation des tribus locales. Notre ami I. Larédo dans son livre récent : « Bereberes y Hebreos en Marruecos » [1] a rappelé que les rabins rédacteurs du livre connu sous le nom de Midrash (IIIe siècle), savaient que ces volatiles élevés, mais rares, en Judée sous le nom de Barburim, provenaient de Berbérie occidentale. Les Romains les connaissaient également (les Méléagrides) et savaient qu'elles étaient importées du Moghreb atlantique : ce commerce date au moins de l'époque de Salomon, selon le Midrash, soit de 29 siècles ; il est contemporain de l'importation des Paons de l'Indus.

Si la Pintade ne s'était aisément acclimatée et domestiquée partout, l'exportation de ce volatile apprécié des gourmets, aurait pu reprendre aujourd'hui pour des raisons gastronomiques identiques à celles qui ont restitué à l'escargot son antique prestige.

J. G.

(1) Madrid 1954, p. 122.

UN NÉGOCIANT FRANÇAIS A MOGADOR A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE ET SA CORRESPONDANCE AVEC LE CONSUL DE FRANCE A SALÉ

Le 29 janvier 1787, venant de Marseille, débarque à Mogador, Jacques Sicard de Jean (1). Il a l'intention de s'installer et d'ouvrir un comptoir ou plus exactement de prendre à son nom l'établissement que MM. Cabanes et Depras gèrent pour la firme marseillaise bien connue Rabaud et Cie.

Ce n'est pas le premier voyage que le jeune homme fait au Maroc et il a du pays quelque connaissance puisqu'il est le neveu de M. Rabaud (2).

Il laisse en France de vieux parents et une aimable fiancée qu'il rejoindra aussitôt qu'il le pourra ; mais en attendant « la crainte des dépenses auxquelles (il a) toujours eu beaucoup de penchant » lui fait préférer Mogador à d'autres lieux d'exil plus séduisants mais aussi plus dispendieux (3).

Sidi Mohamed ben Abdallah règne sur le Maroc depuis 1757. En 1765 il a ordonné la construction de Mogador où jadis les Portugais n'avaient fait que construire un fortin rapidement abandonné. Il a voulu ainsi détourner de Santa Cruz (Agadir) qu'encerclent des tribus mal soumises, les navires étrangers et favoriser un mouvement commercial dont il a compris la nécessité pour son empire. La ville nouvelle a été tracée d'après les plans de l'avignonnais Théodore Cournut.

La France a signé en 1767 avec l'empereur un traité qu'elle tient à maintenir à tout prix. Les ordres de Versailles sont d'éviter toute affaire susceptible d'entamer les bonnes dispositions de Sidi Mohamed (4). La Cour a si peur d'une maladresse qui compromettrait les relations, qu'elle ne se contente pas, comme l'avaient fait les ministres de la Marine MM. de Praslin et de Sartine, d'interdire à ses ressortissants toute négociation directe avec le Maghzen (5), elle interdit encore l'installation de nouveaux établissements français (6).

(1) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 31 janvier 1787. Archives du Consulat de France au Maroc, A 11 1.

(2) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 9 janvier 1787. Archives du Consulat de France au Maroc, A 11 1.

(3) Sicard à M. du Rocher, Mogador, 10 juillet 1789. Archives du Consulat de France au Maroc, A 11 1.

(4) On peut lire à ce sujet les instructions des ministres de la Marine à M. du Rocher. Archives du Consulat de France au Maroc, A 7 1.

(5) Journal du Consulat Général de France à Maroc, fos 31 et 174. Archives du Consulat de France, AA 1.

(6) Cf. Lettre de M. du Rocher à Sicard, 2 mars 1787. Archives du Consulat de France, A 11 1 et lettre de M. de Montmorin, chargé par intérim du ministère de la marine, 29 septembre 1787. Archives du Consulat de France, A 7 1.

Cependant la France ne tire du commerce avec le Maroc qu'un bénéfice si médiocre que seul, le désir de ne pas mécontenter le Sultan, retient le Ministre de la Marine de faire percevoir les droits de consulat (1).

Sidi Mohamed ben Abdallah réside le plus souvent à Marrakech. Mais il fait à travers ses États de fréquents voyages, ce qui l'amène parfois jusqu'à Salé, où sa visite, source de grandes dépenses pour le consulat, est peu désirée (2).

Ses fils, Moulay Abdeslem et Moulay Abderrhaman administrent, le premier la province de Taroudant, le second celle de Mogador.

Cette même année 1787, la France est représentée à Salé par le consul Jean-Baptiste du Rocher, arrivé de Toulon, le 4 mai 1786, sur la corvette « La Brune », amenant avec lui trois domestiques (3).

Le vice-consul Henri-Natal Mure, qui accueille du Rocher, est chargé des affaires de France au Maroc depuis le départ du consul Louis Chenier en septembre 1782. Il vient d'être nommé consul à Tripoli de Syrie, mais il ne pourra rejoindre son poste que lorsque M. du Rocher sera remis des fatigues de son voyage à Marrakech (4).

Son jeune frère, Louis Mure de Pellane, jusqu'alors « employé » auprès de l'aîné de ses frères, consul de France à Alexandrie (5), n'a pu être assez vite à Marseille pour embarquer sur le même navire que son nouveau chef (6). C'est du Rocher lui-même qui a sollicité et obtenu du Maréchal de Castries la nomination de Louis Mure à la chancellerie de Salé (7).

La représentation française au Maroc est complétée par un interprète, Meyer Sumbel, frère ou neveu de Samuel Sumbel, qui fut longtemps l'homme de confiance du Sultan. Lorsque Meyer Sumbel mourra, en 1796, son fils Jhuda Sumbel accourra de Londres pour le remplacer (8).

(1) Le Comte de La Luzerne à M. du Rocher, Versailles, 23 août 1789. Archives du Consulat de France, A 7 [1].

(2) Layton et Cie à M. du Rocher, Mogador, 31 mars 1789. Archives du Consulat de France, A 11 [1].

(3) État de l'argenterie de M. du Rocher, 17 septembre 1786. Archives du Consulat de France, A 1 [1] et Dépêche de la Chambre de Commerce de Marseille, 2 août 1786. Archives du Consulat de France, A 26 [1].

(4) Lettre du Consul à Alexandrie, Mure, 4 janvier 1787. Archives du Consulat de France, A 17 [4] bis.

(5) Mure est cité comme consul à Alexandrie dans l'État des Consuls dans les Échelles de Barbarie et du Levant, état dont une copie se trouve dans le Journal du Consulat Général. Archives du Consulat de France au Maroc, AA [1], f° 192.

(6) Lettre de Mure à M. du Rocher, Alexandrie, 10 juin 1786. Archives du Consulat de France au Maroc, A 17 [4] bis.

(7) Lettre du Maréchal de Castries à M. du Rocher, 30 avril 1786. Archives du Consulat de France au Maroc, A 7 [1].

(8) Sicard à Guillet, Safi, 20 novembre 1796, Archives du Consulat de France au Maroc, A 16 [2].

En donnant la liste des représentants diplomatiques, Jacques Caillé dans son ouvrage, La représentation diplomatique de la France au Maroc, paru en 1951, a confondu le vice-consul Henri-Natal Mure nommé à Tripoli en 1787, et son jeune frère Louis Mure de Pellane. Les archives anciennes du consulat de France au Maroc inventoriées depuis, permettent l'identification respective des trois frères Mure. Cf. Lettres du Maréchal de Castries à M. du Rocher, 30 avril

Dès son arrivée, M. du Rocher a pris contact avec les négociants français. Ce sont de précieux agents de renseignement et ils rendent de grands services, surtout à Mogador, qui est un centre important et assez proche de Marrakech où l'empereur se trouve le plus souvent.

Il n'y a plus d'agence consulaire française à Mogador, depuis la disparition de la maison Cars et Algins (1). MM. Cabanes et Depras ont pris la suite de Cars. Mais, d'après leur correspondance, il ne s'agit là que d'une représentation officieuse. Ils sont d'ailleurs sur le point de regagner la France et attendent avec impatience le jeune Sicard qui doit les remplacer (2). Deux jours après son débarquement Sicard écrit à M. du Rocher pour l'informer de ses intentions.

Par le même courrier, Cabanes et Depras recommandent le jeune homme au consul et comme ils n'ignorent pas l'interdiction d'ouvrir de nouveaux comptoirs, ils proposent un modus vivendi assez singulier.

— « Nous nous imaginons que les vues de notre cour, lorsqu'elle ne veut plus souffrir d'établissements françois, sont d'éviter, soit elle, soit les personnes qui la représentent, ce compromettre avec l'empereur ; et fonctielement, le commerce de ce royaume est d'une trop petite conséquence pour souffrir que la protection qu'on pourroit lui accorder, exposat aux plus petits dégouts. Aussi aimerions nous qu'il vous fut possible de *tollerer*, *ignorer*, *souffrir*, que nos successeurs continuassent seuls et pour eux-mêmes, la suite de notre établissement, qui, de cette façon, ne cesseroit d'être, comme il est, reconnu français par les habitants de ce pays, et, *en leur particulier*, ils resteroient avec l'avis que, dans tous les cas, ils ne pourront avoir recours à votre protection pour racommoder ou mitiger quel genre d'avanie, de quelle espèce qu'elle soit, que le gouvernement pourroit leur faire durant leur séjour en ce royaume. »

« Moyennant quoy, notre cour et ses représentants resteront assurés de n'être plus compromis à leur sujet, et *eux, se fixeront comme nous l'avons toujours pratiqué à la simple protection de notre Corps de Commerce* dont ils auroient l'honneur d'être membres » (3).

La réponse de M. du Rocher est des plus claires : « je ne puis m'écarter des ordres de la cour. Je vous préviens que dans le cas où votre intention serait de vous établir à Mogador et de succéder à MM. Cabanes et Depras dans leur maison de commerce, j'ai ordre d'empêcher tout nouvel établissement français en ce royaume et de signifier à quiconque, sous quelque prétexte que ce soit, éluderait cet ordre, qu'il est déchu et n'a aucun droit à la protection de Sa Majesté (4) ».

et 9 juillet 1786, A 7 [1] ; lettres du Consul Mure, Alexandrie, 10 juin 1786 et 4 janvier 1787, A 17 [4] bis ; lettres des échevins et députés du Commerce de Marseille du 21 mars 1787, A 26 [1].

La même confusion s'est produite au sujet des Sumbel. Il n'y a pas un Sumbel, comme le croyait M. Penz, mais trois.

(1) M. de Sartine avait confié à Cars le soin « de suivre les affaires et la correspondance avec la cour ». Registre de chancellerie pour les actes commencé le 1er août 1767, f° 146. Archives du consulat de France au Maroc, AA [2].

(2) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, le 9 janvier 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(3) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 31 janvier 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(4) Minute de la réponse de du Rocher au dos de la lettre du 31 janvier 1787, écrite par Sicard. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

Cabanes et Depras sont médiocrement satisfaits de cette réponse, mais puisqu'il le faut, ils changeront leurs projets (1) : les intérêts de la maison Rabaud seront confiés à une firme anglaise. Sicard restera à Mogador en qualité de subrécargue, ce que la Cour n'interdit point. Tout ce qu'ils demandent à M. du Rocher, c'est de ne pas faire part de sa venue au Ministre de la Marine.

Sur quoi le consul écrit : « qu'il se conforme avec plaisir aux intentions » de Cabanes et Depras et qu'il les « assure de son silence » (2), qu'il n'a pu faire autrement que de leur faire part des ordres de la cour, mais que cette précaution prise vis-à-vis de ses supérieurs, il sera toujours heureux d'obliger Sicard.

Voici donc Sicard, associé de la firme Layton et Cie, installé dans une situation bizarre : officiellement le consul de France lui refuse sa protection, officiellement le consul d'Angleterre lui accorde la sienne (3). Cependant il continue la mission de renseignement de ses prédécesseurs ; il est l'intermédiaire de M. du Rocher dans toutes sortes de transactions ; il tient les comptes du consul, s'emploie au rachat des captifs, délivre aux capitaines français les patentes de santé, tout cela sans que le pavillon blanc flotte à Mogador (4).

La raison sociale Layton et Cie réunit André Layton, sujet anglais, Jacques Sicard et César Barre, tous deux Français. Layton ne joue dans l'affaire qu'un petit rôle, c'est un prête-nom, et les capitaux engagés sont ceux des Rabaud (5). Mais tandis que Cabanes et Depras regagnent la France, leur départ entraîne la fermeture du dernier des six établissements français mentionnés par Chénier dix ans plus tôt dans son rapport (6).

On vit mal à Mogador en ces années 87-91. Le ravitaillement est chaque jour plus difficile ; le sucre, le blé se font rares, bientôt la guerre gênera le mouvement des navires. Les nouvelles qui parviennent d'Europe sont irrégulières, inquiétantes, même si les ragots des patrons provençaux les grossissent (7).

Cependant les quelques Européens que le hasard a réunis sur une terre hostile ne cessent de cabaler, de s'espionner, de médire les uns des autres et jusque devant le Sultan. Séparés des leurs, enfermés derrière les remparts de Mogador que viennent battre parfois les tribus rebelles de la province de Héa, ils se laissent gagner par la maladie de la persécution (8).

(1) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 11 mai 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(2) Minute de la réponse de M. du Rocher au dos de la lettre de Cabanes et Depras du 11 mai 1787. Archives du consulat de France au Maroc A 11 1.

(3) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 11 mai 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(4) Cf. Lettres de Sicard à M. du Rocher, Mogador. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(5) Barre à M. du Rocher, Mogador, 13 janvier 1790. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(6) « Le prochain départ des S. Cabanes et Depras consommera l'exécution des anciens ordres du roy sur l'abolition de nos maisons de commerce... » M. de Montmorin à M. du Rocher, Versailles, 29 septembre 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 7 1.

(7) Layton et Cie à M. du Rocher, Mogador, 31 mars 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(8) Sicard à M. du Rocher, Mogador, 10 juillet 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

Sicard lui-même se brouillera à plusieurs reprises avec ses associés.

Enfin, les communications de ville à ville sont difficiles, les courriers peu fidèles à quelques exceptions près. Leur discrétion et leur rapidité est si douteuse qu'en janvier 1787 le Corps de Commerce de Mogador prévoit l'organisation d'une sorte de service postal : le Courrier du Commerce (1). Le courrier est payé à Mogador pour l'aller et retour de Mogador à Tanger par la route de la côte. Il ne doit transporter que des lettres. Le directeur de poste est M. Hutchison, vice-consul d'Angleterre. Il sera remplacé par Sicard et Barre en 1791.

Tout en s'efforçant de régulariser sa situation à Mogador, Sicard doit s'occuper du dédouanement des trois caisses que son navire a transportées pour M. du Rocher. Le traité de 1767 dispensait les consuls de tous droits « sur les effets à leur usage qu'ils reçoivent d'Europe » (2), mais en fait il faut chaque fois un ordre du Sultan pour que les bagages ne soient pas examinés (3).

Après quelques démêlés avec les autorités locales, les caisses sont dirigées sur Salé, ainsi qu'un certain nombre de marchandises que du Rocher n'a pu se procurer sur place : 12 livres de poudre à poudrer et un poudroir, 12 jeux de cartes, 10 bouteilles d'Eau des Carmes, etc. (4).

Les marchandises destinées à l'empereur sont remises directement par la maison Layton au gouverneur de Mogador, Si Omar ben Taoudy (5).

C'est encore par Mogador que la cour de France fait parvenir au Sultan, deux astrolabes exécutés à Paris, d'après le modèle confié au vice-consul H. N. Mure lors de son départ (6).

Les mauvaises récoltes de 87 et 88 ont fait que le blé est devenu rare et que la France craint la famine. La Chambre de Commerce de Marseille voudrait obtenir du blé du Maroc, pays dont on s'exagère d'ailleurs les ressources en céréales. Layton et Cie, c'est-à-dire Sicard reçoivent du Sultan l'autorisation d'exporter un chargement (7). Le Sultan n'accorde que rarement cette autorisation et il y met d'habitude des conditions auxquelles la France n'a jamais voulu consentir.

Voici ce que Barre, l'associé de Sicard écrit à ce sujet le 13 janvier 1790 : « Le capitaine Morin arrivé de Marseille dans seize jours nous a porté les ordres de la communauté de cette ville pour acheter 12000 charges de bled. Elle devait au premier jour nous expédier des navires avec des fonds. S'est pour les contremander

(1) Au sujet du Courrier du Commerce. Cf. les lettres de Mogador du 29 août 1786, 31 janvier 1787, 31 juillet 1787, 31 juillet 1789, 3 janvier 1790, 25 janvier 1791. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(2) Traité du 28 mai 1767. Cf. Journal du consulat, art. 11, f° 17. Archives du consulat de France au Maroc, A 10 [1].

(3) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 31 janvier 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1] et Ordres du Sultan d'avril 1787 et de juin 1790. Archives du consulat de France au Maroc, A 10 [1].

(4) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 29 avril, 11 mai, 30 novembre 1787 ; Sicard, 31 juillet 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(5) Cabanes et Depras à M. du Rocher, Mogador, 9 septembre 1787, Sicard à M. du Rocher, Mogador, 19 août 1787, Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(6) Cf. lettres du Comte de La Luzerne à M. du Rocher, 15 avril, 17 avril 1789. Archives de consulat de France au Maroc, A 7 [1].

(7) Lettre de Sicard à M. du Rocher, Mogador, 10 octobre 1789, Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

que nous envoyons le présent courier à Tanger. Vous savés que le Cidy a défendu l'exportation à moins qu'on ne donne des esclaves en payement des droits, chose qui nous est impossible ». (1)

Les obligations de son commerce, les démêlés sans cesse renaissants avec les capitaines, les renseignements de toute nature, ne sont pas les seuls sujets de la correspondance qu'échangent le consul du Rocher et Sicard. L'essentiel de cette correspondance est constitué par l'exposé des lentes et pénibles tractations pour le rachat des équipages naufragés dans la région de l'Oued Noun et par le récit du malheureux incident qui mit aux prises Sicard et ses deux associés avec les gens du douar de Diabet (2).

Le traité de 1767 rendait à la France la quasi totalité des captifs que détenait encore la cour marocaine. L'article 15 prévoyait même que si, pour une raison quelconque, un navire français venait à s'échouer « tous les habitants des côtes seraient tenus de lui donner assistance ».

Le Sultan n'avait pas de mal à tenir ses engagements quand les naufrages avaient lieu devant Safi, Mazagan ou Mehdia. Mais les choses étaient bien différentes quand un équipage avait le malheur d'aborder au sud d'Agadir. Il tombait alors entre les mains de tribus rebelles et connaissait, dans les conditions physiques les plus dures, un véritable esclavage.

Les naufrages étaient si fréquents dans ces parages que le Maréchal de Castries, ministre de la Marine, s'en était inquiété et que dès 1786, il avait fait remettre aux capitaines des instructions très précises pour la navigation entre les Canaries et le Rio de Oro (3).

Il avait fallu plus d'un an pour que Cabanes et Depras parviennent à racheter l'équipage de « La Catherine » capitaine Bodré, drossée sur des récifs au voisinage du Cap Blanc, le 12 juillet 1785. Encore n'avaient-ils pu renvoyer en France que onze personnes sur vingt-deux. Six marins, dont le premier et le second capitaines étaient morts « dans les déserts » et cinq autres se trouvaient encore prisonniers en 1787 (4).

Les négociations entreprises par Sicard en faveur des marins du « Comte de Blangy », capitaine François Billard, naufragé le 29 décembre 1788 dans le sud du « Cap Woued Nun » vont être plus longues encore.

Il serait fastidieux de donner le détail de ces négociations pour lesquelles, paralysé par les atermoiements du Sultan, du Rocher, enverra à Sicard les instructions les plus contradictoires.

(1) Barre à M. du Rocher, Mogador, 13 janvier 1790. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(2) Petit douar sur la rive gauche du Ksob, à 3 kilomètres et demi au Sud de la ville ancienne de Mogador.

(3) Instructions à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille, Versailles, 27 janvier 1786, jointes à la dépêche des Échevins à M. du Rocher, 17 avril 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 26 [1].

(4) Lettre du Maréchal de Castries à M. du Rocher, Versailles 22 octobre 1786. Archives du consulat de France au Maroc, A 7 [1]. Sur ce naufrage voir dans les Archives du consulat de France les cartons A 17 [4] et 22 [4]. Nous possédons aussi le récit d'un des naufragés, M. de Brisson : Histoire du naufrage et de la captivité de M. de Brisson, officier de l'administration des colonies, Genève, 1789, 200 p.

Voici ce qui ressort de l'ensemble de la correspondance entre Salé et Mogador.

L'empereur tient à effectuer lui-même les rachats (1). Le consul de France, pas plus que les négociants français à Mogador, ne doivent paraître ouvertement dans cette sorte d'affaire. Mais le Sultan, dont l'esprit d'économie est bien connu, éprouve une grande répugnance à sortir l'argent de ses coffres ; d'autant plus que les exigences des possesseurs d'esclaves grandissent à chaque démarche des intermédiaires (2).

Ces intermédiaires sont presque toujours des israélites de la communauté de Mogador et parmi eux « Lazen Morkoday de La Mar » et son frère « Joseph de la Mar ».

Ils achètent les prisonniers et vont les présenter à S. M. Sidi Mohamed ben Abdallah qui les rembourse, mais ne les rembourse pas toujours intégralement. C'est alors la maison Layton et Cie qui règle la différence et envoie ses comptes à M. du Rocher. Du Rocher est informé du naufrage du « Comte de Blangy » par une lettre du 28 février 1789 (3). Il se hâte d'écrire au Sultan pour réclamer ses compatriotes. Celui-ci répond qu'il ordonne à son fils Moulay Abdeslem de rassembler tous les naufragés (4). Le prince Moulay Abderrahman en a déjà recueilli quatre qu'il envoie à Mogador où ils parviennent le 7 mars. Le gouverneur Omar ben Taoudy les remet presqu'aussitôt entre les mains de Sicard.

Cinq mois plus tard, le 9 septembre, quatre autres marins de ce même équipage sont pris en charge par Layton et Cie (5).

Le capitaine Billard et trois marins du « Comte de Blangy » se trouvent encore à « Illiers » (6) entre les mains d'un « saint », « Cyd Haya Oul Moussa » qui, afin de tirer de ses esclaves le plus haut prix possible, prétend qu'il ne les vendra pas au Maghzen « lui en donna-t-on 1.000 livres de chacun » (7).

En attendant le saint homme réclame 300 piastres fortes, un habit de drap, quelques autres babioles et il a déjà tiré parti des naufragés dont il aurait reçu 200 l. chacun ». Les prisonniers n'en sont pas plus heureux ; ils sont maltraités, mal nourris, presque nus. Ils seraient déjà morts de misère sans le zèle du correspondant israélite de la maison Layton à Illiers.

Tous ces retards suggèrent à M. du Rocher l'idée d'une évasion par le Sénégal. Sicard l'en détourne : il serait presqu'impossible de trouver des guides sûrs et,

(1) Dépêche des Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille, 17 octobre 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 26 [1], et CABANES et DEPRAS à M. du Rocher, Mogador, 19 août, A 11 [1].

(2) Voir à ce propos les lettres de CABANES et DEPRAS à M. du Rocher sur le rachat du mousse de « La Catherine », Mogador, 9 septembre 1786 et 19 août 1787. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(3) SICARD à M. du Rocher, Mogador, 28 février 1789, Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(4) Réponse de SIDI MOHAMED BEN ABDALLAH à M. du Rocher, 20 mars 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 10 [1].

(5) Lettres de SICARD à M. du Rocher, Mogador, 7 mars 1789, 20 mars 1789, 9 septembre 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(6) Iligh, capitale du Tazeroualt, au sud-est de Tiznit.

(7) Lettres de SICARD à M. du Rocher, Mogador, 10 juillet, 28 août, 18 septembre 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

d'autre part, les « bâtiments de pêche des Canaries ont reçu l'interdiction, par arrêt du Conseil de Castille, de prendre terre en Barbarie, sous peine des presillos » (1).

Enfin au mois d'avril 1790 et après que Sicard ait versé entre les mains de « Cyd Ali oul Haya », (sans doute le fils du saint) 200 piastres fortes à titre d'acompte sur la rançon, le Sultan se décide à envoyer le caïd Driss à Illiers pour y traiter avec Ali Oul Haya. Le 10 mai 1790, Driss et les quatre français quittent Taroudant pour Marrakech où ils doivent être présentés au nouvel empereur. Après quoi ils gagneront Salé et de là la France (2).

Sidi Mohamed ben Abdallah était mort le 11 mai 1790 et son fils Moulay Yezid lui succède sans qu'aucune opposition se manifeste à Mogador (3).

La maison Layton et Cie n'avait pas ménagé sa peine pour la délivrance des naufragés et ceci en dépit de graves difficultés personnelles.

Un incident, envenimé par la jalousie et les rapports tendancieux d'une coterie hostile à Sicard et à ses associés, mit en danger la vie même des négociants.

Le 7 avril 1789, après dîner, Sicard, Layton et Barre vont à cheval jusqu'au « Jardin du Commerce » et s'en reviennent vers Mogador par le douar de Diabet. Arrivés là, deux jeunes lévriers qu'ils ont avec eux, s'en prennent à un troupeau de veaux. Aussitôt un « more » accourt du douar, armé d'un fusil, et tue un des chiens. Layton, bientôt rejoint par ses deux compagnons qui suivaient à deux cents pas, se précipite derrière le coupable qui fuit vers le douar. Ils l'atteignent à la limite du village, mais comme ils ont l'imprudence de mettre pied à terre, ils sont aussitôt entourés, injuriés, bâtonnés. A peine sont-ils parvenus à se dégager et à sauter en selle que Barre est jeté à bas de son cheval, assommé par une pierre que lui jette une vieille femme. On le transporte très mal en point jusque chez lui et Sicard va se plaindre au gouverneur Sidi Omar ben Taoudy. Malheureusement les gens de Diabet dépendent d'un autre gouverneur Sidi Tahar Fennich (4). Celui-ci est au mieux avec le vice-consul anglais Hutchinson qui, pour des raisons d'affaire, vient de se brouiller avec Layton et Cie. Il exhorte ses administrés à se plaindre au Sultan, « à faire une binna ». Le gouverneur, au nom du prince Moulay Abderrahman appuie aussi cette plainte (5). Ainsi les quatre gouverneurs qui se partagent Mogador et sa province trouvent dans ce banal fait divers un excellent prétexte à nourrir leurs rivalités et les négociants européens sont encore moins raisonnables.

Tout d'abord les trois associés ne s'étaient émus qu'à moitié, pensant que le rapport favorable de Si Omar Taoudy leur éviterait tout désagrément. Mais l'ordre du Sultan qui les convoquait à Marrakech dut ébranler leur tranquillité. Le 14 mai,

(1) Sicard à M. du Rocher, Mogador, 3 janvier, 31 janvier, 1790. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(2) Dossier du naufrage du « Comte de Blangy ». Archives du consulat de France au Maroc, A 22 [4].

(3) Sicard à M. du Rocher, Mogador, 31 mai 1790. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(4) Si Tahar Fennich a été à plusieurs reprises l'ambassadeur de Sidi Mohamed ben Abdallah.

(5) Layton et Cie à M. du Rocher, Mogador, 18 avril 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

à peine arrivés, Sicard et Layton se présentent devant l'empereur « à la coupe de Souera ». Ils trouvent Sidi Mohamed ben Abdallah en pleine fureur. Il n'a reçu encore que les plaintes du gouverneur pour le prince impérial et de Tahar Fennich et croit que les trois jeunes gens ont rossé les femmes du douar. Enfin, l'empereur exige la présence de Barre et, sans tenir compte de son état, l'envoie chercher par un caïd et quatre cavaliers (1).

Le 22 mai, Layton, Barre et Sicard, réunis à Marrakech, se trouvent dans un état complet d'affolement. Ils ont été, écrit Layton, amenés devant S. M. ; Sicard a reçu de violents coups de bâton. A l'heure présente, ils sont enchaînés. « Tout est en embrouillage, on nous menace encore, mais il sera impossible de le supporter si ils vont plus loin avec leur barbarité » ; et il ajoute avec un sérieux tout britannique : « nous avons venu dans ce pays avec la bonne foi des traités » (2).

« Nous avons tous perdu la tête » écrit Barre de son côté. Ils sont si effrayés, qu'ils supplient du Rocher de ne pas intervenir trop vivement auprès du Sultan pour ne pas « renouveler leurs chaînes et leurs tourmens » (3).

Le consul français fait preuve dans toute cette affaire d'une extrême générosité. Bien qu'il ait averti Sicard, lors de son installation, de ne pas compter sur sa protection officielle, il s'empresse de le reconnaître, ainsi que Barre, comme Français, et d'intervenir à leur sujet auprès du Sultan.

Le comte de La Luzerne, ministre de la Marine, lui en fait aussitôt le reproche avec beaucoup de courtoisie : « Il eût peut-être été à désirer que vous eussiez évité de les avouer pour Français et puisqu'ils n'existent à Mogador que dans une maison anglaise et sous la protection de cette puissance. Vous auriez eu d'autant plus de raison de garder le silence que, d'une part, ces négociants n'étaient pas sans défenseurs, puisque le consul d'Angleterre les réclamait et que, de l'autre, les invitations faites par S. M. à touts ses sujets résidents au Maroc, d'en sortir pour se soustraire aux caprices du souverain laissent sans excuse ceux qui ont eu l'opiniâtreté d'y rester » (4).

Sidi Mohamed ben Abdallah renvoie à Mogador, les associés très déprimés. Pourtant, soit que les interventions de du Rocher et de Si Omar ben Taoudy aient eu leur effet, soit qu'il s'agisse simplement d'une saute d'humeur, quelques semaines plus tard il accorde à Layton et Cie une diminution des droits de sortie sur la plupart de leurs retraits (5).

Barre profite du premier navire sur Marseille pour aller lui-même rendre compte de la situation aux Rabaud.

Sicard n'a même pas eu la satisfaction de régler par un duel son différend avec le vice-consul anglais. En tout cas, il se dit dégoûté à tout jamais de s'associer

(1) Sicard à M. du Rocher, Marrakech, 20 mai 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(2) Layton à M. du Rocher, Marrakech, 20 mai 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(3) Barre à M. du Rocher, Marrakech, 22 mai 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

(4) Lettre du Comte de La Luzerne à M. du Rocher, Versailles, 5 juillet 1789. Archives du consulat de France au Maroc, A 7 [1].

(5) Sicard à M. du Rocher, Mogador, 19 juin 1790. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 [1].

avec des Anglais et si son établissement doit continuer ce sera sous son nom et sous la protection du pavillon français (1).

Le 16 décembre 1789, Barre revient de Marseille porteur des instructions de la maison Rabaud. Il s'agit de liquider au mieux l'affaire Layton et Cie et cette fois-ci M. du Rocher ne se trouvera aucunement compromis par l'ouverture d'une maison de commerce française. « Vous n'ignorez pas, écrit Barre à M. du Rocher, que l'Assemblée Nationale a décrété que tout homme pourrait disposer de luy, de ses biens et se transplanter où bon lui semblerait ; cette loy a été sanctionnée par le roy et je ne sache pas qu'il y ai de ministre ou de commis des Bureaux assez peu avisés pour aller contre les décrets de cette assemblée qui est plus que jalouse de ses pouvoirs... » (2). La révolution française commence.

Par le même courrier il envoie à Salé copie de la convention passée avec Layton. La liquidation définitive de leur société est prévue pour le 31 août 1790 et tous les détails en sont réglés.

Mais dès le 31 mai 1790, nous trouvons déjà sur les lettres adressées à M. du Rocher l'en-tête Sicard et Barre. Ainsi reparaît le drapeau français sur le marché de Mogador.

Le Consul surchargé de besogne, songe à créer une agence consulaire à Mogador, afin de pouvoir préparer à loisir l'ambassade que réclame le nouveau Sultan (3).

La dernière lettre que nous ayons de Sicard, en provenance de cette ville, datée du 11 février 1791, concerne cette éventuelle création (4). La correspondance entre Mogador et Salé ne reprendra qu'à l'arrivée du citoyen Broussonnet, le 16 prairial, an V.

Il devient difficile de suivre alors nos personnages.

Du Rocher va partir pour la France afin d'y organiser une ambassade auprès du Sultan et mourra en rentrant au Maroc, sans qu'on puisse dire exactement où et quand, entre 1795 et 1796 (5). Louis Mure, chargé d'affaires à Salé en l'absence du Consul, s'associe avec des négociants de Safi et joue un rôle peu reluisant, semble-t-il.

Barre reste à Mogador et il est donné comme agent consulaire le 12 nivôse, an V.

Quant à Sicard, il s'installera à Safi et exercera également les fonctions d'agent consulaire à partir du 9 mai 1792 (6).

A plusieurs reprises nous lisons dans sa correspondance avec le consul Guillet,

(1) SICARD à M. du Rocher, Mogador, 10 juillet 1790. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(2) BARRE à M. du Rocher, Mogador, 31 décembre 1789, Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(3) Au sujet de cette ambassade. Cf. correspondance avec le Ministère de la Marine. Archives du consulat de France au Maroc, A 7 1.

(4) SICARD et BARRE à M. du Rocher, Mogador, 11 février 1791. Archives du consulat de France au Maroc, A 11 1.

(5) Cf. Lettre de Henri Fret, Rabat, 24 floréal, an V. Archives du consulat de France au Maroc, A 13 1.

(6) Enregistrement au départ de la correspondance du Consulat Général. Archives du consulat de France au Maroc, AA 4.

successeur de du Rocher, qu'il songe à liquider ses biens et à regagner la France [1]. Mais nous préférons croire qu'il n'a pu se décider à quitter le Maroc. Les oncles Rabaud avaient été guillotinés, leurs biens sans doute confisqués. Il ne parle plus ni de sa fiancée, ni de ses vieux parents. Le 10 décembre 1798 il annonce qu'il va prendre quelques jours de repos à Mogador. Puis, nous perdons sa trace [2].

Peut-être repose-t-il parmi les ombres mélancoliques du cimetière consulaire de Mogador, à l'abri des souffles du Nord qui avaient si souvent retenu à l'ancre ses navires.

(1) Sicard au citoyen Guillet, Safi, 20 novembre 1796. Archives du consulat de France au Maroc, A 16 [2].

(2) Sicard à Guillet, Safi, 10 décembre 1798. Archives du consulat de France au Maroc, A 16 [2].

Manon Hosotte-Reynaud.

UN FICHIER BIBLIOGRAPHIQUE DE SOCIOLOGIE MAROCAINE

La masse des connaissances ne cesse de croître et la matière imprimée de se multiplier de nos jours ; se tenir au courant, même pour un spécialiste, devient de plus en plus difficile tellement il lui faudrait lire. Il suffit de parcourir les instruments bibliographiques qui se multiplient eux-mêmes à un rythme accéléré pour se demander quel travail original le chercheur peut espérer faire s'il lui faut au préalable dépouiller tous ces livres et ces revues. Le temps nécessaire pour choisir seulement les titres des ouvrages qui pourraient l'intéresser est tel que finalement il renonce, fournit une bibliographie qui copie servilement celle de précédents chercheurs et recommence bien souvent avec peine ce que d'autres ont déjà fait et qu'il ignore.

Ici, comme dans tous les domaines, l'individu ne peut plus aboutir seul ; le travail intellectuel, comme les autres, doit se renforcer par une judicieuse collaboration de plusieurs. C'est ainsi que le documentaliste devient l'aide obligé du chercheur ; mais il y a encore très peu de centres de documentation assez polyvalents pour éviter à tel chercheur particulier un effort considérable de bibliographie. Les recueils bibliographiques ne correspondent à peu près jamais à son point de vue et les bibliographies critiques sont beaucoup trop rares.

Nous avons dû faire, pour notre usage personnel un fichier bibliographique de sociologie marocaine en utilisant les instruments précieux de la Bibliothèque Générale, qui poursuit un tout autre but de par sa vocation universelle. Nous avons essayé de constituer un fichier qui ne serait pas seulement utile pour nos propres travaux mais qui pourrait aussi diminuer le temps que d'autres chercheurs doivent consacrer au rassemblement de leur propre bibliographie. C'est ce fichier que nous présentons ici.

I. — Documentation de base

Le nombre de livres ou d'articles proprement sociologiques écrits sur le Maroc est extrêmement faible, mais les informations sociologiques que l'on peut tirer de la matière publiée dans d'autres disciplines sont, au contraire, nombreuses. Le sociologue sera donc amené à inclure dans sa bibliographie un très grand nombre d'ouvrages et d'articles non sociologiques.

La Bibliothèque Générale nous fournit des instruments bibliographiques qui reposent sur un travail de dépouillement général des revues et des publications qu'il n'est donc pas nécessaire de répéter.

La revue « Hespéris » publie régulièrement les résultats de ce travail et nous avons ainsi une bibliographie complète de tout ce qui paraît sur le Maroc. La

dernière bibliographie publiée (Hespéris, 3e et 4e trimestres, année 1955) contient les ouvrages des années 1948 à 1951. Après 1951, nous disposons d'une publication ronéotypée de quinzaine qui donne tout ce qui est entré à la Bibliothèque Générale et qui intéresse le Maroc.

C'est à partir de ces éléments de base que nous avons choisi les titres qui nous semblent intéresser la sociologie. Nous en avons retenu environ 4.000.

II. — Principes du classement

Tout classement est arbitraire, c'est avant tout sur des critères d'utilité et de commodité qu'il faudrait juger. Un bon classement est celui qui permet de retrouver rapidement la référence dont on a besoin ; mais la référence peut être plus ou moins précise et s'attacher à des concepts plus ou moins larges. Nous croyons qu'aucun classement unique ne permet de satisfaire à toutes les exigences et nous avons donc préféré multiplier les fiches pour faciliter la recherche.

C'est ainsi que nous avons 4 fichiers dont les éléments sont les mêmes mais qui se retrouvent dans un ordre différent. Ce sont :

1. fichier chronologique ;
2. fichier par noms d'auteurs ;
3. fichier méthodique ;
4. fichier des mots-clefs.

1) *Fichier chronologique*

Il arrive souvent qu'on cherche un livre dont on connaît mal la référence mais approximativement la date ; ce premier fichier répond à ce besoin. Il est d'autre part le fichier de base, comportant la totalité des renseignements et auquel, par un simple numéro d'ordre, le quatrième fichier renverra.

2) *Fichier par noms d'auteurs*

Il n'y a pas de remarques particulières à faire sur ce fichier classique. Il répond au besoin fréquent de préciser la référence exacte d'un ouvrage dont on connaît seulement l'auteur. Il renvoie aussi aux numéros de la bibliothèque générale où on peut se procurer l'ouvrage désiré.

3) *Fichier méthodique*

Ce fichier demande de plus longues explications : il rassemble les titres des ouvrages qui présentent des analogies d'un point de vue sociologique et donne par conséquent la bibliographie des questions particulières de sociologie marocaine.

C'est ici que le choix du squelette général du fichier peut sembler le plus arbitraire. Il est certain qu'on le constitue en fonction d'une certaine sociologie qui peut ne pas être admise par tous et c'est pourquoi nous nous étendrons un peu longuement sur les principes qui nous ont guidé.

A. *Caractéristiques*

Nous admettrons que la sociologie est l'étude des groupes d'individus qui se distinguent par leurs caractères et nous partirons de cette notion de « groupes » et de « caractères » pour élaborer notre classement. C'est-à-dire que nous considérerons que le critère le plus commode est morphologique. Tout individu se distingue par un certain nombre de caractères qui lui sont propres, mais il est uni aux autres individus par l'identité de certains de ces caractères. Ainsi, par exemple, un individu sera un homme et un adulte ; il partagera ces caractères avec l'ensemble des hommes et avec l'ensemble des adultes. Tous les humains peuvent donc se répartir selon leurs caractères, le groupe des hommes s'opposera au groupe des femmes, le groupe des adultes au groupe des jeunes et à celui des vieillards, le groupe des campagnards à celui des citadins, etc. Les caractères sont parfois exclusifs et nous appellerons un ensemble complet de caractères exclusifs une caractéristique. C'est ainsi que l'âge comportant la jeunesse, l'état adulte et la vieillesse sera une caractéristique décomposée en ce cas en trois caractères.

Tous les individus d'un groupe peuvent donc se répartir en fonction d'une caractéristique dans les catégories définies par leurs caractères. Il est commode de classer les problèmes sociologiques par rapport à ces caractères. En effet, la sociologie aura souvent pour but la description d'un groupe qui se fera par l'énumération des caractères des individus qui le composent et par l'étude de sa structure en considérant la répartition des individus du groupe par rapport à une ou plusieurs caractéristiques prises ensemble.

Le nombre des caractéristiques qu'il pourrait être intéressant de connaître est illimité. Il n'est pas certain que nous sachions exactement aujourd'hui quelles sont les plus importantes pour la compréhension du comportement d'un groupe humain. Est-ce l'âge, est-ce la situation de famille, est-ce le métier ? Nous trouverons peut-être un jour des caractéristiques auxquelles nous ne songeons même pas aujourd'hui. Un fichier de documentation bibliographique étant constitué à partir des ouvrages déjà écrits ne saurait évidemment considérer que des caractéristiques connues et déjà étudiées.

Nous avons retenu, pour notre fichier marocain, les caractéristiques suivantes :

1. *Caractéristiques physiques :*
   - 1.1 mesures anthropologiques
   - 1.2 groupes sanguins
   - 1.3 alimentation
   - 1.4 morbidité

2. *Caractéristiques démographiques :*
   - 2.1 âge
   - 2.2 sexe

3. *Caractéristiques de civilisation :*
   - 3.1 religions
   - 3.2 langues

4. *Caractéristiques économiques :*
    4.1 métiers
    4.2 hiérarchie
    4.3 habitat
    4.4. niveaux de vie

5. *Caractéristique géographique*

6. *Caractéristique politique.*

La répartition des individus en fonction des caractéristiques peut être considérée de façon linéaire, c'est-à-dire en ne prenant qu'une seule caractéristique ou, de façon plus compliquée, en faisant appel à la fois à 2, 3 ou n caractéristiques. Beaucoup d'ouvrages seront ainsi difficiles à classer exactement et on sera obligé de distinguer une caractéristique principale d'une ou plusieurs caractéristiques secondaires. Ceci revient à dire que notre classement étant linéaire, il ne saurait s'adapter exactement à la matière sociologique qui ne peut se concevoir que dans un espace ayant autant de dimensions qu'il y a de caractéristiques. Par exemple, un ouvrage sur l'Islam et un ouvrage sur le Judaïsme trouvent naturellement leur place dans la caractéristique 3.1, mais un livre sur l'âge des ouvriers devrait être situé à l'intersection de deux axes correspondant aux caractéristiques 2.1 et 4.2 (2 dimensions) ; un livre sur le niveau de vie des femmes berbères du Haut Atlas se placerait à l'intersection de 4 axes : 4.4, 2.2, 3.2, 5, soit dans un hyperspace à 4 dimensions. On sera ainsi amené à choisir une caractéristique principale mais à porter aussi sur la fiche de référence des caractéristiques secondaires. On verra plus loin comment notre 4e fichier permet de retrouver les éléments essentiels malgré cette complexité.

B. *Aspects*

Les ouvrages dont nous disposons peuvent traiter des caractéristiques et des répartitions des individus selon ces caractéristiques et c'est là un des aspects sous lequel une étude sociologique peut être conduite.

Nous en distinguerons cependant d'autres. On trouve d'abord un grand nombre d'études sur des groupes réels, comme :

— les familles, l'état, les syndicats, les partis politiques ;
— les villes, les entreprises industrielles, les églises, etc.

Il suffit de faire cette énumération pour s'apercevoir que chacun de ces groupes peut facilement rentrer dans un ensemble défini par les caractéristiques. Ainsi, la caractéristique « situation de famille » englobera facilement l'ensemble des groupes familiaux, la caractéristique économique englobera facilement les entreprises industrielles, la caractéristique politique englobera les partis politiques, etc.

La réalité sociale n'est pas statique et nous serons donc obligés de considérer à part l'aspect temporel et historique. Nous avons cherché à n'inclure que les ouvrages historiques qui expliquent le groupe dans son état actuel, autrement dit à ne prendre que les aspects historiques encore vivants dans la vie quotidienne des groupes.

Il est fréquent que la réalité sociale fasse naître des superstructures juridiques et c'est encore là un nouvel aspect dont il faut tenir compte. Comme l'aspect historique, l'aspect juridique peut très bien être considéré pour n'importe quel groupe et trouver donc sa place dans le classement général des caractéristiques.

On pourrait se demander si les études ethnographiques doivent être inclues dans un fichier de sociologie. Les fréquents rapprochements et la similitude des méthodes entre l'ethnologie et la sociologie nous en ont fait une obligation. Nous avons cependant considéré qu'il ne s'agissait ici que d'un aspect.

Finalement, la répartition par rapport aux *caractéristiques* est recoupée par une répartition par rapport aux *aspects* suivants :

1. Étude des caractéristiques et des répartitions ;
2. Étude des groupes réels ;
3. Études historiques ;
4. Études juridiques ;
5. Études ethnologiques.

C. *Importance*

Tous les ouvrages et tous les articles que nous avons retenus ne peuvent être placés sur le même plan ; certains sont de première importance pour une étude sociologique, mais la plupart pourraient être négligés dans un premier travail, soit à cause de leur sujet trop éloigné de la sociologie, soit à cause de la faible importance de leur contenu. Si nous avons tenu à faire un choix plutôt large, nous avons cru essentiel aussi de noter l'importance de chaque ouvrage. Nous les avons ainsi classés en trois catégories :

1. ouvrages et articles essentiels,
2. ouvrages et articles importants,
3. autres ouvrages et articles.

En résumé, le classement des 4.000 fiches environ que nous avons retenues repose donc sur les trois étages suivants :

I. — Caractéristiques
II. — Aspects
III. — Importance.

Nous n'avons pas retenu un aspect cependant essentiel en sociologie, celui des relations entre les individus d'un groupe ou des relations d'un groupe à un autre, car les recherches effectuées sur ce sujet au Maroc sont tellement rares que nous n'aurions pu avoir qu'un cadre vide.

Répétons qu'un classement est toujours arbitraire ; celui que nous proposons ici n'échappe pas à cette règle ; il nous a semblé commode principalement, nous devons le dire, pour les recherches que nous avons entreprises et qui, dans l'étude des groupes, s'intéressent plus au côté que l'on peut atteindre par des procédés statistiques.

Le principal intérêt de ce fichier méthodique, à nos yeux, est de préfigurer une encyclopédie permanente de la sociologie marocaine. On pourrait concevoir

idéalement qu'un groupe de chercheurs voulant se consacrer à l'étude de la sociologie marocaine n'aurait qu'à prendre les fiches ainsi classées une à une, se référer aux ouvrages et aux articles et écrire une sociologie du Maroc, telle que les recherches actuelles permettent de la connaître.

Notre fichier permet d'autre part, de voir combien les lacunes sont profondes et importantes pour aboutir à une connaissance satisfaisante du Maroc.

Répétons que, si nous avons environ 4.000 fiches, le nombre des ouvrages et des articles s'intéressant au Maroc d'un point de vue véritablement sociologique, est des plus restreint. Nous en avons dénombré environ 500 parmi les « importants » et 50 parmi les « essentiels ».

4) *Fichier alphabétique*

Ce fichier doit permettre de retrouver rapidement tout ce qu'on connaît sur un sujet déterminé. Pour éviter la multiplication des fiches, le fichier alphabétique comporte seulement des numéros d'ordre qui renvoient au fichier chronologique où se retrouvent les renseignements bibliographiques au complet.

Il va de soi que les mots-clefs les plus importants sont justement ceux qui définissent les différents caractères de chaque caractéristique. On retrouvera dans ce fichier pour un caractère déterminé non seulement l'indication des fiches pour lesquelles ce caractère est la dimension principale, mais aussi de celles pour lesquelles ce caractère n'est qu'une dimension secondaire. Le fichier par mots-clefs doit aussi permettre de retrouver aisément un renseignement bibliographique sur bien d'autres sujets que les caractères de toutes les caractéristiques. Nous croyons qu'on ne multiplie jamais suffisamment les mots-clefs ; chaque ouvrage et chaque article traitent toujours d'un grand nombre de questions dont la référence devrait se trouver ici. Nous voudrions en particulier y inclure les mots portés en tête de chapitre et tous les mots retenus dans les index. L'état actuel de notre fichier est encore en la matière bien insuffisant ; on concevra sans peine l'énorme travail matériel que demande la constitution d'un ensemble de mots-clefs suffisamment complet.

Les mots-clefs, tels que nous venons de les définir, sont classés purement et simplement par ordre alphabétique, mais nous avons traité à part les noms géographiques que nous avons mis, non seulement dans un ordre alphabétique, mais encore dans l'ordre des régions ethnico-sociologiques, telles qu'elles ont été définies par R. Montagne dans son travail sur la « Naissance du prolétariat marocain » et telles que nous les avons légèrement modifiées pour notre travail sur « l'Ouvrier mineur au Maroc ». La répartition dans les régions ethnico-sociologiques n'est d'ailleurs parfois qu'approximative, car R. Montagne n'a pas suivi exactement, ni les régions administratives, ni les régions géographiques habituellement utilisées.

III. Extension du fichier

Si le fichier que nous présentons ici représente un gros travail matériel pour reprendre les ouvrages et articles remontant à plusieurs années, sa mise à jour est par contre relativement facile. Il y aurait cependant intérêt à le transformer

en une œuvre collective en le doublant d'autres fichiers portant sur d'autres disciplines. Les fichiers chronologiques et alphabétiques et celui des mots-clefs pourraient être communs, seul le fichier méthodique diffèrerait.

Nous croyons que c'est seulement par la collaboration de plusieurs qu'un tel fichier pourrait devenir un instrument de travail efficace et utile à tous. Il est déjà le résultat de la conjonction des efforts des services de bibliographie de la Bibliothèque Générale et d'une direction d'études de l'Institut des Hautes Études Marocaines ; la somme des travaux de secrétariat inclus dans un tel fichier est si importante qu'il serait injuste de ne pas mentionner aussi mes collaboratrices et de ne pas les remercier.

Il manque cependant encore une pièce importante à cette bibliographie, c'est une bibliographie critique de sociologie marocaine dont nous souhaitons vivement qu'elle soit bientôt écrite et publiée.

C'est donc sur un vœu que nous terminerons cette présentation : que l'effort entrepris ici puisse être poursuivi et continué de telle sorte que les chercheurs à venir perdent moins de temps dans les fastidieuses recherches bibliographiques.

Jean-Paul Trystram.

LES PROBLÈMES DE LA CIVILISATION DU VASE CAMPANIFORME AU MAROC

Les débuts de l'âge des métaux virent apparaître dans la Péninsule Ibérique une civilisation utilisant des outils de cuivre à côté d'instruments de silex et de schiste, mais caractérisée surtout par une céramique dont la forme et le décor diffèrent totalement de ce que l'on trouve aux périodes précédentes ; ce sont des vases en forme de calice ou de cloche, d'où les noms de « campaniformes » ou de « caliciformes », à pâte fine, lissée, et décorée surtout de motifs pointillés dits « à la roulette », disposés en zones horizontales ; souvent, des pointes de flèches en cuivre, et des plaques de schiste connues sous le nom de « brassards d'archers » les accompagnent. L'origine exacte de cette civilisation prête encore à discussion. Qu'elle soit née en Espagne ou sur les bords du Danube, il n'en est pas moins vrai qu'elle a couvert l'Europe entière à l'énéolithique, et cette même céramique se retrouve en Bretagne, en Angleterre, en Bohème, en Thuringe, en Hollande, en Italie. Mais les ressources en cuivre de l'Espagne du Sud ont permis d'y faire fleurir une civilisation remarquable : plusieurs centres ont été reconnus, dont ceux de Carmona, en Andalousie, et de Palmela, au Portugal ; d'autres groupes importants ont été découverts dans la Meseta, notamment ceux qui ont produit les superbes vases à incrustations de Ciempozuelos, en Castille, ceux de Catalogne et des Pyrénées.

On a nié pendant longtemps la présence de la céramique campaniforme au Maroc. Le premier, le P. Kœhler avait, dès 1931 (1), fait un rapprochement entre les tessons qu'il avait trouvés à Achakar, près du Cap Spartel, et les productions Ibériques. Dix ans plus tard, Ruhlmann, fouillant la grotte de Dar Es-Soltan, près de Rabat (2), trouvait dans la couche sous-jacente à un niveau romain un vase presque complet et de nombreux tessons, d'un aspect alors inédit au Maroc. Ce vase, fait à la main, présente un profil en « S » accentué, et une décoration consistant en lignes pointillées parallèles. Immédiatement, l'on pense aux objets similaires de Palmela ou de Cascaïs, au Portugal ; mais tel n'était pas l'avis de l'inventeur, qui n'y voyait qu'un phénomène de convergence morphologique, car le niveau dans lequel il l'avait découvert lui semblait d'âge beaucoup plus reculé. J'ai exposé ailleurs les données du problème (3) : l'outillage lithique, qui comprend

(1) H. Kœhler, « La céramique de la grotte d'Achakar (Maroc) et ses rapports avec celle des civilisations de la Péninsule Ibérique ». — Revue Anthropologique. — Vol. 41, 1931, p. 156-167.

(2) A. Ruhlmann, « La grotte préhistorique de Dar Es-Soltan », collection Hespéris, n° XI, 1951, 210 p., 67 fig.

(3) A. Jodin, « La céramique campaniforme de Dar Es-Soltan », Bulletin de la Société Préhistorique Française, Tome LVI. — Fasc. 1-2, Janvier 1957, p. 44-48.

notamment un brassard d'archer en schiste, et l'industrie osseuse, qui comporte entre autres une spatule dentée utilisée pour obtenir un décor « à la roulette », ainsi que des aiguilles à chas, en font un matériel typique du campaniforme ibérique. La question a fait l'objet d'une mise au point serrée d'A. del Castillo, au Congrès de Tétouan de 1953 (1). La même année, L.-R. Nougier annonçait que, parmi le matériel recueilli par Doumergue dans la grotte de Rar oum el Fernan, en Oranie, se trouvait un fragment de vase campaniforme (2), dont M. Balout a donné une reproduction photographique dans sa « Préhistoire de l'Afrique du Nord » (3).

La présence de la civilisation campaniforme sur les côtes méditerranéennes et atlantiques de l'Afrique du Nord n'a rien de surprenant. En 1928, A. del Castillo publiait son ouvrage désormais classique sur cet horizon culturel (4). Il y faisait le point de toutes les découvertes ayant trait à cette civilisation, et il y affirme que, non seulement, elle aurait une origine hispanique, mais encore que son centre de diffusion serait l'Andalousie. Il est certain que cette région est la plus riche d'Espagne et même d'Europe en gisements de cuivre, qui attirèrent des populations actives de métallurgistes. Dans ses conclusions, l'auteur fait cette remarque digne d'intérêt : « Les trois groupes du Sud ont sans aucun doute une relation avec le Nord de l'Afrique. Nous ne savons pas quel est celui de ces trois groupes, (du Guadalquivir, du Portugal, d'Almérie), qui est allé chercher en terres africaines l'ivoire et les autres éléments exotiques qui abondent tant dans la civilisation du vase caliciforme... » La question des relations entre l'Europe et l'Afrique au début de l'âge des métaux était donc posée.

Un des caractères les plus frappants des porteurs de cette céramique est en effet leur aptitude particulière à la navigation. Possédant les premiers des outils métalliques, comme les constructeurs de mégalithes dont ils sont les contemporains, mais dont ils se distinguent parfaitement, ils ont su équarrir des poutres, fabriquer des planches, et construire des bateaux d'un certain tonnage, qui surpassaient de très loin les pirogues monoxyles des Néolithiques. Cela explique que des îles jusque-là désertes, comme les Baléares et la Sardaigne, aient été pour la première fois abordées par des « campaniformes », dont on a retrouvé les productions assez abondantes, toujours accompagnées des mêmes industries lithiques et métalliques. Des terres plus abordables, comme la Sicile ou l'Angleterre, furent constamment visitées par ces gens, pour qui cela n'offrait aucune difficulté technique.

Les relations entre la Péninsule et la Grande-Bretagne à l'Enéolithique ont été évoquées il y a fort longtemps déjà par J. Evans, au Congrès de Lisbonne de 1880. M. Bosch-Gimpera a repris le problème en 1933 (5), en étudiant les relations

(1) A. del Castillo, « La cazuela de la cueva de Dar Es-Soltan y su procedencia hispanica ». 1° Congreso Arqueologico del Marruecos Español. Tétouan 1953. P. 163-170. 1 fig., 2 photos.

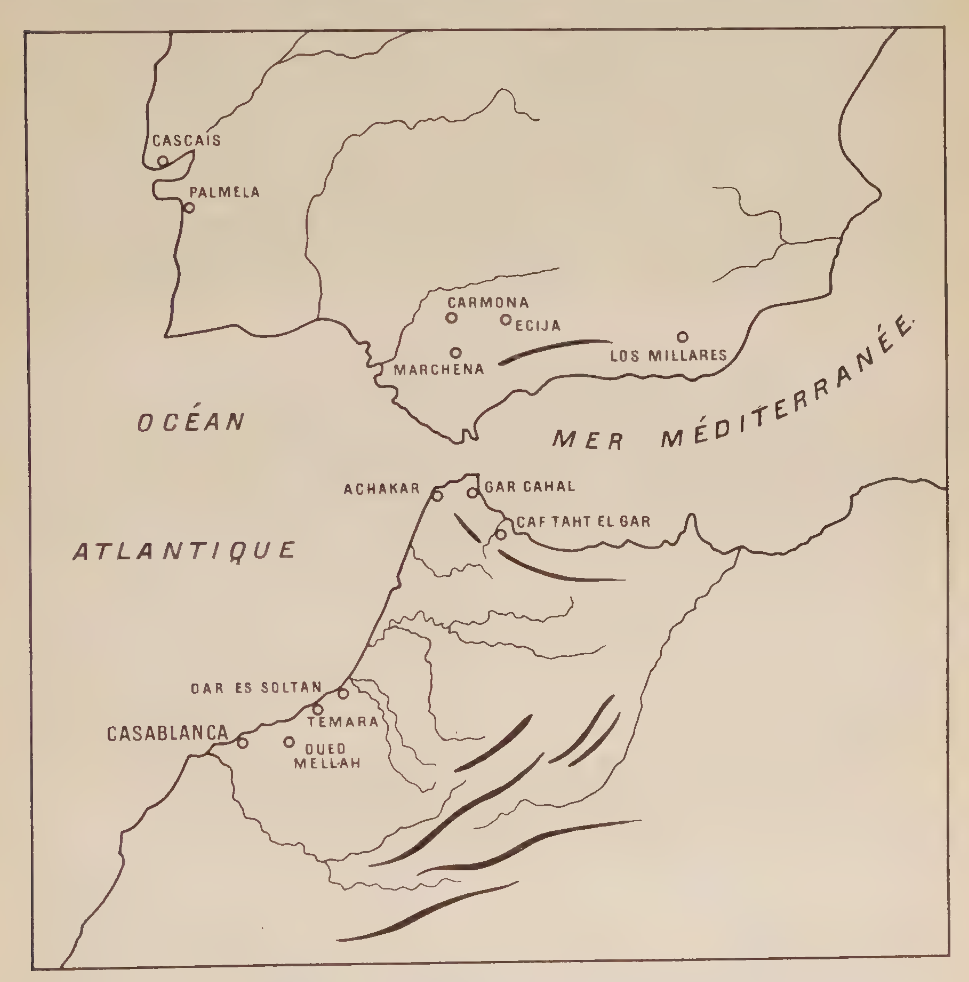
(2) L.-R. Nougier, Bulletin de la Société Préhistorique Française, Tome L, 1953, discours, p. 6-7.

(3) L. Balout, « Préhistoire de l'Afrique du Nord », Paris 1955, 544 p. (Pl. LXXII).

(4) A. del Castillo, « La cultura del vaso campaniforme-Su origen y extension en Europa », Barcelone 1928. 216 p., 206 pl., 2 cartes.

(5) P. Bosch-Gimpera, « Relations préhistoriques entre l'Irlande et l'Ouest de la Péninsule Ibérique ». — « Préhistoire », tome II, fasc. II, 1933, p. 195-250.

préhistoriques qui ont pu exister entre le Portugal et l'Irlande. Il souligne notamment les « échanges de civilisation qui, au-delà des rivages de l'Océan Atlantique, apparaissent de très bonne heure en diverses régions de ce monde occidental et sur le développement duquel elles ont exercé une influence remarquable. Ces relations étaient grandement facilitées par l'existence de courants maritimes réguliers,



Carte des gisements campaniformes et d'influence campaniforme dans le Sud de l'Espagne et au Maroc.

ramifications du Gulf-Stream, qui, depuis le Cap-Vert, se relèvent en direction des Canaries, passent au large des côtes marocaines et portugaises, puis de là prennent la direction du Nord vers la Bretagne et finalement vers la côte occidentale de l'Irlande ».

Pour la première fois, des navigateurs apparaissent donc d'une façon certaine dans la préhistoire de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique. Ayant

parcouru toutes les côtes Européennes de la Méditerranée, il aurait été étonnant que ces marins entreprenants n'aient pas songé à traverser le détroit de Gibraltar

Les fouilles de M. Tarradell au Maroc ont confirmé cette hypothèse logique. Dans la grotte de Gar Cahal, près de Ceuta (1), le remplissage archéologique se détermine ainsi :

Niveau I : Céramique arabe dans un terrain de 0 m. 60 d'épaisseur.

Niveau II : De 0 m. 60 à 1 m. 40, céramique lisse et noire.

Niveau IIIa : de 1 m. 40 à 2 m. 05, tessons de vases campaniformes.

Dans le gisement de Caf Taht El Gar, près de Tétouan (2), les mêmes tessons de vases campaniformes ont été retrouvés, (niveau II), superposés à des vestiges de céramique à décor cardial, et à des poteries à décor cannelé, comme à Achakar. Ces fouilles menées avec une méthode et un soin constants sont d'une grande importance pour la détermination des civilisations marocaines contemporaines du Néolithique et de l'Age du Bronze en Espagne.

Chaque année, de nouvelles trouvailles sont venues accroître nos connaissances sur la culture campaniforme du Maroc. En 1956, M. l'Abbé Roche, chargé de mission par le Service des Antiquités du Maroc, entreprit la fouille d'une grotte côtière à Temara, à 8 kilomètres au Sud de Dar Es-Soltan ; il a bien voulu me confier l'étude du matériel mis au jour dans la couche supérieure : parmi la céramique très variée du premier niveau archéologique, se trouvaient de nombreux tessons à décor pointillé et à pâte fine, identique à ceux du niveau correspondant de Dar Es-Soltan (couche noire). Si certains dénotent des formes de jattes bien connues à Carmona et dans tout le campaniforme Andalou, d'autres présentent des profils originaux, qui semblent particuliers au Maroc. On pourrait parler à ce propos de céramique « d'influence campaniforme », car seuls, le décor et la pâte sont semblables, dans l'un et l'autre cas, à l'exclusion des formes. Enfin, le matériel lithique appartient à un horizon culturel tout à fait conforme aux productions campaniformes (3).

Il est remarquable que tous les gisements retrouvés jusqu'à présent dans le Maghreb occidental soient situés sans exception dans la région littorale, sur la côte ou à une dizaine de kilomètres au maximum à l'intérieur du pays. (Voir la carte ci-jointe). Il s'agit donc bien d'une civilisation de navigateurs qui a devancé de plus de dix siècles l'arrivée des Phéniciens et des Grecs en Méditerranée occidentale. Si nous suivons la région côtière atlantique, au Sud-Ouest de Rabat et des stations précitées, nous trouvons des gisements possédant une céramique dont les caractères nous sont maintenant familiers. A l'Oued Mellah, dans une station découverte par M. Antoine, et au milieu d'un outillage à caractères néolithiques, se reconnaissent des tessons décorés au poinçon, sauf un, qui porte les traces très

(1) M. Tarradell, « Noticia sobre la excavacion de Gar Cahal », « Tamuda », Tétouan 1954, 2e année, 2e semestre, p. 344-358, 3 fig., 4 pl.

(2) M. Tarradell, « Avance de la primera campaña de excavaciones en Caf Taht el Gar », « Tamuda », Tétouan 1955, 3e année, 2e semestre, p. 307-322, 9 fig., VIII pl.

(3) L'étude détaillée du niveau supérieur de Temara sera poursuivie ultérieurement.

nettes d'une matrice dentée ; cette technique, sans appartenir uniquement au campaniforme d'importation hispanique, a été reprise et s'est perpétuée quelque temps dans la céramique de fabrication locale, ce qui doit être ici le cas.

Dépassant Casablanca vers le Sud et longeant la route côtière qui conduit à Azemmour, on aperçoit au kilomètre 17 une grotte taillée dans une falaise dominant l'Oued Merzeg, fouillée par M. Denis en 1936 ; le matériel archéologique qui en provient a été étudié par MM. Capitant et Mieg de Boofzheim (1). Parmi le choix des céramiques présentées, deux fragments se distinguent aussitôt : « Ces tessons, disent les auteurs, ont été décorés, soit à l'aide d'un bâtonnet à extrémité carrée, soit à l'aide d'un peigne de bois ». Les thèmes employés sont des motifs en chevron, ou « une double série de traits parallèles formant entre elles un angle ouvert, les traits toutefois ne se rencontrant pas au sommet. La matière dont sont constituées ces poteries dénote une cuisson de médiocre qualité ». Et ils ajoutent : « Ici également il y a lieu de nous reporter à l'étude de M. Ruhlmann sur la grotte de Dar Es-Soltan. Cet auteur relève parmi la poterie provenant de ce site trois groupes principaux :

a) décors à incisions ;

b) décors à impressions ;

c) décors à empreintes. Cette troisième série est constituée par des tessons de poterie analogues à ceux figurés ci-dessus ».

Ajoutons que l'outillage lithique de l'Oued Merzeg est analogue à celui qui a été relevé par Ruhlmann dans le niveau B de Dar Es-Soltan. La contemporanéité du matériel de ces deux grottes, dans les niveaux correspondants, est donc très probable.

Il faudrait ainsi distinguer dans la céramique décorée au pointillé, particulière aux grottes du littoral atlantique, deux catégories distinctes : d'une part les importations campaniformes, surtout en provenance des embouchures du Tage et du Guadalquivir, et d'autre part, les fabrications locales s'inspirant de ces poteries pour la décoration, mais s'en distinguant par une pâte plus grossière et moins cuite, et par des formes souvent différentes des productions classiques, généralement inusitées dans la Péninsule Ibérique.

Par ailleurs, il est intéressant de noter la persistance dans l'Art musulman, surtout berbère, du décor pointillé, obtenu à l'aide d'une spatule dentée : l'on trouve encore actuellement sur les marchés du Sud Marocain des amphores qui présentent cette particularité. De même, il y a quelques décades, les pipes modelées dans l'argile étaient agrémentées de cette façon. Il est donc parfois nécessaire de considérer avec une certaine prudence les vestiges céramiques de ce pays, parmi lesquels certains caractères archaïques peuvent être trompeurs.

* * *

Les témoignages que l'on possède ne dépassent pas pour l'instant la région de Casablanca. Mais rien n'empêchait les navigateurs du IIe millénaire de suivre

(1) J.-F. Capitant et P. Mieg de Boofzheim, « La grotte de l'Oued Merzeg », Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc, 7-8, 1er et 2e Sem. 1954, p. 55-66.

les côtes tant qu'elles étaient suffisamment fertiles et qu'elles pouvaient leur offrir des abris convenables, c'est-à-dire des grottes naturelles. L'apparition au Maroc de la civilisation campaniforme peut même éclairer d'un jour nouveau le problème du peuplement des Canaries et celui de la culture des Guanches. Aucune explication satisfaisante n'a encore été donnée sur la présence de ces gens, d'une ethnie complexe mais assez différente de celle des Berbères, dans cet archipel de l'Atlantique. Si l'on fait une simple comparaison, au point de vue position géographique, entre les Baléares et les Canaries, l'on s'aperçoit que ces îles sont sensiblement à la même distance du continent le plus proche, respectivement l'Espagne et le Sud Marocain. Or nous savons presque sûrement à l'heure actuelle que la Sardaigne et les Baléares étaient inhabitées au Paléolithique, et que les premiers navigateurs, non seulement assez hardis, mais aussi techniquement capables de s'aventurer en haute mer étaient les constructeurs de mégalithes et les porteurs de campaniforme. Ce sont précisément les vestiges de leur civilisation qui ont été retrouvés à Majorque comme dans les îles Italiennes, et qui marquent les débuts de l'occupation humaine en ces lieux. L'île canariote la plus rapprochée du continent, Fuerteventura, est située à 110 kilomètres environ de la côte Africaine, et il est possible de l'apercevoir nettement du Cap Juby par temps clair. Sa position rappelle donc celle d'Ibiza, la plus « continentale » des Baléares. Ne pourrait-on donc pas suggérer que, parmi les premiers habitants des Canaries, il y eut des gens de la civilisation du vase campaniforme ? L'étude anthropologique de ces derniers fait apparaître déjà des populations assez hétérogènes en Europe, car leurs sépultures révèlent tantôt des brachycéphales, tantôt des dolichocéphales. Aux Canaries, F. Falkenburger (1) a reconnu, après Verneau, cinq types humains : *A)* des Guanches ou Cro-Magnon ; *B)* des négroïdes ; *C)* un type méditerranéen ; *D)* un type mixte ; *E)* un type brachycéphale.

On connaît heureusement assez bien les caractères physiques des Guanches « vivants », par les témoignages directs de ceux qui les ont approchés les premiers, au XVe s., et parmi eux Jean de Béthencourt. Récemment, M. Vaufrey rappelait l'étonnement des navigateurs Normands abordant aux Iles Fortunées, en 1402 (2) : « Nous savons — dit-il — /../ que les Guanches s'étaient conservés purs, /../, dans l'île de Ténériffe. Les hommes étaient grands, bien faits, aux formes athlétiques et d'une agilité surprenante ; les femmes, belles, quelques-unes remarquablement. Les uns et les autres avaient les cheveux blonds et les yeux bleus ». Il n'est donc pas impossible que ces caractères physiques de type nordique principalement la couleur des yeux et la teinte des cheveux, aient pu appartenir en même temps aux gens des Canaries, et au groupe des campaniformes de Grande-Bretagne, de Hollande, ou de Saxe : leurs déplacements par voie de mer ont pu avoir une ampleur que nous ne soupçonnons pas.

Il serait évidemment plus convaincant encore de retrouver de la céramique campaniforme aux Canaries, accompagnée de quelques pointes de cuivre. Notons

(1) F. Falkenburger, « Ensayo de una nueva clasificacion craneologica de los antiguos abitantes de Canarias », « Actas y Memorias de la Sociedad Española de Antropologia, Etnografia Prehistoria », XVII, Madrid, 1942, p. 5-48.

(2) R. Vaufrey, « Fouilles et archéologie sur le terrain », B.S.P.F., T. LIII, 1956, p. 491-503.

que la poterie Guanche, caractérisée surtout par des vases à fond cônique, a déjà servi de terme de comparaison pour le vase trouvé par M. Antoine à l'Oued Mellah (1). Celui-ci, cônique également, modelé dans une pâte noire assez fine, porte un décor fait de larges chevrons incisés. Il n'est pas inutile de rappeler que, parmi le matériel campaniforme d'Espagne, certains vases de la Meseta, tels ceux de San Isidro, Avila et Madrid, sont très proches par la forme et le décor des vases guanches et de celui de l'Oued Mellah. Des vases issus d'une technique analogue ont été retrouvés en Oranie (grottes d'El Arouïa), et publiés par M. Vaufrey (2). Une poterie entière, à fond cônique, trouvée par F. Doumergue à la Batterie Espagnole, est à rapprocher de celui de l'Oued Mellah.

Enfin, dernier point de comparaison, on découvre une très grande ressemblance entre les grottes artificielles de Sardaigne, telle celle d'Anghelu Ruju (3), et les grottes elles aussi artificielles des Canaries, (grotte de « Fortaventure ») (4). Les plans de ces cavités sont identiques, avec leurs chambres secondaires rayonnant autour d'une grande salle centrale.

Un autre point sur lequel il n'est pas inutile d'insister est l'absence très frappante de monuments mégalithiques au Maroc, si l'on excepte le seul et unique tumulus de Mzora, dont l'âge reste encore à déterminer. Les civilisations campaniforme et mégalithique sont cependant contemporaines en Europe. Or, l'on constate que très souvent, sinon dans la généralité des cas, leur répartition géographique est nettement déterminée. En Angleterre, il y a une sorte d'incompatibilité entre ces deux cultures. Il est vrai qu'en Espagne, la séparation est parfois moins nette : des vases campaniformes sont, dans certains cas, venus s'introduire dans quelques sépultures mégalithiques d'Andalousie. Que l'on songe cependant qu'il n'a été retrouvé, malgré les recherches, aucun dolmen sur tout le territoire Marocain. La présence d'une civilisation du vase campaniforme dans cette région recoupe cette constatation, et peut être une explication suffisante qui justifierait l'absence de ces mégalithes.

* * *

L'intérêt de la découverte du campaniforme marocain vient de la possibilité qu'il fournit de dater pour la première fois avec certitude une céramique préhistorique au Maroc ; jusqu'ici, la poterie modelée était souvent qualifiée de « Berbère » devant l'impossibilité de la classer chronologiquement : les formes et les techniques ont eu ici une telle durée, que tous les classements en honneur en Europe s'avèrent dérisoires. Seules, des céramiques vraiment caractérisées, comme celle qui a fait l'objet de cette étude trop brève, peuvent entrer dans un cadre sûr. Il est intéressant de constater que la succession stratigraphique est la même

(1) G. Labouret et R. Lesven, « Observations sur un vase de terre cuite découvert dans les dunes de l'Oued Mellah », B.S.P.M., 3e année, 1er et 2e trim. 1929, p. 6-17.

(2) R. Vaufrey, « Préhistoire de l'Afrique », t. I Le Maghreb, 1955, 223 fig, 60 pl. 458 p. Cf. : p. 355, pl. LII.

(3) Plan dans A. del Castillo, « La Cultura del Vaso Campaniforme », déjà cité, pl. CXI.

(4) Sabin Berthelot, « Antiquités Canariennes », Paris 1879, 251 p., (fig. 6, pl. IX).

à Caf Taht El Gar qu'en Espagne, notamment à Montserrat : dans l'un et l'autre cas, la poterie cardiale est antérieure à la campaniforme, mais celle-ci n'est pas la dernière en date des poteries modelées. Elle a une position intermédiaire en Europe comme en Afrique, se situant au début de l'Age des Métaux Espagnol. Autre constatation : les gisements néolithiques de l'intérieur du Maroc ne semblent pas avoir livré de campaniforme, ni aucune poterie à décor pointillé. Les navigateurs de l'âge du cuivre se sont contentés de caboter le long des côtes et de camper dans les grottes littorales, avant de se lancer sur l'Océan, mais ils n'ont pas pénétré profondément à l'intérieur des terres. Les éléphants marocains, les lions, les hyènes, devaient leur paraître redoutables auprès de la faune qu'ils étaient habitués à trouver en Irlande ou au Portugal. Mais par contre, ils pouvaient charger leurs esquifs de produits exotiques tels que l'ivoire et les œufs d'autruche, qu'ils expédiaient en Algarve ou en Andalousie. Les peuples de Méditerranée orientale, Phéniciens et Grecs, ont donc succédé sur ces routes maritimes, un millénaire plus tard, à ces marins contemporains des Hittites ou des Mycéniens.

Il faut attendre d'autres découvertes pour préciser ce tableau, mais d'ores et déjà, les rapports entre la Péninsule Ibérique et le Maroc, s'ils sont douteux au Paléolithique et au Mésolithique, sont prouvés d'une manière incontestable au début de l'âge du Bronze espagnol, par des relations commerciales et culturelles désormais suivies.

André Jodin.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES MENSUELLES
DE
L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1956

M. J.-P. Busson. — *Le IIe Congrès international des Archives (Florence-Italie, Sept. 1956).*

M. J.-L. Miège. — *Le développement de la consommation du thé dans le Maroc du XIXe siècle.*

Cette communication a fait l'objet d'un article qui a été publié dans le n° 71 du Bulletin économique et social du Maroc, volume XX, pp. 377-398, 3e trimestre 1956.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1957

M. P. Berthier. — *Les sucreries saadiennes (compte rendu de missions).*

M. P. Berthier rend compte des missions qui lui ont été confiées par le Ministère pour l'étude des sucreries saadiennes. Il dégage les traits généraux des installations qu'il a retrouvées et explorées dans le Sud et le Haouz et complète ce que les ruines nous apprennent des sucreries elles-mêmes par des renseignements extraits du précieux ouvrage du P. Labat. Il présente deux cartes des installations sucrières de l'ancien Maroc et étudie l'organisation et le sens historique de ces institutions d'État de la dynastie saadienne. Un voyage en Andalousie où subsistent deux sucreries d'un type très voisin — dont l'une est encore en fonctionnement — ont permis à M. Berthier de préciser ses conclusions et ses restitutions. De très belles projections en couleurs ont complété cet exposé en montrant l'ampleur et la beauté de ces vestiges saadiens. M. le Ministre, commentant les découvertes de M. Berthier, a souligné la nécessité de faire des fouilles qui permettent de retrouver jusque dans le détail, le plan de ces sucreries saadiennes, témoins d'une des œuvres les plus originales qu'ait réalisées la première dynastie chérifienne du Maroc des temps modernes.

Mlle J. Jouin. — *Valeurs symboliques des aliments et rites alimentaires à Rabat.* (Voir p. 299).

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1957

M. J.-P. Trystram. — *Un fichier bibliographique de Sociologie marocaine.* (Voir p. 346).

M. G. Deverdun. — *Les dangers du Larousse.*

M. D. signale qu'il a relevé dans les articles du Larousse (1), relatifs à l'islamologie, un grand nombre d'erreurs, dont quelques-unes très graves, des omissions inexcusables, des contradictions et même des mentions inutiles, etc. Il en donne, en se limitant uniquement à la lettre A, une longue liste. Le Larousse est donc à utiliser par les islamologues avec beaucoup de précautions et il est regrettable de constater que pas un seul d'entre eux n'ait été appelé à collaborer à sa rédaction. Les orientalistes ne manquent pourtant pas à Paris !

Le Larousse, sous tous ses formats, étant un véritable classique, les imperfections relevées n'en sont que plus dangereuses.

SÉANCE DU 20 MARS 1957

M. Euzennat. — *Le temple C de Volubilis et les origines de la cité.*

Au centre de Volubilis, une grande *area* de 600 mètres carrés renferme un petit temple entouré de portiques ; ce monument, dégagé en 1956, a été probablement construit vers la fin du IIe s. après l'ère chrétienne, et entièrement détruit et arasé lors de l'abandon de la ville.

Un sondage exécuté à travers le decumanus qui borde au sud le sanctuaire a permis de retrouver des témoins de l'histoire la plus ancienne de la cité : dès le Ier s. avant l'ère chrétienne, peut-être même dès le IIe, il existe à Volubilis une agglomération indigène en relation avec l'Espagne et le monde méditerranéen ; ses habitants imitent sur place les vases « ibériques » et utilisent la céramique campanienne. Reconstruite au Ier s. ap. J.-C. sur le modèle d'une ville romaine, Volubilis fut probablement pillée et sérieusement touchée lors des révoltes de la fin du IIe s., puis reconstruite sous les Sévères.

Un tumulus voisin du temple fouillé représente sans doute le monument le plus antique de la ville, tombe de saint ou de chef qui resta toujours un lieu de culte vénéré.

M. A. Jodin. — Recherche archéologique à Mogador, mai-juin 1956.

L'île de Mogador, fréquentée dès la plus haute antiquité, a fait ces dernières années, l'objet de fouilles et de recherches diverses.

Après M. Koeberlé, inventeur du site, et M. Cintas, Inspecteur des Antiquités de Tunisie, qui en a donné une première description dans un ouvrage publié par

(1) Nouveau Larousse Universel, Dictionnaire Encyclopédique en 2 volumes, publié sous la direction de Paul Augé, Paris, 1948.

l'Institut des Hautes Études Marocaines (1), le Service des Antiquités a décidé d'y entreprendre des fouilles systématiques. La campagne de mai-juin 1956 a eu pour but de rechercher, d'une part, quelle pouvait être l'étendue approximative du gisement, et d'autre part, de déterminer avec précision par une étude stratigraphique détaillée la superposition des diverses civilisations qui se sont succédé dans cette région du Maroc. Ainsi, l'on a pu reconnaître que les vestiges anciens occupaient une superficie de deux hectares environ, tandis que la durée d'occupation du site était évaluée à une dizaine de siècles, du VIe av. J.-C. au règne de l'Empereur Constantin.

Les résultats obtenus ont déterminé les chercheurs à entreprendre une nouvelle campagne de fouilles, de plus d'ampleur, au printemps 1957.

M. G. Souville. — *Le tumulus de Si Allal el Bahraoui.*

En décembre 1956, fut reconnu un tumulus à environ 500 mètres à l'Ouest du Seyyid de Sidi Allal el Bahraoui et à 2 kilomètres au Sud-Ouest de Camp Monod (route de Rabat à Meknès).

La fouille fut entreprise à partir de janvier 1957 en collaboration avec M. Armand Luquet, Inspecteur des Monuments historiques. Le tumulus est circulaire et tronconique ; il a 30 mètres de diamètre et 2 m. 3 de haut au centre. Comme dans la plupart de ces monuments, pratiquement aucun matériel n'a été trouvé. Les quatre quarts ont été fouillés par niveaux successifs, prolongés par des tranchées fréquentes et parallèles, atteignant un mètre au-dessous du niveau de la plaine.

Il est formé de couches irrégulières de sable et d'argile rouge ou jaune, comprenant des poches de sable. Une chape d'argile rouge damée, de 15 centimètres d'épaisseur, semble avoir servi de protection à la partie inférieure. A plus de 3 mètres du sommet et presque au centre se trouve un squelette très abîmé, sans le moindre mobilier.

Le tumulus n'est pas isolé ; le bled Si Allal en porte plusieurs : une douzaine, d'assez petites dimensions, ont pu être reconnus par nous, sur une distance de 3 à 4 kilomètres, en direction du Nord-Ouest, vers le Bou Regreg. Ils sont généralement situés sur des positions dominantes et près des pistes actuelles.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1957

Mlle J. Jouin. — *Quelques aspects de la vie familiale à Rabat d'après les proverbes et les dits.*

Cette communication fera l'objet d'une publication ultérieure.

M. G.-S. Colin. — *Une curieuse monnaie mérinite d'argent.*

Cette communication fera l'objet d'une publication ultérieure.

(1) P. Cintas, « Contribution à l'étude de l'expansion Carthaginoise au Maroc », Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, Tome LVI, 1954.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

G. Lecomte et A. Ghedira. — *Méthode d'arabe littéral*. Paris, Klincksieck, 1956.

Il convient de signaler ce petit ouvrage, premier livre d'une méthode d'arabe littéral, parce qu'il amorce une évolution souhaitée depuis longtemps dans la pédagogie de l'enseignement de l'arabe, et aussi, parce qu'il est significatif, après le livre de M. Tapiéro, dont il est question dans ce numéro d'Hespéris, de l'orientation de l'association pour l'avancement des études islamiques.

On ne doit pas, sous prétexte de spécialisation dans la recherche scientifique, négliger ce qui intéresse l'enseignement, car si cet enseignement est, comme c'est souvent le cas pour l'arabe, anti-scientifique ou s'il se tient dans l'ignorance des acquisitions de la linguistique sémitique ou générale, il risque, cet enseignement, de porter le plus grand tort à la recherche scientifique en déformant des esprits ou en les rebutant, ce qui est un moindre mal.

En sens inverse, une pédagogie qui est fondée sur des notions scientifiques bien établies ne peut qu'être profitable et, s'agissant d'une langue aussi fortement constituée que l'arabe, doit intéresser de jeunes esprits, inspirer confiance aux adultes débutants et donner aux efforts des uns et des autres une efficacité toujours agréable et encourageante.

C'est précisément ce qui attire l'attention dans la *Méthode d'arabe littéral* de MM. G. Lecomte et A. Ghedira. Leur pédagogie veut être aussi scientifique que leur science veut être pédagogique.

Ils observent d'abord cette loi essentielle que la grammaire formelle naît naturellement de l'observation de la langue dans des textes oraux ou écrits, et qu'il faut donc proposer des textes à observer avant de formuler une règle. Nous sommes donc loin ici de ces malheureux qui se noient parce qu'ils remontent la rivière contre le courant, en obligeant les élèves à savoir toute la grammaire avant d'aborder la première phrase de Djouder le pêcheur. Beaucoup de conscrits savent marcher avant d'avoir appris sous la férule d'un caporal exigeant la théorie du « pas en avant ».

Après quelques pages consacrées à l'écriture arabe, trois chapitres donnent un aperçu des mécanismes de base, c'est-à-dire de la morphologie, de la construction de la phrase complexe puis de la dérivation. Arrivé ainsi à la quarante-quatrième leçon, l'étudiant a une idée complète sinon détaillée de la structure et de la fonction des mots et des propositions. Un glossaire et un index grammatical achèvent de faire de l'ouvrage un vrai manuel qui se suffit à lui-même.

S'il est vrai qu'une méthode vaut par la façon de l'appliquer, il est non moins vrai qu'on l'applique plus efficacement si elle est plus maniable. C'est ici le cas de

déclarer que celle dont nous parlons paraît bien être un fort bon outil dont on peut attendre beaucoup.

Les auteurs ont délibérément composé eux-mêmes leurs morceaux de lecture en arabe classique dit moderne, au lieu de suivre l'exemple de beaucoup de leurs prédécesseurs soucieux de rechercher dans une pseudo-littérature médiévale des textes à la portée des débutants : travail insensé qui n'aboutissait qu'à confectionner des recueils d'une remarquable indigence peu propres à forcer l'admiration des suppliciés (il s'agit des élèves). (M. Ch. Pellat n'a pas hésité à appeler « arabe vivant » ce classique d'aujourd'hui et à offrir aux étudiants un vocabulaire et une introduction grammaticale qui aident heureusement les apprentis arabisants à se mettre à la page et à lire, écrire, composer en arabe du xxe siècle). On pensera de cet idiome, qui n'est pas si foncièrement moderne qu'on le dit, ce qu'on voudra ; il existe, on s'en sert, il faut le savoir. Le temps n'est plus où l'étude de l'arabe était confinée dans les leçons du Collège de France. Pour nous, s'il n'est pas une langue de culture, il est du moins une langue pour techniciens, c'est-à-dire, traducteurs, rédacteurs, consuls et diplomates, journalistes.

Les auteurs ont pris soin de voyeller entièrement tous les textes, tous les mots. C'est indispensable quoiqu'onéreux pour l'éditeur et par conséquent pour l'acquéreur. Il faudra bien que les imprimeurs arabes en arrivent là, sinon, la langue ne sera lisible que par un petit nombre d'initiés même arabophones.

Il est certain que les « impuretés » de langue dont se plaint l'Académie arabe du Caire lorsqu'elle envisage ce qui s'écrit et se dit sur les bords du Nil sont dues, en dehors des facteurs connus de l'évolution des langues, à des lectures imparfaites de journaux écrits hâtivement.

Pour en revenir au caractère scientifique qu'une modeste méthode peut et doit avoir, on signalera que ses auteurs ont tenté avec un succès presque total de débarrasser leur ouvrage de ces considérations purement orthographiques qui laissent croire que l'arabe n'a jamais été qu'écrit et non parlé. Nous sommes des professeurs de langue et non des maîtres d'écriture. Il convient par conséquent d'éviter le piège que les grammariens arabes ont tendu en appelant du même mot *ḥarf* ce qui est la consonne et le signe graphique correspondant. De là cet abus déplorable au plus haut degré de l'emploi du mot « lettre » dans nos vieilles grammaires. On y parle de lettres djezmées, de lettres qui se substituent capricieusement les unes aux autres ou qui s'évanouissent, qui refusent de se trouver à côté d'autres etc. Ne parlons pas des lettres « solaires ». Il suffirait la plupart du temps de dire « consonne » au lieu de « lettre » pour rendre à peu près raisonnables des règles de grammaire placées sur un plan purement orthographique. Il faut dorénavant que nos élèves sachent tout simplement qu'il y a des consonnes et des voyelles, et aussi des syllabes, que alif, waw, ya, ne sont pas des voyelles longues, mais des voyelles de prolongation. Quand alif suit fatha, il y a deux voyelles *brèves* écrites de deux façons différentes et qui à elles deux, forment une longue, comme deux noires font une blanche. Lorsqu'à cela on ajoute que l'arabe ne connaît que des syllabes brèves (c+v), ou longues (c+v+v, ou c+v+c), que waw et ya sont consonnes s'ils jouent le rôle de consonnes et voyelles de prolongation s'ils suivent une dhamma ou une kesra, toutes les trente-six règles des verbes dits irréguliers s'écroulent à la grande joie des nouvelles promotions d'étudiants.

Sans doute, il existera encore bien des choses difficiles à expliquer, comme par exemple les capricieuses démarches d'une hamza talonnée par le besoin d'un support, et parfois veuve de tout appui. Mais les lecteurs de la Méthode dont nous parlons ici n'en sont pas encore là : ces délices ne sont pas faites pour des palais imparfaitement éduqués.

En un mot, l'ouvrage de MM. Lecomte et Ghédira rendra de grands services car il renouvelle l'enseignement grammatical, à l'usage des débutants, en lui donnant un caractère rationnel.

Il est temps, il est grand temps, qu'on donne aux études d'arabe, une sève nouvelle, qui les rende semblables aux autres disciplines linguistiques. Elles subissent en ce moment une forte dépréciation, dans l'opinion française : parents et élèves s'en éloignent malgré (— peut-être à cause d' —) une pression administrative ; on ne fait pas sa prière par force dit l'Arabe ; on ne mène pas à l'abreuvoir l'âne qui n'a pas soif dit le Français. C'est fort regrettable. Souhaitons que l'Association pour l'avancement des études islamiques redresse cette déviation plus malencontreuse aujourd'hui qu'elle ne l'aurait été jadis. La méthode d'arabe littérale de MM. Lecomte et Ghedira y aidera certainement.

Louis Brunot.

Henri Fleisch S. J. — *Etudes sur le verbe arabe*, dans *Mélanges* Louis Massignon, Tome II, Damas, 1957.

Le R. P. Fleisch donne ici trois études extrêmement intéressantes sur le verbe arabe classique, intéressantes par le sujet qu'elles traitent, car ce verbe est si différent de celui de l'indo-européen, intéressantes aussi par la lumière que l'auteur apporte dans des coins assez sombres — pour nos yeux — de la grammaire arabe.

La première de ces études concerne la première forme du verbe et ses divisions. Partant de la théorie générale de la phrase que les grammairiens arabes n'ont pas conçue, le R. P. Fleisch indique le grand rôle que joue le sujet dans la morphologie du verbe arabe et en fait la base d'un classement des verbes.

Avec un agent pur et simple, on a les verbes *faʒala* (u) et *faʒala* (i) qu'on appellera agentifs,

— avec un agent intéressé à l'action, on a les verbes *faʒila* (a) agentif moyen (allusion à la conjugaison du grec),

— l'agent étant inconnu, *fuʒila* devient le schème du *majhûl*,

— sans agent on a les verbes de qualité en *faʒila* (a) et *faʒula* (u).

Il est indéniable que cette manière d'exposer la classification des verbes est non seulement très scientifique mais encore très utile dans l'enseignement : l'un ne va pas sans l'autre.

* * *

La question du *Majhûl* a été le plus souvent embrouillée à cause de confusions avec l'impersonnel, le passif, le réfléchi, voire le moyen. On a confondu aussi sujet psychologique et sujet grammatical. Bref, il ressort de la critique des grammairiens

de langue française, comme de ceux de langue arabe, que le *majhûl* est une notion originale qu'on ne peut appeler autrement que par le nom que les grammairiens arabes lui ont donné ; il s'oppose à l'*agentif* traité dans la première étude.

* * *

La troisième étude du R. P. Fleisch concerne le temps et l'aspect. Ce sont là deux notions que l'on confond parce qu'il arrive un moment où, voulant spécifier le temps, on se sert des paradigmes de l'aspect.

On retiendra cette proposition, pour la première fois exprimée : en principe le temps ressort de la phrase.

On oublie trop souvent qu'en arabe, le contexte joue un rôle très important. Avec des exposants temporels et duratifs et une particule du futur, l'arabe arrive à exprimer notre notion de temps avec toutes ses nuances, mais il n'en reste pas moins, à tout moment et avant tout, une langue à aspect.

On lira avec attention la page où l'auteur montre comment l'arabe entreprend de séparer présent et futur de l'amorphe inaccompli. En classique, c'est le futur qui a reçu un indice. En dialectal marocain, c'est le présent, avec les préformantes *ka* ou *ta*.

Ces trois études, riches d'enseignements — et qu'on ne peut résumer — invitent à reviser nos connaissances et leur agencement sur le verbe arabe, pièce maîtresse de la langue. Elles clarifient les questions traitées, en dégageant si l'on peut dire les axes autour desquels s'articulent, avec la logique interne de la langue, les différents moyens d'expression qui relèvent du verbe.

Louis Brunot.

E. Tapiéro. — *Le dogme et les rites de l'Islam par les textes.*

M. Tapiéro, dès la première ligne de son Avertissement, dit qu'il s'agit d'un manuel scolaire. C'est un peu cela, mais c'est plus aussi ; et surtout ce pouvait être autre chose : un bon manuel pour les étudiants des Facultés plutôt qu'une fenêtre ouverte par où les grimauds de collège peuvent soupçonner ce qu'est l'Islam sous la plume des écrivains musulmans d'aujourd'hui.

On doit reconnaître que les élèves de M. Tapiéro, professeur au Lycée Lyautey de Casablanca, et ceux de ses collègues recueilleront un grand profit de la quarantaine de textes relativement courts et bien choisis qu'on propose à leur curiosité. S'ils sont musulmans, ils en tireront le double avantage de reviser des croyances dont quelques-unes sentent le fagot, et d'apprendre mieux une langue qui, à l'origine, ne vint à la prose que pour servir la propagande religieuse. S'ils sont chrétiens ou israélites, ils comprendront mieux, dans la langue qui les a exprimés, les dogmes de l'Islam qu'un exposé en langue française ne peut toujours expliquer avec les nuances voulues. Ainsi la lecture de ce manuel éclaire et nourrit celle des ouvrages devenus classiques de MM. Gaudefroy-Demombynes et de H. Massé.

M. Tapiéro a eu raison de choisir ses auteurs parmi les modernes, imprégnés de culture occidentale et employant une langue, sinon plus belle, du moins plus

accessible à des gens du xxe siècle que celle des théologiens vénérables du Moyen-Age.

L'auteur nous promet un second tome, à vrai dire un second fascicule, qui concerne les mœurs et coutumes et l'évolution religieuse et philosophique. On espère que cette suite aura les qualités du début et sera tout aussi utile.

Les textes sont vocalisés, ce qui est excellent ; il ne devrait plus paraître de manuels, scolaires ou non, sans voyelles, on l'a souvent répété, mais les difficultés qu'offre la typographie arabe font obstacle trop souvent aux meilleures volontés ; la réalisation de ce désir effectuée ici n'en est que plus appréciée.

Des notes suffisantes et des index complètent utilement ce recueil de textes.

Toutes ces qualités, et d'autres de moindre relief, font regretter la modestie de cette entreprise qui se donne pour limites les murs du Lycée. Tout en choisissant des textes plutôt courts et de même caractère, on pouvait en tripler ou quadrupler le nombre, en songeant aux candidats à la licence, quitte à laisser au professeur des classes secondaires le soin de faire à sa guise le tri qu'impose le niveau de ses élèves. Il est des cas où la modestie n'est plus une qualité — sans être un défaut bien entendu.

Cette critique finale dit tout le bien qu'il faut penser d'une tentative qui s'inscrit dans la ligne de l'avancement des études islamiques. On comprend que l'association qui s'est donné cette promotion de l'islamologie pour but ait patronné l'ouvrage de M. Tapiéro.

Louis Brunot.

Henri Pérès. — Texte arabe de la « *Description de l'Afrique septentrionale et saharienne* » extrait du *Kitâb Nuzhat al-Muchtâq fi Ikhtirâq al-Afâq* d'Al-Idrisi. Alger, 1957.

Le Professeur Pérès, soucieux de mettre entre les mains des étudiants des textes ordinairement inaccessibles ou rares et pourtant nécessaires, publie un extrait, concernant l'Afrique, du célèbre ouvrage écrit par le géographe arabe Al-Idrissi.

On sait l'intérêt que présente cette description, datant du xiie siècle, de pays que l'Europe ne connaissait pas directement à l'époque. Elle est devenue classique et, fréquemment, historiens et géographes de nos jours sont obligés de s'y reporter.

Si les étudiants doivent remercier M. H. Pérès de leur présenter un texte net, bien revu, on est tenté de dire « nettoyé », les chercheurs ne lui en seront pas moins reconnaissants de leur avoir offert une édition choisie agréable à lire et pourvue d'index arabe et français, un livre maniable qui leur épargne des quêtes trop longues dans l'édition intégrale de Leyde par Dozy et de Goeje.

La *Bibliothèque de l'Institut d'études supérieures islamiques d'Alger* s'enrichit ainsi d'un dixième tome, qui n'est pas le seul que M. Pérès ait donné à la collection. Grâce à lui et à son exemple, les études d'arabe et d'islamologie, *vultu barbaro* s'humanisent et deviennent plus attrayantes, *gaudio nostro*.

Louis Brunot.

Philippe Marçais. — *Le parler arabe de Djidjelli*, (Publications de l'Institut d'études orientales d'Alger), Paris, Adrien Maisonneuve, 1957.

Dans une très belle thèse de six cent cinquante pages, M. P. Marçais décrit minutieusement un de ces parlers de sédentaires de cantons montagneux « où rien de fondamental ne se peut attribuer aux envahisseurs du XIe siècle ».

Djidjelli se place dans cette région qu'on appelle la Kabylie orientale, dans le nord-ouest du Constantinois, sur le bord de la mer ; mais si le substrat berbère est très apparent dans le vocabulaire, il n'en reste pas moins que le parler est nettement arabe et se rattache à ceux des Jbala marocains, de la Nédroma algérienne, de Takrouna de Tunisie, pour ne parler que de ceux qui ont été étudiés.

A un fond citadin qui, à mesure que la lecture le révèle, invite à des rapprochements continuels avec les dialectes de Tlemcen ou de Fès, ou de Grenade, s'est ajouté un élément campagnard — mais non bédouin — d'ailleurs inévitable. Djidjelli est une cité rurale où l'immigration des paysans s'accentue tous les jours, ce qui finalement altère le dialecte primitif. Toutes les cités en sont là. Et c'est ce qui donne un caractère d'urgence à l'enquête linguistique à laquelle trop peu de savants se sont attachés.

*
* *

L'ouvrage comprend deux parties : phonétique — morphologie. M. P. Marçais n'a pas cru devoir aborder la syntaxe. On ne saurait lui en faire grief pour plusieurs raisons. D'abord, c'est tout un ouvrage, volumineux, que nécessiterait l'étude de la syntaxe d'un parler aussi évolué que celui dont il est question ici. D'autre part, comme il est impossible de décrire des formes sans dire un mot de leurs fonctions, une partie de la syntaxe se trouve traitée dans la morphologie. Par ailleurs, il n'est pas tout à fait inexact de dire que la syntaxe n'est qu'une affaire de lexique, comme l'a soutenu un linguiste qui pensait à la syntaxe des propositions et envisageait les « ligatures » placées entre les propositions ; or M. P. Marçais a fait une large part à l'étude de ces ligatures. Il a écrit un dernier chapitre sur l'expression de l'affirmation, de la négation, de l'interrogation, de l'exclamation : c'est encore de la syntaxe. Enfin, il a pris comme sujet de thèse complémentaire la publication de textes annotés et traduits dans le dialecte de Djidjelli ; on a ainsi une connaissance complète et largement suffisante de ce parler intéressant.

Intéressant et original, certes, par plus d'un trait que l'on va essayer de montrer, trop sobrement sans doute ; mais il faut résister à la tentation de recopier toutes les fiches qu'on a prises au cours de la lecture de l'ouvrage. Qu'il soit dit dès l'abord que M. P. Marçais a fouillé le Djidjellien dans tous ses coins et recoins, sans rien négliger, même les «bavures», ces sons et ces formes qui s'échappent de l'appareil cohérent du dialecte ; mais l'auteur a bien mis à part les cas d'aberrance qui font, d'ailleurs, mieux valoir l'harmonie de la charpente. Il n'a pas manqué de signaler le cas échéant, le caractère insolite, ou individuel, de certains phénomènes dont la durée n'est pas prévisible, mais qui, étant motivés, peuvent être la source d'évolutions futures.

*
* *

C'est une étude de phonétique et non de phonologie que donne M. P. Marçais, entendu par là qu'il décrit l'ensemble des phonèmes du dialecte non seulement avec ce qu'ils ont de fonctionnel ou de pertinent, mais encore avec la coloration qu'ils impriment au parler. Qu'on n'oublie pas qu'une phonologie exacte ne peut se passer d'une phonétique préalable. Cette coloration n'est d'ailleurs pas une sorte d'ornement du parler, elle en est encore un caractère distinctif qui l'oppose aux autres parlers parents et fait qu'on peut, en entendant un Djidjellien, reconnaître son origine.

On remarque une usure de certaines consonnes qui est caractéristique du parler.

Ainsi *l* passe à *j*, *y*, et *i* dans certains cas déterminés.

r final est souvent grasseyé ; c'est là un phénomène assez fréquent dans le parler des Français d'Afrique du Nord qui, de plus, assourdissent le *ġ* en *ẖ*, ce qui fait qu'on entend *ma mèẖ*, *tambouẖ*... mais c'est là une autre histoire.

h devient *č* en certaines positions.

On ne s'étonnera pas des avatars de *g* devenant *i* en passant par *y*, ni de *ǧ* = *dj* donnant *d*. Mais *g* est un intrus bédouin.

q est vélaire à Djidjelli et non laryngal. Remarque fort instructive et qui engage à s'assurer s'il n'en est pas de même dans d'autres dialectes. Dans ceux des villes du Maroc, on croit percevoir parfois deux *g* dont l'un serait laryngal.

Hamza, occlusive glottale, fait l'objet d'une étude complète qu'on suit avec intérêt, car les avatars et la disparition de cette consonne ont bouleversé la structure des mots où elle figurait anciennement.

M. P. Marçais ne s'est pas servi d'appareils de phonétique pour enregistrer les phonèmes. A-t-il raison de le regretter ? Quelques-uns seulement ont besoin d'une étude spéciale exigeant des précisions que des appareils peuvent seuls donner d'une façon rassurante. C'est le cas des emphatiques que M. Marçais a étudiées ailleurs, en se servant de la radioscopie. Comment enregistrer l'articulation complexe de *ε* ou de *q* ? En tout cas, l'auteur ne s'est pas borné à donner une définition simplifiée des consonnes comme c'est la coutume ordinaire : il a décrit minutieusement la position des organes de phonation et leur fonctionnement à propos de l'émission de chaque phonème. Le complément de cette présentation serait l'audition de disques sur lesquels auraient été enregistrés des mots comportant les sons envisagés. C'est encore une autre histoire.

S'agissant de vocalisme, M. P. Marçais signale que, pour le timbre, les éléments essentiels sont ceux du classique, *a*, *u*, *i*, mais il tient compte en outre des nuances que ces voyelles peuvent prendre ; il n'en donne d'ailleurs que les principales, conditionnées plus souvent par le voisinage consonantique que par un souvenir d'étymologie. L'intérêt n'est pas tant attiré par la nature de ces nuances que par les causes qui les déterminent ; c'est ce que l'auteur a montré, avec beaucoup de détails, en distinguant d'ailleurs ce qui n'est valable que pour le dialecte envisagé de ce qui a une valeur générale. Les brèves perdent leur timbre fréquemment et se prononcent d'une façon neutre. Par contre les longues, plus stables, conservent leur timbre nuancé.

Dans la longueur des voyelles, M. P. Marçais distingue plusieurs degrés : ultra-brève, brève, demi-longue, longue. Il signale cependant que seule l'opposition brève/longue est valable phonologiquement, les autres quantités de voyelles n'entrant en jeu que pour donner au dialecte son caractère original.

A Djidjelli, comme dans toute la Berbérie arabophone, le vocalisme bref a été ruiné et cet effondrement explique des déplacements d'accent et des particularités morphologiques.

La diphtongue — en régression semble-t-il sur ce qu'elle était dans l'état ancien de la langue — fait l'objet d'une étude nécessaire, intéressante surtout dans le cas de formation de diphtongues. Si *kâyen* donne *kâina*, c'est parce que *kâyena* aurait une syllabe interne *ye* ouverte sur brève, ce qui n'est pas admis dans les dialectes de l'Afrique du Nord ; *y* resté seul sans être suivi de voyelle n'a plus de raison d'être consonne et, devenant *i*, fait diphtongue avec *â* qui la précède.

L'emphase, phénomène si caractéristique des langues sémitiques, a été étudiée par l'auteur, à part, dans un article qui a définitivement mis la question au point grâce à l'emploi de la radioscopie. Il la reprend dans sa thèse sous un autre aspect signalant des cas d'emphatisation et de désemphatisation qu'on retrouve d'ailleurs de-ci de-là dans le vaste domaine de l'arabe nord-africain.

L'étude de la syllabe est particulièrement importante et M. P. Marçais n'a pas manqué de lui donner toute l'ampleur qu'elle mérite. Syllabes brèves, syllabes lourdes, chute de la *chedda* finale, écrasement des voyelles brèves, reconstructions de syllabes, il y a là tout un jeu, bien ordonné d'ailleurs, dont la grande règle est l'intolérance de voyelle brève en syllabe ouverte à l'intérieur du mot. Ainsi n'est-il plus parlé de « ressaut ». On a le sentiment que toute une partie, et une grande, de la morphologie pourrait s'expliquer en partant de la syllabe et de ses modifications.

Pour terminer l'étude phonétique de son dialecte, M. P. Marçais a abordé, courageusement, la question de l'accent toujours délicate, d'autant plus que l'accent se déplace quand les enclitiques entrent en jeu et que dans le cas d'un complexe assez volumineux, un accent secondaire se fait sentir : accent de mot, accent de complexe, accent de phrase, trois choses difficiles à définir, à décrire et à surprendre dans leurs évolutions au-dessus du clavier de la phrase. Il ne faut pas se dérober néanmoins devant ces obstacles et on saura gré à M. P. Marçais d'avoir démêlé les règles fondamentales de l'accent dans le Djidjellien.

*
* *

La morphologie du dialecte de Djidjelli est moins originale que sa phonétique, ce qui n'est pas pour étonner, la structure des formes étant la charpente sans laquelle le parler s'effondre ou s'assimile à un parler voisin.

Le verbe à l'accompli laisse une confusion entre les deux premières personnes du singulier que l'on retrouve fréquemment ailleurs ; la 3e personne du féminin singulier au même temps voit le *t* se redoubler devant un enclitique *ḍŏrbettô* = elle l'a frappé.

On remarquera que le médio-passif de la forme verbale primitive prend trois aspects, avec *t* préfixe, avec *n* préfixe, avec *t* infixe (classique) et que la combinaison

des deux premières donne dans certains cas un préfixe monstrueux *ln* ou *nl*. C'est cependant la forme dialectale à *t* préfixe, qu'on retrouve au Maroc, qui est la plus employée.

M. P. Marçais fait la part des thèmes vivants et de ceux qui ne sont plus que des fossiles, comme le Xe.

Le préverbe *ka* (*ku* aux deux premières personnes) sert à dégager le présent de l'amorphe inaccompli. L'emploi d'un préverbe est la caractéristique des parlers non-bédouins.

Les noms verbaux, transition entre les formes verbales et les formes nominales proprement dites, ne présentent aucun caractère qui ne se retrouve ailleurs dans les dialectes de la même famille. M. P. Marçais, dans la foule des masdars de la forme primitive, a trié ceux qui sont classiques et ceux qui sont des créations dialectales ; ceux du thème intensif sont plus réguliers, plus cohérents ; quant à ceux des autres thèmes, beaucoup moins employés, ils se ressentent de leur origine classique et font figure d'emprunts à la langue ancienne, ou bien, comme ceux du thème VI, ils se construisent d'une façon particulière qui les fait ressembler aux masdars des quadrilitères.

L'étude des thèmes nominaux constitue une partie importante de toute monographie dialectale arabe. Ces thèmes sont tant en classique qu'en dialectal extrêmement nombreux. Le dialecte subissant l'effondrement du vocalisme bref d'une part, et soucieux de normalisation d'autre part, a dû, dans les thèmes hérités, procéder à des éliminations, des réductions, des simplifications, et parfois aussi créer des types secondaires selon des procédés de dérivation arabe. Si la description et la valeur d'emploi des thèmes est nécessaire, la recherche de leur origine et des causes qui les ont formés tels qu'ils apparaissent n'a pas moins d'intérêt par ce qu'elle montre des tendances profondes du parler. On saura gré à M. P. Marçais d'avoir exposé, avec une grande clarté et dans un classement rationnel, la foule des schèmes nominaux du Djidjellien.

Le substrat berbère, qui semble important, au point que des racines authentiquement arabes ont pris, en dérivation, l'aspect de noms berbères, fait l'objet d'une étude approfondie ; elle est nécessaire car ce substrat est une caractéristique du parler de Djidjelli.

Pour le genre du nom, ce parler s'en tient à ce qu'on peut trouver dans les autres parlers de sa famille.

Le duel, remarquons-le en passant, s'applique aux noms de toutes les parties doubles du corps alors qu'en citadin marocain il ne vaut que pour les parties doubles du corps agissant simultanément, l'une aidant l'autre. Les schèmes du pluriel sont nombreux mais ni dans leurs formes, ni dans leurs fonctions, ils ne sont incohérents. Ils pourraient être le sujet d'un gros ouvrage, à eux seuls ; M. P. Marçais en a donné les plus courants en les classant judicieusement.

On pourrait en dire presqu'autant des diminutifs qui constituent dans l'arabe maghrébin un lot important du lexique surtout chez les femmes, mais aussi chez les paysans.

*
* *

Un bon chapitre est consacré à la détermination et à l'annexion où les dialectes se sont séparés du classique. Celui de Djidjelli ne distingue pas la détermination du nom de son indétermination, mais des degrés dans la détermination. On note ainsi un « moment précis dans le progrès de l'expression : celui où le sujet parlant, après avoir dégagé la représentation permanente, oppose, dans l'emploi du nom, son aspect objectif à son emploi subjectif ». Il s'agit alors non plus de flexion du nom, mais de mots outils — ou de leur absence — dont le principal est l'article. Mais les démonstratifs aussi servent à déterminer, ainsi que le complément de nom, ce qui nous amène à l'annexion. Djidjelli connaît l'annexion indirecte avec *dd*, dont *d*, *di*, *dyâl* sont les frères (et non *mtâε*) à côté de l'annexion directe que seule connaissait le classique. M. P. Marçais donne les règles de l'usage dans le choix de l'un ou l'autre de ces façons de compléter et de définir le substantif. Elles sont valables pour beaucoup d'autres dialectes.

Les numéraux rapprochent le Djidjellien des parlers citadins par l'emploi de l'annexion indirecte du nom de la chose comptée, mais on ne perçoit pas un essai de normalisation générale de cette syntaxe conduisant à l'opposition définitive singulier/pluriel.

Les pronoms personnels et démonstratifs n'attirent aucune remarque particulière sauf cependant une série démonstrative intermédiaire *hauda (haudik)* qui enfante une autre série hybride de *hawwadak*, *hayyadîk*. La véritable originalité dans ce chapitre réside dans une particule annonciative *d* comparable au français « c'est ». D'origine berbère certainement, elle ne peut être apparentée au *d* démonstratif arabe.

Les indéfinis sont des nominaux qui servent à exprimer beaucoup de notions entre lesquelles, seule, l'indétermination, plus ou moins nette établit un lien. M. P. Marçais leur consacre des pages pertinentes qui paraissent bien avoir épuisé le sujet.

*
* *

Avec l'étude des particules, on se trouve dans la morphologie sans doute, mais encore, on dirait même surtout, dans la lexicologie et dans la syntaxe des propositions ; c'est en dire toute l'importance. Les cent pages, denses et nourries, que l'auteur consacre à cette étude sont de celles qui donnent à l'ouvrage une valeur exemplaire. Il ne peut être question, à l'occasion d'un compte-rendu, d'essayer de résumer ces cent pages, mais on doit conseiller à qui s'intéresse à l'architecture de la phrase dans un dialecte de les méditer et même de les imiter.

Le dernier chapitre, consacré à l'expression de l'affirmation de la négation, de l'interrogation et de l'exclamation, se cantonne dans l'énumération et l'emploi des moyens morphologiques que le dialecte met à la disposition du sujet parlant. Peu de chose, en y ajoutant l'expression de l'intensité, en ferait un véritable chapitre de stylistique. Mais tant d'aspects du dialecte de Djidjelli ont été déjà montrés et expliqués, qu'on ne saurait exiger davantage.

* * *

On lira avec attention la conclusion qui dégage les caractères distinctifs du dialecte, son substrat berbère, important comme de juste dans une région agricole très anciennement peuplée, et ses innovations, tant phonétiques que morphologiques, dues à des causes diverses. En somme, il s'agit d'un parler qui fut de caractère citadin, comme ceux de Tlemcen, Fès, Rabat, mais qui subit l'influence rurale environnante. Il est certain que cette influence ne peut de nos jours que s'accentuer comme elle s'accentue partout ailleurs en raison du brassage des populations et des facilités de communications.

C'est dire, répétons-le encore, que des monographies dans le genre de celle dont on rend compte ici deviennent chaque jour plus urgentes. Celle de Djidjelli peut servir de modèle par la clarté de l'exposé et par le souci de ne laisser rien dans l'ombre, par la recherche aussi des causes et des comparaisons qui expliquent le parler.

* * *

On n'aurait pas tout dit si l'on oubliait de signaler aux linguistes les « *Textes arabes de Djidjelli* » (Paris, 1954) publiés par M. P. Marçais comme complément, bienvenu, de sa thèse magistrale. On y trouve une description du pays de Djidjelli et de sa population, des textes en prose (scènes de la vie domestique, contes et chansons) et un glossaire.

* * *

Ainsi l'auteur apporte une contribution de premier ordre à la série des études de dialectologie maghrébine que son père M. W. Marçais, tant regretté, avait recommandée à ses disciples en leur donnant l'exemple : des grammaires et des textes accompagnés de lexiques, tels sont les matériaux indispensables qu'il faut rassembler sans retard et en grand nombre, pour esquisser une linguistique maghrébine et lui fournir les assises de synthèses de plus en plus élevées. On peut être assuré que les deux beaux ouvrages de M. P. Marçais répondent pleinement à ce vœu et on ne peut que féliciter et remercier leur auteur.

Louis Brunot.

William Marçais. — *Nouvelles observations sur l'euphémisme dans les parlers arabes maghribins*, dans *Mélanges* Isidore Lévy, (Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, Tome XIII, 1953), Bruxelles, 1955.

Dans un copieux article de soixante-huit pages, l'auteur renouvelle et complète celui qu'il avait publié en 1906 sur l'*Euphémisme et l'antiphrase dans les parlers arabes d'Algérie*. Son enquête porte maintenant sur toute l'Afrique du Nord c'est-à-dire l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Dès lors, les remarques faites sur les dialectes algériens prennent plus de valeur et réciproquement celles qui concernent les

dialectes tunisiens et marocains s'étaient réciproquement et s'ajustent à celles de l'Algérie. On a ainsi une fois de plus l'occasion d'apprécier l'unité fondamentale des parlers maghrébins que des diversités particulières n'arrivent pas à masquer entièrement. Or, malgré l'abondance et la richesse des résultats de cette enquête, M. Marçais lui-même regrette que l'Orient, moderne et ancien, n'ait pas été plus et mieux exploré qu'il ne l'a été au sujet de l'euphémisme et qu'ainsi manque une lumière qui éclairerait davantage un mode stylistique qui paraît être et avoir été très employé dans le monde arabophone. C'est le cas de répéter après Littré que les travaux lexicologiques n'ont point de fin.

Aussi bien ne s'agit-il pas uniquement de vocables, mais encore de leur emploi et des sentiments qui ont présidé à leur choix et à leur usage. De là, une difficulté de classement que l'auteur a surmontée en distribuant les euphémismes en cinq parties : l'antiphrase, l'ineffabilité, l'altération expresse, l'emprunt à des langues étrangères, le détournement figuré. C'est ce dernier chapitre qui donne le plus de matière et qui fait ressortir le mieux, à travers le langage, la psychologie du sujet parlant. Encore faut-il examiner de près ce qu'on entend alors, car la stylistique personnelle peut facilement entrer en jeu ; la frontière est parfois délicate à établir entre ce qui est une mode plus ou moins passagère de s'exprimer et une tradition qui arrive parfois, par usure, à priver l'expression de son caractère euphémistique.

Il fallait toute la science et toute la finesse, toute l'expérience aussi, de M. W. Marçais pour classer heureusement une collection extrêmement riche d'euphémismes enracinés dans la langue, une collection qui émerveille et que l'on examine, conduit par l'auteur, avec un plaisir renouvelé à chaque paragraphe.

On doit remercier M. W. Marçais de cette nouvelle contribution à l'inventaire de l'arabe maghrébin ; et on ne peut s'empêcher d'admirer sa conscience de savant qui, cinquante ans après avoir donné un article de valeur reconnue, tient néanmoins à le parfaire et à le nourrir de tout ce qu'il a pu recueillir sur le sujet.

Louis Brunot.

J. E. Godchot. — *Thèses de Sciences Sociales.* Catalogue analytique international de thèses inédites de doctorat 1940-1950. — UNESCO 1954.

Cette publication est un ouvrage de référence qui peut être utile pour connaître certains travaux de recherche restés inédits. Il comporte des indications sur 3.215 thèses donnant le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, le lieu où la thèse a été soutenue, la langue dans laquelle elle a été écrite, la date et le nombre de pages. Bien qu'on puisse regretter que les thèses n'aient pas été analysées même brièvement, leur simple nomenclature est amenée à rendre quelques services. Pour la commodité des recherches, les thèses ont été classées de façon méthodique selon les disciplines suivantes : sociologie, psychologie sociale ; population, démographie et géographie humaine ; sciences politiques ; sciences économiques ; droit ; droit international et relations internationales ; sciences administratives ; éducation ; anthropologie culturelle et ethnologie.

Une table de concordance avec la classification décimale universelle, un index alphabétique par matière, la liste alphabétique des auteurs et enfin une table par zone géographique complètent cet instrument de référence. Dans la préface, M. J. E. Godchot indique que 31 nations ont accepté de participer à ce recensement international. Les spécialistes des diverses sciences sociales mentionnées disposent ainsi d'une documentation qu'il leur était impossible de trouver jusqu'ici.

Jean-Paul Trystram.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XLIV

Bibliographie

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 25 SEPTEMBRE 1957
SUR LES PRESSES DE A. BONTEMPS, IMPRIMEUR
LIMOGES (FRANCE)

REGISTRE DES TRAVAUX
Imprimeur : 9.100 — Éditeur : 188
Dépôt légal : 1er trimestre 1958